



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

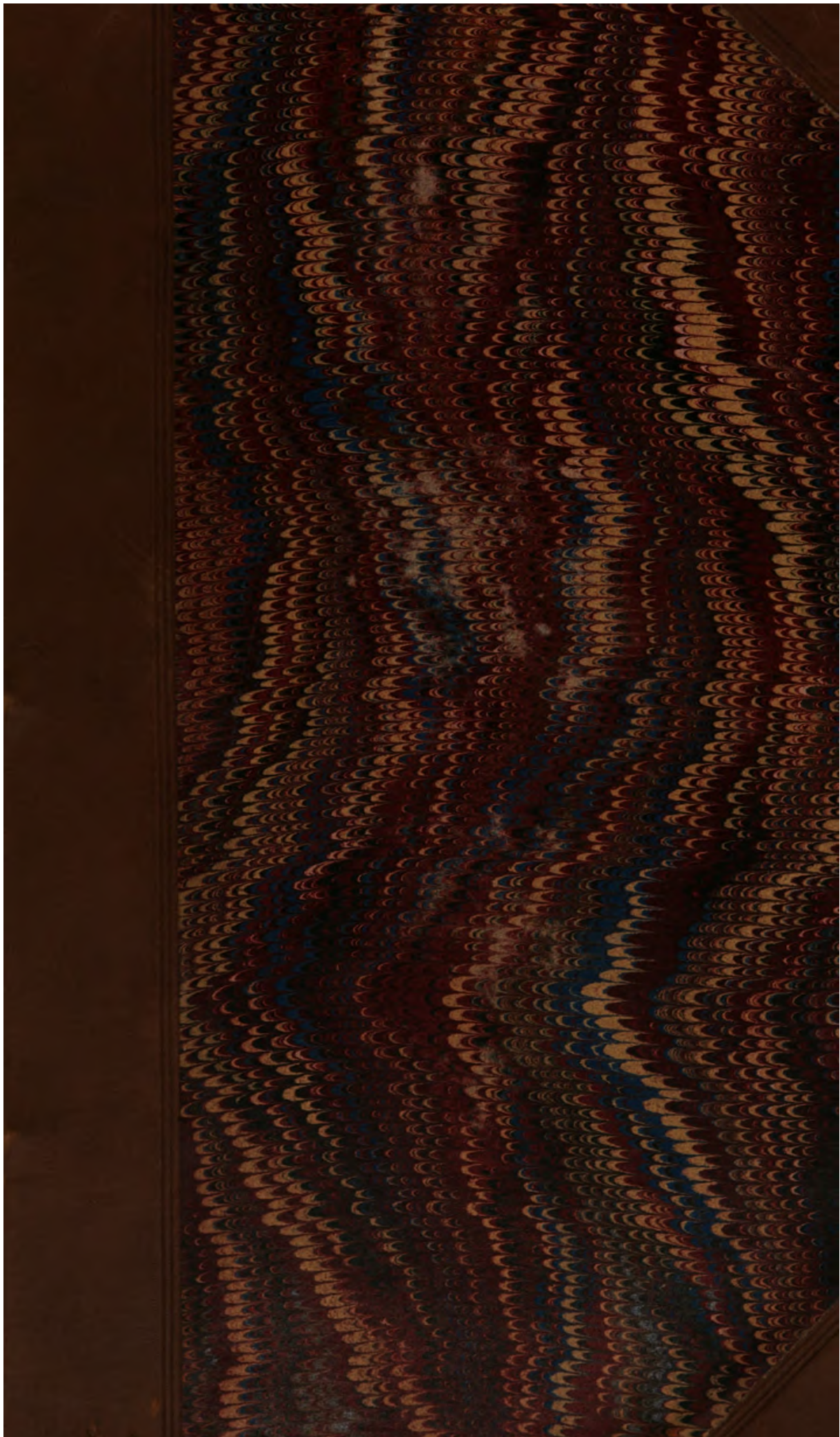
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

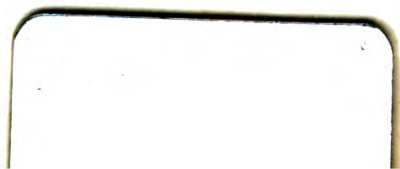
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

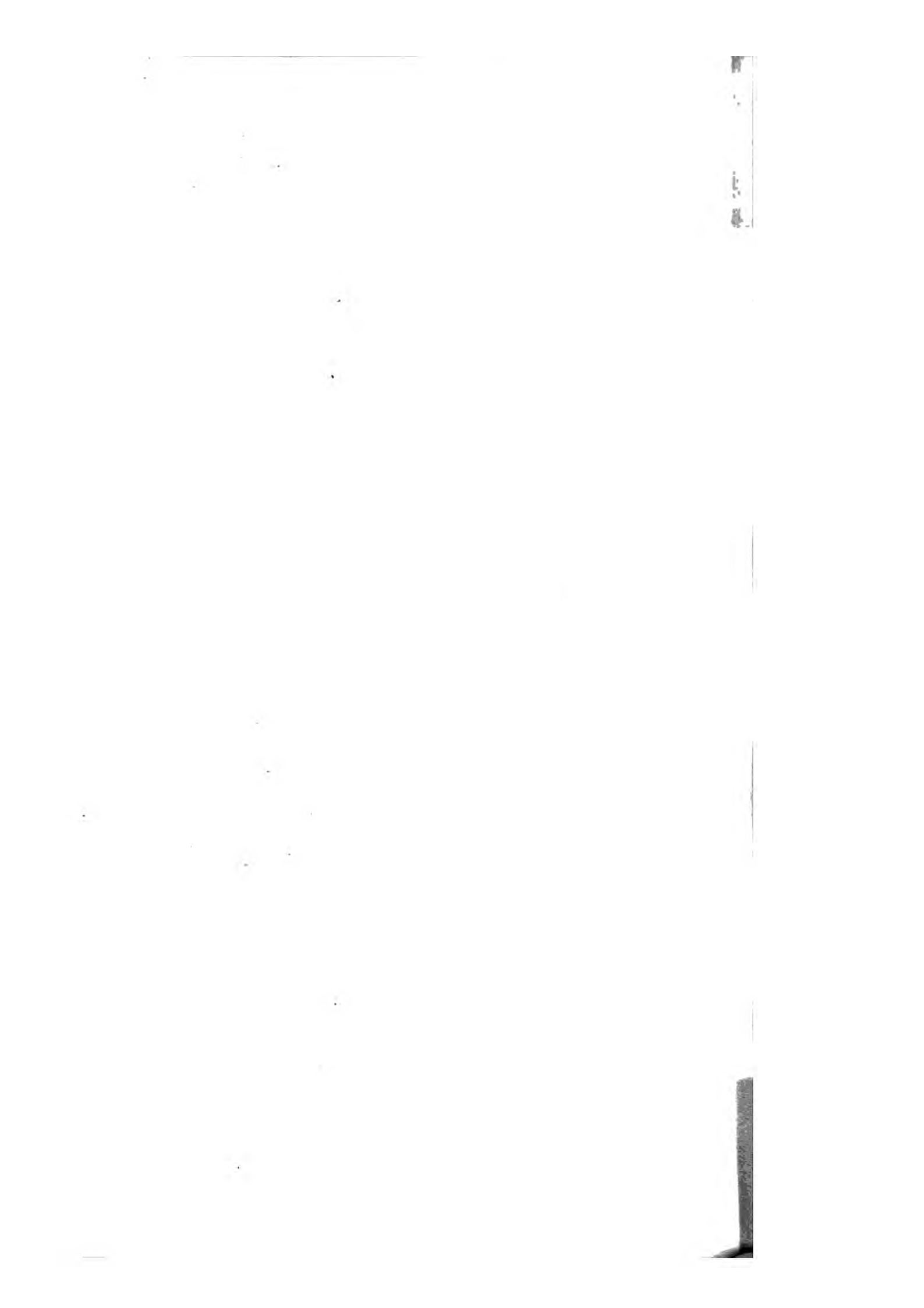


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

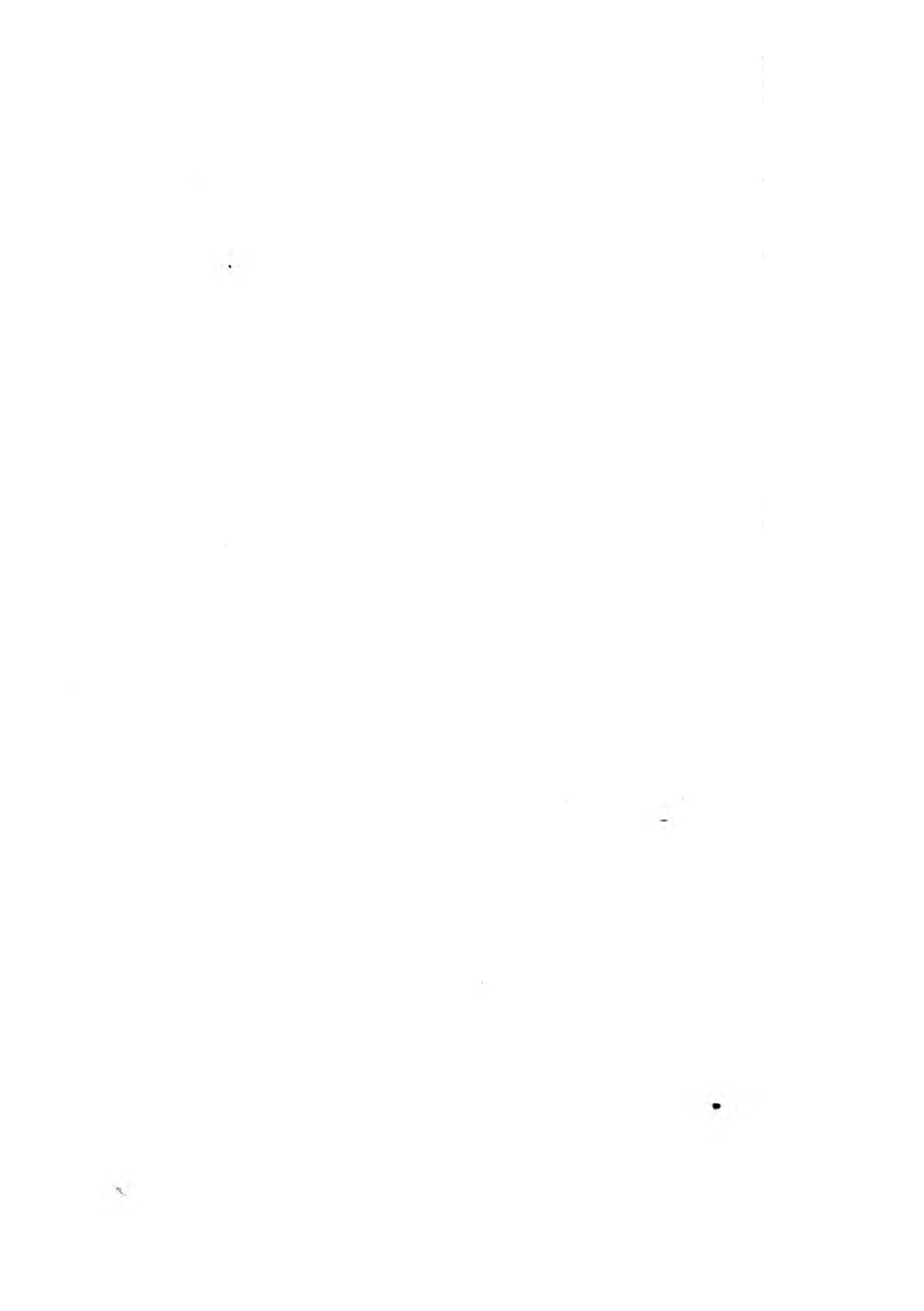


84. e. 3









HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME

ET DES ÉGLISES CHRÉTIENNES.

IMPRIMERIE DE D'URTUBIE ET WORMS,
rue Saint-Pierre-Montmartre, 17.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE, POLITIQUE ET CRITIQUE
DU
CHRISTIANISME

ET
DES ÉGLISES CHRÉTIENNES,
DEPUIS JÉSUS JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

PAR
DE POTTER.

Loin de nous attribuer la découverte de la vérité comme un privilège, ne cessons jamais de la chercher avec ardeur et persévérance. Il n'y aura d'espoir de voir un jour la vérité triompher sur la terre, que lorsque tous les hommes étant unis par un même amour pour elle, aucun d'eux ne prétendra plus en avoir le monopole.

S. Augustin, contre l'écrit des manichéens appelé *LE FONDAMENT*, ch. 3, n. 4, t. viii, p. 152.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE HISTORIQUE

A. LECLAIRE ET C^{IE}, RUE HAUTEFEUILLE, 14.

F. BERTEMY, RUE DE LA CALANDRE, 44.

MERKLEIN, LIBRAIRE, RUE DES BEAUX-ARTS, 11.

BRUXELLES. — PERTHOT, LIBRAIRE.

1836.

1851

THE

MEMOIR

OF

THE

OF

THE

OF



PARIS

THE

HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME
ET DES ÉGLISES CHRÉTIENNES.

SUITE DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

LIVRE HUITIÈME.

LES PRISCILLIANISTES.

CHAPITRE I.

Tendance du christianisme à la mysticité. — Ceux qui s'y laissent entraîner sont déclarés hérétiques. — Gnosticisme. — Voyans et croyans. — Les gnostiques calomniés par les catholiques. — Corruption du gnosticisme. — Sectes gnosticiennes. — Leurs dogmes. — Leurs crimes. — Les caïnites. — Le gnosticisme se propage au loin. — Il est prêché par les femmes. — Prêtresses, diaconesses et vierges chez les catholiques. — Rigueurs religieuses contre les gnostiques.

La religion chrétienne, abstraction faite de sa partie morale ou sociale, n'était dans l'origine qu'une simple tentative de réforme des doctrines mosaïques dégénérées. Cette réforme, tombant sur les principes religieux d'un des peuples les plus grossiers qu'aient signalés les annales de la civilisation, devait naturellement, à la matérialité de son origine, joindre une tendance toujours vivace à se spiritualiser, à opposer l'interprétation vivifiante à la lettre morte, à soumettre le sens pharisaïque à

l'allégorie philosophique, à combattre sans cesse le trop servile positivisme par un mysticisme vagabond.

Mais bientôt, soumise aux lois générales des choses de ce monde, la secte chrétienne vit le principe qui lui avait donné l'être, devenir pour elle une source de divisions et d'affaiblissement, lorsque le schisme réformateur auquel elle devait la naissance, se fut, par la force des choses, également manifesté dans son sein. À mesure que le christianisme se formait, il prenait de la consistance, un corps, et, pour ainsi parler, se matérialisait à son tour. Dès lors il s'éloigna de sa direction primitive, et ceux qui voulurent rentrer dans la route battue par leurs prédécesseurs, furent, quoique réellement plus chrétiens que leurs adversaires, condamnés par ceux-ci comme hérétiques.

De ce nombre furent les *gnostiques* ou sages, qui firent pour le christianisme établi, ce que les premiers chrétiens avaient fait pour le judaïsme, c'est-à-dire, expliquèrent allégoriquement ce qui leur paraissait contraire à la raison que, selon eux, le vrai disciple du Christ doit écouter seule. Épiphane nous a laissé de ces gnostiques, qu'il a classés en un nombre infini de sectes, une histoire curieuse, où il est fort difficile de démêler la vérité, entourée qu'elle est de détails absurdes et de contes ridicules : il nous a donné sous le titre de doctrine de ces enthousiastes et de leurs rites religieux, toutes les calomnies que leurs ennemis avaient répandues sur leur compte (1).

(1) Saint Épiphane est le plus acharné des écrivains chrétiens contre ce qu'ils appellent les hérétiques : il se montre toujours prêt à adopter

Ce que nous pouvons en déduire de plus positif, c'est que les gnostiques étaient des mystiques qui visaient à pénétrer l'esprit des préceptes et des dogmes annoncés à leurs disciples par les premiers instituteurs du christianisme, et à suivre avec une exactitude rigoureuse l'impulsion que le Christ avait donnée au

les fables populaires inventées pour les perdre par l'ignorance et la haine. Il donne pour vrai, par exemple, en parlant des encratites et de Tatien, le disciple de saint Justin, toutes les turpitudes que saint Irénée et saint Clément d'Alexandrie refusaient d'admettre. Ceux-ci même voulaient que ces hérétiques ne fussent coupables que d'une affectation trop grande de pureté et de chasteté.

Nous ne donnerons qu'un seul exemple de la crédulité aussi dégoûtante que calomniatrice de l'hérésiographe par excellence. Parlant des gnostiques en général, qu'il appelle aussi *borboriens*, c'est-à-dire boueux, fangeux, *coddians*, parce que personne ne voulait manger avec eux dans une même *codda* (gamelle), militaires, phibionites, zacchéens, barbélites, etc., il dit que, lorsqu'ils avaient terminé leur repas mystique, ils se mêlaient, hommes et femmes : la liqueur séminale de l'homme et le sang menstruel de la femme étaient offerts à Dieu, comme étant la vraie Pâque, le corps et le sang de Jésus-Christ, et puis avalés. Si, malgré leurs constantes précautions pour, de cette manière, empêcher les conceptions, il arrivait qu'une femme devint enceinte, ils la faisaient avorter, pilaient le fœtus dans un mortier et après y avoir ajouté du miel, le mangeaient; c'était là, selon eux, l'offrande la plus agréable à Dieu, et l'hostie pascalle parfaite. Ils avaient des livres apocryphes où ils racontaient que Jésus lui-même avait pratiqué ces abominations avec Marie, sa mère, qui, d'abord s'était beaucoup effrayée de la chose, mais qu'il convainquit bientôt en la blâmant de son manque de foi, et en lui prouvant que c'était là le seul moyen de mériter le bonheur et la gloire éternels. Saint Épiphane avait été sur le point de se laisser séduire par ces sectaires : voilà pourquoi, ajoute-t-il, il était si minutieusement instruit de leurs opinions et de leurs cérémonies les plus secrètes, qui lui avaient été exposées dans leurs plus petits détails par un d'eux. — S. Epiphane. l. 1, t. 2, hæres. 26, *gnosticor.* t. 1, p. 85 ad 99; l. 2, t. 1, *de encratit.* hæres. 47 cap. 3, p. 401. — S. Irén. de hæres. l. 1, cap. 30 et 31, p. 130 et 131. — S. Clément. alexandr. *stromat.* l. 3, p. 460.

monde (1). De là vient, comme leur doctrine était d'une subtilité qu'il n'appartenait pas à tous les esprits de saisir, qu'ils durent diviser leurs communautés en deux classes fort distinctes, celle des *voyans* ou des élus, pour qui le sens intime des choses était mis à nu et dépouillé de tout voile, et celle des *croyans* ou simples fidèles, dont le savoir demeurerait borné aux notions plus grossières et plus matérielles sous lesquelles ce sens est caché aux yeux du vulgaire. Les premiers étaient ce qu'étaient chez les gentils les initiés aux mystères; les autres, la tourbe des adorateurs des dieux.

Voilà pourquoi, outre l'affectation de mysticisme et la tendance à la cabale qui leur étaient communes avec tous les chrétiens, les gnostiques s'enveloppèrent encore plus que les autres sectaires du mystère le plus impénétrable, surtout lorsqu'il était question de leurs cérémonies, où, comme leurs frères, ils attribuaient à des actes et à des paroles en quelque sorte magiques, les effets les plus surnaturels, dûs dans la réalité à des causes simples et ordinaires.

Ce secret, autant il était sacré pour les adeptes, autant il paraissait abominable aux profanes qui bientôt le convertirent en tout ce que leur imagination put leur suggérer de plus infâme et de plus criminel. C'est

(1) Saint Clément d'Alexandrie s'extasie en louanges sur le gnosticisme pris en bonne part, et le véritable gnostique. Le seul gnostique contemplatif est, selon lui, vraiment saint. Seul il connaît Dieu, l'adore comme Dieu veut être adoré, l'aime et en est aimé; seul il ne s'occupe que de son âme; seul il est pieux et religieux. — *Stromat.* l. 6, n. 9, t. 2, p. 775; l. 7, p. 828 et seq.; etc., etc., et *passim*.

ainsi que bientôt les chrétiens non gnostiques accusèrent ceux-ci des mêmes désordres et des mêmes abominations dont les gentils avaient, dans l'origine, accusé tous les chrétiens en masse, les nommèrent des scélérats, des impies et des athées. Ils prétendirent alors que ces gentils n'avaient eu tort qu'en confondant tous les disciples du Christ avec les gnostiques, réellement coupables, selon eux, des forfaits qu'eux-mêmes avaient niés d'abord, mais qu'ils avouèrent ensuite pour les faire retomber sur des sectaires qu'ils haïssaient (1). Ils avaient cessé de craindre les persécutions des gentils; ils ne devaient plus crier à la calomnie contre eux : ils étaient à même de pouvoir persécuter à leur tour, et ils profitèrent de la calomnie pour rendre odieux ceux dont ils voulaient faire leurs victimes.

Eloignés de ces temps déplorables, et désintéressés dans des querelles aujourd'hui sans importance et sans but, nous résoudrons cette question historique avec plus de justice et d'impartialité que nos ancêtres. Considérant d'abord que les grands crimes sont heureusement rares, même chez les individus qui, pour les commettre, ont besoin de se trouver en des circonstances extraordinaires et d'être outre cela doués d'une organisation non commune; qu'en un mot il y a presque aussi peu de scélérats que de héros : considérant ensuite que le crime prêché à une société entière en

(1) Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 7, t. 1, p. 149. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 24, p. 122. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 3, p. 428. — S. Epiphan. l. 1, t. 2 in hæres. 27, *carpocras*. cap. 3, t. 1, p. 104. — S. Justin. apolog. 1, n. 26, p. 59; dialog. cum Tryph. n. 35, p. 132 et 133.

serait repoussé avec horreur, et, supposé qu'il pût y être accueilli, en causerait bientôt la ruine la plus complète; nous n'admettrons pas facilement les absurdes atrocités dont les gnostiques sont accusés par leurs ennemis. D'ailleurs, ces ennemis eux-mêmes, quoique chrétiens comme les enthousiastes qu'ils poursuivaient de leur haine, étaient sévèrement exclus des mystères que, pour cela seul, ils croyaient devoir calomnier; car n'était-il pas naturel de chercher à faire déclarer abominables des réunions où, sans cette manœuvre, il eût paru qu'ils n'étaient pas dignes d'être admis ?

Nous ne nierons pas cependant que le secret absolu qui faisait la base des associations gnostiques, n'engendrât, avec le temps, des désordres qu'eût fait éviter le grand jour de la publicité. Les ténèbres du mystère devaient nécessairement favoriser les passions, celles surtout que le climat fait naître et excite sans cesse; elles devaient aussi renverser peu à peu toutes les barrières que l'éducation, les lois, les mœurs publiques, et que, plus que tout autre chose encore, la pudeur si naturelle aux hommes exposés à la vue de leurs semblables, opposent à l'impétuosité des désirs sensuels. Nous nous bornons à soutenir que ce n'était nullement dans l'intérêt des désordres auxquels il a pu donner lieu, que le mystère avait été recommandé par les sectaires dont nous nous occupons. Les gnostiques ont pu, par suite de leurs institutions religieuses, se corrompre; mais du moins le mépris de toute morale n'avait pas formé la base de leur code de religion.

Il nous suffit d'avoir émis ces considérations préli-

minaires pour prévenir le lecteur contre les assertions et les accusations au moyen desquelles les écrivains chrétiens, et surtout catholiques, ont cherché à calomnier et à perdre leurs frères les gnostiques. Nous rapporterons maintenant sans crainte une partie de ces accusations qui, si elles n'apprennent rien de réel sur le compte des victimes, servent du moins à éclairer beaucoup sur celui des calomniateurs.

Les gnostiques eurent pour instituteurs et pour chefs, Simon dit *le magicien*, Ménandre, Ebion, Second Colorbase, Prodicus, Nicolas, Saturnin, Basilidès, Carpocrate, Cérinthe, Marcion, Valentin, Hermogène, Cerdon et autres rêveurs du même genre : leurs opinions, quelque nom qu'ils aient pris, sont à peu de chose près les mêmes, et servent également à prouver la faiblesse et l'extravagance de l'esprit humain dès qu'il cesse de prendre la raison seule pour guide (¹). La plupart entre eux reconnaissaient une infinité de puissances surhumaines ou surnaturelles, qu'ils appelaient des *forces*, des *vertus*, et qu'ils soumettaient au principe unique, suprême et absolu : c'étaient leurs *Eons* (²). Par ce moyen ils expliquaient, tant bien que mal, les vices qu'ils croyaient découvrir, soit dans la disposition universelle des choses, soit dans l'organisation particulière de l'entendement humain, les puissances secondaires ayant été particulièrement chargées, par l'être éternel, de la fabrication des

(¹) Sur les sectes gnosticiennes et leurs instituteurs, voyez la première des notes supplémentaires, à la fin du chapitre.

(²) Voyez la deuxième note supplémentaire.

mondes et des créatures intelligentes qui les habitent; lesquels avaient ainsi dû nécessairement participer de leur imperfection (¹). Ils donnaient à ces puissances dépendantes les noms les plus barbares et les plus ridicules, et ils avaient imaginé sur leur généalogie des contes plus absurdes sous tous les rapports et moins poétiques que les fables de la théogonie des anciens (²).

Parmi les gnostiques, les uns acceptaient la loi de Moïse, s'y conformaient et même n'observaient qu'elle;

(¹) Arnobe, qui était loin d'être un gnostique, convient aussi (advers. gent. l. 2, p. 68) qu'il est impossible que Dieu, qui est la perfection absolue, ait créé l'homme, un être si imparfait, si borné, si misérable, si inutile, selon Arnobe, dans le grand tout de cet univers.

(²) Les basilidiens avaient trois cent soixante-cinq cieus et autant d'anges pour y présider; les nicolaïtes décoraient leurs anges des noms les plus bizarres; les carpocratien voulaient qu'on satisfît les anges préposés aux passions, y ayant impossibilité d'entrer au ciel à moins d'avoir acquis toutes les conditions d'un véritable être terrestre; les cérinthiens ou mérinthiens faisaient créer le monde par des anges; les valentiniens reconnaissaient trente siècles et certains hermaphrodites, à la fois siècles et dieux; les héracléonites et les colorbasiens admettaient des conjonctions et des ogdoades; les séthiens des principes et des puissances; les apelliens un Dieu innommé, créateur d'un Dieu imparfait, lequel ensuite avait fait le monde; les gnostiques par excellence poussaient la folie plus loin encore que tous les autres.

S. Epiphân. hæres. 24 et seq. ad 65, t. 1, p. 55 et seq. — Tertullian. de prescript. cap. 46 et seq. ad fin. p. 249 et seq.; advers. Valentin. cap. 20 et seq. p. 298. — Theodorit. de hæret. fabul. l. 1, cap. 1 et seq. p. 191 et seq. — S. Johann. Damascen. de hæresib. p. 550. — Origen. contr. Celsum, l. 6, n. 28 et seq. p. 651. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 2, p. 363; l. 3, p. 428; l. 7, p. 764 et seq. et passim. — Ibid. ἐκ τῶν Θεόδωρου ἐπιτομαί, p. 789 et seq. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 1 et seq. p. 10; cap. 5 et seq. p. 58; cap. 20 et seq. p. 115, etc. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 26 ad 29, t. 1, p. 120 et seq.; l. 4, cap. 7, p. 147. — S. Augustin. de hæresib. ad Quodvult. cap. 1 et seq. t. 6. p. 6, etc.

d'autres l'avaient en horreur et la repoussaient avec mépris (¹). Telle secte ne voyait dans le Christ que sa divinité, et le faisait descendre du ciel avec son corps aussi immortel que lui-même, son enveloppe terrestre ayant été pour les hommes une simple illusion de leurs sens : telle autre, tout au contraire, ne reconnaissait en lui que l'humanité seule, le faisant naître à la façon de tous les hommes, de Joseph et de Marie qu'ils supposaient unis en mariage légitime, ou tout au plus du commerce, mais simplement charnel, de Marie avec l'Esprit-Saint. L'un substituait au Christ mourant, le Cyrénéen Siméon ou Simon; l'autre le faisait mourir naturellement pour qu'il resuscitât en son temps avec le commun de ses sembla-

(¹) Nous parlons ici d'après les hérésiographes catholiques, qui confondaient le plus souvent les chrétiens judaïsans avec les chrétiens gnostiques, et quelquefois prenaient acte, sans les distinguer, des dogmes mi-gnosticiens mi-pharisaïques dont des sectes bâtardes avaient composé leur faux gnosticisme. Le gnosticisme originel se constituait de l'horreur de la matière et de tout ce qui s'y rattachait; le rejet de la loi de Moïse et le dokétisme en étaient des conséquences nécessaires, ainsi que la renonciation au mariage et à tout acte sensuel ou matériel, à toutes pratiques, à toute cérémonie de culte, etc. Le pharisaïsme au contraire n'était que matériel, et positif : le culte y était un mécanisme pur; la crainte et l'espérance y étaient toutes charnelles; la récompense de la fidélité à la loi et aux préceptes lévitiques serait une vie de plaisirs et de gloire, promise par Jésus, homme simple comme nous. Les gnostiques carpocratians adoptèrent cette dernière opinion des chrétiens judaïsans. Les cérinthiens judaïsans empruntèrent aux gnostiques celle de la mort apparente du Christ. Gnostiques et judaïsans, les premiers en tendant à une perfection fausse et impossible, les autres en se vouant à un sensualisme absolu, incompatible avec le perfectionnement moral de l'homme, tombèrent dans l'erreur et le vice. Les saints pères ont tout confondu, le judaïsme, le gnosticisme et les abus qui résultèrent de l'un et de l'autre.

bles. Presque tous s'accordaient à nier la résurrection des morts comme l'entendaient et l'entendent encore les catholiques ; et ceux qui ne rejetaient pas toute résurrection, avaient inventé, pour se la rendre admissible, une espèce de corps particulier, aérien, et que l'on pouvait appeler spirituel lorsqu'on le comparait au corps matériel qu'il avait mission de remplacer au dernier jugement (1).

Venons maintenant aux crimes imputés aux gnostiques par leurs frères, les chrétiens d'autres sectes. Ces crimes sont d'avoir institué des mariages abominables, aussi contraires aux droits de la nature qu'à ceux de toute morale et de toute religion quelconque. S'il en faut croire leurs accusateurs, les gnostiques proscrivaient les mariages ordinaires, comme un reste impur de l'ancienne alliance, et propres seulement à perpétuer la matière, principe de toute corruption, de tout mal, de toute malédiction, ainsi que la race humaine, aussi essentiellement souillée que le sont la matière elle-même dont elle est formée et la source créatrice d'où elle tire son origine. Ils avaient la virginité en grande vénération, mais cette virginité était uniquement la stérilité du commerce des deux sexes (2). Ils

(1) Voyez la 3^e note supplémentaire.

(2) Il y avait des gnostiques qui s'exposaient aux tentations les plus fortes, et cependant n'y succombaient point. Tels étaient les *adamiens* ou *adamites* qui, hommes et femmes, s'assemblaient, assistaient aux sermons, priaient et participaient aux mystères, *entièrement nus*. Saint Augustin, aussi prodigue qu'aucun autre hérésiographe de l'accusation d'impureté et de libertinage, ne leur impute cependant aucune action déshonnête. — S. August. de hæres. cap. 31, t. 6, p. 8.

s'adonnaient du reste aux voluptés les plus sales, au libertinage le plus déhonté. Selon les écrivains ecclésiastiques, ils avaient établi et sanctionné la communauté des femmes : ils prohibaient rigoureusement la conception des enfans ; et quand le hasard voulait qu'une vierge, c'est-à-dire dans leur langage une femme qui n'eût pas encore enfanté, conçût, ils détruisaient son fruit, et se nourrissaient de ses membres palpitans, à peine formés, qu'ils avaient arrachés aux lois éternelles⁽¹⁾. Leurs assemblées religieuses étaient des réunions de débauche, leurs repas sacrés des festins

(1) Saint Épiphane nous apprend que, parmi les gnotiques, les uns avaient le commerce des femmes en horreur, les autres vivaient avec elles dans le libertinage le plus effréné. Les premiers se polluaient eux-mêmes et avalaient leur sperme (*ταῖς ἰδίαις χερσὶ αὐτῶν ἑαυτοὺς φθείρουσι, τὴν δὲ αὐτῶν φθορὰν λαμβάνουσιν εἰς τὰς χεῖρας, καὶ οὕτως ἐστίουσι*). Les autres se faisaient un mérite et un devoir de contenter les appétits charnels les plus désordonnés des deux sexes, ayant soin seulement d'empêcher la conception de leurs vierges, c'est-à-dire de celles qui, non seulement n'avaient point eu d'enfans, mais n'avaient point couru le risque d'en avoir en poussant légitimement jusqu'au bout l'acte dont ces sectaires ne permettaient que les accessoires (*ἐκείνας δὲ φασὶν εἶναι παρθέτους, τὰς μηδέποτε ἐν κοσμικῇ μίξει γάμου κατὰ φύσιν τῆς συνθείας γενομένας, ἕως καταβολῆς σπέρματος, ἀλλὰ μιγνυμένας μὴν αἰεὶ, καὶ πορνεύσας, πρὸ δὲ τοῦ ἀπαρτισθῆναι τὴν ἰδὴν ἀφιστάσας τὸν πορνηποῖόν αὐτῶν τῆς κοινωρίας φθορὰ, καὶ λαμβανούσας τὴν προειρημένην ἀισχύρητα εἰς ἑδωδὴν, κ. τ. λ.*). Ceux qu'ils appelaient leurs lévites, s'abstenaient absolument de femmes, et ne se mêlaient qu'entre eux. — S. Epiphan. l. 1, t. 2, hæres. 26 *gnosticor.* n. 11, t. 1, p. 92 et 93; n. 13, p. 95.

Les gnotiques croyaient tellement à la culpabilité de ceux qui créaient des enfans, qu'ils faisaient punir même ceux qui avaient commis ce crime involontairement et à leur insu. Ils racontaient que le prophète Élie, enlevé au ciel, en fut précipité sur l'accusation d'une diablerie qui, profitant de ses pertes nocturnes, avait recueilli de quoi avoir de lui des enfans qu'il avait, disait-elle, abandonnés avec leur mère. — Id. *ibid.*

d'anthropophages. Ils croyaient à la magie, et ils la cultivaient comme science; composaient des philtres, interrogeaient l'esprit de prophétie, ajoutaient foi aux prestiges et étaient sans cesse couverts d'amulettes, d'*abraxas* et d'autres images et caractères, auxquels ils attribuaient des effets miraculeux.

Après des accusations aussi graves, il serait superflu de nous arrêter aux reproches moins importants qui ont été faits aux gnostiques, savoir ceux de ne se faire aucun scrupule d'assister aux fêtes des gentils, de se nourrir de ce qui avait été offert ou sacrifié aux idoles, et autres transgressions plus ou moins puériles de la loi dite des apôtres, que la presque totalité des chrétiens de toutes les sectes avait cessé de respecter et d'observer. Nous ajouterons plutôt quelques mots sur ceux d'entre les sectaires dont nous parlons, qui, non contents, disent les auteurs catholiques, d'avoir organisé leurs propres vices et leurs abominations en système, cherchèrent en outre à donner à ce code monstrueux un effet rétroactif, en proposant à la vénération des fidèles les hommes dont la tradition et l'histoire ont tracé les portraits les plus repoussans. Tels étaient les *caïnites*. Leurs héros et leurs saints sont : Caïn, Esaü, Coré et ses compagnons, les habitans de Sodome, Judas Iscariot, etc. Ils détestaient les hommes bons et vertueux comme des êtres sans force et sans énergie, la vertu n'étant à leurs yeux qu'une honteuse et indigne faiblesse⁽¹⁾. C'est probablement en se fondant sur le

(1) Chaque péché avait, chez les caïnites, son ange particulier qui y

même principe, que les marcionites faisaient descendre Jésus-Christ aux enfers pour en retirer Caïn, Coré, Dathan et Abiron, et ceux qui leur avaient ressemblé, y abandonnant sans secours et sans espoir Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac et tous les hommes à qui les livres sacrés des Juifs et des chrétiens ont accordé la palme de la vertu et de la perfection (1).

Quoiqu'il en soit des dogmes secrets, des pratiques religieuses et de la vie privée de ces sectaires, toujours est-il qu'ils se répandirent et se propagèrent avec rapidité dans toutes les provinces de l'empire et particulièrement en Orient. Du temps où vivait l'historien évêque Epiphane, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle, les *encratites* (2) étaient établis dans la Pisidie, la Phry-

présidait; en le commettant, ces sectaires disaient : « *Ange N. je remplis ton ministère.* »

Les caïnites exaltent Caïn. Abel, selon eux, était issu d'une vertu moindre, avait été conçu et procréé moins vigoureusement, et, par conséquent, lui était inférieur. Ils défendent Judas le traître, en soutenant qu'il s'est rendu admirablement utile au genre humain.

Les séthoïtes disent que Judas trahit Jésus-Christ dans de bonnes intentions, prévoyant bien que sa mort sauverait le monde.

Les ophites vantent le serpent, jusqu'à le mettre au-dessus du Christ lui-même. Car, disent-ils, sans lui, nous ne ferions aucune différence entre le bien et le mal.

(1) Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 13, p. 455. — S. Epiphane. l. 1, t. 3, hæres. 38, *caian*. t. 1, p. 276 et seq. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 7, p. 765. — S. Iren. adv. hæres. l. 1, cap. 35, p. 139. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 47, p. 250 et 251. — S. August. de hæresib. ad Quodvultd. cap. 18, t. 6, p. 7.

(2) Les *encratites*, ou *sévériens*, ou *hydroparastates* étaient disciples de Tatien, successeur de Marcion et de Saturnin, et ami de saint Justin le martyr : on les a aussi parfois nommés *tatiens*. Ils condamnaient le mariage, l'usage de la viande et du vin, etc. ; ils admettaient les éons des

gie brûlée, les provinces d'Asie, l'Isaurie, la Pamphylie, la Cilicie, la Galatie, etc., à Antioche et à Rome. Les *cataphryges* ⁽¹⁾ vivaient dans la Cappadoce, la Galatie, la Phrygie, la Cilicie et à Constantinople. Les *tatiens* avaient semé leurs opinions *valentiniennes* dans tout l'Orient, et les *marcionites* avaient pénétré à Rome, dans toute l'Italie, en Égypte, en Palestine, en Arabie, en Syrie, en Chypre, dans la Thébàide, la Perse, etc.

Le gnosticisme, comme toutes les superstitions connues, s'était principalement propagé par le moyen des femmes et par celui des hommes de la classe et du caractère de ceux qui, pour la mobilité et la crédulité, offrent aux enthousiastes et aux intrigans la même facilité pour réussir que les personnes du sexe le plus faible. Nous avons vu que, dans l'origine, les gentils reprochaient aux chrétiens de ne s'adresser pour les convertir qu'aux artisans et aux femmes qu'ils convoquaient et endoctrinaient dans les carrefours : il appartenait aux catholiques d'adresser à leurs frères le même reproche. Encore plus systématiquement mystiques que les chrétiens primitifs, les gnostiques devaient, pour parvenir au même but, prendre nécessairement les mêmes voies. Ils firent aussi éclater la même reconnaissance pour le sexe qui les avait si bien servis dans leur ardeur de prosélytisme. Il y en eut qui admirèrent les femmes à tous les grades de la hiérarchie sacerdotale, à l'égal des hommes ; les gnostiques *quintiliens*,

valentiniens et rejetaient les épîtres de saint Paul et les actes des apôtres. — Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 29, t. 1, p. 192 ad 194.

(1) Voyez la note supplémentaire, n. 4.

sont de ce nombre : d'autres, et nommément les marcionites, ne leur permettaient que d'administrer le baptême. D'autres enfin reconnaissaient parmi elles quelques êtres supérieurs qui devenaient pour eux des espèces de prophétesses et de quasi-divinités; ainsi firent les cataphryges et les elxéens.

La grande église, ou l'église catholique, manifesta aussi quelque propension à accorder aux femmes l'habileté requise pour remplir les fonctions du sacerdoce : cependant l'ordre seul des diaconesses réussit à s'établir solidement et fut généralement adopté. Outre ces femmes consacrées au service des autels, il y eut aussi chez les catholiques des vierges qui se vouèrent à une chasteté perpétuelle : les premières avaient des devoirs actifs à remplir; les autres ne devaient qu'observer passivement leurs vœux (1).

Au reste, les sectes dont les catholiques ont laissé une peinture tout à la fois si horrible et si dégoûtante, étaient toutes nées et s'étaient fixées dans l'Orient. L'imagination des peuples de ces contrées, plus vive et plus ardente que celle des Occidentaux, les entraînait facilement dans ces spéculations oiseuses, et leurs passions, plus fortes et plus impérieuses, étaient intéressées au soutien de mystères qui, une fois corrompus dans leur but, semblaient faits pour les favoriser. Aussi rien n'égale la sévérité des mesures que l'on crut devoir prendre contre des hérésies si attrayantes. Sous le règne de Théodose, il y eut à Sida un

(1) Sur les prêtresses, les diaconesses et les vierges consacrées, voyez la cinquième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

concile de vingt-cinq évêques, présidé par Amphilo-chius, évêque d'Icone, qui proscrivit spécialement la doctrine gnosticienne des *messaliens* (1). On condamna à perpétuité quiconque professerait encore à l'avenir cette doctrine, ou qui serait seulement *soupçonné* de la professer, même en simples paroles, et on décida que nulle pénitence ne suffirait plus pour effacer une tache aussi abominable et aussi indélébile (2). Mais il est temps de passer aux gnostiques de l'Occident.

(1) On les appelait aussi *enthousiastes*, *euchites*, *enkratites*, *phundaites*, *bogomiles*, *lycopétriens*, etc. C'étaient de véritables enthousiastes contemplatifs, qui n'accordaient aucune valeur aux sacrements, et ne voyaient d'efficacité que dans l'oraison, la prière étant, selon eux, le seul moyen de chasser le démon, auquel tous les enfans d'Adam sont soumis en punition de la faute de leur premier père, démon qui s'attache intimement à eux depuis leur naissance, et que de continuelles supplications leur font évacuer constamment par la bouche et par le nez avec la pituite. Ils niaient que l'eau du baptême ou tout autre rite sacramentel parvinssent jamais au même but. Le diable étant expulsé, disaient-ils, l'homme qui prend matériellement possession du Saint-Esprit, éprouve le même plaisir que l'amour physique fait éprouver aux femmes. Les messaliens ou masaliens rejetaient la dogme de la Trinité. Après avoir prié fort longuement, ils ne faisaient, le reste du temps, que dormir, couchés pêle-mêle, dit saint Epiphane, hommes et femmes sans distinction. Flavien, patriarche d'Antioche, feignit de les bien accueillir, et les loua même pour mieux les faire tomber dans le piège qu'il avait résolu de leur tendre. Adelphius, Sabbas, Daodès, Siméon et Hermas, leurs chefs, en furent les dupes. Ils s'abandonnèrent avec confiance à Flavien, et ils furent par lui chassés de son diocèse et même de toute la Syrie : la Pamphylie devint leur asyle.

(2) Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 44, t. 3, p. 161. — Id. hæret. fabul. l. 4, cap. 44, t. 4, p. 242. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 11, cap. 16, t. 2, p. 165. — S. Epiphan. l. 3, t. 2, hæres 80, *massal.* p. 1067 et seq. — Phot. biblioth. cod. 52, p. 37. — Euthym. Zigaben. in panopl. tit. 22, biblioth. patrum, t. 19, p. 217 et seq.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 1. — Simon, Ménandre, Ébion, Prodicus, Nicolas, Cérinthe, Saturnin, Basilidés, Carpocrate, Cerdon, Valentin, Marcion et les gnostiques.

Simon-le-magicien se joignit aux chrétiens qu'il crut, ou plus habiles magiciens, ou meilleurs charlatans que lui. Il devint le premier hérétique parce que les chrétiens le repoussèrent. — Euseb. hist. eccles. l. 2, cap. 1, p. 45.

Ménandre fit comme Simon et dans le même but. Il avait été disciple de Simon et comme lui se qualifiait de *vertu de Dieu*. — Id. l. 3, cap. 26, p. 120.

C'était le moment favorable pour tous ces jongleurs religieux; et il y en eut de toutes les espèces. Tout allait si mal et il fallait une force si extraordinaire pour changer la marche des choses, que l'on n'avait plus confiance qu'en des moyens surnaturels, miraculeux, qu'en des secours d'en haut, les seuls que les hommes ignorans qui les avaient prédits, avaient crus suffisans dans la circonstance, et les seuls dont les hommes ignorans qui en sentaient le besoin, espéraient quelque soulagement; aussi s'y attachaient-ils incontinent, quels qu'ils fussent, comme firent les chrétiens qui embrassèrent avec fanatisme une doctrine de consolations idéales, théorétiques et imaginaires, à défaut de remèdes réels, qui les délivrassent, non seulement des ténèbres qui obscurcissaient leur intelligence, mais encore de la servitude matérielle et de l'abrutissement moral dans lesquels ils croupissaient.

Dès le temps même des apôtres et contredisant ouvertement la doctrine merveilleuse enseignée par ceux-ci, les ébionites annoncèrent un Jésus-Christ, homme comme nous, né naturellement de Joseph et de Marie: ils l'estimaient et révéraient sa doctrine; mais ils ne croyaient pas qu'elle les dispensât d'observer la loi de Moïse. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 27, p. 121. — Tertullian. de carne Christi, cap. 18, p. 373 et alibi. — S. Epiphian. l. 1, t. 2, hæres. 30, *ebionæor.* cap. 2 et seq. t. 1, p. 125. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 26, p. 127. — Liv. 5, chap. 1 de cette Époque, t. 2, p. 62, et note supp. p. 73.

Nicolas, pour prouver qu'il n'était plus jaloux de sa femme, ce que les apôtres lui avaient reproché, la leur offrit: il donna même le précepte général de satisfaire la chair pour la vaincre, précepte dont ses disciples abusèrent. Lui-même, d'après Eusèbe, n'était pas essentiellement corrompu. Saint Epiphane le dépeint comme ayant tenté de se

vouer à la continence pour imiter ceux d'entre les premiers chrétiens qui affectaient ce genre de pureté; mais il ajoute que son amour pour sa femme l'ayant emporté, il posa en principe qu'il fallait journallement céder aux exigences de la chair pour être sauvé. Selon saint Victorin, les nicolaïtes ne péchaient que par trop d'indulgence, c'est-à-dire qu'ils permettaient de se nourrir d'idolothytes rebénis, et qu'ils réconciliaient avec l'église les fornicateurs après huit jours de pénitence. Les catholiques modernes sont dans ce sens beaucoup plus indulgens encore et partant beaucoup plus hérétiques que les nicolaïtes. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 29, p. 123. — S. Epiphân. hæres. 25, *nicolaït.* t. 1, p. 72 (76). — S. Victorin patavien. episcop. commentar. de apocalyps. in bibl. patr. t. 3, p. 415.

Saturnin et Basilidès étaient disciples de Ménandre. — Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 7, p. 147.

Carpocrate est le chef principal des gnostiques. Saint Épiphane le charge de toutes les iniquités, incestes, infanticides, anthropophagies, libertinage effréné de toutes les parties du corps, corruption abominable, magie, idolâtrie, etc., dont les gentils avaient accusé les premiers chrétiens. Tertullien appelle Carpocrate un aussi grand sorcier qu'il était grand fornicateur. Selon saint Irénée, les gnostiques n'étaient ni aussi impies ni aussi scélérats qu'on a voulu le faire croire. Seulement ils enseignaient que Jésus avait eu deux doctrines : savoir, la doctrine secrète, communiquée aux apôtres afin qu'ils la transmissent à ceux qui en étaient dignes et pouvaient la comprendre, et la doctrine publique ou vulgaire. La première portait que la foi et la charité sauvent, tout le reste étant indifférent quoique appelé *bien* ou *mal* suivant les opinions humaines, puisque rien n'est ni bon ni mauvais par sa nature. L'évêque Théodoret pense comme Irénée, et ajoute : « J'en en dirai pas davantage; ce qu'on a avancé de plus, approche trop de la folie. — Euseb. loco cit. p. 148. — S. Iren. adv. hæres. l. 1, cap. 24, p. 121. — Theodorit. hæret. fabul. l. 1, cap. 5, t. 4, p. 196. — S. Epiphân. hæres. 27, *carpocras.* n. 3 et seq. t. 1, p. 104. — Tertullian. de anima, cap. 35, p. 338.

Cérinthe faisait comme Ébion; il séparait le Christ, spirituel et impassible, de Jésus qui avait souffert, était mort sur la croix, par qui le Christ avait parlé aux hommes, et qui ressusciterait avec les autres morts, comme il était mort en homme ordinaire, après que le Christ, remontant au ciel, s'était retiré de lui. Cérinthe croyait que le règne du Christ serait charnel et terrestre, et qu'après la résurrection générale, les hommes iraient régner et sacrifier sous lui à Jérusalem, et y jouir pendant mille ans de tous les biens matériels et de tous les plaisirs des sens. — Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 28, p. 122. — Theodorit. hæret. fabul. l. 2, cap. 3, t. 4, p. 219. — S. Epiphân. hæres. 28, *cerinthian.*

t. 1, p. 110 et seq. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 25, p. 126. — Liv. 1, ch. 3 de cette Époque, t. 1, p. 35; et l. 5, ch. 1 déjà cité.

Sur Cerdon, Valentin, Marcion, leurs éons, leur Jésus fantastique, etc., et les deux principes admis par Marcion avec toutes les conséquences de cette doctrine, voyez : Euseb. hist. eccles. l. 4, cap. 11, p. 154 ad 158. — S. Iren. advers. hæres. l. 1, cap. 1, p. 10 et seq.; cap. 5, p. 59; cap. 28 et 29, p. 128; l. 3, cap. 4, p. 242. — S. Epiph. hæres. 31. *valentin.* t. 1, p. 163 et seq.; hæres. 41, *cerdonian.* p. 299 et seq.; hæres. 42, *marcionit.* p. 311 et seq. — Tertullian. de prescript. cap. 30, p. 242; advers. Marcion. p. 430 et seq. — Theodoret. hæret. fabul. l. 1, cap. 7, t. 4, p. 198; cap. 24, p. 209.

Marcion, prêtre, fut excommunié par son père, évêque du Pont, nous disent Tertullien et saint Épiphane, pour avoir séduit ou violé une vierge consacrée à Dieu, et repoussé par l'évêque de Rome auquel il avait demandé l'absolution, et qui à cette époque n'était pas encore parvenu au point d'oser décider de son propre mouvement les affaires de toutes les églises de la chrétienté (voy. liv. 7, ch. 9, t. 2, p. 312, note). Il fonda une secte qui en peu de temps se répandit au loin, et dont les dogmes principaux étaient la croyance en un Dieu suprême, invisible et incompréhensible, le maître du dieu créateur et du démon de Cerdon. Le dieu des Juifs n'était que de second ordre. Le Christ envoyé du ciel par le Dieu suprême pour réparer les erreurs commises par ce dieu des Juifs, avait mis à néant la loi et les prophètes. Marcion admettait trois baptêmes, et niait la résurrection des corps.

Il y avait parmi les marcionites plusieurs divisions : par exemple, Apelles n'admettait, ni les deux principes de son maître, ni trois principes comme quelques-uns de ses disciples, mais bien un seul; sans cependant, disait-il, savoir pourquoi, toute question concernant la Divinité étant nécessairement fort obscure par elle-même. Cet Apelles poussait la tolérance jusqu'à défendre qu'on scrutât trop minutieusement ce qui est de foi pour chacun, parce que la croyance individuelle est libre, et que la meilleure pour chaque fidèle est celle qu'il a embrassée dans la simplicité de sa conscience. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 51, p. 253. — S. Epiph. hæres. 42, *marcionist.* n. 1 et 2, t. 1, p. 302 et seq. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 14, t. 1, p. 226.

Les principales sectes gnosticiennes sont celles des simoniens, mémandriens, adamites, nazaréens, ébionites, nicolaïtes, secundiens, ascodrupites, colorbasiens, barbéliotes ou naasiniens ou stratiotiques ou phémionites, ptolémaïtes, séthiens ou ophites, c'est-à-dire adorateurs du serpent qui le premier avait rendu à l'homme le signalé service de lui faire connaître le bien et le mal, etc., etc. — L'évêque Théodoret accuse nominativement Prodicus et ses gnostiques adamites d'avoir en-

seigné que les femmes doivent être communes, et d'avoir pratiqué à la fin de leurs repas la cérémonie d'éteindre les lampes afin que chaque fidèle s'emparât de sa voisine indistinctement, la fornication publique étant la vraie communion mystique du chrétien. — Theodorit. hæret. fabular. l. 4, cap. 6, t. 4 oper. p. 197.

No 2. — Les éons. — Marcion peint par Tertullien.

Nicolas parle de certains éons, dit Tertullien, enfans de la turpitude, fruits d'embrassemens obscènes et de conjonctions exécrables, ainsi que de beaucoup d'autres choses plus horribles encore. Selon lui, sont nés ensuite les démons et les dieux, et sept esprits, avec d'autres sacrilèges plus immondes, que nous rougirions de rapporter et que nous passerons sous silence. (C'est toujours Tertullien qui parle.)

Les fables des gnostiques, dit ailleurs le même écrivain, ressemblent aux contes ridicules dont les nourrices bercent les enfans pour les faire dormir. Ce sont, à l'infini, des noms d'éons tous différens les uns des autres, des mariages, des naissances, des morts, des événemens multipliés, tantôt heureux, tantôt funestes, d'une Divinité divisée et éparpillée sans fin. — Tertullian. de præscript. hæret. cap. 47, p. 250; adv. valentin. cap. 3, p. 290.

Dans les deux traités que nous citons et celui contre les marcionites, Tertullien s'est principalement occupé des valentiniens et de Marcion, (de præscript. hæret. cap. 29 et seq. p. 241; adv. valentin. p. 289 et seq.; advers. Marcion. p. 430 et seq.). Voici ce qu'il dit du Pont, patrie de Marcion, et de ce chef de secte lui-même; ce passage servira d'échantillon de son style : « Le nom d'*Euxin* donné au Pont est une véritable déception. Ce pays n'est pas même hospitalier par sa position naturelle; et c'est, pour ainsi dire, par un sentiment de honte de sa barbarie qu'il s'est tenu éloigné de nos contrées plus humaines. Les peuples qui l'habitent, si vivre dans un chariot peut s'appeler *habiter*, sont des plus féroces. Leur demeure est incertaine, leur vie dure; les sexes s'entremêlent indistinctement et le plus souvent publiquement, même quand ils ont l'air de vouloir se cacher, en suspendant leur carquois au timon du chariot pour en éloigner les téméraires. . . . Ils dévorent dans leurs repas les membres de leurs parens morts, tout aussi bien que la chair de leurs moutons : et celui d'entre eux qui mourrait de manière à ne pas être mangeable serait maudit. Ni le sexe ni la pudeur ne rendent les femmes plus délicates. La hache à la main et le sein découvert, elles vont couper du bois à la forêt : elles préfèrent se battre à se marier. Cette rudesse provient en partie du climat. Jamais le jour n'y est complet, jamais le soleil brillant; le temps y est toujours le même, du brouillard;

l'hiver dure toute l'année ; le vent ne souffle que du nord. On n'obtient du liquide qu'au moyen du feu ; les fleuves sont enchaînés par la glace, les montagnes doublées par la neige. Tout y est engourdi et solidifié ; il n'y a d'élasticité et d'ardeur que pour la cruauté, notamment pour celle qui a fourni tant de sujets à la scène, les sacrifices des Taurides, les amours des Colchéens, et les eroix du Caucase. Mais, rien encore n'est si horrible ni si triste pour le Pont que la circonstance d'avoir donné naissance à Marcion, qui est plus sombre qu'un Scythe, plus versatile qu'un Sarmate, plus inhumain qu'un Massagète, plus audacieux qu'une amazone, plus obscur qu'un nuage, plus froid que l'hiver, plus fragile que la glace, plus trompeur qu'un Istriote, plus escarpé que le Caucase, . . . Marcion est plus malfaisant même que les animaux de son barbare pays ; car quel est le castor qui châtre la chair jusqu'à supprimer le mariage ? Quelle est la souris du Pont si avide qu'elle ait rongé l'évangile ? etc., etc. »

N° 3. — Résurrection de la chair.

Les gentils s'étaient toujours moqués des chrétiens pour leur croyance à la résurrection de la chair. Marcion, Basilidès, et jusqu'à Origène et Arnohe, en un mot tous les chrétiens qui ne s'attachaient pas trop servilement à la lettre de l'écriture, croyaient que cette résurrection serait celle de l'homme intérieur ou de l'âme. Tertullien au contraire nie cette opinion et cherche à la réfuter. Il avoue néanmoins que l'expression *résurrection des morts* avait souvent été prise pour *conversion*, et qu'ainsi celui qui de l'idolâtrie ou du péché passait à la connaissance du vrai Dieu et à la pratique de la vertu, était censé *ressuscité des morts* et vivant de nouveau au milieu des vivans. *Ressusciter dans cette chair* signifiait ainsi simplement : ouvrir les yeux à la vérité et marcher dans la voie du salut pendant qu'il en était encore temps, c'est-à-dire pendant cette vie mortelle. Cela pouvait signifier aussi, cela aurait même dû signifier : *réhabiliter la chair* ; c'est-à-dire la laisser librement agir dans le cercle qui lui a été tracé par l'auteur des lois éternelles, conservant d'ailleurs sur elle la prépondérance de l'esprit, de l'âme, qui en vertu de ces mêmes lois a été placé au dessus d'elle. — Lactance prétend que les impies ne jouiront pas de la faveur réservée aux justes, celle de ressusciter en personne pour le jugement dernier. Lucien dit que les chrétiens se croient doués de l'immortalité, et que c'est parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne mourront pas, qu'ils méprisent la mort et courent gaiement au supplice.

Le dogme de la résurrection de la chair a donné occasion de soulever plusieurs questions pour le moins singulières. Voici les plus curieuses

dont se soit occupé le seul saint Augustin. Les fœtus morts dans le sein de leur mère ressusciteront-ils? Oui, répond-il, s'ils étaient déjà formés; non, dans le cas contraire; car alors ils ne peuvent être assimilés qu'à de la semence non encore conçue. Si saint Augustin était dans le vrai, il aurait du moins fallu qu'il eût déterminé ce qu'il entendait par fœtus formés et non formés. — Les monstres sous quelle forme ressusciteront-ils? Constitués tels qu'ils auraient dû être s'ils n'avaient pas dégénéré en monstres? — Les martyrs ressusciteront-ils avec ou sans les membres qu'ils ont si glorieusement perdus dans la lutte soutenue pour la vérité, c'est-à-dire avec ou sans bras, jambes, mamelles, peau, oreilles, yeux, tête, etc. tout déchirés et déchiquetés par les bêtes féroces ou les verges et le fer des bourreaux, tout bouillis, tout rôtis? Non, dit saint Augustin, mais ils conserveront des cicatrices brillantes en signe de leur honorable victoire. — Qu'advient-il des hommes mangés par d'autres hommes? Ils reprendront aux anthropophages ce que ceux-ci leur avaient emprunté, comme le créancier qui exécute son débiteur et le force à rendre. — Les damnés ressusciteront-ils avec leurs défauts et leurs difformités? Saint Augustin n'ose pas résoudre cette question. Il doit nous suffire, dit-il, qu'ils seront éternellement malheureux. — Ressuscitera-t-on avec le sexe que l'on a eu vivant? Oui: car le sexe féminin sur lequel seul il pouvait y avoir doute, n'est pas un défaut, mais un fait de la nature. Seulement, les parties sexuelles de la femme ne seront plus propres à leur ancien usage; elles ne serviront que d'un ornement nouveau, lequel n'excitera en aucune manière les désirs de celui qui les regardera. — Sous quelle forme généralement ressuscitera-t-on? Sous celle qu'on avait à l'âge de trente ans, avec la taille de cet âge et sa fraîcheur. Saint Augustin a oublié de nous apprendre comment ressusciteront ceux qui seront morts avant d'avoir atteint cet âge, et si l'enfant, par exemple, mort après trente mois ou mieux trente jours d'existence, prendra d'emblée la forme qu'il aurait fini par avoir s'il avait vécu vingt-huit à trente ans de plus. — Arnob. adv. gent. l. 2, p. 51. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 16, cap. 8, t. 5, p. 988; l. 22, cap. 13, p. 1499; cap. 17, p. 1503; cap. 20, p. 1508; enchirid. cap. 85, 87, 92, t. 3, p. 80; lib. de eccles. dogmat. cap. 37, ibid. in append. p. 384; de fide ad Petrum diac. cap. 3, p. 389. — Origen. cont. Celsum, l. 5, n. 14, t. 1, p. 587. — Lucian. de morte Peregrin. t. 4, p. 276. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 19, p. 392; cap. 40 et seq. p. 408.

No 4. — Les cataphryges. — Montan.

Les cataphryges avaient pris ce nom de la Phrygie, qui était le berceau de leur secte, et où ils furent toujours en plus grand nombre.

Saint Augustin les accuse de saigner un enfant à coups d'épingles pour mêler son sang avec de la farine et en pétrir leur eucharistie. Si l'enfant mourait, ils en faisaient un martyr et l'honoraient comme tel ; s'il restait vivre, il devenait leur grand prêtre. Les cataphryges avaient eu pour fondateur Montan, enthousiaste nouvellement converti au christianisme, lequel s'était adjoint deux prophétesses qu'il prétendait immédiatement inspirées, et qui étaient nommées Priscille et Maximille : ces trois individus, et surtout Montan, étaient les paraclets de la secte, honorés plus que les évangiles mêmes. Au reste, la discipline des montanistes était sévère ; elle ordonnait entre autres choses la renonciation au mariage et à la liberté de se nourrir indifféremment de toute espèce de mets : c'est précisément par cela qu'ils attirèrent beaucoup de prosélytes. On les appela aussi Pépuziens, de Pépuze, village que Montan avait gratifié du titre de Jérusalem nouvelle. Il y eut bientôt des montanistes cataproctiens qui prétendaient que le paraclet avait enseigné plus de choses par Montan, et des choses plus grandes et meilleures, que le Christ par Jésus ; des montanistes cateschiniens qui faisaient du Père et du Fils une seule et même personne ; des montanistes quartodécimanes, etc., etc. Les cataphryges se vantaient de leurs martyrs comme d'une preuve irréfragable de la vérité de leur doctrine : c'était ce que faisaient la plupart des hérétiques de toutes les sectes. Apollinaire, évêque d'Hierapolis, leur antagoniste le plus zélé, réfuta ce raisonnement par l'argument ordinaire, savoir que la réalité du martyre dépend de la bonté de l'enseignement de celui qui rend témoignage, bonté que, par contre, on ne prouvait le plus souvent que par la constance dans le martyre de celui qui enseigne. Apollinaire combattit en outre les prophéties de Montan et de ses deux prêtresses qui, disaient leurs partisans, avaient succédé aux anciens prophètes. Mais ceux-ci devaient aussi avoir des successeurs jusqu'à la fin des siècles, d'après les paroles de l'apôtre, et n'en avaient point eu ; donc, concluait l'évêque d'Hierapolis, Montan, Priscille et Maximille n'avaient point été des prophètes véritables.

Ce mode d'argumentation, s'il sert réellement à réfuter les montanistes, ne sera pas moins concluant contre les églises modernes, où, si jamais l'on a prédit quelque chose, certes l'on ne prédit aujourd'hui plus rien. — Euseb. hist. eccles. l. 5, cap. 16, t. 1, p. 229 et seq. ; cap. 17, p. 233. — Theodorit, hæret. fabular. l. 3. cap. 2, t. 4, p. 227. — Tertullian. de præscript. cap. 52, p. 254. — S. August. de hæres. lib. ad Quodvult. cap. 26, t. 6, p. 8.

N^o 5. — Prêtresses, diaconesses, vierges consacrées. — Mœurs dissolues des vierges, et peines que l'église prononce pour les réformer.

« Si tu renonces aux habitudes de la jeunesse, dit saint Athanase à une des vierges chrétiennes, on ne t'appellera pas jeune fille, mais tu seras nommée *ancienne, prêtresse*, et tu jouiras des honneurs d'une *prêtresse* (ὡδὲ εἰ μὴν οὐ ποιῆς τὰ νεωτέρικα σχήματα, οὐκ ακούσῃς νεώτερα, ἀλλὰ καὶ πρεσβύτερις ἀποκαλήσῃ, καὶ τιμὴν ἔχεις ὡς πρεσβυτέρα). — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 1050. — Le saint évêque d'Alexandrie nous apprend qu'il était défendu à ces vierges-prêtresses de se laver autre chose que le visage et les mains; encore, en se lavant le visage, ne pouvaient-elles y employer qu'une main à la fois. Il leur ordonne de réciter une prière, une espèce de bénédiction, sur le pain avant de le manger et au moment de le rompre: et la preuve qu'il attache à cette prière mystérieuse un effet tout autre que celui d'une invocation ordinaire, de l'action de grâces accoutumée, c'est qu'il défend bien soigneusement aux vierges-prêtresses en question de se laisser surprendre par les profanes ou les catéchumènes, soit dans l'acte de bénir le pain, soit dans celui de manger le même pain ainsi consacré. — S. Athanas. loco cit. p. 1051 et 1052.

Les prêtresses de l'église grecque étaient appelées par les latins *veuves, anciennes, univiræ* et *matriculæ*. Elles plaçaient et guidaient les femmes dans l'église, pendant les cérémonies du culte, selon Zonare. Autrefois, dit Atton, évêque de Verceil, non seulement les hommes, mais aussi les femmes présidaient (*præerant*) aux églises: l'instruction religieuse et philosophique qu'elles avaient puisée dans le paganisme, les en rendait capables. Les diaconesses étaient sous les ordres de ces prêtresses et les servaient (*Diaconas verum talium credimus fuisse ministros*). Les prêtresses prêchaient, enseignaient, donnaient des ordres, tandis que les diaconesses ne faisaient que les aider, comme faisaient les diacres à l'égard des prêtres, et baptiser. Encore les enfans sont-ils baptisés si jeunes à présent (sixième siècle), continue Atton, que celui qui confère ce sacrement aux filles, n'y peut puiser aucun désir voluptueux; ce qui fait qu'il a été défendu aux femmes de baptiser à l'avenir (sicut enim hæ quæ presbyteræ dicebantur, prædicandi, jubendi vel edocendi, ita sane diaconæ ministrandi vel baptizandi officium sumpserant. . . .). — Fulgent. Ferrand. breviar. canon. tit. 221, sæcul. 6, in biblioth. patrum, t. 9, p. 486. — Zonar. in c. 11, concil. laodicæen. p. 343. — Atto vercellens. episcop. epist. 8, ad Ambros. apud Dachery, in specileg. t. 1, p. 438. — Du Cange, glossar, vocé *Diaconissæ*, t. 2, p. 1461.

Sous saint Grégoire-le-Grand, on appelait aussi, *prêtresses* les femmes des prêtres, que, cent cinquante ans après, le pape Zacharie

appela leurs compagnes ou concubines, *σύμβιας*, et elles étaient revêtues d'un costume particulier.

Enfin, il y eut chez quelques hérétiques des prêtresses de Marie. A mesure que certaines sectes dépréciaient la mère de Jésus, d'autres redoublaient pour elle de dévotion, et exaltaient sa gloire et sa puissance. Les *collyridiens* de l'Arabie, de la Thrace et de la Scythie supérieure furent de ce nombre : chez eux les prêtresses de la sainte Vierge remplirent pour elle toutes les fonctions d'un véritable culte, et offrirent en son honneur le pain et le vin. Cependant, dit saint Épiphane, Marie elle-même n'avait été investie d'aucun ministère, et elle n'avait pas même eu le pouvoir de baptiser. — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 4050. — S. Gregor. pap. I, dialog. l. 4, cap. 11, t. 2, p. 387; epistol. registr. l. 9, epistol. 7, ad Januar. calarit. episcop. p. 931. — S. Epiphane. l. 3, t. 2, hæres. 79, *collyridian*. n. 1, p. 1057; n. 3, p. 1059.

En outre, on peut consulter : Concil. laodicæn. can. 11, apud Labbe, t. 1, p. 1497. — Concil. turon II, c. 12, 13 et 14, t. 5, p. 855 et 856; c. 20, p. 858. — Concil. autisiodor. c. 21, p. 959. — Phot. in nomocan. tit. 1, cap. 30, p. 15. — Baron. annal. eccles. ad ann. 34, n. 284, t. 1, p. 213.

Le canon 11 du concile de Laodicée statue qu'il ne faut plus ordonner dans l'église des femmes appelées *prêtresses* ou *présidentes* (*περὶ τοῦ μὴ εἶν τὰς λεγομένας πρεσβυτέρας ἢτοι προκαθημένας, ἢ ἐκκλησίᾳ καθίστασθαι*). Dans les notes, le chanoine Séverin Bini prétend que ce sont là les femmes des prêtres, vouées à la chasteté depuis que leurs maris étaient dans les saints ordres (ibid. p. 1523). Mais pourquoi alors est-il dit *présidentes*? Les *prêtresses* simplement femmes de prêtres ne présidaient à rien. Et comment pouvait-on défendre de les consacrer, *constituer* (*καθίστασθαι*). Ce mot et celui de *προκαθημένας* (*présidentes*) prouvent que la prêtrise était une dignité, un ministère, une autorité pour les femmes, comme le diaconat et au dessus du diaconat. Nous ne voyons pas qu'elles devinssent jamais évêchesses. Le droit d'être élevées à la prêtrise leur fut ôté par le canon que nous venons de citer.

Dans les écrits attribués aux apôtres, il est déjà question de diaconesses qui y sont aussi appelées *veuves* : ces ministres femelles du culte chrétien devaient avoir donné des preuves de prudence et de bonne conduite en gouvernant sagement leur propre famille et leur maison. Plus tard, les conciles et les pères de l'église exigèrent en outre qu'elles fussent instruites, afin de pouvoir instruire, et qu'elles eussent au moins quarante et même soixante ans. Le concile de Chalcédoine, 1^{re} œcuménique, nous apprend qu'elles étaient sacrées solennellement comme les clercs, et qu'elles recevaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains (*Διακονίσσαι μὴ χειροτονεῖσθαι γυναῖκα πρὸ ἰσων τεσσαράκοντα, κ. τ. λ.*); et il les

frappe d'anathème, ainsi que leurs maris, si elles en prenaient après avoir desservi leur office. Les constitutions apostoliques parlent également de l'imposition des mains et du don du Saint-Esprit qui en était la conséquence.

Saint Clément, successeur immédiat des disciples de Jésus-Christ, nous montre les diaconesses comme ne devant servir qu'à prêcher l'évangile aux femmes et à les déshabiller entièrement nues pour leur oindre tout le corps lors de leur baptême, comme cela se pratiquait dans la primitive église; (voy. l. 4, ch. 4, note 3^e supplém., t. 2, p. 22); ce que, pour ce qui concerne la prédication, les sectes séparées de la grande église imitèrent lorsqu'il s'agit de répandre leur doctrine, que Simon fit annoncer par son Hélène, Montan par ses Priscille et Maximille, Donat par sa Lucille, etc., etc. Saint Épiphane dit la même chose que saint Clément; il ajoute seulement que les diaconesses examinaient les femmes, en qualité de matrones, probablement quand le cas exigeait que l'on constatât leur virginité.

Cependant il leur était défendu de baptiser: les constitutions apostoliques avaient décidé que de laisser conférer ce sacrement par des laïques ou par des femmes, sans exception, eût été dangereux, illicite, impie. Il n'était permis aux femmes que de chanter dans l'église; ce qui, dit saint Isidore, les empêchait d'y bavarder.

Au reste, saint Épiphane appelle orgueil, folie et fureur la prétention des femmes qui voulaient monter plus haut dans la hiérarchie sacerdotale que le diaconat: il va même jusqu'à s'emporter contre les femmes en général, dont, dit-il, les paroles paraissent douces comme le miel, et sont amères comme le fiel, et qu'il nomme tout crûment *des hérésies*. De son temps, les diaconesses devaient s'être consacrées à la virginité depuis leur naissance; ou se résoudre à vivre dans une continence volontaire si elles étaient mariées; ou enfin être veuves d'un seul mari: elles continuèrent néanmoins, quoique vierges ou mariées, à porter le nom de veuves, en mémoire de leur première institution.

Saint Basile veut qu'à l'exemple de l'apôtre, on ne punisse que par le mépris les jeunes veuves diaconesses qui se marient: il n'est, dit-il, raisonnable de s'en prendre à elles de leur péché, que lorsqu'elles ont passé l'âge de soixante ans. Avant cela, il n'y a pas de leur faute, si elles cèdent à la tentation, mais de la faute de ceux qui les ont enrôlées trop jeunes dans le clergé. Ailleurs, il les déclare coupables, ainsi que les chanoinesses (*καρουναι*), si elles font la moindre brèche à la chasteté, et les condamne à sept ans de pénitence. Saint Jean Chrysostôme veut aussi qu'elles fassent pénitence, ou bien, ajoute-t-il, *qu'elles se remarient*.

Les diaconesses furent toujours nombreuses en Orient, où l'influence du climat rendait plus praticables les cérémonies religieuses qui requé-

raient indispensablement leur ministère, et où, pour le même motif, il eût été, dans les mêmes cas, plus dangereux de chercher à les remplacer par des prêtres ou des diaques.

Les empereurs orientaux se crurent souvent obligés de régler par des lois civiles ce qui concernait ces femmes-ministres du culte, afin de diminuer les abus que le temps avait fait naître de cette institution ecclésiastique. Théodosé qui avait défendu aux femmes rasées d'entrer dans le temple, sous peine, pour l'évêque qui les y admettrait, de déposition; probablement parce que le concile de Gangres avait défendu aux femmes de se raser la tête, décréta qu'on ne recevrait dorénavant diaconesses que les femmes déjà mères et bonnes mères de famille, et en outre âgées de plus de soixante ans, pour obéir, dit-il, aux apôtres et aux conciles de leurs successeurs. Justinien fixa leur âge, d'abord à cinquante, puis à quarante ans : il voulut qu'elles n'eussent été mariées qu'une fois, et il leur ordonna d'habiter seules ou avec leurs parents, de vivre avec décence et dans la solitude.

L'Occident connut beaucoup moins ces espèces de quasi-prêtresses, et enfin les conciles d'Orange I, d'Epaune et d'Orléans II, au sixième siècle, considérant la fragilité naturelle du sexe, supprimèrent définitivement les diaconesses. — Epist. ad Titum, cap. 2, vers. 3; ad Timoth. I, cap. 5, vers. 9; cap. 7, vers. 11. — Tertullian. de veland. virgin. cap. 9, p. 199. — Concil. carthag. IV, t. 2, p. 1201. — Concil. chalcédon. IV œcumen. c. 15, t. 4, p. 763. — Concil. arausican. I, c. 26, t. 3, p. 1451 (ann. 441). — Concil. epaonens. c. 21, t. 4, p. 1578 (ann. 517). — Concil. aurelian. II, c. 18, ibid. p. 1782 (533). — Concil. gangrens. c. 17, t. 2, p. 424. — Constit. apostol. l. 18, cap. 19 et 20, apud Zonar. in canon. p. 1026 et seq. — S. Clement. constit. apostol. l. 2, cap. 26, apud Coteler. inter SS. patr. apostol. oper. t. 1, p. 241; l. 3, cap. 1, p. 277; cap. 6, p. 281 et seq.; cap. 9 et 10, p. 285 et seq.; cap. 15 et 16, p. 290; cap. 19, p. 292. — S. Epiphan. hæres. 79, *collyridian.* locis cit. et p. 1060 et 1065. — S. Isidor. pelusiot. l. 1, epist. 90 ad Isidor. episcop. p. 28. — S. Athanas. de virginit. t. 1, p. 1049. — S. Basil. epist. 199 (alias 2) ad Amphiloche. c. 6, p. 272; c. 24, p. 293; c. 44, p. 296. — S. Joann. Chrysostom. vit. a Pallad. script. cap. 5, t. 13, p. 19. — Cod. theodos. de *episcop. eccles. et cler.* l. 16, tit. 2, leg. 27, t. 6, p. 66. — Novell. 6, coll. 1, cap. 6, t. 2, p. 14; nov. 123, cap. 13, collat. 9, p. 171. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 16, t. 2, p. 301.

Il faut bien se garder de confondre les diaconesses avec les religieuses. Les unes, par l'emploi qu'elles desservaient, se rendaient utiles à la communauté chrétienne: les autres ne faisaient qu'offrir à Dieu les mérites qu'elles supposaient avoir acquis en s'imposant une privation personnelle; et, au moyen de l'espèce de pureté qu'elles

croyaient lui être la plus agréable, se préparer à elles-mêmes un avenir plus heureux et des récompenses proportionnées à leur sacrifice : elles étaient reçues par l'église dès l'âge de vingt-cinq ans, et même après seize.

Saint Basile ordonne que celles qui violent leurs vœux soient punies inexorablement ; car, dit-il, elles sont adultères d'un époux qui, ne mourant jamais, ne leur laisse jamais la faculté de se donner à un autre ou de se marier, et elles introduisent dans le lit du Seigneur un esclave coupable d'un bien plus grand crime que s'il n'avait fait que prendre la place de tout autre mari. Les vierges incontinentes, dit saint Jérôme, sont non seulement adultères mais incestes ; elles ne peuvent se marier sans rompre la première foi promise, sans se vouer elles-mêmes à la damnation.

Le crime de la vierge consacrée qui se laisse séduire est, selon saint Cyprien, d'autant plus grand, que l'époux qu'elle trompe est plus élevé au dessus des autres hommes. Le mari ordinaire qui trouve sa femme couchée avec un amant, entre en fureur, et la colère peut le porter jusqu'à répandre le sang des coupables. Que ne sera-ce pas de Jésus-Christ, notre seigneur et notre juge, s'il trouve sa vierge, celle qui lui avait été vouée, qui avait été destinée à sa sainteté, se livrant à d'incestueuses amours?... Cyprien condamne surtout ce péché s'il est commis avec des prêtres et des diacres, auxquels, dit-il, il est défendu même d'habiter avec des vierges consacrées. Que si cela a eu lieu, il faut que la séparation suive immédiatement ; et alors les vierges seront scrupuleusement visitées par des sages-femmes. Celles qui seront trouvées pures, seront admises de nouveau à la communion ecclésiastique, à condition qu'elles ne pécheront plus. Les autres devront faire pénitence pleine et entière, comme il convient à des adultères du Christ ; après quoi, et confession du crime ayant été faite, elles seront réconciliées. En cas d'obstination dans leur liaison criminelle, elles ne seront plus reçues dans l'église, de peur que, par leur exemple, elles ne corrompent les autres.

Les diaconesses étaient astreintes à l'observation des règles imposées canoniquement à leur corps ; les vierges consacrées n'étaient, dans la primitive église, liées que par leur propre vœu. Saint Cyprien veut, à la vérité, que celles qui violent ce vœu fassent pénitence, comme faisaient les femmes qui passaient à de secondes noces, et qu'elles méritent ainsi leur réconciliation avec l'église. Mais, beaucoup plus indulgent que le concile d'Elvire qui condamne à la privation de la communion jusqu'à la mort les vierges qui avaient fait brèche à leur chasteté, si, bien entendu, elles se repentaient de leur faute et n'y retombaient plus, et à l'excommunication même au delà du tombeau, celles qui persistaient dans leur inconduite, l'évêque de Carthage toujours en contradiction

avec lui-même et oublieux de la sévérité que nous venons de signaler, se borne dans un de ses écrits à conseiller aux religieuses trop sensibles de se consulter à la moindre tentation, et s'il ne leur paraît pas d'être assez fortes pour y résister, ou seulement même de manquer de bonne volonté à cet égard, de se marier sans délai, nonobstant leur vœu de chasteté et sa ratification par une consécration solennelle. Saint Épiphané est exactement du même avis : le mariage, selon lui, est toujours préférable à la commission secrète d'actions coupables dont Dieu est l'invisible témoin, et il vaut beaucoup mieux ne pécher qu'une fois que plusieurs ; surtout puisque la pénitence et après la pénitence la réconciliation ne sont jamais refusées aux vierges qui se sont mariées, bien que la première soit toujours longue et le pardon toujours difficile à obtenir. Il paraît que le libertinage des vierges était alors aussi commun que l'était pour les prêtres l'usage d'entretenir des femmes *introduites* : on conciliait ainsi tout à la fois le plaisir de satisfaire ses passions avec la vénération dont le peuple payait ceux qui paraissaient s'être mis au dessus des douceurs et même des besoins de la vie.

Le portrait que le saint évêque de Carthage nous trace des vierges chrétiennes consacrées à Dieu, surtout sous le rapport de la coquetterie, du manque absolu de modestie et de pudeur, de leur parure, des cosmétiques dont elles faisaient usage, etc., etc., passe l'imagination. Bien que vierges encore dans l'acception littérale du mot, elles avaient, dit Cyprien, le plus souvent cessé de l'être par les yeux, les oreilles, la langue et la pensée. L'exemple qu'il en apporte en preuve est frappant : elles fréquentaient les bains publics et s'y lavaient, entièrement nues, pêle-mêle avec des hommes également nus comme elles.

C'est pour cela que saint Cyprien défend aux vierges « d'habiter avec les mâles, et *habiter*, dit-il, veut dire ici simplement vivre, demeurer, et non pas coucher (*nec pati virgines cum masculis habitare, non dico simul dormire, sed nec simul vivere*) ; car la jeunesse et le sexe sont faibles : nous devons les brider de toutes les manières imaginables, bien loin de fournir nous-mêmes des occasions au diable qui ne cherche qu'à nous séduire et à saisir sa proie. Il faut se hâter de séparer les imprudens, et, s'il est possible, avant qu'ils se soient rendus coupables. Nous n'avons vu que trop de désordres résulter de ces cohabitations dangereuses et illicites, et que trop de vierges y perdre leur innocence, au grand chagrin de notre ame. » C'est ici que l'évêque de Carthage leur conseille de prendre un mari plutôt que de s'exposer aux flammes de l'enfer. « Et qu'elles ne cherchent point, ajoute-t-il, à s'excuser, en proposant de faire examiner et constater leur virginité ; car nous savons qu'il est aisé de tromper les yeux et les mains des sages-femmes. (Ici saint Cyprien oublie qu'il a lui-même conseillé, ordonné même ces

visites vérificatrices). D'ailleurs, quand même la partie qui distingue la femme de la vierge serait trouvée intacte chez cette dernière, pourrait-on raisonnablement en conclure qu'elle n'a point péché au moyen de quelque autre partie dont il est possible d'abuser, mais impossible de vérifier l'abus? •

Quoi qu'il en soit, on continua long-temps à excommunier simplement les moines et religieuses qui violaient le vœu de chasteté, soit en se mariant, soit d'une autre manière; on les soumettait à une pénitence plus ou moins sévère, à l'instar des bigames, c'est-à-dire de ceux qui étaient passés à de secondes noces. Mais il était strictement défendu de rompre ces mariages (*conjugia vœventium non sunt dissolvenda*): séparer dans ce cas de leurs maris les religieuses devenues femmes, comme si elles étaient adultères, est au contraire, dit le droit canon, rendre adultères les mêmes maris qui, du vivant de leurs femmes légitimes (les religieuses épousées), en épousent d'autres. Le deuxième concile général de Latran, dixième œcuménique, fut le premier qui, sous le pape Innocent II (1139), déclara nul le mariage des évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines réguliers, moines, convers, profès, et surtout des religieuses, ordonna de séparer les conjoints et de les punir rigoureusement. — Concil. chalcedon. iv œcumen. c. 16, apud Labbe, t. 4, p. 763. — Concil. lateran. ii, œcum. x, c. 7 et 8; *ibid.* t. 10, p. 1003 et 1004. — Corpus jur. canon. decret. part. 2, caus. 27, quæst. 1, c. 2, 6 et 7, t. 1, p. 358; c. 8 et seq. p. 359; c. 14, *ibid.*; c. 17, 22 et 24, p. 360; c. 41, p. 362, etc. — Basil. Pontius, de matrim. l. 7 cap. 14 ad 17, p. 497 et seq. — Concil. carthagin. iii, c. 4, t. 2, Labbe, p. 1167. — Concil. valent. i, c. 2 (ann. 374), *ibid.* p. 905. — Concil. ancyran. c. 19, t. 1, p. 1464. — Concil. eliberit. c. 13, *ibid.* p. 972. — Concil. turon. ii, c. 20, t. 5, p. 858 ad 871. — S. Basil. epist. 199 (alias 2) ad Amphiloche. c. 18, p. 292; epist. 46 (alias 5) ad virgin. laps. n. 3 et seq. t. 3, p. 137; libr. de virginit. n. 39, in append. p. 624. — S. Hieronym. advers. Jovinian. l. 1, t. 4, part. 1, p. 156. — S. Cyprian. epist. 62 ad Pompon. p. 102 et 103; de habit. virgin. p. 179. — S. Epiphane. l. 2, t. 1, hæres. 61, *apostolic.* n. 7, p. 511.

CHAPITRE II.

Le gnosticisme en Espagne. — Priscillien. — Les hérésies ne parviennent plus à se cacher. — Dissimulation des priscillianistes. — Mesures des catholiques pour la mettre en défaut. — Concile de Sarragosse. — Condamnation des sectaires. — Priscillien, évêque d'Avila. — Les catholiques invoquent le bras séculier. — Les priscillianistes exilés font de nombreuses conversions dans les Gaules. — On refuse à Rome de les entendre. — Ils achètent la faveur de Gratien. — L'empereur Maxime les fait juger au concile de Bordeaux. — Priscillien appelle à l'empereur lui-même. — Reproches de Sulpicé Sévère aux accusateurs des sectaires. — Saint Martin de Tours se déclare contre l'intolérance civile. — Les priscillianistes condamnés, les uns à l'exil, les autres à la peine capitale. — Supplice de Priscillien et de six autres gnostiques. — L'église presque entière repousse les délateurs couverts du sang des priscillianistes. — L'évêque Ithace, l'un d'eux, est déposé et exilé. — Le pape saint Léon loue ces accusateurs sanguinaires. — Loi d'Honorius pour généraliser la persécution. — Progrès du priscillianisme. — Les ithaciens persécuteurs, soutenus par le pouvoir. — Efforts généreux de saint Martin en faveur des malheureux. — Saint Martin communique avec les ithaciens pour sauver la vie aux priscillianistes. — Sa pénitence.

Un Égyptien, né à Memphis et appelé Marc, avait introduit en Espagne, vers le milieu du quatrième siècle, les dogmes déjà corrompus du gnosticisme. Agape, dame noble de cette province, et le rhéteur Helpide furent ses premiers disciples. Priscillien se joignit bientôt à eux, et ne tarda pas à mériter de devenir le chef de toute la secte, à laquelle il donna même son nom. Depuis lors, en Europe, gnostiques et priscillianistes ne fut plus qu'une même chose.

Priscillien était doué de toutes les qualités nécessaires pour faire promptement de nombreux sectateurs à sa doctrine ; car le mérite des opinions proposées à la croyance des peuples, leur paraît toujours être en rapport direct avec le mérite du prédicateur qui cherche à les répandre. Or, Priscillien était jeune, d'une belle figure et d'une naissance distinguée, riche, spirituel et savant. Il avait l'esprit ardent et inquiet,

avec beaucoup de propension et de disposition pour la dispute. Également habile à saisir les circonstances favorables qui s'offraient à lui, et inébranlable dans sa résistance courageuse aux revers de la fortune, rien ne lui manquait pour la mission qu'il se donnait de fonder une secte nouvelle. Il souffrait patiemment, l'on dirait presque volontiers, la faim, la soif et les veilles. Les plus grandes et les plus pénibles privations ne lui coûtaient rien lorsque la nécessité les imposait, ou même, lorsque seulement elles lui paraissaient utiles à sa cause et propres à lui attirer le respect du vulgaire. Il tira surtout le plus grand avantage du prosélytisme zélé des femmes, qu'il avait eu l'art de gagner à ses desseins.

Ces intrigues ne purent long-temps demeurer cachées. Il était déjà loin le temps qui avait précédé la conversion des empereurs, où une secte pouvait croître, se fortifier dans le silence et dans l'ombre, et se répandre, comme avait fait le christianisme lui-même, avant de parvenir à la connaissance de l'autorité, ou à celle des sectes rivales qui se croyaient intéressées à en arrêter les progrès. Tous les chrétiens maintenant se voyaient à découvert et se surveillaient les uns les autres. Chaque membre de la grande communauté était un témoin toujours vigilant des actions de ses frères; tous les fidèles vivaient en un contact immédiat avec leurs chefs. Le pouvoir lui-même, comme partie intégrante d'une religion qu'il avait autrefois persécutée, se figurait qu'il devait particulièrement avoir soin que rien ne s'y passât à son insu; et il avait toujours en mains

les moyens nécessaires pour être promptement et exactement instruit de ce dont on paraissait le plus intéressé à lui faire un secret. Aussi le priscillianisme fut-il découvert en Espagne presque à sa naissance.

Sulpice Sévère qui nous l'apprend, appelle les priscillianistes une exécrationnable secte de gnostiques, qui enveloppait du mystère le plus impénétrable sa superstition honteuse et jusqu'à ses moindres actes. Priscilien avait mêlé aux dogmes des gnostiques ceux de Manichée et de plusieurs autres hérésiarques, nous disent les prétendus orthodoxes, ses historiens (1). Il y ajouta comme règle de conduite nécessaire dans les circonstances où l'on se trouvait, la permission, l'ordre même de dissimuler, de mentir et se parjurer en toute confiance, chaque fois qu'il était possible de se dérober par ce moyen aux recherches et aux persécutions des ennemis de la nouvelle doctrine et de ses sectateurs. Les priscillianistes se mêlaient donc sans scrupule, en tout lieu et en toute occasion, avec les catholiques; ils se soumettaient, du moins en apparence, à leurs cérémonies; ils observaient leurs rites, et reniaient même sans hésiter leurs propres opinions, celles qui les constituaient en droit une secte séparée des autres chrétiens, leurs frères. « Jurez, parjurez-vous, avait dit Priscilien à ses prosélytes, mais ne trahissez jamais le secret. » C'est pour cela que la pre-

(1) Les abominations des autres hérésies s'étaient confondues d'une manière horrible, dit saint Augustin, dans le priscillianisme qui, ajoute le pape saint Léon, n'était autre chose qu'un réchauffé de toutes les opinions erronées qui avaient affligé l'orthodoxie jusqu'à cette époque.

mière mesure que prirent les évêques catholiques assemblés en concile, ce fut de défendre toute réunion particulière et cachée, mesure qui, si elle avait été et pu être mise avec fermeté à exécution par les gentils, trois siècles plus tôt, aurait nécessairement empêché l'établissement et la propagation du christianisme, qui ne consistait tout entier dans l'origine qu'en des rassemblemens clandestins et suspects à l'autorité dominante (1). Les pères de la grande église ajoutèrent que quiconque recevrait dorénavant le pain eucharistique dans l'église sans l'y consommer, encourrait un anathème irrévocable et perpétuel (2).

Ces mesures de rigueur n'empêchèrent pas le priscillianisme de faire des progrès rapides. Plusieurs évêques espagnols; entre autres Instance et Salvien,

(1) S. Augustin. de hæresib. ad Quodvult. cap. 70, t. 6, p. 13; epist. ad Ceret. t. 2, p. 348 et seq. — S. Leon. epist. 15 ad Turrib. t. 1, p. 695; cap. 5, p. 699; cap. 6, p. 700; cap. 7, p. 701; cap. 11 et 12, p. 704; cap. 14, p. 706, et passim. — S. Epiphane. l. 1, t. 2, hæres. 26, *gnostic.* t. 1, p. 82 et seq.

Saint Épiphane dit que les gnostiques se connaissaient entre eux au moyen de signes convenus et d'attouchemens mystérieux, et que, cette reconnaissance faite, ils se traitaient avec l'hospitalité et la fraternité les plus exemplaires.

Il est probable que les premiers chrétiens se reconnaissaient de même au milieu des gentils avant la conversion des empereurs. Les gnostiques n'auront fait que conserver des pratiques indispensables à des sectaires traqués par les catholiques dominans, pratiques qui, dans l'origine, avaient été communes à tous les frères indistinctement traqués par le pouvoir. Les sectes gnosticiennes se firent nécessairement et légitimement *sociétés secrètes*, lorsque les catholiques, jadis calomniés et persécutés avec elles, devinrent calomnieurs et persécuteurs à leur tour.

(2) Nous ferons suivre ce chapitre d'une note supplémentaire, entièrement consacrée à l'eucharistie des chrétiens primitifs.

embrassèrent les nouveaux dogmes gnosticiens : tous ensemble conspirèrent avec le chef de la secte , et rivalisèrent avec lui de zèle et d'ardeur pour l'établir et la répandre. Dès l'an 383 , les catholiques avaient tenu plusieurs synodes contre ces enthousiastes : le plus considérable est le concile de Sarragosse, où furent promulgués les deux célèbres canons dont nous venons de parler. L'évêque orthodoxe Idace , dit Sulpice Sévère , avait beaucoup augmenté le mal , et fait d'une étincelle un vaste incendie , en poursuivant avec trop de fureur et d'acharnement son collègue Instance et ses adhérens. Il l'avait fait à l'instigation d'Adygin , évêque de Cordoue , celui qui , le premier , avait découvert et dénoncé les priscillianistes.

Quoi qu'il en soit , les évêques Instance et Salvien , ainsi que les laïques Priscillien et Helpide furent condamnés et anathématisés bien qu'absens , avec quiconque d'entre les catholiques aurait osé les admettre de nouveau à la communion chrétienne. Ithace , autre pasteur orthodoxe , fut chargé par le concile de faire connaître et exécuter en tous lieux le décret des pères , et notamment de notifier la sentence d'excommunication à l'évêque Adygin qui , de persécuteur des priscillianistes , venait de se déclarer un de leurs partisans les plus exaltés (1).

Bien loin de la ruiner , la condamnation du synode servit merveilleusement la cause des ardens sectaires. Priscillien fut préposé au troupeau gnostique

(1) Fl. Luc. Dextr. chron. ad ann. 384, p. 394. — S. Sulpit. Sever. hist. eccles. l. 2, cap. 47, p. 282.

d'Avila par les évêques, ses adhérens, flattés d'avoir un collègue dans le plus zélé et le plus ferme soutien de leur communauté naissante (1).

Finalement, les ardens catholiques Ithace et Idace prirent le parti, pour opposer une digue infranchissable au torrent d'hétérodoxie qui menaçait d'envahir l'Espagne tout entière, de recourir au gouvernement. Ils demandèrent positivement que le pouvoir sévît contre les priscillianistes, ou du moins qu'il les chassât des villes qu'ils habitaient. Sulpice Sévère condamne, sans détour, la conduite des évêques ses co-religionnaires; il se plaint avec véhémence de ce qu'après beaucoup et de honteuses démarches (2), Idace réussit à arracher à l'empereur Gratien l'ordre qui bannissait les nouveaux sectaires de toute l'Espagne. Les seuls qui obéirent furent les évêques du parti; comme plus connus et plus exposés aux regards du public, ils se retirèrent en effet : leurs troupeaux furent dispersés par la crainte. Instance, Salvien et Priscillien se rendirent à Rome, où ils comptaient pouvoir facilement se disculper devant l'évêque Damase, que l'empereur, mu probablement par le même sentiment de déférence et de respect dont nous avons déjà vu

(1) Priscillien était encore laïque lors de son élévation au siège épiscopal d'Avila. Sirice, évêque de Rome après Damase, et contemporain du sectaire gnostique, prétend que ces élections irrégulières n'avaient eu lieu que deux fois au sein de l'église catholique, et cela dans des cas de nécessité absolue, savoir, lors des nominations de saint Hilaire et de saint Ambroise. Le lecteur sait combien Sirice se trompe : il a déjà vu plus d'un exemple d'évêques ordonnés, non seulement laïques, mais encore païens.

(2) *Pos. zraica et fæda*, etc.

d'autres princes faire également profession envers cette église, avait muni de sa pleine autorité pour porter une décision sans appel dans cette affaire.

Ce voyage ne fut pas inutile aux intérêts du gnosticisme, en ce sens du moins qu'il servit à lui faire des prosélytes dans tous les lieux que traversèrent les bannis. Dans les Gaules on les suivait de toutes parts : les femmes surtout quittaient et maison et famille, pour s'attacher à leurs pas; on aurait dit d'une marche triomphale. Parmi celles qui les accompagnèrent, on remarque principalement Euchrocie, femme du rhéteur Delphide, célébré par le poète Ausone, et Procula, sa fille. Sulpice Severe rapporte que la voix publique accusa Priscillien d'avoir vécu avec cette dernière dans une intimité que leur secte ne regardait aucunement comme illicite; elle ajouta, dit-il, que Procula s'étant par suite de ce commerce trouvée enceinte en dépit des lois fondamentales du gnosticisme, il fallut pendant la route recourir à certains breuvages, propres à la débarrasser d'un poids aussi inopportun dans cette circonstance que contraire à l'esprit de la religion qu'elle professait (1).

Arrivés à Rome, Damase, bien loin d'admettre les priscillianistes à sa communion, ne voulut pas même les entendre. Il n'aurait rien gagné à confirmer purement et simplement le jugement déjà prononcé contre ces hérétiques, et il ne voyait pas comment il lui eût été possible de le casser ou de le modifier d'aucune manière. De retour à Milan, par où ils se rendaient de

(1) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 48, p. 284.

nouveau dans les Gaules, les bannis firent des efforts également vains auprès de l'évêque Ambroise pour qu'il se déclarât en leur faveur. C'était là, dit Sulpice Sévère, qui ne fait entre eux aucune distinction, les deux évêques occidentaux qui surpassaient tous les autres en influence et en pouvoir.

Les priscillianistes, s'étant ainsi convaincus de l'inutilité de toute tentative auprès des évêques leurs adversaires, tournèrent les yeux vers la cour. Ils réussirent facilement à y avoir accès; et le résultat de leurs démarches ne leur laissa bientôt plus rien à désirer. Macédonius, maître des offices de Gratien, corrompu par leurs largesses, obtint de l'empereur la défense formelle de mettre opposition à la rentrée des gnostiques en Espagne (1).

A cette nouvelle, leur persécuteur Ithace vole dans les Gaules. Il demande justice au préfet du prétoire, qui s'empresse de faire saisir les hérétiques. Cela fait, il en réfère à l'empereur. Mais les dons des priscillianistes avaient tellement fait impression sur les esprits dans une cour où tout se vendait au plus offrant, que, bien loin de parvenir à faire prêter main forte à son protégé Ithace, le préfet Grégoire ne réussit qu'à faire porter contre lui un ordre précis par lequel il était enjoint à tous les officiers de l'empire dans les Gaules de chercher cet évêque catholique et de le faire retourner en Espagne de gré ou de force. Heureusement pour celui-ci, qu'il fut averti de ce qui se passait, et

(1) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 49, p. 285.

qu'il se déroba à la vigilance des émissaires envoyés à sa poursuite ⁽¹⁾.

Mais, sur ces entrefaites, l'armée de la Bretagne avait créé empereur Maxime qui ne tarda pas à étendre son pouvoir jusque sur les Gaules. Ithace croyant l'occasion favorable, s'adressa à lui à Trèves, et en sollicita la vengeance qu'il espérait depuis si long-temps. Il ne pouvait manquer de réussir auprès d'un prince qui, encore flétri du nom d'usurpateur et de tyran, devait saisir avidement toutes les occasions de se concilier l'amour du peuple, en affectant une orthodoxie sévère et même, le cas échéant, cruelle. Il accueillit donc avec faveur l'accusation de l'évêque Ithace, qui chargeait les nouveaux hérétiques, non pas tant d'opinions erronées, que de crimes de toute espèce. For-

(1) La vénalité et les fluctuations d'un gouvernement aussi faible que corrompu, et fatal à lui-même par cela seul qu'il était funeste au peuple, nous feront comparer, avec l'historien Philostorge, le règne de Gratien à celui de Néron. Ce ne sera, à la vérité, pas tant pour le mal que le premier a fait personnellement, que pour celui qu'il autorisait les autres à faire par sa nullité et son manque complet d'énergie. Mais les gouvernés ne distinguent pas entre ces deux manières de leur nuire; et ils ont raison d'en accuser également le chef de l'état, à qui seul, tant qu'il ne quitte pas la place qu'il est incapable de remplir, elles doivent être imputées. Mais nous nous garderons bien d'accuser Gratien, comme a fait Philostorge, de sa fidélité aux doctrines des consubstantialistes; sa haute position ne lui ôtait aucunement sa liberté de conscience, et la manière dont il en usait, pourvu toutefois qu'il la laissât également à ses sujets, n'intéressait l'état en aucune manière. Paul, diacre, nous dépeint Gratien comme un honnête homme, un philosophe vertueux, un savant et un homme d'esprit; mais doué de vertus qui n'importaient guère à la chose publique, et privé des connaissances nécessaires à un souverain et de la volonté de s'occuper des affaires du gouvernement. — Philostorg. hist. eccles. l. 10, n. 5, t. 3, p. 534. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 12, in *Gratian*, apud Murator. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 86.

tement prévenu contre Priscillien et ses partisans, Maxime convoqua (385) à Bordeaux un concile devant lequel il cita les principaux gnostiques. Instance y parla le premier. On écouta sa défense; après quoi, jugé indigne de l'épiscopat, il fut déposé. Vint après lui Priscillien qui, découragé par ce qui venait d'arriver à son collègue, refusa de plaider sa cause devant les pères du concile, et demanda à être renvoyé au jugement de l'empereur. Cet appel, dit Sulpice Sévère, aurait dû être décliné avec fermeté par les catholiques, qui, se bornant à condamner eux-mêmes les priscillianistes, à cause seulement de leur obstination à ne pas vouloir se défendre, ou bien abandonnant leur cause à la décision d'autres évêques orthodoxes, ne devaient jamais permettre que l'empereur prît connaissance d'horreurs pareilles à celles dont il était question en cette affaire : l'imprudence et la légèreté dont ils se rendirent coupables en cette occasion ne sauraient se pardonner.

Les gnostiques et les évêques Idace et Ithace, leurs accusateurs, comparurent bientôt devant Maxime, et y soutinrent les opinions qu'ils avaient embrassées. Sulpice Sévère, historien dont la catholicité ne saurait être mise en doute, et auquel seul nous empruntons ces détails, avoue ouvertement que les catholiques, en cette occurrence, lui parurent aussi blâmables que les sectaires contre lesquels ils s'acharnaient. En effet, dit-il, si les priscillianistes soutenaient des doctrines fausses et dangereuses, leurs adversaires n'étaient animés que par le désir de vaincre

des ennemis qu'ils haïssaient, et de se venger d'eux après les avoir terrassés dans cette déplorable lutte. Selon l'auteur que nous citons, l'évêque catholique Ithace était un homme audacieux, emporté, bavard, impudent, adonné au luxe et aux plaisirs de la table. Pour mieux dérober sa sensualité aux yeux de la multitude, il déclarait atteints et même déjà convaincus des crimes dont on noircissait à cette époque le caractère des priscillianistes, tous les hommes dont l'aspect grave et sévère faisait supposer la pratique rigide des vertus dont il lui était impossible de se vanter. Il appelait ces vertus le masque de l'hérésie; et, à ses yeux, il suffisait d'aimer l'étude et de se macérer par des jeûnes et d'autres austérités religieuses, pour être véhémentement suspect de gnosticisme. Il accusa, entre autres et sans hésiter, de cette erreur le célèbre Martin, évêque de Tours, que, dit Sulpice Sévère, il est permis, sans encourir le reproche de flatterie ou d'exaltation, de comparer aux apôtres eux-mêmes (1).

Ce personnage se trouvait alors à la cour où il faisait tous ses efforts pour qu'Ithace se désistât de ses poursuites. Martin ne cessait de supplier Maxime d'épargner les biens, la personne et le sang de malheureux hérétiques qu'il suffisait d'avoir fait condamner et chasser de l'église par les évêques, sans donner lieu encore à la plus dangereuse comme à la plus inique des innovations, celle d'abandonner en ce cas au juge sé-

(1) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 50, p. 288.

culier la décision d'une affaire toute ecclésiastique et de dogmes.

L'empereur, soit qu'il se rendît aux raisons alléguées par Martin de Tours, soit qu'il cédât à son influence morale et à ses instances, soit enfin qu'il dissimulât ses véritables projets, promit à l'évêque qu'il ne permettrait jamais que l'on prononçât contre les priscillianistes ou du moins que l'on exécutât sur eux une sentence de mort. Mais aussitôt après, dit Sulpice Sévère, les catholiques Rufus et Magnus firent changer cette détermination dictée par la religion et l'humanité. Maxime, bon d'ailleurs par caractère, mais séduit et dépravé par les coupables sollicitations de ces prêtres (1), chargea du procès des sectaires son préfet, Évode, homme dur et cruel ; et bientôt le glaive des lois menaça la tête des hérétiques. Convaincus de maléfices, d'avoir enseigné et pratiqué une doctrine obscène, de s'être rassemblés, la nuit, dans des réunions de débauche, avec des femmes perdues de mœurs, de s'être dépouillés de tous vêtements pour adresser en commun leurs prières à Dieu, plusieurs priscillianistes furent condamnés à mort. Les autres furent exilés et leurs biens confisqués au profit du trésor : car, ajoute Sulpice Sévère, l'empereur, outre ses autres motifs de rigueur, avait encore eu celui de convoiter les dépouilles des gnostiques (2).

Cependant Ithace, accablé de toutes parts des re-

(1) *Maximus imperator, alias sane bonus, depravatus consiliis sacerdotum, etc.* — S. Sulpit. Sever. dialog. 3, cap. 11, p. 495.

(2) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 50, p. 289; dialog. 3, cap. 11, p. 498.

proches des évêques, ses collègues, qui élevaient hautement la voix contre lui, renonça à son rôle d'accusateur peu avant l'exécution des condamnés, c'est-à-dire lorsque la révocation de la sentence était devenue impossible. Maxime lui substitua un officier du fisc qui ne manqua pas de faire le devoir de son état dans toute l'étendue de l'emploi qu'il desservait et de la mission dont il était revêtu. En conséquence l'évêque d'Avila, Priscillien, Felicissimus, Armenius, Latronien, Asarin, Aurélius et même la femme d'Helpide, Eulichrocie, furent traînés au supplice. Instance, Tibérien et plusieurs autres furent relégués au loin. Tertulle, Potamius et Jean, comme personnes de basse extraction et qui d'ailleurs avaient dénoncé leurs complices et révélé les secrets de la secte, furent simplement chassés des Gaules (1).

La conduite d'Ithace, qu'une longue habitude de persécution et de tyrannie n'avait pas encore fait regarder comme régulière, comme sainte, par les catholiques, révolta presque tous les évêques de ce temps-là. Mais comme il était bien en cour, où de puissans personnages et l'empereur lui-même l'avaient pris sous leur protection, il eut aussi ses partisans et ses défenseurs, et un nouveau schisme éclata dans la grande église. « Des dénonciateurs, dit Pacace, évêques de nom seulement, mais vrais satellites de délation et bourreaux, non contents d'avoir chassé ces malheureux des domaines de leurs familles, les poursuivirent de leurs calomnies jusqu'à demander la mort des

(1) S. Sulpit. Sever. hist. l. 2, cap. 54, p. 290.

infortunés qu'ils avaient déjà réduits à la plus extrême misère. Après avoir assisté au jugement où il y allait pour les hérétiques de leur tête; après s'être repu les yeux et les oreilles des tourmens des suppliciés et des gémissemens qu'ils leur arrachaient; après avoir touché les instrumens des licteurs et les cadavres auxquels ils venaient de donner le coup mortel, ils allèrent, tout dégoûtans de ce contact sacrilège, célébrer les saints mystères, et profaner encore de leur présence impie des cérémonies qu'ils avaient déjà polluées par leurs idées de vengeance et de sang (1). » Un évêque, nommé Théogniste, trouva la conduite de son collègue Ithace si abominable que, sans même convoquer à ce sujet un concile, il excommunia le coupable de son autorité privée, ainsi que ceux qui n'auraient pas évité soigneusement de communiquer avec lui. Il est probable que cette condamnation personnelle fut suivie d'une sentence plus solennelle, puisqu'il est certain que, non seulement Ithace fut déposé de l'épiscopat à cause de sa participation à la mort de Priscillien, mais que même il mourut dans l'exil (2). Nardace, évêque du

(1) Fuit enim, fuit et hoc delatorum genus, qui nominibus antistites, revera autem satellites, atque adeo carnifices, non contenti miseris avitis evolvisse patrimonii, calumniabantur in sanguinem, et vitas premebant reorum jam pauperum, quin etiam, cum judiciis capitalibus astitissent, cum gemitus ac tormenta miserorum auribus ac luminibus hausissent, cum licitorum arma, cum damnatorum fræna (funera) tractassent, pollutas pœnali manus contactu ad sacra referebant, et cœrimonias quas incestaverant mentibus, etiam corporibus impiabant. — Pacat. loco cit.

(2) Ithacius. . . . cum Ursacio episcopo, ob necem ejusdem Priscilliani (cujus accusatores exlitterant), ecclesiæ communionem privatus, exilio condemnatur, ibique die ultimo fungitur. — S. Isidor. loco cit.

parti d'Ithace et qui avait commis la même faute, évita la punition qui l'attendait en donnant volontairement sa démission, action d'un repentir louable, dit Sulpice Sévère, et qu'il est à déplorer que cet évêque ait souillée depuis en redemandant à rentrer dans sa première dignité et ses anciens honneurs (1).

N'oublions pas de faire remarquer ici que le pape Léon, appelé le Grand, lorsqu'il se fut décidé à sévir contre les gnostiques (priscillianistes) d'Espagne, embrassa une opinion entièrement opposée à celle si généreusement exprimée par Pacace, l'évêque Théogniste, Martin de Tours et l'historien Sulpice Sévère. Il loua sans réserve la conduite sanguinaire des persécuteurs qu'il se proposait d'imiter (2).

Quoi qu'il en soit, la rigueur cruelle déployée contre

(1) Pacat. in panegyric. Theodos. imper. cap. 29, inter panegy. veter. p. 334. — S. Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 2, cap. 51, p. 391 et 392; dialog. 3, cap. 12, p. 499. — S. Isidor. hispal. de script. ecclesiast. cap. 2, p. 526.

(2) S. Leon. magn. epist. 15 ad Turrib. episcop. asturicens. (anno 447), t. 1, p. 226.

Il y avait, dit saint Léon-le-Grand, des priscillianistes en Espagne. Leur hérésie était un électisme de tout ce que les autres hérésies avaient présenté de plus abominable. Nos pères, continue-t-il, lorsqu'elle a paru, ont tout fait pour l'extirper. Les princes séculiers ont frappé l'hérésiarque et plusieurs de ses disciples du glaive de la loi. Ils voyaient bien que, si on permettait à ces gens-là de vivre, bientôt il n'y aurait plus ni honnêteté, ni pudeur, ni mariage, ni droit divin ou humain. Cette rigueur fut très utile à l'église qui, quoiqu'elle se borne à prononcer des jugemens sacerdotaux, et qu'elle ne souille pas sa douceur par des exécutions sanglantes, cependant est puissamment soutenue par les lois sévères des princes chrétiens, puisque plus d'une fois ceux qui craignent le supplice du corps, ont recours, pour l'éviter, au remède de l'âme.

les priscillianistes fut loin d'étouffer cette hérésie : tout au contraire, s'il faut en croire l'écrivain catholique déjà plusieurs fois cité, les supplices, comme on devait s'y attendre, ne firent qu'enflammer le zèle des sectaires et augmenter le nombre de leurs prosélytes. Les restes mutilés de ceux qui avaient souffert la mort devinrent l'objet de la vénération de leurs frères persécutés. Priscillien fut honoré comme un martyr et comme un saint : on jura par son nom, et ce serment fut regardé comme le plus inviolable et le plus sacré. L'empereur Honorius eut beau porter des lois contre les gnostiques, il les força à feindre, mais non pas à se convertir (1). Et dès lors les persécutions, devenues tout à la fois vagues et générales, furent entre les mains des méchans une arme d'autant plus terrible que, n'y ayant plus de distinction réelle entre les innocens et les coupables, personne ne pouvait se flatter de ne pas être signalé un jour comme suspect, et puni plus ou moins sévèrement en raison des ennemis plus ou moins puissans qui l'avaient dénoncé et qui soutenaient leurs accusations.

(1) Cod. theodos. leg. 40, de hæret. l. 16, tit. 5, t. 6, p. 177.

La loi d'Honorius est une infamie. Elle consacre le principe subversif de l'ordre social et de la paix publique, que *ce qui offense la Divinité est un crime contre l'état!* . . . Or, quand même cela serait rigoureusement vrai, toujours faudrait-il, et avant tout, que ce ne fût pas par la bouche des hommes que Dieu fit connaître sa colère. Au reste, Honorius déclare les biens des manichéens, phrygiens (cataphryges) et priscillianistes confisqués au trésor, si ces religionnaires ne laissent pas de parens orthodoxes du premier ou du second degré. Il permet de les accuser du crime de gnosticisme, même après leur mort. Les édifices où les sectaires se sont assemblés, sont adjugés au fisc.

La plupart du temps, les priscillianistes, préparés de longue main à la défense et toujours prêts à déguiser la vérité, échappaient à toutes les recherches et défiaient toutes les preuves ; les catholiques succombaient au moindre effort. Ce n'étaient en tous lieux, dit Sulpice Sévère, en terminant le dernier chapitre de son Histoire sacrée, ce n'étaient que troubles, désordres et persécutions de toute espèce. Les fidèles ne savaient plus à qui entendre. Les évêques s'engageaient entre eux dans des disputes interminables, où les passions humaines jouaient le premier rôle, la haine, l'envie, la faveur, la versatilité, la turbulence, l'avidité, le libertinage, l'impudence, la lâcheté. Le grand nombre, c'est-à-dire la masse des fourbes et des sots, conjurait contre le petit nombre ou contre les hommes de mérite et vertueux qui, écrasés par la multitude, se voyaient insultés, méprisés et poursuivis de toute part (1). Le priscillianisme alors (418) reprit plus de force et d'extension qu'il n'en avait jamais eu.

Avant de terminer l'histoire des gnostiques d'Espagne, nous devons faire mention de la conduite remarquable du célèbre Martin, évêque de Tours, envers les personnages qui s'étaient distingués d'une manière si horrible pendant les tristes procès auxquels le priscillianisme avait donné lieu à cette époque. Les partisans d'Ithace et des autres dénonciateurs et accusateurs des priscillianistes, s'étaient, sous la protection immédiate de l'empereur Maxime, mis à l'abri

(1) Dexter in. chron. ad ann. 418, p. 423. — S. Sulpit. Sever. in dialog. 3, cap. 11, p. 495 et seq. ; vit. B. Martin. cap. 27, p. 355.

des reproches et du blâme des autres évêques catholiques, justement scandalisés de leur honteux et atroce acharnement contre les hérétiques. Les ithaciens, en schisme ouvert avec ces évêques, avaient si bien réussi à fasciner l'esprit du prince qui venait d'établir le siège de sa cour à Trèves, qu'il se faisait un devoir de les protéger contre leurs collègues et contre toute l'église des Gaules, qui se montrait disposée à les accabler sous les foudres spirituelles. Cette prédilection marquée de l'empereur avait cependant fini par attirer peu à peu au parti d'Ithace nombre de pasteurs, qui, pour plaire au souverain et parvenir à la cour, avaient communiqué avec l'évêque espagnol et, de cette manière, épousé sa cause. Déjà un nouvel édit était signé pour recommencer les poursuites contre les hérétiques d'Espagne, et pour les traîner du tribunal au supplice. Beaucoup de saints, aussi orthodoxes que vertueux, dit l'écrivain que nous traduisons, allaient être enveloppés dans cet arrêt de proscription générale : la pâleur de leur teint, leurs regards baissés vers la terre, et les vêtements négligés dont ils avaient coutume de se couvrir, devaient en cette circonstance déposer fortement contre eux et les exposer à une mort certaine.

Ce fut alors que Martin se rendit auprès de Maxime.

Les évêques coupables tremblèrent à son approche. Ils craignaient l'effet du jugement qu'allait porter leur austère collègue sur l'esprit des peuples attentifs à la décision qu'il prononcerait, et ils se croyaient perdus sans ressource si Martin refusait de les soutenir en re-

fusant de se mettre en communion religieuse avec eux. La chose leur parut même si importante qu'ils supplièrent l'empereur d'interposer son autorité suprême, pour prévenir le coup qu'ils redoutaient. Maxime envoya à la rencontre de l'évêque de Tours un officier chargé de lui demander catégoriquement *la paix* pour les pasteurs que la cour avait pris sous son égide, ou, en cas d'hésitation, de lui interdire l'entrée de la ville. Martin qui voulait à tout prix voir l'empereur, promit ce qu'on exigeait de lui.

Admis à la présence de Maxime, Martin ne s'intéressa que pour les malheureux. Il commença par implorer la grâce de deux partisans de Gratien, qui, pour être demeurés trop constamment attachés à leur ancien maître, s'étaient attiré la haine du nouveau souverain, son ennemi. Après cette demande, il parla vivement en faveur des hérétiques en jugement, pour lesquels il sollicita un entier pardon, ou du moins l'assurance qu'ils auraient la vie sauve. Maxime évita long-temps de répondre à l'évêque. Plusieurs motifs le poussaient à ne pas se rendre à ses désirs : le principal était le besoin et l'envie qu'il avait de confisquer à son profit les biens des priscillianistes, qu'il convoitait aussi avidement que les ithaciens leur sang. Ceux-ci s'empressèrent de représenter à l'empereur combien l'exemple donné par Martin était funeste à son autorité. Ils ne cessèrent de répéter que la mort de Priscillien, non seulement avait été inutile, mais qu'elle serait funeste, si l'évêque de Tours était, après son supplice, reçu à le défendre, et à se constituer tout à la fois l'apologiste

de l'hérésie et le vengeur des hérétiques : que le prince y prenne bien garde ! ajoutèrent-ils , la moindre condescendance de sa part va armer , de toute l'autorité d'un pasteur aussi téméraire , l'audace de Théogniste qui a osé , à lui seul et sans consulter personne , condamner des évêques catholiques , et Maxime lui-même d'après les ordres duquel ces évêques avaient fidèlement agi (1).

L'empereur alors , sans cependant vouloir tout d'un coup rebûter le courageux Martin qui ne s'exposait à toute sa colère qu'en invoquant les droits imprescriptibles de la religion et de l'humanité , tâcha de le convaincre ou du moins de le séduire pour l'attirer à son parti. Il l'assura que les priscillianistes avaient été condamnés et exécutés pour leurs crimes contre l'état , et nullement pour hérésie , ni à la demande des évêques ; que Théogniste avait été mu , non par l'amour de Dieu et de son prochain , mais par la haine qu'il nourrissait contre Ithace ; qu'enfin cet évêque , dans sa levée de boucliers contre les prétendus persécuteurs de Priscillien , n'avait réussi à se faire appuyer par aucun de ses collègues.

Mais tous ses efforts furent vains : Martin demeura inébranlable , et Maxime ordonna aux bourreaux d'exécuter les sentences déjà prononcées contre les nouveaux accusés. A ce coup inattendu , Martin ne résiste plus. Il viole la loi du devoir qu'il s'était lui-même imposé , et sacrifiant sa propre conscience à l'obligation de sauver avant tout la vie à tant d'infor-

(1) S. Sulpit. Sever. dialog. 3 , cap. 12 , p. 498.

tunés, il déclare qu'il est prêt à participer à la communion religieuse des ithaciens, si, à ce prix, on lui promet d'épargner ceux que l'on venait de condamner si cruellement. Maxime lui accorda sa demande, et le lendemain l'évêque de Tours assista à l'ordination de Félix, saint personnage, dit Sulpice Sévère, et qui méritait de recevoir la consécration épiscopale d'une manière plus canonique et plus légitime (1).

Depuis ce moment, Martin crut devoir pleurer comme un crime l'acte d'humanité en faveur duquel il avait fait violence à ses scrupules religieux : et malgré les consolations qu'un ange descendu tout exprès du ciel pour le remercier d'avoir su si à propos céder à des circonstances difficiles, lui apporta, disent les auteurs sacrés, en personne, le digne évêque gaulois se condamna à une espèce de pénitence pour le reste de ses jours, se retira entièrement du monde, et refusa obstinément pendant les seize années qu'il vécut encore, d'assister à aucune assemblée d'évêques, à aucun des conciles que ses collègues lui indiquèrent.

(1) S. Sulpit. Sever. dialog. 3, cap. 13, p. 500

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Eucharistie.

Quelques considérations sur l'eucharistie des anciens chrétiens, les rites qu'ils observaient dans leur communion, les opinions qu'ils s'étaient formées sur ce repas mystique devenu dans la suite un sacrement pour le moins étrange, etc., etc., suffiront pour mettre le lecteur à même de juger combien la croyance des fidèles, avant de devenir peu à peu ce qu'elle est maintenant chez les catholiques romains, a dû subir de modifications et de changemens.

D'abord, l'usage général était que les fidèles reçussent le pain eucharistique dans la main et qu'ils l'emportassent chez eux. Saint Jean Chrysostôme en tire un des principaux motifs que l'homme puisse avoir de ne pas pécher : « Songe toujours, dit-il, à ce que tu prends dans la main, et ne profane plus cette main par les violences, la rapine, la fureur d'amasser. » — Le concile de Sarragosse (381) abolit cet usage, dont les gnostiques se prévalaient pour se mêler aux catholiques et feindre de ne former qu'une seule église avec eux. Vingt ans plus tard (400), le concile de Tolède renouvela l'anathème perpétuel contre ce sacrilège, déjà lancé par les pères de Sarragosse. — S. Joann. Chrysostom. cateches. 2 ad illuminand. t. 2, p. 237. — Concil. cæsaraugust. c. 3, t. 2, p. 1009. — Concil. toletan. c. 14, p. 1225. — Ce concile ordonne au fidèle de manger dans l'église même l'eucharistie qu'il y a reçue.

Avant cela, les laïques allaient tous indistinctement à l'autel ou à la table prendre le pain consacré que le prêtre leur remettait dans la main, et ils se retiraient avec cette portion de communion, signe distinctif de la paix dans laquelle ils vivaient avec leurs frères, et de leur conduite irréprochable envers tous les membres de l'église dont ils faisaient partie. Une lettre de saint Denys d'Alexandrie, à Xyste, évêque de Rome, sert de preuve irrécusable à ce que nous venons de dire. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 7, cap. 9, t. 1, p. 330. — S. Augustin. cont. litter. Petiliani, l. 2, cap. 23, t. 7, p. 100 ; serm. 243 de temp. 2 in domin. 22, t. 10, p. 387.

Le concile de Laodicée (360) défendit aux femmes de s'avancer vers l'autel. Le concile *trullien* de Constantinople (693) prononça contre les hommes la même défense. Tous les fidèles furent dès lors obligés d'attendre que le prêtre leur mit le pain consacré dans les mains, qu'il

leur était ordonné de tenir en croix, après les avoir bien lavées, surtout la main droite, ainsi que la langue et les lèvres : il y avait défense expresse et sous peine d'excommunication de recevoir l'eucharistie dans un vase quel qu'il fût. Les femmes seules furent astreintes à tenir sur la main un linge fin et blanc qu'on appelait *dominical*, dans lequel le prêtre déposait la part d'eucharistie qui leur était destinée ; si elles n'avaient pas ce linge, elles devaient remettre leur communion à une autre fois. — Concil. laodicæen. c. 44, t. 1, p. 1503. — Concil. autisiodorens. (ann. 578) c. 36, t. 5, p. 960, et c. 42, p. 961. — Concil. in trullo, c. 58, t. 6, p. 1167; c. 101, p. 1186. — S. Johann. Chrysost. l. 3 de sacerdot. t. 1, p. 382 ; in epist. 1 ad Corinth. homil. 27, n. 5, t. 10, p. 248. — S. Augustin. serm. 252 de temp. S. annivers. dedicat. eccles. t. 10, p. 398. — S. Cyrill. hierosolymit. catech. mystagog. 5, n. 18, p. 300. — S. Gregor. nazianz. advers. mulier. stud. sese exorant. inter carm. varia, n. 63, t. 2, p. 152. — S. Johann. Damascen. de fide orthod. l. 4, cap. 14, f° 279.

Le canon cinquante-huit du concile *trullien* défend à tout laïque de se communier lui-même, ce qui doit s'expliquer d'après le canon cent et un, de la défense d'aller prendre le pain eucharistique à l'autel.

Corneille, évêque de Rome, dans une lettre à Fabius d'Antioche, saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, en un mot tous les pères des premiers siècles de l'église, conviennent clairement que, de leur temps, l'eucharistie se donnait indistinctement à tous les chrétiens dans les mains : ce qui est bien éloigné des pratiques qu'ont nécessitées nos croyances modernes, entièrement différentes, cela seul le prouve, du dogme tel qu'il était reçu jadis. Ceux qui distribuent l'eucharistie, dit saint Clément, ont la coutume de permettre que chaque fidèle en prenne sa part (. . . . τὴν εὐχαριστίαν τινὲς διατίμωντες, ὡς ἔθος, αὐτὴν δὲ ἕκαστος τοῦ λαοῦ λαβεῖν τὴν μοῖραν ἐπιτρέπονσιν). L'histoire de Sérapion nous a déjà fait voir que le pain mystique était confié sans scrupule à un enfant qui le demandait au nom d'un malade excommunié : que cet enfant le faisait délayer dans de l'eau ; puis, communiait le moribond, sans cérémonies, sans confession, sans prières et sans prêtre. (Liv. 3, chap. 2 de cette Époque, t. 1, p. 163).

Un autre exemple frappant de la facilité avec laquelle l'eucharistie se confiait autrefois à tout le monde, exemple moderne en comparaison de l'histoire de Sérapion, est celui d'un jeune moine mort subitement en punition de ce qu'il était allé voir ses parens sans en avoir préalablement obtenu la permission de saint Benoît. Enterré par ceux-ci, le corps est à plusieurs reprises trouvé hors de terre, au dessus du lieu de sa sépulture. Frappés de ce miracle, les parens du mort vont consulter le saint cénobite ; et celui-ci leur donne l'eucharistie, qu'ils emportent et

posent par son ordre sur la poitrine de leur enfant avant de l'ensevelir de nouveau. Le cadavre, depuis lors, demeura à sa place. — Le concile de Reims abolit la coutume de remettre ainsi l'eucharistie à quiconque venait la réclamer pour un tiers, en ordonnant que dorénavant elle serait portée aux malades par les prêtres, en cérémonie, dans un vase, et accompagnée de cierges : il voulut aussi qu'on la donnât aux voyageurs comme viatique. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. 43, p. 315. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 1, p. 271. — S. Cyprian. de lapsis, p. 186 et 188 ; de bono patientiæ, p. 251. — S. Ambros. de sacrament. l. 4, cap. 2, n. 5 et seq. t. 2, p. 365 et passim. — S. August. cont. epistol. Parmen. l. 2, cap. 7, t. 7, p. 14. — S. Gregor. pap. dialog. l. 2, cap. 24, t. 2, p. 256. — Statut. synod. eccles. rhemens. cap. 10, t. 5, p. 1694.

Ce n'est pas tout : on portait sa part d'eucharistie avec soi ; on la mettait dans sa poche ; on la conservait dans sa maison, et on en faisait usage quand on le jugeait convenable.

Cela avait encore lieu sous Théodose-le-Jeune. Sozomène rapporte, sans témoigner le moindre étonnement, qu'une femme macédonienne, ayant promis à son mari, qui était catholique, de communier à l'église des consubstantialistes, reçut au moment des mystères (les initiés, ajoute l'historien, comprendront ces paroles) le pain eucharistique, l'emporta comme si elle avait eu l'intention d'adorer Dieu, et le cacha chez elle. Elle voulut après cela communier de ce que sa servante lui avait apporté de l'église macédonienne ; mais elle trouva le pain consacré changé en pierre. La preuve de ce miracle, arrivé sous le pontificat de saint Jean Chrysostôme, est, dit Sozomène, la pierre elle-même, conservée soigneusement dans le trésor de l'église catholique de Constantinople. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 5, t. 2, p. 332.

Tertullien s'adressant aux femmes chrétiennes qui épousaient des gentils, leur demande si elles pourraient communier secrètement le matin avant leur repas, sans que leurs maris s'en aperçussent, ou du moins sans que, les voyant manger, ils soupçonnassent que c'était précisément le pain dont il parle (nous nous sommes servi des expressions mêmes de Tertullien) ? — Non sciet maritus quid secreto ante omnem cibum gustes ? et si sciverit, panem non illum credit esse qui dicitur ? — Tertullian. ad uxor. l. 2, cap. 5, p. 190.

Saint Cyprien parle de l'armoire ou du coffre où l'on renfermait le signe de la communion. Il dit également que les chrétiens de son temps étaient si pressés de se rendre aux spectacles des gentils que, sans se donner la peine de déposer au préalable chez eux l'eucharistie qu'ils venaient de recevoir, ils l'emportaient aux théâtres et s'asseyaient avec elle au milieu des idolâtres et des courtisanes.

Je vous le demande, dit le même auteur aux fidèles de son temps, qu'est-ce qui vous conduit à ce spectacle? Les corps tout nus des prostituées, des p. . . , le libertinage déhonté, l'impudeur publique, la lasciveté populaire, l'ignominie générale. Si je puis ne pas vous accuser du mal que peut-être vous n'avez pas commis, je dois du moins vous reprocher d'avoir vu celui qu'il ne fallait pas commettre : vous avez fixé les yeux de la concupiscence sur le spectacle de l'idolâtrie ; vous auriez, si vous l'aviez pu, osé porter la chose sainte jusque dans un lieu de débauche : vous hâtant d'arriver au théâtre, à peine sortis des assemblées religieuses, et, comme c'est la coutume, ayant encore sur vous l'eucharistie, vous avez, infidèles que vous êtes, prômené le saint corps du Christ entre les corps obscènes des courtisanes ; vous avez ainsi mérité votre damnation, plus pour la route que vous avez parcourue en y allant, que pour le plaisir que vous avez pris au spectacle même.» — S. Cyprian. de spectaculis, p. 344.

Le père africain raconte les miracles suivans : Une femme qui avait sacrifié aux dieux, se mêla parmi les confesseurs qui avaient résisté aux persécutions des gentils et qui ignoraient sa faute. Confondue avec eux, elle reçut le pain mystique. Voulant ensuite ouvrir le coffre dans lequel elle avait déposé l'eucharistie, il en sortit des flammes qui la repoussèrent (et cum quædam arcam suam, in qua Domini sanctum fuit, manibus indignis tentasset aperire, igne inde surgente deterrita est ne auderet attingere). — Un homme se fit donner sa part d'eucharistie avec les confesseurs, quoiqu'il n'en fût rien moins que digne : jamais il ne put parvenir à toucher le pain du Seigneur ni à le manger ; ouvrant les mains, il trouva qu'il ne portait que des cendres (sanctum Domini edere et contractare non potuit, cinerem ferre se apertis manibus invenit). — S. Cyprian. de lapsis, p. 188 et 189.

Saint Basile-le-Grand, après nous avoir appris que, dans son diocèse de Césarée et de son temps, on communiait quatre fois les jours de la semaine, les fêtes non comprises, ce qu'il approuve beaucoup, dit que pendant les persécutions, lorsqu'il ne reste ni prêtres ni diacres, il est tout simple de se communier soi-même et de sa propre main. L'usage, d'ailleurs, généralement suivi, continue-t-il, nous instruit à cet égard. Les moines de la solitude, où il n'y a point de prêtres, tiennent l'eucharistie chez eux et y participent sans l'intervention de personne. A Alexandrie en Égypte, chaque fidèle, même du peuple, a de quoi communier chez lui quand il lui plaît. Il est fort indifférent que le prêtre donne à chacun une seule part, et que celui-ci la porte à sa bouche dans l'église même, ou qu'on reçoive plusieurs parts à la fois et qu'on en use ensuite chez soi. — S. Basil. epist. 93 (alias 289) ad Cæsar. patric. t. 3, p. 186. — Il nous paraît difficile de concilier avec ces usages

simples et dépourvus de toute espèce de cérémonies d'adoration et même de respect, la croyance en la présence réelle, perpétuelle et *transsubstantiée* de Dieu, dans le pain consacré et dans chaque parcelle de ce pain jusqu'à entier anéantissement. Nous reviendrons sur ce point à la fin de cette note.

Les chrétiens de Constantinople, sous le règne de Justinien, pratiquaient une coutume qu'ils avaient conservée de temps immémorial, celle de conduire leurs enfans dans les temples après la célébration des mystères, afin qu'ils y recueillissent et mangeassent les restes du repas sacré, ou, comme s'expriment les historiens Évagrius et Nicéphore Calliste, les parties restées du corps immaculé de Jésus-Christ, notre Seigneur, notre Sauveur et notre Dieu : ce dernier ajoute même que, pendant sa jeunesse (au commencement du treizième siècle), il avait plusieurs fois pris part à cette insigne faveur. — Évagrius hist. eccles. l. 4, cap. 36, t. 3, p. 416. — Nicéphor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 25, t. 2, p. 772.

Saint Augustin prétend que les enfans ne peuvent être sauvés que s'ils ont mangé le corps et bu le sang du Fils de l'homme. — S. Augustin. epist. 106 ad Bonifac. t. 2, p. 185 ; epist. 107 ad Vital. ibid. p. 189 ; de peccator. merit. et remiss. cont. pelagian. l. 4, cap. 20, t. 7, p. 282 ; cont. duas epist. pelagian. l. 4, cap. 22, p. 456 ; cont. Julian. pelagian. l. 3, cap. 1, p. 387.

Saint Cyprien parle d'un enfant qui, ses parens ayant pris la fuite pour se soustraire à la persécution de Décius, fut conduit par sa nourrice au temple païen : il y suçà du pain trempé dans le vin offert aux idoles. Peu après, ses parens, ignorant ce qui avait eu lieu, le menèrent aux assemblées chrétiennes, où lui fut présenté le calice consacré. L'enfant se démenait comme un possédé ; et le diacre l'ayant fait boire de force, il rendit le sang du Seigneur. — S. Cyprian. de lapsis, p. 189.

Voici maintenant l'anecdote à propos de laquelle nous avons cité Évagrius et Nicéphore : Un enfant juif avait été entraîné avec des écoliers chrétiens, ses camarades, à l'église où, tous ensemble, ils avaient mangé les restes de la communion ecclésiastique. Le père qui était vitrier, apprit la chose, et transporté de colère, il jeta son fils dans un feu ardent. L'enfant y vécut trois jours. Sa mère l'ayant découvert, le miracle devint bientôt public ; Justinien fit baptiser la mère et l'enfant, et ordonna que le père qui refusait obstinément de se faire chrétien, mourût sur la croix.

La coutume de faire communier les enfans demeura fort long-temps en vigueur dans l'église. Il est ordonné par les capitulaires de Charlemagne à tout prêtre d'avoir toujours l'eucharistie prête pour l'admi-

nistrer aux enfans en danger de mourir. — Capitular. Carol. magn. et Ludov. pii, l. 1, cap. 155, t. 1, p. 731; l. 5, cap. 57, p. 835.

Sans qu'il soit besoin de rien conclure nous-même de ces extrêmes variations d'un siècle à l'autre du christianisme, d'une province de l'empire chrétien à une autre province, nous avons dû en prendre acte afin de les livrer aux méditations et aux conclusions du lecteur.

Voici encore quelques nouvelles preuves de la différence radicale qui existait entre les usages de l'église primitive et ceux qu'elle adopta postérieurement; différence, comme on le voit, qui ne tombe pas seulement sur des pratiques de peu d'importance, mais qui touche aux mystères et aux cérémonies fondamentales du christianisme.

Les conciles d'Arles I et II (314 et 452) défendaient aux diacres d'offrir le corps mystique du Christ (nous voyons par là que ces simples serviteurs de la table à laquelle s'asseyaient les fidèles, avaient usurpé les fonctions des prêtres qui y présidaient), et même de le distribuer aux fidèles; ce qui, dans l'origine de leur institution, était leur office spécial. — Concil. arelat. I, cap. 15, t. 1, p. 1428. — Concil. arelat. II, cap. 15, t. 4, p. 1013. — Saint Justin parle des diacres qui distribuaient les deux espèces consacrées au peuple fidèle présent et les portaient aux absens. Dans l'église occidentale, ils ne touchaient que le calice, pour lequel on y parut toujours avoir un peu moins de respect que pour le pain eucharistique. — S. Justin. martyr. apolog. 1, n. 65, p. 82.

Saint Cyprien, évêque de Carthage, réfute l'opinion de ceux qui ne voulaient pas que l'on mêlât le vin et l'eau pour la communion, et il s'appuie, pour faire prévaloir son avis, de ce qui s'était pratiqué à la dernière cène. Mais lui-même perd de vue ensuite les circonstances principales de ce repas, en soutenant les novateurs qui, de son temps, malgré l'exemple donné par Jésus, défendaient de célébrer le soir les collectes ou les synaxes. Saint Cyprien ne motive son assentiment à leurs prétentions que sur des raisons purement spirituelles, allégoriques ou typiques, et frivoles pour la plupart.

Ceux que saint Cyprien combattait, soutenaient qu'il fallait offrir le Christ le soir, afin que cette heure choisie pour le sacrifice signifîât le déclin et la fin du monde. Nous, dit l'évêque de Carthage, nous le faisons le matin pour mieux solenniser la résurrection du Seigneur. — S. Cyprian. epist. 63, ad Cæcilium, p. 109.

Du temps de Tertullien, on indiquait indifféremment à toutes les heures de la journée, le soir ou le matin, suivant les circonstances et la commodité des assistans, les réunions mystiques des fidèles. Dans le siècle de l'évêque carthaginois que nous avons cité, la coutume de s'assembler le matin commençait à prévaloir. Saint Augustin, près de cent ans après saint Cyprien, alléqua le premier pour motiver cette cou-

tume, la nécessité du jeûne avant la communion. Il a plu au Saint-Esprit, dit-il, pour mieux honorer un si grand sacrement, que le corps du Seigneur entrât dans l'estomac avant toute autre nourriture. Il avoue cependant que de son temps encore plusieurs fideles avaient conservé l'habitude de communier le soir, et cela après avoir pris d'autres aliments, au moins une fois l'an, c'est-à-dire le jour où l'église célèbre la commémoration de celui où ce saint repas avait eu lieu pour la première fois. Nous ne forcerons donc personne, ajoute-t-il, à dîner avant cette cène dominicale, mais aussi nous ne nous avancerons pas jusqu'à blâmer ceux qui le font. — Tertullian. de corona milit. cap. 3, p. 121. — S. Cyprian. loco cit. p. 104 et seq. — S. Augustin. epist. 118 ad Januar. t. 2, p. 213.

Nous terminerons cette longue note par plusieurs passages fort remarquables de saint Jean Chrysostôme, Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie et saint Augustin, sur l'opinion généralement admise pendant si long-temps par les chrétiens et aujourd'hui encore professée par les catholiques, celle de la présence corporelle de Jésus-Dieu dans le pain eucharistique.

Dans la traduction latine d'une épître de saint Jean Chrysostôme au moine Macaire, on lit un passage positivement contraire à la croyance actuelle des catholiques concernant la transsubstantiation. «C'est ainsi, y est-il dit, que nous appelons *pain* le pain qui n'a pas été consacré, et que, lorsqu'il a été sanctifié par la grâce divine, au moyen du prêtre, il est dégagé du nom de *pain* et il devient digne d'être appelé *le corps du Seigneur*, quoique cependant la nature du pain soit demeurée en lui, et qu'il n'y ait pas pour cela deux corps, mais un seul corps du fils de Dieu (sicut enim antequam sanctificetur panis panem nominamus, divina autem sanctificante gratia, mediante sacerdote, liberatus est quidem ab appellatione panis, dignus autem habitus dominici corporis appellatione, etiamsi natura panis in ipso permansit, et non duo corpora, sed unum corpus Filii prædicamus).» — Tom. 3, p. 744.

Tertullien nous fournit la preuve que de son temps il n'était encore aucunement question même de présence réelle. «Jésus ayant désiré manger la pâque, il distribua à ses disciples du pain qu'il fit son corps, disant : *Ceci est mon corps*, c'est-à-dire la figure de mon corps. Or, ce ne pouvait point être une figure du corps, à moins que le corps ne fût réel. Car une chose déjà fantastique par elle-même ne comporte pas de figure. Si donc il suppose que le pain était son corps, celui-ci manquant de réalité, c'est le pain qu'il dut livrer pour nous (il s'agissait d'une réfutation des opinions gnosticiennes du docète Marcion, qui n'admettait pas le crucifiement réel de Jésus).» — Profesus itaque (Christus) se concupiscentia concupisse edere pascha, et suum (indignum enim ut quid

alienum concupisceret Deus) acceptum panem et distributum discipulis corpus illum suum fecit : *Hoc est corpus meum* dicendo, i d est figura corporis mei. Figura autem non fuisset, nisi veritatis esset corpus. Ceterum, vacua res, quod est phantasma, figuram capere non posset. Aut si propterea panem corpus suum finxit, quia corporis carebat veritate, ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis ut panis crucifigeretur, etc. — Tertullian. adv. Marcion. l. 4, cap. 40, p. 571.

On lit dans les écrits d'Origène :

« Dieu notre Sauveur a dit : *Si vous ne mangez pas MA chair et si vous ne buvez pas MON sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Car ma chair est la vraie nourriture et mon sang la vraie boisson.* Jésus étant pur dans le sens absolu du mot et sous tous les rapports, toute sa chair nourrit et tout son sang désaltère : tous ses actes sont saints et tous ses discours conformes à la vérité. C'est pourquoi sa chair est une véritable nourriture et son sang une véritable boisson. Il nourrit et il restaure le genre humain entier par la chair et le sang de ses paroles, comme il le ferait par une nourriture et une boisson pures. Après lui, c'est-à-dire après sa chair, Pierre, Paul et tous les apôtres sont aussi une nourriture pure. Enfin, leurs disciples et chacun pour autant que le comportent ses mérites et son innocence personnelle, sont pour le prochain une nourriture pure. Celui qui ne comprend pas la chose de cette manière, doit nécessairement se boucher les oreilles et se retirer comme firent ceux qui disaient : *Comment nous donnera-t-il sa chair à manger? Qui peut écouter un pareil homme? et ils s'éloignèrent de lui.* Mais vous, si vous êtes enfans de l'église, si vous pénétrez les mystères de l'évangile, si le Verbe fait chair habite en vous, acceptez ce que nous vous disons; car nos paroles sont de Dieu, et qui en ignore le vrai sens pourrait être oublié lui-même. Reconnaissez que ce sont là des expressions figurées des saintes écritures; recevez-les donc comme dites spirituellement, et non pas comme charnelles, et comprenez bien ce qu'elles signifient. Si vous les preniez charnellement, elles vous nuiraient au lieu de vous nourrir. Car il y a, même dans l'évangile, la lettre qui tue : ce n'est pas seulement dans l'ancien testament que se trouve cette lettre mortelle. Il y a dans le nouveau testament telle chose qui, prise littéralement et non pas spirituellement, tue au lieu de vivifier. Si vous prenez à la lettre ce qui a été dit, savoir : *A moins que vous ne mangiez MA chair et ne buviez MON sang, sachez que cette lettre tue.* — Origen. in levitic. homil. 7, n. 5, t. 2, p. 225.

Ailleurs, le même Origène soutient que le pain et le vin sont l'image du corps et du sang réels de Jésus-Christ, et que nous mangeons ce pain et buvons ce vin en mémoire de lui. — Origen. de rect. in Deum fide dialog. sect. 4, t. 1, p. 853.

Saint Clément d'Alexandrie dit également que le précepte : *Mangez ma chair et buvez mon sang* doit être pris symboliquement pour : ayez de la foi et de l'espérance. Il explique de même le passage suivant : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je livrerai pour le salut du monde.* — S. Clément. alexandr. pædagog. l. 1, p. 100 et 104.

La règle posée par Jésus, savoir : *L'esprit vivifie et la chair ne sert à rien*, est, selon saint Augustin, nommément appliquée par lui à ce qu'il a dit de lui-même dans ce précepte : *A moins d'avoir mangé ma chair, on n'aura aucun droit à la vie éternelle.* Ses soixante-dix disciples devant qui il avait parlé s'en scandalisèrent et dirent : *Ces paroles sont dures; qui saurait les comprendre?* Ils s'éloignèrent même de lui, et cessèrent de l'accompagner. Il leur avait paru dur de s'entendre dire : *A moins d'avoir mangé ma chair, on n'obtiendra pas la vie éternelle.* Ils avaient interprété ce précepte stupidement (stulte); ils l'avaient pris à la lettre comme si le Seigneur eût voulu couper des lambeaux de son corps, et les leur donner à manger. Mais c'étaient eux-mêmes qui étaient durs et non pas les paroles de Jésus... Ensuite ses douze disciples se trouvant avec lui, il les instruisit leur disant : *C'est l'esprit qui vivifie; la chair n'est utile en rien. Les paroles que je vous ai dites, sont l'esprit et la vie. Vous devez les entendre spirituellement. Ce n'est pas le corps que vous voyez que vous devez manger, ni boire le sang que vont répandre ceux qui me crucifieront. Je n'ai voulu que vous laisser un sacrement, lequel, si vous comprenez son sens spirituel, vous vivifiera. Et s'il est nécessaire de le célébrer matériellement et visiblement, il importe cependant qu'il soit toujours pris au figuré (Et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen invisibiliter intelligi).* — S. Augustin. in psalm. 98 enarrat. t. 8, p. 452.

Le même saint s'exprime ainsi : Le Seigneur n'a pas hésité à dire : *Ceci est mon corps*, lorsque cependant il n'offrait que le signe, le symbole de son corps. — S. Augustin. cont. Adimant. manich. cap. 12, t. 6, p. 78.

Il fait ailleurs une comparaison qui paraîtrait fort peu orthodoxe aujourd'hui, entre la manne et l'eucharistie, l'une et l'autre donnant la mort à ceux qui les mangent matériellement, et sauvant ceux qui les mangent avec la foi, et seulement pour ce qu'elles représentent. *Car, nous aussi, dit-il, nous avons reçu une nourriture visible : mais autre chose est le sacrement, autre chose la vertu du sacrement* (La phrase soulignée est omise dans l'office, au bréviaire romain qui cite tout le reste. — Vid. breviar. roman. in sabbat. per octav. corp. Christi, lect. 4 ad 3, f° 153). C'est là le pain qui est descendu du ciel; et, comme la manne et l'autel de Dieu, c'est un sacrement. Les signes sont différents, mais la chose signifiée est la même. L'apôtre n'a-t-il pas dit : Frères, je ne veux pas

vous laisser ignorer que nos pères ont mangé la même nourriture spirituelle que nous ? En effet, c'est la même nourriture spirituelle : mais la corporelle est différente. Car ils ont mangé la manne, et nous mangeons autre chose. Il ajoute : nous avons tous bu la même boisson spirituelle. Elle ne diffère qu'en apparence et pour la vue ; elle signifie spirituellement la même chose. — Id. in evangel. Johann. exposit. tract. 26, de cap. 6, t. 9, p. 93.

Enfin l'évêque d'Hippone soutient que, depuis sa résurrection, Jésus-Christ n'est plus réellement et corporellement présent sur la terre. « Il est monté au ciel, dit-il, et ne se trouve plus ici. Il est assis à la droite du Père ; sa majesté seule est présente au milieu de nous. Nous avons toujours le Christ avec nous, mais seulement selon sa majesté ; sa chair n'y est plus présente, comme il a dit lui-même à ses disciples : *Vous ne m'aurez pas toujours auprès de vous.* » — Id. in evangel. Johann. exposit. tract. 50, t. 9, p. 152.

18
The first part of the report
deals with the general
principles of the
method and the
results of the
experiments. The
second part
describes the
apparatus used
and the
method of
measurement.
The third part
contains the
discussion of the
results and
the conclusions.
The fourth part
contains the
references.

LIVRE NEUVIÈME.

LES ORIGÉNIENS.

CHAPITRE I.

Mélange du christianisme et de la philosophie. — Ce qui en résulte. — Doutes sur les autorités reconnues par l'église. — Contradictions. — L'apocalypse. — Les sibylles. — Amours des anges. — Origène. — Il se châtre pour n'être pas distrait dans ses méditations. — L'évêque Démétrius est jaloux de sa grande réputation. — Origène excommunié et déposé. — Ses admirateurs et ses disciples. — Ses écrits servent à combattre les ariens. — Son influence baisse à mesure que les lumières diminuent. — Saint Jean Chrysostôme. — Il veut réformer son clergé. — Les prêtres l'accusent. — Il contribue à sa perte.

Dès que les chrétiens, et notamment ceux de l'école d'Alexandrie, eurent eu recours, pour perfectionner leur doctrine théologique, à la philosophie telle que les néo-platoniciens l'entendaient à cette époque, il en résulta deux conséquences également importantes pour la nouvelle société religieuse, et qui influèrent puissamment sur tout l'avenir du christianisme (1).

(1) Les premiers pères de l'église étaient loin de mépriser la sagesse humaine; ils la divinisaient, au contraire, en la proclamant un don de Dieu, auteur de tout bien, et destinée à suppléer à une révélation plus immédiate. Après la révélation même, la philosophie (et il s'agit ici de la vraie philosophie) leur parut encore, sinon nécessaire comme auparavant, du moins utile en ce qu'elle servait efficacement à préparer les hommes à recevoir les vérités révélées. La philosophie, selon saint Clément, avait tenu lieu pour les nations, les gentils, de la loi de Dieu qui n'avait été donnée qu'aux Juifs, et elle les avait justifiées, elle les avait sauvées *par sa propre vertu* (καὶ τοὶ καὶ καθ' ἑαυτὴν ἑδικαίου ποτὲ δὲ ἡ φιλοσοφία τοὺς Ἕλληνας) : elle devait leur tenir lieu, comme l'ancien testament aux Israélites, de premier échelon pour s'élever à la perfection de l'évangile.

Le père de l'église que nous citons, dit, dans un autre endroit, que les Grecs ont adoré le même Dieu unique que nous adorons, mais que

La première fut que la science divine, modifiée dans son essence même jusqu'à n'être plus représentée que par un ensemble de dogmes spéculatifs, de mystères surhumains et de secrets sacrés, ou, pour nous exprimer plus exactement, par une phraséologie vide de sens et inintelligible, fut journellement obscurcie encore et embrouillée au moyen de prétendues explications typiques et figurées de ce qui, par sa nature, ne souffre aucune explication, et qu'on s'obstinait néanmoins à vouloir simplifier et éclaircir de cette manière. La science divine, qui, selon le Christ, n'est que l'idée sublime d'un Dieu, père commun des hommes, tous créés égaux pour l'honorer et le servir en s'aimant en frères, prit un aspect entièrement différent de celui que lui avaient imprimé les chrétiens primitifs, ses instituteurs (1). A la mysticité grossière des premiers

leur foi était toute païenne, comme celle des Juifs était juive et légale : les chrétiens ont une manière nouvelle de croire en lui, manière toute spirituelle. Dieu a donné la philosophie (la sagesse, la raison) aux peuples pour les guider ; aux Juifs, la loi ; à nous, le nouveau testament et la foi. Les peuples ont eu pour les instruire des prophètes de leur nation et de leur langue ; les Juifs, des prophètes juifs ; les chrétiens, Jésus lui-même qui les a appelés au salut par la confiance en lui, la croyance en lui. Aux justes juifs il avait manqué la foi ; aux justes grecs, la foi et le repentir d'avoir adoré des idoles : c'est ce qui détermina Jésus-Christ à aller aux enfers les exhorter à suppléer ce qu'il leur fallait encore pour être sauvés.

Ce système est basé entièrement sur une vérité incontestable, savoir qu'il serait inique de vouloir exiger, comme condition de salut, que des hommes, vertueux d'ailleurs, eussent mis tout leur espoir dans une loi qui ne leur avait jamais été communiquée. — S. Clement. alexandr. l. 1 stromat. p. 319 ; l. 2, p. 379 et seq. et 382 ; l. 6, p. 636 et 637.

(1) Les gentils eux-mêmes reprochèrent aux chrétiens cette altération radicale de leur doctrine. — Euseb. hist. ecclesiast. l. 6, cap. 19, t. 1, p. 279 et seq.

siècles , que dénaturèrent bientôt les abus que nous avons signalés dans le livre précédent , se mêla un savoir plus sophistique et plus mondain , qui paraissait dans l'origine devoir à jamais demeurer étranger à une secte fondée sur la théologie toute matérielle des Juifs. Des parties aussi hétérogènes , aussi opposées même entre elles , ne pouvaient jamais donner en résultat qu'un tout incohérent et dont l'assemblage monstrueux devait nécessairement révolter lorsqu'il ne parvenait pas à abrutir l'esprit et la raison de l'homme.

La seconde conséquence immédiate de l'alliance si dangereuse pour eux , que les chrétiens firent avec la philosophie spéculative , afin d'étayer par son moyen les principales hypothèses de leur système religieux , ce fut de multiplier à l'infini les sujets et les occasions de dispute , lorsque déjà l'esprit d'argutie et de controverse perpétuait chez eux , depuis l'origine de leur croyance , les querelles et les troubles , le schisme , la discorde et les haines. En effet , selon l'enseignement de circonstance ou l'école en vogue en divers temps , les propositions les plus contraires recevaient , à une époque , un degré de force et de valeur qu'elles perdaient , à une autre époque , en vertu de l'enseignement d'une école opposée ; ce qui , pendant des années , avait été vérité et orthodoxie , devenait tout-à-coup hétérodoxe , faux et abominable ; et celui qui , de son vivant , avait été honoré du titre fastueux de père de l'église , ne pouvait pas se flatter de ne point être , après sa mort , déclaré hérétique , anathématisé et dépouillé de tous ses honneurs par des hommes qui

n'avaient sur lui d'autre avantage que d'être venus au monde dans d'autres circonstances et surtout après lui.

A ces motifs d'incertitude et de doute s'en joignait un autre. C'est que les autorités sur lesquelles s'appuyait en un temps la foi des chrétiens, cessaient en un autre temps de lui prêter leur support. L'église d'hier n'était pas d'accord avec celle d'aujourd'hui, qui probablement ne le serait pas davantage avec celle du jour suivant, sur les écrits qu'elle devait admettre comme livres canoniques et réellement inspirés, c'est-à-dire comme la constituant elle-même sainte et divine⁽¹⁾. Il en résultait que, s'enchaînant tous les uns aux autres, dès qu'il venait à en manquer un seul, celui-là en entraînait une infinité avec lui dans sa ruine, qui devenait à la fin celle d'une suite incalculable de pratiques et de dogmes vénérés pendant longtemps, et par là même réputés vénérables.

L'église était déjà loin de son berceau, avant qu'elle eût des idées bien arrêtées sur les titres qui devaient le mieux servir à fonder et à soutenir sa céleste origine. Ce fut seulement, comme nous l'avons dit et démontré ailleurs, lors des dernières persécutions des gentils, et quand ceux-ci eurent fait appel à la publicité pour les aider à combattre la secte nouvelle, que virent le jour pour la première fois les productions obscures qui avaient suffi jusqu'à ce moment aux diverses communautés chrétiennes, aussi obscures qu'elles, et peu

(1) Nombre de chrétiens instruits rejetaient entre autres le livre *de la Sagesse*, de Salomon, que plusieurs comptaient parmi les livres canoniques. — Origen. de principiis, l. 4, n. 33, t. 1, p. 192.

difficiles sur le genre de preuves dont elles n'avaient besoin que pour demeurer convaincues de ce qu'elles étaient décidées à croire, même sans preuves (¹). Les clairvoyans d'entre les fidèles s'aperçurent à l'instant du mal qui allait en résulter, et ils provoquèrent des décisions ecclésiastiques en vertu desquelles furent répudiées, sinon toutes ces autorités prétendues, au moins les plus évidemment fausses et contradictoires. Mais ces décisions étaient prises par chaque communauté séparée, d'après l'étendue le plus souvent très restreinte de ses lumières, et la force d'entendement dont étaient doués ses chefs, sans unité de vues, sans ensemble (²). Puis, le respect auquel le peuple s'était accoutumé pour des livres qu'on s'était jusque alors attaché à lui faire regarder comme saints, empêchait souvent de rendre la réforme radicale. Car, les flétrir par une condamnation, outre que c'était

(¹) Voyez le chapitre 4 du livre 6, t. 2, p. 402; et la 3^e note supplémentaire à la fin du même chapitre, p. 412 et suiv.

(²) Par exemple, Marcion et les siens niaient l'authenticité des évangiles reçus par la grande église; et les aloges et les théodotiens, celle de l'évangile de saint Jean et de l'apocalypse: de là même était venu le nom d'aloges ou adversaires du Verbe (logos) prêché par saint Jean. Les éléens ou helcésaites, du temps d'Origène auquel nous consacrons ce livre, rejetèrent une partie des saintes écritures et saint Paul tout entier. Marcion, Apelles, son disciple, et les valentiniens s'occupèrent avec ardeur à corriger ce qu'ils trouvaient de defectueux et d'erroné dans les écritures et l'apôtre. Celse leur en fait le reproche qu'il étend d'ailleurs à tous les chrétiens: ils amendent et altèrent sans cesse leurs autorités, dit-il, selon leurs besoins et leurs projets du moment; et par conséquent leurs preuves n'ont rien de positif ni de concluant. — S. Epiphân. hâres. 51, *alog.* n. 3, t. 1, p. 423. — Origen. cont. Celsum, l. 2, n. 27, p. 411; *epist. ad amic. alexand.* p. 6. — Tillémont, *hist. ecclès.* t. 2, p. 61 et 209. — Euseb. *hist. eccles.* l. 6, cap. 38, t. 1 p. 300.

enlever à la foi un de ses titres, c'était aussi diminuer la confiance aveugle qu'il était si important de conserver chez les fidèles pour tous les autres; c'était, en quelque sorte, exciter les fidèles à l'examen, à la critique de tous ses titres sans distinction, tentation à laquelle ils finissent toujours et tous par succomber. Ne pas les flétrir, au contraire, c'était faire partager à la religion le ridicule et le mépris que ses preuves supposées allaient nécessairement s'attirer dès qu'elles paraîtraient au grand jour. On prit le plus mauvais parti; c'est-à-dire qu'on rejeta quelques pièces et qu'on en confirma beaucoup d'autres, ce qui ne sauvait ni du danger de l'examen, ni des atteintes du ridicule.

La même difficulté se présentait lorsque l'un ou l'autre des pères de l'église avait emprunté un passage quelconque au livre qu'on soumettait au triage ecclésiastique, et l'on s'en tirait également mal. Pour ne pas blesser la réputation de celui qui l'avait cité, l'église se résolvait ordinairement à consacrer des niaiseries et des absurdités, qui plus tard devaient contribuer à sa propre perte. Par là, il arrivait le plus souvent qu'une communauté se mettait en opposition manifeste avec une autre, et que le nom d'un père de l'église se conservait pur aux dépens de celui du père de l'église qui l'avait contredit.

Eusèbe, dès le commencement de son Histoire ecclésiastique, nous fournit des preuves frappantes de la diversité d'opinions qui régnait entre les chrétiens sur ce point des plus essentiels de leur doctrine. Par exemple, Clément d'Alexandrie signale dans ses ou-

vrages, comme divines, des écritures qui, après lui, ont été repoussées par l'église, ou du moins sur la canonicité desquelles se sont élevées des disputes graves et fondées en raison. Parmi les livres apocryphes, selon ce père, ou de l'autorité desquels il est prudent de douter beaucoup, il s'en trouve plusieurs dont l'authenticité depuis lors a été ratifiée par le consentement de l'église en corps.

Denys d'Alexandrie, en réfutant l'opinion des millénaires qui faisaient régner Jésus-Christ temporellement pendant mille ans sur la terre, combat fortement l'apocalypse où cette opinion avait été puisée. Cet écrit d'ailleurs, omis dans le catalogue des ouvrages canoniques que contiennent les canons des apôtres, avait déjà, dit Denys, été rejeté et condamné par plusieurs écrivains ecclésiastiques, ses prédécesseurs. Après l'avoir examiné, chapitre par chapitre, ces écrivains avaient prouvé à l'évidence, continue-t-il, que l'apocalypse est une injure au bon sens, et qu'elle est dépourvue de l'apparence même de tout raisonnement sain, de tout principe raisonnable; que jusqu'à son titre est une fausseté, puisque l'évangéliste Jean n'en est pas l'auteur, et qu'il est absurde d'appeler *révélation* une rapsodie aussi pitoyable, couverte d'un voile opaque d'ignorance et de sottise. Finalement, ces critiques prétendaient qu'il était impossible, non seulement qu'une pareille production fût sortie de la plume d'un apôtre, mais encore qu'elle eût pour auteur un saint, un prêtre chrétien, ou même un simple fidèle; qu'il fallait l'attribuer à Cérinthe, lequel,

pour mieux fonder son hérésie, l'avait attachée à un nom respecté en l'appuyant sur les opinions qu'il prêtait au disciple Jean (1). Denys, après avoir rapporté ces témoignages, ajoute qu'il n'ose pas rejeter de son chef le livre de l'apocalypse; mais que, l'admettant, il le déclare d'une nature au dessus de l'intelligence dont le ciel l'a doué, et qui ne lui suffit pas pour saisir le sens caché que ce livre renferme. Il l'admire d'autant plus qu'il ne le comprend pas; il le croit d'un écrivain appelé Jean et qui s'y nomme lui-même, mais qui n'est pas l'apôtre. D'ailleurs, ajoute-t-il, il saute aux yeux que l'apocalypse ne présente de ce dernier, ni le style, ni la simplicité, ni la clarté, ni la pureté de la diction, ni le caractère, ni la doctrine (2).

Néanmoins l'évêque Cyprien cite souvent dans ses écrits et toujours honorablement le livre de l'apocalypse. Tertullien, Justin le martyr, le profond Origène, Hi-

(1) En effet, Cérinthe proclamait avec l'apocalypse le règne terrestre de Jésus-Christ, et il en plaçait les délices dans les voluptés charnelles et corporelles, auxquelles il était enclin, savoir à la satisfaction du ventre et de ce qui se trouve sous le ventre (*γαστήρις καὶ τῶν ὑπὸ γαστέρα πλοσιμοναίς*).

Ce n'était pas seulement l'apocalypse dit de saint Jean que l'on attribuait à Cérinthe: on lui faisait aussi honneur de l'évangile de cet apôtre. Il y avait des sectaires qui ne disaient cela que de l'évangile uniquement; l'apocalypse était, selon eux, un écrit à répudier comme anonyme, faux et absurde. Ce n'est même que pour cette seule erreur que saint Épiphane déclare les *aloges* hérétiques. — Philastr. de hæres. cap. 13. in biblioth. patr. t. 5, part. 2, p. 708. — S. Epiphan. t. 1, l. 2. hæres. 51, *alog.* n. 3, t. 1, p. 423.

(2) Euseb. hist. eccles. l. 3, cap. 25, t. 1, p. 118 et seq.; l. 6, cap. 13 et 14, p. 274 et seq.; l. 7, cap. 25, p. 352 ad 355. — Can. apostol. c. 84, apud Labbe, t. 1, p. 44 et 46. — Tillemont. hist. ecclés. t. 2, not. 3, p. 324.

laire, Ambroise, Jérôme, etc., etc., l'ont attribué à l'apôtre Jean. D'autres auteurs ecclésiastiques, quoique sans le croire de cet évangéliste, le regardent cependant comme une autorité canonique ou régulière, c'est-à-dire faisant partie de celles qui avaient été inspirées par le Saint-Esprit. Épiphane rapporte que, de son temps, l'apocalypse était par la plupart comptée au rang des livres canoniques. Ce qui n'empêcha pas le concile de Laodicée (360) de l'éliminer tacitement de la liste qu'il en dressait : et cent cinquante ans après, presque tous les chrétiens, au rapport de Sulpice Sévère, avaient ratifié ce jugement (1).

Un discours d'apparat prononcé par l'empereur Constantin devant les évêques assemblés à Tyr, et qu'Eusèbe nous a conservé, témoigne également de la croyance où l'on était dans les premiers siècles du christianisme, que les sibylles et surtout celles d'Érythrée et de Cumès avaient prédit la venue du Sauveur : cette opinion, qui n'était cependant fondée que sur une des fraudes pieuses les plus maladroites que les chrétiens eussent jamais mises en usage lors de leurs continuelles suppositions de livres canoniques, ne s'effaça que lentement et avec la plus grande peine de l'esprit des pères de l'église et des historiens ecclé-

(1) S. Cyprian. ad Quirin. l. 1, cap. 20, p. 281 ; l. 2, cap. 3, p. 285 ; cap. 6, p. 287 ; cap. 11, p. 289 ; cap. 15, p. 291 ; cap. 19, p. 293 ; cap. 22, p. 294 ; cap. 16, p. 295 ; cap. 30, p. 297 ; l. 3, n. 16, p. 310 ; cap. 20, p. 312, etc., etc., et passim. — Tertullian. advers. Marcion. l. 4, cap. 5, p. 55 ; de præscript. hæret. cap. 33, p. 244 ; in Scorpiac. cap. 12, p. 630 et passim. — S. Epiphane. l. 3, t. 2, hæres. 77, *diæmerit.* n. 26, t. 1, p. 1031. — Concil. laodicæen. c. 60, t. 1, p. 5007.

siastiques (1). A cette époque, le zèle et l'intention excusaient tout : c'était seulement après avoir avancé un fait que l'on croyait utile à la cause, que l'on travaillait à en fabriquer les preuves, et l'on ne manquait jamais d'en trouver sous la main, qui, quelles qu'elles fussent, étaient toujours incontestables aux yeux d'hommes si favorablement prévenus. Ce fut ainsi que, selon les écrivains chrétiens, Virgile avait, à son insu et l'on pourrait dire bien malgré lui, été doué du même esprit prophétique qui animait les sibylles (2).

(1) Saint Jérôme assure que les sibylles furent douées du don de prophétie en récompense de leur pureté virginale. Saint Augustin est plus généreux encore envers elles, car il les introduit dans sa *cité de Dieu* . Saint Grégoire de Naziance juge qu'elles n'ont pas été inspirées divinement, non plus qu'Hermès Trismégiste, mais qu'ayant lu les prophéties hébraïques, elles en consignèrent les prédictions dans leurs vers. Celse accusait les chrétiens d'avoir falsifié les écrits des sibylles; Origène le nie. Néanmoins, il y avait déjà, de son temps, une secte d'hérétiques nommés *sibyllistes* , parce qu'ils rangeaient ces prétendues inspirées au nombre des vrais prophètes, et les vers sibyllins parmi les écritures divines : l'église ne permettait de croire qu'à une inspiration involontaire et accidentelle; et cette croyance, qui était générale, avait fait donner à tous les chrétiens sans exception le nom de *sibyllistes* . Ce qu'il y a de curieux, c'est que les pères qui dépréciaient le plus l'apocalypse, déclarée canonique aujourd'hui, croyaient fermement aux sibylles dont les écrits sont reconnus apocryphes. Constantin avance que Cicéron traduisit l'acrostiche de la sibylle sur la venue du Christ; ce qui n'est pas plus exact que tout le reste. — Origen. contr. Celsum, l. 5, n. 61, t. 4, p. 625; l. 7, n. 56, p. 734. — Dav. Blondel, des sibylles, l. 2, chap. 26, p. 256 et suiv.

(2) Constant. imp. ad sanct. cæt. (synod. Tyri) orat. cap. 48 ad 24, apud Euseb. cæsar. t. 4, p. 699 et seq. — Lactant. divin. instit. l. 2, cap. 12, p. 164, et cap. 13, p. 168; l. 4, cap. 15, p. 311, etc. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 18, cap. 23, t. 5, p. 1189 et seq.; epistol. ad Volusian. 3, t. 2, p. 5; epist. ad Martian. 155, p. 270. — S. Hieronym. cont. Jovinian. l. 4, t. 4, part. 2, p. 185. — S. Gregor. nazianz. carm. 61 ad Nemesium, t. 2, p. 128. — S. Clement. constit. apostol. l. 5, cap. 7,

Enfin, nous donnerons pour dernier exemple le récit des amours des anges avec les filles des hommes, que Clément, disciple de l'apôtre Pierre, Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Cyprien, Lactance, Commodien, Ambroise, Sulpice Sévère, etc., ont puisé dans les livres sacrés des Juifs et dans ceux d'Énoch, qu'après eux on déclara apocryphes, quoique l'apôtre Jude lui-même les eût cités. Bientôt quelques-uns de ces écrivains eurent le même sort, et si les autres furent plus heureux, c'est au hasard seul qu'ils en furent redevables. A la fin du cinquième siècle (nous adoptons ici l'opinion reçue), Gélase, évêque de Rome, et son concile tenu en cette ville, mirent au rang des livres apocryphes les écrits de Tertullien, de Lactance, de Commodien, d'Arnobé, etc. (1).

apud Coteler. SS. patr. apostol. t. 1, p. 309. — S. Clement. alexandr. pædagog. l. 3, cap. 2, p. 222; stromat. l. 5, p. 450.

(1) S. Clement. alexandr. hypotypos. apud Phot. in. biblioth. cod. 109, p. 285. — S. Justin. mart. apolog. 2, n. 5, p. 92. — Athenagor. legat. pro christian. n. 24 et seq. post S. Justin. p. 303. — S. Ambros. de Noe et arca, cap. 4, n. 8, t. 1, p. 230; apolog. David. cap. 1, n. 4, p. 677; de virginib. ad Marcell. l. 1, cap. 8, n. 53, t. 2, p. 459. — Philon. jud. lib. de gigant. t. 1, p. 263; quod Deus sit immutabilis, p. 272. — Joseph. l. 1 antiq. jud. cap. 3, t. 1, p. 12. — Tertull. de idolol. cap. 9, p. 108; de cult. fæmin. l. 1, cap. 2, p. 170; de virgin. veland. cap. 7, p. 197; apologet. cap. 22, p. 23; contr. Marcion. l. 5, cap. 48, p. 612. — S. Cyprian. de habit. virgin. p. 177; lib. de singularit. clericor. n. 28, p. clxxxiv. — S. Clement. clement. homil. 8, n. 13, apud Coteler. SS. patr. apostol. oper. t. 1, p. 683. — Lactant. instit. divin. l. 2, cap. 15, p. 173 et seq. — S. Augustin. de civit. Dei, l. 3, cap. 4, t. 5, p. 184; l. 15, cap. 23, p. 947 et seq. — Sozomen. hist. eccles. l. 1, cap. 1, t. 2, p. 8. — S. Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 1, cap. 2, p. 6 et 7.

Selon saint Justin, les démons ou les géans, fruits des amours des anges et des femmes, soumirent les hommes à leur service au moyen d'écrits magiques, par la terreur qu'ils leur inspirèrent et les tourmens

D'après tout ce que nous venons de dire, rien ne doit étonner si Origène, fils de l'évêque et martyr Léonide, et l'écrivain ecclésiastique qui a le plus contribué au mélange de la philosophie profane avec les dogmes du christianisme, s'est vu, tantôt l'objet de l'admiration et de la vénération de ses frères, tantôt celui de leur aversion et de leur haine (1); s'il a été un

qu'ils leur infligèrent, et par les libations, les fumigations et les sacrifices qu'ils leur firent pratiquer; les conséquences de cette dépendance furent les meurtres, les guerres, les adultères et toute espèce de crimes.

Lactance dit que, dans le principe, Dieu avait livré le monde au pouvoir du diable; mais que, s'apercevant qu'il corrompait tous les hommes à mesure qu'ils se multipliaient, il envoya des anges sur la terre pour neutraliser cette diabolique influence. Mais, comme tout paraissait devoir mal lui réussir, ces anges furent également séduits; ils eurent des enfans avec les filles des hommes, et ces enfans devinrent des démons terrestres, qui n'étaient ni anges, ni diables, ni hommes, mais qui, véritable *juste-milieu*, devinrent les tentateurs par excellence de ces derniers, ce que nous appellerions des *agens provocateurs*, et fondèrent la *démoniarchie* (providens Deus ne fraudibus suis diabolus cui ab initio terræ dederat potestatem, etc.). — Lactant. loco cit. et p. 164.

Tertullien, de son côté, venant directement à la chose même, dit simplement qu'il est à supposer que les anges libertins s'adressèrent aux jeunes filles encore vierges. Car, dit-il, comment supposer que ces esprits se seraient contentés de corps déjà pollués, restes de la débauche des hommes? Ne devaient-ils pas plutôt rechercher ces pucelles dont la fleur virginale sert d'excuse même à la concupiscence humaine. » (Quis præsumere potest tales angelos maculata jam corpora et humanæ libidinis reliquias desiderasse, ut non ad virgines potius exarserint, quarum flos etiam humanam libidinem excusat?) — Tertullian. loco cit. p. 197.

Au reste, les saints pères avaient pu trouver, comme nous l'avons dit, le fait des amours des anges avec les femmes, très clairement établi dans les livres saints des Juifs. Saint Paul lui-même y fait allusion dans ses épîtres.—Genes. cap. 6, vers. 1 ad 4.—S. Paul. 1 ad Corinth. epistol. cap. 11, vers. 10.

(1) Ce qu'on a dans la suite appelé *les erreurs d'Origène* n'était, selon Du Pin, que le résultat inévitable du mélange de ses principes philoso-

sujet d'abomination pour les uns, tandis que d'autres le considéraient comme la source la plus pure de la divine sagesse et de la plus sincère piété. Origène avait employé toutes ses lumières et le trésor de ses vastes connaissances à fonder sur des bases plus raisonnables et plus solides le système religieux qu'il avait trouvé édifié avant lui (1). Les doctrines de Platon et de Pythagore lui parurent les plus propres à produire cet effet. Nous ne prétendons pas prouver qu'il se trompait dans son choix : nous disons seulement que cette nouvelle méthode contribua fortement à dénaturer les choses auxquelles on l'appliqua ; et que, lorsque dans la suite on eut de nouveau cru nécessaire de tracer une autre route, le père pythagorico-platonicien dut naturellement devenir aux yeux de la

phiques platoniciens et de sa foi aux dogmes du christianisme. On peut les réduire à deux chefs principaux, savoir : 1^o que les créatures intelligentes ont toujours existé et existeront toujours ; 2^o qu'elles ne perdront jamais la liberté de faire le bien ou le mal, et par conséquent la faculté de descendre ou de monter l'échelle des êtres. — L. Ell. Dupin, art. *Origène*, t. 1, p. 379.

(1) Nous l'avons dit ailleurs et nous ne croyons pas inutile de le répéter ici : peu avant Origène, les philosophes païens, trop éclairés pour croire à la possibilité de défendre le paganisme tel qu'il était matériellement contre la nouvelle doctrine du Christ, et nullement convaincus de la nécessité de lui substituer une autre religion qui, à leurs yeux, n'aurait pas été essentiellement meilleure, avaient pris le parti d'expliquer allégoriquement les absurdités religieuses dont ils ne voulaient pas admettre le sens naturel et littéral, ainsi que les faits historiques consacrés par leur théogonie et qui étaient évidemment subversifs de la morale humaine. Origène, dit Porphyre, mu par les mêmes motifs, les imita. Il ne voulut plus voir dans tout ce que Moïse avait avancé de plus clairement et de plus simplement positif, que des types, des images cachées, des mystères, des paraboles, des oracles. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 49, t. 1, p. 280 ad 282.

plupart des fidèles un rêveur, un extravagant et un hérétique.

Ce ne fut pas seulement après sa mort qu'Origène fut en butte à ce revers de fortune. De son vivant même, il avait été exposé à toute espèce de contrariétés et de persécutions. Ses contemporains lui enviaient sa grande science, son éloquence admirable et la réputation gigantesque qu'il avait su se créer parmi ses coreligionnaires et même auprès des gentils. D'ailleurs lui-même commit souvent l'imprudence de donner réellement prise à la critique et à la méchanceté, et ses dévots ennemis en profitèrent adroitement pour le perdre. Lors de sa première ardeur pour les études philosophiques et théologiques dont il nourrissait son esprit, il prit une résolution qui prouve tout à la fois la force de son caractère et son désir immodéré de célébrité et de gloire : il se mutila lui-même pour éviter les tentations et les distractions qui l'auraient détourné de ses travaux chéris.

(¹) Suid. lexic. ad vocem *Οριγένης*, t. 3, p. 764. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 8, t. 1, p. 264.

Origène avait pris selon la chaire le précepte tropologique de Jésus-Christ de se châtrer pour le royaume des cieux (Math. cap. 19, vers. 12). Cela prouve, avant toute autre chose, le danger d'enseigner la morale par figures, que chacun ensuite interprète comme il l'entend. Il fallait parler un langage clair pour tout le monde, dans un livre qu'on destinait à devenir une règle de conduite pour tout le monde, à être à jamais la loi universelle.

Une autre remarque à faire ici, c'est qu'Origène, qui fut dans la suite condamné pour n'avoir vu dans presque toute l'écriture sainte que des allégories, avait commencé par faire une sottise en ne voyant pas d'allégorie là où il y en avait réellement une. Sa conversion aurait-elle été l'effet d'un repentir tardif?

Démétrius, alors évêque d'Alexandrie, commença par admirer beaucoup et louer hautement l'action d'Origène. Mais bientôt il changea de ton et de langage. Origène peu à peu se faisait connaître. Sa réputation se répandait dans tout l'Orient, et les deux évêques les plus considérables de la Palestine, celui de Césarée et celui de Jérusalem, venaient de se disputer, pour ainsi dire, l'honneur de l'ordonner prêtre. Démétrius dès lors, dominé par la jalousie, franchit d'un seul pas les bornes de la modération et de la prudence. Il écrivit avec chaleur à tous les évêques du monde chrétien, blâma la conduite d'Origène sous quelque rapport qu'on la considérât, et accusa ouvertement les évêques qui lui avaient conféré la prêtrise, d'avoir violé tous les droits et toutes les règles ecclésiastiques : Eusèbe ne nous apprend pas si c'est uniquement parce que l'ordination s'était faite hors du diocèse d'Alexandrie.

Au reste, l'évêque Démétrius ne vit plus les choses du même œil, aussitôt que les circonstances eurent

Au reste, les anti-allégoristes, c'est-à-dire ceux qui prenaient les saintes écritures à la lettre, et qui par conséquent croyaient au règne temporel de mille ans que les saintes écritures ont établi, furent déclarés hérétiques sous le nom de millénaires ou chiliastes, qu'Origène met toute son éloquence à flétrir. Les allégoristes, accusés avec Origène de tout expliquer spirituellement et figurément, et d'ôter aux promesses divines tout ce qu'elles offrent de matériel et de réel, furent flétris aussi comme hérétiques par saint Irénée, une des colonnes, comme nous l'avons vu, du millénarisme. — Origen. *περὶ ἀρχῶν*, l. 2, cap. 11, t. 1, p. 104.

Les gnostiques et autres partisans d'une doctrine chrétienne mystérieuse et secrète n'étaient au fond que des ultra-allégoristes ; les chrétiens qui les condamnèrent furent des quasi-chiliastes. — Voyez l'Introduction, t. 1, § 11, p. cxc, et la 2^e note supp. p. cc.

cessé d'être les mêmes. Ce qu'il avait d'abord admiré dans Origène comme le sublime de la constance chrétienne et de la vertu, ne lui parut plus qu'un crime abominable (1). Dans sa fureur de bacchante, dit Jérôme, il convoqua deux conciles contre le nouveau prêtre : par le premier, il le fit chasser de l'église d'Alexandrie; le second le dégrada de la prêtrise, en renouvelant contre lui les canons prétendus apostoliques sur l'irrégularité essentielle des eunuques volontaires : c'est du moins là ce qui est rapporté dans les écrits de Pamphile, l'ami d'Origène, écrits que nous a conservés Photius dans sa Bibliothèque (2). Le prêtre Jérôme alla même dans la suite, jusqu'à prétendre que ce chrétien savant avait été excommunié, et que Rome avait confirmé cette sentence prononcée, dit-il lui-même, non contre la nouveauté de la doctrine d'Origène, non contre son hérésie comme ses

(1) Une secte chrétienne, celle des valésiens, avait également pris le précepte de l'évangile au sérieux : née à la fin du deuxième siècle de l'église, elle fit de la castration volontaire une obligation que les sectaires, pour se rendre agréables à Dieu, pratiquèrent non seulement sur eux-mêmes, mais encore sur quiconque leur tombait sous les mains, et qu'ils s'empressaient de mutiler chaque fois qu'ils en avaient le pouvoir. Ils enseignaient encore d'autres énormités et turpitudes que saint Épiphane ne veut pas énumérer, et que saint Augustin, de son propre aveu, n'est jamais parvenu à découvrir. — S. Epiphane. hæres. 58, *valésior.* n. 1, t. 1, p. 489. — S. Augustin, de hæres. ad Quodvult. cap. 37, t. 6, p. 8.

(2) L'apologie d'Origène par saint Pamphile a été jointe aux œuvres du savant philosophe chrétien; elle est suivie d'un supplément par le prêtre Rufin, où il est surtout question de la falsification des écrits d'Origène par ses ennemis, et d'un panégyrique du même par saint Grégoire Thaumaturge. — Origen. oper. t. 4, p. 17 ad 78.

chiens enragés d'adversaires voulurent le faire croire, mais contre sa science et son éloquence dont la renommée leur était insupportable; il ajouta qu'Origène s'en était vengé en ne cessant de déchirer en tous lieux son évêque et en invectivant contre ce qu'il appelait ses vains anathèmes, quoique lui-même prétendît qu'il est en tout état de cause défendu de rendre malédictions pour malédictions, et qu'il faut s'abstenir de maudire même le diable. Mais il paraît que les ennemis du prêtre alexandrin avaient converti leurs désirs en faits réels, et fait tomber effectivement sur la tête de l'écrivain qu'ils abhorraient, la sentence qu'ils jugeaient qu'on aurait dû prononcer contre lui : cette logique n'est pas plus charitable qu'elle n'est sûre (1).

Ce qu'il y a de plus remarquable en cette affaire, c'est qu'Origène ne cessa jamais d'être reconnu prêtre, et d'en exercer constamment les fonctions en tous lieux sans opposition ni contradiction aucune (2). Cela

(1) Phot. in biblioth. cod. 118, p. 295 et seq. — Canon. apostol. c. 24 et 22, t. 1, p. 29. — Origen. epist. ad amicos alexandr. t. 1, p. 5. — S. Epiphani. hæres. 64 *origenian.* t. 1, p. 524 et seq. — S. Hieronym. apolog. advers. Rufin. l. 2, t. 4, part. 2, p. 349 et seq. et p. 411 ; catalog. scriptor. eccles. cap. 54, p. 115 ad 117 ; epist. 29 ad Paul. p. 68. — L. Ell. du Pin, nouv. bibl. ecclési. art. *Origène*, t. 1, p. 334, 337 et 338.

Démétrins, dit saint Jérôme, qui tanta in eum debacchatus est insania. In damnationem ejus consentit urbs romana, dit le même écrivain ; ipsa contra hunc cogit senatum, non propter dogmatum novitatem, non propter hæresim, ut nunc adversus eum rabidi canes simulant, sed quia gloriam eloquentiæ ejus et scientiæ ejus ferre non poterant.

(2) Origène, appelé en Arabie pour développer sa doctrine, y assista au concile tenu contre des chrétiens qui enseignaient que les âmes meurent avec les corps pour ressusciter ensuite de nouveau avec eux. En outre il y convertit Bérylle, évêque de Bostres, qui niait que le Christ

nous fait supposer, d'après le principe établi dans le cours de cette histoire, que les autres églises n'avaient pas ratifié la sentence de Démétrius, et que le prêtre Jérôme en avançant qu'elle avait été confirmée par l'univers entier, s'était servi de l'expression si commune au vulgaire des hommes, qui appellent *tout l'univers* le pays qu'ils habitent (1).

Le reste de l'histoire d'Origène, par exemple son apostasie vraie ou supposée(2), etc., n'entre aucunement dans le plan de cet ouvrage. Nous nous borne-

eût existé avant de naître homme, et ne lui accordait d'autre divinité que celle qu'il avait reçue du Père. Il y eut aussi un concile tenu spécialement à ce sujet. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 19, t. 1, p. 283; cap. 33, p. 297. — L. E. du Pin, nouv. biblioth. ecclés. art. *Origène*, t. 1, p. 340.

(1) Euseb. hist. eccles. l. 6, passim. — S. Pamphil. pro Origene, in append. Origén. oper. t. 4, p. 18 et 19. — S. Hieronym. advers. Rufin. apolog. l. 2, t. 4, part. 2, p. 417; l. 3, p. 445.

Henri de Valois fait résulter la nullité de la condamnation d'Origène, qu'il ne nie pas, de ce qu'elle avait été prononcée contre un absent, avant les citations requises, et parce que surtout elle n'avait pas été ratifiée par l'évêque de Rome. Cette dernière raison est fort bizarre, eu égard au temps auquel on l'applique. Puis on ne regardait pas alors de si près aux formalités. Enfin c'est contredire ouvertement saint Jérôme. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 24, not. 4, p. 288.

(2) Ni Eusèbe, dans son histoire ecclésiastique, ni les plus grands ennemis d'Origène, tels que Théophile, saint Jérôme, l'empereur Justinien, etc., ne parlent aucunement de cette chute. Saint Épiphane nous en donne les détails avec la complaisance d'un vrai anti-origéniste, et d'autres auteurs l'ont copié. Les païens, disent-ils, laissèrent à Origène la liberté de choisir entre le sacrifice aux dieux ou le supplice d'être violé par un Éthiopien : il sacrifia. Pamphile-le-Martyr fait au contraire mourir Origène, martyr de sa constance et de sa foi. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 39, p. 301; l. 7, cap. 1, p. 321. — S. Epiphane. l. 2, t. 1, hæres. 64, *Origen*. n. 2, t. 1, p. 525. — Nemes. de natur. homin. cap. 30, in biblioth. patr. t. 8, p. 639.

rons à constater que ce philosophe chrétien, disciple du célèbre Clément d'Alexandrie, et son successeur comme chef de l'école platonicienne de cette ville, jouit, pendant sa vie, de toute l'estime de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, dont nous avons déjà eu occasion de parler, ainsi que de celle de Théoctiste, évêque de Césarée en Palestine, et d'Alexandre, que nous avons vu passer, sur, disait-on, un ordre exprès de la Divinité, d'un siège secondaire situé dans la première de ces provinces au siège plus considérable de Jérusalem. Origène eut, entre autres disciples, Grégoire, évêque de Néocésarée en Cappadoce, surnommé *Thaumaturge* ou faiseur de miracles⁽¹⁾, Athénodore, son frère, et Denys d'Alexandrie. Il conserva, après sa mort, l'estime et la vénération de ses frères : les pères les plus célèbres dont l'église s'honore, lurent, étudièrent et commentèrent ses écrits⁽²⁾.

Ce fut surtout lors des fameuses disputes sur la consubstantialité qu'Origène reprit toute sa valeur et sa vogue. Vanté par Pamphile, le martyr, et par Eusèbe de Césarée, il fut admiré, expliqué et défendu par un des plus zélés antagonistes des ariens, le docte Didyme, le maître des prêtres Jérôme et Rufin. Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, et Grégoire de Naziance se firent un devoir et une gloire de puiser leurs argumens dans les livres d'Origène, et de les citer avec

(1) Saint Grégoire Thaumaturge a écrit un panégyrique d'Origène.

(2) Phot. in biblioth. cod. 418, p. 297. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 27, t. 4, p. 292 ; cap. 29 et 30, p. 294. — Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 27, t. 2, p. 248.

honneur. Athanase y trouvait, disait-il, les preuves les plus irrécusables de son opinion sur la coéternité du Fils de Dieu avec son père (1).

Il est bien vrai que les ariens s'autorisaient également de quelques passages des écrits du philosophe alexandrin; mais, au rapport de Sozomène, les consubstantialistes instruits prétendirent que c'était précisément la preuve la plus péremptoire de l'ignorance et de la nullité absolue de ces sectaires en pareille matière (2).

Enfin, Rufin d'Aquilée et le fameux Jérôme se servirent tous deux également, vers la fin du quatrième siècle, des argumens qu'ils avaient empruntés à Origène, quoique le second se fût ouvertement déclaré son antagoniste et même son ennemi (3).

(1) Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 25, t. 2, p. 244; cap. 26, p. 246 et seq.; l. 6, cap. 13, p. 329. — Sozomen. hist. eccles. l. 3, cap. 15, ibid. p. 417; l. 6, cap. 17, p. 239. — Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 29, t. 3, p. 487. — S. Hieronym. advers. Rufin. apolog. l. 1, t. 4, part. 2, p. 355, et passim.

(2) Socrate rapporte, en exprimant aussi son étonnement, que deux prêtres, ses contemporains, avaient persévéré, malgré leur savoir, dans les erreurs de l'arianisme. Il ne peut concevoir que l'un, disciple éclairé de Platon, n'ait point aperçu dans les écrits de ce philosophe le principe de l'éternité de la seconde et de la troisième cause; et que l'autre, qui avait particulièrement étudié Origène, n'eût point avoué avec cet auteur que le Fils est coéternel avec son Père. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 6, t. 2, p. 352.

(3) Faisons remarquer ici la partialité des écrivains ecclésiastiques. Saint Jérôme, dans son catalogue des auteurs chrétiens, ne parle pas de Rufin parce qu'il avait suivi le parti origéniste auquel ce saint était contraire. Eusèbe, traitant la même matière, n'avait pas cité Méthodius pour la raison opposée. Parmi les modernes, la même injustice se fait sentir. Le cardinal Bellarmin oublie de parler du célèbre saint Firmilien

Sur ces entrefaites, les siècles anti-philosophiques approchaient à grands pas, et la réputation d'Origène baissait naturellement, avec les idées qui lui avaient valu tant de célébrité. Quelques pasteurs, dans l'église, et les écrivains réellement éclairés continuaient, il est vrai, à se prévaloir de son témoignage; mais le grand nombre s'éleva contre eux. Le vulgaire voulait des conceptions plus matérielles, des dogmes plus palpables, si l'on peut se servir de cette expression : l'entendement n'était plus assez délié, ni l'esprit assez subtil, pour suivre Platon dans ses sublimes rêveries. Bientôt Origène fut honni, méprisé et anathématisé de toutes parts. On n'osa plus avouer publiquement d'être son sectateur : le seul soupçon d'un pareil crime allait devenir l'arrêt de proscription le plus redoutable.

C'est ici que nous reprenons la narration au point où nous l'avons laissée à la fin du livre consacré aux ariens. Avant d'en venir là, force nous a été de remonter jusqu'aux premiers siècles de l'église, afin de mieux faire connaître et apprécier l'écrivain chrétien, sous le nom et l'autorité duquel s'étaient, dans les siècles suivans, formées une infinité de sectes au sein de la grande communauté chrétienne. Replaçons-nous maintenant à la fin du règne de l'empereur Théodose. Les personnages principaux qui se

de Cappadoce, à cause de ses différends avec Étienne, évêque de Rome : saint Firmilien avait également été négligé par saint Jérôme. — S. Hieronym. de scriptor. eccles. t. 4, part. 2 oper. p. 101 et seq. — Euseb. hist. eccles. l. 6, cap. 26; not. 3, t. 4, p. 292; cap. 33, not. 5, p. 297.

présentèrent alors sur la scène de l'histoire ecclésiastique, sont précisément aussi ceux qui figurèrent au premier rang dans les querelles dont nous allons entretenir le lecteur. Nous lui retracerons à ce propos les traits les plus saillans de leur carrière religieuse, en les rattachant du reste aux vicissitudes de l'origénisme, qui prit presque immédiatement la place de l'arianisme et contribua beaucoup à le faire promptement oublier.

A la mort de Nectaire, évêque de Constantinople, Jean, prêtre d'Antioche, fut placé sur ce siège : c'est celui qui, sous le nom de Chrysostôme, se rendit aussi célèbre par son éloquence, par la liberté avec laquelle il déclama contre les grands, et sa sévérité envers le clergé relâché et dissolu de son temps, que par les malheurs que lui attira cette conduite courageuse et indépendante. Son élection avait eu lieu par ordre de l'empereur, avec le consentement unanime du peuple et des évêques convoqués à cet effet dans la capitale. Le seul Théophile, évêque d'Alexandrie, s'opposa à cette nomination, dans la vue de favoriser un autre prêtre, appelé Isidore, et qu'il protégeait (1). Mais des personnes au fait des intrigues de Théophile

(1) Isidore, pendant la guerre entre Théodose et le tyran Maxime, avait été chargé par Théophile d'une commission très délicate, savoir celle de remettre *au vainqueur* une des deux lettres que l'évêque avait adressées à l'un et à l'autre de ces concurrents à l'empire. Il s'acquitta à merveille, après l'événement, de son message auprès de Théodose; Théophile voulait l'en récompenser et en même temps s'assurer de plus en plus du secret, en contribuant puissamment à élever le prêtre rusé sur le siège de Constantinople.

et des motifs qui le faisaient agir, le menacèrent de le faire mettre en jugement, et, par la peur d'une condamnation qui dévoilerait sa conduite, le forcèrent à se désister de ses honteuses démarches. Théophile consentit à l'élection de Jean, et remit sa vengeance à une occasion plus favorable (1).

Elle ne tarda guère à se présenter. Les premiers pas de l'évêque de Constantinople furent des fautes. Avec de la douceur et de la persévérance, peut-être Jean Chrysostôme aurait-il réussi à réformer son troupeau et ceux qui le dirigeaient : il voulut tout faire à la fois, et le faire par un coup d'autorité ; il manqua complètement son but, et ne fit qu'envenimer le mal qu'il avait été appelé à guérir. Mais il ne connaissait pas les mœurs de son siècle ; et l'extrême rigueur dont il crut devoir s'armer, sans rendre meilleurs ceux qui l'entouraient, l'entraîna lui-même vers sa perte.

Ce fut contre le clergé surtout, la classe de la société alors la plus puissante et par conséquent aussi la plus corrompue, qu'il tourna ses virulentes attaques. Il courut en Asie, et tint un concile de soixante-dix évêques à Ephèse, dont le résultat fut la déposition des pasteurs les plus indignes, et la nomination d'autres évêques pour les remplacer. A Constantinople, il

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 2, t. 2, p. 309. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 2, p. 327. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 27, t. 3, p. 229.

Sur saint Jean Chrysostôme on peut voir Georges, évêque d'Alexandrie, qui a écrit son histoire et qui rapporte beaucoup plus en détail ce qu'on va lire (apud Phot. biblioth. cod. 96, p. 256 et seq.). Il ne faut pas précisément tout croire, dit Photius ; mais il est facile de faire un choix.

destitua plusieurs prêtres, à cause du luxe qu'ils affectaient, de leur gourmandise, du débordement de leurs mœurs et du scandale que ne cessaient de donner au peuple leurs femmes *introduites* ou maîtresses. Bientôt on n'entendit plus, de toute part, que des plaintes et des murmures qui ne tardèrent pas à se changer en accusations. Jean Chrysotôme, en butte aux calomnies des prêtres et des moines dont il avait dévoilé les menées et les intrigues continuelles au sein des ville d'où leur règle les bannissait, passa pour un homme chagrin et morose, superbe même, extravagant, colère et cruel : on alla jusqu'à lui faire un crime de l'habitude où il était de ne vouloir manger que seul.

Enfin, la haine que cet évêque s'était attirée généralement fut portée à son comble par les outrages qu'il sema dans la plupart de ses discours contre les grands de la capitale (1). L'eunuque, ex-consul, Eutrope (2) était l'auteur d'une bonne loi qui abolissait les franchises des églises et autres lieux saints. Bientôt, par un revers fort ordinaire dans la fortune des esclaves de cour, calomnié par ses ennemis et ses envieux, il tomba lui-même dans la disgrâce de son maître, et ne trouva de refuge qu'aux pieds des autels. Jean Chrysostôme fut assez peu généreux pour pro-

(1) Cette hardiesse, louable sous tous les autres rapports, l'aurait rendu populaire, si, en donnant des preuves de son courage, il n'avait pas heurté toutes les convenances, celles même de l'humanité.

(2) Socrate dit qu'Eutrope fut le premier eunuque qui parvint au consulat de l'empire romain.

fit de ce moment et accabler le malheureux des reproches les plus sanglans sur sa conduite passée, devant tout le peuple réuni (1).

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 4, t. 2, p. 313; cap. 5, p. 314. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 2 et 3, p. 327 et seq.; cap. 6, p. 333; cap. 7, p. 335; cap. 9, p. 338. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 28, t. 3, p. 230. — Pallad. vit. S. Chrysostom. cap. 5, p. 18 et seq.; cap. 13 et seq. p. 50. — Baron. annal. eccles. ad ann. 388, n. 68, t. 6, p. 20; ad ann. 399, n. 71 ad 73, p. 255.

Saint Jean Chrysostôme reprocha avec la même dureté à Gaïnas, général au service de l'empire, d'avoir osé demander au chef de l'état pour les ariens, ses co-sectaires, une église hors des murs de Constantinople, où ils pourraient exercer en particulier leur culte.

CHAPITRE II.

Corporéité de Dieu. — Les moines d'Égypte qui y croient veulent tuer leur patriarche qui la nie. — Origène condamné comme spiritualiste. — Théophile, patriarche d'Alexandrie. — Les origéniens et les anthropomorphites. — Conciles et combats. — Théophile accusé devant saint Chrysostôme. — Dispute entre saint Épiphane et Jean patriarche de Jérusalem. — Concile en Chypre contre les écrits d'Origène et contre saint Chrysostôme. — Autre concile à Alexandrie. — Conduite irrégulière de saint Épiphane à Constantinople. — Zèle inconsidéré de saint Jean Chrysostôme. — Le concile de Chalcédoine le condamne et le dépose. — L'empereur l'exile. — Insolence des moines ses ennemis. — Le peuple les massacre et force l'empereur à rappeler Chrysostôme. — Nouveau tumulte. — L'impératrice Eudoxie, poussée à bout par Jean Chrysostôme, le fait chasser de nouveau par un concile. — Excès commis par ses partisans. — Schismatiques joannites. — L'évêque de Rome, leur protecteur, méprisé par les Orientaux. — Les joannites sont cruellement persécutés. — Innocent, évêque de Rome, excommunie l'empereur d'Orient, l'impératrice, et les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie. — Fin du schisme, en dépit de saint Cyrille qui s'opposait à toute réconciliation.

Voilà en quel état se trouvaient les choses et quelle était la disposition des esprits lorsque éclata la fameuse dispute sur la matérialité, la *corporéité* de Dieu⁽¹⁾.

Les moines égyptiens, aussi simples qu'ils étaient ignorans, dit Socrate, soutenaient que, sans impiété et sans sacrilège, on ne pouvait nier la vérité incontestable de la matérialité de l'être suprême. Théophile, évêque d'Alexandrie, dont le courage, selon Théodoret, égalait la prudence, prétendait au contraire que Dieu est un esprit pur et incorporel : il se montra même assez attaché à cette opinion pour se permettre de condamner publiquement tous ceux qui la combattaient. Irrités d'une pareille contradiction et plus encore de la sentence qui les frappait, les moines se portèrent en masse et en armes à Alexandrie, dans le

(1) Voyez la 4^e note supplémentaire à la fin du chapitre.

dessein ouvertement manifesté de tuer leur patriarche, à cause de ce qu'ils appelaient son athéisme. Un péril aussi imminent força Théophile à prendre un parti désespéré. Tremblant, il courut au devant des redoutables cénobites, et, d'aussi loin qu'il les aperçut, les salua très humblement les appelant *visages de Dieu*. Cette apostrophe qui, tout à la fois, flattait l'amour propre des moines et caressait leur opinion favorite, celle pour laquelle ils s'étaient crus autorisés même à commettre un crime, calma à l'instant leur fureur. S'étant rendus paisiblement à Alexandrie, ils se contentèrent d'exiger que Théophile condamnât Origène, sur les écrits duquel les partisans de la spiritualité de Dieu se fondaient principalement pour établir et défendre leur doctrine. L'évêque d'Alexandrie n'avait rien à leur refuser. Il sacrifia ses opinions et la philosophie chrétienne d'Origène, afin que les moines le laissassent en paix. Il retint seulement auprès de lui deux d'entre eux, surnommés les *Longi*, qu'il ordonna prêtres, et, bien que malgré lui, il conféra la consécration épiscopale à leur frère Dioscore, qui devint ainsi évêque d'Hermopolis (1).

Mais bientôt l'avarice et les concussions de Théophile révoltèrent ces solitaires grossiers mais probes, au point qu'ils tentèrent tous les moyens pour s'échapper d'Alexandrie, et ne demeurer pas davantage les témoins des vices du patriarche qui ne rougissait

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 7, t. 2, p. 319 et seq. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 11 et 12, p. 340 et seq. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 22, t. 3, p. 223.

pas parfois de vouloir les en rendre aussi les instrumens. Théophile leur fit violence le plus long-temps possible. Mais quand il eut reconnu qu'ils condamnaient hautement sa conduite, il se vit forcé pour la conservation de sa propre réputation, de les laisser partir; ce qu'il fit, mais après les avoir menacés de toute sa haine et d'une vengeance exemplaire. En effet, l'évêque d'Alexandrie accusa les moines Longi et leur frère Dioscore qu'il haïssait à cause d'eux; il les accusa, disons-nous, auprès des solitaires égyptiens, de suivre la doctrine d'Origène et de refuser un corps à Dieu, lequel, ajouta-t-il, s'il faut en croire les saintes écritures, a réellement des yeux, des oreilles, des mains et des pieds, tout comme les créatures humaines.

Quoiqu'il en soit, de violentes disputes naquirent à ce sujet dans l'église. On s'empressa de tout côté de prendre parti pour l'une ou l'autre des opinions controversées, et deux sectes nouvelles existèrent dans le christianisme, celle des *origéniens* et celle des *audiens* ou *anthropomorphites* (1). La plupart des personnages

(1) Il faut bien se donner de garde de confondre les *anthropomorphites* avec les *anthropiens*. Les premiers faisaient Dieu même corporel, et lui donnaient une figure humaine; les autres ne reconnaissaient dans le Christ qu'un homme purement et simplement. — Vid. S. Cyrian. et S. August. de hæres. passim.

Quant aux *audiens*, outre leur anthropomorphisme, ils professèrent aussi le dogme manichéen, commun à plusieurs sectes gnosticiennes, en vertu duquel on enlève à Dieu la création de l'univers, du feu et des ténèbres. Ils dissimulaient et cachaient soigneusement leur doctrine, et soutenaient qu'ils ne s'étaient séparés de la communion des catholiques que parce qu'il y avait parmi ceux-ci des usuriers, des fornicateurs et des adultères. S. Epiphane ne convient de rien de tout cela: il fait d'Audius ou Audæus un homme bon, mais qui poussait l'austérité des

remarquables de l'époque s'engagèrent dans la querelle et la rendirent de plus en plus vive, tout en l'embrouillant davantage. Les sectaires, à peine divisés, s'accablèrent mutuellement d'injures et s'accusèrent d'impiété. Théophile crut que le moment était propice pour décider la question par les armes et accabler ses adversaires. Ceux des moines qui lui obéissaient aveuglément depuis qu'il avait embrassé leur anthropomorphisme, marchèrent à sa voix : la campagne fut signalée par des conciles contre les *origéniens* et des expéditions contre les Longi, Dioscore et leurs partisans. Théophile s'y distingua par une violence brutale : outre la déposition de Dioscore, l'évêque d'Alexandrie s'abassa jusqu'à frapper lui-même ses adversaires et à verser leur sang ; ses soldats chassèrent les moines, brûlèrent leurs couvens, leurs livres saints et jusqu'à leur eucharistie consacrée (1).

L'évêque d'Hermopolis et les moines égyptiens, ses frères, allèrent à Constantinople se plaindre devant l'évêque Jean Chrysostôme du traitement qu'ils venaient d'éprouver. Le prêtre Isidore que nous avons

mœurs jusqu'à l'excès, et condamnait peut-être trop librement la conduite des autres. Il ne reproche aux *audiens* que leur anthropomorphisme et l'habitude qu'ils avaient conservée de célébrer la Pâque le même jour que les Juifs. Aussi, accusa-t-on saint Epiphane lui-même d'audianisme, et nous verrons que ses opinions anthropomorphites ne seraient pas difficiles à prouver. Au reste, on aurait pu faire également le même reproche à saint Cyprien, qui a aussi traité les anthropomorphites avec beaucoup d'indulgence et de douceur. — Theodorit. hæret. fabul. l. 4, cap. 10, t. 4, p. 241. — Id. hist. eccles. l. 4, cap. 10, t. 3, p. 160. — S. Epiphane. l. 3, t. 4, hæres. 70, *audian*, t. 4, p. 811 et seq.

(1) Pallad. vit. S. Joann Chrysostom. cap. 7, p. 22 et seq.

vu protégé par Théophile, au point que ce pasteur voulait l'élever sur le siège de la capitale de l'empire, s'était joint à eux et voici pourquoi. Il avait, peu auparavant, convaincu son évêque de mensonge et de calomnie contre le proto-prêtre ou archi-prêtre d'Alexandrie que Théophile cherchait à perdre : après cela, avait refusé de porter en faveur de la sœur de son pasteur un faux témoignage qui devait valoir à celle-ci un riche héritage que le prélat convoitait pour elle; enfin il lui avait hautement reproché son insatiable avidité des richesses, et les injustices qu'il ne cessait de commettre pour augmenter ses trésors. Il avait, en conséquence, été chassé de l'église d'Alexandrie ('). Jean Chrysostôme accueillit fort bien les accusateurs de Théophile, et leur accorda même sans difficulté la communion ecclésiastique, la seule participation aux mystères exceptée, qu'il crut devoir suspendre jusqu'à ce qu'il eût pu prendre sur eux et sur leur démêlé avec leur évêque de plus amples renseignemens. Théophile, à cette nouvelle, fit éclater sa fureur, et il poussa le désir de la vengeance jusqu'à vouloir faire déposer l'évêque de Constantinople lui-même, en l'accusant d'origénisme, sans songer, dit à ce propos l'historien Socrate, que son glorieux prédécesseur, le grand Athanase, avait plus d'une

(¹) Avant d'en venir à cette extrémité, Théophile avait commencé par vexer Isidore de toutes les manières : il avait même payé un enfant pour qu'il accusât le prêtre, son ennemi, d'avoir cherché à le corrompre et à commettre sur lui des violences honteuses.

fois invoqué le témoignage d'Origène, dans ses écrits contre les ariens (1).

Cependant l'évêque d'Alexandrie n'osait pas encore se déclarer seul et ouvertement contre son collègue de la capitale. Ne voulant pas néanmoins abandonner ses projets haineux contre Chrysostôme, sans lui avoir porté un coup décisif, il fit tous ses efforts pour s'associer un nom plus respecté dans l'église que le sien propre, et à cet effet il s'adressa à Épiphane, évêque de Constance en Chypre, que nous avons déjà cité bien des fois en traitant des hérésies (2). Ce fougueux anti-origénien était à cette époque en guerre ouverte avec Jean, évêque de Jérusalem, au sujet de la doctrine qui agitait tous les esprits (3). Il lui avait déjà écrit plusieurs fois pour l'arracher à l'origénisme, qu'il appelait la source de l'hérésie arienne et de toutes les hérésies qui, depuis celle-là, avaient paru sur la terre. « Je sais, lui dit-il, que votre colère contre moi

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 9, t. 2, p. 323. — Sozomen hist. eccles. l. 8, cap. 12 ad 14, p. 341 et seq. — Pallad. in vit. S. Joan. Chrysostom. cap. 6 et seq. t. 13 oper. p. 20 et seq. — Polyb. rhinococ. episcop. in vit. S. Epiphan. n. 60, t. 2, oper. ejusdem sancti, p. 374.

(2) Théophile avait été l'ennemi déclaré de saint Epiphane qui professait, selon lui, sur la Divinité, des idées trop matérielles et trop grossières. Il haïssait alors tous ceux qui donnaient un corps et une forme à Dieu. Depuis, jugeant qu'il lui convenait de paraître se repentir, il feignit d'avoir adopté l'opinion d'Epiphane, et le pria de lui aider à persécuter ceux qui continuaient à penser comme il avait pensé lui-même.

(3) L'antipathie de saint Epiphane pour Origène se remarque déjà dans l'histoire qu'il a tracée des origéniens. Ces sectaires, à l'en croire, vivaient, comme il en accuse d'ailleurs presque tous les hérétiques, dans la crapule et la débauche, hommes et femmes, n'évitant que la naissance des enfans. — Vid. l. 2, t. 1, hæres. 63, *origen. o t. 1*, p. 520.

provient de ce que je vous ai contredit sur ce point, et que pour cela seul vous avez menacé de me décrier jusqu'aux extrémités de la terre. Mais qui ne s'indignerait en lisant dans Origène que le Fils ne peut voir le Père, ni le Père le Fils? que les anges, après leur péché, devinrent ames, et furent enfermés dans des corps humains? que le diable cessera de souffrir, et qu'il redeviendra ce qu'il était avant sa chute (1)? que les hommes ne ressusciteront pas avec les mêmes corps avec lesquels ils ont vécu?... Les erreurs d'Origène doivent être en exécration à tous les fidèles : elles répugnent à la Divinité. » Épiphane termine sa lettre en priant Dieu qu'il délivre de l'origénisme l'évêque Jean et le prêtre Rufin d'Aquilée (2).

(1) Origène est accusé par les catholiques d'avoir enseigné que tous les êtres passeront par une révolution continuelle du bien au mal et du mal au bien. — Voyez plus loin, au chapitre 3, notes supplémentaires, n. 4.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 40, t. 2, p. 324. — Polyb. vit. S. Epiphan. n. 62, p. 373. — S. Epiphan. epist. ad Joan. episcop. Hierosolym. D. Hieron. interp. in oper. ejusd. S. Epiphan. t. 2, p. 342 et seq. — Origen. de princip. passim. — S. Hieronym. advers. pelagian. dialog. l. 4, t. 4, part. 2, p. 502.

L'historien de la vie de saint Épiphane rapporte que l'évêque de Chypre eut, avec son collègue Jean, une rencontre qui finit fort malheureusement pour ce dernier. Saint Épiphane était allé trouver l'évêque de Jérusalem, que la voix publique accusait d'avarice et de dureté envers les pauvres. Dans l'intention de le corriger de ces défauts, et sans égard à l'accueil aussi magnifique que cordial que Jean lui avait fait pour l'honorer, saint Épiphane, sous prétexte qu'il devait donner à dîner à un de ses compatriotes, pria son hôte de lui prêter son argenterie, ses vases les plus précieux et les mieux travaillés, etc., etc., le tout pesant environ quinze cents livres, et à l'instant même il en fit don aux indigents. En apprenant ce trait, l'évêque Jean se mit dans une colère épouvantable, et accabla saint Épiphane des plus brutales injures, au milieu de l'église, et en présence, dit le biographe, du bois vénérable de la vraie

Il n'y a donc rien d'étonnant si Théophile réussit sans peine à faire convoquer par l'évêque de Constance un concile contre Origène (401); toute l'île de Chypre y condamna d'un accord unanime ce père de l'église et ses œuvres : outre cela, l'assemblée exhorta synodalement Jean Chrysostôme à ne plus se complaire dans la lecture de ces écrits anathématisés, et à confirmer même dans une réunion prochaine d'évêques les décisions des pères cypriotes. Fort de cette autorité, l'évêque d'Alexandrie, qui s'était feint anthropomorphte pour plaire à Épiphane, contre lequel il avait jadis soutenu l'incorporéité de Dieu, convoqua aussitôt un autre concile qui, naturellement, décida ce que venait de décider celui de Chypre, et anathématisa les livres d'Origène pour avoir un prétexte de sévir contre les Longi et d'attaquer Chrysostôme : celui-ci ne daigna

croix : le saint, sans se déconcerter, lui cracha à la figure. Il paraît que le ciel approuva cette insulte grossière, puisqu'il opéra aussitôt le miracle de priver l'évêque de Jérusalem de la vue. Saint Épiphane se contenta heureusement de la moitié de cette vengeance ; il lui rendit un œil, et de plus réussit à le convertir à la sagesse et à la charité, et même à en faire un saint.

Au reste, il paraît que saint Epiphane emporta même au tombeau la funeste manie de faire des miracles malfaisans : il est vrai qu'il finissait presque toujours par se repentir de sa précipitation, et qu'il réparait pour autant qu'il était en lui le tort qu'il avait fait ; mais il en restait souvent quelque chose. Après qu'il eut expiré, un des matelots du navire qui transportait ses restes de Constantinople en Chypre, fut tenté de voir s'il avait été circoncis. Comme il levait la robe avec laquelle le saint avait été enseveli, celui-ci lui lança un si vigoureux coup de pied qu'il l'étendit raide mort. Trois jours après, on exposa le cadavre aux pieds de celui de saint Epiphane, qui, croyant probablement le matelot à jamais guéri de sa curiosité, le ressuscita. — Vid. Polyb. episcop. rhinocurur. in vit. S. Epiphan. n. 44 et 45, t. 2 oper. ejusd. sancti, p. 357 et seq.

pas même y faire attention , bien loin de répondre et de se défendre. Il voyait cependant l'orage se grossir de loin et menacer de plus en plus d'éclater sur sa tête : tous ses ennemis conjuraient entre eux et s'entendaient pour profiter de l'occasion qui s'offrait de consommer sa ruine.

Ce fut sur ces entrefaites que l'évêque Épiphane arriva à Constantinople. Il y tint des collectes (des assemblées où l'on célébrait les mystères) et fit diverses ordinations de prêtres et d'évêques contre toutes les règles ecclésiastiques. Après cela , il convoqua une espèce de concile où il fit confirmer par les évêques qu'il présidait la condamnation qu'il avait prononcée chez lui des écrits d'Origène et de la personne même de ce père de l'église. La plupart obéirent , à cause surtout du respect qu'ils professaient pour l'évêque de Chypre. Quelques-uns refusèrent , entre autres Théotime , évêque de Scythie , qui déclara sans hésiter qu'il ne voulait ni ne pouvait prononcer de sentence contre un homme mort pieusement , et dont les ouvrages , comme il n'eut pas de peine à le démontrer , approuvés par les docteurs les plus célèbres de l'église , non seulement ne renferment aucune doctrine hétérodoxe , mais même avaient été très utiles à la religion et à ses fidèles , par les innombrables passages qu'ils contiennent , tous remarquables par la plus saine doctrine et la plus vraie piété. (1).

Cependant Épiphane continuait à commettre jour-

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 12, t. 2, p. 327. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 14, p. 343.

nellement des fautes graves, tandis que Jean Chrysostôme accumulait imprudences sur imprudences, et creusait peu à peu sous ses pas l'abîme où ses ennemis allaient le précipiter. Ce même Épiphané dont Sozomène a exalté les vertus et les miracles, ne cessait, malgré les canons, d'assembler des *synaxes* chez l'évêque Jean et sans sa participation, de témoigner par tous les moyens en son pouvoir sa haine contre Origène, l'évêque Dioscore et ceux de son parti, et de blâmer publiquement et sans ménagement la conduite de Chrysostôme lui-même. Un des moines Longi reprocha alors à Épiphané la légèreté et l'inconséquence avec lesquelles il se déclarait ainsi contre des hommes qu'il ne connaissait même pas, et des écrits qu'il n'avait jamais lus, et cela sur de simples rapports et poussé par des instigations étrangères et haineuses, tandis que lui, Longus, s'était toujours fait un devoir de défendre les ouvrages d'Épiphané, qu'il avait étudiés, contre le reproche d'hérésie dont on se plaisait généralement à les flétrir. Jean Chrysostôme se contenta de faire avertir charitablement l'évêque de Chypre qu'il commettait des transgressions très graves de la discipline de l'église, et qu'il pouvait en naître des troubles qui le mettraient lui-même en péril. Sur cet avis, Épiphané se hâta de quitter Constantinople et de se retirer dans son diocèse (¹).

(¹) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 14, t. 2, p. 329. — Sozomen. hist. eccles. l. 7, cap. 27, p. 319; l. 8, cap. 14 et 15, p. 343 et seq.

On disait du temps de l'historien Socrate, que les deux saints ennemis s'étaient fait mutuellement, avant de se quitter, de mauvais souhaits que le ciel se plut à réaliser. L'évêque saint Épiphané avait exprimé le

L'évêque Jean n'avait pas toujours usé de la même modération en d'autres circonstances, et il ne tarda guère à être la victime de son zèle, la plupart du temps exagéré et aveugle. Dans la supposition que Théophile et Épiphané n'avaient agi contre lui que par ordre de l'impératrice Eudoxie ⁽¹⁾, Chrysostôme prononça

désir que son adversaire ne mourût pas évêque de Constantinople ; saint Jean Chrysostôme avait répliqué qu'il désirait, de son côté, que saint Épiphané n'arrivât pas vivant dans son diocèse.

Cela prouve que les saints, même les plus respectés, sont pour leurs contemporains ce que les plus célèbres héros sont pour leurs valets de chambre. Cela prouve en outre l'extrême prudence et la sagacité de la cour de Rome qui, considérant l'impossibilité de trouver de véritables saints, a ordonné qu'on n'instituât d'enquête sur la vie de ceux qu'on voulait faire déclarer tels, que cent ans après leur mort, c'est-à-dire quand se serait entièrement effacée la mémoire de leur vie domestique et privée, avec ses petites passions, ses trivialités et ses faiblesses.

⁽¹⁾ Eudoxie avait en effet, du moins s'il faut en croire l'historien de saint Épiphané, cherché à exciter cet évêque contre saint Chrysostôme ; mais elle l'avait trouvé incorruptible : à ses menaces de rouvrir les temples des idoles et de forcer ses sujets à sacrifier si Chrysostôme n'était pas condamné, saint Épiphané avait constamment répondu qu'il aurait jugé selon sa conscience et prononcé d'après la vérité. — Polyb. rhinocorur. episcop. vit. S. Epiphan. n. 62, p. 374.

Au reste, une circonstance en apparence indifférente avait contribué à accroître la mésintelligence entre le violent prélat et l'impératrice. Une loi, ou plutôt une coutume, voulait que tout champ où l'empereur ou sa femme avaient cueilli et goûté un fruit quelconque, appartint à la couronne. Eudoxie, qui l'ignorait complètement, mangea une grappe de raisin dans la vigne d'une pauvre veuve : on lui apprit l'usage, et elle eut peu de peine à s'y conformer. Chrysostôme courut lui en faire des reproches d'une manière peu convenable. Sans écouter ce qu'elle avait à lui répondre, trois fois il lui cria : *Rends la vigne à la veuve*, et la menaça du sort de Jésabel. De son côté, elle finit par le chasser de sa présence. L'évêque alors donna ordre qu'on refusât dorénavant à l'impératrice l'entrée de l'église ; ce qui fut ponctuellement exécuté et fut cause de la haine implacable qu'Eudoxie lui voua. — Id. loco cit. n. 61 et seq. p. 374.

publiquement, et pour se venger d'elle, un discours virulent contre les femmes. Eudoxie convoqua aussitôt à Chalcédoine un concile où elle eut la maligne politique de faire intervenir tous les évêques asiatiques précédemment déposés par Jean, et en outre ses ennemis déclarés, savoir, Théophile, Sévérien et quelques autres⁽¹⁾ : c'est le concile appelé *ad Quercum*, du nom du faubourg de Constantinople, autrement dit le *faubourg de Rufin*, où il fut tenu. Cette assemblée, on le croira sans peine, s'empressa de condamner l'évêque Jean Chrysostôme, accusé devant elle de vingt-neuf délits différens; elle le déposa de son siège, quoique, absent, il n'eût pas eu le moyen de se défendre : il est vrai que les pères l'avaient sommé quatre fois de comparaître; mais il avait jugé peu prudent d'aller s'exposer au jugement d'un tribunal où il ne voyait siéger que des prêtres acharnés à sa perte⁽²⁾. Les

(1) Sévérien s'était peu auparavant, par l'intermédiaire d'Eudoxie, réconcilié avec saint Jean Chrysostôme qui le haïssait, à ce qu'il paraît, injustement. Pour y parvenir, l'impératrice se vit obligée de s'humilier en quelque sorte devant le pasteur, et de l'adjurer très humblement par la tête de son fils, Théodose le jeune, qu'elle avait pris sur ses genoux, d'accorder de nouveau à Sévérien son amitié et sa protection : cette raideur de Chrysostôme n'avait pas peu contribué à indisposer Eudoxie contre l'évêque.

Du reste, l'évêque Palladius, biographe de saint Jean Chrysostôme, traite fort mal les juges de son héros : il compare entre autres Théophile arrivant à Constantinople, à un scarabée couvert d'excrémens. — Cap. 8, p. 26.

L'évêque historien Théodoret dit, en rapportant les actes du concile *ad Quercum*, qu'il ne nomme ni les accusateurs ni les juges de saint Jean Chrysostôme par respect pour leurs vertus. — Hist. eccles. l. 5, cap. 34, t. 3, p. 233.

(2) Saint Jean Chrysostôme ayant été condamné, on annula naturelle-

moines Longi étant venus à mourir peu avant la célébration du concile, le peu de leurs collègues qui s'étaient avec eux attachés au parti de Jean Chrysostôme, témoignèrent pendant la session aux pères assemblés qu'ils se repentaient de leur liaison avec l'évêque de Constantinople. C'était tout ce que Théophile leur demandait : aussi s'empressa-t-il, sans plus leur parler d'Origène ni de ses écrits, de se mettre en communication religieuse avec eux. Jean en appela à un concile général. Néanmoins, il ne fit pas difficulté de se livrer lui-même aux soldats de l'empereur qui devaient le conduire en exil d'après la sentence de ce prince, ce que sans cela on ne serait pas parvenu sans peine à exécuter, à cause de la garde sévère que faisait autour du palais épiscopal le peuple de Constantinople qui ne voulait pas qu'on lui enlevât son pasteur (1).

ment tout ce qu'il avait fait pendant son épiscopat : les évêques qu'il avait placés en Asie furent déposés ; ceux qu'il avait chassés furent replacés sur leurs sièges. Nous citerons le portrait de celui d'Éphèse, ancien eunuque du tribun Victor. C'était un ver de terre, esclave de son ventre, fou d'amour pour les femmes, impudent, ivrogne, courant les filles publiques, vénal, avare, ni homme ni femme, colère et furieux, et qui, la tête couverte de lierre et une coupe à la main, présidait souvent à des orgies, dans lesquelles il se plaisait à porter sur ses épaules des femmes de théâtre. Voilà comme nous le peint l'évêque Palladius.— Cap. 15, p. 55.

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 11, t. 2, p. 326 ; cap. 15, p. 331.— Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 16 ad 18, p. 346 et seq. ; cap. 10, p. 338. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. t. 13, oper. ejusd. p. 5 ; cap. 8, p. 26 et seq. — Zosim. histor. l. 5, p. 324. — Polyb. episcop. rhinocor. vit. S. Epiphani. n. 61 et seq. t. 2, p. 371. — Phot. in biblioth. cod. 59, p. 53 et seq.

Cependant l'église était menacée de voir se renouveler les scènes scandaleuses qui avaient eu lieu sous Athanase. Immédiatement après le départ du patriarche Jean, les moines, ses ennemis, probablement instigués par Théophile, s'emparèrent des édifices religieux, en défendirent soigneusement et insolemment l'entrée contre tous ceux qui ne professaient pas leurs principes et leur doctrine (1). Le peuple de Constantinople qui aimait et soutenait Chrysostôme, se porta en masse, avec les soldats qui se trouvaient dans la capitale, contre ces arrogans cénobites. On en fit un massacre épouvantable, au point que toutes les églises furent encombrées de cadavres. L'empereur se vit forcé alors, pour éviter que le tumulte ne dégénérât en révolte, de promettre qu'il ferait revenir Chrysostôme à Constantinople. Celui-ci se fit prier, et de retour en apparence malgré lui, il fallut encore que le peuple lui fit en quelque sorte violence pour qu'il consentît à remplir les devoirs que lui imposait l'épiscopat : il eut l'air de ne se rendre qu'à la menace des

(1) L'historien païen Zosime dit des moines de son temps et de ceux des temps antérieurs : Ce sont des célibataires chrétiens, inutiles à la société pendant la guerre comme pendant la paix. Il y en a des associations nombreuses, tant dans les villes que dans les campagnes, et partout ils accaparent les biens et les terres, sous prétexte de tout partager avec les pauvres, tandis qu'ils ne font par là autre chose que réduire tout le monde à la pauvreté. — Zosim. histor. l. 5, p. 325.

Ce n'était pas là ce que saint Augustin exigeait d'eux. Selon ce père de l'église, les moines doivent travailler et gagner leur vie, s'ils veulent manger et vivre. Le peu d'exceptions qu'il fait à cette règle, savoir, en faveur des prédicateurs, de ceux qui administrent les sacremens, des vieillards et des malades, confirment la règle bien loin de la contredire. — S. Augustin. de oper. monach. cap. 17, t. 3, p. 299.

fidèles qui, disaient-ils, s'ils n'avaient plus Chrysostôme pour évêque, ne voulaient plus d'Arcadius pour empereur ⁽¹⁾.

Ce n'était point là le résultat que s'était proposé Théophile. Plus l'évêque Jean était comblé des marques de l'amour et de l'estime du peuple, plus Théophile sentait croître contre lui sa haine et augmenter le désir d'une vengeance complète : le mépris que l'on témoignait généralement pour le dernier synode le mettait hors de lui. Ne sachant plus à qui s'en prendre, il accusa de violences et d'abus de pouvoir Héraclidès, évêque d'Éphèse, c'est-à-dire celui que Jean avait ordonné pour qu'il remplacât l'évêque déposé précédemment. Héraclidès n'était point en ce moment à Constantinople, et le procès que l'on voulait lui intenter souleva avant tout la question de savoir s'il était équitable et régulier de juger un absent ⁽²⁾. A ce propos, éclatèrent dans la capitale des disputes véhémentes qui, comme toutes celles relatives aux affaires d'église, se terminèrent par des actes de brutalité et une espèce de combat. Les Alexandrins alors à Constantinople soutenaient leur évêque et son parti ; les Constantinopolitains défendaient la cause d'Héraclidès ou plutôt de Jean Chrysostôme qui était attaqué dans la personne de

⁽¹⁾ Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 16, t. 2, p. 332. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 18, p. 349. — Zosim. histor. l. 5, p. 324 et 325.

⁽²⁾ Cette question avait été décidée affirmativement par le fait, chaque fois que les évêques chrétiens, toujours extrêmes dans leurs vengeances, avaient voulu perdre un de leurs collègues.

l'évêque d'Ephèse. Il y eut un grand nombre de blessés, et même quelques morts restèrent sur la place. Tout se termina enfin par la fuite de Théophile et des siens; et Jean Chrysostôme réhabilité selon les formes par un concile de soixante évêques qui cassèrent et abrogèrent tout ce qui avait été fait par le concile *ad Quercum* précédent, se vit de nouveau plus que jamais affermi sur son siège (1).

Pour avoir été malheureux, cet évêque n'en était pas devenu plus sage. A peine fut-il rétabli dans tous ses honneurs et tous ses droits, qu'il se mit à prêcher publiquement contre une statue d'argent représentant l'impératrice Eudoxie, et qui, selon lui, était placée trop près de l'église. L'ancienne ennemie de Chrysostôme reprit à ce trait toute sa haine. Elle se plaignit amèrement de l'obstination que le pasteur semblait mettre à la poursuivre; mais, loin de chercher à adoucir sa colère, Jean la compara dans ses discours à Hérodiade en fureur demandant la tête de saint Jean-Baptiste. Il n'y eut plus alors à reculer. Les adversaires de Jean virent que le moment était favorable pour seconder l'impératrice et conjurer la perte de l'évêque imprudent. On s'éleva partout contre lui avec force. On excita plusieurs évêques, et Jean se vit de nouveau cité pour rendre compte de sa conduite. Il se montra cette fois prêt à répondre à tous les chefs d'accusation qui lui étaient intentés. Cette confiance étonna et intimida ses accusateurs et ses

(1) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 17, t. 2, p. 324. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 19, p. 350.

juges; et ils se bornèrent à le charger du crime de s'être, après sa première condamnation, replacé sur le siège de Constantinople de sa propre autorité. Il répondit que soixante-cinq évêques avaient communiqué avec lui, et consenti, au moins tacitement, de cette manière à sa réhabilitation (1). Néanmoins, il était constant qu'avant cette espèce de réintégration, Jean Chrysostôme s'était, sans en demander la permission à personne, acquitté sans scrupule des devoirs de sa charge, et qu'il avait rempli toutes les fonctions d'évêque. Léonce, évêque d'Ancyre, lui objecta en outre que le nombre des pasteurs qui l'avaient condamné, était plus grand que celui des évêques dont il se vantait d'avoir obtenu l'approbation lors de sa rentrée à Constantinople. Jean Chrysostôme fut, en conséquence, déposé une seconde fois, malgré ses réclamations sur ce qu'on ne rougissait pas d'invoquer contre lui un canon fait par les ariens, et de persécuter de nouveau, en quelque sorte, en sa personne Athanase lui-même, en prenant pour guides et pour modèles de conduite les pères hérétiques du concile d'Antioche (2).

(1) De ce que saint Jean Chrysostôme n'allègue que sa réhabilitation tacite, au moyen de la communication religieuse avec lui de soixante-cinq évêques, depuis son retour à Constantinople, il s'ensuivrait que le concile de soixante évêques, lesquels, selon Sozomène, l'auraient réintégré au siège de cette ville, en annulant les décisions du concile de Chalcédoine dit *ad Quercum*, serait une invention des partisans de l'évêque déposé, pour empêcher qu'on ne mît en doute sa réhabilitation canonique.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 18, t. 2, p. 335 ad 337. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 20, p. 351. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 34, t. 3, p. 234. — Voyez la 2^e note supplémentaire, à la fin du chapitre.

A peine cette sentence eut-elle été prononcée, que l'empereur s'empressa d'en reconnaître la légalité et la justice en refusant le premier de demeurer dans la communion religieuse de l'évêque déchu. Celui-ci se vit alors forcé de réunir ses sectateurs en assemblées secrètes, pendant les deux mois qu'il demeura encore à Constantinople. Ce temps écoulé, Jean fut de nouveau envoyé en exil ; et ses partisans, pour en témoigner leur dépit, mirent le feu à l'église principale des catholiques, laquelle fut entièrement consumée avec le palais du sénat qui se trouvait vis-à-vis. Le préfet de Constantinople qui était païen, saisit, avec habileté et avec joie, cette occasion pour persécuter les chrétiens, les tourmenter de toutes les manières et même en faire condamner un grand nombre au dernier supplice.

Jean mourut dans la disgrâce et loin de sa patrie. Il n'en fallut pas davantage pour échauffer l'imagination de ceux qui lui étaient demeurés attachés malgré ses malheurs. Sous le nom de *joannites*, ils se séparèrent de la grande église catholique de Constantinople et formèrent un schisme qui dura trente-cinq ans. L'évêque de Rome n'avait pas peu contribué à l'exciter ; tant par sa lettre de condoléance adressée à Jean Chrysostôme, que par ses plaintes officielles sur la condamnation, aussi inique qu'irrégulière, disait-il, de son collègue, et par la nécessité où l'église, selon lui, se trouvait en cette occurrence de convoquer un concile général, afin de terminer les troubles qu'une envie diabolique avait fait naître au

sein des fidèles pour les éprouver. Innocent (c'était celui qui alors était assis sur le siège de l'ancienne capitale) avait répondu en ces termes à une députation d'évêques joannites et à une lettre signée par quarante pasteurs de la secte nouvelle. Il avait fait plus : cinq évêques et deux prêtres romains avaient été envoyés par lui aux empereurs d'Orient, Arcadius et son fils Théodose II, afin de fixer le plus tôt possible le lieu où devait se tenir l'assemblée. Cette démarche de l'évêque de Rome fut amèrement blâmée par les ennemis de Chrysostôme ; surtout, eurent-ils la malignité d'insinuer, à cause de la honte qu'elle faisait rejaillir sur l'empire oriental : aussi parvinrent-ils sans peine à faire renvoyer honteusement les députés d'Innocent ⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites, les persécutions exercées contre les joannites les unissaient de plus en plus entre eux et leur inspiraient la haine la plus forte pour leurs bourreaux : ils refusèrent formellement d'avoir la moindre relation et surtout aucune communication religieuse avec Arsace, qui venait d'être placé sur le siège de Constantinople ⁽²⁾. On envoya contre eux des sol-

(1) Zosim. hist. l. 5, p. 327. — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 21, t. 2, p. 352 ; cap. 23 ad 28, p. 354 et seq.

(2) L'évêque Palladius dit qu'Arsace était plus muet qu'un poisson, et moins capable d'agir qu'une grenouille (*ἄνθρωπος ἰχθυὸς ἁρμονότερος, καὶ βατραχίου ὑπράγατερος*). Nicéphore Calliste l'appelle un vieux tronc, un vieillard décrépît, plus fait pour le tombeau que pour le siège patriarcal, un fou, un ignorant, incapable d'exprimer deux idées de suite, stupide au point de ne pouvoir penser, d'une paresse et d'une inertie sans exemple, semblable à un être inanimé, et qu'il aurait fallu laisser dans son coin

datés armés pour disperser leurs réunions ; ils furent maltraités, emprisonnés, mis à mort (1). Tous les évêques nommés et ordonnés par Jean Chrysostôme furent, sans distinction et pour ce seul crime, mis en prison ou envoyés en exil. On permit à ceux qu'il avait déposés de racheter leurs sièges (2).

et sur son lit. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. cap. 11, p. 37. — Niphonor. Callist. hist. eccles. l. 13, cap. 28. t. 2, p. 410.

(1) Rien n'était épargné pour exciter le zèle et la cupidité de ces satellites persécuteurs : aussi volaient-ils impunément leurs victimes, qu'ils traitaient de la manière la plus barbare. Par exemple, pour s'emparer des pendans d'oreilles des femmes joannites, les soldats coupaient ou arrachaient l'oreille tout entière.

Il y eut des tortures et des supplices, et par conséquent des martyrs. Nous lisons dans l'historien catholique Sozomène, que Dieu manifesta par une vision à Sisinnius, évêque des novatiens de Constantinople, qu'il agréait les souffrances des joannites (schismatiques). — Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 23, t. 2, p. 354 et seq. ; cap. 24, p. 356.

Entre autres vexations qu'on fit éprouver aux partisans de saint Chrysostôme, on alla jusqu'à les troubler au milieu de leurs exercices pieux et même de l'administration secrète de leurs sacremens : ce fut ainsi que les persécuteurs pénétrèrent dans le baptistère des joannites, et le profanèrent de la manière, dit Sozomène, que les initiés comprendront sans que je m'explique davantage, de peur de révéler les mystères aux gentils. Palladius s'exprime plus clairement : Lorsque les soldats entrèrent au baptistère, dit-il, les femmes qui allaient être baptisées en furent chassées entièrement nues comme elles se trouvaient, et sans qu'on leur eût laissé le temps de prendre seulement une chemise (Voyez liv. 4, ch. 1, 3^e note suppl. t. 2, p. 22). Des catéchumènes furent blessés et rougirent les saintes eaux de leur sang. Le sang de Jésus-Christ fut répandu sur les habits et par terre. Il y avait parmi les satellites plusieurs profanes qui purent tout voir, s'étant avancés jusque là où se trouvent les choses sacrées qui sont au dedans (τὰ ἕνδρα... τὰ ἔσδρα). D'horribles cruautés furent commises. — Sozomen. loco cit. cap. 24, p. 352. — Pallad. vit. S. Joann. t. 13, p. 7 et seq. ; cap. 9, p. 33 et seq. ; cap. 20, p. 77 et seq.

(2) Sozomen. hist. eccles. l. 8, cap. 22, t. 2, p. 354. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. cap. 10, p. 36 et seq. — Zosim. hist. l. 5, p. 327.

Innocent crut alors devoir recourir aux mesures de rigueur. Il venait de voir son autorité méconnue, ses légats méprisés et maltraités, et le concile qu'il avait déclaré nécessaire refusé par l'empereur. Il lança donc la foudre de l'excommunication contre Arcadius et Eudoxie, sa femme, qu'il compara à une nouvelle Dalila, couverte de péchés qui croissaient tous les jours. Il dégrada aussi de ses honneurs et dignités le patriarche Arsace, quoiqu'il ne fût plus en vie; et il anathématisa Théophile d'Alexandrie, en l'aliénant entièrement de Jésus-Christ : ce fut ainsi qu'il s'exprima.

Par cette sentence, le schisme entre l'Orient et l'Occident fut de nouveau consommé. Il dura vingt ans encore, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Atticus, évêque catholique de Constantinople, d'abord opposé au parti de Chrysostôme, mais cédant enfin aux circonstances, réunit à la grande église, sous le règne des empereurs Théodose-le-Jeune (1) et Valentinien III, la majeure partie des joannites, dont le nombre s'était considérablement accru par les persécutions auxquelles ils avaient été en butte : il rétablit dans les *dyptiques* ou catalogue des évêques légitimes le nom de l'évêque

— Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 13, cap. 28 ad 34, t. 2, p. 409 et seq.

(1) L'évêque Théodoret rapporte l'anecdote suivante, qu'il donne comme une preuve de la piété de Théodose-le-Jeune. Cet empereur ayant été dans le cas de refuser à un moine ce que celui-ci lui demandait, le moine dans sa colère l'excommunia. Le prince dès lors ne voulut plus manger la moindre chose jusqu'à ce qu'il eût été absous, non seulement par son évêque, mais encore par le moine lui-même que l'on eut la plus grande peine à retrouver. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 37, t. 3, p. 236.

Jean qui en avait été rayé lors de sa déposition ; ce qui pouvait être considéré comme une entière réhabilitation de sa mémoire ⁽¹⁾. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette affaire, ce fut la résistance, l'opposition même du patriarche d'Alexandrie, le trop fameux Cyrille, dont nous aurons si souvent occasion de parler dans la suite. Cyrille avait, avec son siège, hérité de la haine de Théophile, son prédécesseur et son oncle, pour tout ce qui pouvait rappeler le souvenir du célèbre évêque de Constantinople. Il ne répondit donc aux exhortations pacifiques d'Atticus qui l'engageait à céder par amour de la concorde, que par des exhortations contraires, c'est-à-dire en le conjurant, au nom du premier concile de Nicée, de faire au plus tôt disparaître des dyptiques le nom de Jean Chrysostôme, s'il voulait que les catholiques pussent continuer en conscience à demeurer dans la communion du patriarche de la capitale ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le patriarche Atticus savait faire à propos plier la religion ou du moins ce que l'on a coutume de nommer ainsi, aux circonstances du temps. Outre ce que nous venons de rapporter, nous en avons eu encore une autre preuve, lorsque nous l'avons vu confirmer l'usurpation du siège de Synnada par Agapet, évêque arien, mais qui à ce prix déclarait vouloir se convertir au consubstantialisme, au détriment de Théodose, évêque catholique (Liv. 7, ch. 21 de cette Époque, t. 2, p. 543). Il faisait aussi céder cette religion à l'humanité. Ayant envoyé de l'argent à un prêtre de Nicée pour qu'il le distribuât aux indigens, il lui recommanda fortement de n'avoir aucun égard aux opinions religieuses ni au culte des pauvres qui réclameraient ses secours et sur lesquels il devait, sans partialité, répandre ses aumônes. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 25, t. 2, p. 373.

⁽²⁾ Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 25, t. 2, p. 373. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 25 ad 28, t. 2, p. 490 et seq.

Enfin, le patriarche Proclus, successeur d'Atticus, apaisa entièrement ces différends, et mit fin au schisme, non par la violence ou la force, mais en faisant transporter avec les plus grands honneurs les restes de Jean Chrysostôme à Constantinople (1). Ce pasteur catholique eut l'adresse de se faire joannite, et la secte qui avait pris ce nom disparut à tout jamais de la capitale et de la chrétienté (2).

(1) Socrate fait remarquer à ce propos qu'il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde, même pour ce qui concerne la réputation de sainteté. En effet, dit-il, Origène, mort orthodoxe, fut excommunié environ deux cents ans après; et Jean Chrysostôme mort excommunié et dans l'exil, fut réintégré dans tous ses honneurs et dans tous ses droits trente-cinq ans après sa mort.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 45, t. 2, p. 393. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 36, t. 3, p. 236. — Theodor. lector. histor. l. 2, n. 64, ibid. p. 585. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14, cap. 43, t. 2, p. 536.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 4. — Matérialité de Dieu, soutenue par quelques pères de l'église. — Liberté de discussion invoquée par les chrétiens.

Cette opinion avait eu de tout temps parmi les chrétiens des apologistes célèbres, entre autres saint Justin-le-Martyr, le savant Tertullien, Lactance, etc., etc. Nous appelons Dieu incorporel, dit saint Justin, non parce qu'il l'est, mais parce qu'étant à la fois hors et au dessus des choses incorporelles et corporelles, nous devons lui donner le nom de ce qui nous paraît le meilleur et le plus noble, c'est-à-dire de l'incorporel. Il a créé l'un et l'autre, donc il n'est ni l'un ni l'autre, mais supérieur à tous deux. — Assurément, entre tant d'opinions discordantes dont nous entretenons le lecteur, ce n'était pas là la moins philosophique.

Origène avoue que le mot immatériel, incorporel (*ἀσώματος*), n'était pas même connu des écrivains chrétiens. Ce mot en effet ne se trouve que dans un écrit déclaré apocryphe, appelé *la doctrine de Pierre*, où Jésus dit à cet apôtre : *Je ne suis pas un démon (esprit) sans corps*. Cette phrase a été citée comme authentique par saint Ignace, dans son épître aux Smyrniens. Saint Jérôme croit qu'il l'a prise dans l'évangile des nazaréens. Eusèbe confesse qu'il ignore où elle a été puisée. En outre, authentique ou non, le mot *ἀσώματος*, dans la bouche des chrétiens perdait le sens que lui donnaient les gentils ; il signifiait simplement : *sans corps comme le nôtre ; avec un corps subtil, d'air, de fumée, de vapeur, etc.* On prétend prouver par plusieurs passages de l'écriture, dit Origène, que Dieu est corporel ; mais l'esprit vivifie et la lettre tue. Sans donc soutenir que Dieu est incorporel, car nous qui sommes corporels ne pouvons rien connaître de cette nature étrangère à la nôtre, contentons-nous d'affirmer qu'il n'est corporel sous aucun rapport ; il est inestimable et incompréhensible. Il en est de même de l'âme, dont tout ce que nous pouvons savoir, c'est qu'elle n'est pas corporelle.

Tertullien dit expressément que tout ce qui n'est pas corporel n'existe pas (*nihil est incorporale, nisi quod non est*). Il admet cependant entre le corps de Dieu et celui de l'homme une aussi grande différence qu'entre leurs âmes : cette différence consiste principalement dans l'incorruptibilité de substance. Mais, ajoute-t-il, argumentant en sens inverse de saint Justin, Dieu qui a créé tant de substances corporelles a nécessairement une substance pareille. Il est donc un corps, quoiqu'il soit aussi un esprit.

Lactance qui admet ailleurs l'immatérialité de Dieu, dit, dans le passage cité, qu'ils sont athées ceux qui ne croient pas que Dieu a une figure (qui figuram ullam negant habere Deum). Eusèbe cite, dans son histoire ecclésiastique, sans ajouter un mot de blâme, un écrit de Méliton où la Divinité est dépeinte comme matérielle : Méliton, évêque de Sardes, était fort estimé des chrétiens, et considéré comme un prophète spécialement inspiré par l'Esprit-Saint. On le croyait eunuque, pour cela seul qu'il avait vécu célibataire.

Au reste, l'évêque Eusèbe défend cependant ailleurs la spiritualité de Dieu, laquelle, de son temps, était particulièrement attaquée par un prêtre nommé Audæus, qui prétendait que tout dans l'écriture sainte devait être expliqué littéralement, et qui par conséquent faisait Dieu corporel. Audæus fut créé évêque de ceux de son parti (Voy. p. 90).

L'immatérialité de Dieu a été soutenue par Gennadius, saint Augustin, Eusèbe, Théodoret, le Juif Aristobule, dans son traité adressé au roi Ptolomée, Arnobe, etc., etc. — Gennad. de dogm. eccles. cap. 4, apud S. Augustin. in append. t. 8, p. 76; cap. 11, p. 77. — S. Augustin. de civitat. Dei, l. 4, cap. 27, t. 5, p. 297; epist. 157, ad Optat. t. 2, p. 273; de genes. ad litter. l. 10, cap. 25 et 26, t. 3, p. 263; de hæres. ad Quodvult. hæres. 86, t. 6, p. 14. — Origen. procem. ad libr. 1 de princip. n. 8 et 9, t. 1, p. 48 et 49; cap. 1, ibid. n. 50, p. 50; n. 7, p. 52. — S. Justin. quæst. Græcor. ad christian. qu. 2, in append. part. 1, p. 538. — Euseb. præparat. evangel. l. 8, cap. 10, p. 376 et seq. — Id. hist. eccles. l. 4, cap. 26, t. 1, p. 189; l. 5, cap. 24, p. 244. — Id. de eo quod Deus pater incorpor. l. 4 et seq. apud Sirmond. in operib. var. t. 1, p. 129. — S. Epiphanius hæres. 70, audianor. l. 3, t. 1, n. 2 et seq. p. 813. — Theodorit. hæret. fabular. l. 4, cap. 10, t. 4, p. 241; cont. Græc. serm. 5, de natur. homin. p. 552, et alibi; quæst. in genes. interrog. 20, t. 1, p. 21. — Lactant. de ira Dei, ad Donat. lib. cap. 2, t. 2, p. 130. — Tertullian. de carne Christi, cap. 11, p. 368; advers. Marcion. l. 2, cap. 16, p. 390; advers. Praxeam, cap. 7, p. 504.

Dieu est un esprit pur, dit Arnobe, quoique les fables sacrées des Juifs nous le représentent comme corporel. . . . On ne saurait croire à un Dieu mâle ou femelle. « C'est ce que des hommes de talent et de courage ont prouvé depuis long-temps, aussi bien chez les Romains que chez les Grecs. Cicéron surtout, le plus éloquent des Romains, sans craindre le moins du monde le reproche d'impiété, a ouvertement, persévéramment et franchement montré avec tout le respect possible ce qu'il pensait sur cet article. Si nos adversaires (les gentils) s'étaient attachés au sens de ses paroles et au jugement sain qu'elles renferment, au lieu de ne s'arrêter qu'à l'élégance des phrases, cette cause serait

définitivement jugée, et ils ne nous demanderaient pas à nous, encore enfans, de la plaider sur nouveaux frais. Mais je me suis trop avancé en disant qu'ils se bornaient à admirer ses périodes. Il en est plusieurs qui évitent avec horreur la lecture de ses livres sur cette matière, et qui ne veulent pas admettre par l'organe de l'ouïe des opinions qui pourraient vaincre leurs préjugés. D'autres vont même jusqu'à s'indigner, et ils invectivent : il faut, disent-ils, que le sénat ordonne la destruction d'écrits qui prouvent la vérité de la religion chrétienne et renversent l'ancienne autorité. Hé quoi ! Si vous ne voulez pas qu'on parle ainsi de vos dieux, convainquez Cicéron d'erreur, réfutez ses paroles téméraires et impies, et prouvez-nous la justesse de vos réfutations. Car supprimer des écrits et vouloir étouffer une opinion publiée, ce n'est pas là défendre les dieux ; c'est seulement montrer au grand jour que l'on redoute le témoignage de la vérité. » — Arnob. advers. gent. l. 3, p. 103, 104, 106 et 107.

C'est l'histoire de nos jours. Ne dirait-on pas d'un philosophe qui combat l'inquisition et la censure, ou de M. De Lamennais repoussant les doctrines serviles de Grégoire XVI ?

Au reste, pour en revenir à l'anthropomorphisme, il faut s'étonner, non de ce que quelques chrétiens l'embrassèrent, mais seulement de ce qu'il ne fut pas généralement embrassé par tous les chrétiens ; car le Dieu des Juifs, adoré par ces chrétiens et par Jésus, leur maître, était aussi corporel que ceux qui l'avaient inventé.

C'est ce que le spiritualiste évêque d'Hippone ne peut s'empêcher lui-même d'avouer, en disant que, s'il a été défendu par le premier précepte du décalogue d'adorer quelque image de Dieu faite par les hommes, ce n'est pas que Dieu n'ait pas d'image, mais parce que aucune image de ce Dieu ne doit être adorée, si ce n'est celle qui est lui-même, et celle-là non pas pour lui, mais avec lui. — S. August. epist. 119 ad Januar. cap. 11, t. 2, p. 216.

No 2. — Les évêques catholiques conjurés contre saint Jean Chrysostôme. — Concile arien d'Antioche. — Les catholiques invoquent l'autorité de ses canons. — Conciles contre saint Jean. — Miracles.

Prenons acte, à l'occasion du second concile qui condamna saint Jean Chrysostôme, de plusieurs contradictions que nous trouvons dans les écrivains ecclésiastiques sur les évêques qui le composaient. Palladius commence d'abord par nous dire que Théophile avait envoyé trois *miserables* évêques à Constantinople pour exciter leurs collègues contre l'évêque de cette ville et préparer sa condamnation. Il nomme ensuite Porphyre qui s'était, nous apprend-il, fait ordonner secrètement, et moyennant une bonne somme d'argent, évêque d'Antioche : c'était, selon

Palladius, un homme corrompu, libertin et plongé dans les plus sales débauches jusqu'à la pédérastie inclusivement. Acace, évêque de Bérée, et également un des juges de son héros, paraissait, dit-il, à l'extérieur un homme très vénérable, puisque (c'est toujours le biographe de saint Jean Chrysostôme qui parle) il avait des poils blancs dans le nez; et il part de là pour nous exhorter à ne jamais nous laisser prendre même aux plus belles apparences. — Pallad. vit. S. Johann. Chrysostom. t. 13, p. 46; *ibid.* cap. 9, p. 30; cap. 16, p. 56.

L'évêque Théodoret, au contraire, appelle Acace un courageux athlète de la vertu, un homme très célèbre dans tout l'univers, tant sur mer que sur terre; le divin, le prudent, le saint Acace de Bérée. Théophile d'Alexandrie était, s'il faut en croire Théodoret, un homme prudent et magnanime; et Porphyre était d'une sagesse et d'une douceur admirables. — Theodorit. hist. eccles. l. 4, cap. 27, t. 3, p. 187; l. 5, cap. 4, p. 197; cap. 22, p. 223; cap. 23, p. 226; cap. 27, p. 230; cap. 35, p. 235.

Saint Jean Chrysostôme se plaint de ce qu'on lui appliquait les dispositions du concile arien d'Antioche. Récapitulons ici les principales circonstances de ce concile. Pour la première fois les anti-consubstantialistes y avaient formulé leur doctrine et leurs principes en promulguant des canons faits avec art, afin de pouvoir nuire quand ils le voudraient à leurs adversaires sans cependant paraître contredire trop ouvertement le concile de Nicée, encore respecté dans toute l'église, et la discipline que cette église avait généralement adoptée. Ces canons, aussi raisonnables d'ailleurs et aussi bons que d'autres dispositions réglementaires du même genre, furent acceptés par les Orientaux, et continuèrent, même après la renaissance et le triomphe du consubstantialisme dans leurs provinces, à avoir pour eux force de lois: voilà précisément ce qui les fit invoquer avec pleine confiance par le concile de Chalcédoine.

Mais c'était aussi pour ce motif que les Occidentaux avaient pris un parti opposé. Les déterminations des pasteurs de cette partie de l'empire procédaient pour la plupart de leur défaut de lumières, et de l'opiniâtreté invincible dans leurs opinions et leurs projets, qui en était une conséquence: dans la circonstance présente, il s'y joignit encore la jalousie si naturelle aux sommités politiques et religieuses de l'Occident, et qui les portait à contrecarrer en toutes choses les dispositions de l'autorité civile ou ecclésiastique en Orient.

D'ailleurs, Innocent, évêque de Rome, s'était déjà prononcé dans l'affaire de saint Chrysostôme: il avait écrit une lettre à celui-ci pour le consoler dans sa disgrâce, et une autre au clergé de Constantinople pour se plaindre de la déposition inique que venait de subir son pasteur: il réprouvait sans hésiter les canons ariens en vertu desquels cette déposition s'était faite, et il disait ouvertement que, non seulement il fallait se

tenir uniquement aux canons promulgués à Nicée, mais encore qu'on était strictement, et sous peine d'hérésie, obligé de condamner tous les autres.

Cependant, Jules, prédécesseur d'Innocent sur le siège de Rome, avait, à l'époque du concile d'Antioche, écrit une épître synodique à ses très chers frères Eusèbe de Nicomédie, Narcisse, Théodore et Maris qui y assistaient. En outre, saint Hilaire, évêque de Poitiers et zélé consubstantialiste, avait aussi accepté les canons d'Antioche, pendant même le plus fort des disputes et des troubles excités par l'arianisme.

Saint Jean Chrysostôme les repoussa comme nous venons de le voir, parce qu'ils lui étaient contraires. Néanmoins, lorsqu'ils eurent été traduits en latin par Denys-le-Petit (Exiguus), l'église occidentale elle-même ne tarda pas à les mettre à contribution aussi souvent qu'elle crut pouvoir en retirer quelque utilité ou quelque profit. Quoi qu'il en soit, saint Chrysostôme tombait directement sous les dispositions du concile d'Antioche, qui avait décidé qu'un évêque destitué par un synode, s'il nese soumettait pas à la sentence, ne pouvait du moins jamais être réintégré par un autre synode. « Les ariens, dit Sozomène, avaient pris cette mesure en haine de saint Athanase, afin que l'évêque d'Alexandrie ne pût en aucune manière échapper à la persécution sous laquelle on voulait qu'il succombât, et pour que toute investigation ultérieure fût même interdite sur les points qui avaient motivé sa première condamnation. » Le patriarche de Constantinople avait aussi transgressé le même concile d'Antioche dans la défense qu'il avait faite aux évêques de se rendre chez l'empereur pour appeler à lui d'un jugement ecclésiastique, à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du métropolitain et des autres évêques de la province, et dans l'ordre exprès qu'il avait intimé aux prêtres et aux diacres déposés par leur évêque, ou à l'évêque déposé par un synode, de n'avoir recours qu'au même évêque ou au même synode augmenté de quelques nouveaux juges, sans jamais s'adresser au prince, déclarant indigne de tout pardon quiconque aurait osé prendre le dernier parti.

En outre, on se rappelait que saint Chrysostôme lui-même avait, peu auparavant, reconnu la nécessité de sa réhabilitation au moyen de la rétractation des évêques qui avaient prononcé la première sentence, lorsqu'il avait refusé au peuple, qui l'y engageait, de reprendre, sans cette formalité, ses anciennes fonctions. — Sozomen hist. eccles. l. 8, cap. 18, t. 2, p. 349; cap. 26, p. 359 et seq. — S. Innocent. pap. I, epist. 28 ad S. Joann. Chrysost. apud Labbe, t. 2, p. 1302; ad cler. constantinop. epist. 29, p. 1302. — Concil. antioch. c. 4, ibid. p. 564; c. 11 et 12, p. 565 et 568.

Une autre remarque à faire sur les conciles tenus contre et pour saint Jean Chrysostôme, c'est celle qui concerne le nombre des évêques qui

y avaient assisté. Trente-six évêques seulement, s'il faut en croire l'évêque biographe de celui de Constantinople, siégeaient au concile de Chalcédoine *ad Quercum* : Photius en compte quarante-cinq. Cependant saint Chrysostôme ne put se prévaloir du nombre prépondérant des soixante-cinq pasteurs qui le réhabilitèrent après son retour. Les commentateurs ont sauté à pieds joints par-dessus cette difficulté, en supposant de leur chef que les quarante-cinq évêques du concile *ad Quercum* avaient obtenu l'assentiment par écrit de plus de vingt autres de leurs collègues, relativement à la condamnation prononcée. Au reste, Théodoret, en rapportant les deux exils de saint Jean, paie à ce grand évêque le tribut d'admiration et d'éloges qui lui est dû : mais aussi il estime trop, dit-il, ses adversaires, pour pouvoir se résoudre à les blâmer ; il ne les nomme même point. Socrate loue également l'évêque de Constantinople ; mais il lui reproche d'avoir toujours été peu mesuré dans ses discours, et de s'être trop souvent laissé emporter par les premiers mouvemens de son caractère impétueux. — Pallad. vit. S. Joann. Chrysost. cap. 8, loco cit. p. 28. — Phot. in biblioth. cod. 59, p. 60. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 34, t. 3, p. 234. — Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 24, t. 2, p. 339.

Un seul mot encore avant de terminer cette longue note sur saint Chrysostôme.

On ne saurait rapporter trop minutieusement les anecdotes qui servent à peindre une époque avec tous ses préjugés. Un des évêques ennemis de saint Jean se foula le pied ; la gangrène s'y mit, et il dut subir l'amputation. Une grêle extraordinaire tomba sur Constantinople et y fit beaucoup de ravage. Enfin, l'impératrice Eudoxie mourut en couches. Ces trois événemens malheureux, mais nullement hors du cours naturel des choses, furent attribués par le peuple à la colère du ciel qui protégeait les *joannites*. Les anti-joannites le nièrent ; non par philosophie et par raison, mais parce qu'il fallait nécessairement selon eux, et ils n'avaient pas plus tort en cela que leurs adversaires, que le ciel fût en toutes choses de leur avis exclusivement, et qu'il ne secondât que leurs passions et leurs haines. — Socrat. hist. eccles. l. 6, cap. 19, t. 2, p. 338. — Sozomen. l. 8, cap. 16, p. 346 ; cap. 27, p. 362.

CHAPITRE III.

Le nestorianisme et l'eutychieisme font momentanément oublier l'origénisme. — Justinien anti-origénien. — Querelles entre les moines de la Palestine. — L'empereur assemble des conciles contre l'origénisme. — Origène et ses sectateurs anathématisés. — Les trois chapitres. — Justinien les fait condamner par l'église d'Orient. — Dispute sur le quatrième concile œcuménique. — Cinquième concile. — Il permet l'excommunication des morts, et anathématise les trois chapitres. — Vigile, évêque de Rome, refuse d'y prendre part. — Il cède, et condamne les trois chapitres. — Pélagé fait de même pour lui succéder. — L'Occident divisé et déchiré à l'occasion des trois chapitres. — Le cinquième concile général, condamné en Italie par un concile. — Pélagé II et ses successeurs font persécuter les schismatiques. — Guerre entre les *bleus* et les *verts*, les chrétiens et les Juifs. — Justinien aparthodocite. — Il meurt. — Justin, par un édit, détermine ce qu'il faut croire, défend les disputes et ordonne la tolérance.

Après l'époque dont nous venons de parler dans le précédent chapitre, Origène et ses sectateurs demeurèrent, pendant quelque temps, dans le plus complet oubli. L'histoire ecclésiastique ne fait plus mention ni d'eux ni de leurs antagonistes jusqu'au règne de Justinien. Il est vrai, néanmoins, de dire que le *nestorianisme* et l'*eutychieisme* qui succédèrent immédiatement à l'*origénisme*, étaient en quelque sorte une dépendance de cette secte, puisque les *eutychiens* paraissaient n'avoir fait qu'outrer les opinions d'Origène, pour mieux combattre leurs adversaires qui leur paraissaient pécher en s'en éloignant trop. Mais cette analogie n'est pas assez directe : d'ailleurs, Origène et ses écrits ne furent, ni spécialement invoqués, ni formellement contredits dans le courant des disputes que les nouvelles hérésies occasionèrent, et les faits qui concernent ces hérésies sont entremêlés de détails tellement étrangers à l'*origénisme* qu'ils pourraient en

faire perdre la trace principale. C'est pourquoi nous consacrerons un livre particulier à Nestorius et à Eutychès, sacrifiant ici, comme ailleurs, l'ordre simplement chronologique au désir de présenter en un seul tableau tout ce qui se rattache aux religionnaires dont nous entreprenons de retracer les opinions et les vicissitudes.

Macaire, évêque de Jérusalem, victime de la fraude et de la calomnie, fut dépouillé de son siège (538) par l'empereur Justinien, comme coupable d'avoir professé et soutenu les doctrines d'Origène. Les moines de la Palestine, tout puissans dans le diocèse de Macaire, étaient alors divisés en deux partis, celui des *sabaites* ou solitaires de Saint-Saba de la grande *Laure*, et celui des origéniens de la nouvelle *Laure* (1); et ils remplissaient ces lieux destinés à la contemplation et à la retraite, de querelles et de troubles (2): les dogmes

(1) On appelait ainsi les bâtimens où les moines demeuraient réunis en commun. Ceux où chacun avait sa cellule particulière et habitait isolé se nommaient monastères.

(2) Les origéniens de la nouvelle Laure, nous disent leurs adversaires, prirent un jour la grande Laure de vive force et y blessèrent beaucoup de solitaires orthodoxes.

Le ciel cependant avait mis tous ses miracles à la disposition des anti-origéniens. En voici deux exemples: saint Cyriaque avait, pour protéger son jardin potager contre les chèvres, les moutons et les voleurs, un lion qui faisait bonne garde, et que le moine nourrissait de pain qu'il lui donnait à la main. L'abbé Élie reçut, dans le fort de l'été, la visite d'une femme qui vint lui demander un peu d'eau à l'entrée de sa cellule. Le solitaire, fort tendre, à ce qu'il paraît, aux tentations de la chair, conçut à cette vue de violens désirs, et courut après la femme pour les assouvir à l'instant même; mais le ciel prévint ce péché par une extase au moyen de laquelle il montra à Élie la terre entr'ouverte et des cadavres en putréfaction, d'hommes, de femmes et d'enfans; une voix

soutenus par Origène, non plus seulement ceux de la spiritualité de Dieu, comme dans l'origine, mais ceux principalement de la préexistence des âmes et de la non éternité des peines, étaient le sujet unique de leurs différends (1). Ceux qui étaient opposés au philosophe alexandrin s'étaient ouvertement séparés de la communion de Macaire; ceux qui avaient embrassé sa doctrine et soutenaient leur ancien évêque, furent envoyés en exil, *comme des pestes publiques*, par Eustochius, son successeur: la haine de tout ce qui pouvait rappeler et faire regretter le patriarche déposé, était le seul motif qui portait le nouvel évêque à montrer, en cette circonstance, tant de zèle et tant de sévérité (2).

Quoi qu'il en soit, Justinien, dont les moines anti-origéniens avaient invoqué la protection et qui d'ailleurs avait été instigué par Pélage, apocrisaire du siège de Rome à Constantinople (3), jaloux de l'influence

alors lui cria: *Tiens, jouis*. La tentation fut vaincue de cette manière sans grand mérite de la part du moine.

(1) Sur Origène et ses opinions, voyez la première note supplémentaire à la fin du chapitre.

(2) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 37, t. 3, p. 417. — Joann. eviratus (Moschus), in leimon. (prat. spirit.) cap. 49, apud Matth. Rader. in aula sanct. p. 332. — S. Theophan. chronogr. p. 205. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 26 et 27, t. 2, p. 775 et seq. — S. Cyriac. vit. cap. 40 et 43, apud Surium, in act. sanct. die 29 septembr. t. 3, p. 325. — Cyrill. scythopol. vit. S. Sabæ, cap. 94, 106, 107, etc. ibid. die 5 decembr. t. 4, p. 178 et 180. — Victor. tunonens. in chron. apud Scaliger. in thesaur. tempor. p. 10.

(3) Les sièges patriarcaux avaient, comme les princes régnans, des procureurs ou chargés d'affaires près l'empereur grec, qui devaient sou-

dont jouissait à la cour Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, sectateur enthousiaste d'Origène, ainsi que par Ménas, patriarche de la capitale de l'empire d'Orient, qui partageait toutes les opinions du prêtre romain sur cette matière; Justinien, disons-nous, ne crut pouvoir mettre un terme aux différends qui surgissaient de nouveau dans l'église, qu'en convoquant à Constantinople même plusieurs conciles contre les origéniens, qui allaient sans cesse croissant en nombre, à mesure qu'on les persécutait, et dont l'exil répandait en tous lieux les doctrines en inspirant la compassion pour leurs malheurs. Les auteurs ecclésiastiques sont peu d'accord entre eux sur l'époque à laquelle ces assemblées eurent lieu : ils ne le sont pas davantage sur la question de savoir s'il y en eut une seule, deux ou même trois (1). Nous nous contenterons, sans entrer dans cette polémique, de rapporter les principales décisions qui en émanèrent. Ce fut, avant tout, la condamnation formelle d'Origène, en réponse à la demande de l'empereur qui avait interrogé le concile sur ce qu'il fallait penser des écrits de ce philosophe chrétien. Cette disposition des pères de Constantinople était naturelle dans les circonstances données : Pélage et Ménas eurent soin d'en

tenir les intérêts du patriarcat qu'ils représentaient, et instruire le prince de l'état dans lequel il se trouvait. Les prêtres qui remplissaient cette fonction, portaient le nom de *répondans* ou *apocrisaires*.

(1) Vid. Cave, hist. littér. p. 363 et 364. — Cet auteur compte trois assemblées, savoir : sous le patriarche Ménas, 544; par Vigile, évêque de Rome et alors à Constantinople, assisté de trente autres évêques, 547; et le concile œcuménique de 553.

tirer tout le parti possible, et Origène fut nominativement anathématisé, avec tous ses sectateurs, « pour avoir prétendu, dans ses écrits impies, mêler à la simplicité des dogmes évangéliques l'ivraie du gentilisme et des doctrines manichéennes, et pour avoir été la source impure dans laquelle Manès, Sabellius, Arius et Eunome ont puisé les principes empoisonnés dont ils ont infecté l'univers. » Les pères anti-origéniens finirent par déclarer « qu'ils avaient embarrassé Origène dans les liens de l'excommunication, et qu'ainsi garrotté, ils le jetaient, comme un larron, hors de la respectable enceinte (de la communion ecclésiastique). » En outre, des extraits choisis dans les livres d'Origène et de ses plus célèbres partisans, tels que Théodore de Mopsveste, Dioscore de Tarse, le moine Didyme et l'ermitte diacre Évagrius, furent également exposés à l'indignation et au blâme des évêques : et les actes du concile furent signés par tous les patriarches et notamment par Vigile, évêque de Rome (1).

Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, origénien ardent, peut-être même secrètement *acéphale* (2), et surtout ennemi juré du diacre romain

(1) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38, t. 3, p. 417 et seq. — S. Theophan. in chronogr. p. 205. — Liberat. diacon. breviar. cap. 23, apud Labbe, t. 5, p. 778. — Cassiodor. lib. de divin. litt. instit. cap. 4, t. 2, p. 539.

(2) Les *acéphales* étaient les adhérens de l'édit de l'empereur Zénon, appelé *concordat*. On les nommait encore *hésitans* ou *douteurs*, parce qu'ils ne se prononçaient pas sur la question de l'acceptation du concile de Chalcédoine dont nous parlerons au livre XI; et ils désignaient, eux, l'empereur Justinien sous le titre de *synodite*, à cause de son attachement à ce même concile. Quelques auteurs prétendent que la secte des *acéphales* a pris cette dénomination de ce qu'elle ne reconnaissait pas de

Pélage, n'osant résister ouvertement à une décision aussi solennelle et aussi positive, ne voulant pas, d'un autre côté, laisser aux ennemis des doctrines d'Origène un triomphe aussi prompt et aussi facile, tout en condamnant la conduite du patriarche Eustochius et des plus aveugles ennemis d'Origène, abandonna cependant la question principale qui agitait alors l'église et sur laquelle il se voyait complètement battu, pour reprendre ses avantages d'une manière plus indirecte et par là même plus sûre⁽¹⁾. Accoutumé qu'il était à balloter d'arguties en arguties l'ignorant Justinien qui avait tant de prétentions à la subtilité surtout en matière théologique⁽²⁾, il saisit un moment qui lui

chef suprême ecclésiastique, mais qu'elle se réglait d'après la volonté de l'empereur; d'autres veulent que c'était parce que seulement leur secte n'avait pas eu d'instituteur et par conséquent n'avait pas pu prendre son nom de lui. Ils étaient fort nombreux, surtout à Alexandrie. — Vid. Leont. de sectis, art. 5, in biblioth. patrum, t. 9, p. 667.

(1) On n'était pas encore bien aguerris contre l'imprudence qu'il y avait, outre l'inconvenance, à condamner des docteurs de la foi, qui avaient vécu et étaient morts dans le sein de l'église. Aussi le précédent de l'excommunication d'Origène, qui avait fortement frappé les esprits, servit-il victorieusement à Théodore Ascidas pour obtenir d'autres condamnations dans le même genre. Au reste, un prêtre nommé Euty-chius venait de détruire jusqu'à l'ombre des scrupules et l'espèce de pudeur qui avait avant lui empêché l'église de marcher à découvert dans cette voie nouvelle, en alléguant l'exemple des rois juifs qui, par ordre de Dieu, non seulement tuaient les prêtres des idoles, mais encore déterraient ceux qui étaient morts et sévissaient contre leurs restes. Cet argument qui permettait de renchérir sur l'acharnement et la haine dont on ne s'était jamais fait faute, plut tellement aux orthodoxes qu'il valut à saint Euty-chius le siège patriarcal de Constantinople.

(2) Le cardinal Baronius, sur l'autorité de Procope, a été jusqu'à faire de Justinien un homme qui ne savait ni lire ni écrire, qui n'avait jamais pu parvenir à déchiffrer même les titres des livres saints, et qui

parut favorable pour détourner les esprits de l'origénisme, et pour opérer en même temps une diversion qui, quelque résultat d'ailleurs qu'elle produisit, serait toujours utile à la cause pour laquelle il combattait lui-même. A cet effet, il inventa la question qui fut si fameuse dans la suite sous la dénomination *des trois chapitres* (1), au sujet desquels l'Orient rede-
vint bientôt, comme il avait à peine cessé de l'être, la proie des discussions religieuses. Théodore demandait que, puisqu'on prenait le parti de condamner les auteurs chrétiens les plus considérés jusqu'alors, même après leur mort, l'empereur soumit également à une sentence d'excommunication Théodore, évêque de Mopsveste, Théodoret, évêque de Cyrus, et Ibas, évêque d'Édesse, qui étaient au dernier point odieux aux acéphales; et en récompense, il promit que ceux-

à peine traçait les quatre premières lettres de son nom sous ses édits, au moyen d'une plaque de métal, découpée de manière à guider sa plume. Cependant il n'aimait rien tant que de disputer contre les hérétiques, de discuter avec ses évêques, d'examiner les candidats théologiens sur leur orthodoxie et la pureté de leur doctrine, etc., etc. Il y employait les jours et les nuits. — Baron. annal. eccles. ad ann. 551, n. 4, t. 10, p. 65. — Eustath. de vit. S. Eutych. apud Surium, die 6 april. t. 2, p. 587. — Victor. tunonens. chron. ad ann. 38 Justinian. apud Scaliger. in thesaur. tempor. p. 12. — Liberat. diacon. breviar. cap. 23, p. 778. — Procop. hist. arcan. cap. 6, t. 2, p. 19; cap. 13, p. 40; cap. 18, p. 55. — Id. de bello gotth. l. 3, cap. 35, t. 1, p. 549.

(1) Les *trois chapitres* ou *trois chefs* sont les trois raisons principales pour lesquelles les adversaires du concile de Chalcédoine se refusaient à le recevoir et à s'y soumettre. Ce ne sont autre chose que les écrits des trois évêques loués par ce synode, écrits que les acéphales rejetaient, et qu'ils firent condamner par le synode général suivant; moyennant quoi ils acceptèrent les décisions de l'assemblée qui avait fait précisément le contraire.

ci accepteraient le concile de Chalcédoine, c'est-à-dire qu'ils se réuniraient à la grande église, comme Justinien le désirait si ardemment (1). Les trois évêques que nous venons de nommer, étaient regardés comme les adversaires les plus redoutables de l'acéphalisme, puisque tous trois avaient cru devoir prendre parti dans la querelle sur les deux natures ou la nature simple de Jésus, sur laquelle leurs antagonistes étaient demeurés dans le doute ou, pour mieux dire, dans l'indifférence. Quoique leurs opinions fussent loin d'être en toutes choses d'accord avec celles manifestées par le concile de Chalcédoine, néanmoins cette assemblée œcuménique s'était bien donné de garde de les frapper de ses censures. Elle les avait même cités avec honneur, et avait ainsi approuvé et ratifié leur doctrine. Justinien fut moins scrupuleux : il les condamna pour nos péchés, dit le diacre Libérat (544), et fit accepter cette sentence par tous les patriarches de l'Orient, lesquels obéirent pour ne pas perdre leurs sièges. Cette adhésion les sépara de la communion religieuse des évêques occidentaux, illyriens, italiens, gaulois, espagnols et africains ; ceux-ci ayant moins à craindre, à cause de leur éloignement de la cour, se montrèrent aussi moins dociles à faire un acte qui, comme ils disaient, abolissait radicalement le quatrième concile œcuménique. Cependant, le temps et la lassitude firent souscrire à la condamnation des trois chapitres par l'église tout entière (2). Voyons mainte-

(1) Voyez à la fin du chapitre, la 2^e note supplémentaire.

(2) Libérat. diacon. breviar. cap. 24, apud Labbe, t. 5, p. 778 et

nant quel fut l'effet immédiatement produit par cette querelle dans toute l'étendue de la chrétienté.

Les dogmes nestoriens et eutychiens étaient encore de trop fraîche date dans la mémoire des chrétiens ergoteurs de l'empire grec, pour qu'ils ne dussent pas exciter de nouveau parmi eux les troubles dont nous parlerons dans le livre spécialement consacré à l'histoire de ces sectaires. Le concile œcuménique de Chalcédoine, en décidant à peu de chose près le contraire de ce qu'avait tout récemment encore décidé le concile œcuménique précédent, celui d'Éphèse, avait beaucoup contribué à fortifier dans leurs opinions les sectateurs même les plus exagérés de l'une ou de l'autre doctrine, lesquelles, en effet, paraissaient depuis lors pouvoir s'appuyer chacune sur une sentence de l'église universelle. Cette église elle-même, sentant parfaitement son embarras, n'avait trouvé d'autre moyen pour en sortir que de s'attacher à un parti mitoyen entre les deux extrêmes, parti d'ailleurs tellement difficile à saisir, que, pour peu que l'on parût pencher d'un côté plus que de l'autre, on encourait le soupçon et souvent même l'accusation d'hérésie : aussi ne fut-il aucunement au pouvoir des principaux soutiens du catholicisme à cette époque, de ne pas se montrer parfois au moins suspects de professer des opinions hétérodoxes. Le concile de Chalcédoine était depuis

779. — Baron. *annal. eccles. ad ann. 546*, n. 40, t. 40, p. 3. — *Facund. hermianens. ad Justinian.* l. 4, cap. 2, apud Sirmond. t. 2, p. 302; l. 2, cap. 1, p. 323; cap. 3, p. 329; l. 4, cap. 4, p. 583. — *S. Gregor. pap.* I, l. 7, *epistol.* 34 ad Eulog. *episcop.*; etc., t. 2, p. 883.

cent ans le jouet des circonstances et des caprices humains, que l'on craignait encore, soit d'adopter les dogmes de Nestorius en l'acceptant, soit, en y refusant son adhésion, de tomber dans l'eutychianisme. Cela seul explique le parti que prit et réussit à faire agréer Théodore de Cappadoce, en mettant sur le compte des écrits qui font le sujet des trois chapitres, cette continuelle fluctuation des esprits et les maux sans fin dont elle était cause. Il semblait en effet que si Théodoret, évêque de Cyrus, évidemment sectateur de Nestorius, et Ibas d'Édesse qui avait exalté le caractère et les ouvrages de Théodore de Mopsveste, non moins nestorien que Théodoret, et auxquels le concile de Chalcédoine avait rendu leurs sièges, étaient condamnés par l'église, ce quatrième concile, lavé de toute tache de nestorianisme, ne tarderait plus à être généralement reçu dans toutes ses autres décisions dogmatiques.

Le cinquième concile œcuménique [deuxième assemblée générale tenue à Constantinople (553)], convoqué par Justinien et composé de cent soixante-cinq évêques, parmi lesquels se trouvaient tous les patriarches ou du moins des légats de leur part, trancha une question sur laquelle jusqu'alors toute la puissance des empereurs n'avait pas réussi à établir une manière de penser uniforme: il le fit en s'appuyant particulièrement sur des actes émanés du pape Vigile, lesquels furent lus pendant la septième session, et d'où il constait que non seulement cet évêque de Rome avait anathématisé les trois chapitres, mais encore qu'il s'était engagé par serment à concourir par

tous les moyens à leur condamnation publique. On avait, il est vrai, le plus souvent par crainte de Justinien, condamné les *trois chapitres* dans plusieurs provinces de l'Orient ⁽¹⁾; mais dans d'autres on avait formellement refusé de prononcer cette sentence, sous prétexte que cela regardait évidemment l'église entière représentée par une assemblée universelle.

Cette assemblée décréta, avant tout autre chose, que l'on pouvait en toute sûreté de conscience anathématiser les fidèles qui étaient morts dans la communion de l'église ⁽²⁾. Ce principe sur lequel devaient s'appuyer toutes les opérations du concile une fois posé, les pères de Constantinople interrogés par l'empereur sur l'opinion qu'il fallait se former relativement aux trois chapitres, répondirent : « Nous condamnons, outre les autres hérétiques, condamnés et anathématisés par les quatre saints synodes

(1) Zoïle, évêque d'Alexandrie, l'avait fait uniquement par crainte; Ménas de Constantinople, sous condition que Vigile de Rome l'aurait approuvé.

(2) Le pape Vigile, considérant que beaucoup de saints évêques et de saints écrivains, nommément saint Denys d'Alexandrie dans l'affaire du millénaire Népos, avaient refusé d'excommunier les fidèles déjà morts, commença par décider que cette excommunication était illicite et acanonique. Au cinquième concile, rappelant l'exemple que nous avons déjà cité du roi juif Josias, qui non seulement avait fait égorger les prêtres des idoles qu'il avait trouvés en vie, mais qui avait aussi fait exhumer les autres, il permit et ordonna même cette espèce d'excommunication. C'était accorder à l'église une étrange extension de pouvoir, que de laisser à sa disposition ou à son caprice le sort de ceux-là mêmes dont Dieu avait déjà disposé irrévocablement.—Baron. annal. eccles. ad ann. 546, n. 34, t. 10, p. 9; n. 53, p. 13; ad ann. 553, n. 173 et seq. p. 120; n. 184, p. 122, etc.—Collat. 5 apud Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38, t. 3, p. 448 et 449.

œcuméniques et l'église sainte ; catholique et apostolique, savoir : Arius, Eunome, Macédonius, Apollinaire, Nestorius, Eutychès et Origène, avec leurs écrits sacrilèges et tous leurs sectateurs ; 1^o Théodoret, évêque de Mopsveste, déjà frappé de la même sentence et dont le nom a été rayé des saints diptyques, ainsi que ses écrits impies et tous ceux qui ne le condamnent point ; 2^o l'œuvre inique de Théodoret, évêque de Cyrus, contre la foi orthodoxe, les douze chapitres de saint Cyrille et le saint premier concile d'Ephèse, ainsi que tout ce que ledit Théodoret a écrit en faveur de Théodore de Mopsveste et de Nestorius ; et 3^o l'épître qu'on dit avoir été écrite au Persan Maris par Ibas, évêque d'Édesse. » Après cela, on détermina et on fixa quatorze articles de foi, et on appela cette foi *vraie et orthodoxe* (1).

(1) Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 27, t. 2, p. 774 et seq. — Synod. v, collat. 4, apud Labbe, t. 5, p. 455 ; collat. 5, interlocut. Theodor. cappad. p. 456 et seq. ; ibid. p. 508 ; collat. 6, p. 548 ; collat. 8, c. 11 et 12, p. 576. — Synod. vi, edict. fid. act. 8, t. 6, p. 749 ; act. 11, p. 885 et seq. ; act. 18, p. 1022. — Cyrill. scythopol. vit. S. Sabæ, cap. 109, apud Surium, die 5 decembr. t. 6, p. 880. — Id. vit. S. Euthym. apud Bolland. cap. 28, die 20 januar. n. 161, t. 2, p. 328. — Matth. Blastar. in procem. syntagm. alphabet. in synod. part. 2, t. 2.

Evagrius et plusieurs auteurs terminent le cinquième concile œcuménique par la condamnation d'Origène et les anathèmes lancés contre lui, ainsi que par la condamnation de ses opinions les plus connues, de ses écrits et de ses principaux partisans, entre autres Evagrius et Didyme. L'historien Evagrius soutient que tant les dogmes professés par Origène que les sectateurs de ce théologien avaient été anathématisés à la demande des moines. On déclara, dit-il, qu'Origène avait eu l'intention d'altérer et de falsifier la simplicité des dogmes apostoliques par le mélange des erreurs des gentils et des manichéens : on ajouta qu'il fallait éviter sa doctrine comme la peste, et lui-même le garrotter fortement comme un

Il est à remarquer que Vigile, évêque de Rome, qui se trouvait pourtant à Constantinople lors de la célébration du synode universel de cette ville, ne voulut jamais, quelques instances que lui en eussent faites tant les évêques réunis que l'empereur Justinien lui-même, et malgré sa promesse formelle, y assister, ni en personne, sous prétexte qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait coopéré de cette manière à une assemblée œcuménique, ni même par ses légats (1) : Vigile craignait le sort de Libère ; nous allons voir que toute sa prudence ne suffit pas pour l'y soustraire (2).

voleur pour le jeter hors de l'enceinte sacrée. L'historien que nous citons ajoute qu'après cela les blasphèmes de Théodore Ascidas (de Cappadoce), de Didyme et d'Evagrius subirent la même sentence. Zonare, saint Théophanes et la chronique d'Alexandrie disent même que le cinquième concile n'avait été spécialement convoqué que pour cet objet, c'est-à-dire comme s'exprime saint Théophanes, contre ce fou d'Origène, l'aveugle Didyme, etc. Enfin quelques écrivains font précéder toutes les opérations du concile par les anathèmes contre l'origénisme. Cependant, les actes proprement dits de ce synode œcuménique ne parlent que des trois chapitres. Nicéphore Calliste place la condamnation d'Origène dans une seconde congrégation de la même assemblée. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 38, t. 3, p. 420 et 421. — S. Theophan. chronogr. p. 493. — Chron. alexandr. p. 795. — Zonar. annal. l. 14, n. 8, t. 2, p. 67. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 28, t. 2, p. 778. — Phot. biblioth. cod. 18, p. 13.

(1) Vigile avait fait tout ce qui dépendait de lui pour que le concile général fût célébré dans quelque ville d'Occident. Mais il y avait longtemps que cette faveur avait été sollicitée en vain auprès de l'autorité grecque. Justinien était, moins que tout autre, disposé à l'accorder ; car, hors de Constantinople, il était presque assuré du rejet de sa condamnation des trois chapitres, à laquelle il mettait une si grande importance. — Cler. ital. epist. ad legat. apud Sirmoud. concil. Gallie, t. 1, p. 294.

(2) Voyez la troisième note supplémentaire, à la fin du chapitre.

En effet, il crut devoir s'opposer aux décrets du concile général, quoique celui-ci n'eût fait que confirmer ses propres décisions sur la question controversée, décisions qui furent honorablement mentionnées par les pères; il alléguait pour motif de cette opposition que le concile n'était composé que d'Orientaux seulement, et qu'il lui paraissait irrégulier de provoquer une condamnation ecclésiastique contre des chrétiens morts dans la paix et la communion de l'église. Néanmoins, épuisé finalement par l'ennui que lui faisait éprouver sa longue absence de Rome, et vaincu par les souffrances et les privations, les vexations et les humiliations de toute espèce dont Justinien l'accablait, Vigile rétracta pour la troisième fois l'approbation qu'il avait trois fois donnée aux trois chapitres, et il ratifia l'approbation qu'on exigeait de lui, de leur condamnation: cette ratification, surtout si l'on admet, comme le prétendent Anastase, bibliothécaire, et Paul, diacre, qu'il avait été exilé par l'empereur, peut, à bien des égards être comparée à l'assentiment extorqué par les mêmes violences à l'évêque de Rome Libère, par l'empereur semi-arien Constance.

Mais, la chute de Vigile n'ébranla en aucune manière la fermeté des évêques africains persécutés pour leur attachement aux trois chapitres, et notamment les écrivains Facundus d'Hermiane et Victor de Tunones⁽¹⁾. Vigile, sur ces entrefaites, parti pour l'Italie, ne parvint pas jusqu'au lieu ordinaire de sa rési-

(1) Saint Victor, évêque de Tunones, mourut dans les fers. — S. Isidor. de scriptor. eccles. cap. 25., p. 529.

dence. Devenu malade en route, et sans avoir pu profiter de sa lâcheté, il mourut en Sicile. Justinien se hâta, dès qu'il fut instruit de cette nouvelle, de nommer au siège de Rome comme il faisait pour tous les sièges épiscopaux de son empire : ce fut Pélage I qu'il donna à Vigile pour successeur. Pélage, exilé alors, précisément à cause de sa constance à refuser la condamnation des trois chapitres, hésita un instant ; mais bientôt l'ambition l'emporta, et, pour briller à la tête des chrétiens de la vieille Rome, il accéda aux décisions du cinquième concile, sous réserve toutefois du respect qu'il déclarait conserver pour celles du quatrième concile général, tenu à Chalcédoine : cette phrase, toujours employée à cette époque par les partisans du concile de Chalcédoine qui désespéraient de pouvoir soutenir plus long-temps leur opposition au concile de Constantinople, prouve assez combien on croyait généralement ces deux synodes œcuméniques contradictoires entre eux ; on ne concevait même pas qu'il fût possible d'accepter purement et simplement l'un des deux, sans, par cela même, violer toutes les dispositions de l'autre (¹).

Depuis lors, le cinquième concile devint la cause ou du moins le prétexte de troubles et de persécutions longues et cruelles, tout en continuant, pendant long-temps encore, à ne jouir que de l'autorité la plus pré-

(¹) Synod. v, collat. 1, apud Labbe, t. 5, p. 429 — Epist. Vigil. pap. ad Eutych. constant. ibid. p. 245 et 428. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, apud Murat. t. 1, p. 407. — S. Isidor. de script. eccles. cap. 25, p. 529.

caire et la plus incertaine ⁽¹⁾. Pour ne nous arrêter qu'aux événemens de l'époque qui nous occupe, nous nous bornerons à dire que l'Occident fut déchiré par des schismes très considérables à l'occasion des trois chapitres. Les évêques d'Istrie, de Ligurie, d'Insurbrie, de Venise, et surtout Paulin, évêque d'Aquilée, et Vitalis, évêque de Milan, s'opposèrent vigoureusement à l'acceptation du cinquième synode œcuménique. Pélage eut besoin de toutes les forces de l'eunuque Narsès, général des armées grecques en Italie, pour réprimer ceux qu'il appelait des gens corrompus, des insensés et des pervers ⁽²⁾. Ceux-ci tinrent de leur côté un concile (558) en faveur des trois chapitres, et y excommunièrent Narsès lui-même. Les schismatiques d'Italie acquirent tant de pouvoir et d'autorité lorsqu'ils se virent sous la protection des Lombards victorieux, qu'ils condamnèrent le cinquième concile général, dans un concile qu'ils tinrent malgré l'opposition et tous les efforts de Pélage II, le quatrième successeur de Vigile, qui était monté sur le siège de Rome l'an 577 ou 578. Ce pasteur écrivit particulièrement sur cette matière à Élie, évêque d'Aquilée,

(1) Voyez la quatrième note supplémentaire.

(2) Le pontife romain s'adressa plusieurs fois au général grec et le pria sans détour de faire arrêter ses collègues, les évêques de Milan et d'Aquilée. « Les prêtres, disait l'évêque, ne peuvent qu'excommunier : c'est aux autorités à contraindre, à punir. Ne ménagez rien ; ne craignez pas d'être appelé *persécuteur* : il n'y a que ceux qui poussent vers le mal qui persécutent, et tels précisément sont les schismatiques. Nous, au contraire, qui voulons faire rentrer ceux-ci dans la bonne voie, nos rigueurs envers eux sont salutaires ; c'est pure bienveillance. » — Pelag. I, epist. 2 ad 5, Narses. apud Labbe, t. 5, p. 791 et seq.

qui avait poussé la hardiesse jusqu'à le sommer en quelque sorte de se rendre à ses opinions.

Finalement, il ne lui resta plus que le recours au pouvoir civil, et il en usa largement : sur ses instances, Smaragdus, exarque de Ravenne, fit éprouver à Élie et à son successeur Sévère ⁽¹⁾, toute espèce de vexations et de persécutions, au point que Paul, diacre, crut ne pouvoir expliquer cet acharnement de Pélage qu'en le supposant, comme il dit, légitimement possédé du diable ⁽²⁾. Quoi qu'il en soit, en dépit des violences constamment exercées contre les schismatiques, et nommément avec un redoublement de fureur sous le pape Grégoire ⁽³⁾, ce ne fut que pendant le pontificat

(1) A force de menaces et de mauvais traitemens, Sévère et quelques autres évêques schismatiques avaient consenti, à Ravenne, à condamner les trois chapitres : Paul diacre appelle cet acte *leur schisme et leur hérésie* ; et il accuse principalement de cette même hérésie, Jean, alors évêque de Ravenne, dont les catholiques ont fait un saint. Sévère, de retour à son siège d'Aquilée, fut obligé, au synode de Marano, d'abjurer sa condamnation des trois chapitres, d'accepter ceux-ci de nouveau, et de réprover sa communication avec les schismatiques (catholiques). — Paul. diacon. l. 3, cap. 27, p. 448.

(2) Cependant le même Pélage II avait assisté par ses légats à un concile de schismatiques, tenu à Grado (579), et y avait tellement confirmé le concile de Chalcédoine, qu'il en résultait naturellement le rejet de l'assemblée générale qui l'a suivie. Ce concile de Grado est celui qui transféra en cette ville l'église métropolitaine d'Aquilée, avec ses droits et prérogatives, à cause des vexations que les métropolitains avaient à souffrir de la part des Lombards. De là naquit un nouveau schisme : le métropolitain d'Aquilée, siégeant à Aquilée, soutenait les trois chapitres, et celui qui siégeait à Grado sous la protection de l'exarque grec, les condamnait. — Danduli chron. l. 6, cap. 13, apud Murat. rerum ital. script. t. 12, p. 100.

(3) Toujours saint Grégoire-le-Grand qui cependant n'était pas fort attaché au cinquième concile. Ce pontife désirait que l'empereur Maurice

de Serge I, à la fin du septième siècle (1), que les trois chapitres furent enfin universellement condamnés et le cinquième concile reconnu catholique (2).

tournât toutes ses forces contre les schismatiques. Mais le prince grec décida fort sagement que ses malheureux sujets d'Italie, journellement exposés aux barbares et aux ravages des Lombards, n'avaient pas besoin qu'en outre on violentât encore leur conscience. — S. Gregor. l. 7, epist. 9 ad Callist. et 10 ad Marin. apud Labbe, t. 5, p. 1315 et seq. — Du reste, après l'enfer de ce monde, les schismatiques devaient aller souffrir éternellement dans celui de l'autre, qui, dit fort orthodoxement le cardinal Noris, ne chauffe que pour eux; car, ajoute-t-il avec saint Grégoire-le-Grand, quelque vertueux qu'un schismatique puisse être, brûler éternellement est le seul lot qu'il ait à attendre. — Noris. de synod. v dissertat. histor. cap. 9, § 5 et 6, p. 117 ad 119. — S. Gregor. magn. l. 9, epist. 52, ad Secundin. t. 2, p. 967.

(1) Tant que le schisme avait duré, les partisans des trois chapitres et leurs adversaires s'étaient damnés réciproquement, ce qui, en soi et quant à l'effet matériel, était un petit mal; ils s'étaient persécutés, ce qui en était un fort grand. Aussi le cardinal Baronius, qui l'avoue, accuse-t-il le cinquième concile d'une série indéfinie de discussions, de massacres, de vexations et de schismes de toute espèce. Il ne l'admet lui-même comme œcuménique, et même comme concile, que parce qu'il avait été confirmé par le saint siège, et nommément par les papes Pélagé, Grégoire et Nicolas 1^{er}. Au reste, lorsque Serge I mit fin au schisme, il n'y avait pas encore vingt ans que le quatorzième concile de Tolède (684) avait retranché le cinquième concile général du nombre des synodes légitimement universels. — Baron. annal. eccles. ad ann. 553, n. 221 et 224, t. 10, p. 132 et 133; ad ann. 605, n. 2 et seq. t. 11, p. 76. — Paul. diacon. de gest. Langobard. l. 4, cap. 34, p. 463. — Pelag. pap. I epist. 3 ad Narset. t. 5, p. 792. — S. Gregor. pap. l. 1, epist. 25 ad Joann. constant. t. 2, p. 515; l. 2, epist. 51 ad univers. episcop. p. 614 et seq.; l. 3, epist. 10 ad Savin. p. 632. — Nicol. pap. I, epist. 7 ad Michael. imperat. n. 1, t. 8, apud Labbe, p. 237. — Concil. toletan. xiv, c. 5, t. 6, p. 1281.

(2) Paul. diacon. de gest. Langobard. l. 5, cap. 26, apud Murat. rerum. ital. script. t. 4, p. 448; l. 6, cap. 14, p. 494. — Pelag. pap. II epist. ad Eliam et episcop. Istriæ, apud Labbe, t. 5, p. 940 et seq. et 615 et seq. — Anastas. biblioth. vit. Serg. t. 1, p. 154. — Venerab. Bed. de sex ætat. mundi, ad ann. 4659, t. 2, p. 192.

Force nous a été de développer longuement, en cherchant à les débrouiller le mieux possible, les entreprises théologiques de Justinien ; il ne sera pas hors de propos, avant de terminer ce livre, de faire connaître en peu de mots quelle fut la fin de cet empereur de Constantinople. Pendant son déplorable règne, les factions politiques des *bleus* et des *verts* avaient fait ruisseler le sang dans les rues de la capitale (1) : outre cela, les Juifs, les Samaritains et les chrétiens s'étaient massacrés sans merci dans la Palestine. Peu satisfait de ces horreurs auxquelles il n'avait pas pris une part directe et personnelle, l'empereur des Romains, dans cet intervalle, épuisait son avarice et sa cruauté sur les hérétiques, nommément les montanistes et les différentes sectes d'ariens, sur les gentils et les chrétiens qui, tout en professant les opinions consacrées par

(1) Justinien avait d'abord soutenu les *verts* par des moyens dont rien n'égale la barbarie. Il leur permettait de tuer impunément leurs ennemis en plein jour et au milieu des places publiques ; ils pouvaient pénétrer de force dans leurs habitations, les dépouiller de tout et mettre leur vie à rançon, sans craindre d'être le moins du monde punis ou même inquiétés, et la plupart du temps avec la certitude d'être récompensés. Si des magistrats faisaient mine de vouloir prendre fait et cause pour les opprimés, ils étaient sévèrement condamnés eux-mêmes : c'est ainsi que le comte d'Orient, qui avait fait frapper de nerfs de bœuf deux de ces perturbateurs du repos des citoyens, fut puni publiquement de la même peine ; le recteur de la Cilicie, qui en avait fait mettre à mort deux autres, lesquels avaient voulu l'assassiner, fut condamné au supplice de la croix. L'effet de cette cruelle persécution fut de forcer les bleus à s'expatrier ; et, comme ils étaient privés de toute ressource, à se faire voleurs de grands chemins et assassins. Quelque temps après, Justinien changea d'opinions et de conduite, et il s'acharna à persécuter les verts aussi atrocement qu'il les avait protégés. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 32, t. 3, p. 412.

l'église, avaient cependant cru devoir se séparer d'elle (¹).

Chose singulière : à la fin de sa vie, Justinien se fit hérétique lui-même, et, qui plus est, chef de secte. Il se constitua en état de schisme envers l'église dite catholique, de laquelle jusqu'alors il avait été l'enfant le plus soumis et le plus dévoué : tant la sottise et la méchanceté se touchent de près et se soutiennent l'une l'autre ! L'empereur déclara par un édit, et voulut, immédiatement après, forcer tous les évêques de ses états à confesser que le corps du Christ a été exempt de toutes les affections naturelles, même les plus innocentes, en un mot, qu'il a été impassible et incorruptible, tant avant qu'après la résurrection ; d'où il résultait nécessairement que sa mort et sa passion n'avaient été qu'apparentes et illusoires (²).

(¹) Procop. histor. arcan. cap. 7, t. 2, part. 2, p. 21 ; cap. 11, p. 34.

(²) Cette opinion n'était pas nouvelle ; elle avait été celle de presque tous les chrétiens primitifs, des cérinthiens entre autres, des carpocratians, des basilidiens, etc., etc., qui ne voulaient pas que le Christ eût souffert et fût mort réellement. Les *docètes* ou phantasiastes allaient plus loin encore : ils soutenaient que le Christ n'était né, n'avait vécu et n'était ressuscité qu'en apparence (τῶ δεικνῖν). Cassien, qui vivait à la fin du deuxième siècle, était le chef de cette secte dont les opinions furent embrassées par Marcion, Apelles, Valentin, Manès, les simoniens, les mémandriens et les saturniens. Origène prit un parti moyen entre elles et l'opinion catholique, au moins pour ce qui est de la résurrection générale qu'il n'admit que spirituellement et non corporellement. Saint Basile, qui n'était pas partisan de l'allégorisme, professa nettement la croyance en l'incarnation réelle du Christ. Même il appela la chair humaine que le Christ avait revêtue ; la chaussure au moyen de laquelle il était parvenu jusqu'à l'homme (ὑπέδημα δὲ τῆς θεότητος ἢ σαρκὸς ἢ θεογένετος, δι' ἧς ἐπέβη τοῖς ἀνθρώποις). — S. Iren. contr. hæres. l. 4, cap. 23 et seq. p. 119. — S. Epiphân. hæres. 24, basilid. n. 3, t. 1, p. 70 ; hæres. 28, ce-

Il est peu de moyens de salut quand le sectaire est monarque absolu et tyran. Les évêques, sujets de Justinien, répondirent qu'ils ne pouvaient signer l'édit de l'empereur, avant d'avoir eu connaissance de l'opinion à cet égard d'Anastase, évêque d'Antioche. Celui-ci, constitué par cette réponse le boulevard de l'orthodoxie, résista ouvertement aux *aphthartodocites* (c'est ainsi qu'on appela les nouveaux hérétiques) et à l'empereur, leur chef. Ses collègues s'empressèrent de suivre son exemple; et déjà les persécutions étaient commencées par le bannissement d'Eutychius, patriarche de Constantinople, quand Justinien, après avoir tout rempli de troubles et de confusion, mourut et alla aux enfers, dit Évagrius, où les supplices éternels étaient préparés pour lui (1).

rinth. n. 4, p. 110; *hæres.* 30, *ebion.* n. 3, p. 127. — Theodorit. *hæret. fabul.* l. 1, cap. 4 et seq. t. 4, p. 194; l. 2, n. 3, p. 219. — S. Clement. *alexandr. stromat.* l. 1, p. 320; l. 3, p. 465; l. 7, p. 765. — Origen. *sentent. de resurrect.* t. 1, p. 36 et 37. — S. Basil. *homil. in psalm. 59,* n. 4, t. 1, p. 192. — Voy. Introduction, § 11, t. 1, p. cxcj, et 4^e note suppl. p. ccij.

(1) Nicéphore Calliste croit, au contraire, avec le sixième concile œcuménique, que Justinien a pu être sauvé, malgré son impénitence finale, parce qu'après tout son hérésie ne tendait qu'à exalter le fils de Dieu, en le dépouillant de tout ce qu'il avait eu de corruptible et d'humain, et à cause surtout des grands avantages auxquels l'église avait participé sous son règne. Baronius dit que l'empereur *aphthartodocite* se convertit au catholicisme avant de mourir : la preuve en est, selon lui, que les conciles et les papes suivans en ont parlé avec éloges. — Evagr. *hist. eccles.* l. 4, cap. 38 ad 41, t. 3, p. 421 et seq.; l. 5, cap. 4, p. 425. — Nicéphor. Callist. *hist. eccles.* l. 17, cap. 29 ad 31, t. 2, p. 784 et seq. — Eustath. *vit. B. Eutych. patr. constantinop. apud Surium,* die 6 april. t. 2, p. 588 et seq. — Baron. *annal. eccles. ad ann. 564,* n. 1 et seq. t. 10, p. 219; ad ann. 565, n. 4 ad 6, p. 230. — Victor. *tunonens. in chron. apud Scalig. p. 12.*

Justin II, son successeur immédiat, à peine fut-il monté sur le trône, s'empressa de renvoyer chez eux tous les évêques qui s'étaient assemblés sur l'appel de Justinien; et il leur permit de penser et d'agir librement comme ils avaient fait jusqu'alors. Il fit plus : il rappela tous ceux qui avaient été condamnés à l'exil pour motif d'opinions. L'an 566, le nouvel empereur, dans un édit, exposa et expliqua la foi orthodoxe (1), comme elle avait été expliquée par les précédens conciles contre toutes les hérésies nées jusqu'à cette époque (2). Cet édit, très verbeux, fut

(1) L'orthodoxe Justin n'était pas plus honnête homme que l'hérétique Justinien. Un autre Justin, cousin du prince, aussi brave et aussi courageux que celui-ci était lâche et poltron, était convenu avec lui, pendant le règne même de Justinien, que celui des deux qui monterait sur le trône accorderait la seconde place de l'empire à l'autre. Devenu empereur, Justin appela son cousin auprès de lui, des frontières où il combattait avec succès les Barbares, ennemis de l'empire romain : il l'accueillit honorablement et avec beaucoup de cordialité ; puis le fit assassiner. Justin II et Sophie, sa femme, ne se crurent assurés sur le trône que lorsqu'ils eurent foulé aux pieds la tête du malheureux Justin. — Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 1 et 2, t. 3, p. 418 et 419.

(2) L'édit de Justin commence par un ordre qu'il suppose émané de Jésus-Christ lui-même, de maintenir la paix et la concorde dans l'église, et par conséquent, selon l'empereur, de fuir tous ceux qui parleraient ou seulement penseraient autrement que lui. Tout l'écrit roule ensuite sur les hérésies nées au sujet de la Trinité consubstantielle et de la personne de Jésus-Christ, telles que l'église avait décidé qu'on devait y croire. Relativement au premier de ces dogmes, Justin répète en un nombre infini de manières que la Trinité est réellement une et réellement triple, en un mot, qu'elle est trois unités réellement distinctes et qui cependant ne forment qu'une seule unité absolument indivisible (trois personnes, un seul Dieu). Quant à Jésus-Christ, c'est le contraire qui a lieu, c'est-à-dire qu'un y fait deux, aussi véritablement que dans la Trinité trois font un, c'est-à-dire encore que ces deux sont indivisiblement unis et inconfusément séparés (deux natures, une seule personne). Cela

signé sans difficulté par les évêques ; mais il n'en résulta aucun bien pour l'église, et il n'opéra aucune réconciliation ni réunion des différens partis théologiques. Justin avait d'ailleurs ordonné que tout demeurât dans le même état qu'auparavant. Du reste, il défendit expressément qu'on disputât encore à l'avenir sur les personnes et sur les syllabes ; qu'on parlât de nestorianisme et d'eutychianisme, de l'incorruptibilité du corps de Jésus-Christ, des trois chapitres et de leurs auteurs ; laissant d'ailleurs sur toutes ces questions liberté entière de conscience. Des auteurs ont avancé que Justin avait condamné le cinquième concile, parce qu'il en avait improuvé, non pas la doctrine, mais seulement le dogmatisme intolérant avec lequel les partisans de cette assemblée la soutenaient et l'imposaient ⁽¹⁾.

Avant de finir, nous prendrons acte de la destitution de l'évêque d'Antioche, Anastase, qui, persécuté pour son orthodoxie sous Justinien, obligea Justin à le chasser de son siège pour sa scandaleuse prodigalité des biens de l'église ⁽²⁾.

est tourné et retourné dans cent phrases différentes qui n'en disent pas davantage. — Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 4, t. 3, p. 428 ad 431.

⁽¹⁾ Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 4, p. 425 ; cap. 4 et 5, p. 428 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 33, t. 2, p. 788 ; cap. 35, p. 791. — S. Theophan. chronogr. ann. 562, p. 206.

⁽²⁾ Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 36, p. 795.

Justin demanda compte à Anastase des dépenses énormes qu'il faisait sur les biens de son église. L'évêque répondit que c'était pour empêcher Justin, cette peste du genre humain, de s'en emparer. — Saint Théophanes prétend qu'Anastase fut déposé pour avoir reproché à Jean le

Ainsi furent oubliés à jamais Origène et les trois chapitres inventés par ses sectateurs. L'état et l'église en furent-ils plus heureux et plus tranquilles? Ils ne pouvaient pas l'être; car le fanatisme et la haine religieuse ne manquent jamais de prétextes pour tourmenter les hommes, quand les lois sont insuffisantes pour mettre un frein à ces funestes passions, ou que les rois sont assez stupides pour les exciter.

scolastique, patriarche de Constantinople, que Justin aimait et protégeait, son usurpation de ce siège pendant la vie du patriarche saint Eutychius.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 1. — Origène et ses opinions. — Les ames sont-elles de forme sphérique ou oblongue ?

Origène ne reconnaissait que des ames toutes d'une même nature, mais dans des positions différentes, et changeant sans cesse de position selon leurs mérites ou leurs fautes. Il suivait naturellement de là que les anges pouvaient déchoir jusqu'à devenir ames humaines, et celles-ci s'élever jusqu'à devenir anges; que les diables pouvaient se sauver, et les hommes se ravalent à l'état de quadrupèdes et de poissons.

« Quel est le chrétien catholique, dit saint Augustin, soit savant, soit ignorant, qui n'ait horreur de cette absolution des crimes, en vertu de laquelle il est dit que ceux qui ont usé leur vie entière au milieu de toute espèce de scélératesses, d'impiétés et de sacrilèges les plus horribles, et le diable lui-même et ses satellites, seraient après un long intervalle de temps, purgés de leurs souillures, délivrés et rendus à la lumière et au règne de Dieu ? et qu'ensuite de nouveau, et encore une fois après des siècles et des siècles, ceux qui avaient été ainsi amendés, retourneraient derechef à leurs anciens débordemens ? qu'en un mot, toute créature raisonnable avait de tout temps passé et passerait ainsi éternellement du bien au mal, de la misère au bonheur ? » — S. Augustin. de hæresib. ad Quodvult. cap. 43, t. 6, p. 9.

Dans l'exemplaire que nous avons consulté, Arnauld a ajouté en marge, à propos de la salvation du diable : *Rufin dit qu'on impose à Origène sur ce point, et Origène même vivant l'a désavoué.*

Le même saint Augustin cependant paraît pencher pour l'opinion de ceux qui prétendent que les damnés obtiendront des adoucissements à leurs peines éternelles, soit par des relâchemens temporaires, soit par des diminutions stables à leurs souffrances. Il est vrai qu'il les condamne, d'autre part, non seulement à endurer leurs tourmens personnels, mais aussi à participer aux malheurs de leurs parens et amis encore vivans, dont, dit-il, ils auront connaissance. — S. Augustin. in psalm. 105, enarrat. t. 8, p. 506; in psalm. 108, enarrat. p. 518.

D'après Origène, les ames en général préexistaient en leur qualité d'intelligences; elles devenaient ames aussitôt que Dieu leur avait accordé le libre arbitre, et à ce moment commençaient leurs transmigrations ou plutôt transformations. De là découlait la défense positive que faisait Origène d'adorer les anges ou quoi que ce fût, hormis Dieu par son

Verbe : il prescrivait de se rendre les anges favorables en se disposant soi-même à l'égard de Dieu comme sont disposés ces purs esprits.

Les étoiles, selon ce philosophe chrétien, avaient aussi leur ame, et étaient capables de mériter et de démériter, de se pervertir et de s'amender.

Dans ce vaste système sur les ames, Origène va jusqu'à douter si Jésus-Christ n'est pas l'ame de Dieu-corps.

Au reste, nous n'avons plus de la plupart des écrits d'Origène que la version qu'en a faite le prêtre Rufin, qui avoue qu'il a cherché à harmoniser les opinions de son auteur en les corrigeant d'après lui-même. Nous avons d'autre part quelques passages d'une traduction de saint Jérôme qui, dit-il, ne l'avait entreprise que pour prouver jusqu'à quel point les écrits d'Origène sont dangereux, et combien Rufin, avec qui, lui, saint Jérôme était en guerre ouverte, les a traduits infidèlement. Aussi ce que rapporte ce père de l'église paraît singulièrement exagéré.

N'oublions pas de dire qu'Origène, dans quelques endroits de ses écrits, a combattu lui-même la possibilité pour les démons de faire leur salut. Saint Martin et saint Sulpice Sévère croyaient ce qu'il soutient ailleurs, savoir, qu'ils peuvent se sauver. « Toi-même, misérable, dit saint Martin au diable, si tu cessais de tenter les hommes, et si, aujourd'hui encore que le jour du jugement dernier approche, tu te repentais de tes crimes, j'ai tant de confiance dans le Seigneur, que je te promettrais la miséricorde et le pardon du Christ. » — Origen. contr. Celsum, l. 5, n. 5, t. 1, p. 580; n. 40, p. 585. — Id. de princip. l. 1, cap. 6, n. 2, p. 69, et n. 3, p. 70; cap. 7, n. 2 et seq. p. 72; cap. 8, n. 1, p. 74; n. 4, p. 75; l. 2, n. 3 et 5, p. 96; l. 3, cap. 5, n. 4, p. 150; cap. 6, n. 5, p. 154. — Id. homil. in Lucam, 23, t. 3, p. 961. — Id. commentar. in Joann. t. 13, n. 58, t. 4, p. 274. — Id. epistol. ad quosd. amicos alexandr. t. 1, p. 5, et passim. — S. Sulpit. Sever. in vit. B. Martin. cap. 22, p. 344.

Les autres opinions d'Origène, devenues hétérodoxes avec le temps et les variations de l'église dominante, sont : la non éternité des peines de l'autre vie, dont le feu n'est que pénitenciel, purgatif et partant temporaire; l'éternité de la matière et l'existence d'autres mondes avant celui-ci, qui sera suivi de mondes nouveaux; la résurrection des corps, non pas matériels comme ils sont maintenant, mais spiritualisés comme tous les esprits célestes, et arrondis en forme de boules, sans membres, et par conséquent sans genoux, ce qui empêchera les genuflexions corporelles auxquelles semble faire allusion l'apôtre saint Paul (σφαιροειδῶν παρὰ τοῖς ἀκριβῶς περὶ τούτων διεληφίσειν ἀποδεικνύμενων αὐτῶν τῶν σωμάτων), etc., etc. Théodore, évêque de Scythopolis, qui voulait absolument que les morts ressuscitassent tout droits (ὀρθῶς), reprocha amèrement cette dernière

hérésie à Origène. — Origen. de princip. l. 1, cap. 6, p. 69 et seq. ; l. 2, cap. 3, p. 79 ; cap. 5, n. 3, p. 88 ; cap. 10, n. 6, p. 102 et 103 ; l. 3, cap. 5, n. 3, p. 149 ; de oratione, n. 31, p. 268. — Theodor. episcop. scythopol. anathem. advers. Origen. dogmat. in biblioth. coislin. ex cod. 34, f. 22, cap. 5, part. 1, p. 95.

No 2. — Théodore de Mopsveste, Théodoret de Cyrus et Ibas d'Édesse.

Théodore de Mopsveste avait été le plus redoutable adversaire des eunomiens et des apollinaristes. On peut juger de la vanité des soupçons d'origénisme, dont on abusait tant à cette époque, par le témoignage des écrivains qui accusent Théodore d'avoir été un origénien déclaré, tandis que d'autres voulurent le faire condamner comme entièrement opposé à Origène. Du reste, quoiqu'il passât pour avoir frayé la route à Nestorius, il n'en fut pas moins loué par les évêques saint Jean Chrysostôme et même saint Cyrille d'Alexandrie. Il le fut également par Théodoret, par Ibas, Facundus d'Hermiane et Nicéphore Calliste : ces écrivains, dans leurs ouvrages, se déclarent hautement ses admirateurs et ses partisans. Théodoret, entre autres, appelle Théodore de Mopsveste : docteur universel, docteur de toute l'église, et vainqueur de toutes les hérésies, nommément des hérésies arienne, eunomienne et apollinariste. C'est même comme n'ayant rien trouvé de repréhensible dans la vie de Théodore, que, dit le pape saint Grégoire-le-Grand, l'historien Sozomène (il veut dire Théodoret) a été rejeté par les chrétiens latins. Ce même pape ajoute que l'église entière souscrivit finalement à la condamnation de Théodore de Mopsveste.

Quant à Théodoret lui-même, partisan de Jean d'Antioche et de tous les Orientaux, il avait, pendant les disputes sur le nestorianisme, composé une diatribe contre les douze chapitres de saint Cyrille et leur auteur, qu'il appelait un méchant homme, et qu'il prétendait s'être avancé trop loin, lors de l'opposition qu'il avait faite à la doctrine du patriarche Nestorius. A Chalcédoine, les pères assemblés se contentèrent de l'anathème prononcé par Théodoret contre l'hérésiarque condamné, sans exiger le moins du monde qu'il condamnât en outre ses propres écrits contre saint Cyrille.

Ibas enfin n'était coupable que d'avoir montré de l'attachement pour Théodore de Mopsveste : il est vrai qu'il l'avait manifesté dans une lettre pleine d'accusations contre saint Cyrille d'Alexandrie, et de reproches relatifs à la précipitation avec laquelle avait agi le concile œcuménique d'Éphèse en condamnant Nestorius. Déposé par les hérétiques, comme les appelait la grande église, du concile d'Éphèse, appelé le brigandage, Ibas avait été rétabli dans ses fonctions et dans ses honneurs

par le concile œcuménique de Chalcédoine, auquel il en avait appelé du jugement prononcé contre lui, et où sa lettre fut publiquement lue. — Vid. *Ibæ epistol. ad Marim pers. in concil. v, collat. 6*, apud Labbe, t. 5, p. 510. — *Liberat. diacon. breviar. cap. 24*, p. 778. — *Concil. v œcumen. collat. 6, t. 5, p. 504 et seq.* — *Facund. hermian. l. 9 pro defens. trium capitulor. apud Sirmond. t. 2, p. 485 et seq.* — *Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 40, t. 3, p. 242.* — *Id. reprehens. xii capitul. seu anathem. Cyrill. t. 4, p. 706 et seq.* — *S. Gregor. pap. I, l. 7, epist. 34, t. 2, p. 883.*

N^o 3. — Vigile, les trois chapitres et le cinquième concile général. — Interminables variations et hérésie du pape.

Vigile, sur un ordre de l'impératrice eutychienne Théodora, avait été promu au siège épiscopal de Rome par le général Bélisaire (537), qui fit en cette occasion déposer l'évêque Silvère, pour correspondances criminelles avec les Goths, quoique ce fût au même Silvère, qu'il fût redevable en grande partie de la reddition aux troupes impériales grecques de l'ancienne capitale de l'empire. Le fait est que tout le crime que l'on pût reprocher à cet évêque était d'avoir été d'une opinion opposée à celle de l'impératrice sur les affaires religieuses de ce temps-là.

Quoi qu'il en soit, Vigile appelé à Constantinople pour contribuer, par la condamnation qu'il prononcerait des *trois chapitres*, à la réunion des *acéphales* à l'unité de la grande église, n'y arriva qu'en 546, après s'être long-temps arrêté en route et nommément en Sicile. L'évêque de Rome, séduit par la perspective d'un évêché et de beaucoup d'or (*amore episcopatus et auri*), nous disent le diacre Libérat et Victor de Tunones, avait promis par écrit à Théodora, sa protectrice, qu'il condamnerait les trois chapitres dont cette impératrice voulait flétrir la mémoire afin de flétrir avec elle celle du concile de Chalcédoine qu'elle abhorrait. Il avait écrit aux eutychiens d'Orient, les appelant : *mes pères et seigneurs (patres ac dominos)*, condamné le dogme des deux natures en Jésus-Christ, et frappé d'anathème quiconque y aurait cru à l'avenir, son unique désir étant de professer sans restriction ni réserve la même doctrine que les sectaires avec lesquels il correspondait ; ce qui a attiré à ce pape hérétique de la part du cardinal Baronius les épithètes d'*intrus*, de *loup dévorant le troupeau*, de *larron*, de *voleur qui n'était point entré par la porte*, de *pseudo-évêque*, *rebelle à son évêque légitime*, d'*antechrist rebelle à Christ*, auprès de qui l'impiété de Novat, l'entêtement d'Ursicin, la présomption de Laurent, la superbe, l'arrogance et la scélérate témérité de tous les papes schismatiques ne sont que des peccadilles.

Ce n'est pas tout : à la demande de la même princesse, l'évêque de Rome avait communiqué *in sacris* avec Anthime de Constantinople, Sévère d'Antioche et Théodosie d'Alexandrie, tous acéphales prononcés. Cependant, à peine fut-il sur les lieux que, jugeant tout autrement les choses, Vigile publia un édit contre les acéphales, par lequel se trouva tacitement excommuniée l'impératrice elle-même, contre Théodore de Césarée et contre le patriarche Ménas, qui, dit Nicéphore Calliste, s'empressa de lui rendre sentence pour sentence. Le pape saint Grégoire-le-Grand prétend même que son prédécesseur lança une excommunication nominative contre Théodora. Cela paraît peu probable : car si Vigile, après son acte de courage ou d'insolence comme on le qualifia diversément alors, fut encore traité avec douceur et même avec des égards, il le dut à la puissante, entremise de l'impératrice, qui réussit bientôt à réconcilier les deux pasteurs (547), et qui favorisa celui de l'ancienne capitale au point de faire replacer son nom aux diptyques, où il avait été effacé, et de l'y faire même précéder celui de Ménas, quoique évêque de la ville que l'on qualifiait avec raison de *royale*.

Il n'y avait plus alors à reculer : aussi Vigile se hâta-t-il de réunir à Constantinople même un concile de soixante-dix évêques, et malgré la majorité de cette assemblée, il prononça la condamnation des trois chapitres comme il en avait donné parole à l'empereur (548). Les Orientaux lui surent un gré infini de cette décision que les Occidentaux au contraire reprochèrent amèrement à l'évêque de Rome qui, cependant, pour ne pas trop heurter leurs opinions, l'avait accompagnée de la phrase *salva in omnibus reverentia synodi chalcedonensis* : ils accusèrent ouvertement Vigile d'avoir violé le concile de Chalcédoine pour obtenir la permission de s'en retourner en Italie, pour plaire à la cour, et même par vénalité. L'Africain Facundus d'Hermiane lui reproche ses trahisons, sa duplicité, l'hérésie de s'être concerté avec les *acéphales*, sa cupidité et son ambition.

Cela n'empêcha aucunement Justinien de convertir en loi de l'empire le *judicatum* de l'évêque de Rome, de l'envoyer à toutes les villes, et de s'en autoriser pour justifier les rigueurs qu'il faisait exercer contre les dissidens, ce qui ne contribua pas peu à susciter en tous lieux à Vigile des ennemis irréconciliables. Il en avait à Constantinople même, et parmi ses propres prêtres et diacres qui fuyaient sa communion et que, pour en finir, il se vit forcé d'excommunier à son tour. L'empereur de son côté exila les *hégumènes* ou abbés d'Afrique, qui soutenaient les trois chapitres en opposition à Vigile, et ils moururent loin de leur patrie. Sur ces entrefaites, les évêques d'Illyrie, s'étant réunis en concile, avaient formellement approuvé ces mêmes trois chapitres (549), et condamné un de leurs archevêques qui s'était soumis à la décision de

Vigile ; ils avaient communiqué cette sentence au prince. En Afrique la même chose ne tarda pas à avoir lieu ; on y fit plus même : un concile présidé par l'évêque de Carthage rejeta le *judicatum*, et annonça à Justinien qu'il avait excommunié Vigile jusqu'à résipiscence et pénitence. Justinien toujours prêt à entrer en discussion sur les matières religieuses, répondit aux deux conciles et prit la défense de la condamnation prononcée contre les trois chapitres.

Ce fut alors que Vigile, voyant l'opposition inébranlable que rencontrait en tous lieux sa décision dans la question qui troublait toutes les consciences, et sentant que le résultat inévitable de cette opposition serait la perte du respect qu'on avait jusqu'alors montré en Occident pour le siège de Rome, Vigile se repentit d'avoir publié son *judicatum*, et n'eut point de repos qu'il n'eût arraché cette pièce funeste aux mains des Grecs ; dans un écrit qu'il intitula *constitutum*, il soutint de nouveau que les trois chapitres ne pouvaient pas légitimement être condamnés. Il obtint alors que l'empereur imposerait le silence le plus absolu à tous les partis sur la question des trois chapitres, jusqu'à la décision sans appel du prochain concile œcuménique. Il désirait qu'en attendant Justinien envoyât Bélisaire chasser les Goths devenus les maîtres de toute l'Italie, et qui, par leur présence, rendaient son retour à Rome presque impossible. Mais l'empereur était trop absorbé par les disputes théologiques pour pouvoir s'occuper du salut de l'empire qui, d'ailleurs, lui paraissait assuré, du moment que l'autorité réussirait à comprimer les factions religieuses et à commander aux intelligences. Du reste le silence convenu ne fut pas long-temps gardé. Ce fut l'ennemi le plus acharné des trois chapitres, l'évêque Théodore, qui le rompit pour les condamner (551). Les évêques africains qui, pendant ce temps-là, étaient arrivés à Constantinople pour assister à l'assemblée œcuménique, étaient sollicités de toutes les manières pour qu'ils consentissent à la condamnation des trois chapitres ; promesses, menaces, largesses, rien n'était oublié pour les corrompre, et tous ceux qui ne cédèrent point à ces intrigues, entre autres l'archevêque de Carthage, primat d'Afrique, allèrent mourir en exil en protestant contre le cinquième concile général.

Justinien, voyant que Vigile ne voulait absolument plus condamner les trois chapitres sans l'assentiment des évêques occidentaux qu'il attendait pour la prochaine assemblée, mais qui ne se hâtaient aucunement d'arriver, procéda lui-même à cet acte de l'autorité religieuse par un édit. Vigile excommunia tous ceux qui accepteraient l'édit de l'empereur, et fut secondé en cette courageuse manifestation de son opposition par Datus, archevêque de Milan, qui imita son exemple au nom des églises des Gaules, de la Bourgogne, d'Espagne, de la Li-

gurie, de l'Émilie et de la Vénétie. L'évêque Théodore au contraire s'empressa d'adhérer aux ordres de la cour, avec tous les Grecs; il fut solennellement excommunié et déposé par Vigile et les évêques occidentaux réunis : Ménas, patriarche de Constantinople, fut simplement excommunié. L'exaspération était à son comble : on se battit plusieurs fois avec acharnement pour ou contre le *judicatum* de Vigile, et jusque dans les églises ruisselait le sang des belliqueux théologiens de cette époque. Vigile et Datus poursuivis par leurs adversaires, s'étaient réfugiés dans un des temples de la capitale : ils allaient en être arrachés par une troupe de soldats armés qui les avaient saisis par les cheveux et par la barbe, si l'autel auquel Vigile s'était cramponné de toutes ses forces, ne se fût brisé lorsqu'on chercha à l'en détacher. Le peuple alors s'ameuta, et les soldats prirent la fuite. Vigile, déguisé, se retira à Chalcédoine.

Cependant, soit lassitude, soit désespoir de réussir par la rigueur et la violence, tout ne tarda pas à se calmer. Justinien se réconcilia avec Vigile, après avoir préalablement retiré son décret sur les trois chapitres et avoir forcé les évêques grecs, le patriarche Ménas et l'évêque Théodore à leur tête, à rétracter le consentement qu'ils y avaient donné et à demander à l'évêque de Rome humblement pardon des persécutions qu'il avait eu à souffrir. C'était en 552. Bientôt Ménas mourut; et l'année suivante fut conduit à terme, sous son successeur, le patriarche Eutychius, le concile de Constantinople, v^e œcuménique.

Par une lettre à ce patriarche, Vigile dont les variations sans fin ont le plus infailliblement contribué à renverser la prétendue infaillibilité de ses prédécesseurs et successeurs, les papes, cassa son *constitutum* et condamna les trois chapitres dans un sens absolu, sans réserve du v^e concile. — Anastas. biblioth. vit. S. Sylver. pap. t. 4, p. 105; et alibi. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, apud Murator, rer. ital. t. 4, p. 107. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 19, t. 3, p. 400 et 401. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 17, cap. 26, t. 2, p. 774. — S. Theophan. chronogr. p. 190 et 192. — Facund. herman. lib. adv. Mocian. apud Sirmond. t. 2, p. 598 et 594. — S. Gregor. magn. l. 2, epist. 51 ad univers. episcop. t. 2, p. 615. — Victor. tunonens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. p. 9 ad 11. — Sentent. Vigil. cont. Theodor. apud Labbe, t. 5, p. 334 et seq. — Cler. ital. epist. ibid. p. 407 et seq. — Edict. Justin. ibid. p. 705, 708, etc. — Vigil. sentent. cont. Rustic. et Sebast. p. 555 et seq. — Vigil. encycl. p. 333. — Liberat. diacon. breviar. cap. 22, apud Labbe, t. 5, p. 775 et 776; cap. 24, p. 778 et 779. — Procop. bell. goth. l. 4, cap. 25, t. 1, p. 374; l. 3, cap. 35, p. 548. — Isidor. de vir. illustrib. cap. 48, p. 528. — Baron. annal. eccles. ad ann. 538, n. 20, t. 9, p. 574.

No 4. — Le cinquième concile général se fait difficilement accepter comme tel par l'église. — Les conciles œcuméniques peuvent se contredire et se corriger l'un l'autre. — Dissimulation de saint Grégoire-le-Grand.

Pourquoi y eut-il une opposition si longue et si opiniâtre à la réception par l'église du cinquième concile œcuménique? Était-ce parce qu'il contredisait le quatrième concile œcuménique qui l'avait précédé? On ne savait donc pas que les conciles universels peuvent se corriger l'un l'autre, décider l'un contre l'autre, et que le dernier a toujours raison et devient article de foi, pour aussi long-temps qu'il n'est pas remplacé par un article de foi, opposé ou non à l'autre, mais du moins de plus fraîche date? Saint Augustin a clairement établi cette manière commode de réformer infailliblement ce qui était déjà infaillible, et cela à l'infini. Personne n'ignore, dit-il, que les conciles généraux, expression de l'opinion de tout l'univers chrétien, doivent l'emporter sur les conciles des provinces, et que les anciens conciles œcuméniques sont souvent amendés par les nouveaux, à mesure que le temps, l'expérience et les événements développent les choses et les exposent plus nettement à l'esprit des hommes (quis nescit. . . . ipsa plenaria (concilia) sæpe priora posterioribus emendari, cum aliquo experimento rerum aperitur quod clausum erat, et cognoscitur quod latebat, etc.). Le cardinal de Cusa va plus loin encore que l'évêque d'Hippone : après avoir posé en principe que, dans tout concile universel, œcuménique, où quelque chose se décide à l'unanimité ou à la majorité, le concile, c'est-à-dire cette unanimité ou cette majorité, réellement présidées par Jésus-Christ en personne, et les décisions qui en émanent sont l'opinion formulée du Saint-Esprit lui-même dont les pères ne sont que les organes, le docte prince de l'église cite et approuve le passage de saint Augustin que nous avons rapporté ; d'où il suit que, lorsqu'un concile œcuménique en amende un autre, il faut croire que Dieu lui-même, mieux éclairé qu'il ne l'avait été jusqu'alors, change d'avis et de règle de conduite. Impuissante à diviniser les hommes, l'église, certes, ne pouvait humaniser davantage la Divinité! — Vid. Nicol. de Cusa, card. de concord. cathol. l. 2, cap. 3, t. 2, p. 714, et cap. 5, p. 716. — S. Augustin. de baptismo cont. donatist. l. 2, cap. 3, t. 7, p. 40.

Au reste, quoique le cinquième concile eût été approuvé expressément par un évêque de Rome, un autre pontife romain ne se fit aucun scrupule, dans la suite, de répéter plusieurs fois qu'il ne reconnaissait que quatre conciles généraux qu'il fallût respecter comme les quatre évangélistes ; et, s'il ajoutait qu'il acceptait aussi le cinquième, c'était en se servant d'expressions qui prouvaient le bien moindre respect qu'il avait pour ses décisions. Lorsqu'il fut question de traiter avec Théode-

linde, reine de Lombardie, que le cinquième concile œcuménique scandalisait, saint Grégoire-le-Grand (car c'est de lui que nous parlons) permit de passer sous silence le concile que quelques-uns appellent le cinquième général, et lui-même s'engagea à n'approuver, en présence de cette princesse, que les quatre premiers conciles œcuméniques. • Nous ne dirons ici rien autre chose du correspondant de Théodelinde, sinon qu'il était aussi celui de la trop fameuse Brunehaut et de l'empereur des Grecs, l'assassin Phocas, dont il était le grand admirateur. — S. Gregor. pap. I, l. 1, epist. 25 ad Johann. constantinop. t. 2, p. 515; l. 3, epist. 10, ad Savin. subdiacon. p. 632; l. 4, epist. 14, ad Maximian. episcop. p. 694; epist. 38, ad regin. Theodelind. p. 718; epist. 39, ad Constant. episcop. mediolan. p. 720.

LIVRE DIXIÈME.

LES PÉLAGIENS.

CHAPITRE I.

La liberté de l'homme, attaquée par le raisonnement, défendue par la conscience intime. — Sans la liberté, point de dignité humaine, point de morale, point de société. — Les chrétiens croient à la liberté jusqu'à ce qu'on essaie de l'imposer comme dogme. — Saint Augustin, manichéen et fataliste. — Pélagie établit la liberté humaine et nie le péché originel. — Céleste, son disciple. — Il est accusé devant le concile de Carthage. — Condamné et déposé. — Pélagie combattu en Afrique. — Jean, évêque de Jérusalem, s'oppose à sa condamnation. — Concile de Diospolis. — Jean y prend le parti de Pélagie. — Les autres églises ne confirment pas son absolution. — Progrès du pélagianisme.

Une des questions les plus graves qui aient jamais agité et divisé les différentes écoles de philosophie, est, sans aucun doute, celle qui a pour objet la liberté du vouloir humain.

L'opinion qui établit cette liberté a eu, nous ne voulons pas en disconvenir, de redoutables raisonneurs pour adversaires ; mais elle a aussi été soutenue avec succès, et l'on doit dire victorieusement. Il est vrai, le simple entendement, procédant systématiquement et enchaînant conséquence à conséquence, comme des effets s'enchaînent nécessairement aux causes qui les ont produits, pour produire à leur tour des effets non moins nécessaires, ne découvre en l'homme qu'une faculté toujours dépendante des motifs sur lesquels elle se détermine ; en d'autres termes, une faculté aussi peu libre que l'est l'entendement humain, toujours dans la mouvance, pour ainsi parler,

des objets auxquels il s'applique et qu'il saisit. Que prouve cela? rien autre chose si ce n'est qu'il n'y a pas ici-bas de liberté non motivée, de liberté d'indifférence, comme ont dit les scolastiques, ou de liberté absolue, plus qu'il n'y a d'intelligence absolue, dégagée de toutes les conditions du temps et de l'espace, des sens de l'homme et du monde extérieur, des lois de la nature et de celles de l'intelligence elle-même : rien autre chose, si ce n'est que, pour des êtres bornés comme nous, la liberté elle-même est soumise aux lois générales, tout en faisant fléchir ces lois sous la force du principe actif qu'elle tient d'elles (1); qu'il nous suffise que, dans tous les temps

(1) La liberté est le mystère de l'intelligence et de la conscience, comme la vie est le mystère de l'organisation animée, comme Dieu est le mystère du monde. Elle se sent, se pose, mais ne se comprend, ni ne se prouve, ni ne s'explique; elle est *ce qui est* pour l'homme, comme Dieu est *Celui qui est* pour l'univers. Les facultés humaines étant données, nous observons, nous concevons, nous analysons les phénomènes que la volonté produit par leur moyen : mais cette volonté elle-même échappe à toute analyse, à toute démonstration. Le psychologue qui prétend ne s'occuper que d'elle se perd dans un vague absolu qui ne produit rien, ne mène à rien, ne prouve rien, pas même l'âme humaine, le *moi* qu'il poursuit vainement et croit saisir dans des formes creuses et idéales. Le matérialiste qui ne veut rien voir hors, au delà et au dessus des organes, fait de l'homme une balance dont un des bassins baisse irrésistiblement sous le plus grand poids des prédispositions innées et des modifications qu'y ont apportées l'éducation, la position individuelle et les circonstances extérieures, nécessairement indépendantes de l'homme et dont, dans cette hypothèse si évidemment fautive, l'homme dépend nécessairement. La volonté de l'homme est libre; il le sait parce qu'il l'éprouve : elle n'est cependant libre que conditionnellement, c'est-à-dire qu'elle est soumise à des lois, celles de l'organisation physique, intellectuelle et morale elle-même, et celles des choses hors d'elle sur lesquelles elle s'exerce; c'est ainsi que tout acte de la volonté a pour limites les bornes du possible, qu'il est toujours motivé,

et chez toutes les nations , la conscience intime de chaque individu et le sentiment universel des hommes de toutes les classes , les institutions sociales , la morale publique et privée , ont prouvé la liberté des actions chez tout homme complet , c'est-à-dire plus ou moins doué de moralité et de sens , et ont suffi pour faire triompher cette vérité éternelle de toutes les attaques qui tendaient à priver l'humanité de ce qui seul , aux yeux de la raison , la distingue de la matière inorganique et de la brute.

En effet , avec sa volonté libre , l'homme perd à la fois toute valeur morale , et ses droits à sa propre estime aussi bien qu'à celle des êtres de son espèce : il perd sans retour toute possibilité , pour ce qui ne concerne que lui , de vouloir le bien et de se reprocher le mal ; pour ce qui est des autres hommes , de mériter et de démériter par aucune de ses actions , de subir l'influence de l'éducation et des lois , de se plier aux nécessités sociales , de sentir ses devoirs et d'exiger que les autres reconnaissent ses droits. Soumis à une fatalité sur laquelle il ne peut rien , et qui , intelligente ou aveugle , peu importe , règle et accomplit sa destinée , il est sans cesse le jouet de ce qui l'entoure , et la raison qu'il a reçue en partage devient pour lui le plus funeste des dons. Car , se connaître lui-même c'est sentir son abjection ; élever son esprit jusqu'à une cause première , source éclairée de la

quoique plus ou moins clairement pour l'homme qui se détermine , etc. Ce sont là des faits que l'observation fournit au philosophe qui étudie la nature humaine. Au delà , il faut que le philosophe ait le modeste courage d'avouer qu'il ne sait rien ni ne peut rien savoir.

disposition des choses et de leur but final, c'est l'abhorrer, la maudire : à moins de supposer aussi que l'homme est né pour aimer le joug sous lequel il rampe, baiser les chaînes dont un maître odieux le charge, et bénir la main qui l'avilit.

Fort heureusement pour le sens commun, les métaphysiciens les plus opposés à la liberté humaine ont toujours été assez inconséquens pour ne pas ratifier par leur conduite l'erreur qu'ils avaient proclamée comme le résultat de leur raisonnement. De même que les philosophes qui niaient le mouvement, prouvaient ce mouvement à chacun de leurs pas; de même ceux qui nient la liberté, prouvent qu'ils en sont doués par l'acte même de leur volonté qui tend à la détruire. Ils sont parvenus, à force d'argumentations souvent fort justes, à contredire la voix intérieure de leur conscience; mais ils continuent à agir comme s'ils n'écoutaient qu'elle. La seule loi de la nécessité à laquelle ils ne puissent se soustraire, alors même qu'ils s'épuisent en vains efforts pour ne plus obéir qu'au destin, est la loi qui les force à être libres.

Le christianisme ne fit que changer le nom des choses, en embrassant ce vaste et interminable sujet de disputes et de querelles. Il est plus que probable qu'avant qu'on s'en occupât dans leurs écoles, les chrétiens étaient dans la ferme persuasion où sont tous les hommes qui ont le bonheur de ne pas avoir été égarés par l'abus de la méditation et de l'esprit de système, qu'ils jouissaient d'une volonté indépendante: car ce n'était que sur cette liberté qu'ils avaient pu

établir l'étroite relation dans laquelle ils se croyaient avec des êtres plus parfaits qu'eux (1). Mais, comme il arrive communément, les vérités reçues avec le plus d'unanimité quand elles le sont par consentement tacite, ne manquent jamais de rencontrer d'énergiques et opiniâtres contradicteurs, aussitôt que quelqu'un veut les établir positivement pour les mettre ainsi à l'abri de toute contradiction. Or, comme ce sont les mauvaises causes que l'on met le plus d'habileté à défendre, ces contradicteurs sont bientôt soutenus par tout ce que le talent humain fournit de moyens et de ressources; et l'erreur obtient un triomphe momentané. Chez les philosophes, cela a lieu principalement quand le sophiste qui se constitue l'avocat du mensonge, voué sa dialectique au soutien du paradoxe le plus extravagant et même le plus absurde; chez les sec-

(1) « Nous étions libres, dit Tatien, nous nous sommes faits esclaves par notre propre faute : nous nous sommes volontairement soumis au péché. Aucun mal ne vient de Dieu. C'est nous-mêmes qui avons produit la méchanceté; mais il nous reste toujours la faculté d'y résister et de demeurer bons. » — Tatian. orat. cont. Græc. n. 11, post S. Justin. oper. p. 253.

La cause de la liberté humaine est, en toute occasion, vivement soutenue par l'évêque Origène. Il fait tous les efforts imaginables pour accorder la prescience divine avec le libre arbitre des hommes. Il cite l'écriture sainte à l'appui de son opinion; et là où elle y paraît contraire, il cherche des explications moins hostiles : le plus souvent il essaie de se tirer d'embarras en disant que Dieu, placé entre deux maux, choisit le moindre; il sauve de cette manière sa bonté, mais aux dépens de sa puissance. Il est si loin de vouloir admettre en quoi que ce soit la prédestination, qu'il prétend qu'Ésaü devait avoir péché dans une vie précédente, pour que Dieu pût le punir avant qu'il commençât celle-ci. — Origen. de princip. l. 1, præf. n. 5, p. 48; cap. 8, n. 2, p. 74 et 76; l. 2, cap. 8, n. 3, p. 96; cap. 9, n. 2, p. 97; cap. 9, n. 7, p. 99; l. 3, cap. 1, p. 108 et seq.; n. 7 et seq. p. 113; de oratione, n. 6, p. 206.

taires, quand, outre l'absurdité du dogme à fonder, l'argumentateur donne à son édifice religieux un air d'abnégation individuelle et de résignation sans bornes aux décrets d'une Providence qui, devenue par là unique motrice de toutes les volontés, et puissante dans le sens le plus absolu, sans opposition quelconque, n'en plaît que davantage aux dévots inertes et serviles, souvent mystiques et toujours peu éclairés.

C'est exactement là ce qui arriva aux chrétiens, comme nous allons le voir dans ce livre consacré aux vicissitudes du pélagianisme.

Augustin, né en Afrique et doué d'un caractère mélancolique et ardent, après avoir été hérétique manichéen, s'était converti aux dogmes de l'église catholique. Mais en abjurant la plupart des opinions fausses que professaient les enthousiastes, ses anciens co-sectaires, ainsi que les deux principes absolus qui sont la base de leur croyance, il n'avait pu se dégager entièrement des impressions que la cause du mal avait laissées dans son esprit. Il contribua de toute la force de son talent et de son caractère, à établir en dogme du christianisme deux opinions nouvelles, celle du péché originel et celle de la fatalité (1).

(1) Saint Augustin était dans la position la plus défavorable possible pour attaquer les pélagiens : transfuge des manichéens, il avait dû, pour combattre ses anciens co-religionnaires, combattre leurs dogmes favoris, savoir celui du principe du mal et celui de la fatalité, en un mot il avait dû, dès avant Pélage, se faire en quelque sorte pélagien. Lorsqu'ensuite il se proclama l'adversaire de Pélage qui avait établi la liberté humaine, il ne put fonder sa grâce efficace ou nécessitante que sur la rétractation de ses premières opinions. C'est aussi ce qui arriva. Il avait dit d'abord : « La lumière d'en haut n'éclaire pas les yeux des

Moyennant une apparence de catholicité orthodoxe et le voile de piété dont il enveloppa cette doctrine toute manichéenne, il parvint, après une lutte obstinée, à la répandre dans toute l'église, et à faire anathématiser ceux qui prétendaient soutenir la croyance consolante qu'avaient implicitement embrassée tous les fidèles avant cette époque. Augustin lui-même nous servira à le prouver. Il avoue, dans ses écrits, qu'on paraît prêcher le fatalisme quand on soutient la doctrine de la grâce, et qu'on a l'air de nier celle-ci lorsqu'on défend l'opinion qui laisse à l'homme son libre arbitre (1). Pourquoi, dans cette persuasion, n'a-t-il

animaux irraisonnables; elle n'est faite que pour le cœur pur des hommes qui croient en Dieu et qui, à la jouissance des choses visibles et temporelles, ont préféré l'accomplissement des préceptes divins. *Et cela, tous les hommes le peuvent s'ils veulent; car cette lumière éclaire tout homme venant en ce monde.* » Plus tard, il écrivit : « Ce que j'ai dit, savoir, que tous les hommes peuvent accomplir les préceptes de Dieu s'ils le veulent, que les nouveaux hérétiques pélagiens ne croient pas que ce soit dans leur sens. Il est vrai en thèse générale, que tous les hommes le peuvent s'ils veulent, mais leur volonté doit être préparée par le Seigneur, et fortifiée autant qu'il est nécessaire par la charité ou la grâce pour qu'ils puissent. » — S. August. de genesi, cont. manichæos, l. 1, cap. 3, t. 1, p. 346; retractat. l. 1, cap. 10, ibid. p. 8. — Dans un autre écrit il avait dit : Quoique nous ne puissions pas faire aux autres ni souffrir des autres tout ce que nous voulons, cependant nous pouvons toujours vouloir le faire ou le souffrir; ce qu'il rétracta également. — Ad Simplician. quæst. l. 2, qu. 1, t. 4, p. 274; retractat. l. 2, cap. 1, t. 1, p. 19. — Enfin : Il est en notre pouvoir de croire et de vouloir; à Dieu seul appartient de donner à ceux qui croient et veulent, la faculté de bien faire par le Saint-Esprit, etc. — Exposit. quarumd. propos. ex epist. ad Roman. cap. 61, t. 4, p. 273.

(1) Quia ista quæstio, ubi de arbitrio voluntatis et Dei gratia disputatur, ita est ad discernendum difficilis, ut quando defenditur liberum arbitrium, negari Dei gratia videatur, quando autem asseritur Dei gratia, liberum arbitrium putetur auferri; potest Pelagius ita se late-

pas traité un peu plus charitablement ses adversaires qui peut-être ne l'étaient que de nom? Ceux-ci dans ce cas l'auraient probablement traité aussi à leur tour avec moins de colère, son opposition à leur système pouvant n'être également qu'apparente. Mais l'évêque d'Hippone était homme : aux faiblesses de l'humanité, il joignait les passions qui, le plus souvent, dégradent le prêtre. Ses adversaires étaient malheureusement dans le même cas que lui; et la querelle s'échauffa, s'envenima des deux parts, et des deux parts on se porta à toutes les extrémités que produit le fanatisme, jusqu'à ce que l'une des sectes eût, par la défaite complète de la secte contraire, remporté une victoire que l'on avait cessé de lui disputer. Dès ce moment les *pélagiens* ne furent plus que des hérétiques orgueilleux et impies, qui, abaissant le pouvoir de la Divinité, osaient tout attendre de leurs propres forces, et croyaient pouvoir être vertueux par eux-mêmes; Augustin, au contraire, devint le champion de la Providence, l'humble défenseur de la grâce divine. L'évêque africain qui avait réellement réduit le dieu des chrétiens à n'être plus que l'exécuteur des décrets d'un destin aveugle et cruel, fut exalté dans l'opinion des hommes comme s'il n'avait fait que combattre et renverser la doctrine blasphématoire de ceux qui ravalent l'auteur de toutes choses au honteux repos des divinités d'Épicure. Tellement on abuse des idées et des mots pour égarer l'esprit

bris obscuritatis hujus involvere, ut. . . . etc. — S. Augustin. de grat. Christi, l. 4, cap. 47, t. 7, p. 333.

humain ! et tellement des phrases vagues et dépourvues de tout sens déterminé mènent à des erreurs dangereuses dont , si nous voulions l'y chercher, nous trouverions le remède en nous-mêmes !

Pélage, moine breton, (1) et Augustin s'étaient connus à Rome, au commencement du cinquième siècle. Ils y avaient même contracté une liaison d'amitié qui, vu la carrière qu'ils parcouraient l'un et l'autre, ne devait durer qu'autant que la jalousie et l'envie ne viendraient pas en rompre les liens. Cependant, dès l'an 405, Pélage, qu'Augustin appelait encore alors un bon chrétien, un saint homme, répandait dans l'ancienne capitale de l'empire, ses opinions favorites sur la liberté et la dignité de l'homme, ainsi que sur l'absurdité de la doctrine d'un péché originel, qui pour la faute du premier homme, était supposé avoir corrompu la race humaine tout entière, jusqu'à rendre coupables les enfans dès leur naissance : ce qu'il y a de plus remarquable en cela, c'est que Pélage établissait sa doctrine dans des commentaires sur saint Paul, celui précisément des fondateurs du christianisme qui y paraissait le plus contraire (2). Augustin, vers le même

(1) Saint Prosper appelle poliment Pélage *coluber britannus*, serpent breton. Saint Jérôme qualifiait de la même manière Rufin, son ancien ami et ami de saint Paulin, d'*hydre*, *serpent*, *scorpion*, depuis qu'il avait soutenu sur la grâce d'autres opinions que celles professées par le prêtre désormais son adversaire.

(2) Voici le raisonnement de Pélage : « Je sais bien où les enfans morts sans baptême ne vont pas ; mais je ne sais pas où ils vont. Si le paradis est trop pour des créatures sans mérites, l'enfer, par contre, est un supplice éternel auquel, non la miséricorde, mais même la justice divine ne peut les condamner, puisqu'ils ne sont pas personnellement coupables.

temps, consolidait son système de la grâce et contredisait nettement tout ce qu'avait avancé son antagoniste. Cependant l'opinion de Pélagé triomphait : elle se propageait même avec rapidité, et ses disciples s'étaient multipliés à l'infini, dans un fort court espace de temps, surtout en Sicile, où il s'était arrêté avant de passer en Afrique; et, pour le malheur d'Augustin, il s'en trouva parmi eux qui valaient leur maître et qui peut-être même le surpassaient en activité et en zèle ⁽¹⁾.

Tel fut l'Écossais Céleste ⁽²⁾. Écrivain subtil et habile dialecticien comme Pélagé, il ne lui manquait de celui-ci que la politique et la prudence, c'est-à-dire un peu

Il n'est pas raisonnable de prétendre que Dieu qui remet les péchés à ceux qui les ont commis, impute ceux qui ont été commis par d'autres. Si le baptême lave l'ancien péché, l'enfant qui naît de parens baptisés doit nécessairement être exempt de ce même péché; car enfin, ils n'ont pu transmettre à leurs descendans ce dont ils n'étaient plus entachés eux-mêmes. Sur le péché originel il disait : Si le péché d'Adam doit retomber sur ceux qui ne péchent pas, la justice de Jésus-Christ doit suffire également à ceux qui ne croient pas; c'est à-dire si nous participons au mal sans notre faute, nous devons aussi pouvoir participer au bien sans notre mérite.

(1) S. Augustin. de gest. Pelag. cap. 16, t. 7, p. 583, et cap. 22, p. 584. — Id. de peccator. meritis, l. 3, cap. 1, p. 304; cap. 2 et 3, p. 305; cap. 8, p. 307. — Id. de gratia Christ. et peccato origin. l. 2, cap. 21, p. 337. — Id. de hæres. ad Quodvultd. cap. 88, t. 6, p. 14. — Id. epist. 89 ad Hilar. t. 2, p. 149 et seq. — Mar. Mercat. commonit. super nomin. Cœlest. cap. 2, p. 15; cont. script. Julian. n. 3, p. 30. — S. Prosper. in chron. Luciano vir. clar. cons. p. 740; carm. de ingrat. part. 1, cap. 1, p. 115; part. 2, cap. 9, p. 135.

(2) Céleste était, dit Marius Mercator, de famille patricienne, mais eunuque né. — Mar. Mercat. sup. nom. Cœlest. cap. 1, p. 6; in script. Juliani, n. 4, p. 30.

de finesse et de dissimulation, si nécessaires à un chef de secte (1). Il suppléait à ces qualités par un courage et une ardeur que les circonstances pouvaient également rendre utiles.

Pélage était passé en Afrique, l'an 410, lors de la prise de Rome par Alaric. Ses opinions l'y avaient suivi ; et bientôt elles fermentèrent en cette province comme déjà elles avaient fait en Italie. La doctrine qui a prévalu dans la suite était perdue sans ressource, si l'on ne se fût hâté de s'opposer à un torrent dont l'impétuosité menaçait de tout engloutir. Il s'en présenta une occasion favorable : on la saisit avec adresse, et le succès répondit pleinement aux espérances.

L'affaire des donatistes n'était pas encore tout-à-fait terminée lorsque Céleste demanda à être ordonné prêtre. Il dépendait en cela de ses ennemis : aussi leur réponse à ses sollicitations, comme on devait bien le supposer, fut une sommation de rendre compte de sa croyance devant le concile qui allait se tenir à Carthage (412). Paulin, diacre d'Ambroise, évêque de Milan, fut l'accusateur de Céleste. Il lui reprocha devant Aurélius, évêque de Carthage, de n'admettre ni la souillure du péché originel, en prétendant que le péché d'A-

(1) Céleste enseignait franchement, ce que Pélage n'avait jamais osé faire, que le péché ne naît pas avec l'homme ; qu'il est un acte de sa volonté auquel son imperfection individuelle peut le solliciter plus ou moins, mais non un effet nécessaire de l'imperfection essentielle de l'humanité. Il ne voulait, par conséquent, pas que l'on conférât le baptême aux enfans pour la rémission de leurs fautes, de peur, disait-il, que l'administration de ce sacrement ne fit naître cette idée si fautive et tout à la fois si injurieuse au Créateur, savoir, que l'homme est méchant par sa nature, même avant d'avoir commis aucun mal. — S. Augustin. de gratia Christi et peccato originali, l. 2, cap. 6, t. 7, p. 334.

dam n'avait pu nuire qu'à lui seul^(*), ni, par conséquent, la rédemption, devenue ainsi inutile; de nier la nécessité du baptême pour les enfans⁽²⁾, comme remettant les péchés, puisque les enfans, en venant au monde, ne sont encore coupables d'aucune faute quelconque; de soutenir que l'homme peut, par ses propres forces, devenir vertueux et demeurer tel, et que, même avant la venue de Jésus-Christ, des hommes avaient vécu sans pécher; enfin qu'il y a une grâce universelle accordée au genre humain tout entier, et en vertu de laquelle chacun a en son pouvoir tous les moyens indispensables pour faire le bien. Céleste repoussa quelques-unes de ces accusations, ou du moins les conséquences que ses adversaires en tiraient; il en interpréta et en pallia d'autres. Mais tous ses efforts furent vains: sa

(1) De tout temps les chiens d'hérétiques, comme dit saint Jérôme (*omnes hæreticorum canes*), et entre autres Marcion, avaient été jusqu'à prétendre que le péché d'Adam ne pouvait être imputé même au père de tous les hommes qui l'avait commis. « Car, disaient-ils, ou Dieu savait d'avance que l'homme qu'il plaçait au paradis terrestre aurait transgressé ses commandemens, ou il ne le savait pas. S'il le savait, il ne faut pas condamner celui qui n'avait pu s'empêcher d'agir comme Dieu l'avait prévu, mais bien rejeter toute la culpabilité sur l'être qui avait créé l'homme pour faire exactement ce qu'il avait prévu qu'il ferait. S'il ne le savait pas, c'est qu'il n'était point Dieu; car, point de divinité sans prescience. » — S. Hieronym. *advers. pelag. dialog. l. 3, t. 4, part. 2, p. 536.*

(2) La nécessité du baptême pour les enfans est une conséquence de la doctrine du péché originel. Aussi saint Augustin s'exprime de la manière suivante: « Toute ame qui quitte le corps sans la grâce du Médiateur et le sacrement qui la confère, quel que soit l'âge dudit corps, est destinée aux peines futures, et reprendra son corps terrestre au jugement dernier pour qu'il souffre avec elle... Voilà ce que je crois très fermement relativement à l'ame. » — S. Augustin. *ad Hieronym. epist. 28, de natur et orig. anim. t. 2, p. 38.*

perte était résolue. Il fut déposé et excommunié selon quelques-uns ; selon d'autres , le concile laissa la question personnelle indécise : ce qui est peu probable , d'autant plus que nous voyons Céleste appeler à Rome de la sentence prononcée contre lui. Cette formalité remplie , il se rendit de Carthage à Éphèse , où il exerça publiquement les fonctions du sacerdoce⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites , Pélagé s'était rendu en Palestine. Il eut , dès son arrivée , à soutenir les attaques de Jérôme , le prêtre de son temps qui avait la réputation la plus brillante et la plus étendue. Bientôt il se déclara contre lui une guerre plus générale. Paul Orose , historien espagnol , qui avait quitté sa patrie pour aller en Afrique , uniquement dans le but de voir et de connaître Augustin dont il était l'admirateur le plus zélé , et d'implorer ses lumières et son secours contre les origéniens et les priscillianistes d'Espagne ; Paul Orose , disons-nous , venait également d'arriver à Jérusalem. Encore imbu de ce qu'Augustin lui avait inculqué concernant les opinions pélagiennes , leur danger , la nécessité de la grâce , etc. , il se donna la mission de combattre ce qu'il

(1) S. August. cont. duas epistol. pelagian. l. 2 , cap. 3 , t. 7 , p. 458 ; de grat. Christi et peccato orig. l. 2 , cap. 2 et seq. p. 334 ; cap. 11 et seq. p. 335 , et passim ; de gest. Pelag. cap. 11 , p. 579 ; cap. 35 , p. 588 ; epist. 89 , ad Hilar. t. 2 , p. 149 et seq. ; retractat. l. 2 , cap. 33 , t. 1 , p. 24. — Paul. Oros. apolog. cont. Pelag. p. 590 et 606. — S. Hieronym. in Jerem. commentar. in prolog. l. 1 , t. 3 , p. 527 ; l. 3 , p. 586. — Cassian. de incarnat. Domini , l. 1 , cap. 3 , in biblioth. patrum , t. 7 , p. 70. — Mar. Mercat. commonit. sup. nom. Cælest. cap. 2 , p. 7. — Facund. hermianens. l. 7 , cap. 3 , apud Sirmond. t. 2 , p. 440. — Baron anal. eccles. ad ann. 412 , n. 22 , t. 7 , p. 9 et seq. — Pagi , critic. ibid. n. 8 et seq. p. 8.

appelait l'hérésie, sous l'égide du célèbre docteur africain, dont il colporta et vanta en tous lieux les écrits anti-pélagiens et nommément la lettre à Hilaire.

Jean, qui occupait le siège de Jérusalem, voulut, avant de confirmer par son assentiment l'une ou l'autre doctrine et de protéger l'un ou l'autre parti, s'instruire un peu plus à fond du véritable état de la dispute. En conséquence, il fit assembler son clergé (415) et permit à Orose de faire valoir l'autorité des écrits d'Augustin, dans la question qui venait d'être soulevée au sein de l'église. Les prêtres frémirent à la simple exposition des blasphèmes dont Pélage était accusé⁽¹⁾ : mais l'évêque Jean ne fut pas tout-à-fait de leur avis. Il aurait désiré, pour prononcer un arrêt équitable, que le jugement eût été plus dans les formes et selon les règles ordinaires, c'est-à-dire que la cause eût été portée, non devant une assemblée comme celle de Jérusalem, où il n'y avait eu d'autre évêque que lui seul, mais devant un véritable concile, où Pélage aurait trouvé des défenseurs, et d'où probablement il serait sorti absous quant à la doctrine inculquée, doctrine d'ailleurs que lui-même, déjà partisan déclaré des opinions d'Origène, n'était pas éloigné de regarder comme orthodoxe. Mais il ne put venir à bout de ses desseins⁽²⁾.

(1) Origène, Priscillien et Jovinien revivent dans les pélagiens, disait Paul Orose, et parlent par leur bouche. — Paul. Oros. apolog. cont. Pelag. p. 589.

(2) S. Hieronym. epist. 43 ad Ctesiphont. t. 4, p. 477 et seq.; in dialog. cont. pelagian. p. 485 et seq. — S. Augustin. de gest. Pelag. cap. 14 et seq. t. 7, p. 581; cap. 30, p. 586. — Id. epist. 102, ad Evod. t. 2, p. 173; epist. 28, ad Hieronym. p. 38. — Consultat. Oros. ad Augustin. in oper. dict. sanct. t. 6, p. 267.

Le clergé de Jérusalem se contenta, pour toute décision, de récapituler ce qui avait été décidé en Afrique contre Céleste. Jean crut alors n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui d'écrire à Innocent, évêque de Rome, et de lui demander un avis qui pût, ce sont ses expressions, servir de règle à l'église entière, dans le jugement qu'elle était appelée à porter sur la question nouvelle; et, en attendant la réponse, il défendit à Pélage d'enseigner, et à ses adversaires de l'outrager aussi publiquement qu'ils ne cessaient de faire. D'après cette déclaration, Jean refusa positivement d'admettre Orose, qui venait d'avancer une proposition que l'évêque de Jérusalem regardait comme hérétique et impie, savoir que l'homme, même soutenu par la grâce, n'était et ne pouvait jamais être sans péchés. Orose ne manqua pas, dans son apologie, de se récrier fortement contre cette accusation, et d'attaquer lui-même avec violence le prélat qu'il nommait son détracteur.

Cependant, Éros et Lazare, tous deux chassés de leurs évêchés dans les Gaules, se trouvaient à cette époque en Palestine. Le premier était disciple de Martin de Tours; et Prosper qui l'appelle *un saint homme*, nous apprend qu'il avait été renvoyé de son siège d'Arles, où Patroclé avait pris sa place, par le peuple mécontent qui n'avait néanmoins pu l'accuser d'aucun crime ni lui reprocher la moindre faute. Pour perdre Pélage et faire condamner sa doctrine à Jérusalem, il s'était associé Lazare, ancien évêque d'Aix; et, tous deux d'accord, suivirent leur plan avec ar-

deur et opiniâtreté, Jean se plaignit amèrement de l'infraction des ordres qu'il avait prescrits pour qu'à l'avenir on évitât de pareilles disputes. On ne tint aucun compte de ses plaintes, et un concile s'assembla à Diospolis ou Lydda, sous la présidence d'Euloge, évêque de Césarée, à qui les deux pasteurs gaulois avaient présenté leur acte d'accusation : quatorze évêques, parmi lesquels était Jean lui-même, composaient cette assemblée. Pélage y comparut. Ses accusateurs refusèrent de s'y rendre sous prétexte de la maladie de l'un d'eux. Orose ne se montra point de tout le temps que durèrent les séances des pères de Diospolis (1).

Jean, qui se voyait provoquer aussi directement sur le compte de Pélage, ne crut plus devoir garder les ménagemens auxquels il s'était astreint lors de la première assemblée en Palestine. Augustin rapporte que l'évêque de Jérusalem favorisa ouvertement Pélage, et qu'il mit fin aux discussions en l'absolvant sans condition. On ne lui avait demandé que d'expliquer les propositions qui lui étaient imputées et qui étaient qualifiées d'hérétiques : ces propositions, au nombre de trente, ce fut Pélage lui-même qui se chargea de les défendre et de s'en justifier. Il interpréta favorablement quelques-unes d'entre elles qui se trouvaient réellement dans ses écrits ; il anathématisa les autres, avec le concile, et alléqua, ou qu'elles n'étaient pas dans l'ouvrage de Céleste, son disciple, ou, enfin, que si elles s'y lisaient, cela ne le concernait lui per-

(1) S. Prosper, in chron. Honor. ix et Theodos. v Coss. p. 739 et 740.

sonnellement en rien. Jean, en outre, reproduisit les actes de l'assemblée de Jérusalem et en fit donner lecture : il soutint après cela que Pélage admettait la grâce, et il s'emporta violemment contre les évêques Éros et Lazare, persécuteurs de l'accusé. Pélage exhiba alors des lettres que plusieurs évêques célèbres de son temps lui avaient écrites, et dont les expressions flatteuses étaient propres à lui concilier l'estime générale. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que parmi ces lettres il y en avait une d'Augustin lui-même, dans laquelle celui-ci faisait des vœux ardents pour son très cher frère Pélage, et le remerciait cordialement de ce qu'il avait bien voulu correspondre avec lui. Cette lettre, de l'an 413 environ, fut dans la suite rétractée par l'évêque d'Hippone (1).

L'absolution de Pélage dans un concile où, comme dans l'assemblée de Jérusalem tenue précédemment, on s'était très peu compris, puisque l'évêque de cette ville et ceux de tout l'Orient n'avaient pu s'expliquer qu'en grec devant les Africains et les Occidentaux dont les connaissances se bornaient à l'intelligence de la seule langue latine; cette absolution fut diversement reçue dans l'église, selon les dispositions différentes de ceux qui, à cette époque, y avaient quelque pré-

(1) S. August. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 5, t. 7, p. 369; l. 7, p. 373. — Id. de gest. pelagian. cap. 1, p. 573; cap. 4 et seq. p. 576; cap. 14 et seq. p. 580; cap. 20, p. 584; cap. 25 ad 28, p. 585 et 586. — Id. retractat. l. 2, cap. 33, t. 1, p. 24; cap. 47, p. 26. — Innocent. epist. 96, ad Aurel. Alys. Augustin., etc., ibid. t. 2, p. 164 et 165. — S. Hieronym. epist. 81, ad Alys. et August. t. 4, part. 2, p. 646. — S. Prosper. carm. de ingratis. cap. 2, p. 119; libr. cont. collator. cap. 21, p. 362.

pondérance. Jérôme appelle l'assemblée de Diospolis *un misérable concile*. Augustin, au contraire, traite toujours les évêques qui y assistèrent de pères très catholiques et très pieux ; et, selon lui, ils n'auraient jamais absous Pélage, si celui-ci n'avait pas réussi à les tromper en condamnant lui-même les erreurs qu'on lui reprochait. Innocent, évêque de Rome, refusa positivement d'approuver ce jugement ou de le blâmer, n'étant pas, dit-il, assez instruit de la vérité des choses. Seulement il réprova les écrits que les évêques africains lui avaient dénoncés comme étant de Pélage, écrits qu'il avait trouvés pleins de blasphèmes et d'impiétés (1).

Quoi qu'il en soit, Pélage s'empressa de profiter de circonstances aussi favorables pour lui. Il enseigna en tous lieux sa doctrine, se vantant toujours de l'avoir généralement fait reconnaître comme orthodoxe. Il écrivit de nouveau sur la question délicate du libre arbitre, et s'étudia surtout à attirer à son parti et à y attacher les personnages les plus réputés parmi les chrétiens de son temps. Il réussit pour plusieurs : entre autres, Théodore, évêque de Mopsveste en Cilicie, dont nous avons souvent fait mention (2), s'éleva avec force contre ce qu'il appela les dangereuses inno-

(1) S. Hieronym. epist. 81, ad August. et Ayp, t. 4, part. 2, p. 646. — S. Augustin. de grat. Christi et peccato orig. l. 2, cap. 16, t. 7, p. 336. — Id. de gest. Pelag. cap. 2 et 3, p. 574 et seq. — Id. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 5, p. 369 ; cap. 7, p. 373. — Innocent. epist. 96 ad Aurel. Ayp., etc. apud S. August. t. 2, p. 164 et seq.

(2) Voyez le livre précédent, chap. 3, p. 121 et suiv.

vations du prêtre Jérôme, dont la principale était l'opinion qui établit que les hommes sont entraînés au mal, non par leur volonté individuelle, mais par leur nature d'hommes; Théodore, un des écrivains les plus instruits et les plus conséquens dont l'église pût alors se vanter, flétrissait ceux qui soutenaient et propageaient cette opinion, en les appelant les inventeurs de l'hérésie du péché originel (1).

(1) Photh. in biblioth. cod. 477, p. 396.

CHAPITRE II.

Efforts de saint Augustin pour détruire le pélagianisme. — Pélage et Céleste anathématisés à Carthage. — Leur doctrine condamnée. — Concile à Milève. — L'Afrique presque entière, pélagienne. — Lettre de saint Augustin à Jean de Jérusalem. — Innocent, évêque de Rome, soutient avant tout sa suprématie ; puis il condamne les pélagiens. — Incendies et massacres en Palestine. — Zosime, évêque de Rome, absout Céleste dans un concile, et condamne la doctrine de la grâce et du péché originel. — Il dépose et excommunie les accusateurs de Céleste. — Il blâme les évêques d'Afrique. — Zosime cède un peu sur le dogme aux Africains pour conserver toute sa prépondérance en Afrique. — Il approuve la doctrine de Pélage, et flétrit ses ennemis. — Concile d'Afrique. — Il condamne le pélagianisme et blâme Zosime. — Lois spoliatrices contre les pélagiens.

Pendant que cela se passait en Orient, Augustin ne s'était pas fait faute d'agir de son côté contre un adversaire que ses succès devaient lui rendre de plus en plus odieux, et contre lequel d'ailleurs il s'était déclaré avec trop d'énergie et de publicité pour que son honneur ne dépendît pas moins désormais de la perte de Pélage, qu'il n'avait dépendu jusqu'alors de celle des donatistes, à laquelle il paraissait enfin avoir réussi à mettre la dernière main. Déjà, comme écrivain, il avait employé contre son rival toutes les armes qui étaient en son pouvoir. Il l'avait, dans ses traités, accusé à la face de l'univers ; il avait hautement prêché contre le pélagianisme. Pour parvenir plus sûrement et plus promptement à son but, il adopta bientôt une nouvelle marche : à force de louer avec affectation l'église de sa patience et de sa longanimité à l'égard des pélagiens, il parvint à faire triompher un système tout-à-fait opposé à celui qui avait été suivi jusqu'à ce moment envers ces sectaires.

En conséquence, l'an 416, un concile fut assemblé

contre eux à Carthage. Les soixante-dix évêques ou environ qui le composaient, n'hésitèrent sur aucun des points soumis à leur examen. Ce ne furent plus les erreurs seules contre la grâce divine et le péché originel que l'on se borna à condamner : on voulut pénétrer jusqu'à la racine du mal, et Pélage (1) et Céleste, devenu prêtre en Orient, furent anathématisés comme étant incontestablement les auteurs de l'hérésie qu'on foudroyait (1).

« Les lettres de nos saints collègues, Éros et Lazare, dirent les évêques dans leur épître synodique, nous ont appris quelles sont les erreurs de Céleste et de Pélage. Nous avons cru, en conséquence, devoir examiner de nouveau ce qui avait été fait à ce sujet, il y a cinq ans, à Carthage. Il paraît, ajoutèrent-ils, qu'à cette époque Céleste a été retranché du corps de l'église. Cependant, il a, depuis cette condamnation, été élevé au grade de la prêtrise : ce caractère éminent ne doit pas le soustraire à une condamnation nouvelle. »

Les pères entrent après cela dans quelques détails sur la doctrine professée par leurs antagonistes. Ils la font consister, comme nous avons dit précédemment, dans la trop grande confiance qu'elle a pour but d'in-

(1) Le serpent breton avait vomi dans ses discours pestiférés, dit saint Prosper...

(2) S. Augustin. de perfect. justit. cont. Celest. cap. 4, t. 7, p. 508. — Id. epist. 106, ad Paulin. t. 2, p. 180. — Mar. Mercator. commonit. sup. nom. Cælest. cap. 2, p. 7; adv. script. Julian. n. 6, p. 30. — Paul. Oros. in apolog. cont. Pelagium, p. 590. — S. Prosper. in carm. de ingrat. cap. 1, p. 115; cont. collator. lib. cap. 21, p. 362.

spirer à l'homme en ses propres forces, sans le secours de la grâce de Dieu; et en ce que les enfans sont supposés pouvoir être sauvés sans avoir reçu le baptême, parce que le sang de Jésus-Christ n'a point été versé pour ces créatures innocentes. Ils accusèrent Céleste de s'être grossièrement contredit en feignant de reconnaître, à Carthage, la nécessité du baptême pour les enfans, de même qu'Augustin avait accusé Pélage d'avoir anathématisé, en Orient, les principes que l'Afrique lui avait imputés à crime. Ils conclurent de là que la doctrine pélagienne devait être condamnée sans égard ni restriction aucune. Ils demandèrent en outre avec les plus pressantes instances à Innocent, évêque de Rome, à qui l'encyclique était adressée, que le siège apostolique renforçât encore, par son adhésion formelle et clairement exprimée, la sentence qui frappait les sectaires.

« Dans le cas, finirent-ils par dire au même Innocent, où votre vénération aurait confirmé dans le temps l'absolution de Pélage par les Orientaux, que cela ne l'empêche aucunement de condamner maintenant l'erreur et l'impiété dont Pélage a alors protesté qu'il n'était pas coupable. Les dogmes des pélagiens renversent de fond en comble toute l'économie de la religion chrétienne: on ne saurait être trop sévère contre cette hérésie et ses fauteurs. Soit donc que Pélage et Céleste aient conçu un saint repentir de leurs fautes, soit même que les écrits dont on les accuse ne puissent avec justice leur être attribués, nous condamnons et

anathématisons quiconque professe les opinions qui y sont contenues et développées (1). »

On tint la même année un second concile à Milève en Afrique. Comme à Carthage, on y condamna les opinions des pélagiens, mais non leurs personnes, que l'on se contenta d'abandonner au jugement du siège de Rome. Il est dit dans la lettre synodique que les pères de Milève adressèrent à l'évêque Innocent : que les erreurs graves, nées depuis peu dans l'église, consistaient en ce que l'on voulait porter les fidèles à ne plus demander à Dieu son secours contre les tentations, sous prétexte que nous pouvons fort bien les vaincre par nous-mêmes, et à nier la nécessité du baptême pour le salut des petits enfans. « On prétend, est-il dit en outre dans cette épître, que Pélage et Céleste sont les chefs de cette secte pernicieuse; que ce dernier a été ordonné prêtre en Asie, et que le premier a réussi à séduire et à tromper nos frères de Jérusalem. Nous, au contraire, à l'exemple de nos frères du concile de Carthage, nous invoquons votre autorité qui repose sur l'autorité des saintes écritures, pour qu'elle se hâte d'opposer une digue à ce torrent. Nous aimerions cependant mieux que ces chrétiens se corrigassent et demeurassent dans le sein de l'église, que de devoir les en retrancher. »

Non contents de ces mesures, cinq évêques d'entre ceux qui avaient assisté aux deux conciles anti-péla-

(1) Patr. concil. carthag. epist. 90, ad Innocent. pap. apud S. August. t. 2, p. 157. — Possid. vit. S. August. cap. 48, ibid. t. 4 (sans pagination). — S. Prosper. carm. de ingratis. cap. 3, p. 123 et seq.

l'évêque de Jérusalem sous ce rapport, il lui adressa la réfutation qu'il avait publiée d'une des propositions erronées de Pélage, celle par laquelle il soutenait que la grâce divine n'est autre chose que le don naturel du libre arbitre qui nous vient de Dieu (1).

On ne tarda pas en Afrique à recevoir les réponses de l'évêque de Rome Innocent, aux trois lettres qui lui avaient été écrites. « Il y confirmait les décisions des conciles de Carthage et de Milève. Il louait le corps des évêques africains qui s'étaient conformés à l'ancienne et respectable règle ecclésiastique, constamment observée dans tout l'univers, celle qui enjoint de consulter l'évêque de Rome sur toutes les affaires en discussion, quelles qu'elles puissent être, parce que ce pasteur est chargé du soin de toutes les églises de la catholicité. Il témoignait sa satisfaction de ce que les Africains n'avaient pas méconnu les droits du siège apostolique, qui s'opposent à ce qu'aucune question, même dans les provinces ecclésiastiques les plus éloignées, soit résolue sans la participation de l'évêque qui occupe ce siège, et qui n'est jamais animé que par le désir d'imiter, autant qu'il est en lui, le grand apôtre de qui il tient cette autorité suprême. »

Innocent, après avoir ainsi mis ordre à l'affaire qui l'intéressait le plus vivement dans cette querelle, savoir celle de sa suprématie ecclésiastique, ne fit pas la moindre difficulté de donner satisfaction pleine et entière à ses collègues de Carthage et de Milève, en condamnant Céleste et Pélage, comme auteurs des nou-

(1) S. Augustin, epist. 252, ad Joann. hierosol. t. 2, p. 347.

velles opinions hérétiques ; et il les condamna , eux et leurs adhérens , à la privation de la communion religieuse , jusqu'à résipiscence , c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils se seraient arrachés aux liens du diable. « Il croit faux, dit-il , ou du moins falsifiés en bien des points les actes du concile de Diospolis qu'on lui a envoyés : il considère cette assemblée orientale comme absolument nulle et non avenue. Il désire , continue-t-il , que Pélage se fasse absoudre , non en vertu de ces actes , mais en faveur d'un repentir sincère de ses erreurs et d'un heureux retour à la foi de ses pères. J'ai lu , ajoute enfin Innocent , le livre de Pélage , et je le trouve répréhensible et condamnable en tous points : je n'y vois rien qu'on puisse louer avec raison. »

C'est là la décision fameuse dont Augustin se glorifie en tant d'endroits de ses écrits , et de laquelle , depuis cette époque , il a toujours cherché à se faire un appui dans les querelles qu'il ne cessa d'avoir dans la suite avec les pélagiens. L'écrivain Gennadius en parle comme d'un décret qui fut confirmé par Zosime , successeur d'Innocent , et par toute l'église (1).

Il serait inutile d'énumérer longuement les massacres et les incendies dont le pélagianisme avait été cause en Palestine depuis le concile de Diospolis : ces

(1) S. Innocent. epist. 91 , ad Aurel. et omn. sanct. episcop. concil. carthag. apud S. Augustin. t. 2 , p. 158 ; epist. 93 , ad Sylvan. Valent. et cæter. milevit. synod. p. 160 ; epist. 96 , ad Aurel. Ayp. August. etc. p. 164. — Id. cont. Julian. l. 1 , cap. 4 , t. 7 , p. 367. — Id. cont. duas epist. pelagian. l. 2 , cap. 3 , p. 458 ; cap. 4 , p. 459. — Id. de grat. Christi et peccat. orig. l. 2 , cap. 8 et 9 , p. 335. — Gennad. lib. de script. eccles. cap. 44 post. S. Hieronym. oper. t. 5 , p. 37.

scènes de sang et de dévastation paraissaient , à cette époque, être inévitables chaque fois qu'il s'agissait entre chrétiens de la dispute de mots même la plus vaine. Les nouveaux sectaires , dit Augustin , avaient cherché tous les moyens imaginables de vexer les serviteurs et servantes de Dieu, confiés aux soins spirituels du prêtre Jérôme, leur plus redoutable adversaire. C'est pourquoi les maisons religieuses furent livrées aux flammes, des fidèles, et entre autres un diacre, égorgés; et Jérôme lui-même courut les plus grands dangers. Dès qu'Innocent avait été instruit de ces désordres par des vierges consacrées à Dieu, il s'était empressé de s'en plaindre à Jean, évêque de Jérusalem, et même d'en faire un sujet de reproche à ce pasteur qui, disait l'évêque de Rome, laissait au diable la latitude de commettre dans son diocèse de pareilles horreurs. Innocent avait également écrit à ce sujet à Jérôme (1).

A peine Innocent eut-il été remplacé sur le siège de Rome, que les choses changèrent entièrement d'aspect dans l'église, pour ce qui concernait les opinions pélagiennes. Céleste, chassé d'Éphèse où il s'était retiré, se rendit à Rome dès qu'il apprit la mort d'Innocent : son but était de chercher à repousser autant que possible le blâme que sa condamnation par les évêques d'Afrique venait de faire rejaillir sur lui. Arrivé dans la capitale, il accusa d'ambiguïté et d'injustice devant le nouvel évêque Zosime le jugement que les pères de Carthage et de Numidie avaient prononcé dans sa cause. Il cita Paulin, son accusateur, au tri-

(1) S. August. de gest. Pelag. cap. 35, t. 7, p. 589.

bunal du siège apostolique. Il se plaignit des faux soupçons que l'on avait élevés contre lui, des calomnies dont il avait été la victime; et il demanda enfin que le procès théologique sous le poids duquel ses ennemis l'avaient accablé, fût revisé pour la dernière fois.

Zosime se rendit à ses désirs. Ayant convoqué les évêques et les prêtres qui se trouvaient en ce moment à Rome, ainsi que le clergé romain lui-même, il voulut que cette assemblée réunie à cette seule fin, examinât de nouveau tout ce qui avait fait le sujet des précédentes discussions dans la cause de Céleste. Cela eut lieu en effet: l'exposition de foi de Céleste fut publiquement lue et approuvée comme orthodoxe. Il y était cependant clairement établi qu'il n'y a point de péché originel, et que c'est une hérésie de croire que le péché qui n'est que l'abus de la liberté humaine, puisse naître avec l'homme, c'est-à-dire exister avant que celui-ci ait pu faire aucun usage de sa liberté ou de sa volonté. Cette indulgence qu'Augustin employa toute sa dialectique à faire excuser puisqu'il n'espérait pas de réussir à la faire condamner, était, dit cet écrivain, la récompense du dévouement sans bornes que Céleste avait professé aux décisions du saint siège, auquel il avait formellement promis de se soumettre en dernière analyse, quel que fût d'ailleurs le jugement qui en serait émané (1).

Après la tenue du concile, Zosime adressa une lettre

(1) S. Augustin. cont. duas epist. pelag. l. 2, cap. 3, t. 7, p. 458 et 459; de grat. Christi et peccato orig. l. 2, cap. 6, p. 334.

à Aurélius et aux autres évêques d'Afrique. « Il faut toujours , y est-il dit , prier le Seigneur pour que le siège de Rome , qui doit répandre la lumière sur toute la terre , ne tombe pas lui-même dans les ténèbres. Nous avons , continue Zosime , examiné avec une attention scrupuleuse , non seulement le symbole de la croyance de Céleste , mais encore tous ses écrits et jusqu'à ses paroles. Il prétend n'avoir jamais connu les évêques Éros et Lazare et ne les avoir vus qu'en passant. Vous auriez dû , dit-il aux pasteurs africains , prendre des renseignemens plus exacts et plus précis sur la confiance que méritaient ces deux individus , tant par leurs antécédens que par leur caractère notoire , surtout puisque , absens eux-mêmes , ils accusaient des absens qui ne pouvaient se défendre. Mais vous avez cru inutiles ces précautions suggérées par la prudence. Je vous dirai donc qu'Éros et Lazare , ordonnés évêques dans les Gaules , par fraude et contre la volonté du clergé et du peuple , étrangers au pays où ils exerçaient le saint ministère et inconnus des fidèles qu'ils prétendaient diriger , ont fini par se rendre justice à eux-mêmes en abdiquant l'épiscopat ⁽¹⁾. Nous , maintenant , nous les déposons en outre de la prêtrise , et les privons de la communion sacerdotale. »

Après cette sortie , Zosime , en vertu de l'autorité du siège apostolique et mu par l'amour qu'il porte à tous les évêques ses frères et collègues , enjoint à

(1) Saint Prosper appelle Éros un saint homme , et fait de Patrocle , son remplaçant , un intrigant et un intrus. — S. Prosper. in chron. ad ann. 412 (Honor. ix et Theodos. v Coss.) , p. 739 et 740.

ceux d'Afrique de se pénétrer un peu mieux à l'avenir des lois divines et des préceptes des saintes écritures (1).

C'est ainsi que la lutte s'engageait peu à peu, et qu'elle s'animait à mesure que les évêques de Rome cherchaient à fonder et à consolider leur suprématie sur les églises d'Afrique. Il leur était moins difficile de parvenir à leur but dans cette province, qu'il ne l'eût été dans l'Orient. Jusqu'à présent toutes les entreprises de ce genre étaient demeurées infructueuses partout où elles avaient été tentées. Néanmoins, il y avait incomparablement plus d'apparence de réussite à Carthage qu'à Constantinople : non que l'évêque de Rome eût un droit plus réel sur le siège de cette première ville que sur celui de la seconde; mais réunies sous un seul gouvernement politique, ou du moins n'ayant pas un gouvernement séparé, l'Italie devait naturellement conserver sa prépondérance religieuse sur l'Afrique. Nous avons déjà vu Innocent affecter la primatie sur le clergé carthaginois, en lui accordant d'ailleurs tout le reste. Zosime manifesta les mêmes prétentions. Il les poussa même jusqu'à défendre que l'on disputât encore à l'avenir sur ce que le siège apostolique avait une fois décidé; et, en outre, moins prudent en cela que ses prédécesseurs, il condamna les opinions émises par les évêques qu'il voulait dominer. C'était trop prétendre à la fois : et cette conduite de Zosime doit pour le moins être taxée d'impoli-

(1) Zosim. epist. ad african. episcop. 3 apud Labbe, t. 2, p. 1558 ad 1560.

tique si, sur le témoignage des auteurs catholiques d'alors, on veut bien la soustraire au reproche d'hérésie (1).

Aussi Zosime céda-t-il bientôt sur ce qui devait lui importer le moins, c'est-à-dire sur ce qui n'était que de doctrine. Il examina une seconde fois la formule de croyance que Céleste avait rédigée, et il la trouva pleine de propositions hérétiques, et conçue dans un esprit de ténacité et d'obstination dans l'erreur, qui avait fait prendre au sectaire le parti de ne répondre que sur les points sur lesquels il n'était point interrogé. Zosime cependant continua à traiter Céleste avec la plus grande douceur; il lui accorda sans peine deux mois pour venir à résipiscence et pour annoncer lui-même sa conversion aux évêques africains. Et il persista dans la condamnation prononcée contre les deux évêques gaulois, Éros et Lazare, dont nous avons plusieurs fois parlé : il les déposa même, quoique absents, et sur la seule dénonciation de Céleste et de Patrocle. Ce dernier, comme nous l'avons dit, lors du renvoi de l'évêque Éros, avait occupé le siège d'Arles par la faveur de Constance, général romain dans les Gaules, dont il était l'ami et le familier (1).

(1) Facund. hermian. l. 7, cap. 3, apud Sirmond. t. 2, p. 440.

Cet écrivain, après avoir attribué l'absolution de l'hérésiarque Pélage par les évêques de la Palestine à l'ignorance, rapporte que, malgré la sentence contraire de saint Innocent, saint Zosime approuva les opinions de Pélage et de Céleste, comme bonnes et catholiques, et qu'il reprocha en outre aux évêques africains de les avoir crues hérétiques, etc.

(2) S. Augustin. de grat. Christi et peccat. orig. l. 2, cap. 6 et 7, t. 7, p. 334 et 335; cap. 23, p. 338. — Id. cont. duas epist. pelagian. l. 2, cap. 4, p. 459. — Zosim. pap. epist. 10, ad concil. carthag. t. 2

Pendant ce temps-là, étaient arrivées à Rome des lettres de l'évêque Praylus, successeur de Jean à Jérusalem, par lesquelles il recommandait Pélage à Zosime. Ces lettres étaient accompagnées d'une profession de foi du même Pélage, et d'un écrit où il se disculpait avec adresse du reproche de rejeter le baptême des enfans et la grâce divine. Zosime fit lire ces pièces publiquement, les approuva sans restriction et les déclara orthodoxes, catholiques et tellement claires qu'elles ne laissaient plus le moindre lieu à de mauvaises interprétations, même de la part des plus méchans.

Il écrivit aussi sur nouveaux frais aux évêques Aurélius, Augustin et leurs partisans, tous ennemis déclarés de Pélage, afin de témoigner hautement sa douleur de ce que l'on avait osé condamner un homme d'une foi aussi pure. Il revint avec plus de force et d'aigreur encore qu'auparavant sur le compte d'Éros et de Lazare. « Lorsque, dit-il, le prêtre Céleste a été examiné devant nous, nous vous en avons fait part. Maintenant, nous recevons sur l'affaire de Pélage des lettres du successeur du saint évêque Jean, pasteur à Jérusalem. Et Pélage nous a écrit lui-même. Quelle n'a pas été notre joie de voir que ces pièces étaient entièrement conformes aux opinions manifestées par Céleste ! Les évêques assemblés avec nous en étaient émus jusqu'aux larmes. Nous le voyons bien : Pélage aussi a été calomnié par Éros et Lazare. Ne

savez-vous donc pas encore quels sont ces brouillons, ces éternels élémens de discorde et de troubles ? Ignorez-vous l'histoire de leur vie et la sentence de condamnation dont ils ont été frappés ? Hé bien ! que l'autorité du siège apostolique serve du moins à vous faire connaître cette sentence. Peu de mots suffiront ensuite pour vous donner une idée du caractère et des antécédens de ces deux hommes. Le métier de calomnier l'innocence est une habitude invétérée chez Lazare. Il a noirci, avec une malignité diabolique, dans plusieurs conciles, notre saint collègue Brice, évêque de Tours. Proculus, évêque de Marseille, s'est vu forcé de condamner Lazare comme calomniateur, dans un concile tenu à Turin. Voilà Lazare. Or, Éros est en tout semblable à lui. Il serait donc révoltant au plus haut degré que vous accordassiez quelque créance à des inculpations aussi dénuées de fondement et faites par des charlatans reconnus. Ce sont des pestes publiques qui ont troublé l'Afrique entière et agité tout l'univers chrétien, dans le seul but de satisfaire leurs passions déréglées..... Céleste et Pélage ont obéi aux ordres du saint siège apostolique et se sont rendus à sa citation. Où sont Éros et Lazare, et quelle déférence ont-ils montrée pour notre intervention ? Pourquoi ne se présentent-ils pas également s'ils veulent que désormais leurs noms ne fassent plus rougir de honte au souvenir des crimes qui ont nécessité leur déposition ? »

Les pères africains s'étaient assemblés à la réception de la première lettre de l'évêque de Rome, celle qui

ne concernait que le seul Céleste. Ils s'empressèrent d'écrire à Zosime, pour le prier de suspendre sa décision définitive jusqu'à ce qu'il eût pu être mieux instruit de la vérité. Leur assemblée augmenta peu à peu en nombre : les deux cent quatorze évêques qui la composaient finalement (1), portèrent les décrets qui, l'année suivante, fournirent matière aux huit canons anti-pélagiens, que confirmèrent les empereurs Arcadius et Honorius, en condamnant les pélagiens à l'exil perpétuel et à la confiscation des biens, et qu'embrassèrent toute la catholicité et Rome elle-même (2). Le concile fit alors connaître à Zosime, par une lettre synodique, qu'il avait formellement approuvé le décret d'Innocent, son prédécesseur ; que Céleste devait prendre le même parti s'il désirait être absous, et qu'une adhésion en termes généraux et vagues ne serait pas admise. Les pères rappelèrent à cette occasion à l'évêque de Rome le jugement du saint siège sur les actes du concile diospolitain, et répondirent au reproche d'avoir trop légèrement condamné Céleste, par celui que leur paraissait avoir

(1) Dans sa chronique, saint Prosper compte deux cent dix-sept pères au concile de Carthage. Dans quelques manuscrits cependant il y a deux cent quatorze ; dans d'autres, deux cent vingt-quatre.

(2) « Les oreilles de *notre mansuétude*, disent les empereurs, étaient frappées depuis quelque temps du bruit qu'une hérésie pestilentielle avait pénétré dans les cœurs, tant à Rome qu'en d'autres lieux, etc. » Et la mansuétude impériale décrète le bannissement et la spoliation des hérétiques, afin de les rendre du moins misérables si elle ne pouvait les rendre orthodoxes, et de faire leur malheur en cette vie, puisqu'elle ne pouvait les déterminer à accepter le bonheur comme elle l'entendait, dans l'autre.

mérité Zosime en l'absolvant avec pour le moins tout autant de légèreté (1).

(1) S. Zosim. epist. 3 ad african. episcop. apud Labbe, t. 2, p. 1558 ad 1560. — S. Prosper. lib. 1 pro B. August. respons. advers. capitul. Gallor. ad object. 8, apud S. Augustin. t. 7 in append. p. 592. — Id. cont. collator. l. 4, cap. 5, ibid. p. 602; cap. 21, p. 611, etc. — Id. in chron. (ad ann. 420) Honor. XII et Theodos. VIII Coss. p. 741.

CHAPITRE III.

Concile général d'Afrique. — Il voue aux peines de l'enfer les enfans morts sans baptême. — Grâce nécessaire et nécessitante. — Arrogance de l'évêque de Rome. — Il accepte les décisions dogmatiques du concile africain. — Lois contre les pélagiens. — Julien. — Sa résistance et celle d'autres partisans de Pélage. — Rome les condamne. — Les rigueurs du pouvoir leur font consommer le schisme. — Injures de part et d'autre. — Saint Augustin, prédestinien. — Semi-pélagianisme. — Calomnies des catholiques. — Les pélagiens repoussés partout, et repoussés au nom de la loi. — La Bretagne pélagienne. — Les Gaules semi-pélagiennes. — Le pélagianisme est condamné par le concile général d'Éphèse. — Les pélagiens, persécutés par le pape Léon-le-Grand. — Derniers efforts du pélagianisme. — N'ayant plus à le combattre, l'église redevient raisonnable.

L'an 418, se tint le concile général d'Afrique sur le pélagianisme, devenu, par les incidens qui s'étaient identifiés avec la question principale, une affaire d'un intérêt majeur pour cette province. L'évêque Aurélius d'une part, et de l'autre Donatien, évêque de Tèlepte et primat de la Bysacène, y occupaient le premier rang : deux cent vingt-quatre évêques formaient le corps de cette imposante réunion, dont le résultat fut la publication des huit canons dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

D'après les décisions qu'ils exprimaient, il ne fut plus permis à qui voulait échapper aux rigueurs de l'anathème ecclésiastique de dire qu'Adam est né mortel : le concile prétendait qu'il n'était devenu mortel que depuis sa chute, et que tous les enfans des hommes, en venant au monde, participaient au crime commis par le premier père, crime que le baptême seul pouvait effacer. Ce n'est pas tout. Comme l'esprit humain, une fois sur la pente de l'erreur, s'arrête rarement à une

opinion, quelque déraisonnable qu'elle soit, sans graviter encore vers une opinion plus déraisonnable, le concile fit un neuvième canon (le troisième en rang) qui poussa les choses à l'excès le plus diamétralement opposé aux opinions pélagiennes sur le baptême ⁽¹⁾ : il condamna ceux qui, pour concilier autant que possible l'orthodoxie avec l'humanité, avaient, depuis peu, inventé un lieu de repos hors du ciel, où séjourneraient les enfans morts avant la consommation de l'acte qui devait les constituer chrétiens ⁽²⁾.

(1) Voyez aux notes supplémentaires, n° 1, à la fin du chapitre.

(2) Ce troisième canon est regardé par plusieurs comme apocryphe : ils s'appuient pour cela sur des autorités fort respectables. Peut-être toute la difficulté naît-elle de ce que ce n'était pas un canon particulier, mais seulement une partie du second canon. Le cardinal Noris, ennemi, en sa qualité de janséniste, des limbes que les jésuites pélagiens de son temps voulaient remettre en crédit, cherche à le faire croire. Lui-même se garde bien de se prononcer sur cette question ; mais il se garde aussi de faire ressortir sa subtilité théologique dont cependant il espérait beaucoup de succès. Saint Augustin soutient naturellement que les pélagiens avaient été condamnés fort justement par le saint siège, à cause de leur audace à accorder un lieu de repos et de salut hors du ciel aux enfans morts sans baptême. Saint Fulgence dit, à propos de ce même baptême indispensable au salut, que quiconque n'entre pas au ciel, souffrira les peines interminables de l'enfer ; et l'église, au concile de Trente, ratifia cette décision de Fulgence et d'Augustin, nettement contraire à l'opinion de l'existence des limbes, soutenue par les pélagiens anciens et modernes, dans les termes suivans : « Les enfans, à moins qu'ils ne soient régénérés en Dieu par la grâce du baptême, ne sont procréés par leurs parens, soit fidèles, soit infidèles, que pour une misère sans fin et la mort éternelle. » — S. Coelestin. pap. ad episcop. Galliæ, epist. cap. 10, apud Labbe, in append. t. 2, p. 1617. — S. Fulgent. de incarnat. et grat. cap. 14, in biblioth. patr. sæcul. 6, t. 9, p. 204. — Hen. de Noris, hist. pelagian. l. 4, cap. 13, p. 84. — S. Augustin. t. 7, p. 492. — Catechism. ex decret. concil. trident. et jussu pap. Pii V edit. p. 195.

Voyez la deuxième note supplémentaire.

Sur le point si vivement disputé de la grâce, le concile prononça sa sentence définitive, qui fut l'excommunication contre quiconque ne croirait pas avec lui, que la grâce n'est, ni un effet de la clémence divine qui nous accorde le pardon des péchés que notre faible nature nous fait commettre, ni une inspiration céleste qui nous fait aimer le bien, ni un secours d'en haut pour nous aider à bien faire; mais que c'est une action de Dieu réellement opérée en nous, en conséquence de laquelle nous faisons le bien, c'est-à-dire qui nous met dans l'impossibilité de ne pas le faire.

Zosime n'avait point répondu à la lettre du concile africain précédent, auquel d'ailleurs il n'avait rien de nouveau à dire, puisque Céleste qui voyait sa condamnation inévitable, s'était soustrait à toute espèce d'examen. Il répondit très brièvement aux deux épîtres synodiques à la fois, après avoir reçu celle du concile général. Ce fut surtout pour exalter en termes magnifiques sa puissance et sa dignité, sans presque toucher au fond de la question. « Malgré notre suprême autorité, écrivit-il aux pères d'Afrique, qui fait que personne ne peut légitimement appeler de nos sentences, nous avons bien voulu, mu par les sentimens de fraternité qui nous lient, vous faire part de nos opinions, et vous expliquer notre conduite (1). »

Cette arrogance orgueilleuse aurait difficilement pu

(1) Phot. in biblioth. cod. 53, p. 41. — S. Augustin. de anim. l. 2, cap. 12, t. 7, p. 492; cont. duas epist. pelagian. l. 2, cap. 3, p. 458. — Id. epist. 157 ad Optat. t. 2, p. 270 et seq. — Concil. african. cap. 76 ad 83 (ann. 418), apud Labbe, t. 2, p. 1663 et seq.

Voyez aux notes supplémentaires, n° 3, à la fin du chapitre.

se soutenir par elle-même : Rome appela, comme d'ordinaire, la politique à son secours. Elle céda sur le dogme aux évêques rivaux de sa puissance, aimant mieux paraître inconstante dans ses opinions, que de risquer ses prétentions à la suprématie spirituelle. Celle-ci lui était rarement disputée, comme tirant pour le moment peu à conséquence, par les pasteurs auxquels elle accordait tout le reste. C'est encore là un des motifs de ces changemens subits de doctrine et de croyances, que nous avons déjà remarqués de la part du saint siège, et que jusqu'ici nous n'avons pu attribuer qu'à son ignorance. Dans l'affaire des pélagiens, c'était envie de conserver la domination acquise et de l'augmenter encore s'il était possible. Les évêques d'Afrique étaient trop bien d'accord pour ne pas l'emporter sur Rome, si Rome, en cette occasion, s'était opiniâtrée à vouloir l'emporter sur eux. Et puis, les empereurs se rangèrent de l'avis du concile africain.

Le siège apostolique sentit alors qu'il lui importait d'embrasser cette opinion bien plus encore que ne l'avait embrassée le concile lui-même. Honorius venait de porter une loi qui exilait Pélage, Céleste et tous leurs partisans : il avait ordonné à Aurélius, évêque de Carthage, de sévir contre eux et d'exiger en tous lieux des signatures de condamnation de leur hérésie. Zosime aussitôt s'empressa de les condamner également ; ce qu'il fit au moyen d'une longue épître qu'il adressa à tous les évêques. Il y rapporta, et les accusations dirigées dès le principe contre les pélagiens par Paulin le diacre, et la sentence prononcée contre

eux par son propre prédécesseur Innocent. En vertu des décrets de Zosime, les enfans morts sans baptême n'eurent plus aucun moyen d'échapper aux peines éternelles, et la grâce de Dieu, particulière et spéciale pour tous les actes vertueux de la vie, devint de stricte nécessité. Ce décret fut expédié à Constantinople, en Égypte, à Jérusalem, en un mot, dans tout l'univers chrétien, et il fut partout confirmé (1).

Les réclamations et les plaintes des pélagiens, lorsqu'ils apprirent une condamnation aussi honteuse à leurs yeux pour l'autorité dont elle émanait qu'inattendue pour ceux qui en étaient les victimes, se conçoivent sans peine. Ils accusèrent sans détour l'évêque Zosime et tout son clergé de prévarication : c'est là du moins ce que rapportent les auteurs catholiques, dont les écrits seuls peuvent nous guider dans le labyrinthe de cette intrigue religieuse. Julien surtout, un des évêques italiens du parti de Pélage, prit ouvertement et ardemment la défense des nouveaux persécutés. C'était le plus savant et le plus éloquent des pélagiens ; également instruit dans les lettres grecques et latines, il était d'autant plus propre à la polémique, que son esprit mordant était naturellement porté à la satire. Julien avait beaucoup d'amis, et ne les devait qu'à la bonté avec laquelle il avait secouru les indigens, en

(1) S. Augustin. de grat. Christi et peccat. orig. cap. 17, t. 7, p. 336, et passim. — Id. epist. 47 ad Valent. t. 2, p. 62; 157 ad Optat. p. 273. — S. Prosper. cont. collator. lib. pro B. August. resp. 4, cap. 21, apud S. August. t. 7, p. 611. — Decret. Zosim. pap. apud Labbe, t. 2, p. 1574 et seq. — Imp. Honor. ad Pallad. præf. prætor. p. 1606 et seq. — Imperial. epist. Honor. ad Aurel. carthag. episcop. p. 1608.

leur distribuant toute sa fortune, pendant le temps qu'avait duré la grande famine d'Afrique : ses adversaires cherchèrent dans la suite à envenimer cette action louable sous tous les rapports ; ils lui prêtèrent des motifs de cabale et d'intérêt de secte, et ils accusèrent leur ennemi de n'avoir, par sa philanthropie, travaillé qu'à se faire des partisans et des créatures.

Quoi qu'il en soit, Julien refusa positivement de se soumettre à l'édit de Zosime, auquel on forçait alors tous les évêques d'adhérer. Dix-huit de ses collègues suivirent son exemple. Ils protestèrent vivement contre l'astuce avec laquelle, disaient-ils, on extorquait des signatures chez les pasteurs les plus simples et les moins capables de juger la question, sans jamais consentir à ce que tous les évêques à la fois fussent assemblés en concile pour la discuter et la résoudre. Ce sont ces illégalités que Julien entreprit de dévoiler. Il écrivit d'abord à Zosime, et lui envoya une profession de foi presque pélagienne. Il y reconnut, à la vérité, la mort comme un héritage d'Adam, notre premier père ; mais il persista à nier le péché originel ou naturel, comme on le nommait indifféremment alors. Il se récria avec force contre le changement spontané d'opinion et de conduite de la part de Zosime, qui avait condamné sans les entendre, ceux qu'il avait long-temps défendus et protégés, et cela au moment même qu'ils imputaient à la seule calomnie la plupart des accusations dont leurs ennemis se plaisaient à les charger. Mais tout fut inutile : le parti une fois pris décidément, il ne s'agissait plus d'hésiter sur son exécution, Zosime cou-

damna de nouveau et déposa tous ceux qui osaient appeler de sa dernière sentence. Les pélagiens, malgré cela, s'en référèrent au prochain concile général, et ne cessèrent de se plaindre publiquement de ce qu'on avait la partialité de leur en refuser la convocation. Ils n'attribuèrent cette dureté qu'à la bonté de leur cause, qui leur aurait fait remporter tout l'avantage dans une réunion régulière. Augustin prétendit au contraire que l'erreur pélagienne n'était pas une de ces hérésies infiniment rares qui méritent l'honneur d'une assemblée œcuménique (1).

Enfin, les pélagiens s'adressèrent directement à Honorius lui-même, et demandèrent des juges délégués par le siège apostolique, pour les relever de la condamnation qui pesait sur eux. Leurs efforts furent vains. Le décret de Zosime fut gravé sur des tables de pierre et, peu après, lu au concile d'Éphèse comme règle de foi. Les empereurs réprimèrent, de leur côté, les pélagiens par toute la rigueur des lois : ils furent bannis de toutes les provinces de l'empire romain, et quiconque était convaincu d'avoir eu connaissance de la retraite de l'un d'entre eux sans l'avoir dénoncé aux autorités, fut passible de la même peine. Cette tyrannie les exaspéra au plus haut point : ils flétrirent les catholiques du nom de *traducionistes*, à cause de la doc-

(1) S. Augustin. cont. duas pelagian. epist. l. 1, cap. 3, t. 7, p. 458 ; cap. 24, p. 457 ; l. 4, cap. 12, p. 480. — Id. cont. Julian. pelag. l. 1, cap. 4, p. 367 ; l. 3, cap. 1, p. 387 ; l. 6, cap. 12, p. 438. — Mar. Mercat. commonitor. ad imperat. sup. nom. Cælest. cap. 3. n. 1, p. 18. — S. Prosper. de ingrat. ad fin. cap. 8, p. 133. — Gennad. lib. de script. eccles. cap. 46, in S. Hieron. oper. t. 5, p. 37.

trine du péché originel que les chrétiens de la grande église prétendaient être passé de père en fils par une espèce de *tradition* ou *traducion*, depuis Adam jusqu'à nous; de ce qu'ils admettaient la nécessité de la grâce pour faire le bien, et par conséquent l'impossibilité de ne pas faire le mal sans elle, ils les appelèrent *fatalistes* et *manichéens* (1) : ils évitèrent dorénavant toute communication quelconque avec une secte aussi exécrationnable à leurs yeux. Ce fut alors qu'ils se séparèrent réellement, pour la première fois, de l'église catholique : la persécution avait, comme toujours, engendré la haine et le schisme (2).

Cependant les pélagiens ne parvinrent jamais à s'établir et à se constituer d'une manière aussi solide que l'avaient fait avant eux la plupart des autres sectes chrétiennes. Ils eurent bien, pendant quelque temps, leurs évêques et leurs prêtres particuliers. Mais comme ils n'avaient point de lieux de réunion, une grande partie d'entre ces sectaires allait communier avec les catholiques. Ces modérés étaient en horreur à ceux des pélagiens qui voulaient se montrer plus rigides observateurs de la doctrine nouvelle : et les chrétiens de l'opi-

(1) Le lecteur trouvera toutes les citations relatives au fatalisme ou prédestinatianisme des partisans de saint Augustin et de sa grâce nécessaire aussi bien que nécessitante et gratuite, réunies à la fin du chapitre, aux notes supplémentaires, n° 4.

(2) Phot. in biblioth. cod. 54, p. 45. — S. Augustin. cont. duas epist. pelagian. l. 2, cap. 4 et seq. t. 7, p. 457. — Id. cont. Julian. pelag. l. 6, cap. 21 et seq. p. 446. — Id. opus imperf. cont. Julian. l. 4, cap. 2, in append. p. 11; cap. 5 et seq. p. 12, etc. — Decret. imp. Constant. ann. 421, apud Labbe, t. 2, p. 1609. — Baron. annal. eccles. ad ann. 419, n. 44, t. 7, p. 165.

nion dominante, quand ils parvenaient à les découvrir, les punissaient avec la dernière sévérité comme coupables de sacrilège.

Alors naquit une guerre d'écrits et d'injures entre les deux partis : Augustin et Julien étaient les coryphées de cette lutte dogmatique. Le dernier traita fort mal l'évêque d'Hippone : il l'accusa de brigues, de cabales et d'intrigues de toute espèce ; il l'appela *ennemi des saints*, *docteur des ânes* et *philosophastre*. S'il faut en croire Julien, Augustin ne réussissait dans ses entreprises théologiques que par le moyen des femmes, qu'il savait toujours intéresser à ses opinions et à lui-même. Augustin, d'autre part, poussa la doctrine qu'il avait fait triompher, à l'extrême. Non content du système de la grâce, il inventa le dogme de la *prédestination* la plus absolue, personnelle, gratuite, efficace et irrésistible, dans un ouvrage qu'il composa tout exprès sur cette matière. Il cherchait ainsi à dépister, si cette expression est permise, tout d'un coup, ses adversaires, accoutumés jusque là à le suivre pas à pas : et quoiqu'il n'osât pas ouvertement déclarer hors du sein de l'église ceux qui, trop timides pour prendre un parti tranché, avaient tenu le milieu entre la raideur augustiniennne et le pélagianisme primitif ; cependant il tenta peu à peu de leur ôter jusqu'à la possibilité de conserver même une ombre des opinions qu'ils avaient défendues si long-temps et avec tant d'ardeur.

C'est ainsi que beaucoup de moines africains d'Adrumète, qui avaient cru rendre hommage aux intentions d'Augustin, en ne prêchant pas ouvertement le

fatalisme, et les Gaulois de Marseille et de Lérins ⁽¹⁾ qui, instigués principalement par Jean Cassien, que sa prétendue hérésie n'a point empêché d'être déclaré saint, avaient, comme les premiers, réclamé avec force contre les innovations de l'évêque d'Hippone d'où, disaient-ils, allait inévitablement résulter le triomphe de l'affligeante doctrine de la nécessité et du destin, furent bientôt attaqués et poursuivis comme hérétiques semi-pélagiens. Vitalis, prêtre carthaginois, avait donné naissance à cette subdivision nouvelle dans les opinions. Ceux qui s'y laissèrent entraîner, crurent se soustraire aux difficultés où se trouvaient embarrassés les pélagiens et les fatalistes, en attribuant à l'homme un commencement de croyance et de bonne volonté, en récompense duquel Dieu lui accorde toutes les grâces désirables et nécessaires ⁽²⁾. Ils soutenaient aussi que la persévérance est un simple effet des facultés humaines. A la vérité ils admettaient la doctrine du péché originel, mais ils déclaraient que l'on peut tout naturellement et par soi-même se laver de cette tache. Les semi-pélagiens prétendaient que les dogmes enseignés par Augustin sur la prédestination gratuite des saints, étaient au suprême degré hérétiques et contraires à la doctrine de tous les pères de l'église ⁽³⁾. Les moines Fauste, Eucher, le fameux

⁽¹⁾ C'est l'île St-Honorat, sur les côtes de Provence.

⁽²⁾ Saint Augustin soutenait au contraire que, loin que Dieu nous accorde ses grâces parce que nous avons l'intention de les mettre à profit pour bien faire, nous ne pouvons avoir cette intention-là qu'en conséquence des grâces qu'il nous a accordées.

⁽³⁾ La doctrine vraiment bizarre de saint Augustin sur la prédesti-

Vincent de Lérins et Hilaire, à cette époque évêque d'Arles, un des saints les plus célèbres de l'église des Gaules et d'ailleurs grand admirateur de l'évêque d'Hippone, professaient les opinions semi-pélagiennes que nous venons d'indiquer (1).

Au reste, les pélagiens, quelque nom qu'ils prissent

nation gratuite, par laquelle il enseigne que Dieu a créé les uns pour être sauvés éternellement, et qu'il laisse les autres dans un état où il leur est impossible de ne pas marcher à leur éternelle perdition, tout en soutenant que l'homme n'en conserve pas moins pour cela la plénitude de son libre arbitre, se trouve surtout développée dans le traité : *De correctione et gratia*, que l'évêque d'Hippone avait écrit pour l'instruction des moines d'Adrumète. Ces solitaires, n'ayant pas réussi à faire divorce avec le sens commun jusqu'à admettre à la fois la liberté humaine et une force hors de l'homme qui détruit cette liberté, puisque par l'effet d'une élection active elle nous porte invinciblement vers le bien, ou par celle d'une réprobation passive elle nous laisse irréparablement dans le mal, se déclarèrent franchement, les uns pélagiens, les autres fatalistes. Au reste, au passage cité ci-après, l'auteur du traité *De correctione et gratia* dit : que la grâce est donnée gratuitement ; que sans elle on ne peut ni se mettre sur la bonne route ni persévérer à y marcher ; que la raison pour laquelle Dieu accorde cette grâce aux uns et non aux autres est un mystère inextricable ; que l'homme faisant le bien est forcément libre, voulant ce qu'il peut et pouvant ce qu'il veut, et *vice versa* lorsqu'il fait le mal ; enfin que le nombre des élus, prédestinés, est irrévocablement fixé (*ita certe est numerus, ut nec addatur eis quisquam, nec minuat ex eis*). Cependant Gennadius dit que saint Augustin est demeuré au sein de l'église *malgré ses erreurs*. — Gennad. de scriptor. illustrib. catalog. cap. 39, in S. Hieron. oper. t. 5, p. 35 et 36.

(1) S. Augustin. libr. de corrept. et grat. t. 7, p. 531 et seq. — Id. epist. duab. ad Valentin. p. 531 et seq. seu epist. 46 et 47 ad Valent. t. 2, p. 61 ad 63 ; epist. 256 Valent. monach. ad S. August. ibid. p. 358 ; epist. 107 ad Vital. p. 187 et seq. — Id. retract. l. 22, cap. 66, t. 1, p. 28. — Id. de dono perseverant. cap. 21, t. 7, p. 570. — S. Prosper. ad August. et S. Hilar. ad eumd. epist. ibid. p. 542 et seq. — S. Johann. Cassian. collat. 13, cap. 11, in biblioth. patr. t. 7, p. 180 et passim ; de instit. monach. l. 12, cap. 14, ibid. p. 65.

et quelque modification qu'ils fissent à leurs opinions pour les rendre moins dogmatiques et moins exclusives, se virent bientôt chassés, poursuivis, persécutés dans tous les lieux où le christianisme exerçait son influence. On avait commencé par employer contre eux la politique de tous les partis et de toutes les sectes, c'est-à-dire celle qui établit une affiliation et des liaisons entre les hommes déjà perdus dans l'opinion publique et ceux que l'on cherche à y perdre : on donna pour prédécesseurs à Pélage, Origène, dont la cause avait été peu auparavant agitée avec un si scandaleux éclat; Priscillien, que l'on avait rendu odieux de tant de manières; Jovinien (1), et Théodore de Mopsveste; auxquels Jérôme ajouta son propre ennemi Rufin d'Aquilée (2), tandis que Mercator lui donnait un autre Rufin, dit le Syrien, pour maître.

De leur côté, les pélagiens avaient tenté, mais vainement, d'intéresser quelque église particulière en leur faveur. Ils s'étaient rendus à cet effet à Constantinople (417), où ils espéraient trouver plus de flexibilité dans les esprits et plus de propension à se laisser entraîner vers leurs doctrines : ils y furent condamnés

(1) Pour Jovinien, il y avait du moins quelque analogie : car ce sectaire avait toujours soutenu que l'homme ne pouvait pas pécher, en opposition aux manichéens qui refusaient à l'homme la possibilité de ne pas pécher. Or, les pélagiens ne cessaient d'accuser leurs adversaires de manichéisme.

(2) Saint Jérôme appela Rufin *Grunnius* par dérision, du nom d'un homme qui s'était rendu ridicule. Rufin, Évagrius le pontique et Jovinien étaient pour lui des disciples d'Origène. — S. Hieronym. l. 4 in Jerem. in prolog. t. 3, p. 527; l. 4, p. 643.

et chassés par le patriarche Atticus. On les anathématisa de même en Palestine et en Cilicie. Bientôt après, Céleste se porta de nouveau à Rome ; il pensait qu'un nouveau pontificat aurait bien pu y avoir fait naître un changement dans les opinions et la politique : on refusa de l'entendre. Il prit alors le parti de se diriger derechef vers Constantinople : là, il parvint à intéresser en sa faveur le successeur d'Atticus, le patriarche Nestorius (1), qui alla même jusqu'à en écrire à son collègue, Célestin, évêque de Rome. Mais celui-ci se montra plus hostile encore aux pélagiens que ne l'avaient été ses prédécesseurs, Zosime et Boniface : non seulement il repoussa indirectement la sollicitation de Nestorius par les louanges qu'il affecta de donner à la conduite d'Atticus, l'ennemi, comme nous venons de voir, des pélagiens, et que, pour ce motif, Célestin appelait de *sainte mémoire*, mais il fit aussi bannir ces sectaires de toute l'Italie (2).

(1) Les expressions *prédécesseur* et *successeur* ne s'entendent pas seulement dans cet ouvrage de ceux qui ont précédé ou suivi immédiatement. Sans qu'il soit besoin de le répéter, cet avertissement suffit pour écarter tout reproche d'inexactitude.

(2) Il était difficile alors, pour ne pas dire impossible, de tenir le *juste milieu*, comme on le demandait, entre deux doctrines qui s'excluaient naturellement l'une l'autre, et dont pourtant l'une ou l'autre devait être vraie, c'est-à-dire de n'être ni fataliste ni pélagien, d'admettre le libre arbitre et la grâce, à moins de se payer de mots vides de sens et d'une protestation gratuite de rejeter l'aveugle destin tout en détruisant la liberté humaine. « Parlant de la grâce de Dieu et de l'obéissance de l'homme, dit Fauste de Riez, nous devons bien nous donner de garde de prendre trop à droite ou à gauche, et avoir soin de tenir toujours la grand'route (loquentes de gratia Dei et obedientia hominis, id omnino statuere debemus, ut neque proni in sinistram, neque im-

L'autorité civile n'était demeurée ni muette ni inactive pendant cet intervalle. En 425, l'impératrice Placidie avait chassé tous les hérétiques et schismatiques de Rome et des autres villes qui étaient sous son obéissance; elle ordonna au nom de Valentinien III, à Patrocle, évêque d'Arles, de déposer et de renvoyer les évêques gaulois qui étaient soupçonnés notamment de pélagianisme. Mercator les accusa (429) devant l'empereur Théodose II, et n'eut pas de peine à faire expulser tous les pélagiens de Constantinople (1).

Arrivés à cette époque, nous voyons Céleste disparaître entièrement de la scène. On ne parle pas davantage des autres chefs de la secte qui, proscrits de

portune in dexteram, regiam magis gradiamur viam).» C'est de cette grand'routte que saint Augustin s'était écarté. « En ce temps-là, ce sont les paroles de saint Prosper, commença à se répandre l'hérésie des prédestinatiens qui, dit-on, avait été fondée par saint Augustin (prædestinatorum hæresis, quæ ab Augustino accepisse dicitur initium, his temporibus serpere exorta). » Aussi les écrits de ce docteur firent-ils naître une hérésie nouvelle que l'on appela *prédestinarianisme*. Les dogmes enseignés par ces sectaires, admirateurs fanatiques de l'évêque d'Hippone, étaient les mêmes que lui avaient reprochés les semi-pélagiens, ses adversaires : les premiers les avaient soutenus comme les autres les avaient condamnés. Des conciles furent tenus contre les prédestinatiens à Arles et à Lyon (480). — Prosper. tiron. chron. ad ann. Honor. xxiii, in append. oper. p. 212. — Faust. epist. ad Lucidum, in biblioth. patr. t. 8, p. 524. — Synod. arelat. apud Labbe, t. 4, p. 1041; lugdunens. ibid. p. 1046.

(1) S. Augustin. cont. Julian. pelag. l. 3, cap. 1, t. 7, p. 387. — S. Prosper. carm. de ingrat. cap. 2, p. 119 et seq.; cont. collator. lib. cap. 24, n. 2, p. 363. — Nestor. epist. ad Celestin. in concil. ephesin. part. 1, cap. 16, apud Labbe, t. 3, p. 349; Celest. ad Nestor. epist. cap. 18, p. 353. — Cod. theodos. l. 16, tit. 5, leg. 62 et 63, t. 6, p. 204 et 206. — Valentin. III constit. n. 3, apud Sirmond. inter concil. Galliæ, t. 4, p. 54.

toutes parts, trouvèrent, du moins à ce que l'on suppose, un asile dans les Gaules. Julien fut de ce nombre. C'était dans cette province romaine, surtout vers le midi, que la doctrine condamnée par l'église avait conservé le plus de partisans : ce fut aussi là qu'on travailla le plus ardemment à la détruire. La Bretagne ne tarda guère à se rendre également suspecte. Les évêques gaulois, la plupart semi-pélagiens, aussi ennemis des pélagiens primitifs et rigides que l'étaient les catholiques eux-mêmes, envoyèrent (429) des missionnaires en Bretagne, spécialement chargés d'arrêter le mal à sa source même (1). Mais il paraît que, malgré les guérisons miraculeuses qu'ils opérèrent publiquement, disent les catholiques eux-mêmes, partout où ils portèrent leurs pas, tous leurs efforts furent vains, puisque, dix-huit ans après, ils se virent forcés de les renouveler de la même manière (2).

(1) Agricola, fils de l'évêque pélagien Séverien, avait répandu le pélagianisme en Bretagne.

Les missionnaires semi-pélagiens furent assaillis dans leur traversée par une violente tempête que les démons (qui les croyaient probablement orthodoxes) avouèrent avoir excitée contre eux. — Constant. loco cit. p. 212.

(2) S. Prosper. cont. collator. cap. 24 pro B. August. respons. l. 4 apud S. Augustin. t. 7, append. p. 611. — Id. chron. ann. 431, Florent. et Dyonis. Coss. p. 743 et 744. — Constant. presbyt. in vit. S. German. episcop. autissiodor. l. 4, cap. 5, n. 41, apud Bolland. ad diem 31 julii, t. 7, p. 211; n. 45 et 46, p. 212; cap. 6, n. 47 et seq. p. 213; l. 2, cap. 4, n. 59 et seq. p. 216. — S. Heric. monach. vit. B. Germani, l. 3, cap. 3, ibid. p. 237; l. 4, cap. 4, p. 239, et cap. 3, p. 242. — Celestin. epist. 4 ad Gall. episcop. apud Labbe, t. 2, p. 1611 et seq. — Anonym. de gest. S. Lupi trecens. apud Surium, die 29 julii, t. 4, p. 412. — Veneral. Bed. hist. Angl. l. 4, cap. 17, t. 3, p. 15; cap. 21, p. 19.

Les pélagiens enfin furent nommément compris dans la condamnation générale prononcée à Ephèse (431), contre toutes les hérésies nées jusqu'à cette époque. Ils furent confondus dans une seule sentence avec les ariens, les apollinaristes, les eunomiens, les macédoniens, les sabelliens, les photiniens, les manichéens et les nestoriens (1). L'évêque de Rome, Célestin, contribua beaucoup à cet acte de sévérité. Il ne fut, certes, pas la cause de la conversion de quelques pélagiens qui, s'il faut en croire les catholiques, eut lieu alors.

Peu après, Julien, sous prétexte de modifications importantes qu'il consentait finalement à faire à sa doctrine, chercha à rentrer dans le sein de la grande église (439). Sixte III, qui surveillait alors les fidèles de Rome, s'y opposa opiniâtrément, à l'instigation principalement du diacre Léon: c'est celui qui devint pape dans la suite sous le nom de Léon-le-Grand; il était un des ennemis les plus acharnés des pélagiens, sur lesquels, pendant son pontificat, ainsi que sur les manichéens qui leur étaient diamétralement opposés, il remporta de faciles victoires, tandis que l'Italie était ravagée par le féroce Attila (2).

(1) Le synode d'Ephèse, entre autres canons, en émit un entièrement pélagien: on l'attribue à Jean, patriarche d'Antioche, qui, comme nous le dirons au livre suivant, piqué contre saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, tint un concile à part avec les siens, et décréta tout le contraire de ce qu'avait décidé son collègue. — S. Gregor. pap. l. 7, epist. 34 ad Eulog. t. 2, p. 883. — Baron. *annal. eccles.* ad ann. 431, n. 78, t. 7, p. 375. — Pagi, *critic.* n. 25 et seq.

(2) Mar. Mercator. in Nestor. tractat. adv. pelag. præfat. n. 2, p. 73.

On n'était pas dans l'habitude, à cette époque, d'accorder la communion aux pélagiens reconnus, à moins d'une abjuration formelle et expresse de leurs opinions sur la liberté, ou de ce que Léon appelle leurs sentimens bestiaux : une lettre écrite vers 444 en fournit la preuve (1).

A la fin du cinquième siècle, cette hérésie était encore considérée comme la plus dangereuse de toutes celles qui avaient troublé l'église, et contre laquelle il fallait bien se garder de perdre de vue les décisions des empereurs romains et des évêques. C'était principalement en Dalmatie que le pélagianisme venait de se remontrer. Il fut condamné dans le concile de Rome (494) par le pape Gélase, ainsi que le semi-pélagianisme et les écrivains qui avaient embrassé ces doctrines (2).

Après cela, l'histoire religieuse présente encore pendant bien long-temps des pièces dont on s'est servi, tantôt pour prémunir les fidèles trop crédules contre

— Concil. ephesin. III œcum. act. 5, apud Labbe, t. 3, p. 648. — Epist. synod. ad Celestin. p. 663. — Phot. in bibl. cod. 54, p. 45. — Possid. in gest. S. August. cap. 18, t. 1, in oper. ejusd. sanct. — S. Prosper. in chron. ad ann. 439 (Theodos. XVII et Festo Coss.) p. 747.

(1) S. Leon. pap. epist. 6 ad aquilej. episcop. t. 1, p. 589 et seq.; epist. 12, ad Septim. altin. episcop. p. 594; epist. 18 ad Januar. aquilej. episcop. p. 730.

(2) Gelas. pap. I epist. 5 et 6 ad Honor., Dalmat. episcop. apud Labbe, t. 4, p. 4472 et seq.

Les lettres de Gélase furent écrites en 493. La première avait étonné Honorius; dans la seconde, le pape lui dit que le soin de toutes les églises étant confié à l'évêque du siège apostolique, il avait dû lui écrire aussitôt qu'il avait appris que le pélagianisme pullulait en Dalmatie.

les opinions pélagiennes, tantôt pour repousser la suspicion et le reproche de pélagianisme. Telles sont : la profession de foi des moines scythes, adressée à Constantinople (519) aux légats d'Hormisdas, évêque de Rome ⁽¹⁾ ; leurs anathèmes, présentés au même pape une année après ; les lettres écrites, vers l'an 523, par les évêques africains exilés en Sardaigne ; le deuxième concile d'Orange (529) ; la lettre de Boniface II à Césaire, évêque d'Arles et défenseur ardent de la prédestination augustinienne, en confirmation de ce concile ; enfin, la vie du même Césaire, où il est dit en termes exprès qu'à cette époque encore, plusieurs pasteurs dans les Gaules lui résistaient ouvertement sur la doctrine de la grâce. A Arles surtout, le semi-pélagianisme trouvait le plus de défenseurs. Mais ce que l'on décidait en cette ville, devenait bientôt l'objet d'une décision contraire à Valence ou à Orange, où enfin le prédestinarianisme avait fini par remporter la victoire la plus complète ⁽²⁾.

(1) Il faut remarquer que les moines de Scythie voulaient faire déclarer catholique cette phrase de leur invention : *Unus e Trinitate in carne crucifixus est*. Le cardinal Baronius les déclare, de ce chef, eutychiens ; le cardinal Noris, orthodoxes. — Noris, *hist. pelagian.* l. 2 ; cap. 20, p. 315 et seq.

(2) S. Fulgent. et alior. african. episcop. de incarnat. et grat. Domini libr. in operib. ejusd. sanct. p. 286 et seq. — Hormisd. epist. 67 apud Labbe, t. 4, p. 1518. — Petr. diac. ad african. episcop. de incarnat. et grat. Christ. lib. 8, in biblioth. patr. t. 9, p. 198. — Baron. *annal. eccl.* ad ann. 519, n. 87, t. 9, p. 251 ; n. 100, p. 255. — Pagi, *crit. eod. ann.* n. 7 et seq. *ibid.* p. 250 ; anno 520, n. 12, p. 274. — Joann. Maxent. ad German. et alios sed. apostol. legat. in biblioth. patr. t. 9, p. 534 ; *cont. histor. capitul.* *ibid.* p. 537. — *Epist. synod. episcop. african. in Sardin. exul.* ad Joann. etc. apud S. Augustin. in *append.* t. 10,

Voilà ce que généralement les catholiques réussirent finalement à se persuader : et, depuis ce temps-là, la doctrine effrayante et décourageante de la prédestination fut un des dogmes imposés par l'église qui se dit universelle. Malgré cela, cependant, dès que les disputes sur cette matière eurent cessé d'occuper les esprits, le bon sens naturel ramena tout le monde aux opinions moins extravagantes qu'on avait professées jusqu'alors sans s'en rendre compte. Il arriva en cette occasion ce qui a toujours lieu en semblables matières abstraites, que lorsque l'on eut épuisé tous les raisonnemens possibles, on en revint par lassitude et par indifférence à la raison et au sentiment intime, dont on s'était donné tant de peine pour s'éloigner le plus qu'on avait pu.

p. 152 et seq. — Cyprian. in vit. S. Cæsar. episcop. arelat. l. 1, cap. 5, n. 46, in act. sanct. ad diem 27 august. t. 6, p. 74. — Bonifac. II epist. ad Cæsar. arelat. apud Labbe, t. 4, p. 1687 ad 1689. — Concil. arausican. II, ibid. p. 1667 et seq.

Il y fut décidé (au concile d'Orange) que la grâce divine n'est pas accordée à ceux qui la demandent, qui la désirent, qui la cherchent, mais bien afin qu'on la désire, qu'on la cherche, qu'on la demande ; que l'homme n'a de pouvoir que pour mentir et pécher, etc. Il y avait plus de cent ans que l'on disputait sur ces matières dans les Gaules.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 4. — Nécessité absolue du baptême. — Péché originel. — Damnation des enfans nouveau-nés.

Le baptême étant de nécessité absolue, il s'ensuit que les enfans morts sans l'avoir reçu, et les fœtus morts au sein de leur mère, seront condamnés au feu éternel. C'est l'opinion de saint Augustin. — Serm. 166 de verb. apost. n. 7 ad 9, t. 5, p. 800 et seq. ; serm. 294 de baptism. parvul. n. 7 et 8, p. 1186.

Ceux qui sont baptisés peuvent seuls aller au ciel, dit l'évêque d'Hippone (nous avons cependant cité des exceptions avouées par les pères de l'église, à cette règle donnée ici comme générale, inviolable et invariable. — Voyez livre 4, chap. 1, t. 2, p. 14, et 2^e note suppl. p. 21) : un catéchumène, quelque vertueux qu'il soit, ne saurait y parvenir, si la régénération ne l'a lavé des souillures que la génération lui avait fait contracter. Il est hors de tout doute, ajoute-t-il, que non seulement les hommes qui ont atteint l'âge de la raison, mais encore les enfans et les fœtus mêmes qui ont vécu dans le sein de leurs mères, s'ils meurent sans avoir été baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, seront éternellement punis après leur mort par le supplice du feu, supplice mérité, non par le péché dont eux-mêmes ne se sont pas rendus coupables, mais par le péché originel que leur conception charnelle et leur naissance leur ont fait contracter. — S. August. tract. 13 de cap. 3 in evangel. Joann. t. 9, p. 48 ; de eccles. dogmat. cap. 74, t. 3, p. 384. — Author de fide ad Petrum diac. cap. 27, ibid. p. 392.

C'était la conséquence naturelle et nécessaire de la doctrine du péché originel, en vertu de laquelle nous sommes tous, en tant qu'hommes, s'il faut en croire saint Augustin, les fils de la colère céleste, de la vengeance et de l'enfer. Et cette doctrine ne découlait pas moins nécessairement des principes tout manichéens et gnosticiens qui constituaient la matière comme essentiellement mauvaise, la génération comme un péché, la naissance comme une souillure, le mariage comme coupable ou pour employer la phraséologie catholique, la virginité comme méritoire. Ni saint Clément d'Alexandrie, ni saint Hilaire, ni saint Cyrille d'Alexandrie ne partagent cette effroyable opinion ; ils ne croient pas que Dieu puisse punir les innocens pour le coupable, les enfans pour le péché de leur père. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 3, n. 16, t. 1, p. 556. — S. Hilar. in Matth. commentar. cap. 25, n. 6, p. 730. — S. Cyrill.

alexandr. l. 6, comment. in Joann. evang. cap. 9, vers. 34, t. 4, p. 628 et 629; L. 1 comment. cap. 9, n. 18, p. 84. — S. Augustin. in Johann. cap. 9, tract. 44, n. 1, t. 3, part. 2, p. 589.

Saint Athanase lui-même était plus raisonnable ou plutôt moins cruel que l'évêque d'Hippone. Il se contente de bannir les enfans morts sans baptême du paradis destiné aux justes : il se garde bien de les condamner aux peines de l'enfer ; car, dit-il, ils n'ont fait aucun mal (τὰ δὲ ἀβάπτιστα καὶ τὰ ἰθυκὰ, οὔτε εἰς βασιλείαν εἰσέρχονται· ἀλλ' οὔτε πάλιν εἰς κόλασιν· ἁμαρτιάν γὰρ οὐκ ἔπραξαν). — S. Athanas. ad Antiochens. quæst. 114, t. 2, p. 378.

Saint Grégoire de Nysse va plus loin encore : il dit catégoriquement que les enfans ne sont pas plus coupables qu'ils ne sont dignes de récompense ; que n'ayant point vécu, n'ayant point été hommes, ou du moins hommes complets, n'ayant jamais fait que respirer l'air et verser des larmes, ils ne pourront être jugés, condamnés ou absous sur quoi que ce soit. Un feu temporaire [le seul, comme nous l'avons vu, qu'admette saint Grégoire (Introduction, § 15, 2^e note suppl. t. 1, p. cclvii)], remplacera pour les purifier (ou ne sait plus trop de quoi, puisqu'ils sont sans tache) les eaux régénératrices du baptême. — S. Gregor. nyssen. de his qui præmat. abripiuntur, t. 2, p. 754.

No 2. — L'enfer, le purgatoire, les limbes.

Entre autres erreurs que saint Augustin reproche à Pélage, est celle de nier ou de douter que les enfans morts sans avoir été régénérés dans Christ, et sans avoir participé à la nourriture de sa chair et à la boisson de son sang, aient en eux le principe de vie, et ne soient pas destinés aux peines éternelles de l'enfer. — S. Augustin. epist. 106 ad Bonifac. t. 2, p. 485.

Car, d'après ce père, ils ne sauraient aller qu'en enfer, puisque le paradis leur est nécessairement fermé ; et entre ces deux destinations pour les âmes qui quittent les corps il n'y a, selon lui, point de milieu. Pas un mot du purgatoire qui, si saint Augustin y avait cru, ou plutôt s'il en avait eu la plus légère idée, aurait certes été du moins mentionné par le père africain à l'occasion de ses réflexions concernant les seules demeures possibles pour les êtres de l'autre monde. — Il y a plus ; l'évêque d'Hippone dit positivement : « Que personne ne s'y trompe : il n'y a que deux lieux (pour les âmes) ; pas de troisième lieu n'existe. Celui qui n'aura pas mérité de régner avec Christ, périra sans aucun doute avec le diable (Duo loci sunt, et tertius non est ullus, etc., etc.). » — S. Augustin. de vanit. sæculi, tract. 10, cap. 1, t. 9, p. 425 ; de consolat. mortuor. serm. 2, tract. 16, cap. 1, p. 433 ; de rectitud. cathol. conversat. tract. 49, p. 450 ; de verb. apost. serm. 14, cap. 3, t. 10, p. 122 ;

de temp. serm. 232, de domin. 17 post Trinit. serm. 2, p. 378.

Ici s'élève une nouvelle question : l'enfer, est-ce un lieu matériellement distinct des autres lieux réels, et peut-on y établir des sections destinées à telle ou à telle autre catégorie d'âmes, privées des récompenses célestes? en d'autres mots, les tourmens de l'enfer sont-ils corporels, physiques? les âmes ne sont-elles que spirituelles dans un sens absolu? Cette question a été différemment résolue par les pères de l'église, suivant qu'ils étaient plus ou moins raisonnables, et partant plus ou moins convaincus de la nécessité d'interpréter figurément tout ce qui, dans nos écritures prétendues révélées, n'est pas compatible avec la saine raison. C'est ainsi que saint Augustin déclare que les joies du paradis, ainsi que les peines de l'enfer, aussi bien que les lieux où l'on souffre les uns et où l'on jouit des autres, n'offrent qu'un sens spirituel et moral, sans quoi il n'y aurait rien d'éternel en eux; et que si on a exprimé ces choses matériellement, ce n'a pu être que par analogie. L'enfer, dit-il encore, n'étant point un lieu matériel, n'est pas plus sous terre qu'ailleurs : il rétracta cette opinion dans la suite.

Saint Jean Damascène, au contraire, soutient que le feu de l'enfer est visible et palpable; il l'est, il est vrai, d'une manière différente que notre feu terrestre ordinaire, quoiqu'il soit aussi matériel que lui. Saint Grégoire-le-Grand le fait tantôt matériel, tantôt spirituel. Lactance se borne à dire que ce feu n'est pas comme le nôtre, mais qu'il est inextinguible, bien que cependant aucune matière ne soit nécessaire pour l'alimenter. Saint Jérôme compte au nombre de ce qu'il appelle les erreurs d'Origène l'opinion d'avoir cru le feu de l'enfer spirituel et figuré : en effet, Origène ne reconnaît d'autre feu vengeur que les remords de la conscience. Mais saint Jérôme prend tout au propre, jusqu'au grincement des dents (*stridor dentium*) dont les réprouvés sont menacés. Ces variations sans fin naissent des idées peu exactes que les pères de l'église avaient de la corporéité et de l'incorporéité, et selon qu'ils croyaient plus ou moins qu'outre Dieu, si tant est qu'ils le conçussent nettement sans corps, il y eût encore d'autres êtres spirituels, tels que les anges, les âmes humaines, etc., ce dont presque tous doutaient, et ce que la plupart refusaient positivement d'admettre. La séparation absolue de l'esprit et du corps, du spirituel et du matériel qui vont toujours ensemble, est une simple abstraction de l'esprit de l'homme, dit le profond et souvent raisonnable Origène. Tout ce qui existe, dit Tertullien, est un corps d'un genre particulier. Il n'y a rien d'incorporel, si ce n'est ce qui n'existe pas (*omne quod est, corpus est sui generis. Nihil est incorporeale, nisi quod non est*). Saint Augustin est plus précis encore : il n'y a d'incorporel et d'invisible, dit-il, que Dieu seulement, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Dieu est avec raison appelé incor-

porcel parce qu'il est partout et qu'il remplit et embrasse tout : c'est ainsi que son incorporité le rend invisible à toutes les créatures. Toute créature, au contraire, est corporelle; les anges et les vertus célestes sont corporels, quoiqu'ils ne soient pas de chair. Nous croyons aussi pour le même motif que les créatures intellectuelles sont corporelles, car elles sont circonscrites dans un lieu, comme l'âme humaine qui est bornée par la chair, et les démons qui sont au dessus de la substance, de la nature des anges. — S. Augustin. de genes. ad litter. l. 8, cap. 5, t. 3, p. 245; l. 12, cap. 32 et 33, p. 284; enchirid. ad Laurent. cap. 59, ibid. p. 75; cred. lib. de eccles. dogmat. cap. 11, ibid. in append. p. 380; LXV quæst. lib. qu. 41, t. 4 in append. p. 424; de civit. Dei, l. 21, cap. 10, t. 5, p. 1522 (1426); de cognit. veræ vitæ, tract. 5, cap. 40, t. 9, p. 408; retractat. l. 2, cap. 24, t. 4, p. 23. — S. Joann. Damascen. l. 4, ad fin. — S. Gregor. magn. moral. l. 15, in cap. 20 B. Job, cap. 17, t. 1, p. 477, et cap. 29, n. 35, p. 482; dialog. l. 4, cap. 29, t. 2, p. 416. — Lactant. divin. institut. l. 7, cap. 21, t. 4, p. 572. — S. Hieronym. apolog. cont. Rufin. l. 2, t. 4, p. 395; epist. 94 ad Avit. p. 764; commentar. l. 18 in Isai. cap. 66, t. 3, p. 514. — Origen. de princip. l. 2, cap. 2, t. 1, p. 79. — Tertullian. de carne Christ. n. 11, p. 368. — S. Basil. de Spirit. Sanct. cap. 16, n. 38, t. 3, p. 32. — Joann. episcop. thes. salon. in synod. œcumen. VII, nicæn. II, act. 5, apud Labbe, t. 7, p. 353.

No 3. — Canons de Nicée. — L'évêque de Rome en forge dans son intérêt. — Prétentions ultramarines.

Il importe de faire remarquer le mémoire que Zosime fit présenter au concile d'Afrique par ses envoyés. Cet évêque de Rome ne voulait, disait-il, autre chose si ce n'est la ratification des canons du concile de Nicée sur la légitimité des appels au saint siège, et le maintien du droit inhérent à celui-ci de faire décider toutes les questions et régler les affaires de toutes les églises de la catholicité par des légats à sa nomination. Il enjoignait après cela aux pères assemblés, soit de condamner un certain évêque africain, appelé Urbain, parce que, selon lui, il avait injustement déposé un de ses prêtres, soit de l'envoyer à Rome pour y être jugé en dernier ressort. Le concile, loin d'obtempérer à ces ordres, condamna le prêtre plaignant, et prononça l'absolution d'Urbain qui, dit-il, n'avait agi que dans l'intérêt et selon les règles de la justice.

Sur ces entrefaites, Boniface, successeur de Zosime, avait pris possession du siège de Rome. Il ne devait sa consécration d'évêque qu'à l'empereur Honorius, long-temps prévenu contre lui : il avait eu pour compétiteur Eulalius, et les partis des deux prétendants s'étaient vigoureusement battus à Rome comme du temps de l'évêque Damase; l'au-

torité d'Honorius avait seule pu rétablir l'ordre et faire adjuger le saint siège à Boniface.

Les pères du concile d'Afrique prièrent Boniface de ne plus se mêler à l'avenir, comme avait fait Zosime, de ce qui ne le regardait en aucune manière. Néanmoins ils promirent d'observer scrupuleusement les lois qu'on leur imposait au nom du concile de Nicée, pourvu, comme saint Augustin lui-même en posa la condition dans l'assemblée, pourvu qu'un examen impartial et approfondi des actes de ce premier synode œcuménique confirmât les dires et prétentions de l'évêque de Rome. En conséquence de cette résolution, des commissaires chargés de demander les canons de Nicée à Cyrille, évêque d'Alexandrie, et à Atticus, alors patriarche de Constantinople, furent envoyés par l'assemblée africaine en Orient. Ces canons leur furent en effet remis et rapportés par eux en Afrique, mais au nombre de vingt seulement : les Orientaux n'en avaient jamais connu davantage ni d'autres. Lesdits canons étaient traduits en langue latine. Les évêques africains y virent clairement qu'il n'y était en aucune façon question de ce qui leur avait été écrit de Rome. Au contraire, dirent les pères assemblés, le concile de Nicée a décidé que toute affaire devait être jugée aux lieux qu'elle concernait, le Saint-Esprit n'inspirant pas plus spécialement une province ecclésiastique qu'une autre. Chacun donc peut, s'il se croit lésé par la sentence de ses juges, en appeler, soit au concile provincial, soit au concile général, à moins qu'on ne s'imagine que Dieu accorde à un seul individu la sagesse nécessaire pour résoudre impartialement toutes les questions possibles, sur quelque sujet que ce soit, tandis qu'il la refuse à des prêtres sans nombre, réunis uniquement pour s'occuper des points qui les intéressent et pour la décision desquels ils possèdent toutes les données requises. Ainsi le clerc déposé par un évêque, ne saurait être reçu dans la communion de l'église que par ce même évêque ou par un concile, et non par un autre évêque. On désirerait par conséquent, ajoutent les pères africains, que l'évêque de Rome ne prêtât plus aussi facilement l'oreille, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ce moment, aux plaintes qui lui sont adressées, et qu'il ne se permit plus d'absoudre ceux à l'excommunication desquels il n'a eu aucune part : car cela est réellement contraire aux canons du concile de Nicée.

A ce propos, nous rappellerons ici que le concile de Sardique était le seul qui eût professé les principes dont, en cette circonstance, l'évêque de Rome réclama l'exécution. Or, les évêques africains ne reconnaissaient point la légitimité de cette assemblée : ils la confondaient même avec celle de Philippopolis dont les pères, comme nous avons vu ailleurs (liv. 7, ch. 10, t. 2, p. 331) avaient pris le titre de concile de Sardique. Le concile orthodoxe, véritablement de Sardique, s'était

tenu dans les états obéissant à l'empereur consubstantialiste Constant, et avait été composé de tous évêques, ses sujets. Il avait eu besoin de l'appui du siège de Rome, unique espoir à cette époque et dernière ressource du consubstantialisme : cette assemblée, par la nécessité de sa position, avait dû accorder sans difficulté au siège apostolique les plus grands avantages et les privilèges les plus étendus. Zosime qui voulait mettre ces circonstances à profit, nomma, non le concile de Sardique que les Africains rejetaient comme arien, mais celui de Nicée, connu généralement et respecté par tous les fidèles. Il ne fut guère difficile de prouver qu'il citait faux; et, pour comble de malheur, lorsqu'on remonta à la source, on découvrit que les canons invoqués par Zosime étaient ceux d'un concile que l'on croyait avoir été tout entier contraire à saint Athanase, et partant hérétique, et dont les évêques avaient réellement admis à la communion ecclésiastique les donatistes, adversaires les plus odieux qu'eussent alors les catholiques africains (voy. l. 6, ch. 4, t. 2, p. 154). Il n'en fallut pas davantage pour empêcher pendant bien long-temps encore le succès des prétentions *ultramarines* en Afrique. — Baron. annal. eccles. ad ann. 419, n. 1 ad 37, t. 7, p. 154 et seq. — Synod. afric. c. 105, seu epist. ad Celestin. pap. urb. Romæ, apud Labbe, t. 2, p. 1675. — S. August. cont. Crescon. donatist. l. 3, cap. 34, t. 9, p. 454, et l. 4, cap. 44, p. 509. — Id. epist. 43 ad Eleus. Glor., etc., t. 2, p. 97; epist. 44, p. 103. — Concil. nicæn. c. 5, t. 2, p. 29 et 32. — Concil. sardicens. c. 5, p. 629.

No 4. — Prédestinarianisme. — Saint Augustin semi-pélagien. — Double prédestination absolue.

Saint Jérôme met dans la bouche d'un pélagien, contre la grâce nécessaire à l'homme pour chaque acte où il opère le bien, le dilemme suivant : « Si nous ne faisons pas ce que Dieu a commandé, c'est que Dieu a voulu nous aider sans parvenir à le faire, ou qu'il ne l'a pas même voulu. S'il l'a voulu et l'a fait, et que malgré cela nous ayions péché, ce n'est plus nous qui avons été vaincus, mais lui-même. S'il n'a pas voulu nous secourir, la faute du mal que nous avons fait ne peut plus nous être imputée : il en est seul coupable celui qui, après avoir rendu ses secours indispensables, nous a refusé le soutien qu'il pouvait et devait nous accorder. » — S. Hieronym. dial. advers. pelagian. l. 3, t. 4, part. 2, p. 536.

Ce sont, selon saint Augustin, des fils de la superbe, des ennemis de la grâce de Dieu, de nouveaux hérétiques pélagiens, ceux qui disent que c'est admettre la fatalité que d'enseigner que la grâce de Dieu précède tout mérite quelconque des hommes; ou de nier que la grâce est accordée

en récompense des mérites : parce que ce ne serait plus une grâce si elle n'était donnée gratuitement, mais qu'au contraire elle devint le prix des bonnes actions pour ceux qui les auraient faites. Le destin, continue-t-il, et il prend sa réponse pour un argument victorieux contre ses adversaires, le destin dépend de circonstances matérielles et inintelligentes, telles que la position des étoiles et des constellations, etc. ; et la grâce de Dieu ne dépend que de la volonté de Dieu : le destin règle le bien et le mal, la grâce de Dieu ne porte qu'au bien et laisse le mal se faire par nous qui y sommes portés de nous-mêmes, notre nature étant corrompue et nos inclinations mauvaises. Enfin la grâce de Dieu n'est point le destin, puisque c'est la grâce (*ita propterea non esse fatum quia Dei gratia est*). — S. August. *contra duas epist. pelagian.* l. 2, cap. 6, t. 7, p. 460. — L'évêque d'Hippone paraît ne pas comprendre qu'il est fort indifférent aux hommes que leur sort soit déterminé par les étoiles ou par un Dieu aveugle ou, pis encore, partial et capricieux, agissant sans autres motifs que son bon plaisir, et voulant uniquement parce qu'il veut. En outre, la grâce étant la condition indispensable du bien, le défaut de grâce devient nécessairement par-là la seule cause du mal : car tous les hommes qu'elle ne rendra pas bons, ne pourront plus ne pas être méchants.

Saint Augustin a expliqué nettement ses opinions sur la grâce dans un passage assez long quoiqu'il ne soit que le résumé de son système, passage qui a été entièrement souligné par Arnauld le port-royaliste, dans l'exemplaire dont il s'est servi, comme contenant la quintessence du prédestinarianisme tel que le professaient les jansénistes et que Racine, le jeune, l'a mis en vers dans son effroyable poème de la Religion.

Ne nous arrêtons pas, y est-il dit, à l'apparente injustice qu'il y a à prédestiner à la perdition des vases de colère ; car la masse entière de l'humanité, depuis Adam, est prédestinée à la damnation. Si donc il se trouve en elle des vases de colère, ce n'est là qu'une conséquence de la peine méritée depuis la naissance. Et puis, Dieu est encore fort bon envers les méchants : il leur prodigue les biens terrestres. En outre il dispose leur malice de manière à ce qu'elle serve d'avertissement aux bons, pour qu'ils sachent qu'ils doivent rendre grâce à Dieu de ce qu'il a bien voulu les juger dignes de sa miséricorde, eux qui étaient confondus dans la masse commune, aussi corrompus que le reste, aussi dépourvus de tous mérites que le reste. Cela se prouve surtout par les enfans que la grâce du Christ a régénérés et qui meurent : ils passent immédiatement à la vie éternelle, sans avoir été dans le cas de se distinguer des autres enfans qui, privés de cette grâce, meurent damnés avec la masse entière des hommes. Ceux qui sont sauvés doivent savoir avant tout qu'ils n'avaient aucun droit à l'être, qu'ils le sont exclusivement par la miséricorde

de Dieu, gratuitement, et qu'aucun tort ne leur aurait été fait s'ils avaient été damnés avec les autres. Ceux qui sont damnés n'ont à se plaindre d'aucune injustice : ils étaient nés pour être damnés et avaient mérité de l'être. Toute la masse du genre humain serait équitablement punie de la damnation éternelle, si le potier, non seulement juste mais surtout miséricordieux, n'y prenait de quoi *fabriquer des vases de gloire*, par une grâce particulière, et nullement à cause de leur droit antérieur, comme chez les enfans privés encore de tout mérite, et chez les hommes afin qu'ils se fassent des mérites. — S. Augustin. epist. 157 ad Optatum, de orig. anim. et Pelagio, t. 2, p. 271 et 272.

Ce système est réellement satanique. Il établit que tous les hommes, depuis Adam, ont mérité la mort éternelle et y sont en effet condamnés. Dieu ne fait grâce à quelques-uns des coupables que gratuitement, et pour donner une preuve non méritée de sa miséricorde ; il ne la fait pas aux autres, pour laisser des exemples de sa justice. Nous sommes tous comme des linges souillés de menstrues (*omnes autem nos quasi pannus menstruatæ*), provenant de la masse corrompue et immonde : nous ne pouvons donc pas être purs, à moins que Dieu qui seul est pur ne nous purifie. Il purifie parmi les fils des hommes ceux en qui il lui plaît d'habiter, ceux que, dans les secrets profonds et inaccessibles de ses incompréhensibles jugemens, toujours justes quoique toujours cachés, il a prédestinés sans qu'ils l'eussent mérité, avant la création du monde, qu'il a appelés au monde, qu'il a justifiés dans le monde et qu'il exalte après le monde ; ceux qui sont écrits dans le livre de vie, qui ne sauraient périr, en qui tout se tourne en bien, même les péchés.... Mais la mort des pécheurs est terrible ; des pécheurs dont Dieu, avant de faire le ciel et la terre, a, dans l'abîme de ses jugemens cachés mais toujours justes, prévu la mort éternelle, qu'il a laissés dans leurs souillures, et en qui tout se tourne en mal jusqu'à la prière qui devient péché pour eux. — S. Augustin. ad Simplician. quæst. l. 1, qu. 2, t. 4, p. 271 ; cont. pelagian. hypognost. l. 6, cap. 2, t. 7, append. p. 634 ; soliloq. cap. 28, t. 9, append. p. 381.

Cela n'empêcha pas l'évêque d'Hippone de se faire lui-même semi-pélagien, dans un autre passage où il ne lui fallait pas indispensablement affecter une aussi monstrueuse exagération, c'est-à-dire où il lui était permis de se montrer un peu plus raisonnable. Sur ce que, selon les écritures, *Dieu prend pitié de qui il lui plaît, et endureit qui il lui plaît*, il demande qui oserait se plaindre ? qui croirait pouvoir résister à sa volonté ? Il ajoute : « La volonté de Dieu ne saurait être injuste ; elle est motivée, mue par des mérites humains très cachés (*venit enim de occultissimis meritis* [nous soulignons ces mots avec le grand Arnauld, qui devait les regarder comme hérétiques, les mérites qui précèdent la grâce dé-

truisant toute grâce, laquelle dès-lors n'est plus qu'une récompense juste et due]); car entre les pécheurs, quoique le mal originel les ait confondus dans une seule masse, il est toujours resté quelque différence. Il y a donc en ceux qui se convertissent quelque chose qui précède la grâce, et en vertu de laquelle, sans être pour cela entièrement justifiés, ils sont cependant devenus dignes de justification; de même qu'il y a en ceux qui s'obstinent dans le mal, quelque chose qui précède et justifie cette obstination à laquelle ils ne sauraient résister.» — S. Augustin. octogintatr. quæst. lib. qu. 68, t. 4, p. 253.

Voici, pour terminer, comment saint Isidore s'exprime sur cette matière :

« Il y a une double prédestination, celle des élus au repos éternel, et celle des réprouvés à la mort. L'une et l'autre proviennent d'une sentence divine qui fait que les élus tendent toujours vers les choses spirituelles et supérieures, et permet, en les abandonnant, que les réprouvés ne se plaisent qu'aux choses matérielles et basses.» — « C'est une disposition admirable de la Providence d'en-haut, celle qui tantôt ajoute aux mérites du juste et aux souillures de l'impie, tantôt change le méchant en bon, le bon en mauvais. Celui-ci veut être bon et n'y réussit pas; celui-là veut être méchant, et il ne lui est pas accordé de périr : à l'un qui veut être bon, il lui est permis de l'être; l'autre ne veut pas l'être, et il ne lui est pas permis de devenir méchant. Il en est qui naissent dans l'erreur et y meurent; d'autres commencent par le bien et y persévèrent jusqu'à la fin : celui-ci se soutient jusqu'à ce qu'il tombe; celui-là, après avoir long-temps mal vécu, pris enfin en pitié, se convertit et se sauve.» — « Le juste veut avancer dans le bien, il ne le peut pas; le méchant veut nuire, il le peut. L'un veut servir Dieu, et le siècle l'en empêche; l'autre voudrait se mêler d'affaires mondaines, et il ne réussit point. Le méchant a tout pouvoir sur le bon; le bon est condamné pour l'impie, l'impie est honoré pour le juste. Dans de si profondes ténèbres, l'homme n'est pas capable de pénétrer les dispositions de la Providence, ni de sonder l'ordre caché de la prédestination.» — S. Isidor. hispalens. in sententiar. l. 2, cap. 6, p. 639 et 640. — Voyez la seconde Époque, deuxième partie, l. 9, ch. 2, note supplémentaire, t. 8.

LIVRE ONZIÈME.

NESTORIUS ET EUTYCHÈS.

CHAPITRE I.

Toutes les folies ont passé par la tête de l'homme. — Les hommes sont mus par leurs passions, non par leurs idées. — C'est la compression seule qui rend les opinions perturbatrices. — L'église entière n'est plus que disputes et troubles. — Nestorius persécuteur. — Saint Cyrille persécuteur et ambitieux. — Massacre des chrétiens d'Alexandrie par les Juifs. — Saint Cyrille chasse ces derniers. — Vengeances. — Cinq cents moines égyptiens attaquent le préfet d'Alexandrie à main armée. — Hypatie. — Saint Cyrille la fait assassiner. — Nestorius pros crit l'épithète *mère de Dieu*. — Saint Cyrille intente contre lui une accusation en douze chapitres. — Théodose II convoque le concile œcuménique d'Éphèse. — Saint Cyrille et ses partisans y assistent seuls. — Ils condamnent et déposent Nestorius. — Le commissaire impérial est chassé du concile par les évêques. — Saint Cyrille, blâmé par l'empereur et par saint Isidore de Péluse. — Les Orientaux arrivés à Éphèse condamnent saint Cyrille et les siens, ainsi que les anathèmes *hérétiques* du concile général. — La première réunion d'Éphèse excommunie la seconde. — Concile à Antioche qui excommunie le premier concile d'Éphèse. — L'empereur sévit contre les plus violents des deux partis. — Ses courtisans, gagnés par les présents de saint Cyrille, le portent à condamner Nestorius. — Plaintes de celui-ci. — Il est persécuté et exilé.

La vérité tend sans cesse à se rendre maîtresse du monde moral, qu'en tout temps elle a animé d'une partie de son souffle, et dont elle est destinée à devenir la vie, l'ame; sans cesse les passions désordonnées, les intérêts mal-entendus des hommes lui font obstacle, la repoussent. Elle finira, il faut le croire, par triompher complètement; mais combien l'ignorance, les préjugés, l'égoïsme et la brutalité auront retardé l'époque de sa victoire (1)!

Pour ne parler ici que de l'erreur, fille de l'igno-

(1) La lutte entre la vérité dont le triomphe est aussi celui de la liberté et de la justice, la lutte, disons-nous, entre la vérité et le despotisme a commencé avec le monde. L'avenir est à la vérité que chaque

rance et de la présomption , l'on peut dire sans craindre de se tromper qu'il n'y a pas de folies, pas d'extravagances qui ne soient passées par la tête des hommes; qui n'aient été, à leur temps, accueillies; qui n'aient eu leurs partisans, leurs adorateurs, leur règne; qui n'aient servi à opprimer l'humanité; qui n'aient fait des tyrans et des esclaves, des victimes et des bourreaux. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir l'histoire de l'église chrétienne. A ne juger que sur l'apparence, on dirait presque que les opinions humaines, les bizarreries, les violences de toute espèce, jetées pêle-mêle dans une urne, devaient par les chrétiens en être extraites au hasard et lancées l'une après l'autre dans la société pour y être, après un temps plus ou moins long de troubles et de calamités, remplacées, non par une opinion meilleure, une bizarrerie moindre, un peu plus de modération, mais simplement par les extravagances et les excès dont le tour était venu.

Par une disposition infiniment sage et toute providentielle des causes morales qui maintiennent la société humaine, ce n'est pas exclusivement sur leurs idées abstraites et sur leurs doctrines spéculatives, auxquelles le reproche de ne devoir le plus souvent l'existence qu'au caprice et à un aveugle arbitraire s'adresse le plus directement, que les hommes régulent

pas de l'intelligence rapproche de nous. Le despotisme perd irrévocablement le terrain que les idées envahissent sur lui pouce à pouce. Il ne peut rien contre elles, ni contre la publicité qui est leur domaine, ni contre la presse qui est l'auxiliaire le plus actif de la publicité.

le cours de leur vie pratique et réelle. Il est rare que nous accordions nos croyances avec nos actions, plus rare encore que nous basions nos actions sur nos croyances. Les événemens sont le résultat ordinaire de causes bien plus positives et plus stables, que ne le sont les jeux de notre imagination, et le vagabondage de notre esprit.

Les idées et les systèmes de foi théorique peuvent varier et se modifier à l'infini, sans que pour cela les hommes et les choses aient cessé un seul instant d'être les mêmes. Nous l'avons déjà dit dans l'Introduction, mais cet axiôme, nous paraît-il, ne saurait être trop souvent répété : une société de trinitaires n'a pas, à cause seulement de ses convictions religieuses, plus de chances naturelles de durée qu'une société de monothéistes; un peuple arien n'est pas essentiellement plus insocial ni moins religieux qu'un peuple consubstantialiste. On n'est pas nécessairement plus ou moins pieux, bienveillant, juste, suivant que l'on confond ou que l'on sépare davantage la nature divine de Jésus-Christ de sa nature humaine. On n'excitera pas forcément de plus grands désordres dans la société pour cela seul qu'on n'admet qu'une seule volonté dans le fils de Dieu fait homme. C'est du choc violent de ces diverses opinions, c'est de ces violences, non seulement souffertes par le pouvoir, mais encore que le pouvoir lui-même excite et auxquelles il prend part, en épousant la cause et les intérêts de l'une ou de l'autre des doctrines qui sont aux prises, que naissent à la fois tous les maux, la décadence et la

chute des empires, et ce qui est bien plus déplorable, la démoralisation des peuples et la rupture du lien social parmi les hommes. Les opinions, les doctrines, les systèmes sont réduits à user, à consumer leurs forces sur eux-mêmes, lorsqu'on leur laisse une entière liberté, à laquelle d'ailleurs ils ont le plus incontestable des droits, et dès lors leur influence, nous parlons de l'influence nuisible, funeste, devient nulle : ils brisent et renversent tout ce qui leur est opposé, dès qu'on leur crée des obstacles. Le pouvoir n'a voulu que les protéger ou les persécuter, les anéantir ou les comprimer, ou simplement même leur faire suivre une direction quelconque, pour, comme il s'exprime, les guider, les modérer, les régulariser ; et bientôt il est englouti dans le précipice qu'ils creusent sous ses pas. S'obstinera-t-on à n'attribuer ces catastrophes si fréquentes dans l'histoire, qu'aux opinions qu'on appelle si improprement *perturbatrices*? Ne serait-il pas plus juste de les mettre sur le compte de l'intolérance civile des hommes et des gouvernemens qui veulent, par la force brutale, usurper la direction spirituelle de la société, et imposer leur infaillibilité intellectuelle et morale comme un dogme auquel il faut croire et se soumettre, sous peine d'être mis hors la loi commune ?

Tous les faits rapportés dans cet ouvrage, et notamment dans le présent livre, tendent à faire résoudre la question dans ce dernier sens.

Pour bien comprendre les événemens dont il traite, et le rattacher lui-même aux événemens de l'histoire

ecclésiastique rapportés dans les livres précédens, il faut remonter à l'époque où l'origénisme disparut pour la première fois de la scène politique et religieuse, et céda momentanément la place à des opinions plus vigoureuses par leur nouveauté, et surtout vivifiées sans cesse par une contradiction plus nouvelle. Dans l'origine du christianisme, l'église passait, des conciles qui avaient tranché une question aux conciles qui délibéraient sur une autre, et l'historien des querelles religieuses réglant ses pas sur cette marche simple et naturelle, pouvait aussi ne commencer l'histoire d'une hérésie, qu'après avoir terminé celle de l'hérésie précédente. Arrivé à l'époque actuelle, il est impossible de ne pas écrire l'histoire ecclésiastique tout entière, sans négliger la plus petite circonstance, tout étant disputes et troubles, controverses et guerre théologique; il est indispensable, de concile à concile, au milieu du labyrinthe d'erreurs et de folies à travers lequel on est forcé de se frayer une route, de ne pas abandonner un seul instant le fil conducteur qui sert de guide: ce n'est qu'en développant une discussion, même peu importante en elle-même, qu'on rend facile l'intelligence de la discussion qu'elle avait préparée et qui devait inévitablement la suivre.

En outre, il est nécessaire de faire bien connaître les personnages destinés à remplir les premiers rôles dans ce déplorable drame: il faut, au moins brièvement, rappeler à la mémoire ce qui a été dit d'eux à d'autres occasions, si déjà il en a été question dans cet ouvrage, sinon donner un aperçu des circonstances qui

les ont jetés au milieu des événemens dont se compose l'histoire de l'hérésie que nous nous proposons de faire connaître.

Par exemple, Nestorius, évêque de Constantinople, doit partager avec Cyrille d'Alexandrie toute notre attention lorsque nous entrerons dans les détails de ce qui s'est passé à l'occasion des divers dogmes sur les natures de Jésus-Christ. Il est utile dès-lors de présenter de nouveau le premier comme le persécuteur brutal et violent des novatiens, des ariens, des macédoniens et des *quartodécimanes* d'Asie (1). Il sera bon de répéter que le second, en digne successeur de Théophile, était l'ennemi juré de tout ce qui ressemblait à de l'origénisme; qu'il avait, pour ce motif, persécuté la mémoire de Jean Chrysostôme, bien long-temps encore après la mort de ce patriarche, et qu'il joignait l'ambition la plus démesurée aux fureurs de l'intolérance. Il empiéta à tel point sur les droits des gouverneurs civils de l'Égypte, qu'Oreste, préfet d'Alexandrie, se vit finalement forcé de chercher à mettre un terme à de si scandaleux abus. Il fit punir publiquement un prêtre accusé par les Juifs d'avoir voulu exciter le peuple contre eux. Cyrille reprocha aux Juifs ce recours à l'autorité séculière, et se permit même de leur faire entrevoir les plus grands malheurs, s'ils ne se désistaient de leurs poursuites. Exaspérés par cette menace, les Juifs ne songèrent plus qu'à la vengeance. Ils se liguèrent

(1) Voyez livre 2, chap. 3, t. 1, p. 116; liv. 3, chap. 3, p. 177; liv. 7, chap. 21, t. 2, p. 544, de cette Époque.

secrètement contre les chrétiens ; et , à jour fixe , sur un signal convenu , ils se jetèrent sur eux et en massacrèrent un grand nombre. L'évêque alors , de sa propre autorité , chassa les Juifs de la ville et livra tous leurs biens au pillage de la populace , malgré l'opposition d'Oreste qui voyait avec peine , dit Socrate , la ville se dépeupler , et Alexandrie perdre un si grand nombre de familles les plus considérables et les plus riches , qui s'y étaient établies depuis le temps d'Alexandre-le-Grand (1). Oreste devint de ce moment l'ennemi irréconciliable de Cyrille. Celui-ci , qui peut-être commençait à sentir sa faute , mit tout en œuvre , promesses , caresses , supplications , même au nom du code sacré des écritures , pour adoucir le préfet , mais en vain. Depuis ce qui venait de se passer , les Juifs étaient plus furieux que jamais contre les chrétiens , d'autant plus que ceux-ci , enflés d'orgueil par leur dernière victoire , les ménageaient bien moins encore qu'ils ne faisaient auparavant. Bientôt Alexandrie devint le théâtre de vengeances de toute espèce et des plus affreux massacres (2).

Ce fut en cette circonstance que les moines de

(1) Saint Théophanes fait intervenir les magistrats chrétiens dans cette sentence de proscription : nous avons suivi le narré de Socrate , plus voisin de l'événement et aussi intéressé que saint Théophanes à faire jouer un beau rôle à saint Cyrille d'Alexandrie. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 405 , p. 70.

(2) Aux environs d'Antioche , les Juifs furent accusés d'avoir lié un enfant chrétien sur une croix et de l'y avoir fait mourir à coups de verges : cette atrocité avait donné lieu en Syrie aux mêmes horreurs que celles qui désolaient l'Égypte. Chrétiens et Juifs s'y entre-déchirèrent ; les derniers seuls furent punis.

Nitrie en Égypte, que nous avons vus, dans le temps, ligués avec Théophile, prédécesseur de Cyrille, contre l'évêque Dioscoré et ses frères, les moines Longi, se portèrent en foule et armés au secours de l'évêque d'Alexandrie. Ces solitaires guerriers débutèrent par des injures. Ils appelèrent le préfet Oreste *sacrificateur et païen*. Oreste eut beau leur répondre avec douceur qu'il était chrétien, et nommer l'évêque de Constantinople qui l'avait baptisé; ils n'en tinrent aucun compte, et réunis au nombre de cinq cents ils attaquèrent le char du préfet à coup de pierres : Ammonius, l'un d'eux, blessa même le préfet à la tête. Arrêté par le peuple, il fut livré à toute la sévérité des lois et mourut dans les tourmens. Oreste se hâta d'en écrire à Constantinople. Cyrille fit de son côté le récit de l'événement dans un sens tout opposé; et, en attendant la réponse de la cour, il exposa dans l'église même et à la vénération des fidèles le corps d'Ammonius, comme les restes d'un martyr et d'un saint. Tous les chrétiens, témoins des scènes scandaleuses qui avaient amené ce déplorable résultat, n'étaient pas, dit l'historien auquel nous empruntons ces détails, de l'avis de Cyrille sur ce point (1).

Encore un trait de la vie de Cyrille, avant d'entrer en matière. Hypatie, fille de Théon, géomètre et philosophe, femme du philosophe Isidore, et savante elle-même en géométrie et astronomie, exposait publiquement à Alexandrie la philosophie à la mode sur les

(1) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 13, t. 3, p. 357 ad 359; cap. 14, p. 359; cap. 16, p. 362. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 408, p. 71.

écrits du platonicien Plotin. Considérée, c'est l'historien Socrate qui en rend témoignage, de tous les hommes distingués de la ville, soit par leur mérite personnel, soit par leur position sociale, elle recevait les visites du gouverneur et des magistrats, était consultée par les juges, recherchée par quiconque aimait la science et voulait rendre hommage à la vertu. « Car, dit Damascius dans la vie d'Isidore, quoique la chose elle-même ait cessé d'exister, néanmoins le nom de la philosophie paraît toujours grand et vénérable aux hommes qui sont placés à la tête des affaires publiques. » La beauté d'Hypatie, sa conduite exemplaire, son éloquence attiraient à ses leçons un nombreux auditoire. Cyrille devint jaloux de voir ce concours extraordinaire se porter ailleurs que chez les docteurs chrétiens, et il fit lâchement assassiner sa rivale (1). L'écrivain

(1) Probablement que saint Cyrille était de l'avis de saint Augustin, que dans certains cas il est permis aux bons, aux justes (et qui ne se croit pas juste et bon ?), de tuer les méchants (or chacun condamne ses ennemis comme méchants). Cela se fait, dit l'évêque d'Hippone qui cite en preuve le prophète Élie, meurtrier en personne de beaucoup de pseudo-prophètes, c'est-à-dire de rivaux dudit Élie; cela se fait sur l'inspiration et par l'autorité de Dieu qui, sans aucun doute, sait parfaitement à qui il convient d'être assassiné (vidit quod videndum erat, alia licuisse tunc justis. Hæc enim prophetico spiritu auctoritate Dei faciebant, qui proculdubio novit cui etiam prosit occidi). Le *grand* Arnauld a écrit en marge sur l'exemplaire d'où ce passage a été extrait : « Il (saint Augustin) le convainc (le donatiste) par un exemple d'Élie qui tue lui-même les faux prophètes. » Quoiqu'il en soit de la conviction, il est du moins hors de doute que des raisonnemens de la force de ceux de saint Augustin servirent à organiser et à justifier la persécution sanglante d'une partie de l'église d'Afrique par l'autre partie. — S. Augustin. epist. 163 Eleus. Glor. et Felic. t. 2, p. 283.

Voyez le livre 6 des donatistes, chap. 3, t. 2, p. 138 et suiv.

païen auquel nous empruntons le récit de ce forfait de l'évêque d'Alexandrie, fait retomber sur toute la race impériale qui l'avait laissé impuni, la colère et la vengeance des dieux. Socrate rejette le meurtre d'Hypatie sur un lecteur de l'église de Cyrille, nommé Pierre, qui se figurait que cette femme philosophe était la seule cause de la haine entre l'évêque et le préfet Oreste. A la tête d'une troupe de sicaires, Pierre, dit-il, alla saisir Hypatie, la traîna dans une église, et après qu'elle y eut été dépouillée de ses vêtemens et que son corps eut été coupé en pièces, il fit publiquement brûler ses restes. Socrate n'hésite pas à avouer que ce crime couvrait de honte et d'ignominie Cyrille lui-même et tout son clergé. L'arien Philostorge en accuse la secte entière des consubstantialistes (1).

Ce fut à cette époque précisément que le prêtre Anastase, favori de Nestorius, évêque de Constantinople, laissa échapper dans un de ses discours publics sur l'écriture sainte, qu'il ne faut point nommer *Marie mère de Dieu*, parce que Marie était une femme de laquelle un dieu n'avait pu naître. Cette proposition excita quelques murmures dans l'assemblée. On se rappelait que, dans la primitive église, l'épithète *mère de Dieu* avait été employée fréquemment (2):

(1) Phot. in bibliot. cod. 242, p. 1057. — Suid. in Hypat. t. 3, p. 533 et seq. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 45, et Vales. in not. ibid. p. 360 et 361. — Philostorg. hist. eccles. l. 8, n. 9, t. 3, p. 524.

(2) Était-ce en y attachant la même signification que l'on fit depuis, après que les catholiques l'eurent emporté dans la dispute sur les deux natures de Jésus-Christ? C'est ce qu'il serait impossible de pouvoir prouver, quoique ce ne soit guère probable.

on fut scandalisé de la tentative de la proscrire. Quoi qu'il en soit, Nestorius prit le parti d'Anastase et le défendit vivement contre ses détracteurs : il passa dès lors lui-même, nous nous servons ici des expressions d'Évagrius, pour une langue ennemie de Dieu, un second Caïphe, une *officine* de blasphème, qui avait vendu Jésus-Christ une seconde fois, et qui, plus cruel que les déicides Juifs, dont l'audace sacrilège avait reculé devant le crime de déchirer ses vêtemens et de rompre ses os, avait poussé l'impiété jusqu'à séparer ses deux natures ⁽¹⁾. Les choses furent portées au point que l'on accusa Nestorius de vouloir ressusciter les hérésies de Paul de Samosates et de Photin ⁽²⁾.

Cyrille d'Alexandrie fut de tous les évêques de cette époque celui qui s'opposa avec le plus d'activité aux opinions de Nestorius. Il écrivit d'abord à Nestorius lui-même ; puis à Célestin, évêque de Rome, par lequel il fit écrire au patriarche de Constantinople et qui, profitant de cette occasion pour étendre son pouvoir, n'accorda à Nestorius que dix jours pour se soustraire à l'excommunication dont son obstination serait punie. En outre, Cyrille rédigea douze chefs d'accu-

(1) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 32, t. 2, p. 380 et seq. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 2, t. 3, p. 254. — Euseb. vit. Constant. l. 3, cap. 43, t. 1, p. 604. — Alexandr. alexandr. episcop. ad Alexandr. constantinop. epist. apud Theodorit. in hist. eccles. l. 4, cap. 4, t. 3, p. 9 et seq. — S. Dionys. alexandr. epist. adv. Paul. samosat. in biblioth. patr. t. 3, p. 341. — S. Gregor. thaumaturg. in annuntiat. S. Mariæ, serm. 1, p. 14 ; serm. 2, p. 15, 18, etc. et passim. — Origen, etc., etc.

(2) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre.

sation, terminés par autant d'anathèmes, contre les dogmes en discussion, et les envoya à Nestorius : c'est ce qu'on appella *les douze chapitres*.

Lorsqu'il vit que ses efforts étaient inutiles, il prit le parti de s'adresser directement à la cour. Nestorius avait déjà eu recours au même moyen ; et, sur ses instances, Théodose II s'était intéressé pour lui auprès de l'évêque Cyrille, mais sans le moindre succès. Dans cet état d'incertitude, on demanda à grands cris et de toutes parts un concile général, et l'empereur s'empressa de le convoquer à Éphèse (431). Cyrille s'y rendit à la hâte : il arriva avec ses évêques provinciaux, ainsi que Nestorius, avant l'époque fixée pour l'ouverture. On ne pouvait commencer la session sans le patriarche d'Antioche ; et Jean, qui occupait alors le siège de cette ville, n'avait pas encore pu se rendre à Éphèse, d'abord à cause de la difficulté qu'il y avait pour lui à réunir ses évêques provinciaux, dont la résidence était pour la plupart à une très grande distance de la métropole, ensuite à cause de l'éloignement où se trouvait Antioche même de la ville désignée pour l'assemblée œcuménique (1).

Enfin, après quinze jours d'attente, Cyrille d'Alexandrie, ennemi personnel de Nestorius, Juvénal, évêque de Jérusalem, et plusieurs autres commencèrent les discussions avec Nestorius. Celui-ci, pour toute réponse aux objections de Cyrille, déclara qu'on

(1) Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 3, t. 3, p. 252. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14, cap. 33, t. 2, p. 508 et seq. — Epist. 9 Celestin. ad Theodos. in concil. ephesin. act. 5. apud Labbe, t. 2, p. 1623. — Epist. synod. ad Celestin. pap. ibid. t. 3, p. 659 et seq.

ne lui ferait jamais confesser qu'un enfant qui avait été sujet à toutes les variations de cette période de souffrance et de larmes, de faiblesse et de dépendance, que l'on avait vu âgé de deux mois, de trois mois, etc., fût Dieu lui-même (1). Il ajouta à cette déclaration qu'il ne voulait en aucune manière communiquer avec ceux qui manifestaient des opinions si contraires au simple bon sens, comme elles l'étaient aux siennes; et il se retira avec les évêques de son parti, pour ne reparaitre au concile, disait-il, que lorsque l'arrivée de l'évêque d'Antioche en aurait fait une assemblée légale et complète.

Malgré cette protestation énergique, la session s'ouvrit. On cita trois fois celui qu'on appelait encore le très révérend Nestorius, et quand on se fut assuré qu'il refusait de comparaître devant l'assemblée, on procéda à l'examen des lettres que lui avaient écrites Cyrille et Célestin, ainsi que de ses réponses au premier, et des propositions qu'il avait soutenues verbalement et qui étaient prouvées par de nombreux témoignages. Finalement, après bien des pleurs, comme il est rapporté dans les actes du concile, on prononça « la triste sentence, en vertu de laquelle notre seigneur Jésus-Christ, par l'organe des évêques réunis, déposait Nestorius et condamnait les blasphèmes que cet évêque avait émis contre lui (2). »

(1) Voyez la deuxième note supplémentaire.

(2) Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 34, t. 2, p. 383. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 2, t. 3, p. 252, et cap. 4, p. 253. — Marcellin. con. in chron. ad ann. 430, apud Sirmond. in oper. t. 2, p. 276.

N'oublions pas de dire que toutes ces choses, réellement importantes dans leur espèce, s'étaient passées en une seule séance, malgré l'opposition de soixante-huit évêques présents au concile, et qui demandaient qu'on différât jusqu'à l'arrivée des pères orientaux et occidentaux : le comte Candidien, commissaire de l'empereur près de cette tumultueuse assemblée, réclamait également, en déclarant que l'intention de Théodose était que l'on tint un concile général, et non pas un synode particulier ; les pères chassèrent violemment et outrageusement Candidien du lieu de leurs réunions (1). Le grand nombre l'emporta, et l'on notifia la sentence à Nestorius, qui fut qualifié par les pasteurs, ses ennemis, de *nouveau Judas*.

Il est à remarquer outre cela que, parmi les deux cents pères qui composaient l'assemblée appelée œcuménique d'Ephèse, Cyrille avait été désigné par Célestin, évêque de Rome, pour le représenter. Il paraît cependant que la confiance de Célestin dans l'évêque d'Alexandrie n'était pas entière, puisqu'il crut devoir, malgré cette fondation de procuration, envoyer à Ephèse des légats particuliers, qui ne prirent place néanmoins qu'après Cyrille (2).

(1) Christ. Lup. synod. decret. in append. ad concil. ephesin. t. 1, p. 794 ad 796. — Id. ad concil. ephesin. varior. patr. epistol. cap. 7, p. 26 ad 29; cap. 9, p. 33 et seq.

(2) Nicéphore Calliste qui écrivait au commencement du treizième siècle, prétend que, depuis la délégation apostolique de l'évêque Cyrille, les patriarches d'Alexandrie avaient pris la mitre et le titre de papes, et qu'on les appela les juges du monde entier. Il aurait fallu pour cela, d'abord et avant tout, qu'au cinquième siècle les évêques de Rome

Nestorius se plaignit à l'empereur de l'irrégularité des opérations de l'évêque d'Alexandrie et de la violence de ses décisions : dix évêques de son parti signèrent sa réclamation. Théodose se hâta alors de faire connaître à Cyrille son mécontentement de ce qui s'était passé : il lui dit qu'il le regardait comme étant personnellement la cause de tous les troubles ; il lui reprocha d'avoir divisé l'église, et d'avoir cherché à semer la mésintelligence jusque dans la famille impériale, en adressant des lettres séparément aux impératrices Eudoxie et Pulchérie ; il l'accusa enfin de s'être mêlé de ce qui ne le regardait en rien, et d'avoir encore aggravé ce défaut de prudence par sa hauteur et son esprit de domination (1). Ce ne sont point là les seules mortifications qu'eut à essuyer l'évêque d'Alexandrie, en cette rencontre : son collègue Isidore de Péluse (Damiette), disciple du fameux Jean Chryso-

eux-mêmes eussent été exclusivement appelés *papes* et reconnus généralement pour juges universels et absolus, ensuite que la désignation de Célestin n'eût été ni personnelle ni temporaire et déterminée. Or, tout cela est très contestable : même nous nous avancerons jusqu'à dire qu'il serait impossible de le prouver avec quelque évidence historique. La seule remarque à faire donc sur le passage de Nicéphore, c'est qu'il ferait croire que, *de son temps*, on paraissait attacher au siège de Rome le droit de juger les autres églises et de transmettre ce droit à ceux qu'il chargeait de ses pleins pouvoirs. Nicéphore lui-même, à propos du concile des Orientaux tenu à Antioche dans le temps des disputes sur l'arianisme, a réfuté d'avance ceux qui voudraient tirer de ce qu'il dit à l'occasion de l'évêque d'Alexandrie, la conclusion que nous venons de rapporter, de critiquer et de contredire. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 9, cap. 8, t. 1, p. 685 ; l. 44, cap. 34, t. 2, p. 512. — Liv. 7, chap. 9 de cette Époque, t. 2, p. 313, en note.

(1) Concil. ephesin. œcumen. III, part. 1, cap. 31, apud Labbe, t. 3, p. 433 et seq.

stôme, lui écrivit qu'on le blâmait en tous lieux de la conduite qu'il avait tenue à Éphèse ⁽¹⁾; qu'on disait qu'il avait voulu se venger du patriarche Nestorius, son ennemi particulier; qu'il avait imité en cela son oncle et son prédécesseur, l'évêque Théophile, persécuteur si acharné de Chrysostôme ⁽²⁾: Isidore ajouta qu'il eût été plus noble de la part de Cyrille d'oublier ses propres querelles, sans susciter ainsi dans l'église un sujet interminable de discorde, sous les faux dehors de la religion et de la piété.

Sur ces entrefaites était arrivé l'évêque Jean d'Antioche. Il n'hésita pas à se joindre aux nestoriens qui, dès lors, avec les Orientaux, formèrent un concile à part, où quarante-trois évêques condamnèrent Cyrille et Memnon, évêque d'Éphèse, pour les maux dont leur précipitation et leur légèreté avaient été causes. Jean condamna également les autres pères qui avaient assisté au premier concile d'Éphèse, mais pour le cas seulement où ils ne se seraient pas empressés de se rétracter expressément, et d'anathématiser les anathèmes *hérétiques*, lancés contre Nestorius et contre la doctrine évangélique et apostolique par l'évêque Cyrille. Il écrivit après cela à l'empereur, et intitula sa lettre: *épître synodique d'Éphèse*. Théodose qui ignorait complètement tout ce qui s'était passé, ne se fit pas scrupule de la recevoir, comme émanant du concile tout entier sans opposition ni division aucunes. Les

⁽¹⁾ S. Isidor. pelasiot. l. 1, epist. 310, ad S. Cyrill. alexandr. episcop. p. 82 et 83.

⁽²⁾ Voyez liv. 9 chap. 2. de cette Époque, p. 92 et suiv.

pères orientaux s'y plaignaient, entre autres choses, de ce qu'on avait employé contre eux d'indignes violences pour les empêcher de faire leurs prières dans l'église de Saint-Jean. Peu de temps après, ils envoyèrent encore directement à l'empereur le comte Irénée, et ils le chargèrent de représenter que Cyrille les avait chassés à coups de pierres de l'église de Saint-Paul, où ils désiraient se réunir (1).

De leur côté, les évêques déposés par Jean d'Antioche et les siens, s'adressèrent à leur propre concile et eurent naturellement peu de peine à y faire casser la sentence prononcée contre eux. A peine réintégrés dans leurs droits, ils se hâtèrent d'en user pour foudroyer Jean d'Antioche et les évêques ses adhérens. Cyrille et ses partisans furent excommuniés et déposés de nouveau dans un concile tenu à Antioche même, immédiatement après le retour de Jean dans cette ville : on les déclara hérétiques, fauteurs des ariens et des apollinaristes. Parmi les Orientaux déposés avec Jean d'Antioche, on remarquait le savant Théodoret, évêque de Cyrus : on prétend que ce fut à cette occasion qu'il s'emporta violemment contre Cyrille et qu'il composa la fameuse réfutation des douze chapitres de cet évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, l'empereur fut long-temps en doute sur le parti qu'il y avait à prendre dans une affaire aussi embrouillée. Il voulait d'abord casser le synode et en abroger tous les actes ; mais il fut retenu par son médecin, ami intime de l'évêque Cyrille. Il se contenta de faire arrêter

(1) Concil. ephesin. apud Labbe, t. 3, p. 706 et seq.

les pasteurs les plus acharnés des deux partis , et approuva leurs dépositions mutuelles. Le comte Candi-dien devait encore tenter un accommodement : il l'essaya en vain , et il écrivit bientôt à son maître que les esprits des évêques étaient trop aigris pour qu'on pût espérer qu'ils relâchassent la moindre chose de leurs prétentions. Enfin l'empereur voulut, une dernière fois, entendre leurs raisons à Chalcédoine. Déjà il penchait pour les Orientaux , lorsque Cyrille réussit à corrompre par un présent de plusieurs livres d'or l'eunuque Scolastique, en grande faveur à la cour : Nestorius fut alors condamné définitivement ⁽¹⁾. Malgré cela , ce ne fut qu'après trois ans d'hésitations que Théodose se décida en faveur des adversaires de Nestorius , dont il augmenta en même temps le nombre , en réconciliant entre eux par ses lettres les évêques Jean et Cyrille. Ceux-ci confirmèrent d'un commun accord la condamnation et la déposition du patriarche de Constantinople , et se rendirent réciproquement leurs sièges ⁽²⁾.

Nestorius fit éclater plus fort que jamais ses protestations contre l'irrégularité du concile d'Éphèse et contre les intrigues et les machinations de Cyrille. Il

⁽¹⁾ Acac. berrhæens. episcop. epistol. apud Christ. Lup. , ad ephes. concil. varior. patr. epist. cap. 41 , p. 109 et 110.

⁽²⁾ Socrat. hist. eccles. l. 7 , cap. 34 , t. 2 , p. 383. — Evagr. hist. eccles. l. 1 , cap. 5 , t. 3 , p. 254 et 255. — Concil. ephesin. œcumen. III , act. advers. Cyrill. part. 2 , act. 4 , t. 3 , apud Labbe , p. 590 et seq. — Liberat. diacon. breviar. cap. 6 , t. 5 ibid. p. 746. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14 , cap. 35 , t. 2 , p. 515. — Theodor. lector. hist. l. 2 , n. 39 , t. 3 , p. 580.

répéta de nouveau qu'il n'avait inventé le mot *mère du Christ* que pour concilier en quelque sorte et réduire au silence les deux partis qui s'étaient formés à Constantinople, dont l'un prétendait que Marie avait engendré Dieu même, c'est-à-dire que ce Dieu engendré n'avait commencé d'exister qu'à l'époque de l'enfantement ou de la conception de Marie, et l'autre qu'elle n'était que la mère de Jésus en tant qu'homme seulement. Il avait donc, continua-t-il, dû supposer deux Christs, le Christ vrai Dieu et né du Père, et le Christ simplement, auquel la mère avait donné la vie. Même, il était prêt à céder d'une manière bien plus décisive encore à ses détracteurs, et il promettait, par amour pour la paix, d'appeler Marie *mère de Dieu*, comme le voulaient ses juges. Mais il n'était plus temps : condamné par le concile général, sa sentence, dit-on, était devenue irrévocable ; et, pour qu'elle le fût en effet, on déclara son repentir peu sincère. « Un nombre infini de sentences d'exil furent prononcées contre sa personne, selon son propre témoignage, et des magistrats chrétiens se montrèrent plus cruels envers lui que n'avaient fait les Barbares eux-mêmes, par lesquels il avait été une fois fait prisonnier et remis en liberté. » Il est superflu de dire que Théodose ne fit aucune difficulté de sanctionner les décrets des évêques contre son ancien patriarche.

De ce moment, tout le monde s'acharna sur le malheureux évêque déposé : Évagrius, qui rapporte les plaintes touchantes de Nestorius, réduit, chose digne d'attention, à souffrir ce qu'il avait lui-même fait en-

durer si souvent à ceux qui ne pensaient pas comme lui, les qualifie de blasphèmes contre la Divinité et d'insultes à la puissance civile. Il dit avoir lu, dans un auteur du temps, que les propositions émises par le patriarche proscrit déplurent tellement à Dieu, que la langue qui les avait prononcées fut rongée par les vers, du vivant même de l'hérésiarque (1).

(1) Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 34, p. 383 et 384. — Evagr. l. 4, cap. 7, p. 256. — S. Vincent. lirin. commonit. cap. 17, t. 7, biblioth. patr. p. 254. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 36, p. 517 et seq. — Mar. Mercator. in var. serm. Nestor. præf. et Nestor. serm. 4 de incarnat. part. poster. p. 3 et seq.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Nestorius. — Il fut long-temps difficile de n'être ni nestorien, ni eutychien.

Nestorius n'était ni anthropien, ni phantasiaste ; il ne faisait de Jésus ni un homme ordinaire simplement, ni exclusivement un dieu. Devant cependant en faire quelque chose, il en fit l'un et l'autre : et, de peur que, négligeant cette distinction, on ne finit par nier l'humanité ou la divinité du Christ, il distingua lui-même plus que l'église ne permettait, et fut déclaré hérétique : Eutychès qui, plus tard, pour le combattre, ne distingua pas assez, fut déclaré hérétique également. L'église voulait que les deux natures constituassent indivisiblement une seule individualité ; et qu'il fût de l'essence de cette individualité de comprendre deux natures. Il n'était pas donné à tous d'atteindre de prime abord à cet excès de bizarrerie : aussi y eut-il pendant long-temps beaucoup d'hérétiques accusés, à cause seulement des efforts qu'ils faisaient pour paraître moins absurdes, d'avoir embrassé les opinions simples et raisonnables de Sabellius.

Socrate est assez sincère pour avouer qu'il ne croyait pas que Nestorius partageât les opinions de cet hérésiarque ; mais seulement que le titre de *mère de Dieu* lui avait fait peur, par l'idée qui semblait nécessairement s'y attacher.

Ensuite, ajoute cet historien, pour soutenir l'opinion qu'il avait émise et ne point nier la divinité de Jésus-Christ, depuis long-temps passée en dogme dans l'église, Nestorius se vit obligé de séparer les deux natures du fils de Dieu, la seule opinion qualifiée d'erronée que l'on puisse lui reprocher avec fondement. Évagrius prétend que Nestorius avait puisé sa doctrine hérétique dans ses relations avec Théodore de Mopsveste, si loué, comme nous l'avons vu (liv. 9, ch. 3, 2^e not. supp., p. 143), par les historiens ecclésiastiques, Théodoret, évêque de Cyrus, et Nicéphore Calliste. On avança même qu'un symbole de foi hétérodoxe, composé par l'évêque de Mopsveste et que Mercator traduisit en latin, était la véritable origine et la seule source du nestorianisme. Nous avons vu dans les livres précédens combien on abusait à cette époque des fausses suppositions d'analogie entre des sectes fort différentes, afin de les faire croire toutes dérivées des hérésies qui inspiraient le plus d'horreur à la multitude, et de mieux réussir par ce moyen à les lui rendre toutes à la fois également odieuses.

Ce qu'il y a de plus remarquable en tout ceci, c'est que Socrate, en cherchant à convaincre Nestorius d'erreur, encourt le reproche que lui adresse Valois, son commentateur, celui d'être tombé dans une erreur opposée, et d'avoir, au lieu de deux natures trop distinctes, donné à Jésus-Christ un mélange de ces deux natures qui n'est au fond qu'une nature seule. Tant il est difficile de parvenir d'emblée à la phraséologie mystérieusement incompréhensible à l'usage de l'orthodoxie qui s'en contente faute de mieux, et de n'être, pour ne pas sortir du cas présent, ni eutychien, ni nestorien. C'est ainsi que, lors des disputes sur l'arianisme, on fut continuellement, ce qui était inévitable, sabellien ou arien, jusqu'à ce qu'on eût résolu de croire qu'on n'était ni l'un ni l'autre, pour cela seul qu'on avait adopté la dénomination de consubstantialiste. — Theodorit. hist. eccles. l. 5, cap. 40, t. 3, p. 242. — Nicephor. Callist. hist. ecclesiast. l. 14, cap. 30, t. 2, p. 502.

N° 2. — Il avait été permis de dire avant Nestorius, ce qui fit anathématiser ce patriarche. — D'après l'église, les chrétiens ne sont sages que pour autant qu'ils sont fous.

Nestorius eut le tort grave de penser qu'en matière religieuse, après cent ans d'attaques et de débats théologiques, la question était demeurée au même point, et par conséquent de croire qu'il pouvait encore s'exprimer au cinquième siècle, comme Minutius Félix, Lactance, etc., le faisaient au quatrième. Lactance, parlant de Saturne proscrit par Jupiter, avait dit : « Peut-on raisonnablement se figurer que celui qui a été chassé, qui a fui, qui s'est caché, soit un dieu ? Il faudrait être fou. Car celui qui fuit et qui se cache, craint aussi la violence et la mort (Censet-ne aliquis deum esse qui pulsus est, qui fugit, qui latuit ? Nemo tam stultus est. Nam qui fugit aut latet, et vim et mortem timeat necesse est). » Ce raisonnement était concluant, non seulement contre le petit Jésus-Dieu, emporté par ses parens en Égypte, mais aussi contre ce même dieu, déjà homme fait, ne déguisant pas le sentiment si naturel qui fait reculer devant la mort, et enfin la subissant. — Lactant. institut. divin. l. 4, cap. 13, t. 4, p. 64.

« Jupiter, dit Arnobe, a eu un père et une mère, des aïeux et des frères : formé dans le sein maternel, il y a séjourné le temps ordinaire ; il a reçu avec la vie la lumière qui lui avait été jusqu'alors inconnue. Cela étant, Jupiter peut-il être Dieu ? Un dieu doit être éternel ; il ne saurait ni naître, ni, souffrant sous une impression nouvelle, pousser le lamentable vagissement de l'enfant qui voit pour la première fois le jour. » — Arnob. advers. gent. l. 4, p. 19.

Le même auteur ajoute plus bas : « Les dieux n'ont pas d'enfans ; ils ne viennent pas au monde. Ils ne sont pas pourvus de parties génitales pour procéder à la procréation de l'espèce ; ils ne multiplient ni ne croissent. » — Id. l. 3 , p. 104.

Il n'y a que les hommes qui fuient et qui se cachent , dit Minutius Félix. Les Dieux ne naissent ni ne meurent ; or tout ce qui naît , meurt. La Divinité n'a ni commencement ni fin. Naître et mourir est le lot des hommes seuls ; donc , quiconque est né , puis est mort , n'est rien qu'un homme (unde manifestum est homines illos fuisse quos et natos legimus et mortuos scimus). — Minut. Felic. in Octav. p. 25. — Vid. Arnob. advers. gent. l. 7, p. 249.

Écoutons maintenant Tertullien ne s'arrêtant pas à accuser de folie avec Lactance ceux qui accordaient la divinité à des êtres soumis à toutes les faiblesses et à toutes les misères de l'humaine nature : « Il faut être fou , dit aussi le père africain , pour croire que Jésus qui est né et est mort , soit dieu ; hé bien ! ajoute-t-il , voilà précisément pourquoi nous le croyons !. . . » Nous rapportons ses paroles :

« Il y a bien d'autres folies dans ce qui concerne les outrages faits à Dieu et ses souffrances . . . Il est également indigne de lui , il est également honteux de naître et de mourir , d'être revêtu de chair et de porter sa croix , de se laisser circoncrire et de se laisser crucifier , de recevoir de l'éducation et d'être enseveli , de reposer dans une crèche et d'être déposé dans un tombeau. Il serait sage de n'en rien croire. Mais on ne peut être réellement sage (devant Dieu) qu'en se résignant à la folie devant les hommes , c'est-à-dire en croyant les folies de Dieu (sapientior eris , si nec ista credideris. Sed non eris sapiens nisi stultus in seculo fueris , Dei stulta credendo). »

« O le plus scélérat des hommes (il parle à Marcion le phantasiaste) ! tu excuses les meurtriers de Dieu. Car Christ n'a rien souffert s'il n'a pas souffert réellement. Laisse au monde son unique espérance. Tu détruis la gloire essentielle de la foi. Ce qui est indigne de Dieu , est précisément ce qui me convient le mieux. Je serai sauvé , parce que je n'aurai point rougi de lui. Or , il n'y a pas de motifs de honte qui , si nous les surmontons , puissent mieux nous prouver que nous sommes impudens comme il faut l'être , que nous sommes heureusement fous. Le fils de Dieu a été crucifié : je n'ai garde d'en rougir , précisément parce que c'est une chose honteuse. Le fils de Dieu est mort : cela est croyable , précisément parce que c'est inepte et absurde. Enseveli , il est ressuscité : rien n'est plus certain , car c'est impossible. » — Tertullian. de carne Christ. cap. 5 , t. 3 , p. 592 et seq.

Qu'auraient répondu les chrétiens aux gentils si ceux-ci s'étaient ser-

vis des mêmes argumens ? Ils se seraient probablement tirés d'embarras moyennant leurs deux poids et deux mesures. Il est, auraient-ils dit, indigne d'un dieu de naître et de mourir ; donc Jupiter n'est point dieu ; donc Jésus est dieu : car il était digne de lui , mais de lui seul, de souffrir des choses indignes , et nous ne serons sages qu'en ajoutant foi pleine et entière à ces folies.

En vérité , il faut que les principes sociaux dont se composent la doctrine de Jésus et le christianisme primitif , la liberté évangélique et la fraternité universelle , soient bien essentiels à l'homme et bien puissans sur son ame , pour qu'il ait pu , pour y soumettre le monde, courber sa noble intelligence sous un tel dévergondage d'absurdités et d'aussi présomptueuses niaiseries !

CHAPITRE II.

En voulant tenir le juste-milieu entre les opinions extrêmes, l'église rend sa position toujours équivoque. — Eutychès. — Confusion des deux natures de Jésus. — Eutychès condamné par deux conciles. — Concile du brigandage à Éphèse. — Eutychès est réhabilité par la force et la violence. — Les pères tuent le patriarche Flavien. — Concile de Chalcédoine. — L'eutychien Dioscore d'Alexandrie, accusé par les légats romains devant les sénateurs impériaux. — Il est condamné et déposé par le concile. — Arrogance des Occidentaux. — Symbole de Chalcédoine. — Opposition tumultueuse des moines d'Égypte. — Réclamations des eutychiens. — Canons.

Il arriva bientôt pour le nestorianisme ce que nous avons remarqué à l'occasion d'autres questions religieuses, et notamment des querelles suscitées par les idées ariennes et pélagiennes. En combattant l'opinion au triomphe de laquelle on avait résolu de s'opposer, on tombait dans une opinion contraire que l'église, soit par la peur de prendre un parti extrême, soit par le désir de concilier les partisans des deux doctrines en présence, ne ratifiait que fort rarement. Le dogme de juste-milieu qu'elle embrassait alors la mettait dans une position toujours équivoque et très difficile à tenir. D'abord elle s'aliénait les deux partis théologiques, et se voyait réduite à ses propres forces exclusivement pour résister à la fois à l'un et à l'autre, au lieu qu'en embrassant franchement l'un des deux, elle aurait sans peine écrasé celui qu'elle eût isolé de tout auxiliaire. Puis, quoi que d'ailleurs elle pût faire, l'opinion qu'elle déclarait orthodoxe se confondait naturellement, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des dogmes opposés qu'elle avait également flétris comme

hérétiques. C'est ainsi que plusieurs consubstantialistes s'étaient rendus suspects, soit de sabellianisme en s'opposant à Arius, soit d'arianisme en combattant la doctrine sabellienne; tout comme la haine du pélagianisme avait poussé dans ce qu'on appela plus tard l'erreur des prédestinatiers, et la crainte de passer pour fataliste dans un pélagianisme réformé.

Il en fut de même à l'époque dont nous nous occupons. Eutychès, prêtre et archimandrite à Constantinople, avait fait preuve de zèle contre Nestorius et sa doctrine, lors de la tenue du concile œcuménique d'Éphèse. Il continua, après la clôture de cette assemblée, à vouloir prémunir les fidèles par ses discours et ses écrits contre le mal que, selon lui, l'hérésie nestorienne avait fait et qu'elle pouvait faire encore dans la suite à l'église. A cet effet, il avança que les deux natures de Jésus-Christ, distinctes réellement avant son *union*, c'est-à-dire avant qu'il eût joint l'humanité avec son essence divine, n'en avaient plus formé qu'une seule après cet acte, et que le corps de l'Homme-Dieu n'avait point été comme le corps des hommes ordinaires (1). Cette idée germa prompte-

(1) Le dogme d'une nature simple et d'une volonté unique en Jésus-Christ était beaucoup plus embarrassant que le dogme contraire pour l'explication de certaines particularités de la vie de l'Homme-Dieu, que l'on ne pouvait bonnement pas imputer à la Divinité, particularités que les orthodoxes hésitaient même à attribuer à l'humanité de leur législateur. Par exemple, saint Augustin n'avoue pas toujours que Jésus fût réellement triste au moment de sa passion, et qu'il craignit de mourir, ce qui, dit-il, l'aurait ravalé au dessous de plusieurs de ses adorateurs, qui avaient volontairement, courageusement et avec joie affronté la mort la plus ignominieuse et la plus terrible. — S. Augustin.

ment : même elle donna presque aussitôt lieu à des divisions nouvelles, les partisans d'Eutichès s'étant déclarés pour l'absorption de la nature humaine par la nature divine ; les uns, lors de la conception de Jésus par Marie ; les autres, lors de la résurrection ; d'autres enfin, au moment de l'ascension seulement.

Flavien, alors évêque de la capitale de l'empire, crut devoir assembler un concile pour prévenir de nouveaux troubles. Cinquante-six évêques (1) se réunirent en conséquence à Constantinople (448) ; et sur la demande d'Eusèbe, évêque de Dorylée, le même qui avait accusé et fait condamner Nestorius, ils condamnèrent son antagoniste Eutychès, sans même avoir daigné entendre sa défense. Eutychès s'adressa à l'empereur, et se plaignit de la falsification que, prétendait-il, l'évêque de Constantinople avait fait subir aux actes de son concile. Un nouveau concile fut convoqué. Trente évêques (2), aidés de quelques magistrats civils que l'empereur leur avait adjoints, se constituèrent les juges de Flavien et de sa conduite en cette circonstance, déclarèrent que les actes du concile de Constantinople étaient en règle, et indiquèrent une troisième assemblée qui devait prochainement (449) se tenir à Éphèse (3).

in psalm. 21 enarrat. exposit. 2, t. 8, p. 43 ; in psalm. 31 enarrat. 2, p. 82 ; in psalm. 93, p. 431 ; in psalm. 103, concion. 3, 2 part. p. 491 ; epist. 120 ad Honorat. de grat. nov. testam. cap. 6, t. 2, p. 222.

(1) Nicéphore Calliste dit quarante évêques.

(2) Nicéphore Calliste dit au contraire qu'un plus grand nombre d'évêques assista au second concile qu'au premier.

(3) Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 9, t. 3, p. 261. — Nicephor. Callist.

C'est le concile qui est généralement connu sous le nom de *brigandage*. Cent vingt-huit évêques, au nombre desquels se trouvaient celui de Jérusalem, celui d'Antioche et celui de Constantinople, le composaient. Ils étaient présidés par Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui, pendant la vie de Cyrille, avait été son diacre et son ami particulier, et qui, depuis, s'était attaché à soutenir et peut-être même à outrer encore les idées de son prédécesseur sur la non séparation des natures de Jésus-Christ. Jules, évêque de Pouzzoles, et selon d'autres, Julien, évêque de Cos, avec quelques autres légats, y représentaient l'évêque de Rome (1).

Les choses avaient bien changé depuis le dernier concile de Constantinople. Dioscore, l'eunuque Chrysaphius, tout-puissant à la cour de cette époque, et l'impératrice Eudoxie elle-même s'étaient ligués en faveur d'Eutychès, et avaient résolu de faire triompher ses opinions à tout prix. Des forces militaires considérables étaient prêtes pour faire exécuter les décrets du concile, même par la violence, et on avait à la dis-

hist. eccles. l. 14, cap. 47, t. 2, p. 547 et seq. — Theodorit. in dialog. 2, t. 4, p. 66 et seq.

(1) Il existe plusieurs lettres de Léon, évêque de Rome, à Jules ou Julien, son légat : on n'y trouve pas un seul mot qui soit relatif à la présidence dont, selon quelques uns, il aurait dû être revêtu de droit. Baronius fait Julien évêque, d'abord de Pouzzoles, puis de Cos. — S. Leon. epist. 34 ad Julian. episcop. t. 1, p. 869 ; 86 ad eumd. p. 1052 ; 89 ad Marcian. aug. p. 1064 ; 92 ad Julian. p. 1066. — Baron. annal. eccles. ad ann. 449, n. 38, t. 8, p. 13. — Pagi, ibid. n. 9, p. 8. — Pasch. Quesnel. ad Leon. magn. not. epist. 24, n. 39, t. 2, p. 1410 et seq.

position une armée de moines au moyen desquels on allait faire décréter ce que l'on avait décidé d'avance (1). Ceux qui, peu auparavant, s'étaient constitués les juges du très religieux archimandrite Eutychès, comme l'appelle Évagrius, attendaient alors en silence que l'on prononçât sur leurs propres décisions. Ils ne tardèrent pas à sentir que la sentence emporterait leur condamnation. En effet, les partisans de Dioscore ne laissaient écrire par les notaires ou secrétaires du concile que ce qui était favorable à Eutychès, jusqu'au point qu'ils leur forçaient la main et dirigeaient leurs doigts. On fit signer les évêques sur du papier blanc que l'on remplit ensuite comme on le jugea convenable.

Aussi, l'opinion eutychienne triompha sans opposition; Eutychès lui-même fut rétabli dans tous ses droits, et on déposa ses adversaires, c'est-à-dire tous ceux qui avaient paru en la moindre chose approuver le patriarche Nestorius, soit par leurs discours, soit par leurs écrits. Tels furent Flavien, évêque de Constantinople, Ibas d'Édesse, Théodoret de Cyrus, Domnus d'Antioche, Eusèbe de Dorylée, et plusieurs autres pasteurs distingués de l'époque. Les ennemis de Nestorius au contraire étaient maintenant dans l'assemblée nouvelle les plus fermes soutiens d'Eutychès. Nous ne citerons que Juvénal, évêque de Jérusalem, qui, au premier concile œcuménique d'Éphèse, avait

(1) Voyez, sur les moines, la 1^{re} note supplémentaire, à la fin du chapitre.

fortement combattu la doctrine nestorienne. Il voulait alors que Cyrille secondât ses projets d'ambition ; et en effet il réussit, en s'appuyant de la prépondérance du patriarche d'Alexandrie, à s'arroger lui-même les droits de patriarche sur deux provinces qui avaient, avant cela, appartenu à la juridiction du patriarcat d'Antioche, où siégeait l'évêque Jean, partisan, comme nous avons vu, du nestorianisme. Juvénal, au second concile d'Éphèse, se fit le défenseur d'Eutychès et le principal instrument de Dioscore.

Au reste, aucun concile jusque alors n'avait poussé la frénésie religieuse aussi loin que celui qui nous occupe. Les moines y donnèrent des preuves de la plus insolente fureur. Un d'eux, par ses vociférations, excita l'assemblée contre le patriarche Flavien, au point que Dioscore et l'eunuque Chrysaphius purent se permettre de se jeter sur le malheureux évêque et de le faire mourir sous leurs pieds (1).

Nous voici au quatrième concile œcuménique, celui de Chalcédoine, un des plus fameux dans l'histoire pour le mal qu'il a fait, les persécutions dont il a été cause et les obstacles que l'autorité ecclésiastique a eu à surmonter pour le faire généralement recevoir. Les ana-

(1) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 40, t. 3, p. 261 et seq. ; l. 2, cap. 48, p. 312. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 14, cap. 47, t. 2, p. 549 et seq. — Zonar. annal. l. 13, n. 23, t. 2, p. 43.

Zonare dit que l'évêque patriarche Dioscore rua comme un âne sauvage contre la poitrine du patriarche Flavien et qu'il le jeta à la porte : Flavien mourut trois jours après de ses blessures. Nicéphore Calliste ajoute que Dioscore dansa sur son cadavre.

Voyez la deuxième note supplémentaire

thèmes du nouveau patriarche de Constantinople, Anatole, devenu l'ennemi d'Eutychès autant que de Nestorius, puisqu'il l'avait fallu pour conserver sa place, et la condamnation de la simplicité de nature en Jésus-Christ n'avaient point suffi pour balancer les idées eutychiennes, déjà fort répandues en Orient, à cause, tant du concile général d'Éphèse dont elles confirmaient et fortifiaient les décisions, que de la ratification qu'elles avaient si solennellement reçue au second concile de la même ville sous Dioscore.

D'ailleurs l'empereur Théodose n'avait pas déployé contre les hérétiques eutychiens la vigueur que l'église exige de ses enfans au pouvoir, en ces circonstances. Elle attendait un règne qui lui fût plus favorable. Marcien, soldat de fortune, vivement exhorté par la dévote Pulchérie, sœur de Théodose et femme du nouveau monarque, se montra bientôt prêt à remplir les vœux des catholiques les plus ardens. Il se rendit sans réserve aux exigences de Léon, évêque de Rome, lui accorda de pleins pouvoirs pour le rétablissement du calme et de la concorde dans l'église (ce qui fut inséré dans les actes du concile), et il convoqua à Nicée d'abord, puis à Chalcédoine, tous les évêques de son empire. Léon se plaignait surtout de ce que, lors de la dernière réunion synodique à Éphèse, les pères n'avaient pas attendu la communication qui devait leur être faite de la lettre qu'il avait écrite à Flavien, et qui seule, disait-il, renfermait la doctrine véritable et toute la doctrine de l'église. Il avait aussi, ajoutait-il, vu avec la plus grande peine que Flavien

avait été condamné et maltraité cruellement à cause de la haine que lui avaient vouée les officiers de la cour de Théodose, parce qu'il avait frustré leur avidité des riches dons qu'ils attendaient de lui en récompense de son élévation au patriarcat. Enfin, disait-il en terminant, l'on accusait Dioscore, patriarche d'Alexandrie, d'avoir, pendant la tenue du concile, fait mourir Flavien sous les brutalités et les coups.

Deux évêques et un prêtre qui avaient été envoyés à Chalcedoine comme légats du siège archiépiscopal de Rome, déclarèrent, avant toutes choses, aux sénateurs chargés par l'empereur d'assister au concile, que leur commettant leur avait expressément défendu de prendre place dans l'assemblée, si Dioscore y siégeait en la même qualité que les pères appelés pour le composer.

Outre les représentans de Léon, il y avait à Chalcedoine les patriarches Anatole de Constantinople, Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem, en tout six cent trente, d'autres disent six cent trente-six pères, c'est-à-dire, le double précisément de ceux du concile de Nicée, ce qui satisfaisait singulièrement la vanité de l'empereur régnant, qui s'était surtout proposé d'imiter et, s'il était possible, de surpasser Constantin. L'historien Zonare nous apprend que Léon, Anatole et Juvénal présidèrent (1).

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 2, t. 3, p. 283; cap. 4, p. 286 ad 292; cap. 48, p. 309 et seq. — Theodor. lector. fragm. l. 4, n. 3 et 4, ibid. p. 563 et 564. — Nicephor. Callist, hist. eccles. l. 15, cap. 2, t. 2, p. 588; cap. 4 et 5, p. 592 et seq.; cap. 7, p. 597. — Ibid. act. concil. iv univers. cap. 30, p. 636 et seq. — S. Theophan. in chronogr. ad ann. 443, p. 90, et 444, p. 91. — Zonar. annal. in vit. Marcian. l. 43, n. 24, t. 2, p. 46.

Les sénateurs, avant de trancher la question de l'indignité de Dioscore, voulurent savoir de quels crimes ses adversaires l'accusaient. Les légats romains répondirent que c'était de s'être arrogé l'office de juge au second concile d'Éphèse, ce qui, disaient-ils, ne lui appartenait sous aucun titre (1). Après cela, et toujours indépendamment de la question théologique qui ne devait être agitée que plus tard, on lut la protestation qu'Eusèbe, évêque de Dorylée, avait adressée aux empereurs contre Dioscore particulièrement, sur les brèches qu'il avait faites à la foi catholique, sur la déposition injuste et acanonique qu'il avait prononcée de plusieurs évêques et entre autres de lui, Eusèbe, et sur les violences faites à Flavien, patriarche de Constantinople. Le révérendissime Dioscore, évêque de la grande ville d'Alexandrie, comme on s'exprimait, fut en conséquence formellement accusé d'être de connivence avec celui qu'on appelait le fou, l'hétérodoxe Eutychès, pour l'établissement et la propagation de l'hérésie pleine d'impiété qui, depuis peu, affligeait l'église. « Le bon Dioscore, nous citons textuellement les paroles d'Eusèbe, le bon Dioscore, n'a aucun respect pour la justice, nulle crainte de Dieu. Après avoir corrompu à prix d'argent les partisans qu'il voulait se faire pour renverser la religion orthodoxe, il a soudoyé des satellites armés

(1) Henri de Valois, dans sa traduction latine de l'histoire d'Évagrius, ajoute : *et ce dont il n'avait pas reçu la permission de l'évêque de Rome. Il fait pis ; il n'avertit pas en note qu'il a pris ces mots dans les actes du concile de Chalcédoine, et qu'ils ne se trouvent pas dans le texte grec de l'historien auquel il les attribue.*

pour faire triompher sa cause à Ephèse par la force et la terreur. C'est pourquoi, continuait l'évêque accusateur, je supplie votre majesté, de forcer le très religieux Dioscore à rendre compte de sa conduite; et en récompense, je ne cesserai de prier Dieu pour la prospérité de votre empire. »

On donna alors communication des actes du concile d'Éphèse, et Dioscore fut convaincu : d'avoir supprimé la lettre que Léon, évêque de Rome ancienne, avait écrite à Flavien ; d'avoir déposé le pasteur de la nouvelle Rome, sans examen ni jugement préalable, sans aucune observation des formes protectrices consacrées par l'usage et l'équité, dans l'espace d'un seul jour, d'une seule séance. Cela étant bien constaté, les évêques qui avaient coopéré à cette déposition et qui se trouvaient dans l'assemblée, confessèrent publiquement le péché qu'ils avaient commis et en demandèrent pardon. Ils dirent unanimement anathème à Dioscore, que le Christ avait destitué pendant que lui destituait Flavien : ils prièrent Dieu et l'empereur de venger cette injure, et souhaitèrent à ce dernier, en récompense, un long règne et des années heureuses.

Sur l'exposition de ces faits, les sénateurs décrétèrent que la question de foi serait ajournée au lendemain et qu'elle serait traitée devant un concile plus nombreux; que les évêques déposés précédemment, l'ayant été contre toute justice, puisqu'ils étaient d'une orthodoxie irréprochable, Dioscore, très révérend évêque d'Alexandrie, et les très révérends évêques Ju-

véral de Jérusalem, Thalassé de Césarée en Cappadoce, etc., qui avaient, en cette circonstance, présidé le concile d'Éphèse, seraient eux-mêmes, si toutefois le très divin et le très pieux empereur le trouvait bon, déposés des sièges qu'ils occupaient. Basile, métropolitain de Séleucie en Isaure, siégeait parmi les pères de Chalcédoine. Il avait signé à Constantinople (448) la condamnation d'Eutychès. Il anathématisa ensuite (449) les deux natures et Flavien qui les soutenait. Il n'en fut pas moins un de ceux qui protestèrent avec le plus de force contre les violences de Dioscore.

Le lendemain de la séance que l'on pourrait, à bon droit, nommer *sénatoriale*, Dioscore ayant été accusé de plusieurs nouveaux crimes et notamment de concussions, il fut cité trois fois, mais toujours en vain, de comparaître devant les pères assemblés; les légats de Léon purent alors prononcer leur arrêt. Ils condamnèrent Dioscore, absent, dirent-ils, sous divers prétextes, pour avoir, de sa propre autorité et malgré les canons qui s'y opposaient, reçu dans la communauté des fidèles Eutychès, dont les opinions erronées étaient en harmonie avec les siennes, et qui avait déjà été régulièrement excommunié par son évêque Flavien. Ce ne fut point cependant comme hérétique que Dioscore fut puni, mais seulement comme contumace et pour avoir violé les lois ecclésiastiques et les canons. Les envoyés de Rome motivèrent en outre leur sentence de condamnation sur ce que Dioscore n'avait pas publié la lettre de Léon à Flavien, écrite à

l'occasion du premier concile d'Éphèse, et cela en dépit des demandes réitérées de ses collègues, et du serment qu'il avait fait lui-même de la communiquer, conduite qui avait scandalisé toutes les très saintes églises de l'univers ensemble, et les avait accablées de douleur et de calamités (¹).

Nonobstant les chefs d'accusation mentionnés ci-dessus, continuèrent-ils, nous étions prêts encore à lui pardonner; mais nous cessâmes de le pouvoir lorsqu'il eut poussé l'audace jusqu'à excommunier le très saint et très religieux archevêque de la grande et vieille Rome, Léon, et qu'enfin, cité trois fois à Chalcédoine, il n'eut daigné ni rendre compte de sa conduite, ni même comparaître. Ils le déclarèrent en conséquence, au nom du même archevêque Léon et de Pierre, apôtre, qui est la base de l'église catholique et le fondement de la foi, destitué de son siège et dépouillé de tous honneurs et de toute fonction ecclésiastique. Le concile ayant confirmé ce décret, les pères, à la fin de la session, rendirent leurs droits aux évêques qui avaient été déposés avec Dioscore par les sénateurs, parce que, dirent-ils, on pouvait supposer avec raison que ces pasteurs avaient agi d'après une impulsion étrangère.

Observons en passant que le concile de Chalcédoine offre un nouvel exemple de l'arrogance des Occidentaux, poussée à un point où elle n'était pas encore

(¹) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 48, t. 3, p. 314 et seq.

parvenue jusque alors. Ils profitaient avec adresse des circonstances favorables et de la faiblesse de leurs émules. Les légats avaient dit : « Il plait à Léon et à nous ; » et Anatole, avec tous les autres pontifes assemblés, s'était empressé de ratifier ce *bon plaisir*. On n'entendit pendant toute la session invoquer d'autre autorité que celle de Léon et de Cyrille.

Au reste, l'empereur Marcien, à la prière des pères du concile, consentit à relâcher quelque chose de la sévérité de ses sénateurs : il rendit leurs sièges aux évêques qui avaient été condamnés, comme sectateurs de Dioscore, à la même peine qui avait frappé cet hérétique.

Enfin, le concile de Chalcédoine, après avoir cassé et annulé tout ce qui avait été fait par la seconde assemblée d'Éphèse, excepté, comme nous l'avons déjà dit, l'ordination de Maxime, et après avoir, en conséquence, rendu les sièges de Cyrus et d'Édesse aux évêques Théodoret ⁽¹⁾ et Ibas, fit réciter et confirmer la formule de foi des pères de Nicée et celle des cent cinquante évêques du concile œcuménique de Constantinople, qui (c'est ainsi qu'on s'exprima) « ajoutèrent à la première, non ce qui y manquait, mais l'explication nouvelle que les hérésies nouvellement nées alors sur le Saint-Esprit rendaient indispensable. » Les pères de Chalcédoine déclarèrent en outre, qu'en anathématisant les opinions nestoriennes et euthy-

(1) Théodoret anathémisa formellement Nestorius et sa doctrine, et adhéra sans restriction à la lettre de Léon.

chiennes, ils approuvaient et acceptaient contre les premières les lettres synodiques de Cyrille à Nestorius, contre les secondes celle de Léon à Flavien, et cela dans l'intention formelle de répudier toute communauté avec ceux qui admettaient deux fils de Dieu, distincts et séparés, avec ceux qui rendaient la Divinité passible, avec ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ, et enfin avec ceux qui lui attribuaient une nature humaine d'une substance céleste autre que la substance essentielle aux hommes ordinaires. Ils confessèrent donc un seul et même Fils, Jésus-Christ, notre seigneur, parfait dans sa divinité et parfait également dans sa nature humaine, vraiment Dieu et vraiment homme, ayant une ame rationnelle et un corps matériel, consubstantiel au Père quant à la nature divine, et pour ce qui tient de l'humanité consubstantiel à nous autres hommes, en un mot, semblable aux hommes en toutes choses, le péché seul excepté. Les mêmes pères accordèrent à Jésus-Christ deux natures immuablement distinctes et inséparablement unies, chaque nature conservant, après l'union, sa propriété essentielle, et ne formant cependant avec l'autre nature qu'une seule personne ou hypostase. Ils déclarèrent que dorénavant quiconque croirait, avancerait dans ses discours, écrirait ou enseignerait aux fidèles et convertis des propositions contraires aux dogmes déterminés, serait déposé par le fait même s'il est évêque ou clerc, excommunié s'il est moine ou laïque. Ils se résumèrent enfin en prononçant également anathème contre ceux qui séparaient

et contre ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ (1).

Les moines qui avaient assisté en très grand nombre aux débats, hésitèrent long-temps sur le point de la foi, et excitèrent même des troubles dans l'assemblée par leur opposition aux décrets du concile, et les cris tumultueux par lesquels ils la manifestèrent. D'abord ils voulaient que Dioscore obtint sa grâce et sa réhabilitation entières et sans condition, comme les avaient obtenues ceux qui avaient péché avec lui et comme lui : les Orientaux répondirent à cette prétention par des injures sur le compte du patriarche alexandrin. Ensuite les moines et les évêques d'Égypte refusèrent d'un commun accord de signer les actes synodiques et la lettre de Léon, avant qu'on leur eût accordé un pasteur chargé de les guider dans leur foi et leur conduite. On cria de toutes parts de jeter les moines à la porte, parce qu'ils étaient l'opprobre de l'assemblée. Les moines répliquèrent qu'il fallait au contraire faire subir cet affront aux évêques qui travaillaient à dégrader et à avilir les monastères. L'agitation et le tumulte étaient parvenus à leur comble.

Les évêques catholiques ou plutôt impérialistes exigèrent alors que le moine syrien Barsumas fût exemplairement puni de sa méchanceté, lui qui, dirent-ils, chef turbulent à Éphèse de mille moines armés, après avoir troublé et dévasté la Syrie tout entière, avait, au

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 48, t. 3, p. 318 et seq., 328, etc.

concile, donné le premier signal du meurtre de Flavien en s'écriant : *Qu'on le tue!*

Cependant les eutychiens qui n'avaient pas perdu tout espoir, renouvelèrent leurs plaintes : à les entendre, les décisions n'avaient été prises que par force ou pour plaire à l'empereur. Ils soutinrent de nouveau les dogmes de Dioscore et proclamèrent ouvertement son orthodoxie. Anatole trouva moyen de les réduire au silence, en faisant observer que ce n'étaient aucunement les erreurs dans la foi qui avaient motivé la sentence de condamnation du patriarche d'Alexandrie; mais qu'elle avait été prononcée à cause de l'excommunication que Dioscore avait lancée contre Léon, évêque de Rome, et de son refus de se disculper et même de comparaître devant l'assemblée. La discussion se termina par la demande formelle qui fut adressée aux pères, savoir : s'il fallait régler sa croyance sur celle de Léon ou sur celle de Dioscore. La majorité des évêques répondit sans hésiter : « Sur celle de Léon, à moins qu'on ne veuille se déclarer ouvertement eutychien; » et sainte Euphémie elle-même, patronne de Chalcedoine et protectrice spéciale de ce quatrième synode œcuménique, confirma la décision des pères par un miracle public et éclatant, ce qui mit un terme définitif aux incertitudes et aux disputes (1).

(1) On avait posé les diverses formules de foi dans le tombeau de sainte Euphémie, et à ses pieds. Le lendemain, après une nuit passée en prières, on rouvrit la tombe, et on trouva que la sainte tenait fortement dans ses deux mains le symbole des catholiques. Zonare dit que

Vingt-sept canons que les pères promulguèrent à la demande de l'empereur, et que reçurent également les Latins et les Grecs, furent le résultat final de ce concile : un vingt-huitième canon, reconnu par les Orientaux seulement, y fut ajouté peu après. C'est celui qui attribue à l'église de Constantinople la suprématie sur toutes les autres églises, sauf cependant la suprématie absolue du siège archiépiscopal de Rome. L'archevêque de Constantinople s'arrogeait réellement par là, après l'ancienne capitale, tous les droits auxquels celle-ci prétendait, et qu'elle voulait ne partager avec personne, comme l'évêque Léon le prouva bientôt au faible Anatole, après qu'il eut adroitement réussi à profiter de la crédulité de l'empereur pour le dominer. Quoi qu'il en soit, les débats terminés, Marcien se rendit au concile et y prononça le discours de clôture (1).

Il est inutile de répéter ici que les conséquences de ce concile furent, comme de tous les conciles précédens, des troubles, des persécutions, des bouleversemens et des massacres. Nous consacrerons le chapitre suivant aux détails historiques des événemens auxquels le concile de Chalcédoine donna lieu.

Nous nous contenterons de faire remarquer, en ter-

la formule eutychieenne avait été repoussée aux pieds de la sainte, et qu'elle présenta à l'empereur et au patriarche le symbole qui avait été, aussi bien que la formule orthodoxe, mis sur sa poitrine.

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 18, t. 3, p. 322 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 5, t. 2, p. 593; act. synod. iv œcumen. ibid. cap. 30, p. 650 et seq. — Zonar. annal. vit Marcian. l. 13; n. 25, t. 2, p. 47.

minant celui-ci, combien les formes de cette dernière assemblée œcuménique et le langage qu'elle adopta diffèrent de tout ce que nous avons vu dans ce genre jusqu'à présent. On retournait à grands pas vers l'ignorance et la brutalité, la férocité même, ses inséparables compagnes.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

No 1. — Les moines du désert.

Pour donner une idée de l'époque dont nous traçons l'histoire, nous dirons que c'est celle où florissait saint Siméon-le-Stylite. Celui-ci vécut moine pendant cinquante-six ans, dont trente perché sur la colonne dont il a pris le nom, où il n'avait pour se mouvoir que l'espace circonscrit de deux coudées de tour. Cette pénitence surhumaine lui acquit beaucoup d'autorité; il s'en servit surtout pour faire triompher l'intolérance en empêchant que Théodose ne rendit aux Juifs d'Antioche, comme il en avait l'intention, les synagogues qui leur avaient été enlevées. Elle lui valut aussi le don des miracles dont il fit un grand nombre s'il faut en croire des témoins oculaires, et que recueillit Théodoret, évêque de Cyrus. L'historien Évagrius ne parle que de l'étoile qui voltigea long-temps, après sa mort, autour de sa colonne, et que lui-même rapporte avoir vue plusieurs fois. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 13 et 14, t. 3, p. 265 et seq.

Le sacrifice de ce solitaire frappa trop vivement l'imagination des dévots pour ne pas lui susciter des imitateurs et des successeurs. Sous l'empereur Maurice, il y eut un autre stylite, Siméon II, qui, monté sur une colonne à l'âge de cinq ans, y demeura soixante-huit ans révolus. Il était disciple du premier Siméon qui l'avait pris en affection pour l'avoir vu, encore enfant, rentrer un jour au couvent, tenant en laisse un jeune léopard qu'il avait pris pour un chat. Siméon II fit d'autres miracles encore. Ce fut à lui que fut ramené par un lièvre un enfant qui s'était égaré dans les bois. Un paysan l'avait prié de secourir sa femme qui avait mal au sein; il lui suffit de toucher les mains du paysan qui dès lors acquit la vertu de guérir lui-même la malade, en touchant à son tour la partie souffrante. — Evagr. histor. eccles. l. 6, cap. 23, p. 471.

Au reste, il y avait, dans le temps de Siméon I^{er}, d'autres solitaires encore, dont les uns s'enfermaient dans des trous et des cavernes où ils ne pouvaient ni se tenir debout ni s'étendre; les autres vivaient avec les animaux sauvages; d'autres enfin, tant hommes que femmes, entièrement nus, excepté les parties naturelles, exposaient leur corps aux feux du soleil et aux glaces de l'hiver: ils broutaient l'herbe et seulement assez pour ne pas succomber d'inanition. Ils devenaient peu à peu semblables aux bêtes, fuyant l'aspect des hommes avec une vélocité singu-

lière. Croyant par cette vie de brutes avoir éteint tout germe de passions, ils rentraient dans la société où ils passaient pour des espèces de fous. Ils mangeaient publiquement au cabaret, fréquentaient les bains, les maisons de filles, etc., et étaient, dit Évagrius, insensibles à toute tentation, même aux caresses et aux baisers des femmes. — Evagr. l. 1, cap. 21, p. 276 et seq.

Ces moines étaient en tout dignes de leurs devanciers. Voyons ce que rapportent de ceux-ci les auteurs ecclésiastiques :

Ammon et sa femme avaient institué les solitaires du désert de la Thébaïde : ils vivaient d'abord ensemble virginalement ; après cela ils se séparèrent. Saint Antoine, autre moine, qui ne mangeait qu'une fois le jour après le coucher du soleil, et rien que du pain assaisonné de sel, sur lequel il buvait de l'eau, et qui souvent jeûnait pendant deux et jusqu'à quatre jours de suite, saint Antoine vit l'ame d'Ammon transportée au ciel par les anges. Les miracles et les ridicules tentations de saint Antoine du désert étaient réellement dignes du burin de Callot. Saint Athanase, qui s'est fait son biographe, a fourni par-là une preuve incontestable de simplicité ou d'imposture. Saint Paul-le-Simple, disciple d'Antoine, avait surpris sa femme en adultère : il la céda de bonne grâce et joyeusement même à son amant, se réfugia dans le désert et se fit moine. Bientôt les monts de Nitria et de Scetis se couvrirent de cellules. Ammon ne s'était jamais vu nu ; de peur d'être forcé à se dépouiller pour passer un fleuve, il pria Dieu de venir à son secours, et Dieu le fit transporter en l'air jusqu'à l'autre bord. Pambos, qui avait mis dix-neuf ans à apprendre par cœur et à pratiquer le premier verset du trente-huitième psaume qu'on lui avait récité (il ne savait pas lire), pleura voyant une actrice qui prenait, pour perdre son ame en cherchant à plaire aux hommes, beaucoup plus de peine qu'il ne faisait, lui, pour être agréable à Dieu. Des deux Macaires qui ne cessaient de faire des miracles, l'un était toujours triste, l'autre toujours gai : le dernier ressuscita un mort à cette seule fin de prouver à un hérétique la résurrection de la chair ; l'autre s'était tellement mortifié que sa peau avait durci au point de l'empêcher d'avoir de la barbe. Ammonius fit le voyage de Rome avec saint Athanase, et n'y vit rien autre chose que la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul. Dans ce temps-là les fidèles allaient le plus souvent se chercher des pasteurs dans le désert. Ceux-ci refusaient presque toujours, et il fallait leur tendre des pièges comme à des animaux sauvages pour les prendre par force. C'était une véritable chasse aux évêques. Saint Éphrem, surpris de cette manière, courut tout nu dans la place publique et fit tant d'extravagances que, passant pour fou, on le laissa tranquille. Ammonius s'y prit autrement : nommé évêque, il se coupa les oreilles pour se rendre irrégulier, d'où lui demeura le sur-

nom de *Parotés*. Il s'était nourri des écrits d'Origène. Ammonius, Eusèbe et Dioscore étaient les trois frères *Longi*, si fameux dans les disputes sur l'origénisme et la corporéité de Dieu. L'on peut ranger parmi les moines les anciens thérapeutes et les esséniens, moitié chrétiens, moitié juifs, et les ascètes qui s'exerçaient à pratiquer la religion dans toutes ses minuties. — S. Athanas. vit. S. Anton. t. 2, p. 454 et seq. et 846. — Socrat. hist. eccles. l. 4, cap. 23, t. 2, p. 236 ad 242. — Sozomen. hist. eccles. l. 1, cap. 12 ad 14, p. 25 et seq.; l. 3, cap. 14, p. 110 et seq.; cap. 16, p. 121; l. 6, cap. 30, p. 263. — Euseb. hist. eccles. l. 2, cap. 17, t. 1, p. 66. — S. Hieronym. advers. Jovin. l. 2, t. 4, part. 2, p. 206. — S. Epiphân. hæres. 29, n. 5, t. 1, p. 120. — Scaliger. de emendat. tempor. l. 6, p. 538.

No 2. — Concile du brigandage. — Les païens se moquent des chrétiens.

Le concile d'Éphèse, le plus universellement rejeté par tous les catholiques d'Orient et d'Occident, a cependant reçu dans les deux grandes sections du vaste empire romain une ratification indirecte. D'abord le concile du brigandage, en déposant Ibas d'Édesse et Théodoret de Cyrus, n'avait fait que confirmer la sentence prononcée une année auparavant à Béryte contre ces évêques, généralement accusés de nestorianisme par leur propre clergé. Ensuite, Maxime, que les pères d'Éphèse substituèrent sur le siège d'Antioche au patriarche Domnus, et qu'Anatole, patriarche irrégulier de Constantinople, sacra contre toutes les règles de l'église; Maxime, disons-nous, fut reconnu comme patriarche d'Antioche par Léon, évêque de Rome: on en trouve la preuve dans la dixième division des actes du concile de Chalcédoine, que Quesnel, il est vrai, repousse comme supposée, mais dont Baluze a victorieusement démontré l'authenticité. Le nouveau patriarche assigna même une pension à Domnus sur les revenus de son ancienne église; et les pères de Chalcédoine approuvèrent encore sans difficulté cet arrangement pécuniaire.

Ce qui n'est pas moins remarquable dans l'histoire du concile du brigandage, c'est qu'Anatole, apocrisaire de l'église d'Alexandrie auprès de celle de Constantinople, fut nommé et ordonné patriarche à la place de Flaviens déposé et assassiné, par l'hérétique Dioscore, à condition seulement de soustraire Chrysaphius et Dioscore lui-même aux informations que l'empereur pouvait ordonner de prendre sur le concile d'Éphèse. Anatole une fois installé ne tarda pas à renier son protecteur: dans un concile tenu à Constantinople (450) il condamna publiquement Eutychès et sa doctrine, et reçut en l'approuvant la lettre qui avait été écrite à ce sujet à l'infortuné Flaviens son prédé-

cesseur. Il est vrai que, pour mériter également l'amitié de Léon, évêque de Rome, et de l'empereur Théodose, qui, d'abord ami de l'ex-patriarche Nestorius, venait de condamner sa doctrine et de le proscrire lui-même par une loi spéciale, jusqu'à ordonner de brûler les écrits nestoriens, sous peine de mort pour quiconque les tiendrait chez lui ou les lirait; il est vrai, disons-nous, qu'Anatole anathématisa Nestorius aussi bien qu'Eutychès. Au reste, il paraît que ces éternelles contradictions réveillèrent un instant l'esprit satyrique des païens; car l'historien Évagrius croit devoir relever l'absurdité que, selon lui, commettaient les partisans de l'ancienne religion, en se moquant des évêques chrétiens qui se déposaient les uns les autres et qui ajoutaient chaque jour quelque nouvel article à leur croyance, eux dont la foi et le culte étaient bien plus extravagans et plus ridicules. « Nous cherchons, dit à ce propos Évagrius, à démêler l'indicible et l'incompréhensible bonté de Dieu envers les hommes, et si nous adoptons telle ou telle opinion, ce n'est que pour honorer davantage la Providence. Ceux d'entre les chrétiens qui ont inventé des hérésies, ne l'ont jamais fait pour se montrer impies de propos délibéré; ils ne sont point tombés dans l'erreur avec l'intention expresse d'offenser la Majesté Divine: ils ont voulu seulement mieux penser et mieux dire que ceux qui les avaient précédés.» Que de haines on aurait étouffées, que de sang on aurait épargné, si on s'était bien pénétré de ces vérités et de la tolérance pratique qui en est la conséquence! . . . — Concil. chalcedon. v œcum. act. 1, p. 304; act. 10, apud Labbe, t. 4, p. 674. — Quesnel. dissertat. 9 in oper. S. Leon. pap. t. 2, p. 1183 et seq. — Baluz. præfat. in concil. chalcedon. n. 32 et seq. in nov. collect. concil. t. 1, p. 983. — Liberat. in breviar. cap. 12 et 13, p. 759. — Concil. constantinop. apud Labbe, t. 3, p. 1475 et seq. — Theodor. lect. fragm. t. 3, p. 586 et 587. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 11 et 12, t. 3, p. 263 et seq. — Nicephor. Callist. l. 14, cap. 48, t. 2, p. 551. — Cod. Justin. l. 1, tit. 1, leg. 3, t. 2, p. 1.

CHAPITRE III.

Émeute et incendie à Alexandrie. — Troubles et excès en Palestine. — Le patriarche Protérius tué et mangé par les eutychiens — Ruses de Timothée Élure pour le remplacer. — Pierre-le-Foulon, patriarche eutychien d'Antioche. — Il est exilé par l'empereur Léon. — Celui-ci consulte ses évêques et ses moines sur l'état de l'église d'Alexandrie. — Tous ratifient le concile de Chalcédoine. — Timothée Élure est exilé. — Basilisque rappelle Timothée et Pierre-le-Foulon. — Il ordonne, par une encyclique, de détruire jusqu'aux vestiges du quatrième concile œcuménique. — Cinq cents évêques s'y soumettent. — Concile d'Éphèse, opposé à celui de Chalcédoine. — Acace, patriarche de Constantinople, opposé à l'empereur. — Il est condamné avec ses partisans, et déposé. — Timothée modifie l'eutychianisme. — Le christianisme devient de plus en plus important dans l'état. — Basilisque révoque son encyclique. — Acace contribue à perdre Basilisque. — Zénon replace les évêques exilés. — Triomphe des partisans du quatrième concile. — Actes d'autorité de Zénon dans l'église d'Alexandrie. — Hénoticon. — Opinions diverses à ce sujet.

A Alexandrie, le parti de Dioscore qui venait d'être relégué à Gangres, s'opposa violemment à celui de Protérius que le concile de Chalcédoine avait élu pour remplacer le patriarche déposé. Des soldats furent dirigés sur cette ville pour y faire cesser le désordre; les fanatiques les attaquèrent à coups de pierres, et les forcèrent à s'enfermer dans le temple de Sérapis avec les magistrats de la ville qui s'étaient en vain efforcés de calmer le tumulte: les chrétiens mirent le feu à l'édifice qui fut consumé avec tous ceux qui s'y trouvaient (452). Deux mille hommes furent envoyés alors par l'empereur pour réparer le mal: ils l'augmentèrent par la licence de leur conduite; ce fut sur les femmes et les filles des Alexandrins qu'ils vengèrent la mort de leurs camarades et des autorités.

On n'était guère plus tranquille en Palestine. Les moines de cette province qui s'étaient trouvés au concile où, disaient-ils, la foi orthodoxe avait été violée,

continuèrent, à leur retour, à professer publiquement l'eutychieisme; et leurs collègues demeurés dans la solitude, enflammés par leurs discours et par leur exemple, renchérèrent encore sur leur zèle pour les opinions nouvelles. Ils nommèrent évêque de Jérusalem le moine Théodose, celui d'entre eux précisément qui s'était montré le plus turbulent au concile de Chalcedoine, et ils le firent en haine de Juvénal qui, eutychien d'abord, avait rétracté au sein du même concile ses premières opinions, et auquel ils avaient eux-mêmes vainement tenté de faire abjurer une seconde fois et anathématiser les opinions qu'il venait de ratifier par son adhésion. L'empereur, comme nous l'avons déjà dit, lui avait rendu son siège par égard pour les pères du quatrième concile, qui avaient voulu user d'indulgence envers tous ceux qui manifestaient leur repentir. A son retour en Palestine, où Marcien avait spécialement chargé Juvénal de rétablir le bon ordre, surtout au moyen de la déposition des évêques qu'il avait précédemment sacrés, Jérusalem devint la proie des dissensions religieuses les plus terribles qui l'agitèrent pendant un espace de plus de vingt mois. Outre les massacres ordinaires en pareille circonstance, on alla, par un raffinement de barbarie, jusqu'à jeter aux chiens les membres de ceux qui avaient été immolés à la fureur théologique. Les prêtres surtout furent les acteurs les plus ardens et en même temps les premières victimes de ces troubles. Tant de haines cependant n'étaient excitées et tant de sang répandu, dit l'historien où nous puisons ces détails, que pour

une seule lettre : les uns prétendaient que Jésus-Christ est composé *de* deux natures, mêlées entre elles depuis l'union du verbe de Dieu avec le fils de l'homme ; les autres faisaient consister son essence à être une personne *en* deux natures ⁽¹⁾.

La mort de Marcien ne tarda pas à renouveler les malheurs d'Alexandrie. On y élut évêque Timothée, surnommé Élure, moine d'abord, puis prêtre en cette ville. Protérius, le pasteur catholique, fut tué ; et le peuple, après avoir traîné son cadavre par toute la ville, dévora ses entrailles palpitantes, et brûla le reste pour en jeter les cendres au vent. Timothée lui-même est accusé par les historiens d'être l'auteur de ce meurtre, qu'il avait commis afin de se délivrer d'un compétiteur dont il aurait toujours craint la concurrence au siège patriarcal. Avant de s'en rendre coupable, il usait, disent les auteurs du temps, de toute espèce de maléfices : ce qui est certain, c'est qu'il employa des ruses puériles pour parvenir à ses fins ; il se noircissait le visage et le corps, puis il allait, la nuit, grossissant sa voix au moyen d'un tube, ordonner à ses compagnons de ne pas communiquer avec le patriarche Protérius, et de le consacrer au plus vite patriarche lui-même. Les moines s'imaginaient, nonobstant la couleur, entendre un ange qui leur parlait au nom de Dieu, et nous voyons de quelle manière ils obéirent

(1) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 5, t. 3, p. 292 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 8 et 9, t. 2, p. 598 et seq. — Baron. ad ann. 452, n. 20 et 21, t. 8, p. 125. — Liberat. in breviar. cap. 45, t. 5, p. 763 et 764.

à ses ordres. Cependant, le clergé alexandrin crut devoir avertir le nouvel empereur Léon (1) de l'état des choses. Il lui fit savoir que Timothée, dégradé canoniquement, ainsi que quelques évêques égyptiens, par un concile provincial tenu à Alexandrie, pour avoir outragé le concile de Chalcédoine et prêché hautement l'eutychieisme et l'apollinarisme, avait poussé l'audace et la scélératesse jusqu'à anathématiser le même concile, se faire sacrer évêque d'Alexandrie par deux évêques récemment déposés, et à commettre les plus horribles sacrilèges, les violences les plus atroces et les actes de la plus infâme cruauté sur Protérius et six de ses partisans qu'ils avaient massacrés (2).

L'église d'Antioche eut sa part des troubles de cette époque. Pierre, surnommé *le Foulon*, parce qu'il exerçait ce métier avant de prendre un rôle dans les factions religieuses, avait ouvertement professé l'eu-

(1) C'est cet empereur Léon qui porta un décret pour ordonner de fêter le dimanche par l'oisiveté la plus absolue, même aux champs, et lorsque le travail y était le plus indispensable. Dans ces cas exceptionnels il n'avait pas été jusqu'alors défendu de travailler. Mais Léon déclara que le soin de la conservation des fruits de la terre, sur lequel on avait basé cette indulgence, était un prétexte futile, le soleil et non le travail des hommes faisant arriver ces fruits à leur maturité. Le pape Alexandre III (1162) se montra plus libéral que l'empereur; hormis aux très grandes fêtes de l'année, il permit de travailler la terre, sur la simple déclaration du curé que ce travail est d'urgence. — Leon. imperat. constit. 54, in corp. jur. civil. t. 2, p. 258. — Corp. jur. can. decret. Gregor. IX, l. 2, tit. 9, *de feriis*, cap. 3, t. 2, p. 81. — Theodor. lector. fragm. l. 1, n. 14, t. 3, p. 566.

(2) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 8, t. 3, p. 297 et seq. — Theodor. lector. fragm. l. 1, cap. 8 et 9, ibid. p. 565. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 16 et 17, t. 2, p. 611 et seq. — Variæ synod. de Timoth. Ælur. apud Labbe, t. 4, p. 1008 et 1009.

tychianisme et attaqué le concile de Chalcédoine. Non content de cette levée de boucliers, il se mit à la tête des apollinaristes d'Orient, qui, depuis Vitalis, Méléce et Paulin, s'étaient, comme nous l'avons dit dans le temps (1), réellement constitués en secte séparée, chassa de son siège Martyrius qui occupait alors l'évêché d'Antioche, et se mit en devoir de le remplacer. L'émeute qu'il s'était vu dans la nécessité d'exciter pour y parvenir, il la perpétua pour consolider son usurpation. Il commença par anathématiser quiconque ne confesserait pas que Dieu lui-même a été crucifié pour nous. A cet effet, il fit ajouter au *trisagios* chanté dans les églises (2), la phrase qui exprimait son dogme,

(1) Livre 7, chap. 48 et 49 de cette Époque, t. 2, p. 483 et 506.

(2) Le *trisagios*, hymne enseignée, disait-on, à Proclus, évêque de Constantinople, par les anges, est une invocation conçue en ces termes : *Saint Dieu, saint fort, saint immortel* (et non : *Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel*). Les théopaschites y ajoutèrent : *qui as été crucifié pour nous* (ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ισχυρός, ἅγιος ἀθάνατος... ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς, etc.). Cette hérésie était une conséquence directe des dogmes d'Eutychès. Le Christ n'ayant qu'une nature, celle-là seule, mais aussi celle-là tout entière, avait souffert et avait été crucifiée. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette singulière dispute, c'est que, quoiqu'elle eût causé, à l'époque de son origine, un schisme réel dans l'église entre les Occidentaux et les Constantinopolitains qui n'admettaient point la phrase théopaschite, et les Orientaux qui ne voulaient pas y renoncer, cependant, plus tard, Euphémus, patriarche catholique d'Antioche, avoua que cette phrase était usitée dans tout l'Orient, et qu'elle ne portait ni au schisme avec l'église d'Occident, ni au scandale des fidèles. En effet, depuis Pierre-le-Foulon, patriarche à Antioche, eutychien et théopaschite, l'église d'Antioche avait conservé l'addition déipassienne, et la chrétienté entière avait fini par l'adopter, à l'exception seulement de l'Occident et de Constantinople. Encore y eut-il parmi les Occidentaux des chrétiens qui, comme Avitus, évêque de Vienne, presque contemporain du pape Félix et très attaché au saint siège, non seulement crurent la phrase

favori et qui devint le mot d'ordre de l'hérésie de la *déipassion* ou du *théopaschisme*.

Cependant Martyrius se rendit auprès de l'empereur Léon qui le reçut avec beaucoup d'égards et de respect. Il retourna après cela à Antioche, où il trouva les choses précisément comme il les avait laissées, c'est-à-dire dans le même état d'agitation et de désordre : il renonça alors spontanément à son siège, ne se réservant que le seul titre d'évêque.

Pierre demeura ainsi libre possesseur de sa dignité nouvelle. Son premier soin fut d'ordonner évêque d'Apamée un pasteur qui avait été déposé avant cette époque. L'empereur, informé de ces irrégularités, envoya Pierre-le-Foulon en exil (1).

Léon chercha aussi à calmer les troubles de l'église alexandrine. Ne voulant rien décider de son propre chef en des affaires qui, par suite de la vicieuse organisation du gouvernement mi-théologique et sacerdo-

controversée orthodoxe, mais même repoussèrent comme hérétiques ceux qui ne partageaient pas leur opinion à cet égard. — S. Ephræm. patr. constantinop. epist. ad Zenob. scholast. apud Phot. in biblioth. cod. 228, p. 773. — S. Joann. Damascen. de orthod. fid. l. 3, cap. 10, f. 233 et verso. — Avit. epist. 3 ad Gundobedum, Burgond. reg. apud Sirmond. t. 2, p. 11 et seq. — Pagi, ad ann. 512, n. 14, t. 9, p. 121. — Job. monach. l. 6, cap. 25, apud Phot. in biblioth. cod. 222, p. 609.

(1) Theodor. lector. l. 1, cap. 20, 21 et 22, t. 3, p. 567. — S. Theophan. in chronogr. ad ann. 456, p. 97. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 28, p. 633. — Gest. de nom. Acacii, apud Labbe, t. 4, p. 1082. — Epist. synod. Felic. pap. ad univers. presbyt. et archimandr. Constantinop. et Bithyn. ibid. p. 1126. — Liberat. in breviar. cap. 18, p. 769. — Felicis pap. epist. 3 ad Petr. fullon. apud Labbe, p. 1057 et seq.

tal auquel il prêtait son nom, pouvaient être l'occasion d'une révolution générale dans l'empire, il écrivit une lettre circulaire à tous les évêques et aux moines les plus famés de l'époque, pour leur demander de s'expliquer clairement et sans détour, sans respect humain et sans crainte de qui que ce fût, sur le concile de Chalcédoine et sur la nomination de Timothée Élure. Et pour les mettre à même de prononcer avec pleine connaissance de cause, il leur expédia les actes de la quatrième assemblée œcuménique, et toutes les pièces relatives, tant à l'accusation qu'à la défense, concernant l'affaire du patriarche d'Alexandrie. Il s'attacha en outre à leur prouver combien il lui importait de maintenir la paix dans les villes et provinces soumises à sa domination, et il leur recommanda ardemment la plus prudente sagacité et la diligence la plus grande.

Léon, évêque de Rome, fut le premier à répondre, et bientôt ses collègues suivirent son exemple. Tous également approuvèrent le concile de Chalcédoine, qu'ils étaient prêts, disaient-ils, à défendre au prix de leur sang; et ils se prononcèrent avec force contre l'ordination de Timothée qu'ils ne voulurent pas même qu'on reconnût pour chrétien. Timothée, à qui l'empereur communiqua entre autres la réponse de Léon, la critiqua violemment, et en prit occasion pour condamner de nouveau le concile de Chalcédoine qui y était ratifié.

Siméon-le-Stylite, moine célèbre de ce temps-là, excommunié d'abord pour l'extravagance de sa con-

duite, puis réhabilité dans tous ses droits et honoré par l'empereur au point de recevoir plusieurs fois sa visite (1), Siméon, entre autres raisons qu'il alléguait pour démontrer la nécessité d'accepter le concile de Chalcédoine, donna celle du grand nombre d'évêques qui y avaient assisté. « Puisqu'on daigne me consulter, dit-il, moi, le plus humble et le moindre des cénobites, moi, solitaire avorton, je répondrai que, si le Saint-Esprit siège au milieu de deux ou trois personnes assemblées au nom de Jésus-Christ, il doit à plus forte raison avoir coopéré aux décisions de plus de six cents évêques (2). » Le même argument aurait également servi à prouver la sainteté du concile *du brigandage*.

Le seul de tous ceux dont l'empereur avait invoqué les conseils, Amphilochius, évêque de Sida, tout en blâmant, comme avaient fait les autres pasteurs, l'élection d'Élure, déclara cependant son opposition formelle au concile de Chalcédoine. On dit que, dans la suite, il se rétracta et souscrivit les décisions de cette assemblée. Quoi qu'il en soit, Timothée sur l'intrusion duquel tout le monde était d'accord, fut, vers le milieu du cinquième siècle, exilé à Gangres en Paphlagonie où déjà se trouvait Dioscore, son prédécesseur;

(1) Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre précédent, p. 257.

(2) Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 9, t. 3, p. 300; cap. 10, p. 302. — Theodor. lector. l. 2, n. 41 et 42, p. 580 et 581. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 18 et 19, t. 2, p. 616 et seq. — Liberat. in breviar. cap. 45, t. 5, p. 764.

et on mit à sa place sur le siège d'Alexandrie un autre Timothée Tabennésiole, surnommé *le blanc*, ou *salofaciole* ⁽¹⁾

Dix-huit ans après, Basilisque, qui venait d'arracher le trône de Constantinople à l'indigne empereur Zénon ⁽²⁾, rappela Timothée Élure. Pierre-le-Foulon sortit du monastère des acémètes ou *veilleurs*, où il s'était retiré ; et muni d'un ordre impérial, il se remit en possession du siège d'Antioche. Les Alexandrins avaient envoyé une députation à la cour pour demander leur ancien pontife : leur impatience fut bientôt satisfaite. Le premier soin de Timothée Élure fut de travailler ardemment à faire condamner en tous lieux le concile de Chalcédoine, et anathématiser la lettre de Léon, évêque de Rome, causes de ses longues souffrances. L'empereur Basilisque n'y mit pas le plus léger obstacle.

(1) S. Eulog. episcop. alexandr. l. 9, apud Phot. in biblioth. cod. 230, p. 877. — Evagr. hist. eccles. l. 2, cap. 44, p. 303. — Liberat. cap. 16, p. 764.

(2) Évagrius nous apprend qu'il n'y avait pas d'action honteuse, pas de crime dont ce monarque (Zénon) s'abstint et même dont il rougit, de peur, disait-il, que s'il cachait ses dérèglements et ses forfaits aux yeux du public, on ne crût qu'il le respectait et par conséquent le craignait ; ce qui lui paraissait fort peu impérial. C'était cependant là le plus zélé défenseur du concile de Chalcédoine et de l'orthodoxie. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 1, t. 3, p. 333.

Le pape Simplicius flétrit l'usurpateur Basilisque de l'épithète de *tyran*, mais seulement après que Zénon eut réussi à le chasser et à se replacer sur le trône ; avant cela, le même Basilisque avait été à ses yeux un empereur auguste, très clément, très glorieux, etc. Le cardinal Baronius ne trouve pas ces deux poids et deux mesures fort édifiants de la part du chef de l'église. — Simplific. ad Basilisc. epist. 41, apud Labbe,

Il voulut même coopérer à cette grande mesure théologique ; et, à cet effet, il fit publier une lettre à Timothée, archevêque d'Alexandrie, où il loua et vanta, comme le fondement du bonheur des hommes, la foi des trois cent dix-huit pères de Nicée, et soutint qu'on ne devait, qu'on ne pouvait même s'en tenir qu'à elle seule. Il voulut bien cependant donner une égale valeur et la même force aux décisions des cent cinquante évêques assemblés à Constantinople (deuxième concile œcuménique), et aux pères du concile d'Éphèse (troisième œcuménique), qui avaient expliqué la formule de foi émise au premier concile, les uns contre les blasphèmes sur le Saint-Esprit, les autres contre les hérésies avancées par Nestorius; quoique, selon l'empereur, le symbole de Nicée dût et pût suffire seul pour combattre et terrasser toute hérésie quelconque, et pour conserver éternellement la paix et la concorde au sein de l'église catholique. A l'égard de ce qui avait, en dernier lieu, troublé la bonne harmonie entre les fidèles, l'union des églises et la paix du monde entier, savoir l'écrit de Léon et les explications du symbole de Nicée données à Chalcédoine, ou plutôt les innovations que l'on y avait tenté d'introduire dans ce même symbole, Basilisque enjoignit à tous les évêques de son empire de les anathématiser et de les brûler partout où l'on en trouverait des exemplaires, comme avaient ordonné autrefois de faire des doctrines et des

t. 4, p. 1070; epist. 8 ad Zenon p. 1078. — Baron, *annal. eccles. ad ann. 476*, n. 8 et seq t. 8, p. 344. — Pagi, *ibid.* n. 10 et seq. p. 350.

écrits hérétiques de leurs temps, dans des occasions semblables, les empereurs Constantin et Théodose le jeune.

Basilisque exigea en outre que tous les évêques signassent sa lettre, en adhérant aux décisions qu'elle contenait, et qu'ils condamnassent expressément le concile de Chalcédoine, ce scandale du peuple orthodoxe, afin d'assurer ainsi d'une manière stable la tranquillité présente et future de son empire, le bonheur de l'humanité et sa félicité personnelle, également troublés par les opérations de cette assemblée de théologiens. « Il punira, dit-il en terminant, quiconque refusera d'obéir à ses ordres. Et il condamne dès à présent tous ceux qui, à l'avenir, ne se contentant pas, comme avaient fait les évêques d'Éphèse, de la foi des trois cent dix-huit pères, oseraient enseigner, soutenir, proférer ou seulement même nommer les nouveautés funestes inventées à Chalcédoine contre la foi catholique; il les condamne, disons-nous, à être déposés s'ils sont évêques ou prêtres, exilés avec confiscation de leurs propriétés, s'ils sont moines ou laïques. La sainte et consubstantielle Trinité, que nous ne cessons d'adorer, comme ordonnatrice et animatrice de toutes choses, sera ainsi, continue-t-il, mieux servie que jamais par la destruction de toutes les causes de troubles et de haines dont il a été fait mention, et par la confirmation pure et simple des traditions orthodoxes et apostoliques du saint symbole; et, devenue propice à nos âmes et à celles de

nos sujets, elle gouvernera avec nous ce monde et le maintiendra en paix et en prospérité (1). »

Cette lettre ou encyclique fut immédiatement signée par Timothée Élure d'Alexandrie, Pierre-le-Fouillon, alors en possession du siège d'Antioche, Anastase, évêque de Jérusalem, et un grand nombre d'autres pasteurs jusqu'à environ cinq cents. Les évêques d'Asie, rassemblés en synode à Éphèse (477), firent plus même que d'adhérer à la décision dogmatique de l'empereur : ils lui écrivirent en corps, pour le conjurer de ne jamais se départir en rien de son énergique résolution, et de ne pas permettre que dorénavant qui que ce fût proposât d'autre formule de foi à l'église que celle contenue dans l'encyclique même ; et ils l'assurèrent qu'en peu de temps la terrible attente du jugement dernier, l'ardeur du feu divin et la juste colère de sa sérénité n'auraient pas manqué de réduire à leur devoir les ennemis du bon droit et du bon ordre. Ils terminèrent en disant que, « quoique les actes du concile de Chalcédoine parussent n'être en eux-mêmes que de fort peu de conséquence, cependant ils avaient déjà excité bien des troubles et fait couler, en beaucoup d'endroits, le sang des orthodoxes. Que, pour ce qui les concernait, ils promettaient à l'empereur soumission pleine et entière, l'assurant du reste qu'ils

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 4, t. 3, p. 335 et seq. — Theodor. lector. l. 4, cap. 30 et 31, p. 569. — Nicephor. Callist. hist. l. 16, cap. 2, t. 2, p. 663 et seq. — Soerat. hist. eccles. l. 1, cap. 9, t. 2, p. 31. — Euseb. vit. Constant. l. 3, cap. 66, t. 1, p. 622. — Concil. ephesin. œcumen. III, part. 3, cap. 46, apud Labbe, t. 3, p. 1211.

n'avaient souscrit son encyclique ni par flatterie ni par crainte , mais bien de leur seul et propre mouvement , avec spontanéité et joie (1). »

Outre cette adresse à Basilisque, le concile d'Éphèse avait encore pris les mesures les plus vigoureuses pour seconder et faire triompher la cour dans ses projets de pacification religieuse, au moyen du rejet des décisions émises à Chalcédoine. Acace, évêque de Constantinople, fut le seul patriarche oriental qui refusât de signer l'encyclique : il ne négligea rien même de tout ce qui pouvait contribuer à assurer l'appui de l'opinion publique aux partisans du concile de Chalcédoine, qu'il défendait avec ardeur. Tout vêtu de deuil, il convoqua le peuple de Constantinople et surtout les femmes et les enfans, plus impressionnables à cet appareil de douleur, dans l'église de Constantinople, qu'il avait également fait tendre de noir, ainsi que l'autel et le trône patriarcal; les moines s'empresèrent de se joindre à lui, et le grand Daniel lui-même, imitateur et successeur de Siméon-le-Stylite, descendit de sa colonne pour assister à ces assemblées où le despotisme maladroit avait fait naître un esprit d'opposition qui allait bientôt se changer en révolte ouverte. Le gouvernement qui sentit sa faute, crut néanmoins qu'il était trop tard pour reculer : il soutint par la rigueur ce qu'il avait commencé par la menace; Acace et quelques autres évêques qui partageaient son opinion, furent condamnés et déposés, et l'on rendit

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 5, t. 3, p. 338; cap. 6, p. 340. — Theodor. lector. l. 4, cap. 32, p. 570. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 4, t. 2, p. 667.

la dignité patriarcale ou plutôt primatiale à Paul, évêque d'Éphèse, qui en était privé depuis le concile de Chalcédoine, où il avait été décidé que désormais l'évêque de Constantinople ordonnerait tous les métropolitains du diocèse d'Asie.

Au reste, le concile d'Éphèse, probablement présidé par le patriarche Timothée, puisqu'on osa y déposer un autre patriarche, ne servit pas peu à augmenter la réputation de puissance et avec elle la puissance réelle de l'évêque d'Alexandrie. Il ne s'était pas, comme son prédécesseur Dioscore, borné à embrasser simplement les opinions professées par Eutychès ; mais il les avait encore modifiées d'après sa propre conviction intime : en conséquence, il condamnait le concile de Chalcédoine parce qu'il avait réellement attribué deux natures à Jésus-Christ, et il condamnait aussi Eutychès qui avait nié que le corps du Christ fût de la même nature que le nôtre. Aussi répondit-il sans hésiter aux moines et autres eutychiens de la capitale, qui le consultaient à ce sujet, que le verbe de Dieu est consubstantiel au Père quant à la divinité, et consubstantiel aux hommes quant à la nature humaine (1). C'était le dogme professé par les partisans d'une seule nature consistant en deux natures distinctes, et que Timothée avait combiné avec la croyance en une nature simple et unique.

Mais bientôt la scène politique changea, et avec elle, comme de coutume, l'aspect des événemens ecclésiastiques.

(1) Concil. chalcedon. œcumen. iv, act. 16, apud Labbe, t. 4, p. 795. — Nicéphor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 5, p. 668. — Evagr. hist. l. 3, cap. 5, p. 339. — Leont. schol. de sectis, act. 5, in biblioth. patr. t. 9, p. 667.

tiques. Ceux-ci commençaient à avoir une grande influence sur les affaires civiles. Il paraissait que les chrétiens voulaient se venger du mal que la société leur avait fait autrefois ; en la livrant à son tour à des discussions sans fin et à toute espèce de désordres. Longtemps en butte à l'arbitraire et à la cruauté du despotisme, la cause chrétienne était devenue celle des opprimés, une cause populaire ; le christianisme, un moyen d'émancipation ; les prêtres, des chefs d'opposition à la tyrannie. Sans cesse ballottés par le pouvoir, les pontifes chrétiens sentaient qu'ils ne pouvaient trouver que dans le peuple un point d'appui ferme et solide ; et le peuple se montrait toujours disposé à favoriser ceux que ses prêtres lui désignaient comme soutenant les intérêts du ciel. Déjà le poids du patriarche de Constantinople n'était plus indifférent dans la balance des émeutes qui ne cessaient de bouleverser une ville où le défaut d'institutions sociales et nationales faisait dégénérer chaque intrigue de palais en une révolution de l'empire, où le peu de durée des règnes, le manque de régularité dans la succession au trône, et le grand nombre de prétendants à la couronne rendaient la moindre circonstance importante et souvent décisive.

Zénon, instigué et visiblement protégé, dit Évangrius, par l'apôtre et proto-martyre sainte Thècle, s'avancait à grands pas vers la capitale, où Basilisque avait irrité le peuple et les prêtres, au point que Daniel le stylite suivi d'une troupe de moines était allé l'insulter jusque dans son palais. Craignant la fureur des dévots et de leurs meneurs, il résolut, pour calmer

les esprits, de promulguer une anti-encyclique, y déclarant nul et non-avenue son premier écrit dogmatique et ce qui avait été fait en vertu de cette loi souveraine. Il reconnaissait, disait-il, la nécessité de rendre toute sa force à la foi orthodoxe et apostolique, qui avait prévalu depuis le commencement du christianisme, et qui prévaudrait jusqu'à la fin des siècles, dans laquelle il avait été baptisé et à laquelle il croyait fermement. Cette foi lui ordonnait de condamner sans restriction Nestorius et Eutychès, aussi bien que tous les autres hérétiques, d'empêcher sévèrement que désormais les questions déjà décidées ne fussent débattues de nouveau en concile ou autrement, et de replacer sur son siège et dans tous ses droits le très révérend et très saint patriarche et archevêque Acace (1). Ce divin arrêt, c'est ainsi qu'il était intitulé, devait immédiatement avoir force de loi.

Mais il était trop tard. Tout ce que put faire et dire Basile était devenu inutile pour le sauver de la vengeance du patriarche Acace. Celui-ci, fort de la faiblesse et de la lâcheté du monarque qui était allé, accompagné de l'impératrice, lui faire des excuses, ainsi qu'au clergé et aux moines, et se mettre sous leur protection; celui-ci, disons-nous, sans pitié pour un hérétique, c'est-à-dire pour un homme d'une autre opinion que la sienne, et sans égard à la loi qui

(1) Dans ces droits étaient compris ceux du siège de Constantinople, que le *brigandage* d'Ephèse avait annulés, et que le concile de Chalcedoine avait rendus au patriarche de la capitale. L'encyclique impériale, avait donné force de loi au *brigandage* en abrogeant la quatrième assemblée œcuménique.

venait de lui rendre ses droits et ses prérogatives, se servit de cette autorité qu'il devait à Basilisque pour ameuter le peuple et les moines en faveur de Zénon ; et, moins d'une année après la tenue du dernier concile d'Éphèse, contribuer, pour autant qu'il était en lui, à la perte de l'empereur et de toute sa famille (1).

Zénon ne se crut assuré sur le trône qu'après avoir fait mourir Basilisque, sa femme et ses enfans, qu'il s'était d'abord contenté d'envoyer en exil. Il signala les commencemens de sa restauration par des actes diamétralement opposés à ceux de l'usurpateur sur lequel il venait de reconquérir son empire. L'encyclique fut révoquée : l'évêque Paul fut chassé d'Éphèse, et le turbulent Pierre-le-Foulon, d'Antioche. Les évêques d'Asie se hâtèrent alors d'envoyer de toutes parts des protestations de pénitence et de regrets au patriarche Acace. Ils alléguèrent que la force seule avait pu les faire céder aux volontés de Basilisque contre leur propre opinion ; que, dans leur âme et conscience, ils n'avaient jamais cru autre chose que ce qu'enseignait le concile de Chalcédoine, et que leur foi était toujours la même : et ils confirmèrent et ratifièrent de nouveau les décisions de cette assemblée, ainsi que celles des trois cent dix-huit pères du

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 7, t. 3, p. 340. — Theodor. lector. l. 1, cap. 33 et 34, p. 570. — Nicephor. Callist. hist. l. 16, cap. 6 et 7, t. 2, p. 669. — Marcellin. in chron. apud Scaliger. p. 44. — Jordan. de succession. regnor. n. 47, ad ann. 1226, in hist. roman. script. minor t. 1, p. 654. — Victor. tununens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. p. 3.

concile de Nicée et des cent cinquante pères de Constantinople. Calendion, nouvellement ordonné évêque d'Antioche, par ordre de l'empereur Zénon et à Constantinople même, en violation des canons ecclésiastiques, s'empressa d'anathématiser, tant la circulaire de Basilisque, que Timothée Élure (¹). Il en fit faire autant par tous les pasteurs soumis à sa juridiction (²).

Sur ces entrefaites, Timothée, que l'empereur n'avait épargné jusqu'alors qu'à cause de son grand âge, s'était empoisonné par la crainte que lui inspiraient Zénon et les évêques ses conseillers. Les suffragans d'Alexandrie mirent à sa place Pierre Monge, sans la participation du gouvernement, dont le consentement, en dépit des canons ecclésiastiques, était communément exigé à cause de l'importance du siège, et de l'influence que le bon ou le mauvais choix d'un

(¹) Ce fut Calendion qui éteignit entièrement le schisme des eustathiens et des catholiques à Antioche, cent ans après la séparation qui avait eu lieu du temps de l'évêque Paulin (voy. l. 7, ch. 19, et cap. 20, t. 2, p. 506 et 529). Dans la suite, on l'accusa de théopaschisme, parce que, voulant rendre orthodoxe la phrase déipassienne : *qui as été crucifié pour nous*, il l'avait fait précéder des mots : *Christ, roi*. Pierre-le-Foulon, qui remplaça Calendion, fit de nouveau disparaître ces mots et rétablit la première leçon. — Theodor. lector. l. 2, n. 47, t. 3, p. 582. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 15, cap. 28, t. 2, p. 633.

(²) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 8, t. 3, p. 341; cap. 9 et 10, p. 343. — Theodor. lector. l. 2, n. 1, p. 571; n. 46 et 47, p. 581 et 582. — Victor. tununens. chron. apud Scaliger. thes. tempor. p. 4. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 473, p. 110. — Simplic. pap. epist. 16 ad Acac. constant. episcop. apud Labbe, t. 4, p. 1035. — Candid. isaur. hist. l. 2, apud Phot. in biblioth. cod. 79, p. 176. — Nicephor. Callist. l. 15, cap. 28, t. 2, p. 633; l. 16, cap. 11, p. 673. — Procop. de bello vandal. l. 1, cap. 7, t. 1, p. 195.

pasteur avait naturellement sur la tranquillité de l'Égypte et par suite de tout l'empire. Pierre était eutychien comme son prédécesseur. Il avait été déposé lorsqu'il n'était encore que simple diacre, et, lors de son ordination comme évêque, un seul évêque, hérétique comme lui, avait assisté à la cérémonie. Il n'en fallut pas davantage pour que Zénon jugeât Pierre Monge digne du dernier supplice, qu'il fit mourir ceux qui l'avaient élu, et qu'il lui substituât Timothée Tabennésiotte ou Salofaciote, surnommé le Catholique, qui avait déjà été chassé du siège d'Alexandrie par Timothée Élure lorsque celui-ci avait pris, pour la seconde fois, possession de ce patriarcat.

Timothée Salofaciote ne jouit pas long-temps de son triomphe. Peu avant sa mort, les Alexandrins, d'un commun accord avec lui, envoyèrent à l'empereur, à Constantinople, Jean *l'économe* (1), chargé d'obtenir pour eux, de Zénon, la permission de nommer un évêque de leur choix. Zénon l'accorda sans hésiter, sous condition cependant que Jean lui-même ne chercherait pas à monter sur le siège d'Alexandrie. *L'économe* jura et partit. De retour auprès de ses commettans, à peine le patriarche eut-il fermé les yeux, qu'au mépris de son serment, Jean répandit l'argent à pleines mains parmi le clergé et le peuple afin de se faire élire. Il y réussit ; mais l'empereur le fit chasser honteusement, et, d'après le conseil du

(1) Dignité dans l'église orientale, immédiatement au dessous de celle de patriarche.

patriarche Acace, fit ordonner patriarche d'Alexandrie le même Pierre Monge qu'il avait fait déposer peu auparavant. Pierre avait gagné la confiance et les bonnes grâces du monarque, en promettant de coopérer de tout son pouvoir à ce que la cour jugerait convenable pour rétablir la paix dans l'église. A cet effet, il communiqua, comme on le lui demandait, avec les *protériens*, c'est-à-dire avec les partisans de Timothée-le-Catholique et de Protérius, prédécesseur de celui-ci, qui, dans le temps, l'avait lui-même dégradé de la dignité dont il était revêtu. Il adhéra aussi à l'*hénoticon* ou concordat (1).

On appelait ainsi une lettre adressée par Zénon aux évêques, clercs, moines et peuple d'Alexandrie, d'Égypte, de Lybie et de la Pentapole. L'empereur avait eu pour but, en l'écrivant, de calmer enfin d'une manière durable les troubles et les révolutions qui affligeaient depuis si long-temps l'empire grec et notamment la province d'Égypte. « La seule vraie foi, y était-il dit, est celle de Nicée, renouvelée et confirmée par les cent cinquante pères de Constantinople : en elle consiste la force de l'empire romain ; elle en est le bouclier. L'unité dans la croyance produit la paix, qui, à son tour, fait naître la prospérité pour le peuple, la régularité des saisons et l'abondance des fruits de la terre. Tant que le grand Dieu, notre sauveur, Jésus-

(1) Liberat. diacon. in breviar. cap. 16 et 17, apud Labbe, t. 5, p. 764 ad 766. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 11 ad 13, t. 3, p. 343 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 11, t. 2, p. 673. — Gesta de nom. Acac. apud Sirmond. t. 1, p. 434.

Christ, incarné et né de la sainte Vierge et mère de Dieu, Marie, approuvera notre culte et recevra nos vœux, nous vaincrons et exterminerons nos ennemis : tous les peuples se soumettront à notre joug. Les dissensions religieuses, au contraire, sont cause des malheurs les plus terribles. Celles qui ont eu lieu dernièrement, ont fait mourir sans baptême un nombre considérable d'hommes, et un nombre plus grand encore sans la participation aux mystères de la sainte communion, faute de pasteurs pour les leur administrer canoniquement. Le sang a coulé en abondance de toutes parts; les meurtres et les massacres ont souillé la terre et l'air même. Pour mettre à jamais un terme à ces calamités et en faire disparaître jusqu'aux traces, nous ordonnons qu'il n'y ait plus dorénavant, comme il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'autre foi reçue que celle déterminée au concile œcuménique, et ratifiée ensuite à Constantinople, ainsi que l'ont décrété les pères d'Éphèse eux-mêmes, assemblés pour la condamnation de Nestorius. Nous considérerons comme étranger à l'église, quiconque s'éloignera de ce que nous venons de préciser. Nous anathématisons en conséquence, avec les évêques que nous avons cités, les dogmes de Nestorius et ceux d'Eutychès; et nous adhérons aux douze chapitres que Cyrille, en son vivant archevêque d'Alexandrie, publia contre le nestorianisme. Nous confessons que Jésus-Christ, notre seigneur, est consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous-mêmes quant à l'humanité; que, descendu sur la terre et

incarné dans le sein de Marie par l'opération du Saint-Esprit, il a été *un* et non *deux*. Nous vous avons écrit cette lettre, ajoutait l'empereur en terminant son instruction théologique, non pour innover la moindre chose dans la foi, mais dans la seule vue de vous satisfaire. Nous anathématisons également tous ceux qui professeraient d'autres opinions que celles que nous venons d'exprimer, ou qui autrefois en ont professé de contraires à cette doctrine, soit à Chalcédoine, soit ailleurs. »

Ce symbole-loi de Zénon, loin de calmer la tempête, ne fit qu'en augmenter la violence. Il a été jugé par les auteurs ecclésiastiques suivant le degré de partialité qui présidait à leur rédaction et le plus ou moins de passion qui les animait. Les uns s'emparent avec violence contre un décret contraire au respect dû à la volonté divine, et qui ne fait mention ni de la lettre de Léon, ni du concile de Chalcédoine, ni enfin des deux natures dont le Christ est composé et qui forment son essence (1). Les autres démontrent clairement que l'hénoticon ne contient rien que de fort orthodoxe; qu'il confirme le concile de Nicée, déjà confirmé à Constantinople et à Éphèse, ainsi que les douze chapitres de Cyrille; qu'il condamne Nestorius et Eutychès. On n'y parle, à la vérité, ni de Dioscore,

(1) « Qui acceptera les décrets que l'empereur Zénon, foulant aux pieds le respect dû à la volonté de Dieu, promulgua de son propre mouvement et de sa seule autorité? qui s'y soumettra? » — *Ea vero quæ postea Zeno imperator, calcata reverentia ordinis Dei, pro suo arbitrio ac potestate decrevit, quis accipiat? quis attendat?* etc. — *Facund. hermian. citat. infra.*

ni du concile de Chalcédoine et de son symbole, ni de l'épître de Léon, ni de l'écrit de Flavien. Mais le concile de Chalcédoine, quoique tacitement, y est cependant ratifié par le fait même. Ainsi, disent les défenseurs du symbole impérial, le cardinal Baronius a eu tort d'appeler Zénon *hérétique et perfide, ennemi des dogmes catholiques et de la religion chrétienne*. Noël Alexandre, qui porte ce jugement, ajoute néanmoins que le décret de Zénon devait être rejeté par les catholiques, parce qu'il émanait d'une autorité laïque, toujours incompétente en matière de foi. Au reste, l'église ne s'est jamais prononcée sur l'instruction pacifique de Zénon, et a ainsi, par son silence, justifié cette pièce de toute inculpation d'hétérodoxie. L'hénoticon ou concordat fut accepté et signé dans le temps par tous les patriarches; le seul Félix, fils du prêtre Félix et évêque de Rome, excepté (1).

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 14, t. 3, p. 345 et seq. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 50, ibid. p. 582. — Nicephor. Callist. l. 16, cap. 12, t. 2, p. 674. — Natal. Alexandr. hist. eccles. sæc. 5, cap. 3, § 4, art. 45, t. 5, p. 96 et 97; dissertat. 18 in sæc. 5, ibid. p. 269. — Baron. ann. eccles. ad ann. 482, n. 30 et seq. t. 8, p. 407.

CHAPITRE IV.

Jean-l'Économe, patriarche déposé d'Alexandrie, va réclamer à Rome. — Lutte entre les prétendants au siège d'Antioche. — Désordres de l'église de cette ville. — Tout l'Orient signe l'hénoticon. — Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie, accusé. — L'évêque de Rome veut lui substituer Jean-l'Économe. — L'empereur Zénon s'y oppose. — Les légats romains à Constantinople communiquent avec les hérétiques. — Un concile les condamne. — Autre concile à Rome qui excommunie à perpétuité les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople. — Acace, condamné par un évêque de Rome, avait été approuvé par son prédécesseur. — Il rend à l'évêque de Rome excommunication pour excommunication. — La discorde et la haine théologique troublent Alexandrie. — Tolérance de l'empereur Anastase. — Il fait condamner le patriarche de Constantinople, Euphémus, comme traître à l'état. — Deux concurrents pour le siège de Rome. — Le schisme entre les Grecs et les Latins se consolide. — Continuation des disputes sur le concile de Chalcédoine. — Antioche ensanglantée à cette occasion. — Tout l'Orient subdivisé en sectes et schismes à l'infini.

Jean-l'Économe, évêque déposé d'Alexandrie, se rendit à Rome, après avoir passé par Antioche où il avait pris des lettres de recommandation du patriarche Calendion. Son arrivée dans l'ancienne capitale de l'empire excita des murmures forts vifs et même un commencement d'émeute, surtout lorsqu'il eut publié les torts qu'il disait lui avoir été faits par l'empereur. Il se plaignit nommément de n'avoir été chassé de son siège que parce qu'il avait défendu la lettre de Léon et le concile de Chalcédoine, et parce qu'on avait voulu lui donner à Alexandrie un successeur entaché d'opinions hérétiques. Simplicie, alors évêque de Rome, s'adressa directement à Zénon en faveur de son collègue disgrâcié et, à ce qu'il prétendait, persécuté; mais il reçut bientôt une réponse qui prouvait que Jean n'avait été destitué que pour son ambitieuse mauvaise foi et son parjure.

Vers la même époque, arrivèrent à Constantino-

ple les accusations de Calendion contre Pierre-le-Foulon, son prédécesseur. Le nouveau patriarche craignait que celui-ci ne parvînt à le chasser d'Antioche, et, à cet effet, il cherchait à le mettre hors de tout état de lui nuire en le faisant condamner comme adultère (expression métaphorique qui signifiait usurpateur d'un siège canoniquement occupé) et perturbateur du repos public. Il avait en conséquence écrit à Zénon et à Acace, évêque de Constantinople, que Pierre avait poussé l'audace jusqu'à anathématiser publiquement à Alexandrie le concile de Chalcédoine. Mais bientôt Calendion fut accusé lui-même devant l'empereur d'avoir suivi le parti des tyrans qui voulaient s'emparer du pouvoir suprême; et ce crime, bien plus réel et plus grave aux yeux de Zénon que toutes les hérésies possibles, le fit expulser et replacer Pierre-le-Foulon sur son siège (1).

Antioche avait eu, depuis quelque temps, beaucoup à souffrir à cause de ses évêques. Il n'y régnait que désordre et que confusion, depuis que Pierre-le-Foulon en avait été renvoyé pour la première fois. L'évêque Jean qui lui avait succédé avait été déposé et remplacé dans un concile provincial par un certain Étienne. Celui-ci, en 479, fut assassiné par les hérétiques qui traînèrent son cadavre dans l'Oronte. Les troubles occasionnés par cette mort devinrent si menaçans que Zénon fut forcé de faire sacrer à Constantinople

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 15 et 16, t. 3, p. 348. — Liberat. diacon. breviar. cap. 18, t. 5, p. 768. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 13, t. 2, p. 677.

le successeur de ce malheureux patriarche (Étienne II) par Acace, patriarche de la capitale. Peu de temps après, le concile oriental substitua à Étienne II Calendion, qui fut ordonné de la même manière et dans la même ville, pendant que les Antiochiens se créaient eux-mêmes un évêque, et chez eux, dans la personne de Jean Codonat qui fut transféré dans la suite au siège de Tyr par le patriarche de Constantinople (').

Cependant, comme nous venons de le voir, on mit de nouveau Pierre-le-Foulon à la place de Calendion. Pierre signa l'hénoticon de l'empereur et adressa des lettres de communion religieuse à Pierre Monge, évêque d'Alexandrie. Acace en fit autant. Martyrius, patriarche de Jérusalem, suivit son exemple, et l'Orient crut pouvoir enfin respirer en paix.

Mais bientôt Pierre d'Alexandrie anathématisa publiquement, et dans l'église même, le concile de Chalcédoine et la lettre de Léon. Plusieurs évêques se séparèrent de la communion de ce patriarche. De son côté, Acace envoya des commissaires chargés d'examiner la conduite de Pierre Monge. La commission s'en retourna à Constantinople, munie de pièces authentiques que les Alexandrins avaient signées à la demande de leur évêque, et desquelles il constait que celui-ci était innocent de tout ce dont on se plai-

(1) S. Theophan. chronogr. ad ann. 473, p. 110. — Pagi, critic. ad ann. 482, n. 2, t. 8, p. 396. — Simplic. pap. epist. 14 ad Zenon. apud Labbe, t. 4, p. 1033; 15 et 16 ad Acac. p. 1034. — Felic. pap. III epist. 6 ad Acac. p. 1073 et seq. — Gelas. pap. epist. 4 ad Faust. magistr. p. 1196; 13 ad episcop. Dardan. p. 1205 et seq.; 16 ad Oriental. p. 1217 et seq. — Candid. isaur. hist. l. 2, apud Phot. cod. 79, p. 176.

sait à l'accuser. « Il a appris d'Acace lui-même, disait Pierre dans l'une d'elles à l'évêque de Constantinople, que la foi de Chalcédoine est absolument la même que celle des trois cent dix-huit pères de Nicée, expliquée par les cent cinquante évêques du second concile œcuménique. C'est pourquoi il déclarait recevoir cette foi spontanément et sans que personne l'y eût forcé. Il n'attribuait qu'à la méchanceté des moines, envieux, calomniateurs, et toujours prêts à semer la discorde et à nourrir les troubles, ainsi qu'à la légèreté du peuple auquel il était préposé, les bruits calomnieux répandus sur son compte, et l'accusation surtout d'avoir exhumé les reliques de Timothée Salofaciote, son prédécesseur; ce qui, ajoutait-il, aurait été un crime punissable devant Dieu et devant les hommes. » On imputait, en outre, à Pierre d'Alexandrie d'avoir fait biffer les noms de Timothée le catholique et de Protérius, des diptyques ou catalogue des évêques légitimes, et d'y avoir remplacé ceux de Dioscore et de Timothée Élure. Acace, dit le diacre Libérat, acquit la conviction pleine et entière de tous les forfaits de Pierre Monge; néanmoins il n'hésita pas à contracter avec lui une liaison intime et à le combler des louanges les moins méritées. C'est aussi ce que Félix, évêque de Rome, reprocha bientôt hautement au patriarche de Constantinople, à l'occasion suivante (1).

(1) Gelas. pap. epist. ad orient. episcop. apud Labbe, t. 4, p. 1217 et seq. — Felic. pap. III epist. 6 ad Acac. seu sentent. damnat. adv. Acac. constantinop. episcop. ibid. p. 1073. — Phot. in biblioth. cod. 42, p. 28. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 17, t. 3, p. 350. — Theodor.

Félix, vivement sollicité par Jean-l'Économe, que nous venons de voir chassé du siège d'Alexandrie, avait envoyé deux évêques à Constantinople, sous le titre de légats, pour demander à Zénon la confirmation du concile de Chalcédoine, la destitution de Pierre Monge et l'envoi d'Acace à Rome, pour s'y disculper en personne devant le siège apostolique des accusations de l'évêque Jean. Cyrille, chef ou archimandrite d'une congrégation de moines à Constantinople, ne cessait d'écrire à Félix pour se plaindre de la lenteur qu'on apportait dans une affaire aussi importante. L'évêque de Rome lui répondit aussitôt et donna ordre à ses légats de concerter avec lui toutes leurs opérations. Il écrivit de nouveau à Zénon. La lettre ne parlait que du concile de Chalcédoine et des persécutions d'Hunnéric contre les consubstantialistes africains. Il s'adressa en même temps au patriarche Acace.

L'empereur fit avertir Félix qu'il agirait contre toute justice et toute raison s'il continuait à avoir le moindre égard aux réclamations de Jean d'Alexandrie; que cet évêque destitué pour faux serment, s'était depuis lors rendu coupable des plus énormes sacrilèges; tandis que Pierre Monge avait, au contraire, été élu à la dignité de patriarche, après un mur examen et de la manière voulue par les canons. « D'ailleurs, ajoutait Zénon, Pierre a adhéré à la formule symbolique du

lector. l. 2, n. 44 et 45, p. 581. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 14, t. 2, p. 678. — Cedren. hist. compend. Zenon. anno 15, t. 1, p. 353. — Victor. tunonens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. p. 4. — Liberat. diacon. breviar. cap. 18, p. 769.

concile de Nicée, approuvée par le concile de Chalcédoine, et, en un mot, moi-même, Pierre d'Alexandrie et toutes nos églises, nous recevons et confirmons le très saint synode, quatrième œcuménique, qui est en parfaite harmonie avec celui de Nicée (1). »

D'un autre côté cependant, Cyrille et ses collègues les archimandrites de Constantinople, les évêques et le clergé d'Égypte écrivirent à Rome que Pierre était un hérétique et que tous ceux qui communiquaient avec lui méritaient d'être flétris de la même épithète. Ils firent plus : ils allèrent en personne trouver Félix, et ils accusèrent devant lui ses propres légats de complicité avec les évêques accusés. « Le nom de Pierre Monge, dirent-ils, n'était prononcé autrefois que tout bas, lors de la lecture des saints diptyques : depuis l'arrivée des envoyés romains, on le profère à haute voix. » Ils ajoutèrent que Jean avait été ordonné canoniquement et qu'il était orthodoxe ; que Pierre, au contraire, n'avait eu que deux évêques à la cérémonie de son ordination ; que, depuis son intronisation, on vexait les catholiques de toutes les manières ; que le patriarche Acace était instruit de ces irrégularités et de ces injustices, et que non seulement il les favorisait par son silence, mais encore qu'il s'était fait en quelque sorte l'aide et le ministre de l'évêque Pierre.

Le moine acémète Siméon, envoyé de Cyrille à

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 18 ad 20, t. 3, p. 352 et seq. — Gesta de nom. Acac. apud Labbe, t. 4, p. 1081. — Felic. pap. III epist. 15 ad Veiranion. ibid. p. 1093. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 15 et 16, t. 2, p. 679.

Rome, poussa avec tant de vigueur son accusation contre Vitalis et Misène, légats du siège apostolique à Constantinople, et il la chargea de circonstances si aggravantes et si odieuses, qu'ils furent enfin déposés et privés de la communion mystique, dans un concile de soixante-sept évêques (484). Acace et Pierre d'Alexandrie furent sérieusement réprimandés et admonestés de la part de l'assemblée. Les légats n'avaient allégué d'autre excuse de leur conduite que la violence qu'ils disaient avoir été employée contre eux à Constantinople, violence dont ils prétendaient que l'arrestation et l'incarcération d'un troisième légat nommé Félix, retardé pendant sa route pour cause de maladie, et qui, à son arrivée à Constantinople, avait constamment refusé de communiquer avec Acace, étaient des preuves suffisantes. Ils dirent aussi qu'ils n'étaient entrés en communication avec Pierre Monge qu'à leur insu et par fraude; mais Siméon les convainquit bientôt d'imposture sur cet article (1).

La même année fut tenu à Rome un nouveau concile, composé de quarante-trois évêques seulement, et convoqué pour examiner la conduite de Pierre-le-Foulon. Cet évêque, comme on pouvait facilement le prévoir, y fut destitué, comme usurpateur du siège d'Antioche, du vivant de Calendion : et, en outre, l'on condamna à perpétuité Pierre d'Alexandrie et Acace, patriarche de Constantinople (qu'Évagrius ne nomme

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 20 et 21, p. 354. — Anastas. biblioth. vit. S. Felic. t. 1, p. 80 et 81. — Baron. annal. eccles. ad ann. 484, n. 7 et seq. t. 8, p. 444.

point, peut-être par respect pour l'importance de son siège), parce qu'ils avaient communiqué avec Pierre d'Antioche. Le concile déclara Pierre Monge hérétique, et rappela qu'il avait été déposé antérieurement par un autre synode, parce que des évêques hétérodoxes l'avaient sacré évêque et rendu par cela seul inhabile à jamais paître un troupeau catholique. Il reprocha à Acace sa duplicité à l'occasion de sa lettre à Simplicie, évêque de Rome, auquel il avait écrit que Pierre, convaincu d'hérésie et reconnu fils des ténèbres, avait été déposé; tandis qu'il n'en était absolument rien, et que même l'empereur n'avait jamais été averti des intrigues coupables et des désordres de toute espèce dont on se plaignait à cette époque.

Cependant, contrairement aux assertions fausses du concile, la lettre d'Acace à l'évêque de Rome ne contenait que la plus exacte vérité. Pierre d'Antioche, déjà condamné par deux conciles orientaux, tenus dans cette ville même, l'avait été une troisième fois par Acace, à cause de l'ordination irrégulière de l'évêque d'Apamée. Aussi le patriarche de Constantinople fut-il toujours le correspondant et l'ami de Simplicie, qui ne refusa jamais de communiquer avec lui. Acace s'était excusé facilement auprès de l'évêque de Rome de quelques petites irrégularités dont nous avons parlé plus haut, et dans lesquelles sa position et des circonstances difficiles l'avaient forcément entraîné; et Simplicie regarda constamment son collègue de Constantinople comme n'ayant qu'une seule foi avec lui, et même qu'une seule manière de considérer et

de juger les questions qui agitaient alors l'église (1).

Outre les sentences prononcées contre lui par les Orientaux, Pierre-le-Foulon fut condamné deux fois à Rome, l'une, entre autres, par l'évêque Félix en 484, comme nous venons de voir.

Ce pontife ne partageait aucunement l'opinion de son prédécesseur sur le compte d'Acace. Il ne voulut jamais communiquer avec lui ; il l'appela hérétique, fourbe hypocrite, et fauteur de Pierre. Il est dit dans la sentence de déposition envoyée par Félix à Acace, « que l'évêque de Rome a si bien réussi à lier le patriarche par ses anathèmes, qu'il ne lui sera désormais plus possible de se délier entièrement. » Les moines de Constantinople se chargèrent de remettre cet écrit à son adresse, au nom et de la part de Félix. Ils le firent en effet ; mais, victimes de leur dévouement audacieux, plusieurs d'entre eux furent massacrés par les amis d'Acace, et ce patriarche rendit à Félix excommunication pour excommunication. Gélase, successeur de cet évêque de Rome, avoua de nouveau dans ses lettres que jamais Acace n'avait communiqué avec Pierre-le-Foulon personnellement ; mais que cependant sa communication avec Pierre d'Alexandrie et d'autres évêques qui étaient en communion avec l'évêque d'Antioche, suffisait pour qu'il méritât toute la colère des orthodoxes, dont au reste Gélase lui-même chercha à l'accabler, en l'excommuniant et en le faisant excommunier partout par ceux qui obéissaient aux ordres

(1) Liberat. diacon. in breviar. cap. 48, p. 770. — Theodor. lector. et Basil. Cilic. in fragment. Theodor. t. 3, p. 586. — Acac. epist. ad Simplic. archiepiscop. apud Labbe, t. 4 ; p. 1080.

de l'église de Rome. Néanmoins il rappela l'évêque Misène, un des légats de l'évêque Félix, et le réintégra dans ses droits et ses honneurs, quoiqu'il se fût confessé coupable au concile de 484. Anastase, autre évêque de Rome, qui ne partageait point les préventions de Gélase, voulut réintégrer entièrement Acace et Pierre d'Alexandrie; mais, dit l'historien des pontifes romains, il fut puni de mort par Dieu lui-même. Déjà plusieurs prêtres de son église s'étaient spontanément séparés de sa communion parce qu'il avait osé se mettre en relation avec un adhérent et ami de l'évêque d'Antioche (1).

Cette guerre indécise d'écrits et d'injures devait inmanquablement être suivie d'excès plus réels; il s'en commit bientôt en effet à Alexandrie. Le schisme y prenait de jour en jour de nouvelles forces. Outre les partisans exclusifs du concile de Chalcédoine, qui ne voulaient pas permettre qu'on changeât un mot, une syllabe, un point aux actes de cette assemblée, et ses ennemis qui s'opposaient à ce qu'on acceptât la moindre de ses dispositions, il éclata encore parmi ces derniers une nouvelle division, celle des *dioscorites*, qui anathématisaient ouvertement et sans restriction le quatrième concile, et celle des *ésaïans*, qui, pour

(1) Simplic. epist. apud Labbe, t. 4, p. 1073 et seq. — Felic. Pap. III epist. ibid. p. 1049 et seq. — Gest. de nom. Acac. p. 1082 et 1083. — Gelas. pap. I ad episcop. oriental. epist. 15, p. 1220 et 1223. — Simplic. ad Acac. respons. apud Luc. Holstein. in collect. roman. p. 194 et seq. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 17, t. 2, p. 683. — Cedren. compend. ad ann. 45 Zenon. p. 353. — Anastas. biblioth. vit. S. Gelas. t. 1, p. 82; vit. S. Anastas. p. 83.

obéir au décret de Zénon, se contentaient de garder le silence et de manifester une indifférence parfaite sur cet article. La haine des partis était portée à l'extrême; elle allait jusqu'à ne pas permettre que l'on entrât dans l'habitation de quiconque ne professait pas les mêmes opinions. Pierre se rangea publiquement du parti des dioscorites. Il condamna de nouveau le concile de Chalcedoine, l'écrit de l'évêque de Rome, Léon, et tous ceux qui refusaient de reconnaître Dioscore et Timothée Élure, comme patriarches réguliers et légitimes. Il chassa les moines qui s'obstinaient à ne pas communiquer avec lui. On se plaignit à l'empereur, qui fut réduit à exhaler sa colère en menaces vaines, et ne put jamais réussir, même à l'aide de la force armée, à faire rentrer le patriarche dans l'obéissance et ce qu'on appelait son devoir (1).

Mais, enfin, les trois patriarches qui avaient donné lieu à tant de querelles et de troubles, ceux de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, moururent et léguèrent à leurs successeurs leurs discordes avec leurs sièges. L'empereur Zénon ne tarda guère à les suivre (2).

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 22 et 23, t. 3, p. 356; cap. 29, p. 360. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 17, t. 2, p. 683; cap. 25, p. 691.

(2) Dès que le patriarche Acace fut mort, Fravita, son successeur, annonça sa nomination à Pierre d'Alexandrie, ainsi que son désir de voir généralement anathématiser le concile de Chalcedoine. Pierre répondit selon ses désirs, mais sa lettre ne fut reçue que par Euphémus, successeur de Fravita. Celui-ci était partisan du concile de Chalcedoine. Il allait convoquer ses évêques pour condamner Pierre, pendant que Pierre et les siens lanceraient contre lui les foudres de l'église, lorsque

Euphémus, le nouveau patriarche de Constantinople, s'opposa fortement à l'élection comme empereur d'Anastase qu'il appelait un hérétique. Il ne consentit enfin à le laisser monter sur le trône, que lorsqu'il y eut été forcé par l'impératrice, veuve de Zénon, et par les sénateurs du parti, et lorsque Anastase eut promis par écrit de recevoir le concile de Chalcédoine. Sans égard à cet engagement qu'il ne négligea rien pour arracher des mains d'Euphémus, après qu'il eut été proclamé empereur des Grecs, Anastase, désireux surtout de conserver la paix et la concorde parmi ses sujets, crut devoir déclarer qu'il ne voulait innover en rien dans les affaires religieuses, et que l'édit du dernier prince suffisait pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Il laissa sagement à chacun son opinion, et menaça seulement de toute la rigueur des lois quiconque empiéterait sur la liberté des autres et troublerait la bonne harmonie générale. Il y avait à cette époque une interruption absolue de toute communication entre les catholiques africains, les orientaux et ceux d'Occident. L'Afrique et l'Orient, outre cette scission générale, gémissaient encore sous les maux qu'entraînent après elles les haines particulières. On ne cessait de s'y anathématiser, soit pour attachement

le patriarche d'Alexandrie succomba également. Athanase Célites, qui le remplaça, s'empressa de communiquer avec Palladius, successeur de Pierre-le-Foulon sur le siège d'Antioche, et de la même opinion que lui. Ce Palladius haïssait le concile de Chalcédoine, au point de faire arracher des églises les images des pasteurs qui ne l'avaient point ouvertement répudié. — Evagr. l. 3, cap. 23, p. 356. — Theodor. lector. fragment. t. 3, p. 587.

aux décisions du quatrième concile, soit pour rejet des décrets émanés de cette assemblée, ou enfin parce qu'on ne voulait pas prendre fait et cause dans cette déplorable querelle. L'hénoticon était l'étendard sous lequel combattaient ceux qui avaient embrassé le troisième parti que l'on a prétendu avoir été favorisé par l'empereur Anastase lui-même. Ce qui est certain c'est qu'il sévit constamment contre les évêques, de quelque opinion d'ailleurs qu'ils fussent, aussitôt que de leurs dissensions théologiques résultait le moindre trouble dans l'état (1).

Il se vit bientôt forcé d'exiler le patriarche Euphémios. Cet évêque ne sut point mériter la confiance dont sa haute dignité l'avait fait investir : dépositaire, pendant la guerre contre les Isauriens, du secret de l'empereur qui, las des inutiles horreurs qu'enfantaient de trop longues discordes civiles, avait fait part au patriarche de son désir de voir se rétablir presque à tout prix la bonne intelligence et l'union, et l'avait même chargé de lui demander la paix au nom de ses ennemis, Euphémios abusa des circonstances, communiqua ce qu'il savait aux Isauriens, et en faisant croire à la faiblesse et à la peur de l'empereur, son maître, le trahit indignement. Cependant les Isauriens furent vaincus. Anastase s'empressa de le mander au patriarche, en lui disant que ses prières et ses efforts avaient précipité ses amis dans l'abi-

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 30, t. 3, p. 360. — Theodor. lector. hist. eccles. l. 2, cap. 6 et 8, p. 572. — Nicephor. Callist. l. 16, cap. 25, p. 691. — Liberat. diacon. breviar. cap. 18, p. 761.

me. A son retour à Constantinople, le premier soin du prince fut de convoquer un concile où Euphémus fut jugé et condamné, comme traître à l'état, déposé du patriarcat et excommunié : Macédonius fut sacré à sa place. Le peuple se révolta. Menaces et supplications furent employées auprès d'Anastase en faveur d'Euphémus, mais inutilement. Macédonius signa l'hénoticon sans difficulté à la demande de l'empereur ; et, du consentement de celui-ci, il donna un sauf-conduit à Euphémus, afin que l'ex-patriarche se rendit sans crainte au lieu de son exil. A cette faveur il ajouta en outre de l'argent pour faire la route ; et, lorsqu'il le lui remit, il eut la délicatesse, pour ne pas humilier l'évêque disgrâcié, de ne paraître devant lui que dépouillé lui-même des insignes de sa dignité nouvelle (1).

Outre les pas importants que l'on venait de faire vers une réconciliation générale, Macédonius voulut encore envoyer des lettres synodiques à Rome par un sénateur de cette ville, nommé Festus, qui se trouvait pour affaires personnelles à Constantinople : il en fut empêché par l'empereur. Au lieu de cela, Festus se trouva chargé pour le gouvernement grec d'une commission délicate et difficile à remplir. Elle consistait à faire signer l'hénoticon de l'empereur Zénon par Anastase, alors évêque à Rome. Le sénateur

(1) Theodor. lector. l. 2, cap. 13 et 15, p. 573 ; cap. 17, p. 574. — Liberat. diacon. brev. cap. 18, p. 761. — Victor. tununens. chron. apud Scaliger. thesaur. tempor. p. 5. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 488, p. 120. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 25, t. 2, p. 692.

n'arriva en Italie qu'après la mort d'Anastase ; et, pour satisfaire à sa promesse, il fit ordonner, à force d'intrigues et de présens, au siège de l'ancienne capitale, un certain Laurent, dont il espérait disposer ensuite à sa volonté. Mais d'un autre côté, on élisait Symmaque. C'est en cette circonstance que le roi d'Italie, Théodoric, goth et arien, se vit obligé de pourvoir à la légitime consécration de l'évêque catholique de Rome, ainsi que nous l'avons déjà rapporté. Symmaque demeura vainqueur dans cette lutte sacerdotale. Il laissa l'évêché de Nocéra à son compétiteur Laurent. Mais comme celui-ci ne cessait de manifester ses prétentions au siège de la capitale, Symmaque le déposa et l'envoya en exil. Après trois années de discordes et de troubles, de dévastations et de massacres, Rome, sous la protection de ceux qu'elle appelait *hérétiques* et *barbares*, reprit sa tranquillité accoutumée (1).

Cependant le grand schisme durait toujours. Les Occidentaux voulaient que les anathèmes lancés par les conciles généraux contre Nestorius, Dioscore et Eutychès, enveloppassent encore Acace, Pierre Monge et leurs successeurs. De cette manière, les excommunications et les haines qui en sont la suite se seraient perpétuées éternellement, et auraient passé jusqu'à la postérité la plus reculée, avec les sièges qu'elles avaient une fois atteints. Il y eut bientôt un nouveau sujet de mésintelligence, qui excita de plus en plus

(1) Voyez livre 7 de cette Époque, chapitre 21, t. 2, p. 550.

les passions, et reproduisit par elles toutes les calamités des fureurs théologiques. Le christianisme, à cette époque, dont la mission paraissait être de précipiter la chute de l'empire d'Orient, faisait éprouver aux Grecs les maux que souffrait l'Italie, déchirée par les hordes conquérantes du Nord (1).

Ce fut dans ces circonstances que Xénaïas, chassé d'Antioche par Calendion pour cause d'hérésie, et, quoique non baptisé, ordonné évêque d'Hierapolis par Pierre-le-Foulon (l'ordination devant en ce cas, selon Pierre, tenir lieu de baptême); Xénaïas, disons-nous, accusa Flavien, évêque d'Antioche, de nestorianisme. Flavien répondit à cette attaque par la condamnation spontanée et formelle de Nestorius et de sa doctrine. Xénaïas persista dans son accusation : il déclara nestoriens tous ceux qui jadis s'étaient montrés contraires à Cyrille et à l'opinion manifestée par cet évêque, lors même que l'église n'avait pas encore prononcé dans cette querelle, et il exigea que Flavien frappât nommément de ses anathèmes Diodore de Tarse, Théodore de Mopsveste, Théodoret de Cyrus, Ibas d'Édesse, etc., etc. L'évêque d'Antioche se rendit une seconde fois à ses désirs. Enfin, Xénaïas prétendit que, le concile de Chalcedoine n'ayant été composé que de partisans et de fauteurs de Nestorius, ses décisions avaient une tendance évidemment nestorienne,

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 31, t. 3, p. 361 et seq. — S. Theophan. chronogr. anno 499, p. 128. — Cedren. in Zenon. p. 353 et 354. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 28, t. 2, p. 697. — Theodor. lector. l. 2, n. 20, t. 3, p. 575.

et que Flavien était obligé, en conscience, de le condamner avec tous ceux qui avaient attribué deux natures à Jésus-Christ.

Cette fois Xénaïas ne fut pas aussi complètement satisfait que les deux premières. Flavien hésita, et n'osa jamais prendre sur lui de se mettre en opposition ouverte avec un concile général, malgré les efforts violents de Xénaïas et d'une troupe de moines armés, dont cet évêque s'était appuyé pour mieux se faire obéir. Il se contenta de réprover formellement la doctrine professée au quatrième concile œcuménique et la foi qui en avait été le résultat : mais il déclara en même temps qu'il acceptait ses décisions pour ce qui était de la déposition de Nestorius et d'Eutychès ; ce qui empêcha qu'on ne le crût entièrement lavé du soupçon de favoriser secrètement le nestorianisme.

Dans cette perplexité, on crut nécessaire de s'adresser à Macédonius, évêque de la capitale. Celui-ci rendit immédiatement compte de sa foi. C'était la soumission pleine et entière au concile de Nicée et aux décisions des pères de Constantinople sur lesquels tout le monde était d'accord. Il condamna aussi Nestorius et Eutychès que tout le monde condamnait avec lui : mais il ne s'expliqua aucunement sur les synodes d'Éphèse et de Chalcédoine, les seuls sur lesquels roulait toute la dispute dans ce malheureux siècle. Aussi ne contenta-t-il personne. Les moines de Constantinople se séparèrent bientôt de la communion de leur patriarche, parce qu'il accordait trop aux exigences de Xénaïas ; et celui-ci qui, avec les évêques ses partisans, com-

mettait toutes sortes d'excès contre les défenseurs du concile de Chalcédoine, fit exiler Macédonius et Flavién pour ne pas avoir accédé à toutes ses prétentions. L'acte de déposition fut signé dans un concile de la capitale, et quelques auteurs rapportent qu'outre les décrets déjà mentionnés, on y lança aussi une sentence d'excommunication contre tous ceux qui soutenaient les deux natures de Jésus-Christ, ainsi que contre Léon, évêque de Rome, contre son écrit ou *tome*, comme on l'appelait alors, et enfin contre le concile de Chalcédoine. Il paraîtra cependant difficile à croire qu'Anastase, dont la modération ne saurait être mise en doute, ait, en un instant, abjuré ses principes et sa conduite passée, et agi d'une manière diamétralement opposée à ce que le caractère que l'histoire nous a tracé de lui pouvait faire attendre de cet empereur (1).

La condamnation de Flavién ne put être mise à exécution sans qu'Antioche ne vît de nouveau le sang couler dans son enceinte. Les moines, partisans de Xénaïas, et le peuple, qui défendait la doctrine soutenue par son patriarche, prirent une part active à la dispute. Le concile de Chalcédoine et l'épître de Léon furent chaudement attaqués et défendus de même, les armes à la main. Après une lutte sanglante, le

(1) Act. 5, concil. vii œcumen. apud Labbe, t. 7, p. 368 et 369. — Theodor. lector. fragment. hist. eccles. t. 3, p. 585. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 27, t. 2, p. 696. — Victor. tunonens. chron. p. 6. — S. Theophan. chronogr. anno 501, p. 129.

Voyez la note supplémentaire, à la fin du chapitre.

peuple l'emporta, et les cadavres de milliers de moines allèrent grossir les flots de l'Oronte. Une autre armée de solitaires syriens arriva sur ces entrefaites. Flavien avait été élevé parmi eux ; et, d'une opinion opposée à celle que soutenaient Xénaïas et les moines vaincus, ils étaient bien résolus de venger le concile et leur patriarche de toutes les tentatives faites contre eux jusqu'alors. Les massacres se renouvelèrent : un nombre infini de fidèles périt dans cette guerre déplorable à propos des natures de Jésus-Christ, à la fin de laquelle Flavien fut chassé d'Antioche par ordre de l'empereur. On lui substitua Sévère, comme à Macédonius on avait substitué, dans le patriarcat de Constantinople, Timothée le Vénérien ou le Pédéraste (1), prêtre constantinopolitain, qui porta la haine contre son prédécesseur jusqu'à faire disparaître ses images de toutes les églises (2).

Ces dépositions continuelles multipliaient à l'infini les partis, les schismes et les sectes chrétiennes, dont, jusqu'aux plus insignifiantes subdivisions se haïssaient entre elles aussi cordialement que le christianisme en masse avait été haï par les gentils et qu'il l'était encore par les Juifs. Les violences exercées contre Macé-

(1) Τιμόθεον.... λιτροβούλεην και κόλωνα.

(2) On exposait dans les églises les images des empereurs, des patriarches, des orphanotrophes et généralement de tous les clercs. Il s'y voyait aussi à cette époque des images de Jésus-Christ, comme maintenant nous avons des tableaux et des portraits de dévotion. Il y a cependant encore loin de là à nos tableaux d'autel et à nos images miraculeuses. On n'adora véritablement les images et les statues que lorsque leurs adversaires eurent prétendu qu'elles étaient impies et qu'il fallait les détruire.

donius furent approuvées en un lieu et blâmées en un autre. Il y en eut qui condamnèrent tout ce qui s'était fait, et tout ce qui se ferait en des temps aussi critiques, où la vérité pouvait difficilement se faire jour, et où plus difficilement encore elle réussirait à l'emporter sur l'erreur : ceux-là refusèrent de demeurer en rapport avec qui que ce fût. On repoussa partout les lettres synodiques de Sévère d'Antioche, qui anathématisait le quatrième concile ; celles de Timothée-le-Vénérien , quoiqu'il communiquât avec Sévère, furent reçues, mais non pas généralement (1).

(1) Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 27, t. 2, p. 696. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 502, p. 130 ; anno 504, p. 132 et seq. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 33, t. 3, p. 366.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Le patriarche Macédonius.

Le véritable motif de l'exil de Macédonius, selon Évagrius l'historien, fut la promesse dont nous avons parlé plus haut, qu'Anastase, en montant sur le trône, avait remise, écrite et signée de sa main, au patriarche Euphémios, pour se laver du soupçon de tenir à aucune des hérésies qui dominaient à cette époque, et principalement au manichéisme, et pour garantir qu'il ne troublerait en rien la paix de l'église. Ce papier important était resté entre les mains de Macédonius, et il ne voulut jamais s'en dessaisir. Ayant épuisé toutes les autres voies, l'empereur fit mettre le patriarche en jugement. Il fut accusé publiquement de plusieurs crimes, entre autres de celui d'avoir voulu faire violence à des jeunes gens de la capitale. L'accusation tomba d'elle-même devant les preuves que Macédonius fournit, dit-on, de son impuissance, au moins pour cette espèce de crimes. Nonobstant, il fut exilé.

Théodore le lecteur, qui fait chasser Macédonius pour sa fermeté à soutenir le concile de Chalcédoine, nous dit qu'Anastase s'adressa avant tout à Hélié, évêque de Jérusalem. Celui-ci ne convoqua point de concile, comme l'empereur le lui avait demandé, mais il répondit de son chef et en son nom en anathématisant Nestorius, Eutychès, Diodore, Théodore et le synode de Chalcédoine. Macédonius résista plus vigoureusement aux ordres d'Anastase; il refusa positivement ce qu'on lui demandait tant qu'il n'y aurait pas été formellement autorisé par un concile général présidé par l'évêque de Rome. Cette réponse irrita beaucoup Anastase. Pour se venger, il ôta le droit d'asile à la grande église, et l'attribua aux églises des hérétiques; et il se mit en mesure de vexer le patriarche par tous les moyens en son pouvoir. Sur ces entrefaites, avaient éclaté à Constantinople des troubles qui menaçaient également et l'empereur et l'état. Nous en ferons mention plus loin. Comme la religion en était le principal mobile, Anastase se vit forcé de s'humilier devant le patriarche Macédonius qu'il avait juré de ne plus revoir, et de le faire supplier de se rendre au palais impérial. Macédonius eut l'impudeur de saisir ce moment pour faire au monarque des reproches sanglants sur sa conduite. Anastase dissimula : une feinte soumission à l'église et à son pasteur suffit pour apaiser les troubles. L'empereur profita de cet inter-

valle de calme pour faire enlever de nuit le patriarche et l'envoyer en exil. — Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 32, t. 3, p. 364. — Theodor. lector. hist. eccles. l. 2, n. 23 et 24, ibid. p. 576 ; n. 26 ad 28, p. 577. — Id. in fragment. hist. eccles. p. 587. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 26, t. 2, p. 692 et seq.

CHAPITRE V.

Anastase veut sévir contre les partisans fanatiques du quatrième concile. — Il est anathématisé. — Émeute grave à Constantinople contre les théopaschites. — Anastase forcé de se soumettre aux chalcédoniens. — Caractère faible de cet empereur, à la perte duquel contribuent également les orthodoxes et les schismatiques. — Justin prouve son catholicisme par des persécutions. — Justinien fait triompher l'orthodoxie au cinquième concile œcuménique. — La théologie et les Barbares se disputent les lambeaux de l'empire romain. — Le nestorianisme et l'eutychieisme se perpétuent.

L'orage allait grossissant de plus en plus, et menaçait d'une explosion prochaine et terrible. Les évêques d'Aréthuse et d'Épiphanie venaient de déposer Sévère, de leur autorité privée; ils lui avaient fait notifier leur sentence par un diacre, qui n'avait osé exécuter sa commission que par surprise et par fraude, en se déguisant en femme et présentant à l'évêque la pièce dont il était chargé, comme si c'eût été une requête ordinaire.

Anastase se proposait de faire exiler les deux évêques; mais, ayant appris que le peuple était résolu à défendre ses pasteurs, qui, d'ailleurs, comptaient dans leur parti beaucoup de leurs collègues, il se garda de sévir, dans la conviction que, s'il le faisait, il se verrait forcé de recourir à la violence et de répandre le sang. Sévère demeura sur le siège d'Antioche; mais les moines de la Palestine coururent de ville en ville susciter des querelles et des troubles au nom de l'orthodoxie. Ils voulaient qu'on honorât les quatre conciles œcuméniques tout autant que les quatre évangiles. Ils déclaraient qu'ils étaient prêts à mou-

rir, à verser tout leur sang pour la cause qu'ils défendaient, pour la bonne cause. Mais l'empereur, persévérant dans son système et déviant de sa modération accoutumée, chassa Hélié, évêque de Jérusalem, parce qu'il refusait de communiquer avec Sévère, et il plaça sur ce siège une de ses créatures, qu'il fallut bientôt réduire par la force des armes comme on avait fait de l'évêque Hélié. Le nom de l'empereur fut alors effacé du catalogue canonique des fidèles ou des saints, par ceux qui le croyaient l'ennemi déclaré et acharné du concile de Chalcédoine; il fut même, à Jérusalem, anathématisé publiquement (¹).

Sur ces entrefaites, Timothée poussé par la haine qu'il nourrissait contre son prédécesseur Macédonius, qu'il espérait convaincre ainsi d'avoir tacitement abjuré la foi de ses pères, et d'avoir cherché à la faire généralement tomber dans l'oubli en n'en remettant pas sans cesse le symbole sous les yeux des fidèles; Timothée, disons-nous, devenu patriarche de Constantinople, y fit prévaloir l'usage déjà introduit à Antioche et pour le même motif, depuis Pierre-le-Foulon, de réciter journallement la formule de Nicée, à toutes les collectes mystiques, chose qui auparavant ne se pratiquait qu'une seule fois l'année. Timothée se rendit

(¹) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 34, t. 3, p. 368. — Nicephor. Callist. hist. l. 16, cap. 34, t. 2, p. 704; cap. 33 ad 35, p. 704 et seq. — S. Isidor. hispalens. chron. p. 395.

Voici comment s'exprime cet auteur : Anastase règne vingt-sept ans. Embrassant l'erreur des acéphales, ce prince condamne à l'exil les évêques défenseurs du concile de Chalcédoine.

peu de temps après au monastère des *studites* (1), pour consacrer un archimandrite à la place de celui qui venait de mourir. On refusa son ministère dans cette ordination, jusqu'à ce qu'il eût condamné les adversaires du concile de Chalcédoine; et le flexible patriarche prononça la condamnation voulue, à l'instant même, sans la moindre difficulté. L'archidiacre de l'église de Constantinople, ennemi de Timothée qui venait de l'accuser de manichéisme et de rendre ainsi public l'attachement du prêtre à une secte aussi abhorrée, avait été témoin de cette scène de mauvaise foi: il accusa à son tour Timothée devant Anastase, qui fit à l'évêque les reproches les plus vifs sur son hypocrisie et sa duplicité. Timothée, pour se tirer d'embarras, nia effrontément le fait; même il assura le prince que, tout au contraire, il avait anathématisé les partisans du quatrième concile œcuménique, et il renouvela tout aussitôt cet anathème en présence de l'empereur (2).

Cependant, l'évêque Sévère ou Anastase lui-même, selon quelques auteurs, fit un dernier effort contre les chalcédoniens. Des schismatiques (c'est le nom qu'on donna depuis aux adversaires de ceux-ci) furent armés de bâtons et introduits, de force, dans l'église patriarcale de Constantinople; ils y chantèrent le *trisagios* des théopaschites, avec la phrase que nous

(1) Ainsi nommé de son fondateur, Studius.

(2) Theodor. lector. hist. l. 2, n. 32 et 33, t. 3, p. 578; n. 48, p. 582.
— Nicephor. Callist. l. 16, cap. 36, t. 2, p. 709.

avons rapportée plus haut (¹). Le peuple alors ne connut plus de frein. Il répondit d'abord par des injures aux chants des schismatiques : mais bientôt, exaspéré au plus haut point, il passa aux voies de fait et aux actes de la dernière violence. Finalement, levé en masse, il alla jusqu'à insulter l'évêque et l'empereur. En un instant éclata une émeute grave dont Macédonius était le chef, soit que cet évêque n'eût pas réellement été exilé, soit qu'il ne se fût pas encore éloigné de la capitale, soit enfin, et c'est là le plus probable, que tout ce que nous avons rapporté se fût passé avant le bannissement de Macédonius, qui fut la conséquence nécessaire de l'humiliation forcée de l'empereur, après les troubles que nous venons de mentionner.

Quoi qu'il en soit, un nombre infini de chrétiens furent victimes de cette révolte improvisée. D'une part, des moines schismatiques, des magistrats, des abbés et des évêques, secrètement gagnés et excités par Anastase, s'étaient déclarés ouvertement contre le patriarche, et se préparaient au combat qu'ils allaient livrer par des menaces atroces contre Macédonius; de l'autre, le peuple, les femmes surtout et les enfans, et les moines dits orthodoxes qui en étaient les meneurs, s'animèrent réciproquement à défendre celui qu'ils appelaient leur père, et se dévouèrent, en vociférant, au martyre. On parcourut les rues pour massacrer ceux qu'on flétrissait sous le nom de nouveaux ennemis de la Sainte-Trinité : on mit le feu à plusieurs

(¹) Voyez chapitre 3, en note, p. 265.

quartiers de la ville. Anastase *le manichéen*, proclamé indigne de l'empire, fut à la fin forcé de comparaître devant ses sujets insurgés, en suppliant et dépouillé des marques ordinaires de la souveraineté, pour demander que le peuple voulût bien lui choisir un successeur. Il n'obtint pas même cette grâce; malgré lui, il dut reprendre les rênes de l'empire et le gouverner comme les masses l'entendaient. A ce prix, il put terminer en paix son règne et sa vie (1).

Encore un mot sur Anastase avant de passer au Thrace Justin, son successeur. Nous avons tout lieu de croire qu'Anastase voulait le bien et la tranquillité de l'église en général. Mais il arriva ce qui est toujours la suite de la neutralité et de l'impartialité lorsqu'elles n'ont pas pour elles la puissance réelle de l'opinion publique qui puisse les faire respecter et même craindre, le cas échéant. Anastase succomba sous les efforts contraires des deux partis au-dessus desquels il aurait dû pouvoir se placer, afin de les maintenir également tous deux, et de se borner à surveiller leur lutte morale, pour seulement qu'elle ne troublât ni les citoyens ni l'état: ce fut entre ces partis au contraire qu'il se plaça, cédant par faiblesse aux exigences, tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Ni les eutychiens, ni les catholiques ne furent contents de son gouverne-

(1) Evagr. hist. eccles. l. 3, cap. 44, t. 3, p. 380. — Theodor. lector. l. 2, n. 26, p. 577. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 45, t. 2, p. 726 et seq. — S. Theophan. chronogr. anno 505, p. 136. — Marcellin. com. in chron. ad ann. 512, apud Sirmond. t. 2, p. 287. — Zonar. in anal. vit. Anastas. l. 14, n. 3, t. 2, p. 55. — Cedren. compend. histor. in Anastas. anno 22, t. 1, p. 360.

ment : il leur fallait un prince qui, non seulement lâchât la bride à leurs passions et à leurs vengeances, mais qui même prît fait et cause pour eux et écrasât leurs adversaires. De là les tumultes fréquens suscités, aujourd'hui par les schismatiques, demain par les orthodoxes ; et enfin la perte d'Anastase, broyé entre tant de chocs réitérés.

Outre les événemens que nous avons rapportés, il y eut encore d'autres tentatives de révolte en plusieurs circonstances. Il n'entre pas dans notre plan d'en donner les détails, parce que les prêtres ne furent pas les principaux auteurs de ces scènes de désordre. Telle fut la rébellion de Vitalien. Qu'il suffise de savoir que la religion en fut, sinon la première cause, du moins le prétexte avoué. L'empereur n'avait pas assez de fermeté pour ne pas promettre tour à tour sa protection à l'un des deux partis théologiques ; il était trop raisonnable et trop juste pour ne pas violer sa promesse dès qu'il s'agissait, en la tenant, de sacrifier une moitié de ses sujets à l'autre moitié, et cela seulement pour cause de divergence dans les opinions.

Mais les choses en étaient au point qu'il devait enfin être lui-même la victime d'une lutte devenue mortelle par le soin qu'on avait mis à l'exciter et à la prolonger. Nous verrons bientôt que Justin et Justinien, successeurs d'Anastase et moins scrupuleux que lui, surent écarter le danger sous lequel il avait succombé, hâï qu'il était par les catholiques comme opposé au concile de Chalcédoine, et par les eutychiens comme ne répudiant pas assez nettement la doctrine de ce con-

cile. Il avait même passé pour le défenseur des opinions mi-nestoriennes des catholiques. Nous en appellerons là dessus au témoignage impartial de l'historien ecclésiastique Jean, ennemi du concile de Chalcédoine. Cet écrivain rapporte que l'empereur, bien loin de s'être opposé à la réception du quatrième concile œcuménique ou d'avoir voulu en abolir la mémoire, avait exigé de Sévère le serment de ne jamais condamner cette assemblée générale, lors de sa consécration comme évêque d'Antioche. L'évêque jura, et faussa son serment le jour même de sa prise de possession, ses partisans ayant, de leur côté, imposé au prélat la condition de manifester sa véritable opinion du haut de la chaire; ce qu'il fit en anathématisant le concile de Chalcédoine (1).

Enfin, l'orthodoxe Justin (2) reçut les légats de l'é-

(1) Leont. de sect. schol. act. 5, in biblioth. patr. t. 9, p. 667. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 34, t. 3, p. 578; n. 59, p. 583. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 16, cap. 29, t. 2, p. 700.

(2) Justin I^{er} et Justinien, tous deux aussi tyrans que catholiques (ce ne fut qu'à la fin de sa vie, comme nous l'avons vu (liv. 9, ch. 3, p. 136), que Justinien s'avisa de professer l'aphthartodocisme) firent, immédiatement après que le premier fut monté sur le trône, massacrer l'eunuque Amantius et son favori Théocrite, auxquels Justin s'était engagé pour de l'argent à faire nommer Théocrite empereur, après Anastase: Justin s'était servi de cet argent pour acheter lui-même l'empire. Ils firent ensuite assassiner Vitalien qui portait ombrage à l'empereur régnant, et lui paraissait un obstacle à ce que son neveu lui succédât tranquillement à sa mort. Le crime fut commis à la cour même où Vitalien s'était rendu, rassuré par les promesses et les sermens des deux princes, sermens que ceux-ci renouvelèrent à l'occasion d'une communion solennelle, faite simultanément dans cette intention par Vitalien et Justinien. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 2 et 3; t. 3, p. 385. — Procop. hist. arcan, anno 520, p. 30.

vêque de Rome, Hormisdas ⁽¹⁾, que son prédécesseur Anastase avait toujours repoussés ; et, pour se réconcilier entièrement, lui et son peuple, avec l'église universelle, il permit aux catholiques opprimés de son empire de prendre la vengeance la plus complète et la plus éclatante des adversaires du concile de Chalcedoine. Il alla plus loin encore ; lui-même se fit le principal instrument de ces haines théologiques. Il commença par chasser Sévère, sous prétexte qu'il était endurci dans l'hérésie, et pour cause d'inimitié personnelle. Cet évêque ayant osé tourner l'empereur en ridicule, celui-ci ordonna, prétend-on, de lui couper la langue, supplice barbare auquel le pasteur eut le bonheur de se dérober par la fuite. Paul, son successeur, ne pouvant se disculper de divers crimes dont on l'accusait, abdiqua volontairement, et céda le siège d'Antioche à Euphrasius ⁽²⁾.

Après cela, Justin promulgua une loi portant qu'il

Cette époque de crimes était aussi une époque d'ignorance et de superstition. Deux moines étaient alors célèbres, saint Zosime et saint Jean Chuzibite. Entre autres miracles qui leur sont attribués, nous rappellerons seulement celui-ci : saint Jean Chuzibite ayant eu son âne mangé par un lion, força l'animal furieux à se charger des bâts de sa victime et à les porter jusqu'à la ville prochaine. — Evagr. loco cit. cap. 7, p. 389 ad 391.

⁽¹⁾ Voyez la première note supplémentaire, à la fin du chapitre.

⁽²⁾ Anastas. biblioth. vit. S. Hormisd. pap. t. 1, p. 91. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 15, in Justino, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 402. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 4, p. 386. — Theodor. l. 2, n. 37, p. 580. — Liberat. diacon. cap. 19, p. 762. — Baron. annal. eccles. ad ann. 519, n. 445, t. 9, p. 266. — Nicephor. Callist. hist. l. 17, cap. 2, p. 735.

fallait qu'évêques et prêtres adhérassent, purement et simplement, aux décisions du quatrième concile œcuménique, sous peine de déposition. Sous Justinien, on suivit exactement le même système et la même marche, et les troubles commencèrent à renaître. Anthime, évêque transféré de Trébizonde à Constantinople, et Théodose, évêque d'Alexandrie, soutenaient encore ouvertement le dogme d'une seule nature en Jésus-Christ. Agapet, patriarche romain, fils du prêtre Gordien, et envoyé alors à Constantinople par l'arien Théodahat, roi des Goths, eut une conférence publique avec Anthime, qu'il accusait, outre son hétérodoxie, d'avoir été illégitimement transféré d'un siège à un autre siège, remporta la victoire dans ce combat de paroles, et réussit à faire exiler son rival (1). Depuis lors Justinien embrassa toutes les conséquences de l'opinion d'Agapet; et, malgré la protection déclarée de l'impératrice Théodora (2), les eutychiens et les acé-

(1) Voici ce que dit l'historien Procope à l'occasion des disputes théologiques de cette époque dont il ne donne aucun détail : « Je connais fort bien toutes les circonstances de ces disputes entre chrétiens; mais j'ai résolu de ne pas même en faire mention. Il me paraît d'une arrogance sans excuse de vouloir scruter la nature de Dieu. Hé quoi! l'homme ignore quelle est l'essence intime de sa propre nature, et il voudrait sonder la profondeur de celle de la Divinité? Je pense qu'il faut garder un respectueux silence sur des choses qu'on n'honore que par la piété et la soumission : qu'il nous suffise de savoir que Dieu est le souverain bien et qu'il dispose souverainement de tout ce qui existe. Il doit après cela être libre à chacun, laïque aussi bien que prêtre, de penser sur ce point ce qu'il juge convenable et d'exprimer sa pensée comme il l'entend. » — Procop. de bello vandal. l. 4, cap. 3, t. 4, p. 314.

(2) En affaires de foi, les fils diffèrent toujours d'opinion avec leurs

phales furent anathématisés et dépouillés de tous honneurs et prérogatives, ainsi que l'évêque Sévère et ses partisans, par un concile, le cinquième œcuménique, dont l'église entière adopta les décrets et dont nous avons donné les détails dans le livre des origénistes (1).

Il est vrai que la déposition d'Anthime, soutenue par les évêques de Rome, Silvère, fils de l'évêque Hormisdas (2), et Vigile, quoique celui-ci, comme nous avons dit, n'eût obtenu le pontificat que sur la promesse formelle faite, avant son ordination, à l'impératrice Théodora, de rappeler de l'exil le patriarche eutychien (3); il est vrai, disons-nous, que cette déposition attira de graves malheurs sur ces deux pasteurs.

pères, et les femmes avec leurs maris, dit Évagrius dans son histoire, loco cit. p. 392.

(1) Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 9 ad 11, t. 3, p. 392 et seq. — Constitut. novell. 42, coll. 4, tit. 21, t. 2, p. 77. — Nicephor. Callist. l. 17, cap. 7, t. 2, p. 742; cap. 9, p. 744. — Anastas. biblioth. vit. S. Agapet. pap. t. 1, p. 101. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, in Justino, apud Murator. t. 1, p. 104. — Zonar. annal. l. 14, n. 8, t. 2, p. 66 et 67. — Liv. 9, chap. 3 de cette Époque, p. 126 et suiv.

(2) Saint Silvère, pape et fils de pape, avait été élevé sur le siège de Rome par la protection de Théodahat, roi des Goths et arien. L'ambitieux Vigile poussa Théodora à faire chasser Silvère par Bélisaire, alors maître de Rome, sous prétexte d'attachement aux Barbares et de rébellion, et à le faire reléguer en Lycie (voy. liv. 9, chap. 3 de cette Époque, 3^e note supp. p. 144). Renvoyé en Italie par Justinien pour être jugé synodiquement, saint Silvère fut confié à la garde de Vigile qui, toujours sous le protectorat armé de Bélisaire, occupait le siège pontifical usurpé sur le malheureux évêque. Le nouveau pape l'envoya en exil à l'île de Palmyre, où il lui fit souffrir tous les besoins et la faim la plus cruelle jusqu'en 540 qu'il le fit égorger par deux sicaires. — Evagr. hist. eccles. l. 4, cap. 19, p. 400.

(3) Voyez liv. 9, ch. 3, 3^e note supp. p. 144.

Mais ces événemens, peu considérables d'ailleurs, furent tout-à-fait personnels aux évêques persécutés et ne troublèrent point la paix et la concorde qui régnèrent alors momentanément dans l'église et qu'avait nécessitées la situation des choses. Aux tourmentes théologiques se joignaient à cette époque les invasions des Barbares. Ces deux calamités qui se succédaient l'une à l'autre sans intervalle, lorsqu'elles ne se faisaient pas sentir toutes deux à la fois, achevaient de fatiguer et d'épuiser le malheureux empire romain, et de réduire en poudre les misérables débris du colosse qui peu auparavant couvrait le monde. Les conquêtes de Justinien mirent le comble aux fléaux sous lesquels on gémissait. Cet accroissement passager de l'empire, sans rétablir la force et la prospérité des provinces orientales, fut la perte définitive de l'Occident (1).

Les réactions et les persécutions de cet empereur remplirent les sièges d'évêques plus orthodoxes, si l'on veut, que leurs prédécesseurs, mais non moins brouillons ni moins violens qu'eux. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Paul, qui avait succédé à Théodose, évêque d'Alexandrie (538), fut déposé pour meurtre (541) (2).

D'ailleurs, l'orthodoxie ne gagnait rien à ces perpé-

(1) Anastas. biblioth. vit. S. Silver. t. 4, p. 105; vit. Vigil. p. 107. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 16, in Justinian. p. 107.

(2) Liberat. diacon. cap. 23, p. 776 et seq. — Procop. hist. arcan. cap. 27, t. 2, part. 1, p. 79.

Justinien avait lui-même ordonné à l'évêque Paul le meurtre pour

tuelles et inutiles lois qui fixaient la croyance, ni aux proscriptions des hérétiques qui en étaient nécessairement la suite. Tous les efforts que le pouvoir avait faits pour éteindre le nestorianisme et l'eutychianisme n'avaient servi qu'à séparer plus nettement et plus irrévocablement ces deux sectes du corps de la grande église, et il est probable qu'elles dureront, la première dans la Chaldée et l'autre dans l'Abyssinie où elles s'étaient dès l'origine principalement fixées, aussi long-temps que le nom chrétien⁽¹⁾. Elles s'étaient si rapidement répandues, et avaient acquis presque aussitôt ce degré de force, parce qu'elles pouvaient toutes deux invoquer en leur faveur l'autorité de conciles généraux. Il y eut des écoles publiques pour la doctrine qu'elles professaient. Zénon abolit celle du dogme nestorien et théodorien (de Théodore de Mopsveste) à Edesse⁽²⁾.

On n'espérait enfin plus qu'en un concile universel

lequel ensuite il le punit. Paul racheta de lui à prix d'argent ses bonnes grâces et le siège d'Alexandrie.

Vers cette époque florissait un moine appelé Siméon, à Émisène. Il se faisait passer pour fou de peur qu'on ne soupçonnât sa science dans les choses divines et sa vertu. Il courait sans cesse les rues et les places publiques, prenait à manger où il en trouvait, et ne laissait jamais apercevoir où, quand, ni comment il priait Dieu. Une fille l'accusa de l'avoir séduite; il ne la contredit point: mais il fut impossible à cette malheureuse d'accoucher avant d'avoir proclamé le nom du véritable père. On le vit entrer et sortir de chez une femme publique avec les dehors de quelqu'un qui avait fait le mal. Cependant il n'était allé que pour la secourir, ayant appris qu'elle était depuis trois jours sans pain. — Evagr. hist. l. 4, cap. 34, p. 414.

(1) Voyez la deuxième note supplémentaire.

(2) Theodor. lector. hist. l. 2, n. 5, t. 3, p. 572; n. 49, p. 582.

pour remettre quelque ordre aux affaires de l'église : mais les nestoriens et les eutychiens étaient trop usés pour fournir seuls aux factions sacerdotales tout l'aliment réclamé par la haine religieuse en ces sortes de solennités théologiques. Elles se rejetèrent sur l'origénisme. Le lecteur, en suivant l'histoire de cette secte aux pages qui lui sont consacrées, depuis le règne de Justinien, aura trouvé le narré chronologique des maux qui, dans le sixième siècle, accablèrent l'église et la société.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 1. — Contradictions entre deux papes sur la question de savoir si une personne de la Trinité a souffert.

La peur de passer pour nestorien ou pour eutychien fit condamner par saint Hormisdas tout ce qui lui parut offrir la moindre idée d'une nature trop simple ou trop double dans Jésus-Christ. Il condamna en conséquence les moines scythes qui avaient émis la proposition suivante : *Un de la Trinité a souffert dans sa chair*. Le raisonnement de ces solitaires et de l'empereur Justinien, qui les avait recommandés au pape, était cependant fort clair. Le Christ, disaient-ils, est un de la Trinité ; la chair qui a souffert appartenait bien au Verbe, seconde personne de cette Trinité, quoique ce ne fût pas la chair de cette Trinité même. Donc..... Mais saint Hormisdas décida que la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, n'est qu'un seul Dieu dont la substance est inséparable et indivisible, sans que la distinction qui s'en fait ne soit sacrilège, sauf toutefois la propriété individuelle de chaque personne. Sur quoi les moines scythes furent anathématisés (520). Jean II jugea bientôt tout autrement (*e sempre bene*). A ses yeux les moines scythes avaient eu complètement raison, et il fut décidé qu'un de la Trinité avait souffert dans sa chair ; ce qui n'empêcha pas la Trinité d'être impassible, une et triple. C'était, dit le P. Pagi, une dispute de mots comme sur l'hypostase ou les hypostases trinitaires, l'essence ou les essences, etc. Nous ajouterons que toutes les querelles théologiques sont des disputes de mots, et qu'il est aussi inepte qu'atroce de s'entr'égorger pour si peu de chose. — Baron. annal. ecclesiast. ad ann. 520, n. 6, t. 9, p. 270 ; n. 17, p. 273 ; n. 37, p. 280. — Pagi ad eumd. ann. 520, n. 6, p. 271 ; n. 10 et 11, p. 273 ; anno 533, n. 2, p. 459 ; anno 534, n. 2, p. 478.

N^o 2. — Les nestoriens et les eutychiens modernes.

Les nestoriens, plus connus aujourd'hui sous le nom de Chaldéens, habitent la Chaldée, la Syrie, la Perse et la côte de Malabar ; ils ne diffèrent de la grande église grecque que par la croyance au dogme de deux natures distinctes et séparées en Jésus-Christ. Les nestoriens de la côte de Malabar s'appellent plus particulièrement *chrétiens de Mar Thomé* (c'est le nom de celui qui a converti leurs ancêtres) ou de saint Thomé, d'où les catholiques ont fait saint Thomas, comme si cet apôtre était passé

lui-même aux Indes pour prêcher la foi. Mar Thomé, probablement accompagné de plusieurs de ses co-religionnaires, avait fui les persécutions de Théodose-le-Jeune contre les partisans du nestorianisme ; au sixième siècle, la colonie chrétienne était déjà assez considérable pour que les histoires du Malabar en fissent mention. Les nestoriens de ce pays rejettent la nature divine du Christ, et ne nomment pas Marie *mère de Dieu* ; ils font procéder le Saint-Esprit du Père seul. Ils n'admettent pas d'images, excepté la croix, et n'ont que trois sacremens, le baptême, l'eucharistie et l'ordre ; leurs prêtres se marient, mais une seule fois : ils se servent pour leurs rites de la langue chaldéenne ou syriaque. Malgré les intrigues et les persécutions des Portugais et de leur archevêque Ménézès, à la fin du seizième siècle, une petite partie seulement des églises nestorienne du Malabar se sont soumises et demeurent unies à l'église romaine.—Asiatick researches, n. 13, vol. 7. p. 362 and foll.

Les monophysites ou eutychiens modernes, autrement appelés jacobites, Abyssins, Coptes, Arméniens, ne communiquent qu'entre eux, depuis le concile de Chalcédoine. Saint Théophanes parle, comme existant de son temps, c'est-à-dire au neuvième siècle, des monophysites syriens transportés dans la Thrace, en 737. Ils récitaient le trisagios des théopaschites, ce qui fait qu'on les a parfois confondus avec les pauliciens ou paulianistes. Cette secte, qui a adopté l'opinion contraire à celle des nestoriens, est principalement répandue aujourd'hui dans l'Abyssinie, la Haute-Égypte et l'Arménie.—S. Theophan. chronogr. anno 737, p. 354.

LIVRE DOUZIÈME.

LES MONOTHÉLITES.

CHAPITRE I.

Inconséquence de l'intelligence et de la conscience humaines. — Questions soulevées par le dogme de la consubstantialité. — Volonté simple ou double de Jésus-Christ. — La dispute seule donne de l'importance à l'hérésie et au dogme. — Synésius, philosophe. — Il est sacré évêque malgré lui. — Ses opinions. — Rivalité entre les églises grecque et latine. — Émeute des chrétiens sous Tibère. — Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, se fait appeler *évêque universel*. — Celui de Rome l'excommunie. — L'empereur assassin Phocas confère ce titre à l'évêque de Rome. — Les Juifs d'Antioche égorgent les chrétiens. — L'église de Rome ne travaille qu'à augmenter son pouvoir. — Héraclius, empereur.

Rien n'éloigne de la vérité comme d'argumenter juste d'un principe erroné. Si les hommes étaient nécessairement conséquents dans leur manière de conclure d'une proposition à une autre qui en découle, et de régler leur conduite d'après l'ensemble de leurs idées et de leurs convictions, la première erreur de l'intelligence ou de la conscience humaines eût inévitablement entraîné après elle la perte de l'humanité et la ruine du monde social. Nous avons parlé ailleurs ⁽¹⁾ du peu d'influence qu'avaient les opinions spéculatives, vraies ou fausses, sur les actions des hommes. Pour ne nous occuper ici que du seul système intellectuel, nous dirons que les conséquences de ces opinions sont également loin d'être aussi fatales à l'entendement qu'elles le seraient, si tout s'y classait

(1) Voyez le livre précédent, chapitre 1^{er}, p. 216.

et s'y enchaînait avec une exactitude logique et mathématique, d'après le mode de raisonner essentiel à cette haute faculté de notre nature.

Néanmoins, l'expérience de tous les temps prouve combien sont incalculables les résultats d'une première erreur, lorsque l'objet sur lequel elle tombe frappe l'imagination, intéresse vivement l'esprit et est de nature à exciter et à nourrir les passions.

Telles sont les opinions qui se présentent sous un aspect d'inspiration surhumaine, de révélation d'en-haut, celles qui revêtent un caractère religieux, sacré, divin.

L'église n'eut pas plus tôt proclamé le dogme de la consubstantialité des trois personnes de la Trinité, après avoir déjà reconnu celui de l'incarnation de l'une de ces personnes, que l'on fut naturellement conduit à examiner dans quelle relation se trouvaient entre elles l'humanité unie de cette manière, dans la seconde personne de cette Trinité, à l'essence divine. De-là, les hérésies nées sur les deux natures de Jésus-Christ : la première qui les séparait jusqu'à supposer une personnalité réelle à chacune; la seconde qui croyait devoir les confondre dans une seule et même personne. L'église dominante chercha à tenir le milieu entre ces deux doctrines; et de là les futilités théologiques engendrées et les troubles occasionés par les querelles du nestorianisme et de l'eutychianisme. Cette dernière secte parut triompher un instant, avec l'opinion du mélange des deux natures : aussitôt il fallut fixer l'époque précise à laquelle s'était opérée cette

fusion. Une recherche aussi niaise n'était que le résultat nécessaire de la croyance à une confusion véritable. Ce fut alors que l'église admit une personne unique, douée de deux natures distinctes.

Ce principe posé, il fut question de savoir si à chacune de ces natures avaient été jointes une action propre et une volonté particulière, ou s'il n'y avait eu qu'une seule volonté active pour toutes deux. Dès que, parmi les articles de foi, on eut placé la substance simple et unique de Jésus-Christ et sa double nature, il ne fut plus ni ridicule ni inconséquent de demander que l'on déterminât aussi si la volonté avait suivi l'unité de la première ou la dualité de la seconde. Voilà comment on s'était vu, pour ainsi dire, forcé de procéder de conclusion en conclusion et d'hérésie en hérésie, jusqu'à celle dont nous allons retracer les vicissitudes. Ce tableau ne serait que curieux s'il n'était encore affligeant, et si chacune des erreurs et des folies que nous rappelons à la mémoire, n'était déjà tracée dans l'histoire en caractères de sang.

Avant d'entrer en matière, nous nous permettrons une courte digression, propre, plus que toute autre chose, à donner une idée exacte de l'état des esprits et des mœurs à cette époque. Nous avons déjà fait remarquer que, généralement avant la naissance d'une hérésie, et par conséquent aussi avant celle du dogme opposé, manifesté pour la combattre et qualifié de *catholique* depuis sa victoire, les opinions des fidèles sur ce point, différentes le plus souvent de celles qui avaient subi les chances de la lutte théologique, étaient

aussi claires que le pouvaient comporter les lumières et les passions du siècle. Il en était de même lorsque l'hérésie et le dogme catholique, long-temps controversés, abandonnaient la lice déjà envahie par des questions nouvelles; et que, tout en conservant leur nom et leur aspect matériel, ils retombaient moralement l'un et l'autre dans le néant auquel ils avaient été arrachés par la dispute. L'oubli alors de ce qui s'était passé et l'imprévision de ce qui allait suivre, c'est-à-dire l'ignorance à la fois de ce que l'église qui se flatte d'être et de devoir toujours être la même, a été, et de ce qu'elle sera dans la suite, amenaient les combinaisons les plus étranges, et donnaient lieu à des actes dont l'inconséquence était faite pour frapper vivement l'observateur philosophe; actes la plupart du temps fort prudents, sensés même quand on ne les considère qu'isolément et en eux-mêmes, mais d'une contradiction choquante lorsqu'on les met en rapport avec les circonstances antérieures et postérieures, et surtout avec la prétention de l'église à l'infaillibilité et à l'immutabilité, dans tous les temps et en tout état de cause. Nous n'apporterons qu'un seul exemple à l'appui de ce que nous venons d'avancer.

L'origénisme venait de laisser momentanément le champ libre aux questions soulevées par Nestorius, et les querelles animées sur le mariage des prêtres dont nous parlerons plus loin, n'avaient point encore acquis un degré suffisant d'intérêt pour absorber entièrement l'attention, quand le besoin des fidèles d'Égypte appela à l'épiscopat un pasteur éclairé, raison-

nable et sage, qui eût quelque influence sur le peuple comme homme et comme citoyen, et qui sût tout à la fois réparer les désordres de l'église de cette province et en prévenir de nouveaux. En conséquence les chrétiens de Cyrène (1) élurent évêque le philosophe le plus célèbre de son temps, Synésius, leur concitoyen, disciple d'Hypatie, mais païen encore et fort attaché aux idées de son école.

Or, Théophile, patriarche de cette même Alexandrie où Hypatie avait été si cruellement massacrée, Théophile que nous avons vu si fougueux et si extravagant en d'autres circonstances, et notamment en toutes celles où il était question de philosophie et surtout de la philosophie origénienne qui n'était autre chose que les doctrines de Platon *christianisées*; Théophile, disons-nous, non seulement ne s'opposa aucunement, malgré tant d'irrégularités, au baptême et à l'ordination, pour ainsi dire, simultanés de Synésius, mais encore ce fut lui qui fit le plus d'efforts pour vaincre les scrupules du philosophe, et même, n'y réussissant pas à son gré assez facilement et assez tôt, ce fut lui qui l'initia et le sacra presque malgré lui (2).

Et remarquons bien que Synésius, loin de renoncer à ses opinions et de se convertir à celles du parti

(1) Ptolémaïde, aujourd'hui Tolometa.

(2) Les ordinations forcées n'étaient pas rares. Sous Théodose-le-Jeune, Proclus, patriarche de Constantinople, avait ordonné ainsi évêque de Césarée en Cappadoce, Thalassius, préfet du prétoire, en dépit de la résistance obstinée de celui-ci et du mécontentement de l'empereur. — Socrat. hist. eccles. l. 7, cap. 48, t. 2, p. 395. — Nicephor. Callist. l. 44, cap. 41, t. 2, p. 536.

théologique qui l'adoptait et le plaçait à sa tête, déclarait au contraire persévérer dans ses sentimens et ses principes, qui étaient sur bien des articles les sentimens et les principes qu'avait professés Origène. Synésius, il ne s'en cachait pas, aurait continué, comme il avait fait jusqu'alors, à manifester hautement sa foi et sa doctrine; à partager tout son temps entre l'étude où il n'entendait être distrait par quoi ni par qui que ce fût, les récréations honnêtes et la conversation libre avec ses amis qu'il ne voulait sacrifier à aucun devoir ni d'affaires ni de dignités; à conserver auprès de lui sa femme et à user sans réserve ni mystère des droits que lui donnaient sur elle la nature et la loi. Hé bien! Théophile ne vit dans tout cela pas le moindre empêchement qui dût s'opposer à l'ordination de Synésius; et, fort d'une exception fournie par les canons des apôtres, il viola formellement ces canons eux-mêmes, ceux du concile de Nicée et ceux de Sardique. Synésius élu évêque prétendument par un acte formel de la volonté divine, put en conséquence s'égarer comme auparavant aux yeux des chrétiens avec Platon, Pythagore, Hiéroclès, Empédocle, et même croire fermement, avec l'hérétique Origène, à la préexistence des ames, à l'éternité du monde, à une intelligence amé de l'univers, à d'autres intelligences animant tantôt les étoiles, tantôt les anges, les héros, les démons et les hommes, et à la résurrection des morts, mais prise seulement dans un sens figuré et mystique, en opposition à ce qu'il appelait le dogme abominable de la résurrection de la chair. Complètement ignorant

(lui-même ne cessait de le déclarer) des vérités des écritures saintes et du christianisme, et père futur d'enfans qu'il avouait d'avance devant les hommes et devant Dieu, Synésius n'en fut pas moins évêque chrétien, et Théophile le sacra sans scrupule pour remplir cette importante fonction, à cause, dit Nicéphore Calliste, de la difficulté des circonstances pendant lesquelles l'église ne s'astreint pas à des lois immuables. Le cardinal Baronius, peu disposé à reconnaître en elle cette condescendance à s'accommoder aux évènements et à plier aux besoins des fidèles, a pris le parti de nier les faits, malgré le témoignage des écrivains contemporains, et d'appeler les raisons opposées aussi sérieusement que franchement par le philosophe-évêque, des excuses sans fondement et des plaisanteries sans conséquence (1).

(1) Evagr. hist. eccles. l. 1, cap. 15, t. 3, p. 270. — Nicephor. Callist. hist. l. 14, cap. 55, t. 2, p. 570. — Phot. biblioth. cod. 26, p. 16 et 17. — Can. apostol. c. 79, t. 1, concil. p. 79. — S. Paul. epist. ad Timoth. 1, cap. 3, vers. 6. — Synes. epist. 41 ad presbyt. p. 173; 43 ad Petrum presbyt. p. 174; 57 advers. Andronic. p. 194 et seq.; 66 ad Theophil. p. 207; 67 ad eumd. p. 217; 105 ad frat. p. 246 ad 250. — Id. in hymn. 1, 2, 3, etc., p. 313 et seq. — Baron. annal. ad ann. 410, n. 72 et seq. t. 6, p. 603. — Pagi, ibid. n. 37 et seq. p. 602.

Ἄπαντα γὰρ, dit Synésius, p. 217, εἰς τουναντίον μοι περιίσταται, διὰ ῥηφοκίνδυνον τολμαί, ὅτι ἄνθρωπος ἐν ἁμαρτίαις, ἀπότροπος ἐκκλησίας, ἀγωγὴν ἐτέραν ἡγμένως, θυσιαστηρίων ἡψέμην Θεοῦ.

Voici une analyse de la lettre de Synésius à son frère : Pourquoi se chargerait-il d'un poids trop lourd pour ses forces ? Il aime les travaux philosophiques, et pour s'en délasser il a recours à la joie de la société, aux jeux, à la chasse et à toute espèce de plaisirs honnêtes. Il n'ignore pas que le peuple a souvent besoin d'être trompé, du moins négativement, en ce que, si on ne lui dit pas des choses évidemment fausses, du moins on se donne bien de garde de lui révéler toute la vérité : hé bien ! cela lui serait impossible ; jamais il ne feindra en quoi que ce

Nous avons depuis long-temps vu éclater la fameuse rivalité entre les sièges de Rome et de Constantinople. Lors des disputes sur l'eutychieisme et vers la fin de celles sur Origène, elle fut poussée à un point de gravité qui bientôt devait en faire résulter des effets de la plus haute importance; nous la verrons se développer peu à peu à l'occasion du monothélisme, et à la fin de cette première Époque de l'histoire du christianisme, se résoudre en un véritable schisme, qui dès lors sépara et sépare encore l'église d'Orient de la communion romaine. Cette rivalité se manifestait ordinairement le plus à nu dans les querelles sur les diptyques ou le registre des pasteurs orthodoxes; querelles qui duraient depuis que le patriarche Acace avait effacé de ce registre le nom de Félix, évêque de Rome, en représailles de l'excommunication que ce même Félix lui avait fait signifier. Gélase, successeur de celui-ci, embrouilla singulièrement l'affaire, et exaspéra les esprits par un acharnement trop prononcé. Aussi les Grecs continuèrent à honorer comme des saints, ceux des leurs que les Latins excluèrent du nombre même des fidèles. Enfin, Hormisdas, vers

soit, ni ne taira rien. Il redoute les affaires et les embarras dont l'épiscopat est environné. En outre, Dieu, la loi et Théophile lui ont donné une femme; il ne consentira jamais, ni à l'abandonner, ce qui serait une action impie, ni à ne la voir qu'à la dérobée et en secret, ce qui serait une lâcheté coupable. Il veut avoir d'elle beaucoup d'enfans dont il fera des hommes vertueux. Personne ne lui fera croire que les âmes soient postérieures aux corps, ni que le monde doive finir un jour et ses parties se décomposer. L'idée vulgaire de la résurrection de la chair n'est à ses yeux qu'une figure, une expression allégorique, que le peuple a prise au propre.

l'an 521, plus sage et surtout plus prudent que ses prédécesseurs, confia au patriarche de Constantinople lui-même le soin de faire disparaître cette cause dangereuse d'irritation et de haine; ce qui réussit au point que, depuis lors, les prétentions des évêques de Rome ne rencontrèrent plus, sur cet article, aucun obstacle jusqu'à la naissance de l'opinion *monothélite*.

L'église générale sembla respirer un instant : elle ne fut troublée, sous les règnes de Justinien et de Justin II, que par les événemens dont nous avons donné les détails aux livres qui traitent de ces empereurs. Tibère vit éclater une émeute à Constantinople : un magistrat païen, nommé Anatole, avait secrètement sacrifié à ses dieux; le peuple qui vint à le savoir, après l'avoir brûlé vif avec ses parens et ses amis, voulut encore massacrer le patriarche et l'empereur qui avaient essayé d'arrêter ce barbare fanatisme (1).

Sous Maurice, il y eut à Constantinople (587 ou 588) un concile où fut jugé et acquitté l'évêque d'Antioche Grégoire, accusé par un fidèle devant le juge séculier d'adultère et d'inceste avec sa propre sœur, et de plusieurs crimes contre l'ordre et la tranquillité

(1) Evagr. hist. eccles. l. 5, cap. 18, t. 3, p. 444 et seq.

S'il faut en croire les auteurs du temps, il eût été impossible à tout pouvoir humain de s'opposer efficacement aux actes du religieux délire dont le peuple avait été saisi, puisque la sainte Vierge elle-même excitait les fidèles à la révolte et au massacre : elle se manifesta en cette occasion à ses dévots pour leur dire qu'ils ne pouvaient assez la venger des affronts que cette peste d'Anatole avait faite à elle et à son fils (ἀράθη δὲ καὶ ὑπάρ τισι τῶν πιστῶν, καροτρύνεσσα κατὰ τοῦ ἀλάστορος, φάσκουσα τε τῷ αὐτῆς ὑφ' τὴν Ἀνατόλιον ἐν ἐρίσῃ).

publique. Il en appela à l'empereur et au synode; et là, comme au concile de Chalcédoine, les sénateurs prirent place avant les évêques, quoique cependant ils ne fussent, à Constantinople, nommés qu'après les patriarches. Jean *le jeûneur*, évêque de la nouvelle capitale, y prit le titre d'*évêque universel*, ce que l'évêque de Rome, Pélage II, ordonna sans le consentement de l'empereur parce que Rome était alors assiégée par les Lombards, lui reprocha avec aigreur, en cassant par l'autorité de saint Pierre tout ce qui s'était fait au concile, la décision concernant le patriarche Grégoire seule exceptée, et en défendant expressément à son apocrisaire à Constantinople de célébrer à l'avenir les mystères avec le patriarche de cette ville (1). L'empereur Phocas, assassin et successeur de Maurice, vida cette querelle, à l'occasion d'un de ses différends avec son propre patriarche : il se vengea de celui-ci en conférant comme un droit au

(1) Le pape saint Grégoire blâme amèrement dans ses écrits Jean-le-Jeûneur et ses desseins ambitieux : il fait remarquer que le titre de patriarche ou d'évêque universel réduirait tous les évêchés de la chrétienté à un seul ; que les évêques de Rome, auxquels cependant le concile de Chalcédoine l'avait offert, n'avaient jamais accepté ce titre, tandis que Jean, malgré son humilité, ses aumônes et ses jeûnes, l'avait usurpé. Il rejette bien loin, quant à lui, un honneur qui tendrait à diminuer les honneurs et les droits, la dignité et le pouvoir de ses frères ; et il défend aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche d'accorder à quel qu'évêque que ce soit, le titre d'évêque universel. La prétention du patriarche grec, Jean, paraissait au pape romain si orgueilleuse, si contraire à l'évangile et aux canons, surtout de la part d'un prêtre, son collègue, qu'il se crut en droit d'en inférer que le règne d'antechrist approchait (sed jam in ejus superbia quid aliud nisi propinqua jam antichristi esse tempora designatur).

patriarche romain Boniface qui l'en sollicitait avec instances, et à ses successeurs, la prérogative de patriarche œcuménique que celui de Constantinople avait usurpée et que l'usage commençait à sanctionner en faveur du siège de l'ancienne capitale (1).

Pendant le règne de cet empereur, il y eut de nou-

(1) Evagr. hist. eccles. l. 6, cap. 7, p. 457. — S. Gregor. magn. l. 5, epist. 18 ad Johan. et 19 ad Sabinian. t. 2, p. 741 et seq.; epist. 21 ad Constant. august. p. 750 et seq.; epist. 43 ad Eulog. et Anastas. episcop. p. 771 et seq. — Anastas. biblioth. vit. Pelag. II, t. 1, p. 144; vit. Bonifat. III, p. 117. — Paul. diacon. de gest. Langobard. l. 3, cap. 20, t. 1, p. 445.

Hic (Bonifatius), dit Anastase le bibliothécaire, obtinuit apud Phocam principem ut sedes apostolica B. Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, id est ecclesia romana (qui, par conséquent, avant ce changement radical opéré par Phocas dans l'économie constitutionnelle de l'église chrétienne, était l'égale de toutes les autres églises), quia ecclesia constantinopolitana primam se omnium ecclesiarum scribebat.

Le vénérable Bède s'exprime dans les mêmes termes. Il ajoute ensuite que Phocas, à la demande d'un autre Boniface, fit consacrer le Panthéon de tous les dieux à la sainte Vierge et à tous les martyrs. — Ven. Bed. de tempor. sive de sex ætat. ad ann. 4565, t. 2, p. 191.

L'église romaine et la sainte Vierge avaient là un honnête protecteur!

C'est cet empereur assassiné en l'honneur duquel le pape saint Grégoire-le-Grand entonna une espèce de *Te Deum* en lui écrivant, peu après son élévation sur le trône, c'est-à-dire peu après le massacre de la famille de Maurice : « Gloire à Dieu dans le ciel, à Dieu qui, comme il est écrit, change les temps et transfère les couronnes ! Que les cieux se réjouissent, que la terre frémissse de plaisir, et que le corps tout entier de la république universelle (de l'église catholique) partage la joie de vos actes très cléments ! » — D. Gregor. magn. epist. registr. l. 13, epist. 31, ad Phocam imp. t. 2, p. 1238.

Le même saint Grégoire a aussi comblé de louanges pour sa piété et ses hautes vertus, la fameuse reine Brunehilde ou Brunehaut. — Id. l. 6, epist. 5, ad Brunehild. reg. p. 794; epist. 50 ad eamd. p. 828; epist. 59 ad eamd. p. 835; l. 9, epist. 11 ad eamd. p. 936; epist. 117 ad eamd. p. 1024; l. 11, epist. 62, ad eamd. p. 1148, et 63, p. 1149; l. 13, epist. 6 ad eamd. p. 1218 ad 1220.

veaux troubles à Antioche, suscités par la haine qui divisait les chrétiens et les Juifs. Les derniers furent vainqueurs et répandirent à torrens le sang de leurs adversaires. C'est dans une de ces scènes de fanatisme que l'évêque Anastase perdit la vie. Les Juifs traînèrent son cadavre dans les rues, après lui avoir coupé les parties naturelles et les lui avoir placées dans la bouche. Ils furent punis de ce forfait par le supplice d'une partie des leurs et l'exil des autres, qu'on ne chassa toutefois qu'après les avoir mutilés de quelque membre, suivant la coutume de ces temps de barbarie (1).

C'est ici l'occasion de rappeler ce que nous avons déjà dit plusieurs fois relativement à l'ignorance plus naturelle, plus essentielle même en quelque sorte, aux sièges d'Occident et nommément au siège de Rome, qu'à ceux d'Orient. Les pasteurs romains n'avaient pas pu s'entourer, pendant le règne des premiers empereurs païens, des lumières et des connaissances qui avaient été conservées par ceux de leurs collègues qui guidaient des troupeaux moins considérables à la vérité, mais plus indépendans. Le peu de savoir encore répandu parmi les hommes, quitta Rome avec la

(1) Nicephor. Callist. hist. l. 18, cap. 44, t. 2, p. 867. — Zonar. anal. in vit. Phoc. l. 14, n. 14, t. 2, p. 80. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 17, in Phoc. apud Murat. rer. ital. t. 4, p. 123.

Anno imperii Phocæ septimo, antiocheni Judæi, simultate inquieta commissa contra Christianos, occidunt Anastasium magnum, patriarcham Antiochiæ, mittentes naturam ejus in os ejus, et post hæc trahentes eum in plateam urbis. Interfecerunt autem et civium multos, et incenderunt eos.

cour, lors de la conversion de Constantin. Livrés à eux-mêmes, les évêques de cette ville songèrent, non à augmenter leur sagesse humaine et théologique, mais bien à accroître et à étendre sans cesse leur influence religieuse et leur autorité réelle. La preuve sans réplique en est dans le grand nombre de pères de l'église tous orientaux, tandis qu'on n'en trouve pendant fort long-temps pas un seul romain. D'ailleurs, à circonstances égales, le climat lui-même favorisait de préférence le génie des peuples de l'Orient, qui ont naturellement l'esprit plus délié et plus subtil que les Occidentaux. Enfin, les invasions perpétuelles des Barbares contribuèrent à leur tour à maintenir cet état d'ignorance dans lequel le catholicisme romain était destiné à croupir pendant long-temps, et qui ne s'explique pas moins naturellement que le pouvoir extraordinaire de l'évêque de l'ancienne capitale (1). Ce pouvoir religieux toujours progressif en Occident,

(1) Vers la fin du siècle dans lequel nous entrons, le pape saint Agathon lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Constantin Pogonat, se plaignit de la disette d'hommes éclairés et instruits dans l'Occident. Je vous envoie, lui dit-il, pour légats des hommes simples que j'ai eu encore beaucoup de peine à découvrir, qui ne sont porteurs d'aucun autre mandat si ce n'est celui de ne pas permettre qu'il soit ajouté ni retranché la moindre chose à la doctrine reçue par l'église. Vivant au milieu des Barbares, et devant gagner chaque jour par notre travail le pain nécessaire à notre subsistance, nous n'avons ni le temps ni les moyens d'acquérir une grande connaissance des écritures saintes. Il n'y a chez nous ni hommes savans ni hommes éloquens. — Epistol. Agathon. pap. ad Constant. imper. apud Labbe, concil. constant. III, act. 4, t. 6, p. 634 et seq. — Baron. annal. eccles. ad ann. 680, n. 8 et 9, t. 42, p. 3, et n. 31, p. 9. — Fleury, hist. ecclés. l. 40, chap. 7, t. 9, p. 14.

et toujours de la même manière, toujours pour le même motif, croissait accidentellement chez les Orientaux, ou diminuait en raison du plus ou moins d'énergie du prince qui tenait les rênes de l'empire. L'empereur Héraclius dont les entreprises théologiques nous occuperont dans ce livre, n'était certes pas homme à céder sur la moindre de ses prétentions. Aussi, pendant son règne, les querelles, les haines, les troubles, les schismes et les massacres se renouvelèrent-ils pour les Latins et pour les Grecs avec une fureur dont on avait encore vu peu d'exemples. Il est temps d'exposer l'origine et les principales vicissitudes de l'hérésie qui en fut la cause.

Couronné, comme ses prédécesseurs, de la main du patriarche (1), au commencement du septième siècle, Héraclius se vit bientôt forcé de marcher contre les Perses, les ennemis les plus acharnés du nom romain à cette époque. Il fit fondre les vases des églises, afin de pouvoir subvenir aux frais d'une guerre désormais impossible sans ce secours, pour un peuple épuisé. Et il n'y avait sous ce point de vue aucun reproche fondé à lui faire : car la cause pour laquelle on combattait était aussi bien celle du christianisme que celle de l'empire. Les Perses encore païens haïssaient mortellement les disciples du Christ. Ils avaient vendu les prisonniers chrétiens qu'ils

(1) L'empereur Léon dont nous avons parlé dans le livre précédent, est le premier qui se soit soumis à cette cérémonie. Elle passa par la suite d'Orient en Occident, avec l'empire.

avaient faits à Jérusalem, aux Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).

(1) S. Theophan. chronogr. ann. 602, p. 250; anno 613, p. 253.
— Zonar. annal. vit. Heracl. l. 14, n. 17, t. 2, p. 85.

... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).

... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).

(1) Le non les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).
... les Juifs qui en avaient massacré jusqu'à quatre-vingt dix mille (1).

CHAPITRE II.

Eutychianisme de Syrie. — Les sectaires poussent Héraclius au monothélisme. — Rome soutient le dogme de deux volontés en Jésus-Christ. — Reproches d'inconséquence adressés par les monophysites aux monothélites. — Concile monothélite à Alexandrie. — Concile opposé à Jérusalem. — Le pape Honorius, monothélite. — Héraclius défend par un édit de parler des natures et des volontés de Jésus-Christ. — Ecthèse monothélite, imposée par Héraclius aux Occidentaux qui la répudient. — Pyrrhus, patriarche de Constantinople, trempe dans une révolution de palais et est chassé. — Rome et l'Afrique condamnent le monothélisme. — Pyrrhus se convertit au catholicisme, à Rome, pour être replacé sur son siège. — N'ayant obtenu que la communion des fidèles, il se refait monothélite. — Excommunication effroyable prononcée contre lui par l'évêque de Rome — Cet évêque excommunie également le nouveau patriarche. — *Type*, loi de silence, imposé par Constant. — L'Occident le repousse. — Concile à Rome, qui excommunie tous les patriarches orientaux et condamne le monothélisme. — Le pape et ses partisans, conduits à Constantinople, cruellement maltraités et exilés.

Héraclius revint vainqueur de son expédition contre les Perses, la vingt-huitième année de son règne. L'Orient allait enfin goûter quelques années de paix et de bonheur, si, par une fatalité attachée à cet âge, l'empereur n'eût voulu joindre à ses lauriers militaires ceux de la controverse et de l'orthodoxie triomphantes. A son arrivée à Hiérapolis, le Syrien Athanase, *catholique* ou général, chef, autrement patriarche des *jacobites* (1), vint à sa rencontre. Leur entretien ne roula naturellement que sur les matières théologiques alors si à la mode.

L'eutychianisme était encore dans toute sa vigueur. La Syrie surtout lui avait assuré un asyle : et là, sous les noms variés de théodosiens, monophysites, théopaschites, tritéites, arméniens, julianistes, sévérites, acéphales, jacobites, apthartodocites, agnoètes et

(1) Ce nom lui venait de Jacob, moine syrien, qui avait prêché l'eutychianisme dans sa patrie.

d'une infinité d'autres (1), les partisans d'une seule nature en Jésus-Christ continuaient à enseigner leurs dogmes favoris. L'on s'était enfin lassé de les persécuter avec le même acharnement qu'on y mettait lorsqu'ils avaient pour la première fois répandu leurs idées oiseuses. Les nestoriens, ennemis des eutychiens et les plus directement opposés à leurs doctrines, n'étaient eux-mêmes pas détruits. Nous avons vu Zénon leur enlever l'école publique d'Édesse. Héraclius les chassa de la grande église de cette ville, et rendit aux catholiques l'exercice du culte dominant (2).

Il voulut aussi essayer d'attirer les principaux chefs des eutychiens par la douceur, et voici comment il s'y prit. Il promit à Athanase le patriarcat d'Antioche, à condition seulement qu'il reconnaîtrait l'orthodoxie du concile de Chalcédoine et admettrait comme catholiques les dogmes que les pères y avaient déclarés tels. L'adroit Syrien consentit sans aucune difficulté. Mais, manifestant aussitôt l'ardeur la plus vive pour s'instruire à fond des vérités d'une secte dont il embrassait les opinions avec toutes leurs conséquences, le patriarche jacobite demanda à l'empereur si l'on était obligé d'accorder à Jésus-Christ, avec ses deux natures, deux volontés et deux actions différentes. Héraclius, embarrassé par cette question imprévue,

(1) Nicéphore Calliste compte douze sectes eutychiennes principales, lesquelles se subdivisèrent dans la suite, dit-il, en plusieurs milliers d'hérésies.

(2) S. Theophan. chronogr. anno 620, p. 273; anno 621, p. 274. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 18, cap. 45, t. 2, p. 868 et seq.

voulut cependant y répondre : mais avant de le faire, il s'adressa aux évêques les plus famés de son empire. Il écrivit donc à Serge, alors patriarche catholique de Constantinople, et lui soumit ses doutes. Serge en conféra longuement avec Cyrus, évêque de Phasis en Colchide; et, tous deux devenus raisonnables quoique orthodoxes, depuis que l'orthodoxie avait cessé d'être exclusive en cessant d'être contredite, décidèrent sans hésiter qu'une seule volonté et une action simple devaient suffire à la personne de Jésus-Christ, comme à tout autre individualité. Ce dogme nouveau ou du moins nouvellement formulé et déterminé, quoiqu'il eût jusqu'alors été tacitement reconnu par tous les fidèles, ne devait paraître inconséquent qu'à ceux qui le mettaient en rapport avec l'autre dogme récemment introduit et accepté par l'église, sur les deux natures de la seconde personne divine. Or, ces deux natures n'étaient plus attaquées ni par conséquent défendues avec la même ardeur que dans le commencement; le *monothélisme* n'eut donc aucune peine à faire, dans l'Orient, les progrès les plus rapides. Déjà Athanase partageait intérieurement la même opinion que le patriarche de Constantinople. Il la manifesta ouvertement dès que l'empereur eut déclaré son adhésion au dogme d'une volonté unique.

Héraclius en écrivit à Rome. L'évêque de cette ville ⁽¹⁾, qui croyait n'avoir plus désormais grand'

(1) Saint Théophanes, qui se trompe assez souvent sur les noms propres, appelle ce pape Jean. C'était Honorius qui occupait à cette époque le siège de Rome. Il fut, comme nous le verrons bientôt, plus

chose à espérer ou à craindre de l'empire d'Orient, et qui d'ailleurs, ne raisonnant jamais, suivait toujours inflexiblement les principes une fois posés par l'église, se déclara, sans hésiter et sans réserve, pour l'opinion opposée, savoir, celle de deux volontés, qui déconlait naturellement du dogme dont ses prédécesseurs avaient tant contribué à assurer la catholicité dans l'empire chrétien. Héraclius, loin de renoncer à ses prétentions théologiques, n'y persévéra que plus obstinément lorsqu'il eut senti qu'on lui résistait. Il profita bientôt de la vacance du siège patriarcal d'Alexandrie, pour y placer, au lieu de Georges qui venait de mourir, le monothélite Cyrus. On préluda par des écrits à des combats plus sérieux. Et en attendant, le monothélisme fut exposé et soutenu victorieusement par les pasteurs qui s'en étaient déclarés les chefs.

Cette nouvelle lutte réveilla dans les esprits le souvenir du fameux concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, la source et l'origine de toutes les divisions qui avaient déchiré, de tous les maux qui avaient accablé l'Orient, pendant plus de deux siècles et demi. Les sectateurs d'une seule volonté en Jésus-Christ ne pouvaient pas encore être comptés parmi les hérétiques, puisque l'église en corps ne s'était pas expliquée sur leur compte. Les eutychiens, tant jacobites que sévériens et autres, eurent donc beau jeu pour

souple et plus accommodant dans la suite. Cela s'explique facilement, si l'on met la première raideur d'Honorius sur le compte de la dignité dont il était revêtu, et qu'on lui rende propre la flexibilité qui le fit céder aux circonstances et à la raison.

s'égayer sur le compte des catholiques orientaux ou, comme ils les appelaient, des chalcédoniens de leur temps. « Ce n'est pas nous, disaient-ils, qui avons cherché à nous rapprocher des partisans du quatrième concile : ils ont eux-mêmes reconnu leur tort ; et pour rentrer dans notre communion, ils ont modifié le plus possible leur doctrine sur la nôtre. Car pour raisonner juste, il aurait fallu qu'ils eussent reconnu deux volontés comme deux natures. Ils n'en admettent qu'une seule : nous croyons donc pouvoir en conclure qu'ils ne croient réellement qu'à une seule nature comme nous faisons nous-mêmes. »]

Le moment de convoquer des conciles était arrivé. Dans d'autres circonstances, la situation se serait compliquée depuis long-temps, par l'intervention d'assemblées semblables à celles que nous avons vu animer et parfois ensanglanter la scène théologique dès l'origine du christianisme. Mais le déplorable état où se trouvait l'empire, rendait ces réunions plus difficiles qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Les continuelles invasions des Barbares mettaient, à cette époque, des empêchemens presque insurmontables aux communications entre les diverses provinces ; et la faiblesse du gouvernement central qui était forcé de les laisser toutes s'administrer comme elles l'entendaient, avait fini par ne plus faire sentir la nécessité de ces communications.

Mais il n'était point d'obstacle que la fureur de la controverse chez les chrétiens ne réussit à vaincre. La lutte religieuse commença par un concile provin-

cial que tint, à Alexandrie (633), le nouveau patriarche Cyrus. Le moine Sophronius y éleva seul la voix contre le dogme des monothélites. Voyant que tous ses efforts pour le faire condamner étaient inutiles, il retourna à Jérusalem où, l'année suivante, devenu évêque de cette ville à la mort du patriarche Modeste, il fit triompher son opinion dans une réunion d'évêques qu'il avait convoqués à cet effet. Le monothélisme y fut anathématisé, et l'on envoya à Rome et à Constantinople des lettres synodiques qui contenaient la condamnation prononcée par le concile.

Serge, patriarche de Constantinople, était alors en correspondance suivie avec le pape Honorius, sur la question qui divisait à la fois les chrétiens et l'empire. Il finit par obtenir de lui des moyens de conciliation, propres, croyaient-ils l'un et l'autre, à faire renoncer des deux parts aux opinions trop tranchées qui avaient été émises. Cette facilité et cette tolérance d'Honorius lui attirèrent dans la suite et long-temps après sa mort, c'est-à-dire lorsque la doctrine des deux volontés eut décidément été déclarée catholique, les qualifications d'hérétique et de fauteur des hérétiques de son temps. Les sixième, septième et huitième conciles œcuméniques le condamnèrent même ouvertement et nominativement, avec les patriarches orientaux, alors chefs du monothélisme. Car Honorius avait, à la vérité, imposé silence à Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui répandait par tous les moyens le dogme d'une volonté unique dans la seconde personne divine ; mais cependant il ne l'avait point excommu-

nié, comme, d'après ce que l'on décida dans la suite, il aurait dû faire. Il n'avait pas non plus contribué efficacement à faire triompher l'opinion contraire, celle qui fut, en dernière analyse, l'opinion qu'adopta la grande église, et il ne poussa point les évêques à lancer des anathèmes contre les pasteurs, ses contemporains, moins sages ou moins prudents que lui (1).

Quoi qu'il en soit, l'empereur Héraclius, d'après le témoignage de Théophanes, s'aperçut aussi finalement, quoique un peu tard, des maux que son zèle inconsidéré pour ce qu'il croyait le bien de l'église, et son obstination à faire triompher son opinion, allaient susciter dans cette même église et dans l'état. Il eut recours à un remède qui serait, certes, le meilleur en pareille circonstance, s'il avait jamais pu produire l'effet désiré : ce fut de défendre, par édit, de parler encore à l'avenir de la nature simple ou des deux na-

(1) Phot. in biblioth. cod. 49, p. 13. — Bellarmin. *controv.* 3, l. 4 de *summo pontif.* cap. 11, t. 1, p. 466 et seq. — Baron. *annal. eccles.* ad ann. 680, n. 17, t. 12, p. 6; ad ann. 681, n. 12, p. 26.

Les cardinaux Bellarmin et Baronius et d'autres écrivains ultramontains ont cru faire un grand éloge d'Honorius, en cherchant à le disculper du soupçon d'hérésie. Ils n'ont fait qu'émettre une opinion diamétralement opposée à celle des auteurs contemporains de cette triste époque, qui tous nous représentent Honorius comme un véritable monothélite, moins ardent il est vrai, mais tout aussi prononcé que Serge, Cyrus et leurs adhérens. « Les papes n'ont jamais erré, dit Baronius, j'en appelle aux papes eux-mêmes. » Et en effet, il ne cite que leur propre autorité pour laver le saint-siège de toute tache d'hérésie. Après avoir ainsi prouvé, à son avis, l'innocence d'Honorius en thèse générale, il cherche à le disculper encore, en prétendant que les actes des conciles où il est condamné pour monothélisme, ont été fabriqués après coup par les Grecs.

tures de Jésus-Christ, de sa volonté unique ou double. Comme c'eût été là le parti le plus sage, il ne contenta personne ; et, comme il supposait partout la modération et la raison qui n'existaient nulle part, Héraclius qui l'imposait, fut regardé comme un hérétique chalcédonien par les monothélites, comme un hérétique monothélite par les chalcédoniens. Les eutychiens sévères qui avaient déjà conçu l'espoir de faire désormais de nouveau partie de l'église catholique, firent éclater ouvertement leurs plaintes et leurs murmures, dans tous les lieux de réunion de la capitale et jusque dans les bains publics. Les catholiques, dirent-ils, après avoir professé jusqu'à présent les dogmes abominables de Nestorius (c'est ainsi qu'ils qualifiaient la doctrine professée par les pères du concile de Chalcedoine), paraissent être devenus un peu plus sages : en embrassant l'opinion qui assigne une seule volonté à Jésus-Christ, ils étaient sur la voie pour reconnaître bientôt avec nous qu'il n'a également qu'une seule nature. Maintenant, ils viennent de perdre le sens une seconde fois ; et cette chute même est plus funeste que la première, puisqu'ils admettent indifféremment les deux doctrines contradictoires, et ne confessent plus par conséquent ni une ni deux natures en Jésus-Christ (1).

Au reste, le monothélisme était une opinion naturelle aux chrétiens de l'empire grec, qui, sans se laisser arrêter par des décisions antérieurement prises,

(1) S. Theophan. chronogr. anno 624, p. 274 et seq.

ne cessaient de discuter leur croyance et de chercher à modifier leur foi sur les inspirations de leur intelligence si active et si mobile. Ils en étaient ainsi revenus à l'eutychianisme, que des circonstances particulières et l'entraînement de la passion leur avaient fait momentanément abjurer.

Ce fut dans cette disposition des esprits (640) que le patriarche de Constantinople envoya en Italie, au nom de l'empereur, l'*ecthèse* ou exposition de la doctrine monothélite, à laquelle il voulait que tous les évêques de l'empire, et principalement ceux d'Occident, adhérassent en la souscrivant, afin de mériter de continuer à occuper leurs sièges. Sévère, alors évêque de Rome, refusa nettement sa signature, et même, pendant le peu de mois qu'il fut revêtu de la dignité pontificale, il célébra un concile dans l'unique but de faire condamner le décret impérial grec. A la mort de Serge, Pyrrhus, nommé patriarche de la capitale, tint la route tracée par son prédécesseur, comme il en professait les opinions : il mit même plus d'ardeur que celui-ci à les répandre et à les faire adopter par tous ceux qui dépendaient de lui.

Cet événement fut bientôt suivi d'un autre plus important, qui renouvela entièrement la face politique des choses sans pour cela influencer les affaires religieuses. Nous ne le mentionnons ici que parce que la religion y joua aussi son rôle.

Héraclius avait, en mourant, laissé à Constantin Héraclius II, son fils, les rênes de l'empire. Mais avant qu'il eût pu s'affermir sur le trône, l'impé-

ratrice Martine, nièce d'Héraclius I^{er} et sa seconde femme en vertu des dispenses accordées à cet effet par le patriarche de Constantinople (1); Martine, disons-nous, qui voulait que la couronne passât à Héracléon, fruit de son mariage avec l'empereur défunt, conspira avec le patriarche Pyrrhus, et, soutenue par ce pasteur, fit empoisonner Constantin (641). Il ne manquait à cet odieux complot que la seule chose qui pût le sanctionner, c'est-à-dire l'assentiment du sénat et du peuple: ils n'avaient point été consultés, et en refusant de la ratifier, ils déjouèrent facilement la conjuration tramée par leurs chefs; ils chassèrent le patriarche, Martine et son fils, après avoir préalablement fait arracher la langue à l'ambitieuse impératrice et couper le nez à Héracléon qui n'était encore âgé que de dix ans. Constant II, fils de Constantin, fut placé sur le trône de la monarchie grecque, et l'hérétique Paul sur le siège patriarcal de la nouvelle Rome (2).

L'église d'Occident renouvela alors ses efforts et lança des anathèmes terribles contre l'hétérodoxie

(1) Zonare rapporte, à propos de la mort d'Héraclius, le miracle suivant :

« On dit que ses parties naturelles, ayant changé de direction, envoyaient l'urine vers le haut, et que ce n'était qu'au moyen d'une planche placée en travers sur son ventre que l'on empêchait cette sécrétion de jaillir jusqu'à sa figure. Cela paraissait arriver en punition de son union avec sa nièce. (Λέγεται δὲ καὶ τὸ αἰδοῖν αὐτοῦ στρεφόμενον, ἄνω τὸ οὖρον πέμπειν, καὶ εἰ μὴ σάβη ἐν τῷ ἔτρω αὐτοῦ ἐτίθετο, κατὰ τοῦ προσώπου αὐτοῦ τὸ ἐκκρινόμενον ἀπεδίδοτο. Οὐ συμβαίνειν ἰδύκει, διὰ τὴν ἔκθεσμον μίξις τῆς ἀδελφοκαίρας.)» — *Annal.* p. 86 et 87.

(2) Zonar. *annal. in vit. Constantin.* l. 14, n. 18, t. 2, p. 87; in *vit. Constant.* n. 19, *ibid.* — S. Theophan. *chronogr. ad ann. 632 et 633*, p. 263.

soutenue par l'église grecque, sa rivale. Jean, évêque de Rome, assembla un nombreux concile, et y fit condamner les monothélites, leurs auteurs et adhérens. Les évêques d'Afrique suivirent bientôt cet exemple, et les pasteurs des provinces de la Bysacène, de Numidie, de Mauritanie, etc., etc., n'épargnèrent, dans leurs sentences, ni les monophysites anciens, ni les novateurs qui ne leur avaient succédé que pour les faire renaître sous un nouveau nom.

Ces actes de sévérité venaient à peine d'avoir lieu, quand l'ex-patriarche Pyrrhus arriva en Afrique. Le malheur l'avait disposé à une conversion. Il ne put, ou du moins parut ne pouvoir résister aux preuves incontestables que se vanta de lui avoir données l'abbé Maxime, de l'orthodoxie des opinions professées par les seuls Occidentaux dans ce siècle d'aveuglement. Pyrrhus se rendit d'Afrique à Rome. Dument préparé par ce qu'il venait d'entendre, il présenta au pape Théodore, fils de Théodore, évêque de Jérusalem, et qui venait de succéder à Jean VI sur le siège de l'ancienne capitale, une formule de foi toute catholique dans le sens que les chrétiens d'Occident attachaient à ce mot. Nous n'accuserons pas le patriarche Pyrrhus de mauvaise foi : cependant il est assez probable que, outre son salut dans l'autre monde, le pasteur exilé espérait que son changement lui vaudrait, de la part du pontife romain, de puissans secours pour se faire restituer les biens de ce monde-ci. Mais ils n'étaient plus les temps où les évêques de la vieille Rome déposaient et replaçaient au gré de leur caprice

les évêques de la Rome nouvelle : ce pouvoir, avant de s'éteindre entièrement, ne devait plus donner signe d'existence que très rarement, pendant les courts intervalles de communication religieuse qui se présenteraient encore parfois entre les deux parties de l'empire. Le pape Théodore admit, sans difficulté, Pyrrhus dans le sein de l'église ; mais, quelque bonne volonté qu'il en eût, il ne put en faire davantage, et le patriarche désappointé, dès son arrivée à Ravenne, c'est-à-dire aussitôt qu'il eut remis le pied sur le territoire grec, se hâta de renoncer à la doctrine qu'il venait d'embrasser, et de reprendre les opinions qu'il avait abjurées pour elle : c'est ce que l'historien Théophanes exprime avec une urbanité toute théologique, en disant que Pyrrhus retourna, comme un chien, à ce qu'il avait vomé (1).

A ce trait, Théodore devint incapable de ménagemens : emporté par la passion, il s'abandonna à son emportement et à sa haine. Pour faire coopérer, autant qu'il était en lui, le ciel même à son aveugle fureur, il donna le premier l'exemple le plus formidable, à voir la chose sous l'aspect qu'elle devait avoir aux yeux de l'évêque et de ses co-religionnaires, et le plus curieux tout à la fois pour un observateur philosophe, dont les annales théologiques eussent fait mention jusqu'alors. Théodore se rendit au tombeau de saint Pierre : là, il condamna solennellement Pyrrhus,

(1) Anastas. biblioth. hist. eccles. et de vit. pontif. in vit. Theodor. p. 48. — S. Theophan. p. 274.

le déposa, l'anathématisa, ainsi que tous ceux qui désormais communiqueraient avec lui (648); et il signa cette sentence avec, comme s'exprime Théophanes, le sang vivifiant de Jésus-Christ, pris dans un calice qu'il avait fait apporter à cet effet. Le même trait de vengeance religieuse des évêques de Rome contre les patriarches de Constantinople, opposés à leurs prétentions de suprématie, se renouvela une autre fois et de la même manière, lors de la tenue du huitième concile œcuménique (869), où fut prononcée la condamnation de Photius, dernière occasion qu'eurent les Occidentaux de vexer et d'humilier leurs frères d'Orient (1).

Outre cette preuve irrécusable de son implacable haine contre Pyrrhus, Théodore écrivit à Paul, patriarche de Constantinople, et le somma de renoncer à ses erreurs. Tous ses efforts furent vains. Il fallut procéder à Rome, sous l'autorité du siège apostolique, à la déposition de l'évêque que l'on y déclarait hérétique. Ce fut alors que l'empereur Constant II, pour empêcher les désordres civils, les révolutions politiques même que le schisme religieux était à la veille de faire naître dans l'état, publia le fameux *type* ou ordonnance, par lequel il défendit sévèrement de s'occuper de disputes théologiques à l'avenir. Son but était de rappeler par ce moyen à l'obéissance les peuples d'Italie et d'Afrique, que le monothélisme avait aliénés des Orientaux

(1) S. Theophan. chrnogr. anno 624, p. 275. — Nicet. David. vit. S. Ignat. patriarch. constantinop. n. 22, apud Surium, die 23 octobr. p. 347.

et de l'empire grec auquel ils étaient soumis. Cette intention, quelque louable qu'elle fût en elle-même, ne pouvait qu'être méconnue par le pape qui devait naturellement vouloir, non le silence de l'indifférence sur une question qu'il croyait intéresser le salut, mais tout au moins la liberté de soutenir ouvertement l'opinion que lui, pape, et son église professaient, afin de la faire triompher de l'opinion qui était opposée à la leur. Théodore rejeta le *type*, ne le considérant que comme une subtilité abominable au moyen de laquelle l'hérésie tendait à se glisser peu à peu dans les âmes. Aussi poussa-t-on le fanatisme à Constantinople jusqu'à défendre aux apocrisiaires romains d'y célébrer désormais les mystères de la religion chrétienne, et même de participer à ces mystères célébrés par d'autres qu'eux. L'année suivante, Olympius, alors exarque de Ravenne, voulut forcer les évêques occidentaux à signer le *type* de son maître. Il ne réussit pas mieux, comme on devait bien s'y attendre, que n'avait réussi le pape lui-même à faire rétracter ses opinions monothélites au patriarche de Constantinople (1).

Cependant Paul mourut; et Pyrrhus, recueillant le prix de son retour au monothélisme, remonta sur le siège de la capitale. Sur ces entrefaites, Martin avait succédé à Rome à l'évêque Théodore, sans en avoir préalablement obtenu l'agrément de l'empereur, ce dont les Grecs firent dans la suite un crime au nouveau pape. L'abbé africain Maxime, le même qui avait

(1) Anastas. biblioth. vit. Martin. t. 1, p. 127. → Ciacon. vit. Theodor. I, t. 1, p. 450.

converti Pyrrhus, se rendit alors en Italie. Il eut peu de peine à y exciter une ardeur et un zèle infatigables pour combattre les monothélites. Martin ne tarda pas à convoquer un concile où cent cinquante évêques anathématisèrent sur nouveaux frais et dégradèrent les patriarches Serge, Pyrrhus, Cyrus et Paul : cela eut lieu la neuvième année du règne de Constant II. En outre, l'erreur des monothélites y fut condamnée avec l'écthèse d'Héraclius et le type de Constant; et l'on reconnut définitivement deux volontés et deux opérations dans la personne divine de Jésus-Christ (1).

L'empereur Constant II, instruit de cet acte de courage religieux, ne mit plus de bornes à sa fureur et à sa vengeance. Il ordonna à ses agens en Italie de saisir le pape Martin et l'abbé Maxime, et tous deux transportés à Constantinople, furent, après des souffrances aussi longues que cruelles, envoyés ignominieusement en exil (655). On avait épuisé sur eux tous les raffinemens de la barbarie : Maxime avait eu la langue et la main coupées, pendant que plusieurs évêques d'Occident mouraient dans les supplices. Ce n'était aucunement là le moyen d'établir en Italie l'orthodoxie de la cour orientale. Aussi le pape Eugène, élu pendant la vie même de Martin, repoussa l'épître synodique et la profession de foi du nouveau patriarche de Constantinople. Et l'on peut dire qu'à cette époque l'exaspération du peuple romain contre les Orientaux était parvenue à un tel point, qu'elle eût forcé le pape à se

(1) S. Theophan. chronogr. anno 621, p. 276. — Anastas. biblioth. vit. Martin. p. 128.

conduire de la sorte quand même il ne s'y serait pas spontanément déterminé.

C'est ainsi que, tout comme les antipathies nationales influèrent à cette époque sur les déterminations théologiques, les haines religieuses à leur tour fortifièrent les antipathies nationales. Mais quelque impérieuses que fussent celles-ci, elles s'arrêtaient naturellement là où l'humanité reprenait ses droits. Constant, pour avoir poussé le fanatisme et la cruauté aux derniers des excès, dans les tourmens qu'il avait fait infliger à Martin, à Maxime d'Afrique, et aux deux Anastase, ses principaux disciples, devint tellement odieux à ses sujets d'Orient eux-mêmes, qu'il fut finalement forcé de fuir à la fois leur indignation et leur présence. Il forma le projet de transporter de nouveau en Italie le siège de l'empire romain et le séjour des monarques qui le gouvernaient. Il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet, pour le moins aussi insensé que celui de Constantin, si mal à propos surnommé le grand, lorsqu'il établit à Constantinople sa résidence et le centre des provinces romaines. Constant II fut assassiné en Sicile (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno cit. p. 276; anno 660, p. 292. — Anastas. biblioth. vit. Eugen. t. 1, p. 131. — Zonar. annal. l. 14, cap. 19, t. 2, p. 88 et 89.

CHAPITRE III.

Constantin Pogonat veut imposer l'orthodoxie des Occidentaux aux Grecs. — Sixième concile œcuménique. — Le monothélisme condamné. — Excommunication des monothélites. — Concile de la Coupole. — Ses canons disciplinaires sont reçus par l'église orientale. — L'église occidentale les rejette. — Les papes ne les acceptent ni ne les condamnent. — Révolution mi-politique, mi-sacerdotale à Constantinople. — Philippicus fait casser par un concile le sixième concile œcuménique, et rétablit le monothélisme. — Un second concile anathématise cette assemblée générale avec tous ceux qui y avaient assisté et ceux qui s'y soumettaient. — Nouveau schisme entre les Latins et les Grecs. — Germain, patriarche de Constantinople, est chassé avec l'empereur Artémus qui le protégeait. — Fin du monothélisme. — Mahomet.

Effrayé par les maux qui, de toute part, fondaient sur l'empire et l'entraînaient à grands pas vers sa ruine prochaine et complète, Constantin IV, empereur des Grecs, surnommé Pogonat, résolut de faire généralement adopter dans tout l'Orient la croyance qui dominait les provinces occidentales mais, comme il pouvait facilement s'en convaincre, ne les rendait pas plus heureuses (1). Croyant qu'il dépendait de lui de créer une nouvelle conviction chez ses sujets, il ne sentit pas que la violence qu'il voulait leur faire pour y parvenir, n'était qu'un malheur de plus qu'il ajoutait à leurs calamités. C'étaient des mesures tout autres que des décisions théologiques qu'il eût fallu alors pour rele-

(1) Voici une anecdote qui montre jusqu'à quel point la théologie faisait extravaguer les Grecs de cette époque.

Lors du couronnement de Constantin Pogonat, ils exigèrent impérieusement que ses deux frères fussent couronnés en même temps que lui, cette triple onction et l'obéissance à trois empereurs à la fois étant, selon eux, une conséquence rigoureuse de leur croyance en la sainte Trinité et de l'adoration de trois personnes divines. — Zonar, *annal.*, vit. Constantin, Pogonat, l. 14, n. 20, t. 2, p. 89.

ver la monarchie grecque et la sauver de l'abîme prêt à l'engloutir. D'ailleurs, après que le colosse romain avait succombé sous le vice organique inhérent à sa constitution même, après tant et de si graves fautes commises et pendant si long-temps par les successeurs des anciens maîtres du monde, l'œuvre d'une restauration radicale était devenue impossible. Mais, dans les cas désespérés, tout changement paraît un bien, et souvent l'événement qui ne servira qu'à faire éclater plus promptement et d'une manière plus terrible la catastrophe que l'on redoute, est accueilli avec l'enthousiasme qu'exciterait le moyen de salut le plus assuré.

Quoi qu'il en soit, le bien de ses peuples et de l'état fut, s'il faut en croire Théophanes, le seul et véritable but de Constantin lorsqu'il essaya de changer par une ordonnance législative l'intelligence et la conscience des Grecs soumis à son empire. Pour y parvenir, il commença à recevoir avec distinction et honneur les légats du pape Agathon (1) : il les exhorta néanmoins à ne se laisser guider, dans ce qu'il allait leur permettre d'entreprendre, ni par l'esprit de parti et de vengeance, ni par celui de haine et de fanatisme. Il espérait sincèrement que tous les évêques, animés par un désir de paix et de concorde, renonceraient à sa voix aux vaines disputes de philosophie et de métaphysique, pour ne s'attacher uniquement qu'à

(1) Ce sont les hommes simples, sans instruction, comme saint Agathon les appelle lui-même, dont nous avons parlé plus haut (ch. 1, p. 333, en note).

la foi simple et pure des écritures saintes, des pères de l'église et des conciles (1).

C'est dans cette disposition, dit l'écrivain grec que nous venons de citer, que l'empereur Constantin Pogonat mit tout en œuvre pour substituer l'opinion catholique aux opinions erronées et impies des patriarches constantinopolitains Serge et Pyrrhus, et qu'à cet effet il convoqua le sixième concile général. Cette assemblée œcuménique, composée de deux cent quarante-neuf évêques *aimables* (c'est ainsi qu'ils sont qualifiés dans les actes) et tenue l'an 680, s'étaya principalement des décisions des nombreux conciles que l'on avait depuis peu célébrés dans l'Occident comme pour lui préparer les voies : elle détermina catégoriquement le dogme de deux volontés en Jésus-Christ et de ses deux actions ; et lança les mêmes anathèmes qu'avait déjà lancés le pape Martin. Le nom du pape Honorius, comme nous l'avons déjà fait observer, y fut joint aux noms des hérétiques orientaux que le concile anathématisait (2). Les monothélites avaient avant

(1) Zonar, annal. in vit. Constant. Pogonat. l. 14, n. 21, t. 2, p. 90. — S. Theophan. chronogr. anno 671, p. 299. — Anastas. biblioth. vit. S. Agathon. t. 1, p. 136.

(2) Après avoir nommé tous ceux que l'assemblée venait de condamner, le sixième concile ajoute : « Et avec eux, Honorius de Rome, qui laissa se corrompre l'autorité de la tradition apostolique, qu'il avait reçue pure de ses prédécesseurs. »

Dans les actes du huitième concile œcuménique, on lit :

« Nous anathématisons aussi avec eux (les hérétiques en question) Honorius de Rome, etc. »

« Nous lisons partout que le pontife romain prononçait sur ce qui concernait les pasteurs de toutes les églises ; et nous ne lisons nulle

tout exposé leur croyance devant les pères assemblés, et ils avaient accumulé comme preuves de la vérité des opinions qu'ils soutenaient, tous les passages des écritures, des pères de l'église et des conciles qu'ils prétendaient leur être favorables : parmi ces preuves se trouvaient, comme autorité eutychnienne, la lettre du pape Vigile à Ménas, patriarche de Constantinople, lettre qui avait été lue au cinquième concile général. On déclara leurs citations insuffisantes et nulles; les codes, actes des conciles et lettres qu'ils avaient produits étaient, dit-on, falsifiés dans tous les sens. On leur opposa les vénérables pères Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Ambroise de Milan, etc., etc., et tous ceux enfin qui paraissaient, d'une manière quelconque, avoir admis les deux *opérations* sur lesquelles on disputait.

Outre les légats du siège apostolique, Georges, patriarche de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Georges de Jérusalem et Macaire d'Antioche assistaient à ce concile. Le dernier soutint le monothélisme de tout son pouvoir et de tous ses moyens : il eut nécessairement le dessous dans une assemblée dont la convocation n'avait eu d'autre but que la condamnation des monothélites. On fit tous les efforts ima-

part que quelqu'un prononçât sur ce qui le concernait : car si les Orientaux ont dit anathème au pape Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, seul cas où il est permis aux inférieurs de s'opposer aux impulsions de leurs supérieurs, et même de se soustraire sans scrupule à la direction corrompue qu'ils seraient dans le cas d'en recevoir.»

ginables pour que l'évêque d'Antioche se rendit à l'opinion du plus grand nombre : ce fut en vain. Pour dernière tentative, on lui lut l'épître synodique d'Agathon, adressée au concile, et qui contenait la décision anti-monothélite du pontife romain. Macaire, poussé à bout, bien loin de confesser deux volontés, refusa même d'en reconnaître une seule, et protesta nettement qu'il ne discuterait plus dorénavant sur une pareille matière. Cependant, comme ses écrits antérieurs prouvaient suffisamment qu'il avait toujours professé le monothélisme, on l'excommunia; et après l'avoir déposé de sa dignité patriarcale, on l'envoya, chargé d'anathèmes et de malédictions, finir sa vie dans un couvent de moines. L'orthodoxe Théophanes prit sa place, et l'empereur défendit au patriarche Georges de recevoir jamais dans sa communion l'évêque déposé. Georges, voyant la disposition des esprits et des choses, n'eut garde de désobéir; et le concile, après avoir tout déterminé sur l'avis et d'après le désir du siège apostolique, mit fin à sa session. Il s'était tenu sous la présidence de l'empereur et des saints évêques, dit l'historien Théophanes. Zonare le fait présider par les légats du pape Agathon de Rome, par le patriarche de Constantinople et même par celui d'Antioche : les villes d'Alexandrie et de Jérusalem se trouvaient alors, dit-il, au pouvoir des Sarrasins (1).

(1) Concil. vi œcumen. act. 13, apud Labbe, t. 6, p. 943; act. 16, p. 1010. — Leon. pap. II epist. ad Ervig. reg. Hispan. *ibid.* p. 1252. — Adrian. pap. allocut. 3, apud synod. viii, act. 7, t. 8, p. 1091; act. 10,

Il y a à prendre acte à cette époque des décisions du concile *penthecte* ou quinisexte, autrement appelé du lieu où il s'était tenu, concile de la coupole ou *trullien*. Le patriarche Callinique le convoqua (692) (1) pour suppléer au défaut de canons sur la discipline ecclésiastique, dont ni le cinquième synode général sous Justinien, ni le sixième que nous venons de rapporter, ne s'étaient mis en peine. Cependant l'église et ceux qui l'administraient avaient, certes, bien plus besoin de préceptes et de règles de conduite que de nouveaux dogmes. Ceux-ci n'étaient déjà que trop embrouillés et trop nombreux : les autres étaient inconnus pour la plupart, et tous méprisés ou négligés ou tombés en désuétude dans la chrétienté entière. Ce fut à cet abus que le concile trullien fut chargé de mettre un terme, non en innovant quelque chose dans les anciens canons, mais en déterminant d'une manière plus précise et en remettant en pleine vigueur les décrets de l'église primitive, savoir les quatre-vingt-cinq canons des apôtres, ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, etc., etc. L'Orient reçut ces décisions sans opposition et même sans étonnement ; ce n'étaient après tout que des lois qu'il savait

p. 1147, etc. — Anastas. biblioth. vit. S. Agathon. t. 4, p. 137. — S. Theophan. chronogr. ad ann. 674, p. 301. — Zonar. loco cit. p. 90.

(1) Saint Théophanes place ce concile vingt-sept ans après le sixième synode œcuménique tenu en 680, la deuxième année de la restauration de Justinien II Rhinotmète. Ces deux époques coïncident parfaitement, car l'empereur remonta sur le trône l'an 705. Mais elles ne sont nullement d'accord avec l'époque fixée par la plupart des auteurs ecclésiastiques pour la convocation du concile trullien.

historiquement avoir été, sinon observées, du moins portées dans les premiers temps du christianisme, et auxquelles on voulait donner une nouvelle activité et une nouvelle vie. Nous en citerons quelques exemples : le concile trullien permit de conserver leurs femmes aux prêtres et aux diacres mariés avant d'être entrés dans les ordres; il chercha à réprimer, autant qu'il était en lui, l'insolence et la turpitude des moines qui vivaient au milieu du monde et de ses embarras, des femmes et de leurs séductions, et il leur enjoignit de se retirer tranquilles dans leurs solitudes, et d'y demeurer cachés, comme leur nom et leur institution l'exigeaient; il reconnut et sanctionna les canons des apôtres, et réprova les constitutions apostoliques que le pape Gélase, évêque de Rome, avait déjà condamnées également, deux cents ans auparavant (1).

L'église d'Occident ne fut pas aussi facile. Le canon sur le mariage des prêtres, et ceux relatifs à l'abstinence du samedi, qui étaient depuis long-temps l'objet de discussions suivies entre Rome et Constantinople, furent rejetés par les Latins. Néanmoins, les légats du pape Serge avaient assisté au concile trullien et en avaient souscrit les actes. Ceux-ci étaient, en outre, revêtus des signatures de l'empereur, de tous les patriarches et des évêques les plus distingués de la monarchie grecque (2), tels que Paul de Constan-

(1) Concil. penthect. c. 2, apud Labbe, t. 6, p. 1139; c. 13, p. 1147; c. 42, p. 1163; c. 52, p. 1166.

(2) Le concile penthecte avait été composé de deux cent quatre-vingt-

tinople, Paul d'Alexandrie, Georges d'Antioche, Anastase de Jérusalem, Basile, métropolitain de Crète et vice-gérent du siège de Rome, etc., etc. Enfin, les peuples de l'Orient ne révoquèrent jamais en doute la légitimité et la sainteté des canons trulliens (1); et les papes, dans la suite, n'osèrent ni les condamner ouvertement et dans leur ensemble, ni même les corriger et les expurger quand on le leur demanda, pour qu'ils les reçussent du moins avec ces modifications et ces amendemens selon leur conscience (2). Ils ne manquèrent jamais de les citer à l'appui de leurs prétentions, chaque fois que les circonstances le voulaient et qu'ils les y trouvèrent favorables (3).

Cependant une nouvelle révolution politique se préparait dans l'empire. Justinien II n'était aimé ni par les prêtres ni par les moines. Dès l'an 695, une faction toute religieuse et même monacale à la tête de

neuf évêques, que présidaient, dit Paul diacre, tant le très pieux empereur lui-même que les pieux prélats.

(1) Au septième concile œcuménique, le patriarche Taraise soutint les canons trulliens, et l'assemblée entière se réunit à lui pour déclarer quiconque les rejetait, *impie, Hébreux et ennemi de la vérité*. Les légats romains, sans protester contre cette déclaration, se contentèrent de n'y point prendre part, et détournèrent l'attention sur d'autres objets.

(2) C'est ce que fit Jean VII : Anastase accuse ce pape d'avoir péché en cette circonstance par peur et fragilité humaine.

(3) Anastas. biblioth. in vit. Sergii, t. 1, p. 151; in vit. Joann. VII, p. 157. — Paul. diacon. hist. miscellan. l. 49, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 1, p. 439. — Matth. Blastar. in syntagm. alphabet. procem. part. 2, t. 2, synod. Oxonii. — Synod. Nicæn. vii œcumen. act. 4, apud Labbe, t. 7, p. 752.

Le pape Adrien, en écrivant à l'empereur Charlemagne, cita, comme autorité, le quatre-vingt-deuxième canon du concile trullien.

laquelle était le patriarche Callinique, le précipita du trône. Léonce lui fit couper le nez et la langue et se mit à sa place. Mais rien n'était stable sous le règne exclusif de la force brutale. Bientôt Léonce fut traité par Apsimare comme il avait lui-même traité Justinien. Dix ans après la première catastrophe, une réaction, en apparence plus juste mais non moins cruelle, ramena Justinien en vainqueur à Constantinople. Il s'y vengea d'une manière horrible de ses ennemis ⁽¹⁾, et relégua à Rome le patriarche de Constantinople, Callinique, après lui avoir fait crever les yeux ⁽²⁾.

Peu après, Philippicus ceignit le bandeau impérial. A peine était-il monté sur le trône (711), qu'il fit tous ses efforts pour renverser le système d'orthodoxie qui, depuis environ une trentaine d'années, avait rétabli une espèce de communication religieuse entre les deux grandes parties de l'empire. La haute fortune à laquelle il venait de s'élever, lui avait été prédite par un moine oriental, partisan des croyances qui avaient survécu chez les Grecs à l'imposition de par le pouvoir d'une croyance contraire; et le moine, en récompense de la révélation de cet avenir de grandeur, avait

(1) Justinien Rhinotmète fit enchaîner Léonce et Apsimare, et les foula aux pieds lorsqu'ils se prosternèrent devant lui au cirque. Il fit mourir un nombre immense d'hommes, tant citoyens que soldats, soit en les faisant égorger ou pendre, soit en les faisant noyer cousus dans des sacs. La terreur fut universelle dans l'empire.

(2) S. Theophan. anno 687, p. 307 et 308; anno 690, p. 310; anno 698, p. 313. — Paul. diacon. histor. miscell. l. 20, in Justinian. apud Murat. rer. ital. script. t. 4, p. 443. — Zonar. annal. l. 44, cap. 22, t. 2, p. 93; cap. 23 et 24, p. 94; cap. 25, p. 96

exigé de l'empereur futur la promesse formelle qu'il ne s'occuperait pendant tout son règne qu'à effacer jusqu'au nom et au souvenir du sixième concile œcuménique, qu'il appelait la plus abominable des choses. Philippicus, fidèle à ses engagements, convoqua (712) un concile nombreux d'évêques et d'abbés, et il y fit publiquement casser et abroger tous les actes du sixième concile. Théophanes flétrit le synode de Philippicus du nom de *réunion folle* : il nous apprend que l'empereur, après avoir chassé Cyrus, patriarche catholique de Constantinople, lui substitua Jean, fauteur de l'hérésie et, dit-il, instrument déhonté des machinations qui se tramaient alors à la cour (1).

L'année suivante, il y eut un autre concile, également maltraité par l'auteur de la chronographie. Jean de Constantinople, André, métropolitain de Crète, et le métropolitain de Cysique, l'eunuque Germain, qui bientôt, comme nous le verrons, devait changer de rôle, s'étaient assemblés avec plusieurs évêques pour seconder de tout leur pouvoir les intentions du gouvernement. Le sixième concile fut condamné une seconde fois et anathématisé sans retour, avec les pères qui avaient coopéré à ses actes et aidé, en cette manière, à persécuter le monothélisme.

Le pape Constantin qui, malgré les discussions sur les canons du concile trullien, s'était, au commencement de son pontificat, porté à Constantinople, et y

(1) S. Theophan. chronogr. anno 677, p. 302; anno 703, p. 349. — Zonar. annal. in vit. Philippic. l. 14, n. 26, t. 2, p. 97.

avait vécu dans l'intimité la plus entière et la plus parfaite communion religieuse avec Justinien Rhinotmète, ne se montra plus aussi tolérant après les déclarations de son successeur Philippicus. Il fit représenter en peinture les six conciles œcuméniques et les exposa à Rome à la vénération publique des fidèles, en opposition, est-il dit, aux entreprises téméraires et impies de l'empereur grec. Un acte d'hostilité aussi provocateur, non seulement sépara de nouveau les Romains de la communion religieuse des Grecs, mais il les émancipa encore de l'obéissance civile qui les liait à l'empire. Nous verrons, dans le livre suivant, comment les papes surent enfin mettre à profit l'orthodoxie prétendue au moyen de laquelle ils augmentaient de jour en jour la haine qui divisait les Latins et les Grecs, et les circonstances qui se prêtaient de plus en plus à une scission politique et réelle entre les deux peuples, pour secouer enfin tout-à-fait le joug des empereurs d'Orient (1).

L'an 715, le même eunuque Germain que nous venons de voir se déclarer si ouvertement contre un concile œcuménique, fut transféré au siège patriarcal de Constantinople. L'acte de sa translation mé-

(1) S. Theophan. chronogr. anno 677, p. 302; anno 704, p. 320. — Anastas. biblioth. in vit. Constantin. t. 1, p. 159 et seq. — Paul. diacon. de gestis. Langobard. l. 6, cap. 31, apud Murat. t. 4, rer. ital. script. p. 500; cap. 34, p. 501.

Le pape et le peuple romain, dit Paul, décrétèrent que ni le titre ni l'autorité de l'empereur hérétique ne seraient reconnus, ni ses statues reçues. Ses images ne furent donc point placées dans les églises, ni son nom prononcé dans la solennité des messes.

rite d'être rapporté ici : « Par les suffrages, y est-il dit, et le consentement des pieux prêtres et diacres, du saint clergé, du sacré sénat et de tout le peuple aimant Christ de cette cité impériale, spécialement protégée par la Providence, la grâce divine qui supplée à ce qui manque et redresse ce qui n'est pas parfait, transfère Germain, très saint métropolitain de Cysique, à l'évêché de Constantinople, chère à Dieu et reine des villes. Cette translation a eu lieu en présence de Michel, saint prêtre et apocrisiaire du siège apostolique, des autres prêtres et des évêques, sous le règne d'Artémus (1). »

Germain qui, malgré la participation de l'agent romain à son élévation, ne fut généralement réputé orthodoxe que bien long-temps après cette époque, c'est-à-dire lorsque, sous Léon l'Isaurien, ce patriarche s'opposa, comme nous le verrons bientôt, à la doctrine impériale concernant le culte des images; Germain, disons-nous, fut bientôt chassé du siège de la capitale où il venait de se placer. Théodose le déposa (716) en renversant de son trône Artémus qui le protégeait. Le nouveau monarque se hâta de faire représenter honorablement le sixième concile, et cette circonstance, jointe au temps si longuement écoulé dans de fastidieuses discussions et à la lassitude qui en était la conséquence nécessaire, fit peu à peu tomber le monothélisme, ainsi que les partisans opiniâtres

(1) S. Theophan. chronogr. anno 707, p. 322. — Zonar. annal. in vit. Artém. l. 44, n. 27, t. 2, p. 98. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 20, t. 1, rer. ital. scriptor. p. 445.

d'une volonté unique dans la personne de Jésus-Christ, dans une obscurité profonde. Néanmoins, sous Constantin Copronyme, c'est-à-dire dans la seconde moitié du huitième siècle, le patriarche d'Alexandrie était encore monothélite. Cosmas qui devint alors pontife dans cette ville, fut le premier qui abjura les opinions qu'on n'avait pas cessé d'y professer depuis le patriarche Cyrus (1).

Après le règne de l'empereur Théodose, surgit une hérésie nouvelle, celle des iconoclastes, qui, par les troubles et les malheurs qu'elle traîna à sa suite, fit oublier complètement le monothélisme, ainsi que les frivoles et funestes sujets de dispute auxquels il avait donné lieu. Déjà, sous Héraclius, l'Arabe Mahomet avait créé une secte de fidèles, qui menaçait d'opérer en peu de temps dans le christianisme oriental la même révolution que le christianisme avait opérée dans l'ancienne religion de l'empire et les croyances du monde. Ce changement était dans la nature des choses, et ne pouvait pas ne pas avoir lieu. Aussi, tout comme les chrétiens avaient vu reculer devant eux la religion usée des Juifs et des gentils, les mahométans firent rentrer dans la poussière les restes des gentils et des Juifs, et portèrent aux chrétiens un coup dont ils ne se relevèrent plus dans ces provinces. Ce n'est pas que le culte du Christ fût encore dans la décrépitude et que déjà le poids des siècles le précipitât vers la destruction et le néant : mais il n'avait cessé

(1) S. Theophan. chronogr. anno 707, p. 323; anno 734, p. 349. — Cedren. comp. histor. in Artem. p. 449.

d'être remué, bouleversé en tous sens, et scindé par les divisions intestines qui s'étaient succédé sans interruption et avaient épuisé sa vitalité; il avait le sein meurtri et déchiré par ses propres enfans qui jusqu'alors avaient été pour lui les ennemis les plus cruels. Le mahométisme, outre une pureté séduisante et le puissant attrait de la nouveauté, présentait encore l'inappréciable avantage d'être plus en harmonie que le christianisme avec le caractère et l'esprit des Orientaux.

Du reste, les partisans de cette secte ne furent pas, dès l'origine, persécuteurs des chrétiens par instinct d'intolérance et sans autres motifs plus matériels. Ce n'est pas là la marche habituelle de l'esprit humain qui, dans des occasions semblables, cherche communément, à défaut de raisons, des prétextes du moins dans la politique et les intérêts positifs pour motiver les proscriptions religieuses. Par exemple, dans le cas dont il s'agit, les Arabes, d'après le témoignage de Théophanes lui-même, permirent aux chrétiens d'Antioche de se choisir librement un patriarche; et si, sept ans après, ils chassèrent un autre patriarche, ce fut après l'avoir accusé de correspondances coupables avec les chrétiens grecs (1). Quoi qu'il en soit, la victoire prompte et complète que le mahométisme remporta si facilement dans tout l'Orient sur les rivaux

(1) Il y avait quarante ans que le siège d'Antioche était vacant. Isam, chef des Arabes, poussa la tolérante bonté jusqu'à désigner lui-même un moine Syrien, homme simple mais pieux, nommé Étienne, que les chrétiens créèrent patriarche. Celui qu'ils chassèrent ensuite comme correspondant avec les Grecs, se nommait Théodore.

qui osaient lui disputer la victoire, servira à expliquer aux yeux du philosophe impartial, les progrès prodigieux que le christianisme avait faits avec la même facilité et la même promptitude sept siècles auparavant ⁽¹⁾.

Nous n'aurions pas fait mention ici d'une secte ou plutôt d'une religion si opposée au christianisme et contre laquelle, par conséquent, aucun concile ne fut convoqué, si les idées de réforme qu'elle fit naître parmi les chrétiens eux-mêmes n'eussent occasionné les désordres et les maux dont nous nous occuperons au livre suivant. De même que les gentils avaient, par tous les moyens possibles, cherché à pallier l'absurdité de la croyance de leurs pères, lorsque les disciples du Christ étaient venu annoncer une foi moins déraisonnable au monde ; de même les chrétiens tentèrent de dépouiller leur culte des superstitions qui le déparaient le plus, lorsque les mahométans eurent établi une religion plus simple dont le parallèle les menaçait d'une défaite plus ou moins prochaine. Nous allons voir pourquoi ces généreuses tentatives demeurèrent sans résultat positif.

(1) S. Theophan, *chronogr.* anno 734, p. 349; anno 747, p. 361.

LIVRE TREIZIÈME.

LES ICONOCLASTES.

CHAPITRE I.

Il faut juger les hommes et les événemens avec les idées du temps. — Les écrivains païens ne se décidèrent que difficilement à prendre l'existence des chrétiens en considération sérieuse. — Ceux-ci n'avaient ni temples, ni autels, ni simulacres. — Leurs pratiques aux premiers siècles. — Leur idolâtrie au huitième. — L'autorité religieuse domine le pouvoir civil. — Les lois sont impuissantes contre ces abus. — Licinius. — Julien. — Valentinien. — Valens. — Reliques. — Baptême et communion des morts. — L'église, dans l'origine, rejetait toute relation entre les vivans et les trépassés. — Léon l'Isaurien. — Il fait traîner les Juifs et les montanistes au baptême. — Guerre faite aux images par le mahométan Izid. — Édit de Léon contre les images. — Le pape Grégoire II l'anathématise et lui ôte la souveraineté de l'Italie. — Alliance entre les Romains et les Lombards contre les Grecs. — Persécutions de Léon. — Émeute. — Proscriptions. — Abolition du culte des saints et des reliques.

Nous sommes arrivés à la fin de la première époque de notre histoire, c'est-à-dire aux limites de la carrière que nous nous étions proposé de parcourir avant de poser le pied dans l'arène où nous verrons, hommes et choses, sujets de querelle et combattans, prendre peu à peu l'aspect et la couleur de ce qui frappe encore aujourd'hui nos regards. Dans cette course pénible, des tableaux hideux où l'absurdité le dispute à l'horreur, œuvres de l'ignorance et de la corruption humaines, nous ont fait apprécier et bénir les bienfaits progressifs de la civilisation sociale, fruit de l'éducation et de la liberté. L'histoire des iconoclastes, pour s'offrir à nous la dernière, ne sera ni la moins importante, ni la moins riche en leçons à étudier pour éviter les erreurs et les folies, les crimes et les malheurs

de nos ancêtres. Avant de l'exposer, arrêtons-nous à quelques considérations préliminaires.

Pour juger plus sainement et plus impartialement tout à la fois l'ensemble des disputes religieuses du siècle que nous abordons, il est bon de jeter une dernière fois les yeux sur les événemens qui nous ont jusqu'à ce moment occupé, sur les hommes qui ont contribué à les produire et surtout sur l'effet que ces mêmes événemens ont produit à leur tour sur les hommes de leur temps. Car il n'y a point de cause plus commune et plus efficace d'erreur que ne l'est l'application d'un mode de jugement basé sur les préjugés actuels à un âge trop différent du nôtre, et trop éloigné de nous pour qu'on n'y vît pas nécessairement les choses sous un tout autre jour, et qu'on n'en reçût pas une impression souvent toute opposée. Ce n'est qu'en adoptant momentanément les idées et les mœurs des temps sur lesquels on veut prononcer, et en s'identifiant en quelque sorte avec elles, qu'on peut espérer de ne juger ni en aveugle ni en homme passionné. Il faut donc non seulement connaître intimement l'époque soumise au *verdict* historique, mais encore la connaître dans ses rapports avec celles qui l'ont précédée et qui la préparaient elle-même.

Par exemple, le christianisme était né et avait grandi dans les ténèbres, même après la conversion des empereurs, au point que les historiens païens, contemporains de Constantin, ne font mention ni du changement important opéré par cet empereur dans la position des chefs de l'empire, et par conséquent dans

les destinées de l'empire lui-même, ni des fréquentes et nombreuses réunions publiques d'évêques chrétiens, qui en furent le premier résultat. Ce silence porterait à nier nettement, et la conversion de Constantin, et ses continuel conciles, pour quiconque, raisonnant d'après nos idées actuelles, prétendrait que les païens du quatrième siècle eussent dû attacher au christianisme de leur temps l'importance qu'il acquit réellement dans la suite : il ne devient explicable, clair, naturel que lorsqu'on observe les choses du seul point de vue sous lequel elles se sont nécessairement montrées aux partisans des anciennes superstitions romaines. En effet, ne les considérant, comme ils faisaient et comme il leur était impossible de ne pas faire, que du côté religieux exclusivement, les Romains méprisaient trop les disciples du Christ pour concevoir qu'il pût jamais y avoir entre eux aucune relation d'influence, le moindre contact politique et même social. C'étaient deux races, eût-on dit, essentiellement distinctes, qui ne communiquaient ni ne voulaient communiquer ensemble, qui ne se connaissaient pas et ne voulaient pas se connaître. Les chrétiens, avec leur enseignement mystérieux et leurs pratiques plus mystérieuses encore, étaient regardés par les gentils comme ne formant pas une véritable religion à part. C'étaient d'obscurs initiés à une doctrine secrète, une secte particulière de philosophes que l'on confondait avec les charlatans de toute espèce, dont la Grèce, l'Égypte et la Chaldée infectaient la capitale de l'empire ; dont l'existence éphémère n'importait aucunement au

monde , et qui , après leur passage , n'auraient laissé ni trace ni souvenir. Et , pour rappeler ici ce que nous avons avancé dans un des livres précédens (1), Constantin lui-même parut croire qu'il avait pu demeurer attaché à la religion de ses pères , quoiqu'il se fût enrôlé parmi les chrétiens.

La cause du peu de réalité , si l'on peut le dire , que l'on accordait au christianisme à cette époque , est palpable pour quiconque s'est pénétré de la lecture des anciens écrivains de cette secte. Comme elle peut contribuer à mieux faire comprendre ce qui sera rapporté dans ce livre , nous l'indiquerons aussi brièvement que le comporte l'importance de la matière.

Les chrétiens , dans l'origine , ne connaissaient ni temples ni simulacres d'aucune espèce (2). Leurs églises étaient de simples lieux de réunion , auxquels ils n'attachaient aucune idée morale , aucun privilège de sainteté. Ils ne cessaient de répéter que le vrai temple de Dieu est le cœur de l'homme pur : temple que la main des hommes n'édifie point et que ne peuvent renverser ni celle des hommes ni celle du temps ; que la poussière ni la fumée ne souillent ; qui n'a pas besoin de cierges pour briller avec éclat , mais seulement d'innocence et de sagesse , et qui ne craint que les désirs criminels : temple enfin où l'idée de la présence perpétuelle de Dieu , à qui aucune des pensées les plus

(1) Livre 7, chap. 4 de cette Époque, tom. 2, p. 178 ; et 5^e note supp. p. 185.

(2) Introduction , § 14, tom. 1 , p. ccxl ; et l. 6 , chap. 4 de cette Époque , t. 2 , p. 92, en note.

secrètes de l'homme n'est cachée, fait vivre celui-ci comme il convient pour que la Divinité lui soit toujours propice⁽¹⁾. C'est pourquoi, leur prétention hautement manifestée de vouloir renverser l'ancien culte de l'empire sans y pouvoir substituer aucune des choses crues nécessaires alors pour former une religion positive, réelle, avec un culte et une hiérarchie déterminés, crues eux-mêmes nécessaires pour le maintien des lois et de la constitution; cette prétention, disons-nous, fut un sujet éternel d'étonnement plutôt que de reproches, et toujours de plaisanteries pour les gentils. Qu'on parcoure Tertullien, Origène, Minutius Félix, Arnobe, Lactance et une infinité d'autres auteurs, et l'on y verra les continuelles objections faites par les païens aux nouveaux fidèles, sur ce qu'ils n'avaient ni temples ni autels, ni aucune représentation connue; sur ce qu'ils n'offraient point de sacrifices, n'immo-

(1) *Sit nobis Deus non in templis, sed in corde nostro consecratur. Destructilia sunt omnia quæ manu fiunt. Mundemus hoc templum, quod non fumo, non pulvere, sed malis cogitationibus sordidatur; quod non cæreis ardentibus, sed claritate et luce sapientiæ illuminatur. In quo si Deum semper crediderimus esse præsentem, cujus divinitati secreta mentis patent, ita vivemus ut et propitium semper habeamus et nunquam vereamur iratum.* — Lactant. lib. de ira Dei, cap. 23, p. 179.

Pourquoi, dit encore Lactance aux gentils, pourquoi ne levez-vous pas les yeux vers le ciel? Pourquoi, appelant vos dieux par leurs noms, ne leur offrez-vous pas des sacrifices en plein air? Pourquoi regardez-vous toujours les murs, le bois, la pierre, et non le lieu où vous savez que réellement les dieux habitent? A quoi bon des temples? à quoi bon des autels? à quoi bon des images qui ne témoignent que de personnes ou mortes ou du moins absentes? — *Id. de divin. institut. l. 2, cap. 2, p. 116.*

Devez-vous abriter vos dieux? demande Arnobe aux gentils; ont-ils froid l'hiver, chaud l'été? — *Hiemalia sentiunt frigora, aut solibus torrentur æstivis?* — *Loco cit. p. 191.*

laient point de victimes, ne faisaient ni offrandes ni libations, ne brûlaient point d'encens (1). Ils avaient toute espèce d'images et particulièrement les statues en horreur, parce qu'adorer ce que la main de l'homme peut saisir ou toucher, c'est consacrer le sacrilège et non adorer la Divinité, qui n'a d'autre image que sa parole, source de toute lumière, et dont l'homme offre une faible idée. Images et religion, selon Lactance, sont incompatibles (2). Les vertus formées dans le cœur du vrai chrétien par le verbe de Dieu, étaient les seules représentations de la Divinité que reconnussent les fidèles des premiers siècles, et au moyen desquelles ils crussent pouvoir se mettre en relation avec elle et lui faire agréer leur tribut d'hommages. Ils n'adoraient, soutenaient-ils constamment, que Dieu seul, et seulement en esprit et en vérité (3). Dès qu'on leur reprochait l'adoration d'un signe quelconque, ils se hâtaient de se laver d'un soupçon aussi odieux. C'est ainsi qu'ils se défendaient avec chaleur d'adorer même

(1) Il nous paraît monstrueux, dit Arnobe, qu'on puisse croire que la fumée de l'encens contribue à la majesté de Dieu, et que cet être infini juge de la sainteté et de la dignité des prières qu'on lui adresse, sur le plus ou moins de gouttes de vin dont elles sont arrosées. C'est la foi qui constitue la religion, avec la rectitude de l'idée que l'on se forme des dieux : il faut avant tout croire que les dieux ne sauraient rien désirer qui soit indigne de la position sublime où on les place. — *Advers. gent.* l. 7, p. 242.

(2) Voyez, à la fin du chapitre, la première note supplémentaire sur le culte des images.

(3) Il ne suffit pas d'adorer, dit Lactance, il faut commencer par bien savoir ce qu'il faut adorer et comment il faut l'adorer; et après cela, par des actes réels, remplir le devoir qu'on s'est sciemment imposé. — *Lactant.* l. 4, cap. 3, *divin. instit.* t. 4, p. 277.

la croix (¹). Ils rejetaient toute pratique superstitieuse qui eût semblé indiquer la prétention d'établir un rapport matériel, même de révérence et d'honneur, entre l'homme et la Divinité. Dieu, s'écrie Lactance avec emphase, n'a pas besoin de lumières ni de flambeaux (²).

Le concile d'Elvire était allé jusqu'à défendre les signes extérieurs de vénération par lesquels les fidèles

(¹) Nous n'adorons pas les croix; nous ne désirons pas même en avoir des représentations (*Cruces etiam nec colimus nec exoptamus*). — *Minut. Felic. in Octav. p. 33.*

(²) Le passage de Lactance, appliqué au catholicisme actuel, est tellement remarquable que nous le rapporterons en entier. « Ils immolent, dit-il en parlant des gentils, ils immolent de grasses victimes à Dieu comme s'il avait faim; ils lui versent du vin comme s'il avait soif; ils allument des cierges comme s'il se trouvait dans les ténèbres... Si cependant ils voulaient regarder la lumière céleste que nous appelons soleil, ils comprendraient facilement que Dieu n'a que faire de leurs lanternes, Dieu qui lui-même a allumé pour l'usage des hommes un flambeau si pur et si clair. » — *Vide: Minut. Felic. Octav. p. 27, 33 et 36. — S. Cyrill. adv. Julian. l. 6, t. 6, p. 194. — Arnob. adv. gent. l. 6, p. 189 et seq. — Lactant. divin. institut. l. 2, cap. 2, t. 1, p. 116 et seq.; l. 6, cap. 2, p. 432; lib. de ira Dei, cap. 23, t. 2, p. 179. — Origen. cont. Celsum, l. 3, n. 34, t. 1, p. 469; l. 5, n. 6, p. 584; l. 8, n. 17, p. 754 et 755. — Tertullian. apologet. cap. 12 et seq. p. 14; de idololatr. p. 104 et seq.; de spectacul. cap. 23, p. 100. — S. Clement. alexandr. stromat. l. 6, p. 635; l. 7, p. 714; in protrept. p. 34, 35, 39, 64 et seq., etc. — S. Iren. l. 4, cap. 24, p. 122. — S. Augustin. de consens. evangel. l. 1, cap. 16, t. 4, p. 163.*

Lorsque, du temps de saint Jérôme, Vigilance accusa les catholiques d'allumer des cierges en plein jour, ce père de l'église réfuta ce qu'il flétrit du nom de calomnies de l'écrivain hérétique. Ses co-religionnaires, dit-il, n'avaient d'autre but que de chasser par la lumière les ténèbres de la nuit. Cependant, ajoute-t-il, si quelques fidèles ignorans ou quelques dévotes commettent cet abus, il faut les excuser sur leur simplicité et leurs bonnes intentions (*cereos autem non clara luce accendimus, sicut frustra calumniaris, sed ut noctis tenebras hoc solatio temperemus*). — *S. Hieronym. advers. Vigilant. t. 4, part. 2, p. 284.*

avaient coutume de témoigner leur respect aux saints et aux martyrs. Il ne voulut pas qu'on allumât des cierges dans les cimetières, et il en donna pour prétexte la peur d'inquiéter les esprits des trépassés (1).

Les chrétiens se retiraient, il est vrai, dans des antres, des souterrains, des cryptes, pour célébrer leurs mystères et leurs cérémonies; ils s'assemblaient dans les cimetières pour y faire des oraisons. Mais ces rites cachés, et tout-à-fait extraordinaires, ne frappaient la multitude que pour lui paraître opposés diamétralement aux idées reçues, et par conséquent comme ne pouvant jamais avoir une véritable influence sur la société, en se substituant aux cérémonies augustes et publiques de ce qu'on avait jusqu'alors appelé *religion*, cérémonies que les chrétiens ne tenaient qu'à avilir afin de mieux réussir à les abolir entièrement. De même que leurs adversaires flétrissaient du nom de folie, d'ivresse le culte que les païens rendaient à des choses inanimées, de même ceux-ci jugeaient impossible que la spiritualité chrétienne suppléât à leur imposant anthropomorphisme: ils ne se doutaient pas, ils ne pouvaient pas se douter que le christianisme devait l'emporter à tout prix, même à celui de se faire idolâtrie et superstition à son tour, pour remplacer le paganisme sous d'autres formes et sous un autre nom (2).

(1) Voyez sur le séjour destiné aux ames chrétiennes en attendant le jugement dernier, la 2^e note supplémentaire.

(2) Concil. eliberit. c. 34, apud Labbe, t. 4, p. 974. — Origen. cont. Celsum, l. 4, n. 5, t. 4, p. 323.

Au reste, cela ne se fit que peu à peu. Après son schisme avec la synagogue, le christianisme avait évité jusqu'à l'apparence de ressemblance avec le judaïsme sur les ruines duquel il fondait son édifice ; il fit de même pour le gentilisme, dès que, outre ses ennemis naturels et pour ainsi dire domestiques, il se fut attiré la haine de tous les peuples de la terre. Cependant, à peine se fut-il assuré la victoire sur les religions ses rivales, que, cessant de redouter et païens et Juifs, il s'appropriâ sans scrupule tout ce qui parut à sa convenance dans les dogmes, les cérémonies, les préceptes et le culte des uns et des autres. Depuis cette époque climacérique du christianisme, si l'on peut appliquer ici cette expression, quiconque voulut combattre la religion nouvelle, n'eut plus besoin, pour la vaincre, que de recourir contre elle aux mêmes armes dont elle s'était autrefois si victorieusement servi pour terrasser ses adversaires. Nous n'en apporterons qu'une preuve : les premiers chrétiens maudissaient la superstition païenne et le culte suprême que les peuples accordaient aux objets créés par leurs propres mains. Les *iconoclastes* vouèrent à l'exécration, six siècles plus tard, la même abomination, mais chez leurs frères, les chrétiens prétendus catholiques. Il est possible, il est probable même, que les catholiques éclairés n'attachèrent jamais la toute-puissance absolue à de vaines représentations, à des simulacres inanimés : mais cette possibilité existe au même titre pour les païens de bon sens, et cette probabilité ne perd rien de sa valeur pour être appliquée aux hommes

raisonnables d'avant aussi bien qu'à ceux d'après Jésus-Christ. Puis les chrétiens du peuple pouvaient avoir et avaient sans aucun doute poussé la superstition au dernier point d'absurdité tout aussi bien que l'avait fait autrefois le commun des gentils. Or, si jamais il fut nécessaire de s'opposer ouvertement à ce dégradant avilissement de la raison humaine, il dut l'être également dans tous les temps et toutes les circonstances. Ce qui avait été impie et sacrilège sous les premiers césars romains, n'avait pas cessé de l'être sous les derniers empereurs grecs ; et les argumens si saintement employés par les chrétiens du deuxième et du troisième siècle, toujours pour renverser l'idolâtrie, ne pouvaient pas être devenus damnables au huitième, pour cela seul que cette idolâtrie avait relevé ses autels, non plus au nom de Jupiter, mais au nom de Jésus.

Pour juger plus exactement encore les événemens dont nous allons parler, et pour mieux nous expliquer l'acharnement qu'à l'époque où nous sommes parvenus, les empereurs grecs firent tout-à-coup éclater contre toutes les superstitions nouvelles en masse, et surtout contre le culte des images et l'institution des moines, il faudra ajouter aux considérations que nous avons fait valoir, celle plus importante encore de l'influence monstrueuse qu'avait usurpée à cette époque la puissance religieuse sur le pouvoir civil, dont, depuis la conversion des empereurs, elle n'avait pas cessé de faire partie, quoiqu'elle n'eût pas cessé davantage de résider en d'autres mains qu'en celles qui

tenaient les rênes de l'état. Nous devons aussi nous rendre nettement compte de la force que la crédulité populaire, et les moines, ses fauteurs et soutiens naturels, prêtaient à cette influence de l'autorité religieuse, qui devenait chaque jour plus dangereuse et plus menaçante. Nous avons dit, en parlant de Constantin, que sa conversion divisa l'autorité sociale entre le gouvernement et un clergé hors du gouvernement et, sous le point de vue chrétien, au dessus du gouvernement; clergé se proposant souvent un autre but que l'autorité civile, et même un but opposé à celui de cette autorité: le ressort le plus puissant pour remuer les masses, le ressort de l'opinion présentée comme le suprême vouloir de Dieu même, fut dès lors exclusivement à la disposition d'une classe d'hommes, toujours hostile au pouvoir quand le pouvoir n'est pas uniquement exercé à son profit.

Aussi les empereurs travaillèrent constamment et sans relâche à diminuer l'influence sacerdotale dans ce qu'elle leur parut avoir d'excessif. Le mal que, comme empereurs et maîtres, ils n'avaient en se faisant chrétiens pu s'empêcher de se faire à eux-mêmes, ils voulurent du moins y appliquer, de temps en temps et selon l'urgence des besoins, quelque topique momentané. Mais tous leurs efforts, lors même qu'ils ne furent pas complètement vains, du moins n'eurent jamais qu'un succès précaire et partiel. En voici quelques preuves.

Licinius, d'abord l'émule, puis l'ennemi de Constantin, ne put jamais, quoi qu'il fit pour y parvenir,

réussir à soumettre aux lois générales, dans la partie de l'empire sur laquelle il régnait, les prêtres que son collègue, dans celle qu'il gouvernait au même titre, avait placés au dessus des lois et du droit commun. Nous avons attribué à la nécessité de sa position et aux exigences de la politique ces efforts de Licinius (1), qui d'ailleurs, en tout autre état de cause, n'en eussent pas moins été du devoir le plus strict d'un prince impartial et juste pour tous ses sujets également. Ils furent impuissans, et demeurèrent sans résultat, comme beaucoup d'autres dispositions législatives du rival de Constantin, que, sans égard aux doctrines modernes, plus justes sans contredit, mais nullement applicables au temps dont nous parlons, nous rangerons dans la même catégorie que les premières. Telles sont celles par lesquelles il ordonnait qu'on observât une décence sévère dans les réunions mystérieuses des chrétiens, où il prescrivait que les femmes fussent séparées des hommes (2); la défense expresse faite aux évêques d'enseigner par eux-mêmes la religion nouvelle aux femmes, et les personnes du sexe qu'il préposa de son propre chef à ce ministère, etc., etc. Ces mesures, quoique motivées par la prétendue sollicitude du pouvoir pour la pureté et la prospérité de l'église, cependant en tant que gênant la liberté à la-

(1) Livre 7, chap. 4 de cette Époque, t. 2, p. 175.

(2) Le concile d'Elvire avait déjà défendu aux femmes de veiller dans les cimetières avec les hommes, de peur d'abus (Eo quod sæpe sub obtentu orationis, latentem scelera committant). — Can. 35, apud Labbe, t. 4, p. 974.

quelle en principe le prêtre chrétien a droit aussi bien que tout autre membre du corps social, et, émanant en outre d'une autorité évidemment illégitime et incompétente, sont nulles radicalement. Mais dans la réalité des choses, c'est-à-dire le despotisme romain une fois posé, avec son droit comme tel à l'arbitraire le plus illimité et le plus absolu envers et contre tous, et, pour conséquence, avec l'illégalité de tout autre droit que le sien, tant chez les chrétiens que chez leurs adversaires, quand des lois justes ou iniques, peu importe, n'étaient pas observées, c'était uniquement que ceux qu'elles devaient régir étaient devenus matériellement plus forts que le pouvoir qui les avait portées. C'est aussi là l'histoire de la lutte de Licinius contre les chrétiens.

L'empereur Julien chercha inutilement à réprimer l'avidité des prêtres chrétiens pour les donations de toute espèce. Valentinien, son successeur, se vit obligé à mettre de nouveau tout en œuvre pour, comme l'avait vainement tenté Constantin lui-même, empêcher le corps des prêtres d'acquérir en même temps trop de puissance et trop de richesses, c'est-à-dire pour opposer une digue tout à la fois à leur ambition et à leur cupidité⁽¹⁾. Il voulut aussi que les moines, fidèles à leur insti-

(1) Il défendit aux plébéiens riches de s'enrôler dans le clergé, dont, à cette époque, tout le monde cherchait à partager les immunités et les privilèges. C'est ce qu'avait voulu faire le créateur de la puissance chrétienne, Constantin-le-Grand (chap. 4, liv. 7 de cette Époque, 1^{re} note supp. t. 2, p. 481) qui se vit forcé de cette manière à commencer lui-même à saper l'édifice qu'il avait élevé de ses mains. Il n'y avait pour lui, comme il n'y eut pour ses successeurs chrétiens, pas de milieu possible: ils devaient être dominés par l'église s'ils ne la dominaient. Quoi qu'il en

tation, cessassent à l'avenir de troubler les villes, et qu'ils retournassent de nouveau pratiquer dans la solitude les vertus que leur profession et le nom qu'ils portent leur imposent comme devoirs. Valens, son frère, les soumit aux lois militaires et punit cruellement ceux qui, refusant d'obéir, se montrèrent rebelles à ses ordres. Ces lois ne durèrent jamais plus que le règne des empereurs que nous venons de nommer, si tant est encore qu'elles ne fussent déjà inexécutées avant la mort de leurs auteurs (1).

C'est pourquoi l'insolence des prêtres et des moines était peu à peu devenue réellement excessive et scandaleuse. Nous en avons vu des preuves dans les derniers livres de cette histoire. Les dogmes et les pratiques qui les rendaient nécessaires, indispensables, croissaient chaque jour en nombre et en importance; et, tandis que cette religion toute matérielle, et de plus en plus compliquée en mystères à croire et en œuvres de dévotion à remplir, acquérait, par la faiblesse et l'ignorance des fidèles, ainsi que par le tout-

soit, Valentinien défendit aussi aux clercs et aux continens (espèce de religieux ascètes) de fréquenter les veuves et les pupilles auxquels ils avaient coutume d'extorquer des donations et des legs. Sa loi qui renvoyait les moines dans la solitude, fut révoquée deux ans après avoir été portée.

(1) Euseb. vit. Constant. l. 4, cap. 51, t. 1, p. 527, et cap. 53, p. 528. — Julian. august. epist. ad Bostrens. p. 437. — Cod. theodos. l. 16, tit. 2, de *episcop. eccles. et cler.* leg. 17, t. 6, p. 50; leg. 20, p. 53. — Ibid. tit. 3, de *monach.* leg. 1, p. 106; leg. 2, p. 108. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 12, in Valentin. apud Murat. rer. ital. script. t. 1, p. 83.

Valens interea impietatem, quam dudum meditatus fuerat, operibus explens, dit cet auteur, lege data ut monachi militarent, nolentes per tribunos et milites fustibus interfici jussit.

puissant mobile de l'habitude, un degré de force qui bientôt n'aurait plus connu d'opposition ni d'obstacles, ceux qui en étaient les organes et les soutiens naturels y trouvaient eux-mêmes une puissance qui allait devenir invincible et irrésistible. Outre l'idolâtrie des catholiques, pour nous servir ici d'une expression iconoclaste, les chrétiens avaient aussi la manie des reliques, manie qui avait peu à peu été poussée jusqu'à la fureur, et qui avait converti en fanatisme le respect et la vénération qu'avaient toujours inspirés les ministres auxquels le dépôt en était confié.

A cela se joignit la commémoration des vivans pour les morts. On porta tellement loin les conséquences de l'opinion qui établissait qu'il n'y a aucune différence entre les fidèles encore de ce monde et ceux qui l'ont quitté avant d'avoir satisfait à leurs devoirs de chrétiens, soit qu'ils aient seulement manifesté le désir d'être régénérés par l'eau du baptême sans avoir été baptisés en effet, soit que, déjà comptés parmi les fidèles, ils n'aient pas eu recours à l'indulgence que l'église montre, dans les derniers momens, pendant leur vie, à ceux qu'elle a retranchés du nombre des prétendans au royaume des cieux; on porta, disons-nous, tellement loin les conséquences de cette opinion, que l'église elle-même crut devoir y mettre des bornes. Elle défendit de baptiser désormais et de faire communier les cadavres des morts; il fallut se contenter de leur rendre le droit à la communion (1).

(1) Concil. carthagin. III (anno 397), c. 6, apud Labbe, t. 2, p. 1168; concil. vasens. I (anno 442), c. 2, t. 3, p. 1457; concil.

Cependant l'église n'avait jamais, dans les premiers siècles, favorisé, ni cette dernière pratique, ni l'opinion sur laquelle elle se fondait; elle l'avait même condamnée ouvertement. Tertullien avoue, dans ses écrits, que le dogme qui établit une espèce de communion entre les vivans et les morts, de manière que ces derniers puissent être secourus par l'intercession des autres, avait existé de tout temps dans le christianisme, mais qu'on ne l'avait jamais appuyé que sur la seule tradition: tradition respectable, ajoute le père africain, mais pas plus que ne le sont tant d'autres idées et coutumes, relativement au mode d'administrer les sacremens, et à l'usage de célébrer le jour de naissance, de témoigner du regret lorsqu'un morceau de pain ou une goutte de vin tombent par terre, etc., etc. (2).

Augustin et Jean Chrysostôme ne parlent de cette relation des fidèles trépassés avec ceux qui sont encore en vie qu'avec beaucoup de réserve. Aérius, que

arelatens. II (anno 452), c. 12, t. 4, p. 1012; concil. antisiodorens. (anno 578), c. 12, t. 5, p. 958; concil. in Trullo, c. 83, t. 6, p. 1178.

Item placuit ut corporibus defunctorum eucharistia non detur. . . . cavendum est etiam ne mortuos baptizari posse fratrum infirmitas credat, cum eucharistia mortuis non dari animadverterit.

(1) Tertullian. de coron. milit. cap. 3, p. 121.

Oblationes pro defunctis, pro natalitiis annua die facimus. . . . calicis aut panis etiam nostri aliquid decuti in terram anxie patimur.

C'est peut-être ici le pain et le vin de l'eucharistie. Dans ce cas, le simple regret de voir le corps et le sang de Jésus-Christ dans la poussière doit nous paraître extraordinaire aujourd'hui, plus encore que ne le serait le dogme du purgatoire assimilé à des usages puérils, à des préjugés ridicules.

l'église a déclaré hérétique, condamnait hautement les bonnes œuvres faites dans l'intention que nous venons de signaler, savoir celle de soulager les morts. Cyprien enfin, évêque de Carthage, déclare nettement qu'une fois le chrétien sorti de ce monde, il n'y a plus pour lui aucune possibilité de pénitence, aucun lieu à une satisfaction quelconque pour les péchés commis pendant sa vie (1).

Néanmoins, les trois dogmes que nous venons de mentionner, ceux du culte dû aux images et aux reliques et celui de l'influence des œuvres des vivans sur la destinée des morts, se soutenaient les uns les autres, se donnaient mutuellement une nouvelle force, et en donnaient toujours davantage au clergé qui y puisait ses moyens de domination et ses armes les plus terribles, au clergé déjà si riche alors des immenses biens accumulés par l'église qui en acquérait sans cesse et n'en aliénait jamais (2). C'est le moment

(1) S. Epiphani. l. 3, t. 1, hæres. 75, *aerian.* n. 3, t. 1, p. 908. — S. Cyprian. ad Demetrian. lib. p. 224.

C'est pendant cette vie, dit ce père de l'église (saint Cyprien), que l'ame se sauve ou se perd, que le salut éternel doit être assuré par le culte rendu à Dieu et par les fruits de la foi. Les péchés et l'âge n'empêchent jamais qu'ici bas l'on ne parvienne à se sauver. La pénitence dans ce monde ne saurait venir trop tard. — Quando istinc excessum fuerit, nullus jam pœnitentiæ locus est, nullus satisfactionis effectus. Hic vita aut amittitur aut tenetur. Hic saluti eternæ cultu Dei et fructu fidei providetur. Nec quisquam aut peccatis retardetur aut annis quominus veniat ad consequendam salutem. In isto adhuc mundo manenti pœnitentia nulla sera est, etc., etc.

(2) Sous Anastase, empereur d'Orient, c'est-à-dire à la fin du cinquième siècle, l'église romaine était la seule qui ne possédait point d'immeubles ; elle acceptait, à la vérité, ceux qui lui étaient donnés ou

que les empereurs d'Orient choisirent pour renverser tout l'édifice sacerdotal. Nous allons voir quels furent les résultats de ces efforts, à la fois si tardifs et si précipités.

Sans nous arrêter ici aux disputes légères qui s'étaient élevées en Orient, vers l'an 435, à l'occasion des images et du culte qu'on leur rendait, disputes où ce culte fut également attaqué avec chaleur et défendu avec opiniâtreté, surtout contre l'évêque d'Hierapolis, Philoxène ou Xénaïas dont nous avons déjà parlé à l'occasion de Nestorius et d'Eutychès (1), nous commencerons notre récit au règne de Léon III, dit l'Isaurien, le premier antagoniste vraiment redoutable qu'ait eu l'idolâtrie chrétienne comme on l'appelait alors, et le véritable fondateur de la secte, déclarée hérétique dans la suite, des briseurs d'images ou iconoclastes. Il n'y avait pas eu le plus petit intervalle entre les maux suscités par cette querelle théologique et ceux qu'avait causés le monothélisme, puisque Léon venait de succéder immédiatement à Théodore, dernier empereur dont nous avons parlé au livre précédent.

légés, mais c'était pour les vendre aussitôt et en diviser le prix en trois parts égales, la première pour l'évêque, la seconde pour l'église, la troisième pour le clergé; ou en quatre parts, la quatrième étant, en ce cas, distribuée aux pauvres. Encore cette coutume particulière fut-elle bientôt abolie: la preuve en est que, sous le pontificat de Grégoire-le-Grand, le patrimoine de saint Pierre s'étendait dans toutes les provinces de l'empire. — Theodor. lector. hist. l. 2, n. 55, t. 3, p. 583, et in notis. — Gelas. pap. decret. cap. 27, apud Labbe, t. 4, p. 1195.

(1) Nicephor. Callist. hist. ecclesiast. l. 16, cap. 27, t. 2, p. 696. — Liv. 14, chap. 4 de cette Époque, p. 299.

Le premier exploit du nouveau monarque grec fut de contraindre les Juifs et les montanistes à se faire baptiser. Cette mesure tyrannique eut son résultat ordinaire : les Juifs crurent devoir se purifier de leur initiation forcée comme d'un sacrilège et d'un crime ; et les montanistes, ne voyant pas de meilleur moyen de se faire pardonner une apostasie qui les mettait au désespoir, s'assemblèrent pour se brûler en commun et solennellement, avec tous ceux qui partageaient leurs convictions et leur infortune (*).

A cette scène horrible succédèrent les persécutions cruelles que fit subir aux chrétiens sous sa domination le mahométan Izid, chef des Arabes qui conquéraient alors l'empire romain aux croyances et à la domination de l'islamisme. Un Juif lui avait persuadé qu'il était de son devoir de détruire entièrement le culte des images, et, dans ce but, de commencer par les enlever de toutes les églises où la superstition chaque jour croissante des disciples du Christ commençait à leur accorder quelque honneur. Il lui avait promis, en récompense de son dévouement à la pureté du véritable culte de Dieu, quarante ans d'un règne heureux, brillant et exempt de toute traverse. Izid s'empressa de publier l'édit qui devait lui valoir d'en haut tant et de si précieux avantages : il entra dans la voie funeste des proscriptions, et la mort ne tarda pas à lui enlever à la fois ses espérances et la possibilité de

(*) S. Theophan. chronogr. anno 714, p. 336. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. script. t. 1, p. 150.

tourmenter plus long-temps les hommes soumis à son pouvoir.

Mais l'exemple était donné : les images allaient inmanquablement perdre tout crédit chez les hommes de bonne foi et zélés pour la pureté du culte, par cela seul qu'une secte, au nom d'une prétendue réforme à la fois intellectuelle, morale et religieuse, en avait condamné non - seulement les abus, mais encore l'usage. Jamais le culte des images ne se serait relevé de cette attaque, si les persécutions et les cruautés auxquelles ses partisans furent en butte ne lui avaient de nouveau donné de l'intérêt et de la valeur.

Sur ces entrefaites, Bésér, chrétien renégat et captif pendant quelque temps des Sarrasins, était devenu l'ami et le confident de l'empereur. Il ne lui fallut que peu d'efforts pour faire faire par Léon aux images de ses co-religionnaires une guerre aussi cruelle que celle que leur faisaient les Arabes musulmans eux-mêmes. L'évêque de Nacolie en Phrygie, homme aussi ignorant qu'il était méchant, s'il en faut croire Théophanes, se fit l'auxiliaire de l'empereur et de Bésér. Des menaces aux effets il n'y avait qu'un pas, et ce pas Léon ne tarda pas à le franchir : il émit (726) son premier décret contre les images. Grégoire II, alors pape de Rome, écrivit à l'empereur à ce sujet, aussitôt qu'il connut sa détermination. Léon lui-même s'était chargé de la lui communiquer, en ordonnant à Grégoire, son sujet, de proscrire en tout lieu l'idolâtrie et de faire sans délai disparaître les statues, images et généralement tous signes qui fomentaient la

superstition chez les chrétiens, s'il voulait continuer à mériter ses bonnes grâces et à jouir de sa protection à l'avenir (1).

Loin d'obéir, l'évêque de Rome répondit dans des termes très violens, peu propres à dissuader Léon de ce que le pape appelait son entreprise téméraire et impie. Il lui dit qu'un souverain quel qu'il soit n'a pas le pouvoir de casser de son autorité privée les saintes décisions de l'église; et, sans attendre que le prince eût pu manifester une opinion nouvelle à cet égard, Grégoire, ce père débonnaire et patient (c'est ainsi que l'appelle André Duchesne), anathématisa l'empereur dans un synode qu'il convoqua sur cette affaire, défendit aux Romains et aux Italiens de reconnaître la souveraineté des Grecs et de leur payer les tributs ordinaires. Il fit plus: il contracta alliance avec les Francs qu'il mit dans le cas de pouvoir s'emparer de Rome et de l'Italie quand bon leur semblerait. Léon avait essayé de faire assassiner le pape des Latins qu'il trouvait rebelle à ses volontés: celui-ci fonda le nouvel ordre de choses sous lequel les Latins et les ducs que les Romains se choisirent pour les gou-

(1) S. Theophan. chronogr. loco cit. p. 336 et 337; anno 717, p. 338. — Paul, diacon. loco cit. et p. 151. — Zonar. annal. in Leon. isaur. l. 15, n. 3, p. 103; n. 4, p. 104 et 105. — Anastas. biblioth. vit. S. Gregor. II, p. 169 et seq. — A. Duchesne, hist. des papes, S. Grégoire II, p. 367. — Paul, diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. t. 1, p. 151.

Quod cum didicisset Gregorius, papa romanus, tributa romanæ urbis prohibuit et Italiæ, scribens ad Leonem epistolam dogmaticam, non oportere imperatorem de fide facere verbum, et novitate violare antiqua dogmata ecclesiæ catholicæ, quæ a sanctis patribus sunt prædicata.

verner secouèrent à jamais le joug des Orientaux (1).

Les Romains avaient même eu l'intention dans le principe de créer un empereur à leur dévotion et de le conduire à la conquête de Constantinople. Mais ils finirent par s'arrêter à un plan plus raisonnable, que les papes contribuèrent probablement pour beaucoup à leur faire adopter, et dont ils surent bien s'approprier tout le profit dans la suite. Le résultat du moment fut un schisme en Italie entre les partisans de l'empereur grec et ceux de l'influence pontificale. Ce schisme eut des effets importans, tant sur la politique de l'époque que sur la religion. Son premier fruit fut une ligue offensive et défensive entre les Romains et la nation lombarde (si souvent flétrie par les premiers, dans l'origine, des épithètes de *barbare* et *infâme*) contre l'orgueilleuse puissance des maîtres de Constantinople.

Cependant les persécutions et les massacres étaient commencés dans cette capitale. L'empereur et son fa-

(1) Cet acte de vigueur ou, comme d'autres le qualifieront, de rébellion contre l'autorité civile de la part de l'église romaine, n'était pas le premier, s'il faut en croire les partisans de l'omnipotence de cette église, qui voudraient que son pouvoir absolu sur les rois eût été éternel comme ils prétendent que le sont ses dogmes. Le cardinal Baronius rapporte comme authentique et approuve l'acte constituant les privilèges du monastère de Saint-Médard, confirmés, à la fin du sixième siècle, par le pape saint Grégoire-le-Grand, en ces termes : « Si qui que ce soit, roi, évêque, juge ou individu séculier, viole les dispositions de l'autorité apostolique et du présent décret, ou s'il les contredit, ou néglige de les mettre à exécution, ou s'il inquiète ou trouble les frères de l'abbaye en question, ou s'il en ordonne autrement, quelle que soit sa dignité ou son rang, nous voulons qu'il soit privé de tous ses honneurs. » — Baron. annal. eccles. ad ann. 593, n. 86, t. 10, p. 560.

voris Béser paraissaient n'avoir plus rien à craindre pour le salut de l'empire, s'ils parvenaient à y faire cesser le culte qu'on rendait généralement aux images du Sauveur, de la Vierge, des anges et des saints. Elles furent renversées et détruites en tous lieux par ordre du gouvernement. On ne s'arrêta pas à ces actes de violence. Les écoles où étaient enseignés les dogmes répudiés par l'empereur, c'est-à-dire, pour nous servir ici de l'expression employée par Théophanes, toutes les écoles chrétiennes fondées par saint Constantin, furent fermées et abattues en un seul jour. Il y en avait une entre autres en grande réputation, celle des *studites*, fondée par Studius, et dont le supérieur portait le titre de *docteur œcuménique*. Léon fit livrer aux flammes le monastère avec les moines qui s'y trouvaient et l'immense bibliothèque qui y était attachée.

Le peuple alors, irrité par tant de cruauté, se révolta. Il voulait aller tuer l'empereur lui-même, et il préluda à cet acte de vengeance par le massacre des agens de Léon, chargés par lui d'enlever une statue du Sauveur du haut de la *porte d'airain* où elle se trouvait placée. Il fallut punir les chefs de cette émeute que l'on réussit à comprimer : le gouvernement eut pour cela recours aux punitions en usage dans ces temps barbares, la fustigation, les mutilations, les tortures de toute espèce, l'exil et la mort. Les coupables aux yeux du pouvoir, devinrent aussitôt des martyrs et des saints à ceux du peuple, violenté dans sa croyance et persécuté à cause de son culte.

Après cette scène sanglante à Constantinople, une

autre eut lieu aux Cyclades. Les habitans de ces îles, embrasés de l'amour des images et fanatiques du culte qu'ils étaient habitués à leur rendre, et qui s'était identifié à leurs yeux avec les dogmes fondamentaux de la foi chrétienne, conspirèrent contre la personne de l'empereur et échouèrent dans leur plan. Cette vaine tentative contre l'autorité souveraine, bien loin de ralentir la fureur des persécutions, ne fit qu'y ajouter le nouveau stimulant de la vengeance personnelle. Les images et leurs adorateurs furent désormais enveloppés dans un seul arrêt de proscription; et, afin d'étendre de plus en plus et d'un seul coup, pour ainsi dire, le système de réformation dans lequel on se croyait entré, le gouvernement attaqua à la fois l'intercession de la Vierge, des martyrs et des saints, et ôta aux reliques la vertu et la force qu'on leur avait jusqu'alors attribuées. Léon déclara même idolâtres tous les empereurs chrétiens, ses prédécesseurs, avec le peuple qu'ils avaient été appelés à gouverner (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno 718, p. 339. — Anastas. biblioth. in vit. S. Gregor. II, t. 1, p. 172. — Zonar. annal. in vit. Leon. isaur. 4. 45. n. 2 et seq. p. 105. — Mich. Glyca annal. part. 4, p. 281.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

N^o 1. — Culte des images. — Opinion des saints pères. — Doctrine de l'église.

Dans les anciens auteurs, on ne fait mention que d'un portrait de Jésus-Christ, peint au ciel, et qu'il envoya à Abgare, roi d'Édesse, lequel avait témoigné le désir de l'avoir. Cette image, si l'on en croit Évagrius, le seul qui rapporte le fait, sauva la ville d'Édesse de la fureur des Perses, sous l'empire de Justinien. Ni Eusèbe dans son Histoire ecclésiastique, ni Procope dans son récit du siège d'Édesse, ne disent un mot de ce portrait miraculeux. — Evagr. hist. l. 4, cap. 27, p. 406.

Le septième concile oecuménique n'en invoqua pas moins le témoignage d'Évagrius contre les iconoclastes.

Il n'y a pas de doute, dit Lactance, que toute religion manque là où le culte admet des images (non est dubium quin religio nulla sit ubicumque simulachrum est). — Lactant. divin. institut. l. 2, cap. 19, p. 185.

Il nous est expressément défendu, dit saint Clément d'Alexandrie, d'exercer un art quelconque propre à tromper les hommes, et de faire aucune représentation de ce qui est au ciel, sur la terre et dans son sein.

Moïse a formellement défendu, ajoute-t-il, de faire des images sculptées ou jetées en fonte, modelées ou peintes, et de s'attacher à rien de sensible, afin de pouvoir ne s'occuper que de ce qui se conçoit par l'intelligence. Car l'habitude de voir sans cesse ce que l'on offre aux yeux avilit la majesté de Dieu elle-même. Et quant à adorer matériellement l'essence divine telle que l'esprit se la représente, c'est la ravalier au niveau des sens auxquels on la livre pour la travestir. Il ajoute : « La parole du Père de toutes choses n'est point une parole articulée : c'est la sagesse et la bonté réalisées et appropriées à notre usage ; c'est la force et la puissance suprêmes. » Celui, dit-il ailleurs, qui adore des dieux visibles et les nombreuses générations de ces dieux, est plus méprisable même que les objets de son culte. — S. Clement. alexandr. admonit. ad gent. seu protrept. p. 40 et 61 ; stromat. l. 5, p. 547 et 559.

Aussi, comme nous avons vu (liv. 3, chap. 1, t. 1, p. 125), les gentils accusaient-ils les chrétiens de ne rien adorer du tout ; ou, s'ils adoraient quelque chose, de dérober soigneusement à tous les yeux l'objet de leur culte secret.

Origène justifie l'aversion insurmontable des chrétiens de son temps

pour les idoles, par la considération que ces images et statues étaient souvent l'œuvre d'hommes de mauvaises mœurs, de méchants, de scélérats même. — Cont. Celsum, l. 1, n. 5, t. 1, p. 323. — Cet argument est concluant contre les catholiques modernes comme contre leurs pères encore païens.

Et qu'on n'oppose pas, en faveur des images catholiques, l'excuse si souvent alléguée que les fidèles n'adorent point ces images, mais seulement ce qu'elles représentent et sont chargées de rappeler à la mémoire. Les païens instruits cherchaient à s'excuser de la même manière; mais leurs antagonistes, les chrétiens, leur répondaient: «Le vulgaire adore réellement les images consacrées et leur adresse ses vœux; car l'intelligence des simples est égarée par la perfection de l'art du statuaire ou du peintre, leur esprit est frappé de l'éclat de l'or, ébloui de la blancheur et de la pureté de l'ivoire et de l'argent.» — Minut. Felic. in Octav. p. 25.

Tertullien rapporte la défense divine de faire aucune image ou ressemblance. Ce qu'il y a de curieux c'est, comme nous l'avons dit ailleurs (Introduction, § 43, tome 1, p. ccxxvij), qu'il y puise un motif suffisant pour condamner les acteurs qui changent leur visage, leur voix, leur sexe, et les spectacles où cela a lieu. — Tertullian. de spectacul. cap. 23, p. 400.

Souvent, dit Arnobe, les artistes font leurs figures de dieux très petites; souvent aussi ils les élèvent à une grandeur prodigieuse. Il s'ensuit que nous devons croire ces dieux tantôt contractés jusqu'à n'être plus que de petites idoles, tantôt étendus jusqu'à une taille énorme. Ensuite, la chose étant ainsi, il faudra dire que Dieu est assis dans les figures assises, qu'il est debout dans les figures droites, qu'il court dans les figures en mouvement. Enfin, un seul Dieu ne saurait être en même temps dans plusieurs figures, ni se laisser partager par la section des parties. Supposons qu'il y ait sur toute la terre dix mille figures de Vulcain: Vulcain pourra-t-il, en un temps donné, se trouver présent à la fois dans ces dix mille endroits différens? Je ne le crois pas. Pourquoi? Parce que les choses distinctes et unes de leur nature ne peuvent pas devenir multiples et plusieurs sans perdre par cela seul leur simplicité naturelle; et elles le peuvent d'autant moins dans ce cas, que vos dieux, comme vous l'établissez vous-mêmes, sont revêtus non seulement de matière, mais encore de la forme humaine.

C'est précisément ce que les philosophes du dernier siècle disaient aux catholiques qui, eux aussi, croient que Jésus-Christ ayant un corps et une forme d'homme, se trouve, à un moment déterminé, présent à la fois et circonscrit dans des milliers d'hosties consacrées. S'il y a quelque différence entre l'absurde reproché aux païens par Arnobe, et l'absurde

reproché aux chrétiens par les philosophes, certes, elle n'est pas à l'avantage des croyans de nos jours.

Vos dieux, ajoute-t-il ailleurs, sont renfermés et demeurent dans du plâtre ou des vases. Sont-ils l'esprit ou l'âme de ces vases ou de ce plâtre?... Pour que des choses aussi viles acquièrent une apparence de majesté, vous les reléguez dans quelque angle obscur! — Arnob. advers. gent. l. 6, p. 203 et 204.

Arnobe attaquerait-il dans d'autres termes les petites vierges des catholiques et leur saint-ciboire?

Saint Clément d'Alexandrie et le même Arnobe reprochent amèrement aux gentils de la Grèce d'avoir adoré des Mercurus faits d'après Alcibiade, une Vénus de Gnide d'après la courtisane Cratina, d'autres Vénus d'après la Phryné de Thespiés. En est-on donc arrivé au point, disent-ils, par cette funeste religion des images, à ne plus élever de temples qu'aux filles de joie et à n'adorer que des prostituées? (Ita perdata est res eo ut pro diis immortalibus sacra meretricibus fierent, et infelix religio signorum fabricationibus falleretur. . . . Ὑποκρίματα... τὰς εἰδωλὰς προσκυνεῖν.) — Arnob. advers. gent. p. 198 et 199. — S. Clement. alexandr. protrept. ad gent. p. 35.

Ne dirait-on pas qu'ils ont prévu et flétri d'avance les portraits des madones des peintres chrétiens, que l'on nous fait adorer sous le nom de madones, et auxquels de si magnifiques temples et des autels si somptueux ont été érigés par la superstitieuse idolâtrie catholique?

Passons des autorités personnelles des saints pères à celle de l'église assemblée en corps. L'église primitive ne permettait aucunement d'avoir des peintures dans les oratoires et lieux de réunion, afin, dit le concile d'Elvire, que ce qu'on adore ne se voie pas sur les murailles. Cette décision catégorique d'une des assemblées les plus remarquables des premiers chrétiens a été rejetée avec mépris et indignation par les catholiques modernes, qui cependant accordent une autorité fort respectable au même concile d'Elvire lorsque, comme nous avons vu (livre 7, ch. 5, note supplémentaire, tome 2, p. 246), il ordonne aux prêtres de se vouer à une continence perpétuelle. Tant il y a de bonne foi dans les jugemens théologiques!

Saint Épiphane reproche durement aux carpoétratiens d'avoir chez eux des images et des statues d'argent ou d'autres matières, représentant Jésus-Christ à la manière des gentils. Cet évêque de Chypre, dont les images sont maintenant adorées sur les autels, se prononçait avec force contre le culte rendu aux images, à la fin du quatrième siècle, jusqu'à mettre en pièces les images de Jésus-Christ et des saints qu'il trouvait exposées aux murs des églises; et comme l'habitude qui a enfin sanctifié ce culte dans la suite n'était encore ni ancienne ni invétérée, non seulement on

n'osa pas le condamner comme hérétique, mais même il paraît qu'on ne se permit pas de le contredire. La dévotion aux images fit après cela des progrès si rapides, qu'environ trois cent cinquante ans plus tard, saint Jean de Damas, connu sous le nom de Damascène, n'hésita pas à accuser ouvertement d'hérésie quiconque n'adorait pas les représentations de Dieu et de ses saints.

L'évêque historien Eusèbe parle d'une statue de Jésus-Christ élevée, ce sont ses expressions, par les gentils, et à l'instar de ce qu'ils faisaient pour leurs dieux propres. Cette statue se trouvait à Panéade, petite ville de Palestine, et avait été érigée du consentement d'Hérode-le-Tétrarque, formellement demandé et obtenu par une femme que le Sauveur, encore vivant, avait guérie d'un flux de sang. Elle fut renversée par ordre de l'empereur Maximin, prédécesseur de Constantin dit *le Grand*, qui était blessé des honneurs rendus au législateur des chrétiens, et qui voulait le plus tôt possible faire oublier le fait que la statue rappelait. Celle-ci depuis lors gisait au milieu de la place publique, à moitié enterrée dans la boue et les décombres; et néanmoins l'herbe qui croissait autour continuait à faire des miracles. On la déblaya enfin pour découvrir l'inscription, et par son moyen le nom de celui qu'elle représentait, et quelle était la cause des prodiges dont elle était l'occasion. On trouva ce nom; mais dès-lors les miracles cessèrent. On plaça la statue dans la sacristie de l'église pour la tenir plus proprement et plus convenablement, et on allait l'y voir par curiosité; mais l'on se donna bien de garde de l'honorer particulièrement ou de l'adorer contre les lois de l'église. Sous l'empereur Julien, les païens la traînèrent par les rues et la brisèrent. L'historien Philostorge vit la tête que des dévots avaient conservée. — Concil. eliberit. c. 36, apud Labbe, t. 4, p. 974. — Euseb. hist. eccles. l. 7, cap. 48, t. 1, p. 342 et 343. — Sozomen. hist. eccles. l. 5, cap. 21, t. 2, p. 212. — Philostorg. hist. eccles. l. 7, n. 3, t. 3, p. 512 et 513. — S. Epiphani. l. 4, t. 2, hæres. 27, *carpoocrat.* n. 6, t. 4, p. 408; l. 3, t. 2, hæres. 79 *collyridian.* n. 4, t. 4, p. 1064; in epist. ad Joann. hierosolymit. episc. t. 2, p. 347. — Cod. apocryph. nov. testament. t. 3, p. 456. — S. Joann. Damascen. orthodox. fid. l. 4, cap. 47, f° 289 verso et 290. — Rufin. hist. eccles. l. 7, cap. 44, p. 417. — Aster. episcop. amas. homil. ult. apud Phot. in biblioth. cod. 274, p. 4508. — Sur. vit. S. Artem. in act. sanct. ad diem 20 octobr. cap. 38, t. 4, p. 317. — Cedren. in chron. p. 251. — Nicephor. Callist. hist. eccles. l. 10, cap. 30, t. 2, p. 69 et seq.

Pendant le patriarcat de Gennadius, un peintre chrétien qui avait été chargé de représenter Jupiter lui avait donné tous les emblèmes de ce dieu des païens avec les traits de la figure de Jésus-Christ, afin que l'on adorât celui-ci même en croyant se prosterner devant l'ancien maître

de l'Olympe. Il paraît que cette idolification chrétienne ne fut point agréée au ciel, car les mains du peintre se séchèrent miraculeusement.

Fragment. ex Theodor. lector. hist. ecclés. t. 3, p. 588.

Enfin, lorsque le culte des images fut généralement adopté, celui des statues eut encore beaucoup de peine à s'établir. Saint Théophanes, par exemple, qui mourut pour défendre les peintures, abhorrait, avec tous les Orientaux, les images en relief, sculptées ou autres. — Chronogr. anno 354, p. 41.

No 2. — Séjour des âmes en attendant le dernier jugement.

Les saints pères croyaient, avec l'auteur de l'apocalypse, que les âmes des martyrs habitaient les tombeaux sous les autels qui leur avaient été élevés, jusqu'à ce que Dieu eût vengé leur mort. Saint Cyprien leur fait même sans relâche et à grands cris demander cette vengeance. (Quousque, Domine, sanctus et verus non judicas et vindicas sanguinem nostrum de his qui in terris inhabitant?) Origène seul loge ces âmes plus convenablement : il leur assigne un paradis, terrestre néanmoins, où il leur fait faire un cours de philosophie propre à leur faire comprendre ce qu'elles ont vu sur la terre et à leur donner quelques idées vagues sur les choses futures. D'après ensuite leur nature plus ou moins intelligente, elles pourront remonter dans les ciens ou devront, dans une position moins élevée, recevoir le complément de leur éducation. Ce qu'elles ont avant tout à connaître, c'est le système astronomique tout entier; puis la science des choses invisibles dont le nombre est si grand. — S. Cyprian. de lapsis, p. 187 et 189; testimon. ad Quirin. l. 3, p. 310. — Apocalyps. cap. 6, vers. 9 ad 11. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 25, p. 397; de anima, cap. 55, p. 358, et cap. 58, p. 356; advers. Marcion. l. 4, cap. 34, p. 559. — Origen. de princip. l. 2, n. 6 et 7, t. 1, p. 106.

Le sein d'Abraham ou l'Élysée, lieu situé en enfer, c'est-à-dire en bas, mais mitoyen entre l'espace destiné aux peines des méchants et le ciel, et où par conséquent il n'y aurait pas eu à souffrir, était destiné au commun des morts, jusqu'après la résurrection générale et le jugement dernier. Les privilégiés seuls étaient admis directement et immédiatement au séjour futur de tous les justes. « Qu'on ne croie pas, dit Lactance, que les âmes soient jugées immédiatement après la mort. Toutes sont retenues dans un lieu de dépôt unique et commun, où elles attendent le moment de l'examen qu'elles doivent subir devant le grand Juge. Alors ceux dont la justice aura été établie, recevront le prix de l'immortalité; ceux dont les péchés et les crimes auront été mis à découvert, ne ressusciteront pas, mais seront enveloppés des mêmes

ténèbres que les impies et punis de supplices déterminés. — Lactant. institut. divin. l. 7, cap. 21, t. 1, p. 573 et 574. — Justin, colloq. cum Tryph. p. 107; quæst. 75 et 76 ad orthodox. in append. part. 1, p. 107. — S. Iren. advers. hæres. l. 5, cap. 31, p. 491. — Tertullian. de resurrect. carn. cap. 43, p. 411; de anima, cap. 55 ad 58, p. 358; advers. Marcion. l. 4, cap. 34, p. 559.

Saint Augustin dit que les âmes des bienheureux iront, après leur mort, dans un lieu de repos, le même probablement d'où Lazare voyait les tourmens du riche; et que delà elles passeront au ciel où elles jouiront de la vue de Dieu, mais seulement après la résurrection de la chair et le dernier jugement. Il appelle ce lieu de repos, interposé entre la mort et la résurrection, *la demeure secrète des âmes* (*secreta animarum receptacula*). Dans ses rétractations, tout en soutenant le reste de ses opinions à ce sujet, il croit devoir laisser indéciſe la question de la vision béatifique, savoir si elle sera accordée aux bienheureux aussitôt après leur mort ou seulement après le jugement dernier. — S. Augustin. de genesi ad litter. l. 12, cap. 35, t. 3, p. 285; enchirid. ad Laurent. cap. 109, p. 83; de civit. Dei, l. 12, cap. 9, t. 5, p. 735; in psalm. 36 enarrat. conc. 1, t. 8, p. 114; retract. l. 1, cap. 14, t. 1, p. 11.

L'hérétique Vigilance soutenait aussi que les âmes des apôtres et des martyrs reposaient dans le sein d'Abraham, ou dans quelque autre lieu de rafraîchissement (*refrigerii*), ou bien sous l'autel du Seigneur, lieu qu'il leur était impossible de quitter avant le jour du dernier jugement. Il est curieux de voir saint Jérôme lui reprocher comme une erreur coupable cette opinion qu'il partageait avec des catholiques célèbres et des saints. — S. Hieronym. adv. Vigilant. t. 4, part. 2, p. 283. — Voyez l'Introduction, § 15, 2^e note supplémentaire, t. 1, de cette Époque, p. cclvij; et liv. 3, chap. 1, p. 134.

CHAPITRE II.

Le patriarche Germain. — Convaincu de l'inutilité de ses efforts pour soutenir les images, il abdique. — Le pape Grégoire II consolide le schisme et son pouvoir en Italie. — L'empereur Léon soustrait les villes de son empire en Italie à la juridiction de l'église romaine. — Nouvelles proscriptions en Orient. — Grégoire III fait reprocher aux princes grecs leurs hérésies. — Un concile à Rome excommunie tous les ennemis du culte des images. — Constantin Copronyme. — Tyrannie de la force, même éclairée, agissant contre l'intelligence, même dans l'erreur. — Constantin chassé par Artabasde. — Remonté sur le trône, il se venge horriblement. — Septième concile œcuménique des iconoclastes. — Il abolit le culte des images. — Les Francs fondent le domaine temporel des papes. — Constantin force les moines au mariage. — Les croix abattues ; les reliques détruites. — Supplice affreux du patriarche Constantin. — Un concile à Rome anathématise le huitième concile des Grecs. — Le pape Constantin, condamné et cruellement maltraité comme anti-pape. — Léon, ami des images et des moines, succède à Constantin Copronyme. — Il se fait iconoclaste et devient persécuteur.

A cette époque éclatèrent les premiers symptômes de mésintelligence entre l'empereur Léon et le patriarche Germain. Remonté de nouveau sur le siège de Constantinople, le prélat ne tarda pas à se faire donner le surnom de *très saint* que lui accorde Théophanes. Il ne le mérita cependant aux yeux des catholiques que long-temps après, c'est-à-dire lorsqu'il eut opposé une courageuse résistance aux innovations tyranniques de la cour (*).

Dans le temps qu'il vivait encore en bonne harmonie avec son maître, Germain avait tenu sur les fonts baptismaux le fils de Léon, qui, sous le nom de Constantin Copronyme, régna depuis sur la monarchie grecque. Un accident nullement extraordinaire chez un enfant, fit prédire par Germain que Constantin troublerait un jour par ses crimes la paix de l'église,

(*) Voy. livre 12, chap. 3 de cette Époque, p. 363.

comme il venait de troubler et souiller par ses ordures les eaux du baptême : dès lors, Constantin ne fut plus que le *précurseur de l'antechrist* (1).

Le patriarche était tellement convaincu de l'infaillibilité de sa prophétie, qu'il voulut la renouveler devant l'empereur lui-même. Sondé par celui-ci sur ses intentions relativement au culte des images, il s'en montra le partisan inflexible : il reprocha alors à Léon le mal qu'il avait déjà fait à l'église, et lui montra, dans un avenir peu éloigné, un prince dont l'antechrist disposerait bien plus despotiquement encore que de l'empereur régnant..... Celui-ci poussé à bout par cette imprudente sortie, menaça le pasteur de le faire exiler comme turbulent et séditieux. Il n'en fit rien néanmoins pour le moment ; car nous voyons Germain assister peu après à un concile tenu contre le culte des images. Ce fut en cette circonstance que, convaincu de l'inutilité de la résistance, le patriarche prit le parti d'abdiquer pour ne pas devoir céder à la fin à des exigences qui devenaient de jour en jour plus impérieuses. Après avoir dit à l'assemblée que, sans l'assentiment d'un concile général de toute l'église, sa conscience lui défendait de rien innover dans la foi et les cérémonies de la religion chrétienne, il se retira tranquillement chez lui.

Pendant que Germain se sacrifiait de cette manière

(1) ita ut Germanus sanctissimus propheticè diceret : Constat maximè christianis et ecclesiæ malè per eum efficiendè hoc signum esse futurum. Et Paul diacre ajoute, en parlant de Constantin : qui magis illo (Leone) impius fuit, et antichristi præcursor.

à Constantinople à la défense des images et de leur culte, l'évêque Grégoire combattait également pour elles à Rome, et enlevait, dit Théophanes, l'Italie et tout le couchant à la domination grecque. Léon, pour ses folles entreprises, fut anathématisé par les Orientaux qui ne partageaient pas ses opinions, et par les Occidentaux en masse. Le pape latin parvint à consolider de cette manière, dans un concile, la révolution dont il s'était fait le promoteur et le chef (1).

A cette nouvelle, la fureur de Léon ne connut plus de bornes. Il éleva Anastase sur le siège patriarcal de Constantinople. Le nouveau pasteur s'empressa d'écrire au pape pour lui annoncer son installation, mais il en fut repoussé avec dureté et aigreur. Grégoire II l'excommunia même solennellement, et le déposa de sa dignité si récemment acquise. Il fit en outre à l'empereur des reproches sanglans sur sa conduite, et persista dans ses projets de séparation politique entre l'Italie et la Grèce. Léon alors, à l'instigation d'Anastase, enleva à la juridiction du patriarcat romain tous les évêchés de l'empire grec situés dans la Calabre, l'Illyrie, la Sicile, etc., ne voulant pas permettre plus long-temps que le pape romain, qui ne se soumettait pas chez lui à la domination temporelle des Orientaux, exerçât son autorité religieuse dans les provinces demeurées fidèles à l'empire (2).

(1) Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. rer. ital. scriptor. t. 4, p. 150. — Zonar. annal. l. 15, n. 2, t. 2, p. 102 et 103; cap. 4, p. 104 et seq.

(2) S. Theophan. chronogr. anno 320, p. 342 et 343. — Anastas. bi-

Cet exemple avait déjà été donné une fois à l'occasion du *monothélisme*, lorsque l'empereur Héraclius Constantin, plus connu dans l'histoire sous le nom de Constant II, avait accordé l'indépendance ou l'*auto-céphalie* à l'évêché de Ravenne (1) : il ne produisit à cette époque que le schisme isolé de l'exarchat. La mesure prise par l'empereur Léon III dessina plus nettement le grand schisme oriental qui rompit toute communication religieuse et à jamais entre les Grecs et les Latins, schisme auquel le patriarche constantinopolitain, Photius, mit la dernière main, comme nous le verrons au livre suivant.

Quoi qu'il en soit, les peuples de l'Orient, aussi malheureux que peu coupables de cette circonstance, payèrent bientôt par des torrens de sang la résistance du pape aux ordres de la cour. Les adorateurs des images, clercs, moines, laïques, furent poursuivis, traqués même, et la plupart périrent dans les supplices. Léon voulut, en outre, se venger par les armes des outrages que les pontifes d'Occident ne cessaient de faire à sa puissance. Il équipa une flotte formidable pour descendre en Italie : mais l'Adriatique engloutit en un instant ses projets et son espoir.

En effet, Grégoire III, successeur du pape du même nom, avait soutenu avec ardeur les opinions et les prétentions du siège de Rome. Il avait même envoyé

blioth. in vit. Gregor. II, p. 172. — Paul. diacon. hist. miscell. l. 21, apud Murat. t. 1, p. 152. — Hadrian. pap. I. epist. ad Carol. reg. pro concil. nicæn. II, œcumen. VII, apud Labbe, t. 7, p. 962 et 963.

(1) Rubeus, hist. ravennat. l. 4, p. 475.

aux empereurs Léon et Constantin, son fils, un prêtre latin, nommé Georges, qu'il avait déclaré son légat et chargé de reprocher à ces princes leur impiété et l'hérésie qu'ils avaient fondée pour abolir le culte des images. L'envoyé pontifical, ébloui par la puissance des monarques grecs, n'osa point remplir sa dangereuse mission, et il retourna vers son évêque sans avoir rien fait de ce qui lui avait été ordonné. Le pape le dégradâ; mais le concile assemblé à Rome, plus indulgent ou du moins plus modéré que son chef, condamna seulement le légat à faire une seconde fois le voyage de Constantinople. Il ne réussit pas à y aborder: il fut retenu en Sicile par les Grecs, encore maîtres de cette île à l'époque dont nous parlons.

Cependant Grégoire convoqua un nouveau concile. Quatre-vingt-treize évêques, un grand nombre de prêtres, le clergé et le peuple y assistèrent, et il eut pour résultat l'excommunication la plus formelle contre quiconque oserait encore à l'avenir s'opposer à la légitimité du culte des images de Dieu, de Jésus-Christ, de sa mère et de tous les saints, qu'une ancienne tradition ordonne aux chrétiens d'honorer ('). On expédia ces décisions d'Italie en Orient; mais elles demeurèrent également interceptées en Sicile; et ceux qui s'étaient chargés de les remettre aux empereurs

(1) Les Latins ajoutent que le pape déposa l'empereur de son trône (Gregorius III Leonem imperatorem non solum excommunicavit sed etiam regno privavit). Si la chose n'est pas vraie, du moins ne l'ont-ils inventée que pour en faire un mérite à saint Grégoire III. — Vid. act. S. Gregor. pap. III, ex MS. Centii, cap. 1, n. 6, apud Boland. act. sanc-tor, die 25 maji, t. 6, p. 150.

de Constantinople furent maltraités et expulsés ignominieusement. Le pape en écrivit directement à Léon et au patriarche Anastase; mais ni l'empereur ni le pontife latin ne pouvaient, à cette époque, s'occuper sérieusement d'intérêts trop éloignés. Le dernier ne songeait qu'aux avantages que lui présentait sa position, et travaillait, avec toute l'ardeur dont il était capable, à assurer les donations faites jusqu'alors à l'église romaine par les Grecs, les Lombards, etc., et à les augmenter de jour en jour, ou tout au moins à revendiquer celles qu'elle avait perdues. Léon III, de son côté, était absorbé tout entier par les troubles qui bouleversaient ses propres provinces. En mourant (741), il laissa pour héritage à son fils Constantin V, surnommé Copronyme, ses haines et ses vengeances (1).

Selon les auteurs catholiques, Constantin Copronyme était un monstre, né de l'accouplement de plusieurs bêtes féroces : il n'était ni chrétien, ni juif, ni païen; mais, adonné aux prestiges de la sorcellerie et consultant les entrailles des victimes, il évoquait les mânes : il n'y avait point de crime dont il ne fût capable et même coupable (2).

Sans ajouter foi à des assertions mêlées de tant de pauvretés, nous ne pourrions cependant nous dissimuler que l'empereur régnant ne fût un méchant

(1) Anastas. biblioth. in vit. S. Gregor. III, t. 4, p. 174 et 175.

(2) S. Theophan. chronogr. anno 732, p. 346. — Zonar. annal. in vit. Constantin. Copronym. l. 15, n. 5, p. 106. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 459.

homme et un tyran. Ses horribles persécutions et ses cruautés de toute espèce, pour un peu plus ou moins d'honneurs accordés à des statues et à des peintures, sont les preuves les plus évidentes et les plus irréfragables de la petitesse de son esprit et de la barbarie de son ame. Supposons que le culte des idoles chrétiennes fût devenu exorbitant, intolérable : il fallait y préparer un remède éloigné par l'instruction et la publicité, et, en attendant que les peuples eussent volontairement renoncé à leurs superstitions, endurer le spectacle de celles-ci avec patience et résignation ; car nul ne peut imposer ses opinions, et le gouvernement moins que d'autres, à cause de la force dont il dispose et qui seule fait, non des prosélytes, mais des hypocrites ou des esclaves : c'est aux lumières à dissiper progressivement les ténèbres des fausses doctrines. Elles y réussissent toujours. Mais, quand même elles seraient impuissantes pour obtenir ce résultat, il vaudrait mieux encore livrer le monde à l'erreur que de le réformer par l'injustice et la tyrannie. Quelque grave que soit le mal produit par l'ignorance, la brutalité qui y remédie est pire encore ; elle ne guérit qu'en tuant. Une persécution pour motif d'opinions ne saurait être justifiée ; elle n'admet point d'excuse.

A peine Constantin V fut-il monté sur le trône que force lui fut d'en descendre. Artabasde, son beau-frère, manifestait des prétentions à l'empire, et le sort des armes ne tarda pas à favoriser sa révolte. Le patriarche Anastase, oubliant à la fois la reconnaissance qui le liait à Constantin, et les opinions iconoclastes

qui avaient été la condition et le motif de sa fortune, anathématisa l'empereur qu'on disait avoir été tué dans un combat, exalta sa mort comme un des plus signalés bienfaits des cieux, et flatta l'orthodoxie triomphante dans la personne du monarque victorieux et dans celle de tous ses protégés. Ce n'est pas tout : pour gagner de plus en plus les bonnes grâces du nouveau prince, le lâche évêque jura, sur un morceau de la croix de Jésus-Christ qu'il tenait à la main, que Constantin avait voulu faire prévaloir dans l'église le dogme autrefois soutenu par Paul de Samosate, et qu'il avait osé dire devant lui que le Sauveur était un homme ordinaire, né de Marie, tout comme lui-même était né de l'impératrice Marie, sa mère. Le peuple alors, révolté de l'impiété d'une pareille proposition, déclara Constantin déchu de tous ses droits à perpétuité (1).

Cette momerie ne nuisit pas beaucoup aux affaires de l'empereur déposé : car nous le voyons, deux ans après, remporter une victoire complète sur ses ennemis, et, de retour dans sa capitale, y exercer les vengeances les plus atroces contre ceux qui avaient échappé à la première colère du vainqueur. La mort même ne mettait pas à l'abri de sa fureur ; il porta jusque dans les tombeaux sa haine et ses mains sacrilèges. Il fit crever les yeux au patriarche Anastase, l'exposa publiquement, assis à rebours sur un âne et

(1) Mich. Glyc. annal. part. 4, p. 283. — S. Theophan. chronogr. anno 738, p. 347 et 348. — Zonar. annal. in Constant. Copronym. l. 15, n. 5, p. 106 et 107.

la queue en main, à la risée et aux insultes de la populace ; puis il le replaça de nouveau sur le siège pontifical de Constantinople. Il continua après cela la guerre ouverte qu'il avait toujours faite aux images des chrétiens et à leurs adorateurs : il aida puissamment la peste, qui décimait ses sujets, à dépeupler l'empire grec. Il préluda aussi, par diverses assemblées particulières, à la tenue d'un concile général qu'il se proposait de convoquer au plus tôt contre les adversaires des opinions qu'il était bien résolu de faire prévaloir et de faire déclarer catholiques ou universelles. Il travailla constamment, sur ces entrefaites, à attirer le clergé et le peuple dans son parti, et le succès répondit presque partout et complètement à ses espérances (1).

Cependant les affaires d'Italie s'embrouillaient chaque jour de plus en plus. Il ne régnait plus entre les Romains et les Lombards la même harmonie que lorsqu'en dépit de la tendance naturelle des esprits et de la disposition des choses, des circonstances particulières les avaient forcés de se rapprocher momentanément et de s'unir. Le pape Etienne III, poussé à bout par les exigences tyranniques des Barbares, demanda instamment à l'empereur Constantin de le délivrer d'eux et de leur roi Astolphe.

C'était le moment de relever la puissance grecque en Italie. Mais l'empereur préféra à ce haut intérêt de l'état et de la civilisation la discussion puérile de

(1) S. Theophan. chronogr. anno 735 et seq. p. 352 ad 355 ; anno 744, p. 358. — Zonar. annal. loco cit. n. 5, p. 107 et 108.

quelques questions spéculatives, et il assembla, toute autre affaire cessante, son concile général (754). Il se composait de trois cent trente-huit évêques, réunis à Constantinople, au palais impérial d'*Hiérie*. Aucun des patriarches de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem n'assistait à cette assemblée, qui était présidée par Théodose, évêque d'Ephèse, et par Pastillas, évêque de Pergis, attendu la mort d'Anastase, patriarche de la capitale (1). Le premier acte de Constantin Copronyme, pendant les six mois que dura la session théologique, fut de nommer et de proclamer lui-même patriarche œcuménique le moine Constantin qui, à cette époque, était évêque de Sylée. Cette opération terminée, les pères se constituèrent en septième concile universel, et abolirent définitivement le culte des images. Les défenseurs de ce qu'on appelait alors l'idolâtrie, savoir : Germain, Georges de Chypre et Jean Chrysorrhœas, surnommé Damascène, furent publiquement anathématisés (2). Nous verrons bientôt quel fut en Orient le résultat de ces décisions.

La négligence de l'empereur, ou plutôt son apathie pour tout ce qui concernait l'Occident, lui fit perdre à jamais le pouvoir qu'il avait conservé jusqu'alors sur l'exarchat de Ravenne. Le pape, rebuté par les Grecs,

(1) Anastase, dit l'historien iconolâtre saint Théophanes, mourut corps et âme, en vomissant ses excréments. C'est là la mort que ceux qui se disent orthodoxes font ordinairement faire à leurs adversaires, quelle d'ailleurs qu'ait pu être leur fin.

(2) Anastas. biblioth. vit. Stephan. III pap. t. 2, p. 197. — S. Theophan. chronogr. anno 745, p. 359. — Zonar. annal. in Constant. Copronym. l. 15, n. 6, p. 108. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 463.

s'était adressé à son allié, Pépin, roi des Francs. Il était même allé en personne implorer le secours de ce puissant monarque. Ses demandes ne furent pas vaines. Les Lombards furent vaincus, et, pour la première fois, l'église romaine entra réellement dans le gouvernement temporel des peuples (1). Malgré la douleur et la colère des Grecs à la vue de la puissance chaque jour croissante des Francs, qui disposaient à leur volonté des provinces de l'empire qu'eux-mêmes n'étaient pas assez forts pour défendre, Constantin chercha à se concilier la bienveillance de Pépin dans le seul but de l'armer contre les images et leurs adorateurs. Un concile tenu à Gentilly, et composé d'évêques francs et des envoyés de l'empereur grec, ne décida, paraît-il, ni en faveur ni contre les iconoclastes. Laisant cette question indécise, il s'occupa de théories bien moins importantes encore (2).

Sur ces entrefaites, Constantinople voyait recommencer avec une nouvelle fureur les proscriptions religieuses, auxquelles l'empereur se croyait plus autorisé que jamais depuis les décrets des pères de son concile. L'évêque d'Epiphanie venait de passer dans le parti de Constantin. Il fut aussitôt anathématisé et déposé par Théodore, patriarche d'Antioche, par Cosmas d'Alexandrie et par leurs suffragans. Pour renverser tout d'un coup et irrévocablement les idoles

(1) Elle n'acquiesça encore que ce qu'on appelle le *domaine utile*. Ce fut bien long-temps après que les papes devinrent de véritables souverains absolus.

(2) Anastas. loco cit. p. 199 et seq.

qu'il détestait, l'empereur pensa un moment à attaquer et à déraciner le respect des chrétiens pour la Vierge et les saints serviteurs de Dieu, en proposant, comme avait fait Nestorius, de ne plus nommer la première que *mère du Christ* simplement. Mais le patriarche objecta tout l'odieux que les nestoriens avaient attiré sur eux par la manifestation de ce dogme, et Constantin se désista de son entreprise, après toutefois avoir imposé le secret sur ce point à son pontife.

Il n'en poussa pas avec moins de vigueur sa guerre aux images. Et, pour l'étendre le plus possible, il ne négligea aucun des moyens d'envelopper dans la ruine de l'idolâtrie tout ce qui pouvait servir à la faire renaître, à la soutenir ou à la propager. C'est ainsi qu'après avoir, par des cruautés jusqu'alors inouïes, exigé du clergé sous sa domination le serment de se soumettre en toutes choses à ses volontés (serment que le patriarche prêta solennellement sur un morceau de la croix de Jésus-Christ), Constantin V, par un édit, supprima l'institution des moines, et força les solitaires de tous les couvens à rentrer dans le monde.

Mais toutes les actions de cet empereur, outre le cachet de barbarie et d'atrocité, devaient porter celui du ridicule. Non content d'avoir violé les asiles des religieux, Constantin voulut encore forcer les moines à se marier sans le moindre délai. Il leur donna même à chacun une femme de sa propre main, et les contraignit à passer ainsi, chacun avec sa compagne, publiquement et processionnellement en revue devant

le peuple de Constantinople, rassemblé à cet effet au cirque, dans l'espoir qu'une démarche aussi éclatante les empêcherait de retourner dorénavant à ce qu'il appelait leurs premières superstitions. Presque tous obéirent. Ceux qui refusèrent périrent dans les tourmens et les supplices, ou, les yeux crevés, le nez ou la langue coupés, mutilés enfin de la manière la plus horrible, furent envoyés au loin en exil.

D'abord, les monastères avaient été incendiés ou détruits; on se contenta peu après de les adjuger au fisc qui les fit vendre à son profit. Ce n'est pas tout encore : Constantin ordonna d'abattre toutes les croix plantées sur les églises, défendit aux prêtres et aux fidèles de s'assembler la nuit, fit brûler les écrits des pères de l'église qu'il croyait contraires à ses opinions, et abrogea les prières à la Vierge et aux saints, soit écrites, soit traditionnelles et orales. Les seuls mots : « *Mère de Dieu, viens à mon aide!* » furent punis, chez celui qui avait osé les prononcer, par des raffinemens de cruauté et par la mort, dont la forme variait au gré de la fertile imagination des courtisans-bourreaux : c'est ainsi que des dévots courageux furent, comme du temps de Néron le polythéiste, enduits de poix et de matières combustibles, et allumés, en guise de torches en l'honneur du Dieu unique de Constantin.

La destruction des reliques suivit de près cette proscription générale. On punit comme impie et sacrilège quiconque osait en porter sur lui, ou en conserver dans sa maison. Les exils, les mutilations et les supplices recommencèrent avec une nouvelle fureur ;

alors ceux qui refusèrent de signer le *tome synodique*, ou les décrets des iconoclastes et de leur septième concile œcuménique, perdirent la vie dans les tourmens. Le patriarche Constantin, accusé d'avoir mal parlé de la personne de l'empereur, c'est-à-dire d'avoir divulgué la proposition que celui-ci lui avait faite d'ôter à Marie le titre de mère de Dieu, fut mis à la torture; disloqué au point de ne plus pouvoir se tenir debout, il fut porté à l'église devant celui que l'empereur avait désigné pour lui succéder : là, accusé par ses ennemis, battu et traité de la manière la plus cruelle, la barbe et les cheveux arrachés, couvert de crachats, d'immondices et de poussière, anathématisé d'abord, puis promené ignominieusement sur un âne qui était mené par son neveu auquel on avait coupé le nez et les oreilles, le malheureux fut contraint d'approuver les opinions et la doctrine de l'empereur, après quoi on le mit à mort. Voilà où le menèrent à la fin ses lâches complaisances pour son maître. L'eunuque Nicétas occupa, en dépit des canons de l'église, le siège patriarcal de Constantinople (1).

Avant de rapporter la mort de Constantin Copronyme, nous devons faire mention d'un concile occidental tenu à Rome sous le règne de cet empereur. Convoqué dans un but tout à fait étranger aux discussions qui alors occupaient tous les esprits, cette as-

(1) Cedren. compend. histor. t. 2, p. 465. — S. Theophan. chronogr. anno 753, p. 363; anno 755, p. 364 ad 366; anno 757 ad 759, p. 367. et seq.; ann. 762 et 763, p. 375 et 376. — Zonar. annal. in Constant. Copronym. l. 45, n. 7, p. 110 et seq.

semblée n'en rendit pas moins aux images le tribut de vénération et de respect qu'on leur croyait dû, en décidant que ce culte est ordonné par la religion chrétienne, et en anathématisant le concile grec récemment célébré contre elles. Les Romains venaient de déposer le pape Constantin, créé sans leur coopération par le duc de Népi, qu'un concile, moitié par force, moitié par peur, avait confirmé dans sa dignité, et qui avait été accusé, trompé et trahi par quelques-uns de ses prêtres, assez lâches pour le rassurer par de faux sermens au moment même où ils travaillaient sans danger à le perdre. Soutenus par le roi des Lombards, les Romains élurent d'abord Philippe, puis un autre pontife nommé Étienne IV, et qui demeura sur le siège de la vieille Rome. Pour la première fois en cette circonstance, Rome compta trois évêques à la fois. Le malheureux Constantin en cette circonstance eut d'abord les yeux arrachés. Puis seulement douze évêques francs, joints aux pasteurs italiens présidés par Étienne, procédèrent au jugement du pontife déchu et déjà si cruellement puni. Constantin s'avoua coupable et demanda grâce en pleurant. Mais il avait des prêtres pour juges; il n'avait pas de pardon à espérer. On lui reprocha amèrement la faute énorme, disait-on, d'être de plein saut passé de l'état de laïque à la dignité d'évêque; ce que les canons ecclésiastiques, d'ailleurs si souvent et si impunément violés, défendaient sévèrement. Les pères du concile de Rome accablèrent l'ex-pape d'outrages et de coups. Aveugle et maltraité de toutes les manières, Constan-

tin fut jeté hors de l'enceinte de l'assemblée. Cet acte de barbarie fut suivi d'une scène ridicule. Les évêques italiens, Étienne à leur tête, se prosternèrent devant leurs frères, et, en répandant un torrent de larmes, ils avouèrent le crime que, disaient-ils, ils avaient lâchement commis en recevant l'eucharistie des mains de celui qu'ils appelaient l'anti-pape, c'est-à-dire de Constantin, lorsqu'il occupait le siège de Rome. Ils obtinrent sans peine l'absolution qu'ils demandaient; et alors furent promulgués les canons qui imposèrent à tout évêque futur de l'ancienne capitale de l'empire, la condition indispensable d'avoir été auparavant cardinal, prêtre et diacre : on voua d'avance à l'anathème quiconque à l'avenir oserait enfreindre cette disposition ou voudrait l'abolir. Elle ne fut pas mieux observée que toutes celles qui avaient été prises sur pareille matière. Quoi qu'il en soit, ce fut après les événemens que nous venons de décrire que furent lancées contre les iconoclastes les excommunications dont nous avons parlé plus haut (1).

Enfin, Constantin Copronyme termina ses atrocités avec sa carrière (775). Après avoir fait plusieurs milliers de victimes, parmi les moines surtout, qu'il avait voués aux tourmens les plus horribles et à la mort, parce que seulement ils avaient sur les images d'autres opinions que lui, ce tyran, aussi lâche que cruel, invoqua, avant d'expirer, les mêmes saints en haine desquels il avait fait répandre tant de sang pendant sa

(1) Anastas. biblioth. in vit. Stephan. IV, t. 1, p. 219 et seq. et 223 ad 228.

vie. Léon IV, Chazare, son successeur, se déclara de prime-abord catholique dans le sens iconolâtre qui fut dans la suite donné à ce mot. Il se montra ami de la Vierge, dit Théophanes, et choisit les évêques de son empire parmi les abbés les plus distingués. La joie des orthodoxes fut alors sans égale. Ils jurèrent solennellement sur le bois de la croix de ne reconnaître désormais pour leurs souverains et maîtres légitimes, que Constantin, fils de Léon, et ses descendants à perpétuité. Pour comble de bonheur, le catholique Paul venait de succéder à l'eunuque Nicétas, patriarche iconoclaste de Constantinople. Mais tout-à-coup quelques grands, dénoncés à l'empereur comme adorateurs des images, furent torturés, exposés honteusement aux yeux du peuple et mis à mort; et bientôt on n'entendit parler de toutes parts dans l'empire grec que d'arrestations et de supplices pour iconolâtrie (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno 767 et 768, p. 378 et 379; anno 772, p. 382. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 468. — Zonar. annal. vit. Leon. Chazar. l. 45, n. 9, p. 113 et 114.

CHAPITRE III.

Irène embrasse le parti des adorateurs des images. — Préparatifs pour un concile général. — Pouvoir des papes de Rome. — Le peuple de Constantinople dissout par la force le concile assemblé. — Il est transféré à Nicée. — Les iconoclastes condamnés. — Constantin chasse sa mère Irène. — Intrigues de celle-ci pour ressaisir le pouvoir. — Divorce de Constantin. — Irène le fait condamner par les moines, s'empare de lui et le livre à la mort. — Concile à Francfort. — Il condamne le culte des images et ses partisans. — Autre concile latin dans le même sens. — Les moines conjurés contre l'empereur Nicéphore. — Ils sont exilés par un concile. — Nicéphore vexe le clergé et les moines. — Michel les protège. — Lois de mort contre les hérétiques. — Ils se soulèvent et sont battus. — Léon l'Arménien. — Il fait une guerre acharnée aux images. — Opposition du patriarche. — Concile général des iconomaches. — Sur ses décisions, la persécution devient plus cruelle. — Michel l'Amorrhéen et Théophile suivent ses traces. — Concile de Paris contre les images. — Le pape Anastase fait briser les statues et gratter les peintures à Rome. — Michel et Théodora sa mère rétablissent le culte des images.

L'an 780, Constantin VI prit les rênes de l'empire grec sous la tutelle et la régence de sa mère Irène. Cette princesse ambitieuse et altière qui avait été gênée dans l'exercice de ses idées de dévotion par Léon, son mari, n'eut rien de plus pressé, à la mort de celui-ci, que d'afficher et par conséquent de chercher à faire triompher une doctrine tout opposée à celle qui avait été la règle de sa conduite, notamment sur les deux points les plus controversés à cette époque, celui des images et celui des moines. Elle répara, dit Théophanes, le mal fait à la religion : traduit en langage non figuré, cela veut dire qu'elle protégea la secte dont était Théophanes aux dépens de la secte contraire, et qu'elle rendit à celle-ci tout le mal qui avait été fait à l'autre; ce qui, comme on le sent facilement, n'empêcha point les deux sectes d'exister comme auparavant, de se quereller, de se haïr, de se persécuter et de donner jour-

nellement lieu à de nouveaux troubles et à de nouveaux massacres : seulement le gouvernement avait changé de parti et de camp.

Le patriarche Paul venait de mourir. Nous l'avons qualifié d'orthodoxe lors de son élection. La vérité est cependant qu'il ne professa réellement l'iconolâtrie que lorsque l'impératrice eut eu formellement exprimé son intention de combattre et de détruire les iconoclastes. Alors l'évêque de Constantinople pleura le péché qu'il s'aperçut d'avoir commis en montant sur le siège de la capitale, c'est-à-dire la promesse qu'il avait été pour cela forcé de faire et de ratifier par serment, de ne jamais adorer les images. Irène s'étant ouvertement déclarée iconolâtre, Paul fit pénitence du crime d'avoir exercé les fonctions de pasteur pendant la persécution contre les saints partisans du culte des images. Que sa conversion fût sincère ou non, toujours est-il que Paul mourut ce qu'on appela alors catholique et même moine, et qu'avant de fermer les yeux, il conseilla à Irène de convoquer un concile général, seul moyen, dit-il, de porter remède en cette circonstance aux maux et des fidèles et de l'église (1).

Taraise, patriarche désigné pour succéder à Paul, suivit exactement la voie où était entré son prédécesseur. Il refusa de prendre possession de sa nouvelle dignité, tant qu'on ne lui eut pas expressément promis la convocation prochaine d'un synode œcuménique.

(1) S. Theophan. chronogr. anno 773, p. 382 ad 384; anno 776, p. 385 et 386. — Zonar. annal. in vit. Iren. et Constant. l. 15, n. 10 et 11, p. 414. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 470.

L'impératrice et le pontife grec en écrivirent donc de concert au pape de Rome et aux autres évêques de la chrétienté. Adrien occupait alors le siège de l'ancienne capitale. Il était monté au plus haut degré de puissance et de gloire auquel aucun de ses prédécesseurs eût encore pu prétendre. Désiré, roi des Lombards, avait cessé toute hostilité contre Rome, par la seule crainte de la malédiction ecclésiastique. Charlemagne, de son côté, après la victoire complète qu'il venait de remporter sur les Lombards, avait pleinement confirmé les donations qui avaient été faites peu auparavant par son père Pépin à saint Pierre, pour nous servir ici du terme consacré à cette époque. Les intérêts spirituels et les intérêts temporels de l'église se confondaient de plus en plus dans ce siècle barbare : le roi des Francs qui, par principe de religion, avait comblé de biens le successeur prétendu du premier des apôtres, mû par le même principe, écrivit à l'impératrice Irène sur le culte dû aux images de Dieu et de ses saints.

Celle-ci avait précisément convoqué son concile. Adrien s'empressa d'y envoyer des légats pour le représenter. Les patriarches Jean d'Antioche et Thomas d'Alexandrie profitèrent de la trêve non encore expirée avec les Arabes, pour se rendre en personne à Constantinople. Mais, au moins pour le moment, ce zèle et ces efforts orthodoxes furent inutiles. La protection accordée dans le principe aux iconoclastes leur avait donné naissance ; la contradiction et la persécution les avaient fortifiés dans leurs opinions. Une fois

établis et consolidés comme secte, ils ne purent souffrir tranquillement que, d'un seul trait de plume, on ruinât ainsi leurs prétentions et le système sur lequel elles reposaient. A peine les patriarches et les évêques se furent-ils réunis à Constantinople en présence des empereurs et des catéchumènes, afin d'examiner et de consulter les saintes écritures sur la question théologique alors si vivement débattue, que, excités par quelques évêques, des troupes de gens armés et tout le peuple arrivèrent en foule et menacèrent de massacrer les pasteurs et abbés présents au concile, s'ils ne se retiraient à l'instant d'une assemblée impie, opposée à l'enseignement de la religion chrétienne et du saint concile septième œcuménique, tenu sous l'empereur Constantin V. On envoya des soldats pour repousser les perturbateurs; mais ils refusèrent d'obéir et s'unirent au peuple révolté. Le patriarche de Constantinople, les évêques et les abbés catholiques voyant qu'il aurait été inutile et même dangereux de s'opiniâtrer davantage, abandonnèrent volontairement le lieu désigné pour les séances du concile, et se réfugièrent dans le sanctuaire le plus reculé de l'église. Le peuple chanta victoire sans que, par un bonheur encore sans exemple dans les troubles théologiques, il y eût eu une seule goutte de sang versée. Les insurgés ne firent même de mal à qui que ce fût, et chacun put retourner paisiblement chez lui (1).

(1) S. Theophan. chronogr. anno 777 et 778, p. 386 ad 389. — Cedren. in compend. histor. t. 2, p. 470. — Anastas. biblioth. vit. S. Hadrien. t. 4, p. 244.

Mais les catholiques ne renoncèrent pas pour cela à leurs projets en faveur des images. Le concile transféré de Constantinople à Nicée, put être tenu sans empêchement dans cette dernière ville (787). C'est celui qui, depuis que la victoire est définitivement demeurée aux iconolâtres, fut gratifié du titre de septième concile œcuménique, en opposition à l'assemblée générale que les évêques avaient célébrée et décorée du même titre sous le règne de Constantin Copronyme. Il était composé d'environ trois cent cinquante pères, et se tenait en présence des légats du pape Adrien, sous la présidence de Taraise, pasteur de Constantinople. Les patriarches ou leurs représentants avaient été retenus par l'impératrice jusqu'à cette époque, et ils ouvrirent les sessions dès que le patriarche Taraise se fut transporté de la capitale au lieu désigné pour la réunion. L'hérésie nouvelle y fut proscrire, et on anathématisa trois fois les patriarches constantinopolitains déjà morts, savoir, Anastase, Constantin et Nicétas, tous trois iconoclastes. On forma un canon ou décret de toutes les décisions du concile, qui furent envoyées à Constantinople où elles reçurent la confirmation requise par la signature des empereurs; puis, traduites en langue latine, elles furent communiquées au pape Adrien (*).

Les événemens politiques de cette époque sont tellement liés aux affaires de religion, qu'il est indispen-

(* Cedren. hist. compend. t. 2, p. 470 et seq. — S. Theophan. chronogr. ann. 379 et 380, p. 390. — Anastas. biblioth. vit. S. Hadrian. p. 269. — Zonar. annal. in Constant. et Iren. l. 45, n. 44, p. 446.

sable, pour l'entière intelligence de notre matière, d'entrer dans quelques détails au sujet des premiers. Deux ans après le concile général des catholiques adoreurs des images, se manifesta la mésintelligence entre le jeune Constantin VI et sa mère Irène. Celle-ci l'emporta dans l'origine sur son fils et se vengea cruellement des conseillers qui avaient réussi à réveiller l'ambition du prince : mais son triomphe fut de courte durée. Les troupes rougissaient d'obéir à une femme. Les soldats demandèrent à grands cris d'avoir Constantin pour chef. L'ambitieuse Irène fut forcée de céder à son tour. En se retirant, elle laissa le champ libre à Constantin, qui commença par user de son autorité en exerçant sur les partisans de la régente les mêmes actes de barbarie qu'elle avait exercés sur les amis de l'empereur.

Depuis son avènement au trône, Constantin ne se laissa pas de commettre imprudences sur imprudences, et marcha ainsi à grands pas vers sa perte, à laquelle ne cessait de contribuer de tous ses moyens la rusée impératrice dont, malgré la coutume atroce du siècle, il avait négligé de se défaire. Elle avait su se conserver l'attachement des moines et des iconolâtres que son fils n'avait pas la politique de ménager avec autant de soin, et que même il n'avait pas été fâché de pouvoir humilier, parce qu'il les connaissait entièrement dévoués à l'ancien système des choses, pendant la durée duquel sa mère les avait vengés de leurs adversaires et de leurs ennemis.

Le nouvel empereur ajouta à cette faute une faute

plus impardonnable encore, celle de répudier Marie, sa première femme, pour épouser Théodote, femme du palais (*cubicularia*) de son épouse. La pieuse Irène (c'est ainsi que l'appelle Théophanes) avait beaucoup favorisé dans le commencement l'inclination naissante de son fils, et avait ainsi été la principale instigatrice et la cause réelle de la résolution inconsidérée qui hâta la ruine du monarque grec. A peine le mal eut-il été fait de manière à ce qu'il fût impossible de retourner en arrière, l'impératrice changea à la fois de langage et de conduite. Elle fut la première à condamner hautement ce qu'elle flétrit alors du nom de bigamie du prince régnant, et excita contre lui, sous prétexte de rigorisme, tous les mécontents de l'empire (1).

Le patriarche Taraise n'avait pas osé de prime abord se déclarer trop ouvertement contre Constantin, de peur, dit-il, des innovations que, par esprit de vengeance, l'empereur contrarié dans son amour eût pu favoriser dans l'église. La plaie qu'y avait faite les iconoclastes était trop fraîche encore pour qu'on ne craignît pas de la rouvrir, et, sur un signe du prince, de voir l'hérésie, si récemment vaincue, reprendre en peu de temps son ancienne vigueur. Il aima mieux paraître tolérer le divorce de l'empereur, que celui-ci du moins colorait sous l'aspect religieux, en accusant l'impératrice non seulement d'adultère, mais encore de ten-

(1) S. Theophan. chronogr. anno 783, p. 393, et 787, p. 396. — Zonar. annal. in Constant. et Iren. l. 15, n. 44, p. 447. — Cedren. in histor. compend. t. 2, p. 474 et seq.

tatives pour lui ôter la vie. Mu par les mêmes considérations, l'économe Joseph (premier dignitaire de l'église de Constantinople après le patriarche) assista publiquement et solennellement au mariage de l'empereur avec Théodote, et même il plaça la couronne nuptiale sur la tête de Constantin. Mais le clergé constantinopolitain et surtout les moines furent d'un avis opposé à leurs chefs. Platon, supérieur d'un des principaux monastères de la capitale, se sépara ouvertement de la communion religieuse du patriarche Taraise parce qu'il communiquait avec l'empereur et avec le prêtre qui avait été présent à la cérémonie du mariage de Théodote, et parce qu'il avait consenti à ce que l'impératrice Marie fût renfermée dans un monastère. Constantin VI exila Platon et les moines. Mais cette sévérité ne fit qu'encourager et enhardir les autres abbés, collègues de celui qui venait d'être déporté. Théodore, entre autres, chef de la congrégation des studites, excommunia formellement l'empereur pour cause de bigamie, et motiva cette sévérité sur la nécessité de réprimer un crime auquel l'exemple du maître n'aurait pas manqué de faire en peu de temps un grand nombre d'imitateurs, comme on pouvait déjà s'en convaincre par la multitude de divorces qui venaient d'être prononcés : Irène vit clairement alors que le moment de se déclarer était venu. Aidée par les mécontents, la plupart prêtres et moines, elle parvint à s'emparer de la personne même de son fils (797), et elle lui fit crever les yeux d'une manière si cruelle que le malheureux succomba peu de jours

après dans les plus horribles souffrances et des suites de l'opération ⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites, il y avait eu à Francfort un concile général des évêques d'Occident, où avaient assisté trois cents pasteurs francs, germanis, italiens et espagnols, réunis pour juger en dernier ressort Félix, évêque d'Urgel ⁽²⁾, qui, après avoir déjà rétracté une fois son quasi-nestorianisme, venait d'émettre de nouveau ses anciennes opinions hérétiques et même de les enseigner publiquement ⁽³⁾. Les pères de Francfort

⁽¹⁾ Ignat. episcop. vit. S. Taras. patriarch. constant. cap. 7, n. 29 et seq. apud Bolland. die 25 februar. t. 3, p. 583. — S. Theophan. chronogr. anno 788, p. 397; anno 789, p. 398 et 399. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 473. — Michaël. monach. de S. Theodor. studit. apud Baron. ad ann. 795, n. 55 et seq. t. 13, p. 307. — S. Theodor. studit. in S. Platon. orat. funebr. cap. 29, apud Sur. die 16 decembr. t. 6, p. 1025. — Zonar. annal. loco cit. n. 13, p. 119. — Mich. Glyc. annal. part. 4, p. 285.

⁽²⁾ Félix et son disciple, Élipand, archevêque de Tolède, avaient voulu défendre le christianisme contre les imputations des Maures d'Espagne, comme les empereurs de Constantinople avaient fait lorsqu'ils s'étaient vus en butte aux accusations des mahométans d'Orient. Les princes grecs détruisirent les images pour éviter le reproche d'idolâtrie; les évêques espagnols proposèrent de nouveau les dogmes déjà prêchés par Arius et par Nestorius, pour se soustraire au soupçon de polythéisme. Cette tentative échoua devant les conciles de Narbonne (791), de Ratisbonne et de Rome (792), de Francfort (794), de Fréjus (795), et enfin de Rome sous le pape Léon III, en 799. La même année, Félix abjura à Aix-la-Chapelle. — Concil. narbonnens. apud Labbe, t. 7, p. 964; ratisponens. p. 1010; francoford. p. 1013 et seq.; roman. p. 1149 et seq.

⁽³⁾ Nous n'avons pas parlé de ces discussions au livre consacré à Nestorius et Eutychès, à cause de leur peu d'importance, due surtout à l'ignorance générale des Occidentaux à cette époque, d'où résulte nécessairement le manque d'intérêt dans leurs disputes théologiques. D'ailleurs, l'affaire de l'évêque Félix, outre qu'elle ne se rattachait point aux

examinèrent, en outre, les décisions du septième concile œcuménique des iconolâtres, tenu à Nicée; et, sans le moindre égard, ni aux légats du pape Adrien qui y avaient coopéré, ni à l'approbation donnée aux décrets de cette assemblée par ce même pape, ils prononcèrent une sentence diamétralement opposée, en vertu de laquelle le culte des images fut déclaré impie, et qui condamna tous ceux qui avaient autorisé et approuvé ce culte. Les canons du concile général, deuxième de Nicée, y furent abrogés solennellement. Charlemagne envoya à Rome les décisions des évêques connues sous le nom de *livres carolins*, et les actes du synode de Francfort; le pape les jugea tellement importans dans la situation des choses, et eut une peur si grande de s'engager dans une dispute avec des pasteurs qui, quoique la plupart francs et barbares, n'étaient nullement à mépriser pour les théologiens d'Italie, guère moins ignorans ni moins barbares qu'eux, qu'il traîna prudemment l'affaire en longueur et se garda de jamais donner une réponse catégorique et décisive (1).

Quelques années après, l'empereur grec Michel II, dit le Bègue, écrivit à Louis-le-Débonnaire pour lui exposer de nouveau les abus du culte des images. Louis convoqua à son tour une assemblée d'évêques, et leur décision, conforme à celle des pères du concile

dogmes professés par le patriarche constantinopolitain, se trouvait naturellement hors du cadre tracé à cette Époque de l'histoire ecclésiastique, lequel ne s'étend que jusqu'au schisme entre l'Orient et l'Occident.

(1) Concil. francoford. c. 2, apud Labbe, t. 7, p. 4057.

Voyez, à la fin du chapitre, la note supplémentaire.

de Francfort et à l'opinion du pape Grégoire I, fut qu'il ne fallait, ni adorer les images comme avait voulu le concile deuxième œcuménique de Nicée, ni les briser comme faisaient les iconoclastes. Ils ne satisfirent pas plus par là aux exigences des Orientaux qu'aux désirs de Rome : celle-ci continua à anathématiser les iconomaches, tandis qu'à Constantinople on ne se lassa pas de persécuter les iconolâtres (1). Mais revenons aux affaires de l'église d'Orient.

La sanglante tragédie que nous avons rapportée plus haut fut bientôt suivie, Dieu, dit Théophanes, étant irrité de l'excès de nos péchés, de la chute de la très pieuse Irène elle-même. Elle avait fait déposer de la prêtrise l'économe Joseph ; et le très saint patriarche Taraise, nous nous servons toujours des expressions de l'évêque Théophanes, constamment dis-

(1) Michaël. imperat. epist. ad Ludovic. imperat. apud Baron. ad ann. 824, n. 26 et 27, t. 14, p. 65. — Convent. parisiens. (824) apud Labbe, t. 7, p. 1543 et seq. — S. Gregor. magn. epist. 13, l. 11, ad Seren. episcop. massiliens. t. 2, p. 1100 et seq.

Le pape saint Grégoire-le-Grand écrit à l'évêque de Marseille : Nous vous approuvons beaucoup d'avoir défendu d'adorer les images, nous vous blâmons de les avoir brisées (quia eas (imagines) adorari vetuisses, omnino laudavimus; fregisse vero reprehendimus). — Il ajoute : N'empêchez pas qu'on fasse des images ; mais ne permettez jamais, ni en aucune manière, qu'on les adore (si quis imagines facere voluerit, minime prohibe : adorari vero imagines, modis omnibus veta). — Locis cit. p. 1100 et 1101.

Sous le règne de Louis-le-Débonnaire dont nous parlons, saint Agobard, archevêque de Lyon, écrivit contre le culte des images, qu'il flétrit de l'épithète *superstitieux* : il trouve impie qu'on appelle les images saintes, et il veut que là où il en existe, on les détruise et qu'on en ancantisse jusqu'aux débris et à la poussière. — S. Agobard. de imaginib. n. 16, t. 1, p. 244 ; n. 23, p. 254 ; n. 34, p. 266, etc., etc.

posé à changer de rôle, se prêta sans peine à ce manège, comme, peu après, il se prêta avec la même facilité au couronnement du fils de Nicéphore.

Lorsque celui-ci eut remplacé sur le trône la cruelle impératrice, et qu'à la mort de Taraise un autre Nicéphore fut monté sur le siège patriarcal de Constantinople, Joseph fut réhabilité et on lui rendit tous ses droits. Les moines Platon et Théodore se séparèrent alors de nouveau de la grande église constantino-politaine. Outre les motifs que nous avons exposés plus haut, ils en alléguèrent un autre sur lequel ils basèrent leur schisme, savoir l'irrégularité du patriarche Nicéphore qui, de laïque, était passé immédiatement à la première dignité épiscopale de l'empire, ce qui, avoue Zonare, avait eu lieu plus d'une fois. L'empereur n'osa pas les envoyer en exil, quelque envie d'ailleurs qu'il en eût, à cause du grand nombre de leurs partisans et amis, tous rappelés, honorés et placés sous Irène. Théodore-le-Studite, entre autres, se trouvait à la tête de plus de sept cents moines.

Cependant, lorsque l'évêque de Thessalonique, nommé Joseph et frère de Théodore, se fut joint aux mécontents, la chose parut trop sérieuse pour qu'on négligeât davantage d'y porter remède. Nicéphore fit assembler un concile qui n'hésita pas à exiler tous les mécontents de la capitale. Ce succès rendit l'empereur plus hardi : plutôt superstitieux que religieux, c'est-à-dire tout à la fois catholique iconolâtre et très porté pour le manichéisme, dont les pratiques mystérieuses lui inspiraient beaucoup de confiance en certaines oc-

casions, Nicéphore n'empêcha cependant nullement que l'on prêchât ouvertement sous son règne contre le culte des images. Un ermite, appelé Nicolas, se montrait à cette époque le plus ardent à poursuivre leur destruction. Nicéphore l'honora et le protégea de toutes les manières, ainsi que ceux qui professaient sa doctrine iconoclaste. Cela occasionna bien des vexations, tant contre le patriarche que contre l'église constantinopolitaine et d'autres de moindre importance. On s'empara de leurs biens; les richesses des évêques et des moines devinrent des récompenses militaires, et finalement l'empereur déclara qu'il ne reconnaissait d'autre limite à son pouvoir que l'obligation d'en user sagement et de défendre son autorité avec vigueur (1).

Michel Rangabe succéda à Nicéphore (812), et fut couronné par le patriarche Nicéphore qui lui fit promettre solennellement de demeurer orthodoxe et de ne pas verser le sang chrétien. Par un revirement qui ne manquait presque jamais d'avoir lieu en ces circonstances, le nouvel empereur professa des principes et une politique entièrement opposés à ceux de son prédécesseur, favorisa le parti qui venait d'être persécuté et persécuta celui qui avait été honoré et protégé. Sous ce règne, les moines et le patriarche furent réconciliés entre eux; ce dernier put librement com-

(1) S. Theophan. chronogr. ann. 795, p. 402; 796, p. 405; 798, p. 407; 801, p. 409, et 803, p. 413. — Zonar. annal. vit. Nicephor. l. 15, n. 14, p. 121 et 122. — Cedren. compend. histor. t. 2, p. 477, 478 et 480.

muniquer avec l'évêque de Rome Léon III, ce que Nicéphore l'avait constamment empêché de faire. A l'instigation du patriarche et de quelques autres dévots intolérans et fanatiques, Michel décréta la peine de mort contre tous les manichéens ou pauliciens, et les athinganes de l'empire qui s'y étaient singulièrement multipliés par la protection de Nicéphore, partisan zélé des pratiques magiques et des prédictions (1). Cependant des conseillers perfides, dit l'évêque Théophanes, mirent obstacle à ce que cette sévérité louable eût son plein et entier effet, sous prétexte que les hérétiques traités avec douceur pouvaient se repentir, chose que l'historien grec juge de toute impossibilité, bien entendu si c'était une conversion sincère et durable que l'on attendit d'eux. « Ces novateurs, continue l'auteur que nous citons, prétendent que l'autorité religieuse ne peut pas prononcer la peine de mort contre les hérétiques; qu'elle ne peut même pas demander qu'elle soit prononcée par le pouvoir civil. Ce-

(1) Zonar. annal. l. 15, cap. 15, t. 2, p. 123.

Les pauliciens avaient pris ce nom du manichéen Paul de Samosates, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'évêque d'Antioche dont nous avons parlé au cinquième livre de cette époque. — Voy. Cedren. histor. compend. t. 1, p. 432 et seq. t. 2, p. 463, 480 et 541.

Les *athinganes* étaient des charlatans égyptiens qui existent encore de nos jours. Dans la plupart des langues modernes, on leur donne le nom de la nation d'où ils tirent leur origine; on les appelle aussi bohémiens du pays d'où ils se sont répandus dans toute l'Europe. Les Italiens ont conservé la dénomination ancienne en les appelant *zingani* ou *zingari*. — Vid. Delrio, *disquisit. magic.* l. 3, part. 1, quæst. 4, sect. 5, p. 409, et l. 4, cap. 4, quæst. 5, sect. 3, p. 658; et alibi.

pendant l'apôtre Pierre fit mourir Ananie et Saphire ; l'apôtre Paul déclara que les hérétiques sont dignes du dernier supplice, etc., etc. » Il paraît que finalement les chrétiens qui professaient la doctrine de l'évêque Théophanes, si différente, comme nous l'avons vu, de celle dont était imbu Martin, évêque de Tours, l'emportèrent sur leurs adversaires : car, d'après l'aveu de l'historien de cette époque, plusieurs têtes d'hérétiques tombèrent en cette circonstance (1).

Il en résulta des excès et des émeutes. Les manichéens et les athinganes se joignirent aux *iconomaches* et formèrent un parti séparé dans l'état, parti formidable qui leva l'étendard de la révolte contre le pouvoir établi. Depuis le septième concile œcuménique des iconolâtres, sous l'impératrice Irène, les ennemis de cette secte, déjà en possession du nom de *catholique*, n'avaient cessé de faire corps entre eux et de conspirer contre leurs adversaires et leur doctrine. Quelques-uns de ces fanatiques habitaient la capitale. L'imprudente rigueur de Michel fut le signal des massacres. Le fils de saint Constantin Copronyme (c'est ainsi que les iconoclastes appelaient cet empereur si en horreur aux catholiques) fut mis à la tête de l'entreprise révolutionnaire. On renversa de nouveau les images, et l'habit monastique devint un signal de persécution. Tous les désordres triomphèrent au sein de ces dissensions religieuses, l'adultère, le viol, le parjure, le meurtre,

(1) S. Theophan. chronogr. anno 804, p. 419. — Zonar. annal. in Michael. Rangabe, l. 15, n. 17, p. 125.

la rapine, les vengeances. Michel I (Rangabe) demeura vainqueur. Les hérétiques furent chassés avec ignominie : on arracha les yeux au fils de Constantin, et l'ermite iconoclaste Nicolas eut la langue coupée (1).

Enfin Léon V, l'Arménien, monta sur le trône des Grecs (813) et fut couronné empereur par le patriarche Nicéphore, pendant même que Constantinople était assiégée par les Bulgares. Léon s'imagina que l'idolâtrie des chrétiens était la seule cause de leurs continuelles défaites, comme si les idolâtres romains n'avaient pas conquis le monde et vaincu les monothéistes juifs eux-mêmes : il prouva, pour autant qu'il était en lui, sa thèse, en citant l'exemple d'empereurs idolâtres vaincus, et d'empereurs iconoclastes, au contraire, toujours suivis de la victoire. C'est ainsi que les chrétiens de la primitive église, à l'imitation des Juifs, leurs prédécesseurs, dont le Christ avait si formellement répudié les convictions sous ce rapport en déclarant que son règne n'est pas de ce monde, faisaient dépendre de leur plus ou moins d'orthodoxie le plus ou moins de bonheur terrestre qui, tantôt les élevait au dessus de leurs adversaires, tantôt les livrait à leur discrétion. C'est ainsi encore que les mahométans donnèrent pour la preuve la plus palpable de la vérité de leur foi miraculeuse les victoires que Dieu ne cessait de leur faire remporter sur les chrétiens; et il

(1) S. Theophan. chronogr. anno 804, p. 420 et 421.

faut avouer que, pendant des siècles, cet argument emprunta au cimetière des croyans arabes toute l'autorité dont il est susceptible.

Des paroles, l'empereur Léon passa bientôt aux faits. Au lieu de mettre tout son courage et toute son énergie à combattre les Bulgares, il s'attacha exclusivement à faire la guerre aux images, et dans ce but il s'adjoignit deux ennemis acharnés de l'iconolâtrie, Jean Hilylas et le moine Antoine. Les livres qui traitaient des images furent rassemblés et compulsés avec soin; et, cette enquête terminée, on déclara qu'il était demeuré prouvé incontestablement que le prétendu précepte qui oblige les chrétiens à adorer les images ne se trouve écrit nulle part. Là dessus l'empereur fit appeler le patriarche en sa présence et voulut le mettre aux prises avec ses adversaires les iconomaches; mais le pasteur refusa d'entrer en discussion. Léon lui dit que le peuple grec tout entier demandait l'abolition de l'idolâtrie et la destruction des images: et il se hâta d'envoyer par la ville des soldats outrager en tous lieux ces dernières, les lapider et les couvrir de boue. Il fit aussi enlever la statue du Sauveur, déjà une fois renversée par Léon l'Isaurien, mais qui avait été remise à sa place sous le règne de l'impératrice Irène. Les évêques et les moines qui se trouvaient à Constantinople soumirent au patriarche leurs doutes sur la question controversée; et lui exposèrent les passages qui avaient été expliqués dans un sens favorable aux hérétiques. Nicéphore ne négligea rien pour rectifier ce qu'il appelait

ces erreurs; et les prélats catholiques jurèrent, entre les mains de leur chef, de persévérer jusqu'à la mort dans les opinions qu'il leur imposait comme seules orthodoxes. Le patriarche se crut alors en mesure pour faire impunément à l'empereur des remontrances sérieuses sur sa conduite envers la religion et ses ministres; et l'adroit Léon V, qui n'estimait pas le moment venu de se montrer ouvertement tel qu'il était, ne répondit à l'évêque qu'en adorant lui-même, et publiquement, une image qu'il portait dans son sein ⁽¹⁾.

L'orage calmé, l'empereur fit tenter les évêques l'un après l'autre; et malgré leur serment récent, il n'eut pas la moindre peine à les séduire, et les trouva presque tous disposés à le soutenir dans ses desseins. Il fit donc enlever de nuit celui que les iconolâtres appelaient le divin patriarche. Feignant qu'il avait fui de son propre mouvement, Léon procéda aussitôt à l'élection d'un nouveau pasteur moins négligent et plus dévoué aux intérêts de son troupeau; et l'ignare et rauque Théodose, c'est le portrait qu'en font les historiens ⁽²⁾, fut nommé à la plus haute dignité ecclésiastique de l'empire. Son premier soin fut de corrompre, au milieu des repas somptueux et des fêtes brillantes qu'il leur donnait, les plus fermes et les plus rigoureux d'entre ses collègues.

(1) Mich. Glycæ annal. part. 4, p. 287. — S. Theophan. chronogr. anno 805, p. 426; auth. incert. post. Theophan. p. 434, 435 et seq. — Zonar. annal. in vit. Leon. armen. l. 15, n. 19, p. 129.

(2) Il donnait, dit Léon le grammairien, moins de son qu'un poisson.

Léon l'Arménien, sur ces entrefaites, convoqua en faveur des iconoclastes un concile général, où les patriarches, adversaires de ceux-ci, furent de nouveau anathématisés. On y commit, s'il faut en croire les témoignages des écrivains du parti opprimé, des actes atroces de violence sur les évêques qui ne voulurent point adopter la doctrine protégée par la cour. Ils furent foulés aux pieds, et, tous couverts de sang et de blessures, on les livra aux mains des soldats qui devaient les garder en attendant qu'on pût les envoyer en exil. En vertu des décrets de cette assemblée iconomache, les images furent renversées, arrachées et brûlées de toutes parts. Avoir chez soi une image de saint, était un crime digne de mort; et plusieurs catholiques convaincus de s'en être rendus coupables furent punis du dernier supplice. Les vases sculptés mêmes furent enveloppés dans la même proscription, et les satellites de Léon eurent ordre de les briser sous leurs pieds. Il fut strictement défendu de parler dans un sens opposé à la doctrine embrassée par le pouvoir, sous peine d'avoir la langue coupée. Les iconolâtres furent poursuivis, saisis, battus de verges, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et envoyés en exil. Et ces actes de cruauté avaient lieu sur une accusation vague, sur un simple soupçon, sur une calomnie contre quiconque ne favorisait pas ouvertement les iconoclastes (1).

Léon V ayant été haché en pièces après une révo-

(1) Auth. incert. hist. post S. Theophan. chronogr. p. 440 ad 442. — Leon. grammat. ibid. p. 446 ad 450, et 453. — Cedren. compend. histor.

lution de palais, Michel l'Amorrhéen ou le Bègue prit les rênes de l'empire (820). Plus juif que chrétien, dit Zonare, et feignant la tolérance dans ses discours tout en persécutant réellement les orthodoxes, il suivit pendant huit ans que dura son règne la marche tracée par son prédécesseur. Théophile, son fils, prince sévère mais juste, selon le même Zonare, se conduisit de la même manière pendant douze autres années encore. Baptisé et non circoncis, il observait cependant les pratiques de la synagogue plutôt que celles de l'église; et malgré cela, il honorait le Sauveur et sa mère, mais il ne voulait pas d'images, et il punit avec sévérité ceux qui les adoraient (1). Ce n'était du reste plus la superstition uniquement que le pouvoir voulait détruire; car à celle contre laquelle il sévissait, il en substituait une autre non moins pernicieuse. Jean-le-Syncelle, c'est-à-dire qui avait été l'ami et le commensal du dernier patriarche de Constantinople, et qui était devenu patriarche à son tour, tout en professant les opinions iconomaches, se vantait d'être sorcier. Il invoquait les démons pour l'empereur, son maître, et lui prédisait l'avenir (2).

t. 2, p. 488 et seq. — Zonar. *annal. vit. Theophil.* loco cit. n. 20, p. 130 et seq.

(1) Il paraît que le bruit s'étant répandu en Orient de l'existence d'une image de la Vierge qui jetait du lait par les mamelles, l'empereur fit examiner le miracle, découvrit la jonglerie, qui s'opérait au moyen d'un petit tuyau de plomb dans lequel les prêtres injectaient du lait, en punit les auteurs et abolit par suite, plus expressément qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, le culte des images. — Saïd Ebn Batrik, seu Entych. *alexandr. annal.* t. 2, p. 448 et 451.

(2) Zonar. *annal.* l. 15, n. 22, p. 135 et seq.; 25, p. 142; 27, p. 146, et 28, p. 150. — Cedren. *compend. histor.* t. 2, p. 406.

Ne passons pas sous silence que les principes iconoclastes avaient pénétré à cette époque jusqu'en France et à Rome même. En 824, un concile nombreux tenu à Paris avait, à la vérité, confirmé quelques-unes des décisions du deuxième concile de Nicée, septième œcuménique, mais il s'était mis en opposition avec toutes les autres. Les pères s'y étaient prononcés sur l'abus de l'adoration des images, à peu près de la même manière qu'avaient fait, un an auparavant à la cour occidentale, les envoyés grecs de l'empereur Michel. Trente ans après, Constantin, élu pape de Rome concurremment avec Benoît III, qui demeura vainqueur dans cette lutte de prêtres et chassa enfin son rival après l'avoir accablé d'injures et de mauvais traitements; Anastase, disons-nous, à peine avait-il été reconnu dans sa dignité nouvelle par les envoyés de l'empereur grec, qu'il fit briser toutes les statues de l'église de Saint-Pierre, et gratter les images qui y étaient peintes. Cette tentative d'iconomachie n'eut aucune suite en Occident (1).

Enfin, après douze années du règne de Théophile, c'est-à-dire douze années de persécutions contre les adorateurs des images, et jusque contre les peintres qui les faisaient et contre les moines qui en propageaient le culte, Michel III Porphyrogénète, fils de cet empereur, renouvela, sous la tutelle de l'impératrice Théodora, sa mère, la révolution théologique qui avait déjà eu lieu sous le règne d'Irène et de son fils Con-

(1) Anastas. biblioth. vit. Benedict. III, t. 4, p. 397.

stantin. Comme Irène, Théodora adorait les images du vivant même de l'empereur, son mari. Elle en rétablit également le culte, et rappela les évêques, les prêtres et les moines exilés pour opinions sous Théophile. Enfin, elle combla la mesure de ses mérites en matière d'orthodoxie en excitant une persécution contre les manichéens - pauliciens, que ses ministres aides-bourreaux firent égorger, mettre en croix et supplicier de diverses manières, au nombre d'environ cent mille, et dont bien entendu les dépouilles furent acquises aux régnans. Le patriarche que Théodora fit enfermer dans un cloître (1), céda la place à l'orthodoxe Méthodius. Celui-ci accusé de viol, se disculpa de la manière que nous avons vu faire avant lui par plusieurs prêtres et pasteurs soupçonnés d'actions contraires à la pureté et à la morale. Il démontra et même montra son impuissance physique, de laquelle il prétendit être redevable au secours de saint Pierre, qui n'avait pas trouvé d'autre moyen de l'empêcher de succomber à l'avenir aux tentations de la chair (2).

(1) Il avait, dans sa manie iconoclaste, crevé les yeux aux images du Christ et de sa mère *infécondée* (*καὶ τῆς αὐτῶν ἀσπέρως τεκούσης*). Théodora le condamna à la peine du talion. Heureusement pour l'ex-patriarche que ces ordres barbares ne furent point exécutés : on se contenta de lui administrer deux cents coups de bâton.

(2) Leon. *grammat. post S. Theophan. chronogr.* p. 457. — Zonar. *annal. in vit. Michaël.* l. 46, n. 4, t. 1, p. 452 ad 454. — Mich. *Glyc. annal. part. 4,* p. 290. — Cedren. *histor. compend. t. 2,* p. 548 et seq. 534, 537 et 544.

Méthodius montra publiquement, disent Zonare et Cédrenus, dans l'église et devant une nombreuse assemblée, ses parties naturelles qui

Depuis cette époque, les catholiques de l'Orient furent à l'abri de toute tentative de la part des iconoclastes, les plus redoutés de leurs adversaires. Les images rentrèrent tellement dans leurs anciennes prérogatives chez les Grecs, que vers le milieu du dixième siècle, l'empereur Romain I Lécapène ne crut pouvoir mieux se défendre contre les Bulgares, ennemis de l'état, qu'en s'affublant lui-même d'un manteau ôté à une statue de la Vierge : il invoqua Marie de cette manière et la conjura, en pleurant, de fléchir le cœur du chef de l'armée qui combattait son peuple et de le préparer à lui accorder la paix (1).

Voilà où finalement allèrent aboutir tous les efforts des chrétiens grecs, si acharnés contre l'idolâtrie et les images. Ils se conformèrent à la doctrine et aux

étaient refroidies, amaigries, atrophiées, et comme tombées dans le marasme. Cela étonna et fit en même temps beaucoup de plaisir aux personnes pieuses. Il raconta, en outre, qu'étant à Rome fort amoureux et constamment tourmenté par des tentations de la chair, il prit son recours vers les saints apôtres Pierre et Paul qui lui apparurent la nuit suivante. Pierre lui prit les parties naturelles et les brûla par son atouchement : il délivra ainsi le patriarche de toute tentation ultérieure.

(1) Leon. grammat. post. S. Theophan. chronogr. p. 500. — Cedren. histor. compend. t. 2, p. 623.

Il était naturel que ce Romain estimât une relique plus que tout autre chose au monde. En effet, assiégeant la ville d'Édesse et près de la prendre, il consentit à se retirer après avoir reçu des *agareni* qui la défendaient le linge appelé *véronique* qu'il fit transporter triomphalement et avec la plus grande pompe à Constantinople. Sous Jean Comnène, la ville de Séziris, en Mésopotamie, se racheta également au prix d'une somme d'argent et d'une croix miraculeuse qu'elle donna aux Grecs victorieux. — Zonar. annal. vit. Roman. Lacapen. l. 16, n. 20, t. 2, p. 192. — Nicet. Choniât. annal. vit. Joann. Comnen. n. 8, p. 19 et 20,

croyances de l'église romaine , au moment même où ils se séparaient de la communion de cette église. Leur iconolâtre orthodoxie ne servit pas peu dans la suite à les rendre plus odieux aux Turcs , mahométans et par conséquent iconoclastes, leurs vainqueurs.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

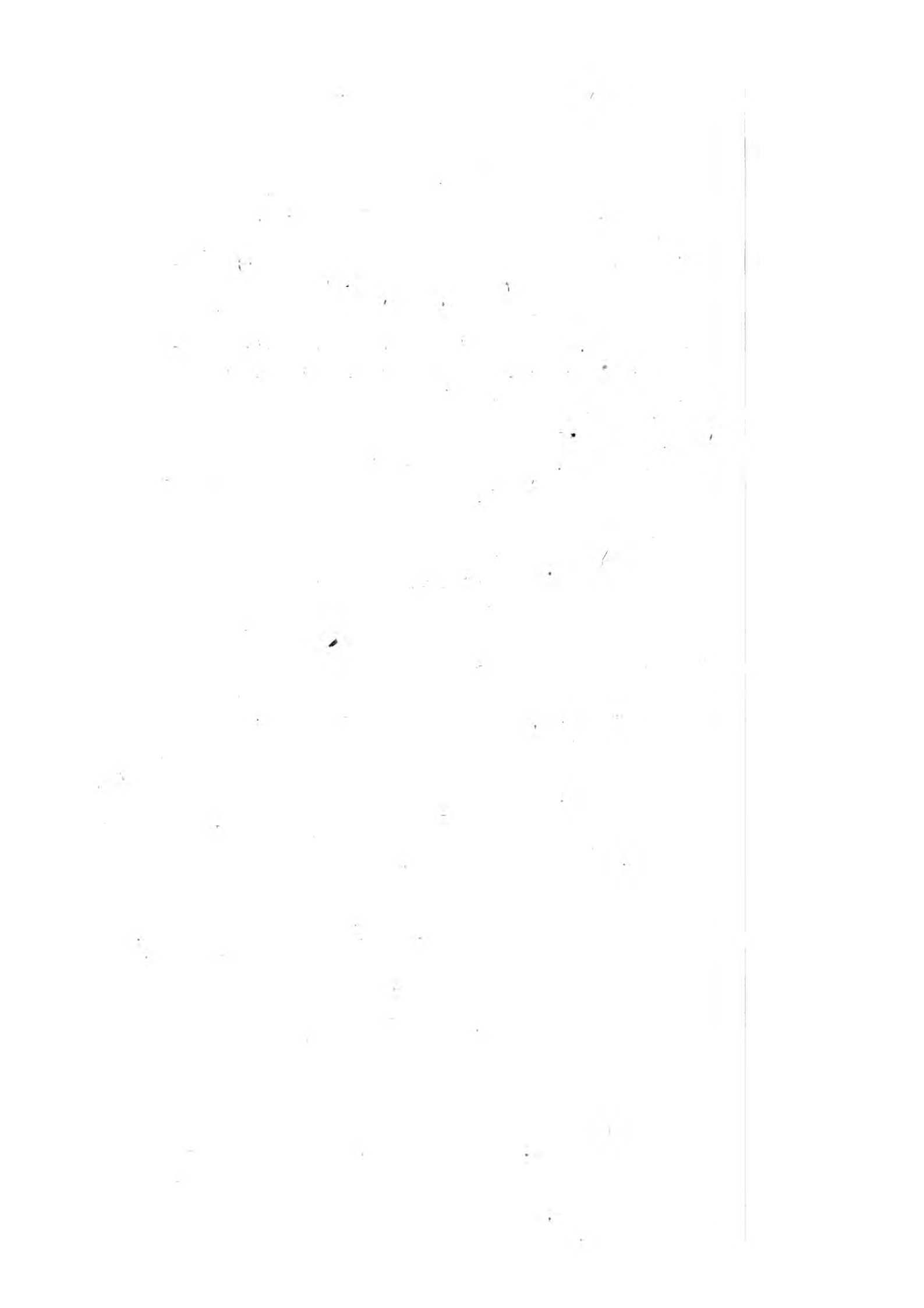
Opposition des Occidentaux au culte des images. — Le pape n'ose pas s'expliquer.

Il est dit aux actes du concile de Francfort : « Pour ce qui est de la question sur l'adoration des images, telle que l'ont considérée les Grecs dans leur dernier concile, où ils ont anathématisé quiconque ne les adorerait pas à l'égal de la sainte Trinité, nos saints pères, répudiant sous tous les rapports cette adoration et ce culte, l'ont unanimement condamné (*omnimodis adorationem et servitatem renuentes contempserunt, atque consentientes condemnaverunt*). »

Cela n'empêcha pas le culte des images de passer en dogme essentiel au salut. On eut beau distinguer par la suite le culte dû aux images comme on avait distingué celui dû aux créatures et au Créateur qu'elles représentaient, savoir, en culte de *latrie* pour Dieu seul et ses images, d'*hyperdulie* pour la Vierge et ses prétendus portraits, et de simple *dulie* pour les saints ordinaires et leurs représentations; on eut beau avertir le peuple que les images ne devaient point être adorées comme telles, mais seulement comme rappelant à la mémoire l'idée des formes de Dieu (qu'on soutenait n'avoir point de formes) et de ses glorieux serviteurs, on n'en établit pas moins une véritable idolâtrie, sévèrement condamnée et proscrite par les fondateurs du christianisme et ses premiers partisans pendant plusieurs siècles : les vaines subtilités qu'on imagina pour s'en défendre, ne servirent qu'à ne pas demeurer sans réponse devant les différens réformateurs qui reprochaient aux catholiques leurs perpétuelles variations et leurs inconséquences sans fin. — Gratian. decret. part. 3, de consecrat. dist. 3, c. 28, venerabiles, t. 1, p. 467. — Concil. trident. sess. de invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum, et sacris imaginibus, t. 14, p. 895.

Nous avons dit que le pape Adrien s'était bien gardé de contredire ouvertement les théologiens de Charlemagne et Charlemagne lui-même. Ceux-ci lui avaient simplement exposé que le culte des images ne leur paraissait pas d'une utilité constatée. Ils savaient qu'il ne faut adorer aucun ouvrage de la main des hommes, et cela leur suffisait. En outre, ils eurent peu de peine à réfuter et à tourner en ridicule les puérités niaises apportées en preuves de l'obligation d'adorer les images par les pères de Nicée dans leur cinquième session. Adrien releva ces critiques avec douceur et modération, sans même se prononcer catégoriquement,

mais en cherchant à opposer des citations et des autorités à celles transmises à Rome par l'empereur. Il finit par dire que les pères de Nicée ont abondé dans le sens du pape Grégoire, son prédécesseur, et dans son propre sens concernant le culte des images, en décidant qu'il faut leur accorder le baiser et le salut d'honneur, sans autre culte véritable, que, selon nous, dit Adrien, on ne doit qu'à la seule majesté divine (*his osculum et honorabilem salutationem reddidere; nequaquam secundum fidem nostram veram culturam, quæ dant soli divinæ naturæ*). —*Epist. Hadriani. pap. ad Carol. reg. apud Labbe, t. 7, p. 945 ad 963.* — *Anastas. biblioth. in VII synod. ad Joann. VIII præfat. ibid. p. 34.*



LIVRE QUATORZIÈME,

GRAND SCHISME ENTRE LES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE.

CHAPITRE UNIQUE.

La révolution politique qui sépara l'Italie de l'empire d'Orient, est la vraie et la seule cause du schisme des deux églises. — Charlemagne. — Les papes entièrement absorbés par la politique. — Photius. — Le pape constitué juge entre ce patriarche et saint Ignace, dont il avait occupé le siège. — Les légats romains, séduits par les Grecs, sont condamnés par le pape. — Concile à Rome qui excommunie Photius. — Photius excommunie le pape. — Il est déposé par l'empereur grec, et anathématisé de nouveau à Rome. — Soumission de l'empereur et du patriarche grecs au pape romain, au huitième concile œcuménique. — Le peuple grec ne la ratifie pas. — Photius succède à saint Ignace. — Le huitième concile universel des Grecs casse, d'accord avec le pape, le huitième concile universel des Latins. — Influence, richesses et pouvoir réel des papes. — Institution des deux pouvoirs, et ses conséquences nécessaires. — Michel Cérulaire. — Rapprochemens intéressés entre les deux églises, du treizième à la moitié du quatorzième siècle. — Procession du Saint-Esprit. — Les Grecs la veulent simple. — Les Francs, tenant à ce qu'elle soit double, forcent le pape à admettre ce nouveau dogme. — Photius le combat avec ardeur pour mieux perpétuer le schisme. — Massacres à cause du *filioque*. — Haine implacable entre les Grecs et les Latins. — Michel Paléologue accepte la double procession du Saint-Esprit. — Persécutions du pouvoir pour faire recevoir le *filioque*. — Abus que fait le pape de son autorité sur les Grecs réunis. — Andronic, fils de Michel, abolit jusqu'à la mémoire de la réunion. — Nouvelle tentative de Manuel Paléologue. — Réunion opérée au concile de Florence. — Le clergé grec refuse de s'y soumettre. — Prise de Constantinople par les Turcs.

Il reste peu de faits à ajouter à ceux qui ont été rapportés dans les livres précédens, pour arriver au terme que nous avons posé à la première Époque de ces considérations sur l'histoire du christianisme. Ce n'est pas une hérésie nouvelle à développer ; ce ne sont plus des conciles fondant de nouveaux dogmes et chaque jour resserrant de plus en plus le champ évangélique si étendu, ouvert primitivement à la liberté du chrétien. C'est simplement le récit de la péripétie finale que l'ambition des deux grandes églises

rivales avait préparée de longue main, et qui, faisant tout à coup cesser toute relation entre elles, nous permettra, dans la seconde Époque de cet ouvrage, de concentrer presque entièrement nos regards sur l'église occidentale, celle d'Orient étant peu après tombée dans l'esclavage et l'oubli.

A la fin du livre consacré aux iconoclastes, nous nous sommes étendu au-delà des événemens qui avaient déterminé le grand schisme. Nous ferons de même dans le livre que nous destinerons entièrement à fixer les idées sur le même schisme, afin de ne laisser ignorer aucun des détails qui se rattachent aux huit premiers siècles du christianisme, après lesquels l'église catholique d'Occident devint exclusivement l'église romaine. L'Orient était le théâtre où les adversaires des images avaient principalement joué leur rôle sanglant. Aussi avons-nous surtout pris acte des faits qui, pendant cette époque, ont déshonoré l'histoire de l'empire grec jusqu'à la fin des disputes relatives aux iconomaches. Maintenant nous n'aurons plus à nous occuper que des provinces de la nouvelle monarchie européenne. C'est là que le schisme prit son origine, et que les motifs qui l'avaient fait naître le perpétuèrent à jamais : nous ne présenterons les révolutions de la Grèce que comme des épisodes qui se rattachent plus ou moins à l'histoire de la monarchie latine.

Plus de quarante ans avant les boucheries théologiques dont nous avons fait le récit en dernier lieu, avait été conclue en Italie la négociation qui devait ôter à

jamais aux empereurs grecs toute autorité et même toute influence sur le siège primitif de la puissance romaine. Cette importante révolution politique fut la seule et véritable cause du schisme religieux entre les deux communions chrétiennes de l'empire, et non les querelles insignifiantes sur la procession du Saint-Esprit, dont nous parlerons plus bas et sur lesquelles les pontifes romains ne se montrèrent pas toujours intraitables, ni le mariage des prêtres canoniquement permis chez les Orientaux et que l'église romaine toléra long-temps, comme nous le verrons en parlant de l'église de Milan au onzième siècle. Ce ne fut, il est vrai, qu'à cette époque que le schisme se déclara enfin nettement et positivement, en cessant de s'envelopper de l'espèce de vague qui jusqu'alors l'avait en quelque sorte, et du moins quant aux apparences, rendu douteux : nous en donnerons pour exemple l'excommunication lancée par l'impétueux Grégoire VII, en 1078, contre l'empereur Nicéphore Botoniate; ce qui prouvait qu'il se croyait ou voulait avoir l'air de se croire encore de la même communion que le prince grec. Mais la séparation datait réellement de la division d'intérêts entre les deux parties désormais matériellement distinctes de l'ancienne domination romaine.

Quelquefois aussi les princes d'Orient se plaignirent ouvertement de l'usurpation par les Latins du titre *d'empereur* qui, selon eux, n'appartenait qu'à eux seuls; c'est ce qui eut lieu sous les monarques occidentaux Louis II et Othon I^{er} (1) : cette usurpation,

(1) Le pape Jean XIII se mêla personnellement des négociations qui

pour parler dans le sens des Grecs, fut un crime qu'ils ne pardonnèrent jamais aux Latins. Du reste, tout était consommé alors, et de vaines récriminations ne pouvaient plus changer la face des choses. Depuis Charlemagne, auquel il faut nécessairement remonter pour constater l'époque de l'accomplissement du grand schisme, la haine des Grecs contre les Latins, quoique rarement manifestée avec éclat à cause de la faiblesse et de la peur de ceux qui la nourrissaient, n'en fut pas moins forte, et elle causa nécessairement la scission religieuse qui nous occupe.

Théodora venait, aidée de la lassitude et du dégoût qu'ils commençaient à inspirer, de mettre fin aux troubles occasionnés par le culte des images. Charlemagne couronné empereur d'Occident, n'avait plus laissé aux deux églises que le choix d'en reconnaître une comme supérieure, ou de se déclarer l'une et l'autre indépendantes : comme le chef de l'église latine continua à prétendre sur tous ses collègues, même de l'église rivale, une suprématie absolue, ce fut le schisme qui devint inévitable. De ce moment, il exista deux églises catholiques dont l'une, dorénavant sans rapport direct avec les événemens qui bouleversèrent et changèrent de fond en comble l'état de l'Europe,

eurent lieu à ce sujet entre Othon I^{er} et l'empereur grec Nicéphore Phocas. Celui-ci s'en vengea en faisant empoisonner les nonces apostoliques, et en ordonnant à Polyeucte, patriarche de Constantinople, d'ériger la ville d'Otrante en archevêché, afin de soustraire toute la Calabre à la juridiction de l'archevêque (pape) de Rome. Les détails de cette affaire nous ont été conservés par Luitprand, évêque de Crémone et l'un des ambassadeurs latins.

n'offre plus à nos yeux le même intérêt et n'a plus la même importance. L'autre, soumise à un chef irréfragable et absolu, ne souffre plus dans son sein ni querelles ni troubles, ni contradiction ni résistance; et quand une contestation s'y élève, l'autorité et non la discussion applanit toute difficulté en forçant au silence et en imposant la paix.

D'ailleurs la politique absorba bientôt sans réserve ce chef aussi réellement ambitieux qu'il s'était cru infaillible: et le pape devint tellement jaloux du pouvoir temporel qu'il exerçait sur son troupeau, c'est-à-dire sur tous les peuples qui reconnaissaient sa suprématie religieuse, qu'il n'eut plus le moins du monde le loisir ni même le désir de paître ce qu'entendaient sous le nom de troupeau les fidèles de la primitive église, savoir, l'ensemble des âmes au salut desquelles l'évêque d'abord, puis le métropolitain et le patriarche devaient consacrer leurs soins et leurs veilles. Aussi, aux conciles qui suivirent le grand schisme entre les deux églises depuis si long-temps rivales, ne s'agitèrent que des questions de simple discipline ecclésiastique, jusqu'au moment où une disposition nouvelle des choses eut rendu indispensable une nouvelle réforme radicale. Nous pourrions donc terminer ici la première Époque de l'histoire ecclésiastique, telle que nous l'avons divisée, si nous ne croyions devoir ajouter quelques détails sur les occasions rares où la communion religieuse entre l'Orient et l'Occident sembla momentanément se renouer, sur les motifs qui donnèrent lieu à ces courts intervalles de bonne harmonie,

et enfin sur les prétextes qui faisaient bientôt renaître le schisme effectif qu'il était devenu aussi impossible désormais d'éteindre qu'il l'était d'effacer la séparation politique entre les deux empires.

Au patriarche constantinopolitain Méthodius venait de succéder Ignace qui professait les opinions de son prédécesseur. Il blâma publiquement sur sa conduite scandaleuse le César Bardas qui, après avoir répudié sa femme sans de vrais et légitimes motifs, était accusé de vivre en adultère avec sa bru. Ignace fut chassé pour sa franchise hardie, et Photius fut désigné pour le remplacer. C'était le plus savant homme de son époque, comme il en était aussi un des plus ambitieux et des plus adroits. Selon les auteurs du temps, il avait même quelque influence au ciel, puisqu'à son intercession, la Vierge, à ce qu'ils rapportent, brisa les vaisseaux russes qui se trouvaient devant Constantinople. Photius devait son exaltation à Bardas. Il chercha à le défendre des embûches qu'on lui dressait, en faisant signer avec le sang du calice, par l'empereur Michel III (Porphyrogénète) et par son favori Basile, la promesse de ne point attenter à la vie du César. Le serment fut violé, et Photius ne put se défendre d'en faire des reproches à Basile, lorsque celui-ci, par un nouveau meurtre, fut, comme nous le verrons, monté sur le trône d'Orient.

Quoiqu'on ne pût encore citer aucun acte positif qui démontrât l'existence du schisme, cependant il y avait réellement et par le fait rupture de tout lien religieux entre Rome et Constantinople. Seulement la commu-

nion semblait momentanément se rétablir, chaque fois que l'intérêt politique ou sacerdotal l'exigeait de l'une des deux parts. L'empereur Michel, par exemple, avait envoyé des présens à l'église de Saint-Pierre à Rome pendant que Benoît III siégeait dans cette ville; il avait renouvelé ses dons sous le pontificat de Nicolas I^{er}, auquel il avait en même temps demandé des légats apostoliques pour juger à qui devait appartenir le siège patriarcal de Constantinople, à Photius ou à Ignace. Les évêques Radualde et Zacharie furent chargés par le pape de cette délicate commission. Leurs instructions portaient qu'ils examineraient à fond et dans tous ses détails l'affaire de la déposition d'Ignace et celle de la nomination de Photius pour le remplacer, et il leur était expressément défendu de communiquer en quoi que ce fût, avant le prononcé du jugement définitif, avec le patriarche siégeant, accusé entre autres choses d'avoir été ordonné évêque, de laïque et même de militaire qu'il était immédiatement avant son élection.

Mais ce n'étaient point là les intentions de l'empereur grec ni de son premier pontife. Pour exécuter leurs projets, ils corrompirent les envoyés de Nicolas, les firent communiquer avec l'église de Constantinople, et réussirent même à leur faire confirmer Photius par une nouvelle ordination, après qu'ils eurent ratifié et sanctionné la condamnation d'Ignace; ces faits eurent lieu dans un concile de trois cent dix-huit évêques (y compris les légats du saint-siège), tenu l'an 861, en présence de toute la cour d'Orient. Le pape, furieux de voir ainsi

s'évanouir le plan qu'il s'était tracé, ainsi que tout espoir de relever sa défaillante suprématie sur les provinces orientales de la chrétienté, écrivit à l'empereur Michel et à Photius lui-même pour avoir des détails circonstanciés et précis sur ce qui s'était passé; et il refusa formellement son adhésion aux sentences portées par ses légats, tant qu'il n'aurait pas été dans le cas de pouvoir les approuver avec pleine connaissance de cause. Il fit plus encore : il condamna ses légats dans un concile tenu à Rome, pour leur désobéissance à ses ordres, sans préjudice au jugement qu'il porterait, après plus ample informé, sur le fond même de leur conduite. Après cela, voyant que ses représentations ne produisaient aucun effet à Constantinople, il excommunia finalement Photius, comme auteur de divers scandales, adultère, tyran et usurpateur du siège patriarcal. Il en fut naturellement excommunié et déposé à son tour, et les actes du concile où ces représailles eurent lieu, furent envoyés par les Grecs en France, avec prière au roi et à son peuple, de la part de l'empereur et du patriarche, de se séparer au plus tôt de la communion d'un pape aussi légitimement anathématisé dans un synode œcuménique (1).

Michel III fut tué dans un tumulte populaire (867). Le Macédonien Basile, son assassin, orthodoxe, dans

(1) Leon. *grammat. chron. post S. Theophan.* p. 460, 463 et seq. et 471. — Cedren. *histor. compend.* t. 2, p. 551. — Anastas. *biblioth. in vit. Benedict. III*, p. 403; Nicol. I, p. 409, 414 et 415. — Zonar. *annal. in vit. Michael.* l. 16, cap. 4, p. 161.

le sens de l'église romaine, par esprit de vengeance, chassa Photius comme adultère et remplaça Ignace sur le siège de Constantinople (¹). Adrien II, sur ces entrefaites, avait succédé au pape Nicolas I. Des envoyés de Photius et d'Ignace s'embarquèrent pour Rome afin de soutenir les droits contradictoires des deux patriarches et de recevoir ensuite leur sentence définitive. Les très savans légats du premier, disent les écrivains du parti d'Ignace, périrent dans le trajet, à la réserve d'un moine, qui se fit lui-même chef d'un troisième parti (²).

Quoi qu'il en soit, on se réunit en concile à Rome. Le synode qui avait ratifié la nomination de Photius, et les actes de cette assemblée rédigés par Photius lui-même, y furent également condamnés. Le patriarche de Constantinople, de nouveau déposé par cette sentence, le fut par les pères latins comme un ministre du démon, comme un Syméon nouveau qui méritait, dirent-ils, autant que l'avait jadis mérité le monothélite Pyrrhus, de voir les anathèmes qu'on lançait contre lui tracés avec le sang de Jésus-Christ. Un spa-

(¹) Zonare, quoique partisan de Photius, appelle son adversaire *saint Ignace*.

Basile, le protecteur de saint Ignace, est le même à qui Photius venait de refuser la communion comme à un voleur public et un homicide notoire.

(²) Nous ne rapportons que les faits principaux de la lutte théologique entre Photius et saint Ignace. Celui qui désire plus de détails sur cette matière, ainsi que sur le huitième concile oecuménique des Occidentaux, les trouvera dans David Nicéas (vit. S. Ignat. patriarch. constantinop. n. 28 et seq. apud Surium, die 23 octobr. p. 350), auteur

thaire impérial ⁽¹⁾ confessa même devant le pape que tout au moins le diable en personne devait nécessairement avoir choisi son domicile dans un écrit tracé par l'adversaire d'Ignace. Bref la haine contre Photius alla si loin qu'il fallut purger la mémoire du pape Nicolas du soupçon de ne l'avoir pas assez durement traité. Tout ce que ce patriarche avait écrit, tout ce qu'il avait fait pendant la durée de son pontificat, fut examiné une troisième fois, ses livres furent brûlés, ses actes flétris, sa personne anathématisée.

Des légats partirent alors sur nouveaux frais pour la capitale de l'empire grec, et remirent à Basile qui les baisa respectueusement, des lettres du pape Adrien II. La réunion de l'église orientale avec la communion latine fut solennellement demandée par les Grecs; mais les légats refusèrent, à moins qu'on ne consentît à leur présenter préalablement un écrit faisant foi de la soumission des supplians, de leur orthodoxie et de leur ardent désir d'être absous par le pape et reconnus comme fidèles par tous ceux qui vivaient dans la communion de l'église romaine. Ces prétentions aussi humiliantes qu'outrées, étaient pour le moins imprudentes dans les circonstances critiques où l'on se trouvait des deux parts. Néanmoins les Grecs y acquiescèrent, à cause du besoin impérieux qu'Ignace avait personnellement du siège de Rome

contemporain des derniers différends entre les deux grandes divisions de l'église catholique.

(1) Les *spathaires* ou porte-épée étaient une espèce de gardes-du-corps des empereurs grecs. Leur chef s'appelait *protospathaire*.

pour se soutenir contre le rusé Photius, son rival. Les Latins, en conséquence, expliquèrent aux Grecs ce qu'ils entendaient par l'acte de soumission qu'exigeaient les légats, vu, dit l'historien des papes lui-même, que c'était là une chose insolite et même tout-à-fait neuve. Cet acte fut présenté au sein du quatrième concile de Constantinople, considéré par l'église romaine comme le huitième concile œcuménique, et le dernier où les deux communions parurent momentanément marcher d'accord (1).

Mais cet accord n'était qu'une paix plâtrée, et l'œuvre exclusivement de quelques personnages intéressés à sa réussite. Le clergé ni le peuple grec n'y avaient pris aucune part. Entr'autres preuves de ce fait, nous signalerons la suivante : il fut trouvé que les actes du concile général que l'on remit, pour être examinés et traduits, au bibliothécaire latin Anastase, avaient été falsifiés par les Grecs en plusieurs en-

(1) *Parurent*; car jamais un accord vrai et durable ne pouvait être canoniquement conclu si ce n'est par un concile réellement œcuménique, tenu par les cinq patriarches, chacun avoué par toutes les églises sur lesquelles s'étendait sa juridiction spirituelle, c'est-à-dire par les patriarches de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople. Dans une pareille assemblée seulement, pouvait être déclarée légalement la foi *catholique*, et déterminée l'essence de l'église *universelle*. La suprématie *en question* de l'église romaine devait y être débattue, acceptée ou rejetée sans appel. La supposer préalablement aux décisions des intéressés eût été une pétition de principe. Car il s'agissait de savoir avant tout et surtout s'il y aurait un pouvoir infallible, suprême, absolu sur toute l'église, personnifié dans un des membres hiérarchiques de cette église; et après cela si ce membre serait précisément l'évêque, archevêque, patriarche ou pape de Rome. Or, jamais pareille assemblée ne fut tenue, ni pareille question posée, discutée et résolue.

droits. Ils avaient cherché à voiler le plus possible la démarche honteuse de leur église qui, pour la première fois, avait fait amende honorable et acte de vasselage en quelque sorte aux pieds de l'église romaine. Il y a plus : le peuple n'adhéra point au libelle (c'est-à-dire à l'écrit public) présenté pendant la durée du concile aux légats du pape par le patriarche constantinopolitain ; il signa même des libelles dans un sens tout opposé, et dans lesquels on se plaignait amèrement à l'empereur de la démarche scandaleuse par laquelle on prétendait avoir soumis et livré les Grecs à l'arbitraire du pontife romain. La grande raison de cette lutte interminable était toujours, comme le confesse Anastase, la fondation par les Latins d'un nouvel empire que les Grecs refusaient de reconnaître, et par conséquent l'impossibilité pour ceux-ci d'accepter l'influence religieuse d'un évêque sujet de ce même empire latin qui s'élevait sur les ruines du leur. Chaque événement, même de l'importance la plus minime, faisait ressortir la rivalité nationale entre les deux églises, et chaque fois qu'il était question de matières qui regardaient l'Orient, les Grecs finissaient toujours par décider en dernier ressort, quelles que fussent d'ailleurs les prétentions des Latins qui déclaraient ces matières exclusivement de leur compétence. Par exemple, les Bulgares récemment convertis au christianisme, demandèrent au concile de Constantinople à quelle juridiction patriarcale ils seraient soumis. Les légats romains ne manquèrent point de prononcer en faveur du pape, et malgré la jalousie et le dépit

que cette décision excita chez les Grecs , force fut à Ignace de plier sous la volonté de ses bienfaiteurs. Mais les Bulgares ne faisaient pas partie de l'empire d'Occident , et les pasteurs latins envoyés en Bulgarie conformément aux décrets de leur huitième concile , durent bientôt, nonobstant ces décrets, céder la place aux évêques grecs autorisés par l'église rivale (1).

A la mort d'Ignace , Photius remonta sans peine sur le siège de Constantinople : il y put, sans contradiction et à loisir , consolider le schisme entre son église et celle de laquelle il avait reçu tant de mortifications. Son premier soin fut de convoquer un synode , réputé le huitième concile œcuménique par les Grecs , et qui cassa et anathématisa ouvertement (879) le huitième concile général des Latins, tenu sous l'empereur Basile et le pape Adrien II. Les écrivains grecs , qui ont compilé les actes des conciles , ne comptent jamais d'une autre manière. Il est étonnant, après cela , que le pape Jean VIII ne se soit point fait scrupule d'admettre à sa communion , dans ce même concile convoqué , peut-on dire , contre l'église romaine , le même Photius , auquel il envoya des légats qui se joignirent publiquement aux autres patriarches, adulateurs du pontife oriental. Il ne l'est pas moins que le cardinal Cesarini condamna sans difficulté , au concile général de Florence , sous Eugène IV (1439) , et cela sur les raisons alléguées par

(1) Cedren. compend. histor. t. 2 , p. 569. — Leon. grammat. chron. post S. Theophan. p. 471. — Anastas. biblioth. in vit. Nicol. I, p. 422 ; Adrian. II, p. 430 et seq. — Zonar. annal. in vit. Basil. macedon. l. 16, n. 8 , p. 467.

Marc, alors évêque d'Éphèse, le huitième concile œcuménique, convoqué dans le temps par les Latins en faveur d'Ignace, et par lequel le patriarche Photius avait été déposé et anathématisé. Cependant le pape lui-même avait présidé ce concile par ses légats dans la capitale de l'empire grec, et au moment où les Grecs élevaient le plus haut leurs prétentions à l'indépendance religieuse (1). C'est ainsi que, jusqu'à la fin de cette partie de notre travail, nous n'aurons eu à produire que des preuves d'incertitude et des contradictions.

Au reste, la bonne harmonie entre Photius et le siège de Rome ne fut pas de longue durée, et elle a été amèrement blâmée par les écrivains de l'église latine, au point que le cardinal Baronius explique au moyen de la faiblesse que Jean VIII montra en cette circonstance critique, l'histoire allégorique ou plutôt, dit-il, la fable de la papesse Jeanne.

Quoi qu'il en soit, les choses n'en étaient plus au point où le patriarche oriental dût encore céder au pontife romain, et celui-ci ne pouvait plus, à une époque aussi favorable à ses prétentions, renoncer à réaliser celles que ses prédécesseurs avaient émises dans des temps beaucoup moins propices. Depuis Grégoire II, le véritable fondateur de la puissance réelle des papes, les biens ecclésiastiques étaient devenus inaliénables. C'était un mérite, une vertu, un devoir

(1) Zonar. *annal.* loco cit. n. 8, p. 168. — Leon. *grammat.* post S. Theophan. *chronogr.* p. 472. — Zonar. *in can. synod.* 1 et 2, p. 238. — Cedren. *histor. compend.* t. 2, p. 573. — Balsamon. *in can. sanct. et magn. constantinop.* 1 et 2 *synod.* p. 283. — Nil., etc., etc.

même de donner sans cesse au clergé, et c'eût été un crime de jamais rien lui reprendre. Ce corps acquérait tous les jours en richesses et en pouvoir; et, s'il était parfois forcé à des restitutions partielles, ne passant pas en principe, elles ne tiraient jamais à conséquence pour l'avenir. D'ailleurs, les intérêts divers et souvent opposés des différens princes et états catholiques, le mettaient bientôt à même, sous la protection intéressée de l'un ou de l'autre d'eux, de réparer avec avantage les concessions momentanées auxquelles il n'avait pu se soustraire : de son côté, il payait toujours avec usure, au moyen de sa formidable influence religieuse, les services et l'appui qu'on lui avait prêtés. Les Francs qui tenaient des papes leur puissance toujours croissante en Europe, y devinrent les premiers soutiens de la papauté dans ses luttes temporelles, et les empereurs de cette nation eurent à protéger les pontifes d'Occident, même contre les princes de leur propre famille, souverains indépendans à la vérité, mais qui n'étaient point revêtus du pouvoir civil suprême devant lequel devaient dorénavant plier les souverains eux-mêmes. Serge II (844) sut établir avec finesse une distinction si délicate, en jurant fidélité au maître absolu de l'Occident, de Rome et de la Lombardie, serment qu'il refusait de prêter à son prince immédiat, le roi des Lombards. C'était là une pierre d'attente qui devait servir plus tard à construire l'édifice gigantesque du pouvoir unique, le pouvoir pontifical. Car, après avoir combattu tous les souverains de l'Europe, les uns avec les armes des autres, il ne serait

enfin plus demeuré debout que leur seigneur et chef, que le pape alors aurait facilement foulé aux pieds avec la souveraineté elle-même qu'il représentait : c'est ce qui arriva dès le onzième siècle, comme nous le verrons, et pendant toute la lutte si longue et si déplorable entre le sacerdoce et l'empire (1).

Léon III devait tout à Charlemagne, et, outre qu'il lui témoigna constamment le respect le plus profond et la soumission la plus entière (2), il éleva aussi ce monarque à la plus haute dignité que les peuples eussent encore imaginée. L'empereur fut dès lors, en Occident, le premier magistrat, l'arbitre absolu civil et politique; le pape y était le souverain pontife, absolu également et infaillible : le premier, comme les papes eux-mêmes le formulèrent plus tard, devait être la force matérielle, le bras, l'épée du corps social; le second, l'ame au service de laquelle cette épée serait naturellement et sans cesse consacrée, l'esprit qui dirigerait ce bras, l'idée à laquelle cette force obéirait exclusivement. C'était là la véritable pensée de l'institution nouvelle, le dernier résultat auquel elle tendrait nécessairement et qu'elle finirait par atteindre.

(1) Anastas. biblioth. vit. Gregor. II, t. 1, p. 169 et seq.; vit. Serg. II, p. 352

(2) Toujours il le pria humblement; et, lui reconnaissant la plus haute sagesse et une grâce d'en haut, il lui demanda des faveurs pour saint Pierre et pour lui-même, mais ne réclama jamais des droits. Il mit ses bénédictions et ses anathèmes à la disposition du prince (voilà l'idée obéissant au bras, l'ame au corps), et s'engagea à excommunier quiconque lui résisterait, à bénir qui lui serait fidèle. — Epist. 2 et seq. ad Carol. august. apud Labbe, t. 7, p. 1112, etc.

Dans l'origine, les choses ne se présentèrent pas sous un aspect aussi tranché (1). A cette époque, les deux pouvoirs, représentant les deux sociétés qui avaient été matériellement mises en présence lors de la conversion de Constantin; ces deux pouvoirs, disons-nous, toujours parallèles et jamais confondus, paraissaient devoir constamment dépendre l'un de l'autre, et seulement encore pour se protéger et se soutenir mutuellement. L'empereur régnaient légitimait civilement l'élection religieuse du pape en la confirmant, comme le faisait auparavant l'empereur grec; et l'autorité civile du monarque n'était sacrée aux yeux des peuples que lorsqu'elle avait été sanctionnée religieusement, c'est-à-dire lorsque l'empereur avait reçu, avec l'onction, la couronne des mains du pape. Dès que ce dernier voulait ou paraissait seulement vouloir empiéter sur les droits du pouvoir temporel, il recevait le plus souvent (toujours dans l'origine bien entendu, et avant que l'institution de la papauté sociale eût amené ses conséquences inévitables) des leçons sévères qui lui apprenaient tout le danger de cet abus de son autorité par l'abus que l'empereur aussi de son côté pouvait faire de la sienne.

Ce fut ainsi que le pape ayant soutenu les fils re-

(1) Les papes néanmoins comprirent l'institution de cette manière, et le dirent à chaque occasion qui leur parut se présenter de manifester cette conviction. Déjà sous Louis-le-Débonnaire, fils et successeur immédiat de Charlemagne, Grégoire IV établit clairement, contre l'opinion professée par les évêques français, la doctrine de la supériorité du spirituel sur le temporel, du sacerdoce sur l'empire. — Gregor. IV epistol. in oper. S. Agobard. archiep. lugdunens. t. 2, p. 53 et seq.

belles de l'empereur Louis-le-Débonnaire, jusqu'au point de vouloir excommunier, et le maître de l'empire, et les évêques qui lui étaient attachés, les évêques francs, en dépit de la hiérarchie ecclésiastique, menacèrent le pape Grégoire IV de l'excommunier à leur tour (833), s'il violait plus long-temps la fidélité qu'il avait jurée et qu'il devait à l'empereur⁽¹⁾. Léon IV vit, en 855, l'empereur Louis juger, dans Rome même, un magistrat accusé d'avoir conspiré contre les Francs en faveur de la restauration grecque. Mais huit ans après, Nicolas I^{er} jugea les évêques francs, Theutgaud et Gonthier, sujets de l'empereur Lothaire II, et cassa de sa pleine autorité les actes du concile de Metz, qui avait permis le divorce du roi de Lorraine. Il faut remarquer ici que les mêmes légats pontificaux qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient été séduits par Photius à Constantinople, avaient été envoyés en France à l'occasion dont il s'agit, et s'y étaient également laissés corrompre. La décision du siège apostolique fut

(1) Louis ordonna à saint Agobard, archevêque de Lyon, de prendre sa défense contre le pape, venu en France pour soutenir de ses armes spirituelles les fils de l'empereur, révoltés contre lui. Quoique partisan déclaré des rebelles, et professant la doctrine sacerdotale du droit de domination du spirituel sur le temporel, le saint prélat ne fit pas difficulté d'avouer que « si Grégoire est venu déraisonnablement (inrationabiliter) et pour combattre, il est juste qu'il s'en retourne repoussé et battu. » Les évêques français sans entrer dans ces considérations et sans se constituer juges entre l'empereur et le pape, avaient de prime abord menacé celui-ci de l'excommunier s'il excommunait leur maître; ce dont Grégoire se plaignit et les blâma amèrement. — S. Agobardi, archiep. lugd. lib. de comparat. utriusque regim. t. 2, p. 48 et seq. — Gregor. pap. IV epistol. ad episcop. franc. ibid. p. 53 et seq. — Astronom. in vit. Ludov. Pii, anno 833, apud Duchesne, rer. francic. scriptor. t. 2, p. 309.

reçue dans tout l'Occident. Nous avons vu quel fut son résultat chez les Orientaux à la même époque; et ce seul exemple suffira pour faire comprendre comment désormais toutes les révolutions, tous les évènements servirent à consolider dans les deux églises le nouvel ordre de choses vers lequel la disposition des circonstances politiques avait imprimé une si irrésistible tendance (1).

L'ambitieux Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople vers le milieu du onzième siècle, fut celui qui mit, pour ainsi parler, la dernière main au schisme préparé sous Photius, il y avait plus de soixante-dix ans. Le cardinal Humbert, légat du pape, excommunia l'église des Grecs dans la capitale même de leur empire, où l'on ne tarda guère à rendre à l'église latine malédictions pour malédictions.

Cependant des circonstances impérieuses exigèrent quelquefois que les monarques orientaux parussent s'abaisser devant les pontifes suprêmes de l'église occidentale, afin d'obtenir par ce moyen les secours que les Latins seuls pouvaient alors fournir contre la puissance de plus en plus formidable des musulmans. Nous ne ferons qu'indiquer brièvement ces réunions ordonnées par la politique hypocrite des chefs, et que le fanatisme sincère du peuple annulait au même instant. Bien loin de déposer contre notre opinion, elles

(1) Anastas. biblioth. vit. Leon. III, t. 1, p. 383; vit. S. Leon. IV, p. 393. — Zonar. annal. l. 15, cap. 13, t. 2, p. 120. — Astronom. vit. Ludov. Pii, anno 833, apud Duchesne, hist. Francor. script. t. 2, p. 309.

serviront à mieux prouver la réalité du schisme depuis Photius, malgré toutes les apparences de rapprochement. Alexis Comnène avait besoin d'être soutenu contre ce qu'il appelait les païens (les mahométans) : il s'adressa au pape Urbain II (1095), qui présidait à Plaisance une assemblée religieuse de deux cents évêques, quatre mille ecclésiastiques, et plus de trente mille laïques. Ce recours de l'empereur grec occasionna l'envoi de l'ermite Pierre à toutes les cours catholiques, et la décision de la première croisade, au concile de Clermont en Auvergne (même année). L'empereur Alexis l'Ange, et son patriarche Basile Camathère proposèrent des arrangemens au pape Innocent III, concernant la funeste discorde qui divisait les deux communions religieuses, vers la fin du douzième siècle. Innocent ne vit dans cette négociation que le seul avantage de faire accepter sa suprématie dans l'Orient; et il répondit aux Grecs qui manifestaient des craintes touchant la domination spirituelle que les papes latins avaient usurpée, disaient-ils, sur les chrétiens de leur confession, en vantant cette domination même, ainsi que les droits incontestables que, selon lui, y avait toujours eus le saint-siège apostolique. L'an 1339, Andronic le Jeune fit de nouvelles propositions au pape Benoît XII : les Grecs demandaient un concile général; mais on jugea à propos de le leur refuser, sous prétexte que tous les points avaient été discutés plusieurs fois, qu'ils étaient suffisamment éclaircis, et qu'il n'y avait plus à y revenir. Il en fut de même lorsque l'impératrice Anne renoua

avec Clément VI pour obtenir par ce moyen des secours contre Jean Cantacuzène ; et enfin quand celui-ci, monté sur le trône de Constantinople, eut montré les mêmes dispositions conciliatrices (1). L'affaire fut encore reprise en 1369, sous Calo-Jean Paléologue ; cet empereur s'étant rendu en personne à Rome, y présenta un acte d'adhésion au saint-siège, par lequel il accordait sans restriction tout ce qui avait jamais été contesté. Urbain V le reçut dans sa communion : mais cette réunion n'eut aucune suite, même pour le chef de l'état, parce qu'elle ne procura pas à Paléologue les secours qu'il avait espérés des princes chrétiens de l'Occident (2).

Nous ne dirons rien du fameux concile, quatrième de Latran, douzième œcuménique (1215) (3), où les

(1) Lorsque Cantacuzène prit Constantinople, il trouva l'empereur Jean, et surtout Anne, sa mère, tout absorbés par les soins d'un concile qu'ils avaient assemblé et qu'ils présidaient, pour fixer les dogmes de l'église, et pour soutenir les moines palamites ou ombilicaires, ainsi que la lumière incréée du mont Thabor, contre le patriarche de Constantinople et leurs autres adversaires. — Cantacuzen. histor. l. 3, cap. 98 et 99, t. 2, p. 692 et seq. — Nicephor. Gregor. histor. l. 15, cap. 7, t. 2, p. 481 et seq.

(2) Baron. annal. eccles. ad ann. 1053, n. 22 et seq. t. 17, p. 80, et n. 33 et seq. p. 83 ; ad ann. 1054, n. 8 et seq. p. 91, et 19 et seq. p. 95 ; ad ann. 1095, n. 3, t. 18, p. 17. — Raynald. annal. eccles. post Baron. ad ann. 1198, n. 86 et seq. t. 20, p. 35 ; ad ann. 1199, n. 59 et seq. p. 62 ; ad ann. 1337, n. 31, t. 25, p. 113 ; ad ann. 1339, n. 19 et seq. p. 167 ; ad ann. 1369, n. 1 et seq. t. 26, p. 171. — Mich. Glyc. annal. continuat. p. 345.

(3) Il serait inutile de rapporter ici les actes du concile de Constantinople, au commencement du dixième siècle, où des légats du pape permirent à l'empereur Léon VI, appelé le Philosophe, de se croire légitimement uni avec Zoé Carbonopsine, sa quatrième femme, il suf-

patriarches de Jérusalem et de Constantinople se réunirent à plus de mille évêques et abbés d'Europe, ni du premier concile œcuménique de Lyon, tenu par Innocent IV (1245) et où assista l'empereur latin de Constantinople, Baudouin II lui-même, parce que la monarchie grecque se trouvant alors entre les mains des princes latins, il n'y avait rien d'extraordinaire dans la cessation momentanée des dissensions politiques et religieuses entre les deux empires.

Nous nous bornerons, après avoir développé les véritables motifs du grand schisme entre les Grecs et les Latins, à en indiquer au moins en peu de mots le prétexte apparent. Ce fut la dispute vaine sur la procession du Saint-Esprit. Le symbole appelé *de Nicée* faisait procéder la troisième personne divine de la Trinité du Père seulement, et il paraît que dans la primitive église il n'y eut jamais la plus petite difficulté à ce sujet. La chose en effet était trop clairement exprimée dans la formule de foi, et il était par trop facile aux pères de la première et de la seconde assemblée œcuménique de faire disparaître toute ambiguïté sur une pareille matière, en ajoutant les deux mots sur lesquels roula dans la suite toute la querelle,

fira de dire que cette décision contredisait manifestement celle du concile tenu par saint Nicolas-le-Mystique, patriarche de Constantinople : on y avait excommunié l'empereur et jusqu'au prêtre qui avait béni son mariage avec Zoé. En 920, le patriarche Nicolas rendit la communion à Léon le Philosophe, mort depuis neuf ans ; il fut aidé dans cette opération par des légats apostoliques. — Zonar. annal. l. 16, cap. 13, t. 2, p. 178. — Baron. annal. ecclesiast. ad ann. 901, n. 2 et seq. t. 15, p. 512.

pour qu'il fût possible d'admettre même le doute d'un oubli ou d'une omission volontaire. Epiphane, pour ne pas faire ici mention des autres écrivains ecclésiastiques de ce temps-là, dit toujours que le Saint-Esprit procède du Père seulement, et s'il ajoute qu'il *reçoit* du fils, c'est certainement en donnant au mot *recevoir* un autre sens qu'au mot *procéder*, puisque sans cela il ne se serait pas cru obligé à se servir de deux expressions différentes (1).

Comment l'église latine confondit enfin la double procession de l'Esprit-Saint, et à quelle époque précisément cela eut lieu, serait une recherche aussi difficile qu'elle serait oiseuse. Nous dirons seulement que l'église d'Espagne fut forcée d'ajouter au symbole les mots *filioque*, sur un ordre du pape Léon-le-Grand, qui y voyait un moyen de découvrir, et par là de punir plus facilement, les priscillianistes qui continuaient à se montrer dans la péninsule.

Les Francs devinrent ensuite les plus zélés défenseurs de cette addition au symbole catholique, comme il paraît par le symbole arrêté et décrété au synode d'Arles, tenu sous Charlemagne : ils le furent au point

(1) Le Saint-Esprit procède du Père, dit saint Épiphane. Il est engendré du Père et du Fils, procédant du premier et recevant toujours du second (Πνεῦμα ἅγιον ἀληθῶς ἐκ Πατρὸς καὶ Υἱοῦ (γέννηθείς)... ἐκ Πατρὸς ἐκπορευόμενον, καὶ τοῦ Υἱοῦ λαμβάνον ἀεί, etc.). Il participe des deux autres personnes, procédant de l'une et recevant de l'autre. — S. Epiphan. l. 2, t. 1, hæres. 62, *sabellian.* n. 7, t. 1, p. 518; l. 2, t. 2, hæres. 67, *hieracit.* n. 2, p. 711; l. 3, t. 1, hæres. 74, *pneumatomach.* n. 4, p. 891.

Saint Jean (cap. 15 et 26) s'était exprimé de la même manière.

d'en recevoir des reproches au concile de Gentilly, convoqué relativement au différend sur l'adoration des images (766), de la part des Grecs choqués de ce qu'ils qualifiaient de falsification de la foi de Nicée.

En 809, la dispute prit une vigueur nouvelle. Elle avait été réveillée par un moine de la Palestine, et la question du *filioque* fut longuement examinée et débattue à Aix-la-Chapelle par les Occidentaux qu'elle concernait plus spécialement. Les pères du concile finirent par laisser la décision de cette affaire au pape Léon III qui, tout en confessant que l'église romaine croyait fermement et unanimement à la double procession du Saint-Esprit, cependant ne voulut jamais souffrir que les mots controversés fussent ajoutés à la formule de foi catholique, de peur que cela n'irritât encore les Grecs déjà assez exaspérés contre l'église latine à cette époque, pour des motifs plus graves et plus importants. Charlemagne, de son côté, fit tout ce qui dépendait de lui pour porter le pape à admettre nettement le *filioque*, si cher au peuple franc. Léon, qui lui devait tout, ne crut pas pouvoir positivement rejeter sa demande; mais il protesta secrètement contre la demi concession qu'il faisait à la politique, en faisant graver le symbole de l'église romaine, en grec et en latin, sur une plaque d'argent, *ad æternam rei memoriam*, et sans les mots en discussion.

Enfin, Benoît III, pour ne pas occasionner un nouveau schisme entre l'Occident tout entier et l'église romaine, consentit, sur les instances de l'empereur Henri, à faire chanter le symbole avec le *filioque*, lors

dé la célébration de la messe, ce qui était une innovation, l'église romaine s'y étant toujours opposée à cause, disait-elle, de l'inutilité de cet acte, pour elle du moins, que jamais aucune hérésie n'avait souillée (1). Les Latins allèrent dans la suite jusqu'à attribuer au *filioque* l'orthodoxe indépendance dont ils continuèrent à jouir, comme ils attribuèrent l'hétérodoxie et l'esclavage des Grecs sous les Turcs, au refus opiniâtre des schismatiques d'admettre l'addition consacrée.

Chez les Grecs, le patriarche Photius ne contribua pas peu à rendre cette querelle de mots nationale à la fois et interminable, par les virulents écrits au moyen desquels il combattait ce qu'il appelait l'hérésie latine et le pape de cette nation, qui seul alors était à craindre pour lui (2). Plus il réussissait à mettre de différence entre les croyances des deux peuples, plus il fortifiait et perpétuait le schisme; et plus, par conséquent, il se voyait assuré dans la haute dignité où il se trouvait; et plus enfin il se vengeait de l'église romaine, son implacable ennemie.

Le dogme du *filioque* fut discuté par les Latins et

(1) Magistr. sententiar. dist. 11 l. 1, (sans pagination). — Bernon. abb. augiens. de reb. ad missam, cap. 2, in biblioth. patr. t. 18, p. 157 et 158. — Baron. annal. ad ann. 447, n. 22 ad 24, t. 7, p. 610. — Concil. constantinopol. 1, in notis, apud Labbe, t. 2, p. 972. — Concil. aquisgran. ibid. t. 7, p. 1194 et seq. — D. Calmet, hist. de Lorraine, l. 12, ch. 52, t. 1, p. 583.

(2) Il y eut cependant un pape latin qui professa entièrement l'opinion du patriarche grec sur la procession simple de la troisième personne de la Trinité (voy. 2^e Époque de cette histoire, part. 1^{re}, l. 7, chap. 2, en note, t. 4). C'est le même Jean VIII que nous venons de voir commu-

les Grecs sous le pape Urbain II, dans un concile de cent quatre-vingt-cinq évêques, tenu à Bari (1098). Les Grecs résistèrent après cela à toutes les tentatives que fit l'empereur Manuel Comnène (1) pour applanir cette difficulté spéculative. Michel Anchiale, patriarche de Constantinople, le fit complètement échouer, dans le concile tenu en cette ville (1170). Le seul fruit que le monarque dogmatiste retira de sa sollicitude, ce fut de heurter les croyances de son peuple, de blesser profondément son clergé, et, par conséquent, d'envenimer encore davantage la haine religieuse, devenue populaire en Orient, contre les Occidentaux, au point que, sous Andronic, tous les Latins qui se trouvaient à Constantinople furent massacrés par les Grecs : les prêtres et les moines surtout se distinguèrent dans cette extermination théologique. Enfin, rassasiés de carnage, les adversaires du *filioque* vendirent aux Turcs quatre mille de leurs frères qui avaient le malheur de ne pas considérer précisément comme eux le dogme de la procession de la troisième personne divine. Quelques Latins avaient réussi à se soustraire à la mort par une fuite précipitée : ils s'arrêtèrent à la nouvelle du sort horrible de leurs compatriotes. A leur tour, ils se mirent à piller, à ravager et à détruire tout ce qu'ils trouvèrent sur leur passage : les

niquant avec Photius et son église, au huitième concile œcuménique des Orientaux, si souvent anathématisé par les catholiques d'Occident.

(1) Manuel Comnène ne s'occupa plus sur la fin de sa vie que de questions théologiques. — Nicet. Choniât. annal. in Man. Comnen. l. 7, p. 436 et seq.

couvens de religieux et de religieuses furent principalement le théâtre de leurs violences et de leurs barbaries. Cela eut lieu l'an 1182. La fureur des Grecs contre les Latins ne connut plus de bornes après la prise de Constantinople par ces derniers. Cependant Germain Nauplius, patriarche grec de la capitale, qui résidait alors à Nicée avec l'empereur Ducas Vatace, entra en négociations avec le pape Grégoire IX (1232). Le patriarche reconnaissait clairement la suprématie du siège apostolique; toutefois il s'exprimait avec la liberté accoutumée sur l'abus que la cour de Rome faisait en tous lieux de son pouvoir. Quatre nonces se rendirent à Nicée, mais les différends sur la procession du Saint-Esprit rompirent bientôt toutes les mesures, et perpétuèrent le schisme. Il en fut de même sous Lascaris II : les zélés d'entre les Grecs ne voulurent plus même consentir que le légat d'Alexandre IV fût admis à la discussion de ce point (1).

La question fut de nouveau débattue sous Michel VIII, Paléologue, devenu récemment maître de Constantinople; mais la politique seule en fut la cause, et la crainte d'attirer la vengeance des croisés sur la capitale, vengeance que le pape lui-même eût excitée contre des schismatiques, mais qu'il défendait d'exercer sur des fils soumis à l'église romaine, malgré les pressantes instances de Charles, roi de Pouille

(1) Mich. Glyc. annal. contin. p. 342. — Baron. annal. eccles. ad ann. 1183, n. 8, t. 19, p. 540. — Pagi, crit. ad Baron. ibid. n. 41 et seq. — Raynald. annal. eccles. ad ann. 1232, n. 46 et seq. t. 21, p. 70.

et frère de Louis IX, qui, prosterné aux pieds du pape, rongait son sceptre, de rage. La profession de foi composée par Clément IV, fut envoyée aux Grecs, et signée par la plupart d'entre ceux-ci, quoiqu'après beaucoup de difficultés, toujours sur l'addition des Latins au symbole, que les Grecs flétrissaient comme hérétique, même en face de la violence qu'on leur faisait et des supplices dont on les menaçait pour la leur faire accepter comme orthodoxe. Le patriarche refusa obstinément de céder en la moindre chose, bien que l'empereur eût eu la cruauté d'employer la force et la persécution pour l'y contraindre. Cependant la réunion fut, on peut dire escamotée au concile de Lyon, quatorzième œcuménique (1274), devant cinq cents évêques et plus de mille prêtres et moines distingués. Michel VIII, Paléologue, toujours dominé par la peur des croisés latins, chercha à se faire un appui contre leur ambition dans la personne du pape Grégoire X. Il lui accorda sans difficulté, en conséquence, sur le Saint-Esprit tout ce que le pontife exigea de lui; le *filioque* fut ajouté jusqu'à trois fois au symbole, et le pape des Romains reconnu patriarche œcuménique de tous les chrétiens latins et grecs. Beccus ou Veccus, nouveau patriarche de Constantinople, célébra deux conciles (1277) pour confirmer les décisions de celui des Occidentaux tenu à Lyon : le produit net en fut un schisme entre les Grecs unis aux Latins et les Grecs non unis, bien plus tranché que n'avait été jusqu'alors celui entre les Grecs et les Latins. Nicolas III, troisième pape après Grégoire X, manifesta bientôt, au

milieu des Orientaux, des prétentions qui étaient aussi insoutenables qu'iniques : ses nonces indisposèrent tous les esprits par leur hauteur et l'indiscrétion de leurs exigences. Michel Paléologue, au lieu de calmer cette effervescence, l'excita encore en poursuivant sans relâche ceux de ses sujets qui voulaient persévérer dans leurs opinions dissidentes, et en inventant tous les jours contre eux de nouveaux genres de tourmens et de supplices pour les plier aux volontés de Martin IV qui venait de remplacer Nicolas III sur le siège de Rome. Cela ne suffit point encore : le pape voyant de son côté que la réconciliation des deux églises n'était qu'illusoire, qu'elle n'était en un mot que la conversion plus ou moins sincère de l'empereur, du patriarche et de quelques courtisans, eut l'imprudence de se venger sur Michel Paléologue du désappointement qu'il éprouvait dans ses projets ambitieux ; il excommunia l'empereur. Ce coup imprévu changea en un instant le zèle de Michel en la haine la plus violente et la plus profonde : il défendit que le nom du pape fût encore prononcé à l'avenir dans la liturgie orientale. Il ne put cependant, à ce prix, obtenir la paix de son église. Il était devenu tellement odieux aux Grecs, ses sujets, qu'à sa mort ils lui refusèrent les honneurs de la sépulture (1).

(1) Raynald. *annal. eccles.* ad ann. 1274. n. 14 et seq. t. 22, p. 349 ; ad ann. 1277, n. 34 et seq. p. 426. — Georg. Pachymer. *histor.* l. 5, cap. 11 ad 23, p. 251 et seq. ; cap. 26, p. 278 ; l. 6, cap. 14 ad 18, p. 311 ; cap. 22, p. 325 ; cap. 23, p. 329 ; cap. 24, p. 330 et seq. ; ap. 30, p. 344. — Mich. Glyc. *annal. continuat.* p. 343.

Andronic, son fils et son successeur, brûla les écrits de Michel, relatifs à cette concession religieuse ordonnée par la politique; et les évêques orientaux réunis en synode par les soins du nouveau monarque, rendirent à l'Esprit-Saint sa prérogative primitive de ne procéder que du Père seulement.

Andronic Paléologue croyait si bien avoir mérité la protection divine en récompense de son zèle pour la restauration et l'épuration de la foi chez les Grecs, et était si sûr qu'en retour des grands services rendus à l'église d'Orient, Dieu l'aurait soutenu contre ses ennemis, qu'il négligea tous les moyens humains de défendre son empire, entre autres sa marine qui ne tarda pas à dépérir entièrement (¹).

Malgré l'inutilité des démarches précédentes, l'empereur Manuel Paléologue tenta la réunion avec l'église latine, au commencement du quinzième siècle; mais n'ayant rien obtenu en Occident contre les Turcs, il rétracta ces dispositions conciliatrices et s'unit avec les ennemis du saint siège romain jusqu'à entrer lui-même dans la lice et attaquer personnellement la double procession de l'Esprit-Saint (²).

Enfin, pour ne pas nous perdre dans des détails peu importants et d'ailleurs inutiles, nous nous bornerons à rapporter que, peu d'années avant la prise de Constantinople par les Turcs et l'entière extinction de la monarchie grecque, Jean Paléologue II, alors

(¹) Georg. Pachymer. histor. Andronic. l. 1, cap. 26, p. 43.

(²) Raynald. annal. ecclesiast. ad ann. 1418, n. 17 et seq. t. 27, p. 494.

empereur, et le patriarche de Constantinople cherchèrent en Europe des secours contre les musulmans, et que, pour les obtenir, ils proposèrent de réconcilier et de réunir les deux églises. Cette proposition fut accueillie et mise à exécution au dix-septième concile œcuménique, commencé à Ferrare et célébré à Florence (1439) (1). Par une contradiction assez difficile à expliquer, les Latins s'y montrèrent plus souples et plus faciles que leurs adversaires : ceux-ci ne cédèrent que lorsque les évêques occidentaux eurent protesté qu'ils répudiaient aussi bien qu'eux la croyance en deux causes dans la Trinité consubstantielle. Les Grecs alors rassurés sur tout ce que la double procession du Saint-Esprit leur paraissait offrir de dangereux, acceptèrent cette procession double, à la réserve de Marc, métropolitain d'Éphèse ; et le Saint-Esprit procéda du Père et du Fils, à condition que le Père demeurerait toujours l'origine et la cause unique, et du Fils, et du Saint-Esprit lui-même. Néanmoins, cette réunion si désirée, opérée d'une manière si solennelle et scellée par la promotion de deux cardinaux grecs, Bessarion et Isidore, ne s'étendit pas au-delà de

(1) Les Grecs attachaient tant d'importance aux questions agitées dans cette assemblée, que Mahomet II et l'armée turque victorieuse ne réussirent pas à détourner leur attention de la théologie qui l'absorbait tout entière. — Mich. Glycæ anal. contin. in ultim. Paleolog. p. 346 et seq. — Au reste les prédécesseurs du dernier des Paléologues ne s'étaient pas moins occupés que lui d'inepties théologiques, témoins Anastase, Justinien, Héraclius, Emmanuel Comnène, Pachymère, etc., etc. — Procop. hist. arcan. cap. 18, t. 2, p. 55. — Zonar. anal. vit. Heracl. l. 14, n. 17, t. 2, p. 85 et seq. — Nicet. Choniat. anal. vit. Emman. Comnen. l. 7, n. 5, p. 136 et seq.

la ville de Florence où elle avait été conclue : le clergé refusa opiniâtrément d'adhérer à rien de ce qui venait d'y être décidé. Marc d'Éphèse se mit à la tête des schismatiques persévérans; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem se déclarèrent avec lui contre le patriarche de Constantinople, et tout fut bientôt en proie à la confusion et au désordre. Joseph mourut sur cet intervalle (1440). Les fanatiques menacèrent l'empereur de l'excommunication, et par conséquent de la déposition qui en eût été une suite inévitable, s'il ne renonçait à l'union projetée : ils proclamèrent hautement qu'ils préféreraient cent fois la vue des turbans tures à celle d'un chapeau de cardinal. Sur ces entrefaites, Mahomet II se rendit maître de Constantinople, et les Grecs, esclaves des musulmans, sont demeurés dans le schisme (1).

Nous terminons ces considérations avec la matière qui y a donné lieu. Au neuvième siècle, auquel nous nous arrêtons ici, l'histoire ecclésiastique d'Occident change entièrement d'aspect : nous chercherons, en traitant l'époque suivante, à porter également sur les siècles plus près de nous la lumière de la critique et de la philosophie.

En finissant l'histoire de la première Époque, nous dirons, comme en la commençant, que nous nous sommes scrupuleusement imposé le devoir de ne présenter que la vérité, tout en usant du droit de présenter toute la vérité. Les faiblesses et les mauvaises ac-

(1) Raynald. annal. eccles. ad ann. 1440, n. 6, t. 28, p. 289.

tions des hommes, prêtres ou non, ne méritent aucun bill d'indemnité de la part de la postérité à qui elles doivent apprendre à devenir meilleure. Aussi avons-nous jugé sévèrement, et peut-être même durement, tout ce qui porte le caractère de l'égoïsme, de l'intolérance, de la persécution et de la cruauté. Quant aux doctrines simplement spéculatives, nous n'avons fait qu'assister, spéculateurs impassibles, à leur formation, à leur développement et à leur chute, sans nous prononcer aucunement sur leur valeur essentielle, pour l'appréciation de laquelle nous avouons volontiers notre incapacité et notre incompetence. Nous aimons la vérité; nous plaignons l'erreur: nous ne condamnons que les actions empreintes du caractère de mépris et de haine pour l'humanité.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third part of the document provides a detailed breakdown of the results. It shows that there has been a significant increase in sales volume, particularly in the middle and lower income brackets. This suggests that the current marketing strategy is effective in reaching a wider audience.

Finally, the document concludes with several key recommendations. It suggests that the company should continue to invest in research and development to stay ahead of the competition. Additionally, it recommends a more targeted marketing approach to further increase market penetration.

The following table provides a summary of the key findings from the data analysis. It shows a clear upward trend in sales over the period studied, with a notable increase in the number of new customers acquired.

Year	Sales Volume	New Customers
2018	120,000	5,000
2019	150,000	7,500
2020	180,000	10,000
2021	210,000	12,500
2022	240,000	15,000

These results indicate a strong and consistent growth in the business, which is a positive sign for the future. The data also shows that the company's focus on customer acquisition is paying off, as evidenced by the steady increase in the number of new customers.

In conclusion, the document highlights the success of the current business strategy and provides a clear path forward for continued growth. It is essential for the company to remain vigilant and adapt to changing market conditions to maintain its competitive edge.

TABLE.

	Pages.
LIVRE HUITIÈME. — Les priscillianistes.	1
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	31
LIVRE NEUVIÈME. — Les origénéens.	63
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	88
Chap. III.	117
LIVRE DIXIÈME. — Les pélagiens.	151
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	170
Chap. III.	187
LIVRE ONZIÈME. — Nestorius et Eutychès.	215
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	239
Chap. III.	261
Chap. IV.	284
Chap. V.	306
LIVRE DOUZIÈME. — Les monothélites.	321
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	336
Chap. III.	332
LIVRE TREIZIÈME. — Les iconoclastes.	367
Chapitre I.	<i>ibid.</i>
Chap. II.	397
Chap. III.	414
LIVRE QUATORZIÈME. — Schisme entre l'Orient et l'Occident.	441
Chapitre unique.	<i>ibid.</i>

ERRATA.

—

Page 76, ligne 3, notes : chaire, *lisez* chair.
Page 134, ligne 3, notes : Callist., *lisez* Callin.

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion



